

281
G.R.E

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 432

GRÉGOIRE LE GRAND
(PIERRE DE CAVA)

COMMENTAIRE
SUR LE PREMIER LIVRE DES ROIS

TOME III
(III, 38 — IV, 78)

INTRODUCTION, TEXTE, TRADUCTION ET NOTES

PAR

Adalbert de VOGÜÉ
Moine de la Pierre-qui-Vive

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd LATOUR-MAUBOURG, PARIS 7^e
1998

*La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des « Sources Chrétiennes »
(UPRES A 5035 du Centre National de la Recherche Scientifique)*

PATRICIO VERBRAKEN
IN MEMORIAM

© *Les Éditions du Cerf, 1998.*
ISBN : 2-204-06080-1
ISSN : 0750-1978

AVERTISSEMENT

Ce volume était entièrement achevé et livré à l'éditeur, quand le hasard d'une lecture nous a mis en présence d'un fait troublant, qui met en question l'attribution du *Commentaire des Rois* au pape Grégoire. Dans une chronique inédite de l'abbaye de Venosa (Basilicate), récemment exhumée par Hubert Houben, il est dit qu'un des abbés de ce monastère, Pierre II (1141-1156), « avait écrit un commentaire très savant sur les Livres des Rois jusqu'à l'onction royale de David ¹ ». Ce signalement, qui correspond exactement à celui de l'œuvre « grégorienne », est à rapprocher du fait que l'unique manuscrit connu de celle-ci est un codex du XII^e siècle appartenant à l'abbaye de Cava ². Or Pierre était justement un moine de Cava, envoyé avec douze autres frères de ce monastère pour relever la communauté défailante de Venosa.

L'examen de la question que nous avons aussitôt entrepris a confirmé nos soupçons. Depuis longtemps les lecteurs de l'*In I Regum* ont remarqué que l'ouvrage est à la fois profondément grégorien et assez différent des autres écrits de Grégoire. Ces particularités distinctives pouvaient être dues, pensait-on, à la main du rédacteur, l'abbé Claude de Ravenne, dont on sait que le travail avait paru insatisfaisant au grand pape. Mais dans l'hypothèse nou-

1. H. HOUBEN, « L'autore delle *Vitae quatuor priorum abbatum Cavenisium* », *Studi Medievali*, s. III, 26 (1985), p. 871-879 (voir p. 875-876) ; *Die Abtei Venosa und das Mönchtum im normannischen-staufischen Süditalien*, Tübingen 1995 (Bibliothek des deutschen historischen Instituts in Rom 80), p. 439.

2. *Codex Cavenensis* 9 (sigle C).

velle qui se dessine, les choses s'expliquent encore mieux. Auteur probable d'une *Vie des quatre premiers abbés de Cava* qui est un véritable pastiche des Dialogues grégoriens¹, Pierre de Venosa aura composé son *Commentaire des Rois* de la même façon, en imitant de près les œuvres exégétiques de Grégoire, tout en y insérant, consciemment ou non, des traits non grégoriens.

Le but de cet avertissement n'est pas de traiter le problème — nous commençons à le faire dans un article de la *Revue Benedictine*² —, mais de préparer le changement d'attribution qui paraît s'imposer. Sans rien changer à la présentation de ce tome III, nous envisageons d'attribuer les tomes suivants — il en reste trois — à l'auteur médiéval, non sans faire mention de la paternité supposée du pontife. Ainsi s'opérera sans trop de heurts, nous l'espérons, le passage d'un auteur à l'autre.

Ce n'est pas sans regret, on le devine, que nous renonçons à voir dans ce beau commentaire biblique l'œuvre du grand spirituel qu'était Grégoire. Un des résultats les plus notables de la nouvelle perspective est de renvoyer au XII^e siècle une citation de la Règle bénédictine³ qui paraissait appartenir au VI^e, et qui constituait, avec la mention finale de la *Vie de Benoît*, l'unique attestation de la Règle en son propre siècle.

Mais ces petits déboires nous importent bien moins que la joie d'entrevoir la vérité.

1. *Vitae quatuor priorum abbatum Cavensium*, ed. L. Mattei Cerasoli, Bologne s. d. [1941] (RIS VI/V).

2. « L'auteur du Commentaire des Rois attribué à saint Grégoire : un moine de Cava ? », *Rev. Bén.* 106 (1996), p. 319-331.

3. *In I Reg.* IV, 70, citant *RB* 58, 2.8.12. Voir t. I (*SC* 351), p. 113-116.

INTRODUCTION

I. VUE D'ENSEMBLE

Commencée par nous, continuée par le Père Christophe Vuillaume, cette publication du *Commentaire des Rois* retourne maintenant à son premier éditeur. Sans l'avoir cherché, nous trouvons ainsi dans notre lot une des deux pages de cette œuvre grégorienne qui sont d'importance majeure pour le lecteur intéressé par l'histoire du monachisme. L'un de ces morceaux, déjà édité dans notre premier tome, était la définition du moine comme *uir unus* (I, 60). L'autre, qu'on trouvera dans le présent volume, est le passage inattendu où Grégoire cite de façon formelle, encore qu'anonyme, le chapitre de la Règle bénédictine sur la réception des postulants (IV, 70).

Les sections 5 et 6 : Contenant, comme les précédents, deux des dix sections du *Commentaire*, ce tome III les dépasse toutefois en longueur. Ils ne couvraient l'un et l'autre qu'un peu plus de quatre-vingts pages du *Corpus Christianorum*. Ici, ce sont cent quinze pages du même format que nous éditons. De son côté, l'étendue des péripeties bibliques commentées par Grégoire a plus que doublé : des trente-huit et quarante-sept versets du Premier Livre de Samuel que couvraient respectivement les deux volumes antérieurs, on passe ici à quatre-vingt-seize versets (4, 1-9, 2). C'est dire que, dans ces sections 5 et 6, le commentateur élargit notablement les ensembles textuels qu'il considère. En même temps, le commentaire se fait deux fois plus succinct : au lieu d'un demi-verset du

texte sacré (0, 46 et 0, 54 exactement), chaque page de Grégoire parcourt maintenant, en moyenne, plus d'un verset (1, 19).

Cependant ces observations globales sont quelque peu fallacieuses, car les deux sections réunies ici sont fort différentes l'une de l'autre. Seule, la section 5 se distingue des précédentes par sa longueur et sa marche rapide, tandis que la section 6 leur ressemble, à ces deux égards¹, tout en tranchant sur le reste de l'œuvre par un trait absolument unique : le texte sacré est commenté, non pas une ou deux fois, mais à trois reprises.

**La cinquième section
(III, 38-173) : analyse**

Pour ne pas rester dans l'arithmétique, voyons brièvement de quoi traite chaque section. Le jeune Samuel vient d'être appelé et accrédité par Dieu comme prophète. Les prédictions sinistres qu'il a dû faire au grand prêtre Héli vont se réaliser point par point. La section 5, qui raconte la carrière du prophète avant l'établissement de la royauté, se divise en trois parties fort inégales. On assiste d'abord aux désastres de la guerre avec les Philistins : déroute d'Israël, mort d'Héli, accouchement dramatique de sa bru (*In I Reg.* III, 38-71). Beaucoup plus long, le second acte est rempli par un des effets de cette catastrophe : la pérégrination de l'arche. Prise par les Philistins, l'arche d'alliance commence par circuler dans leur pays, pour le malheur de la population, puis elle revient en Israël, où elle séjourne successivement à Bethsames et à Cariathiarim (III, 72-142). C'est alors le troisième acte, où Samuel entre en action : après avoir appelé le peuple à la conversion, il triomphe des Philistins, rend la paix à Israël et exerce longtemps sa judicature, allant et venant entre Béthel, Galgal, Masphat et Ramatha (III, 143-173).

1. Pour plus de précisions, voir t. I, p. 64-72.

Cette trilogie, dont la partie médiane est bien plus ample que les deux autres, débute par une interprétation typologique. Dans les Israélites vaincus par les Philistins, Grégoire voit la figure des Juifs du Nouveau Testament, dominés par les démons (III, 38-41) et confondus par les prédicateurs de l'Évangile (III, 42-51). Rebelles à la foi, ils assistent à la ruine de leur peuple sous Vespasien (III, 52). La mort des fils d'Héli représente la disparition du sacerdoce de l'Ancienne Alliance (III, 53). La mort du grand-prêtre lui-même, qui tombe de son siège, signifie à la fois la défaite du magistère judaïque, vaincu par la prédication chrétienne, et son obstination fatale dans le mensonge (III, 64-67). En accouchant d'un fils, la belle-fille d'Héli figure à son tour la perpétuation de l'erreur dans le judaïsme (III, 68-71).

Au second acte, Grégoire continue d'abord sur le registre de la typologie. L'arche prise par les Philistins signifiait précédemment l'Ancienne Loi, qui est tombée aux mains des chrétiens convertis du paganisme et passe du littéralisme juif à l'interprétation spirituelle de l'Église (III, 53, 1 et 63, 3). À présent, les péripéties du voyage de l'arche en Philistie sont considérées dans la même ligne : portée aux païens, l'arche, c'est-à-dire le message de l'Écriture, renverse Dagon, figure de l'idolâtrie (III, 72-76). Les Philistins frappés par Dieu sont les païens pécheurs qui, aux origines de l'Église, se convertissent à la foi chrétienne (III, 77-82).

Cependant la typologie prend bientôt un tour plus moral : le retour de l'arche, avec les objets offerts en réparation, évoque le repentir de ceux qui ont péché, après la foi aussi bien qu'avant (III, 84-101). La marche du char vers Bethsames figure le progrès des âmes, guidées par leurs pasteurs, sur la voie étroite qui mène à la perfection (III, 102-114). L'arrivée de l'arche à Bethsames représente l'accès à un état supérieur, où l'âme devient capable de se guider elle-même et s'adonne à la contemplation (III, 115-

129). Les vingt ans que l'arche passe à Cariathiarim marquent la plénitude de cette vie contemplative (III, 130-142).

La troisième partie de la section se tient généralement à ce niveau moral, non sans un retour passager à l'interprétation typique. L'assemblée de Maspbat est comprise naturellement comme un symbole de pénitence (III, 143-151), et l'attaque des Philistins représente celle des démons qui redoublent leurs efforts contre les progressants. Ceux-ci l'emportent grâce au secours du Christ (III, 152-163). Dans la même ligne, les Philistins humiliés évoquent les mauvais anges, envoyés au feu éternel, tandis que les élus jouissent de la béatitude, sans que leur paix soit troublée par la pensée des hommes damnés que figure « l'Amorrhéen » (III, 164-168). Pour finir, on revient de l'eschatologie à l'Église d'ici-bas, dont les trois composantes — clergé, laïcat, monachisme — se reconnaissent dans les trois lieux que visite Samuel. Mais la patrie de celui-ci, Ramatha, « vision consommée », rappelle de nouveau le bonheur éternel, à la contemplation duquel l'âme du pasteur doit revenir et s'occuper sans cesse. (III, 169-173).

La sixième section
(IV, 1-78)

La section suivante présente de nouveau trois parties, mais le principe de la division est tout différent.

Au lieu d'être déterminées par les phases du récit historique, ces trois parties consistent en trois exégèses successives du même texte. D'abord littérale (IV, 1-14), l'interprétation devient ensuite spirituelle, et elle se dédouble alors en un sens négatif (IV, 15-38) et un sens positif (IV, 39-78), ce dernier étant beaucoup plus développé que le précédent.

La matière ainsi commentée à trois reprises, compte tenu de légères variations quant au début et à la fin du texte, est l'instauration de la royauté en Israël. Samuel vieillit voit ses fils rejetés par le peuple qui demande un roi. Interrogé par le prophète, le Seigneur réproouve le désir du

peuple, mais commande à Samuel de satisfaire celui-ci, non sans prédire les ravages du gouvernement royal (« droit du roi »). Dans son commentaire littéral, Grégoire médite sur le mystère du jugement divin : Dieu acquiesce à une pétition qui l'offense. Tout en restant dans la « lettre », le pape en applique parfois les leçons à l'Église (IV, 8, 2, etc.), et plus précisément à l'Église de son propre temps, où le vieillissement de l'humanité entraîne une obstination dans le mal qui ressemble à celle d'Israël (IV, 14).

Le premier commentaire spirituel est négatif, avonous dit, c'est-à-dire qu'il entend le « droit du roi » comme une allégorie des méfaits causés par les mauvais prélats de l'Église. En employant à son service les Israélites, hommes et femmes, le roi figure l'évêque charnel et mondain, qui corrompt par sa direction et son exemple les âmes des fidèles, que ceux-ci soient forts (hommes) ou faibles (femmes). Après cette interprétation du « droit du roi » (IV, 15-28), celle des entretiens de Samuel avec le peuple et avec le Seigneur (IV, 29-33) est moins uniformément sombre. Le prophète est un modèle d'intimité aimante avec Dieu (IV, 31), mais l'obstination populaire aboutit à la désignation de Saül comme roi (IV, 34-38), et Saül, cet homme « fort » dans le mal, représente les supérieurs ecclésiastiques qui n'apportent à leur tâche que de l'ambition temporelle et des dons humains.

Préparé par une transition, le second commentaire spirituel sera l'opposé du premier : cette fois, les qualités extérieures du roi vont être prises en bonne part (IV, 38, 3). Cependant Grégoire commence par reprendre, quelques versets plus haut, la vieillesse de Samuel et la déchéance de ses fils, symbole d'une Église qui vieillit avec le monde et de prêtres qui ne tiennent pas les promesses de leur ordination (IV, 39-45). C'est seulement avec le « droit du roi » (IV, 46-68) que le commentaire devient positif. Chaque point de ce programme de gouvernement signifie quelque chose d'heureux. Les fils d'Israël que le

roi enrôle représentent les chrétiens qui progressent et se perfectionnent sous la conduite d'un pasteur digne de ce nom (IV, 48-58). Les exactions royales sont prises en un sens également favorable : le « prédicateur » ecclésial ôte à ses fidèles leurs appétits charnels (IV, 59-62). Quant au servage imposé par le roi à l'élite du peuple, il signifie la conversion des pécheurs et la bienfaisante autorité qu'exercent sur eux les ministres de l'Église (IV, 63-68).

Malgré ce parti pris d'optimisme, qui prévaudra de nouveau dans les derniers chapitres de la section, Grégoire ne peut s'empêcher de reconnaître, dans quelques versets qui suivent le « droit du roi », une réalité préoccupante, voire attristante. Quand Samuel prédit aux Israélites que l'oppression royale les fera crier vers le Seigneur, qui ne les écouterait pas, l'exégète pense aux moines qui regrettent de s'être astreints à obéir et veulent quitter la vie religieuse. Leurs supérieurs, que représente le prophète, doivent pourtant les avoir avertis à l'avance. L'engagement qu'ils ont pris à la profession, et que les supérieurs ont présentés à Dieu dans ce rite liturgique, reste inviolable. On doit tout faire pour les retenir (IV, 69-73).

Pour finir, le second commentaire spirituel revient à sa perspective heureuse. Le portrait de Saül est entendu comme un éloge sans réserve. Le nouveau roi est l'image du chef d'Église éminent et irréprochable, qui dépasse en vertu tous ses sujets et les entraîne par son exemple comme par sa parole (IV, 74-78). À la manière du premier écrit de son pontificat, le *Pastoral*, Grégoire conclut la section en formulant le vœu que le pasteur, figuré par Saül, « soit parfait dans sa conduite, admirable par sa parole, élevé au-dessus de tous jusqu'aux sommets de la contemplation ».

II. QUELQUES DONNÉES MAJEURES

Si sommaire qu'elle soit, notre analyse laisse entrevoir la richesse du contenu de ces deux premières sections. Passées les premières pages, qui poléminent longuement contre le Judaïsme, la cinquième section trace un itinéraire de l'âme vers Dieu, et elle s'achève par une allégorie du peuple chrétien, dont les trois composantes — clergé, laïc, monachisme — se découvrent dans les noms de Béthel, Galgal, Masphat, tandis que celui de Ramatha évoque la vision béatifique dans l'au-delà et la contemplation qui l'anticipe ici-bas. Quant à la sixième section, on y trouve à la fois des vues pessimistes sur le vieillissement du monde et de l'Église, démontré en particulier par la piètre qualité de nombre d'évêques, et un idéal d'action sacerdotale qui réagit contre cette dégradation. Ça et là, parmi ces vues sur l'Église et son clergé, Grégoire insère des notations sur la vie monastique ou « contemplative », non sans faire écho plusieurs fois à la Règle bénédictine, qu'il cite même expressément peu avant de finir. Voyons tout cela de plus près.

Le sacerdoce et les sacrements Évitant, comme d'habitude, les termes trop précis qui désignent couramment les fonctions, Grégoire reconnaît une figure des « prédicateurs » ou « pasteurs », c'est-à-dire des évêques, dans les prêtres et les devins païens que les Philistins consultent au sujet de l'arche (III, 90, 2-3). Auparavant, il a déjà parlé des « prédicateurs » du Christ, mais surtout à propos des premiers temps de l'Église, où ces apôtres annonçaient l'Évangile aux Juifs (III, 41, 1, etc.) et aux païens (III, 80, 3, etc.). À présent, ses notations reflètent visiblement la réalité ecclésiale de son propre temps. Dans les *sacerdotes et divinos* païens qu'inter-

rogent les Philistins, Grégoire discerne les deux tâches principales du clergé chrétien : « offrir le sacrement » et assurer le « ministère de la prédication ¹ ».

Dans la ligne sacerdotale, l'offrande du sacrement exige la « sainteté de vie ». Dans la ligne divinatoire, la prédication requiert les « connaissances qui donnent la sagesse ». Ces deux aspects de la fonction sont au service de sa double fin : purifier les âmes du péché et les tirer de l'erreur. Le pasteur chrétien doit donc être à la fois un intercesseur et un guide, vivant assez saintement pour être écouté de Dieu dans sa prière pour les pécheurs, et parlant assez savamment pour instruire ses auditeurs ².

Dès ce premier aperçu, l'eucharistie est mise en rapport avec l'abolition du péché ³, que ce soit dans la vie du prêtre ou dans la conscience des fidèles. La même relation apparaît plus loin, en négatif, à propos des Bethsamites, détenteurs de l'arche, qui sont frappés par Dieu et redoutent de conserver l'objet sacré. En ces gens de Bethsames — la « maison du soleil » —, Grégoire reconnaît « ceux qui passent leur vie dans la maison de Dieu en présentant l'offrande sacrée ⁴ ». S'ils sont frappés, c'est que ces « prêtres morts », ces « ministres du saint autel réprouvés » remplissent leur fonction indignement. Faute d'être personnellement saints, ils profanent les « mystères sacrés », « le corps et le sang du Rédempteur », le « grand sacrement ⁵ ». Le ministère eucharistique, dont ils sont chargés, est incompatible avec le péché.

1. III, 90, 2 : *Sacerdotes quippe sunt oblatione sacramenti, diuini uero ministerio praedicationis.*

2. III, 90, 3-4. La vie sainte est nécessaire non seulement pour l'efficacité de l'intercession, mais aussi pour confirmer l'enseignement par un exemple concordant.

3. Même perspective dans *Dial.* IV, 57-62.

4. III, 132, 3 : *per sacrae oblationis officium conuersantur in domo Dei.*

5. III, 132, 3 (*sacra mysteria ; corpori et sanguini... redemptoris*) et 4 (*tanti sacramenti dignitatem*).

L'arrivée de l'arche à Cariathiarim occasionne une nouvelle touche sur le sujet. Qu'Éléazar soit « sanctifié » pour garder l'arche, c'est là une image de la « bénédiction consécatoire » que les « hommes les plus haut placés » donnent au ministre avant qu'il n'accomplisse le « ministère de l'offrande ¹ ». Et le nom même d'Éléazar, qui signifie « aide de Dieu », indique ce qu'on attend du prêtre : qu'il coopère efficacement, par son action extérieure, au travail dans les âmes. Plus précisément, Grégoire pense de nouveau à la « vie » et à « l'enseignement », auxquels s'ajoutent cette fois un amour fervent, une robuste constance et le motif universel de la dilection ².

Revenant alors aux Bethsamites et à leur crainte d'héberger l'arche, le commentateur propose d'expliquer cette frayeur sacrée non seulement par la terrible majesté de l'eucharistie, mais encore par le poids non moins redoutable de la charge prélatice, « car il ne faut pas moins de sainteté pour instruire les âmes que pour offrir les saints mystères ³ ». À ce propos, deux périls sont signalés : d'une part la gloire mondaine qui entoure à présent les charges ecclésiastiques, d'autre part les séductions féminines ⁴.

Outre l'eucharistie et l'enseignement, le prêtre administre la pénitence. Ce nouvel aspect de son ministère apparaît à propos de Samuel qui « juge à Maphat ». Ce nom de Maphat évoquant la contemplation, Grégoire souligne la nécessité de celle-ci quand on exerce le pouvoir de remettre les péchés. Pour juger selon Dieu, il faut écouter ce

1. III, 136, 1 : *electus minister prius benedictionem consecrationis a summis uiris accipit quam ministerium impendat oblationis.* Les consécrateurs sont au pluriel : Grégoire pense sans doute à l'épiscopat plus qu'à la prêtrise.

2. III, 136, 2-3. Comme plus haut, l'enseignement implique l'instruction (*scientia erudit*).

3. III, 37, 1.

4. III, 37, 2-4.

que Dieu dit, en prêtant l'oreille à son inspiration intérieure ¹.

Plus généralement, la contemplation, que symbolise ce toponyme, constitue, avec l'Écriture sainte et la pratique de l'Église, représentées par Galgal et Béthel, une des sources majeures de l'action pastorale ². Celle-ci doit constamment alterner avec une contemplation polarisée par l'au-delà. Samuel, ses tournées achevées, revient à Ramatha, qui représente la bienheureuse vision de l'éternité. Revenir là, c'est « retourner à l'amour des biens célestes par une espérance pleine de désirs », de manière à prendre dans cette vision de la patrie céleste le modèle auquel on tâche de rendre conformes les hommes ici-bas ³.

**La vie monastique
et contemplative**

Tout en représentant un des éléments essentiels de la vie sacerdotale, Masphat figure aussi un genre de vie distinct, celui qu'on peut appeler — Grégoire ne le fait pas — la vie monastique. Samuel, image du prêtre, passe à Masphat, mais d'autres y demeurent. Ces hommes voués à la contemplation sont les moines ⁴. Fixer du regard les choses d'en haut est la tâche qui les définit, en contraste avec les clercs qui desservent la maison de Dieu (Béthel) et les laïcs entraînés dans le tourbillon des affaires du monde (Galgal).

Avant de reconnaître les moines à Masphat, Grégoire les a déjà salués à Bethsames. L'arrivée de l'arche en ce lieu occasionne un long développement sur la « vie contem-

1. III, 151.

2. III, 170-171.

3. III, 172.

4. III, 170, 2. Voir aussi III, 148 (réunion d'Israël à Masphat) et 159 (l'armée qui remportera la victoire sort de Masphat).

plative ¹ ». « Maison du soleil », Bethsames évoque en effet la contemplation de la patrie céleste. Les Bethsamites sont les contemplatifs parfaits, brûlants d'amour. Leur première vertu caractéristique est l'humilité : à l'arrivée de l'arche, c'est dans la vallée qu'ils moissonnent ². Ces hommes allient ainsi la modestie et la sublimité, la basse opinion d'eux-mêmes et l'élévation du regard à l'infini.

Tout en accueillant humblement les postulants, symbolisés par l'arche, dans lesquels ils admirent la grâce de Dieu, les « supérieurs de la vie retirée » exercent à leur sujet le « discernement des esprits ³ ». Ce langage montre clairement que Grégoire pense à des communautés monastiques gouvernées par des *praepositi* — pour ne pas dire des abbés — et qu'il se préoccupe déjà du tri des candidats à la vie monastique, sur la nécessité duquel il va insister dans la section suivante, en citant la Règle de saint Benoît ⁴.

Tout en procurant à ses adeptes la joie de contempler le paradis des saints, la « vie retirée » exige un effort constant, symbolisé par la station de l'arche. Seule l'aide du Christ la rend possible ⁵. Les enseignements de la Bible et les exemples des justes nourrissent sa flamme. Mais c'est surtout des enseignements les plus élevés de l'Écriture qu'elle a besoin ⁶.

Dans sa marche vers Bethsames, l'arche est suivie par les satrapes des Philistins, et ceux-ci, une fois le char arrêté, la laissent là pour retourner dans leur pays. Ce récit évoque

1. L'expression revient en III, 116, 2 ; 117, 3 ; 119, 3 ; 121, 3 ; 123, 3 ; 124, 3.

2. III, 117, 3. Sur l'humilité des contemplatifs, voir aussi 118, 3 ; 124, 5 ; 125, 2-3 ; 126, 3.

3. III, 119, 3 : *uitae secretioris praepositi*, répété en 124, 2. Cf. : 122, 1 (*uita secretior*) ; 121, 3 (*quo secretius conuersantur*).

4. IV, 70, 1, citant RB 58, 2.8.12.

5. III, 121-123.

6. III, 124, 1-4.

pour Grégoire la sollicitude des prêtres séculiers qui accompagnent les âmes en quête de vie contemplative et se retirent quand elles ont trouvé ce qu'elles cherchaient¹. Le clergé doit s'occuper avant tout des hommes charnels, qu'il s'efforce de convertir. C'est à d'autres — les supérieurs monastiques — qu'il appartient de prendre en charge les aspirants à la perfection.

Cette arrivée de l'arche à Bethsames est clairement entendue par Grégoire du passage de la vie séculière au monachisme. Plus difficile à interpréter est son commentaire d'un épisode antérieur : le départ de l'arche, que les satrapes philistins « laissent aller² ». Cette fois, le commentateur pense à des sujets qu'on laisse libres de vivre selon leur propre jugement, après s'être assurés qu'ils sont suffisamment pourvus de doctrine spirituelle et affermis dans la pratique des bonnes œuvres.

Cette substitution de l'indépendance à l'obéissance n'est pas située de façon claire. Tout fait penser au passage du cénobitisme à l'érémisme, selon la doctrine de Cassien reproduite par Benoît au début de sa Règle. Mais le contexte antécédent, où il n'est question que de pénitence après le péché, rend cette interprétation quelque peu incertaine. Quant au contexte subséquent, il ne la favorise pas davantage. Grégoire y relève que les sujets émancipés continuent d'être surveillés discrètement par leurs anciens guides, soucieux de s'assurer qu'ils suivent le bon chemin. Quand cette surveillance des « satrapes » prend fin, l'arche est arrivée à Bethsames, c'est-à-dire à la contemplation³, et le commentateur pense alors, nous l'avons vu, à l'entrée dans la vie monastique. Nous restons donc perplexes devant cette émancipation qui ressemble tant à l'entrée d'un cénobite en

1. III, 127, 1-3.
2. III, 107-108. Voir les notes.
3. III, 115-116.

solitude, tout en paraissant se situer à une étape antérieure de l'itinéraire spirituel.

À deux reprises au moins, Grégoire affirme la supériorité de la contemplation par rapport aux bonnes œuvres¹ ou à la vie active². Selon le premier de ces passages, la perfection ne consiste pas à bien agir, mais à « contempler les joies ineffables de la cité d'en haut ». Ce « ravissement dans les choses divines » procure une maîtrise invincible à l'égard des passions humaines. Quant au second passage, ce commentaire sur les « serviteurs » du roi oppose la « servitude » de la vie active, menée sous la direction d'autrui, à la liberté du contemplatif, dont la conduite parfaite le dispense de cette tutelle et lui vaut la « latitude de la charité ». Comme dans l'exégèse du départ de l'arche, à laquelle ce petit morceau ressemble beaucoup, le cadre institutionnel — ecclésial ou monastique — reste incertain.

Pour finir, il faut donner une attention spéciale aux pages dans lesquelles, vers la section 6, l'ancien moine du Caelius et l'abbé de Ravenne s'entretiennent d'un phénomène particulier de la vie claustrale : la désaffection que ressentent à son endroit certains sujets, qui demandent à partir. Le morceau commence et finit en affirmant que la promesse qu'ils ont faite est indissoluble et que les supérieurs ne doivent pas écouter leur demande, mais tout faire pour les retenir et les guérir³. Entre ce début et cette fin, Grégoire met d'abord en garde contre la « facilité » avec laquelle l'engagement initial est parfois pris, puis évoque le rite de profession, au cours duquel cet engagement, de par l'oraison du supérieur, passe du domaine des relations humaines à celui des rapports avec Dieu⁴.

1. III, 141-142.
2. IV, 62, 2, citant Ex 21, 2.
3. IV, 69 et 73.
4. IV, 70 et 72. La phrase *quia ad historiam dicimus* (70, 1), qui fait difficulté (voir la note), rappelle I, 77, 1 : *quia haec ultima ad historiam*

C'est dans les considérations sur la « facilité » que se présentent, coup sur coup, les deux citations de la Règle bénédictine¹. Précédée de plusieurs expressions qu'on trouve aussi chez Benoît², et suivie de deux autres qui font penser à la Vie de celui-ci³, cette double référence explicite à la Règle des moines est chose unique dans l'œuvre grégorienne et dans toute la littérature du VI^e siècle⁴.

En plus de ce fait singulier, qui a éveillé des soupçons⁵, l'esquisse de la cérémonie de profession, avec sa mention claire du rite central de l'oraison et ses deux allusions possibles à une cédula écrite⁶, intéresse l'histoire du rituel monastique⁷.

Le laïc Entre ces aperçus sporadiques sur les clercs et les moines, Grégoire parle souvent des simples fidèles. Contentons-nous de relever, en ce domaine, le principe posé à propos du rejet des fils de Samuel. Si indignes que fussent ceux-ci, qui représentent les mauvais prêtres, le peuple sera puni de s'être insurgé contre eux. En effet, « quand les prêtres mènent

diximus, où il s'agit, comme ici, d'une remarque passagère, non d'une articulation majeure du commentaire.

1. IV, 70, 1, citant RB 58, 2 (1 Jn 4, 1) et 8.12.

2. IV, 69, 2 (*dura et aspera* ; cf. RB 58, 8) et 3 (*quem sibi praesae uoluerunt* ; cf. RB 5, 12 = RM 7, 50) ; 70, 1 (*noniter accedentibus facile aditum non impendant* ; cf. RB 58, 1). Voir d'autres rapprochements dans les notes.

3. IV, 70, 2-3 (*discretionis... discretius* ; cf. Dial. II, 36) ; 72, 1 (*sanctae conuersationis habitum petentes* ; cf. Dial. II, Prol. 1). En outre, *noitiorum* et *noitii* (IV, 72, 2-3) rappelle de nouveau RB 58, 5, etc. Le terme figurait déjà en III, 119, 4. En III, 160, 4, *noitiorum (fidelium)* n'a pas ce sens technique.

4. COLOMBAN, *Reg. mon.* I utilise tacitement RB 5, mais sa date (avant ou après 600) est incertaine.

5. Les derniers en date sont ceux de F. Clark (voir t. I, p. 465-468).

6. IV, 72, 1 (*textu*) et 3 (*chirographum*).

7. Cf. H. FRANK, « Untersuchungen zur Geschichte der benediktinischen Professlurgie im frühen Mittelalter », dans *SMGBO* 63 (1951), p. 93-139 (voir p. 93-95).

une vie mauvaise, ils ne doivent pas être jugés par les laïcs¹ ».

III. REMARQUES SUR LA LANGUE

Un des défauts qui se manifestent le plus souvent dans l'*In I Regum* est la répétition disgracieuse de certains mots outils. Sont ainsi répétés dans la même phrase la préposition *ad* (III, 106, 1), les conjonctions *dum* (III, 98, 2), *sed* (III, 68, 1) et *ut* (III, 128, 2 ; IV, 29, 4 et 6), le mot *quod* pris successivement comme conjonction et comme pronom (IV, 3), le pronom *is* désignant deux choses différentes (IV, 25, 1) ou même trois (III, 158, 4 : *eos... ea eis*). Le rédacteur ne craint pas non plus d'accoupler un adverbe pronominal avec le pronom correspondant (III, 95, 2 : *eo ea*). Mais le mot le plus souvent répété est la conjonction *quia*. Fréquemment employée deux fois de suite², elle l'est parfois à trois reprises (III, 98, 3 ; 130, 2).

Ces répétitions dues à la négligence s'étendent à des verbes, tels que *despicit* (III, 75, 4), *habent* (IV, 18, 3) et *ait* (IV, 33, 1). Dans le premier cas, où *despicit* s'applique tour à tour à une action mauvaise et à une action bonne, l'inéligance s'accompagne d'ambiguïté.

Un autre phénomène fréquent est l'omission de *et*, soit après un premier *et* qui en appelle un second (III, 116, 1 et 130, 1 ; IV, 1), soit après *non solum... sed*, où le terme omis pourrait être aussi *etiam* (III, 82, 2 ; 156, 3 et 5 ; 171, 3). Il arrive encore qu'un premier *et* ait pour répondant *atque* (III, 75, 3 ; 83, 2). D'autres *et* sont inattendus à divers titres³.

1. IV, 45, 3.

2. III, 43, 2 ; 63, 2-3 ; 64, 4 ; 65, 1 ; 66, 2 ; 104, 1 ; 108, 6 ; 132, 2 ; 150, 2 (*quia idcirco... quia*) ; IV, 70, 1.

3. Ainsi *et si* pour *si etiam* (III, 100, 1), *et* pour *etiam* (III, 165), *et* séparé du *sed* précédent (III, 153, 4).

Quelques accidents se produisent en ce qui concerne l'accord des nombres : verbe au singulier et sujet au pluriel (III, 51, 1 : *pugnauit... Philistiim*), verbe au pluriel avec sujet au singulier¹, pronom singulier représentant un terme au pluriel².

Après *in* on trouve parfois l'ablatif³ ou l'accusatif⁴, alors qu'on attendrait l'autre cas. Mais le *m* final est trop fragile pour que ces leçons soient sûres, d'autant que notre base manuscrite est réduite à l'extrême. La même remarque s'applique à un cas de dissymétrie, où *in perfectionem* répond à *in delectatione* (III, 141, 1). En dehors de ces emplois de *in*, l'inconsistance du *m* final rend compte aussi de tel accusatif manifestement contraire au sens, qui réclame l'ablatif⁵.

Voici maintenant quelques particularités de vocabulaire. On trouve *nollet* pour *non mallet* (IV, 10, 2), *omni* pour *ulla* (III, 38, 4), *quando* pour *quomodo* (III, 100, 1 ; 131 ; 132, 2). Ailleurs, un terme abstrait est préféré à l'adjectif correspondant⁶. D'autres noms abstraits sont remarquables : *horribilitates* (III, 146, 4), *incomprehensibilitatis*⁷ (IV, 32, 5). L'exclamation *O quam* s'emploie non seulement devant l'adjectif *magni* (III, 146, 2), mais aussi devant son superlatif *maximum* (III, 146, 4).

Comme l'adjectif *memor*, le participe *memorans* est suivi d'un complément au génitif (III, 164, 3). On trouve parfois l'irréel du passé à l'imparfait du subjonctif (III,

1. III, 168, 2 : *pars hominum... designantur*. Cependant *pars*, terme collectif, équivaut à un pluriel.

2. IV, 24, 2 : *eius* (= *praelatorum*) ; 69, 2 : *qui* pluriel (= *regis*) ; 71 : *eorum* (= *hoc*).

3. III, 167, 2 : *in dei memoria... ueniunt* ; 169, 3 : *quae... non efficit Christus in oboedientia gentium* (Rm 15, 18 : grec *eis*).

4. IV, 9, 2 : *indignatam... maiestatem dei non in se ipsam asserimus*.

5. III, 122, 2 : *amorem* pour *amore*.

6. IV, 3, 2 : *in magnitudine timoris* (= *in magno timore*), en parallèle avec *in appetitu desiderii*.

7. Celui-ci reparaît en *Mor.* 29, 57.

40, 2 ; IV, 10, 1), et l'indicatif dans une interrogation indirecte (IV, 11, 1). Dans une série d'interrogations indirectes introduites par *cur*, les deux premiers verbes sont au subjonctif, et le troisième à l'indicatif¹. Relevons encore une prolepse : *grauitatem... quare... non recesserit scire* (III, 82, 2).

Si nous enregistrons de telles particularités, c'est qu'elles peuvent aider à définir l'apport littéraire du rédacteur de l'*In I Regum*, l'abbé Claude de Ravenne. Suivant qu'elles se rencontrent ou non dans les œuvres rédigées plus immédiatement par le pape lui-même, on verra mieux la responsabilité propre du collaborateur de Grégoire dans cette rédaction.

IV. PRÉSENTATION DU TEXTE

Comme dans le tome I, nous suivons habituellement le texte établi par P. Verbraken, à la mémoire duquel ce nouveau volume est dédié. Quelques coquilles du *CCL* sont corrigées². Dans cinquante-cinq cas, nous adoptons des leçons différentes, dont une quarantaine sont prises à *vm* et une douzaine à *C*, soit appuyé par *vm* (six fois), soit seul (six fois). Une mention spéciale doit être faite de quelques lieux où l'apparat de Verbraken laisse à désirer :

P. 237, ligne 1339 (III, 71, 2) : *Hichaboth* ne figure pas seulement dans *C*, mais aussi dans *vm*.

P. 264, ligne 2380 (III, 117, 4) : *depositis* n'est pas donné par *m* (*dispositis*), mais par *C*.

P. 269, ligne 2566 (III, 126, 3) : au lieu de *tam* (*Ct*), on lit *iam* dans *vm* (apparat lacuneux).

1. IV, 7, 4 : *decernat... fuerit... elegitur*.

2. III, 42, 1 : *praelium* ; 82, 3 : *nimine* ; 101, 1 : *praedicatores* ; 102, 1 : *exoluitis* ; 102, 3 : *intellegit* ; 105, 3 : *secursus* ; 162, 3 : *noctoriae*.

P. 273, ligne 2732 (III, 135, 1) : *in Gabaa* est ajouté non seulement par *v*, mais aussi par *m*, indépendamment de l'ajout conjectural qui suit dans *m* (*Eleazarum... Domini*).

P. 282, ligne 3064 (III, 152, 3) : au lieu de *fit* (*C*), on lit *sit* dans *vm* (omis dans l'apparat).

P. 283, ligne 3109 (III, 154) : *C* donne *filistinonorum*, le premier *-no-* étant exponctué.

P. 285, ligne 3186 (III, 158, 4) : *terrena* est précédé de *etiam* dans *C^{ac}* aussi bien que dans *vm*.

P. 285, ligne 3187 (III, 158, 4) : *eos* est suivi de *etiam* dans *vm*.

P. 301, ligne 200 (IV, 10, 1-2) : la ponctuation (forte) après *oporteret* n'est pas seulement le fait de *vm*, mais aussi de *C*.

À trois reprises, nous avons un peu modifié le découpage des chapitres, conformément au sens du texte¹. Dans une douzaine de cas, des changements de ponctuation se sont imposés pour la même raison. Quant à l'orthographe, des raisons indépendantes de notre volonté nous ont fait adopter des graphies de l'édition précédente que nous avons modifiées dans notre premier tome². Cependant nous écrivons *Philistiim*, *Philistei*, *Philistini* comme ces mots se lisent constamment dans *C*, au lieu de *Philisthiim*, *Philisthei*, *Philisthini*, comme les écrit Verbraken.

1. III, 60 et 151 ; IV, 42.

2. Ainsi *ammirans*, *quur*, *simulachrorum* (t. I, p. 129, n. 9).

ABRÉVIATIONS

I. ŒUVRES DE GRÉGOIRE

<i>Dial.</i>	<i>Dialogues</i> , éd. A. de Vogüé et P. Antin, Paris 1978-1980, SC 251, 260 et 265.
<i>Ex. Fragm.</i>	<i>Fragmenta a Paterio Gregorii Magni Homiliis in Hiezechielem adscripta</i> , CCL 142, p. 399-432.
<i>Hom. Eu.</i>	<i>Homiliae in Euangelia</i> , PL 76, 1075-1312.
<i>Hom. Ez.</i>	<i>Homiliae in Hiezechibelem prophetam</i> , éd. M. Adriaen et Ch. Morel, Paris 1986-1990, SC 327 et 360.
<i>In Cant.</i>	<i>Expositio in Canticum Canticorum</i> , éd. R. Bélanger, Paris 1984, SC 314.
<i>In I Reg.</i>	<i>In Librum Primum Regum Expositionum Libri VI</i> , éd. P. Verbraken, CCL 144, p. 47-614 ; I (Préf.-II, 28), éd. A. de Vogüé, Paris 1989, SC 351 ; II (II, 29-III, 37), éd. C. Vuillaume, Paris 1993, SC 391.
<i>Mor.</i>	<i>Moralia in Job</i> , éd. M. Adriaen, CCL 143-143A-143B ; I-II, éd. R. Gillet et A. de Gaudemaris, Paris 1975 ² , SC 32 bis ; XI-XVI, éd. A. Bocognano, Paris 1974-1975, SC 212 et 221.
<i>Past.</i>	<i>Regulae Pastoralis Liber</i> , éd. B. Judic, F. Rommel et Ch. Morel, Paris 1992, SC 381-382.
<i>Reg. Ep.</i>	<i>Registrum Epistularum</i> , éd. D. Norberg, Turnhout 1982, CCL 140 et 140 A ; éd. P. Minard, Paris 1991, SC 370-371.

II. DIVERS

<i>ALW</i>	<i>Archiv für Liturgiewissenschaft</i> , Maria Laach.
<i>CCL</i>	<i>Corpus Christianorum, Series Latina</i> , Turnhout.
<i>Col. Cis.</i>	<i>Collectanea Cisterciensia</i> , Scourmont-Mont des Cats.

- Had.* *Hadrianum* (Sacramentaire grégorien). Voir Bibliographie : LIETZMANN.
- Lib.* JÉRÔME, *Liber Interpretationis Hebraicorum Nominum*, éd. P. de Lagarde, CCL 72 (1959).
- MGH* *Monumenta Germaniae Historica*, Hanovre-Berlin.
- PL* *Patrologia, Series Latina*, éd. J. P. Migne, Paris.
- RB* *La Règle de saint Benoît*, éd. A. de Vogüé et J. Neufville, Paris 1972, SC 181-182.
- Rev. Bén.* *Revue Bénédictine*, Maredsous.
- RM* *La Règle du Maître*, éd. A. de Vogüé, Paris 1964, SC 105-106.
- SC* *Sources Chrétiennes*, Paris.
- SMGBO* *Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktiner-Ordens und seiner Zweige*, Munich-Ottobeuren.

Les livres de l'Écriture Sainte sont désignés par les sigles de la *Bible de Jérusalem*, sauf l'Écclésiaste (Ec au lieu de Qo).

BIBLIOGRAPHIE

- H. ASHWORTH, « The Liturgical Prayers of St. Gregory the Great », *Traditio* 15 (1959), p. 107-161.
- « Further Parallels in the Hadrianum from St. Gregory the Great's Commentary on the First Book of Kings », *Traditio* 16 (1960), p. 364-373.
- A. BLAISE, *Dictionnaire Latin-Français des auteurs chrétiens*, Turnhout 1986².
- *Manuel du Latin chrétien*, Strasbourg 1955.
- J.-M. CLÉMENT, *Lexique des anciennes règles monastiques latines (Instrumenta Patristica VII A-VII B)*, Steenbrugge 1978.
- A. ERNOUT et F. THOMAS, *Syntaxe latine*, Paris 1959².
- Instrumenta lexicologica latina, Sanctus Gregorius Magnus In Cant. In I Reg.*, curante Cetedoc, Turnhout 1982.
- H. LIETZMANN, *Das Sacramentarium Gregorianum nach dem Aachener Urexemplar (Liturgiegeschichtliche Quellen 3)*, Münster in Westf. 1921.
- A. DE VOGÜÉ, « Persévérer au monastère jusqu'à la mort. La stabilité chez saint Benoît et autour de lui », *Col. Cist.* 43 (1981), p. 337-365.
- *Saint Benoît, sa Vie et sa Règle. Études choisies (Vie monastique 12)*, Bellefontaine 1981.
- « *Materia* et ses dérivés dans le Commentaire de Grégoire le Grand sur le Premier Livre des Rois », *Rev. Bén.* 96 (1986), p. 219-224.
- « Les critères du discernement des vocations dans la tradition monastique ancienne », *Col. Cis.* 51 (1989), p. 109-126.
- *Histoire littéraire du mouvement monastique dans l'Antiquité*, t. I-II, Paris 1991-1993 ; t. III, Paris 1996.
- R. WEBER, « Les interpolations du Livre de Samuel dans les manuscrits de la Vulgate », dans *Miscellanea G. Mercati*, t. I (*Studi e Testi* 121), Vatican 1946, p. 19-39.
- *Le Psautier Romain et les autres anciens Psautiers latins (Collectanea Biblica Latina 10)*, Vatican 1953.

CONSPECTVS SIGLORVM

- C* *Codex Cauensis* 9, s. XII.
- v* *Eximii ac sanctissimi viri divi Gregorii Magni Papae in primo Regum libro multiplex Expositio*, Venetiis 1538 (1537).
- m* *Sancti Gregorii Papae in librum primum Regum, qui et Samuelis dicitur, variarum Expositionum libri sex, scilicet S. Gregorii Papae I... Opera omnia... studio... monachorum O. S. B. e Congregatione S. Mauri*, t. III, Parisiis 1705, Pars secunda.
- t* *Sancti Gregorii Magni in librum primum Regum Expositionum libri VI, recensuit Patricius Verbraken*, Turnholti 1963 (CCL 144).

TEXTE ET TRADUCTION

LIBER TERTIVS

- 4, 1-3 38, 1. Vnde et ordinem, quo idem sermo uniuerso
Israheli uenerit, latius exponens ait : EGRESSVS
NAMQVE EST ISRAHEL OBVIAM PHILISTIIM IN PROE-
LIVM ET CASTRA METATVS IVXTA LAPIDEM ADIVTORII.
5 PORRO PHILISTIIM VENERVNT IN APHET ET INSTRV-
XERVNT ACIEM CONTRA ISRAHEL. INITO AVTEM
CERTAMINE TERGA VERTIT ISRAHEL ET CAESA SVNT IN
ILLO CERTAMINE PASSIM PER AGROS QVATVOR MILIA
VIRORVM. ET REVERSVS EST ISRAHEL IN CASTRA.
10 2. Esse spiritalia proelia beatus apostolus Paulus
ostendit, dum sanctae ecclesiae castra ad uictoriam
cohortatur dicens : *Non est nobis conluctatio aduersus
carnem et sanguinem, sed aduersus principatus et potestates,
contra spiritalia nequitas in caelestibus.* De quibus pro-
15 fecto proeliis etiam consequendae uictoriae consilium

38, 1 uniuerso : in *praem. vm* || 3 Philistim *v* || 5 Aphec : Aphet *m*
|| 10 Paulus *om. vm* || 13 principatus : principes *vm* || potestates : patres
v || 14 contra : et *praem. vm*

III, 38, 2. Ep 6, 12..

38, 2. Dans Ep 6, 12, Grégoire omet *aduersus mundi rectores tenebrarum harum*. Il en sera de même en V, 2 et 102. Au contraire, ces mots figuraient dans *Mor.* 13, 11 ; *Hom. Ez.* I, 8, 5. Quant à *contra spiritalia nequitas* (Vulg. *contra spiritalia nequities*), la préposition *contra*, qu'on trouvait dans *Mor.* 2, 38 ; *Hom. Ez.* I, 8, 5 et II, 3, 22, deviendra plus loin *aduersus* (V, 2 et 102), tandis que *spiritalia nequitas* (*Mor.* et *Hom. Ez.*) se

LIVRE TROISIÈME

Cinquième section : sens spirituel.

38, 1. C'est pourquoi, pour expliquer plus ample-
ment la façon dont cette parole est venue en Israël tout
entier, le texte dit : ISRAËL SORTIT EN EFFET À LA RENCON-
TRE DES PHILISTINS POUR LEUR LIVRER COMBAT, ET IL
CAMP AUPRÈS DE LA PIERRE DU SECOURS. DE LEUR CÔTÉ,
LES PHILISTINS VINRENT À APHET ET SE RANGÈRENT EN
LIGNE DE BATAILLE FACE À ISRAËL. LA LUTTE S'ENGAGEA.
ISRAËL TOURNA LE DOS, ET DANS CETTE LUTTE TOMBÈRENT
ÇA ET LÀ À TRAVERS LES CHAMPS QUATRE MILLE HOMMES.
ALORS ISRAËL REVINT À SON CAMP. 4, 1-3

2. Qu'il y ait des combats spirituels, le bienheureux
Apôtre Paul le montre, quand il exhorte le camp de la
sainte Église à remporter la victoire en disant : « Nous
n'avons pas à lutter avec la chair et le sang, mais avec les
principautés et les puissances, contre les perversions spi-
rituelles dans les cieus. » C'est pour obtenir la victoire

maintiendra dans la suite (IV, 55, 1 ; V, 2 et 102). — Ep 6, 16 ne reparait
qu'en *In I Reg.* IV, 54, 5, avec le même début (*Est*) qu'ici (Vulg. : *in
omnibus sumentes*), tandis que Ep 6, 17 était déjà cité dans *Mor.* 19, 56 et
34, 17 ; *Hom. Ez.* II, 9, 15, mais seulement en sa seconde partie (*et
gladium — Dei*), à laquelle fera aussi allusion *In I Reg.* V, 123.

praebens ait : *Est scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere ; et galeam salutis adsumite et gladium spiritus, quod est uerbum dei.*

3. Hinc Petrus exhortans dicit : *Solliciti estote et uigilate in orationibus, quia aduersarius uester diabolus tamquam leo rugiens circuit, quaerens quem deuoret. Cui resistite fortes in fide.*

4. Dum ergo Israhelis proelia per historiam referuntur, interna et spiritalia designantur. Philistiim namque cadentes poculo interpretantur. Quo nimirum nomine reprobi angeli exprimentur, quia per abundantiorum potum superbiae statum perdidierunt aeternae uitae. Eis quippe uelut poculo cadere fuit potum superbiae sine omni mora retractationis adsumere.

30 Nam quod potatur facile sumitur. De quorum profecto cadentium principe uelut de potante dominus dicit quia *in ueritate non stetit*. Velut enim potu corrui, qui superbiae suae uelocitate ebrius, in ea qua fuerat conditus ueritate nec ad momentum stetit.

39, 1. Sed ualde quaerendum est, quomodo Israhel secundum carnem egredi in proelium contra istos

38, 16 est : et *m* || 21 tamquam leo rugiens *om. um* || 23 Israhelis : Israelitis *m* || historiam : litteram *um* || 24 philistim *v* || 29 retractationis *um* || 33 qua : quae *v*

39, 1 est *om. um* || 1-2 quomodo egredi *transp. um*

38, 16. Ep 6, 16-17 || 19. 1 P 5, 8-9 (cf. 4, 7) || 32. Jn 8, 44

38, 3. On trouve 1 P 5, 8-9 dans *Mor.* 19, 47, mais avec un début plus exact (*Sobrii estote et uigilate*, cf. *Vulg.*), qui est ici altéré (*Solliciti*) et contaminé par 1 P 4, 7 (*in orationibus*). Les autres citations commencent seulement à *aduersarius* et ont tantôt la même teneur qu'ici (*Hom. Ez.* I, 7, 15 ; *In I Reg.* IV, 155), tantôt des variantes : *tamquam* remplacé par *quasi* (*Mor.* 31, 16 ; *In I Reg.* V, 168) ou par *sicut* (*Mor.* 31, 74).

4. Étymologie de *Philistiim* comme chez JÉRÔME, *Lib.* 6, 12 (*cadentes suae ruina poculi aut cadentes potione*) ; *Ep.* 65, 4 (*poculo corruentes*) ; *Tract. de Psalm.* 82, 8 (*cadentes potione, hoc est qui inebriati sunt de calice diaboli et inebriati*

dans ces combats qu'il donne le conseil suivant : « Il y a le bouclier de la foi, avec lequel vous pouvez éteindre tous les traits enflammés du Pervers. Prenez aussi le casque du salut et l'épée de l'esprit, qui est la parole de Dieu. »

3. De là, l'exhortation de Pierre : « Tenez-vous sur vos gardes et veillez en priant, car votre adversaire, le diable, rôde autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui dévorer. Résistez-lui vaillamment dans la foi. »

4. Quand le récit sacré rapporte les combats d'Israël, c'est donc de combats intérieurs et spirituels qu'il s'agit. « Philistins » signifie en effet « tombant par la boisson ». Ce nom désigne les anges réprouvés, qui ont perdu, par l'excès de boisson que fut leur orgueil, la vie éternelle où ils se tenaient debout. Ils tombèrent par la boisson, en quelque sorte, quand ils burent un grand coup d'orgueil sans prendre le temps de la moindre réflexion. Ce qu'on boit, en effet, on l'avale facilement. En parlant du prince de ces esprits qui tombèrent, considéré comme une sorte de buveur, le Seigneur dit : « Il n'est pas resté debout dans la vérité ». De fait, il tomba par la boisson, en quelque sorte, car en un clin d'œil son orgueil l'enivra, et pas un instant il ne resta debout dans la vérité où il avait été créé.

39, 1. Mais voici un important sujet de recherche : comment faut-il comprendre qu'Israël selon la chair sortit

cciderunt). À la façon de Jérôme dans ce dernier texte, Grégoire pense ici aux anges déchus. Plus loin (41, 1), il verra dans les Philistins les prédicateurs de l'Église. — Allusion à Jn 8, 44d comme dans *Mor.* 17, 51 (*quia... in rectitudine ueritatis non stetit*). En *Mor.* 19, 4, la citation est plus étendue (Jn 8, 44 cd).

39, 1. *Israel secundum carnem* : cf. Ga 4, 29.

cadentes poculo intellegatur. Nemo enim pugnat cum eo qui sibi subicitur. Iudaicus ergo populus, qui
5 malignis spiritibus per infidelitatem subiectus est, contra eos in proelium egredi quomodo dicitur ?

2. Pugnare tamen asseritur non ueritate fortitudinis sed fallacia aestimationis. Veritate quippe fortitudinis a malignis spiritibus uictus est, sed tamen, dum
10 patrum ueterum traditiones seruat, cum malignis spiritibus certamen habere se aestimat. Vnde et sub captiuitatis suae uinculis tanto strictius ligatur, quanto et ipsa libertatis, quam non habet, fiducia ab eorum
15 occultis suggestionibus ei falsae libertatis fortitudinem praedicant, ut eam qua premitur seruitutis caliginem non adtendat et eo securius iam eum deceptum possideat, quo ab eis quibus tenetur infidelitatis uinculis solui in redemptorem nostrum credendo non
20 curat.

40, 1. Et notandum quia de repulso populo dicitur : *Egressus est Israhel*. Tunc namque exiit, cum rectae fidei munimenta dereliquit. Vnde et de his, qui a scripturae sanctae mysteriis errando deuiauerant,
5 Iohannes dicit : *Ex nobis exierunt, sed non erant ex nobis*. Exire igitur Israheli secundum carnem est rectae fidei terminos errando praeterire.

2. Sed, quia alium Christum expectare non desinunt, iuxta adiutorii lapidem castra ponunt. Merito

39, 11 se certamen habere *transp. vm* || 11 aestimat : existimat *vm* || et *om. vm* || 16 praedicant *vm* : praedicat *Ct* || 16 seruitutis *om. vm* || 18 possideant *vm*

40, 2 namque : recte *vm* || rectae : sacrae *vm* || 3 munimenta *C* : monimenta *v* monumenta *m*

40, 1. Citation comme en *Mor.* 23, 11, sans les variantes de *Mor.* 12, 33 (*prodierunt* comme dans *Vulg.*) ; 18, 49 et 20, 15 (*a nobis*). In *I Reg.* suit donc *Mor.* en son dernier état.

pour combattre ces ennemis tombés par la boisson ? Personne, en effet, ne se bat avec quelqu'un qui lui est soumis. Si donc le peuple juif, du fait de son incrédulité, est soumis aux esprits malins, comment peut-on dire qu'il sort pour les combattre ?

2. Cependant, quand on dit qu'il se bat, il ne s'agit pas d'une vraie force, mais d'une persuasion trompeuse. Du point de vue de la vraie force, en effet, Israël a été vaincu par les esprits mauvais, mais cependant, parce qu'il observe les traditions de ses pères, il se persuade qu'il est en lutte avec ces esprits mauvais. Par suite, il reste lié par les chaînes de sa captivité, et celles-ci le serrent d'autant plus que ces esprits astucieux lui donnent l'assurance d'être libre alors qu'il ne l'est pas. Car ces rusés adversaires lui suggèrent en cachette qu'il est fort de la fausse liberté qu'ils lui vantent, pour qu'il ne s'aperçoive pas de la sombre servitude qui pèse sur lui, et que celle-ci le tienne d'autant plus sûrement enfermé dans son erreur qu'il ne se soucie pas d'être délivré, en croyant à notre Rédempteur, des liens qui l'enserrent.

40, 1. Notons encore que le texte dit du peuple réprouvé : « Israël sortit. » Il est sorti, de fait, quand il a quitté les retranchements de la vraie foi. D'où le mot de Jean, à propos de ceux qui s'étaient écartés des mystères de la sainte Écriture par leurs erreurs : « Ils sont sortis du milieu de nous, mais ils n'étaient pas des nôtres. » La sortie de l'Israël charnel, c'est donc la transgression des limites de la vraie foi par l'erreur.

2. Cependant ils ne cessent pas pour autant d'attendre un autre Messie. Aussi campent-ils à côté de la Pierre du

10 igitur terga uertisse Israhel dicitur, quia et egressus
fuisse perhibetur. Nam, si intus maneret, uinci nequa-
quam potuisset, quia, si se intra munitiones seruaret
fidei, armatos spiritus debellaret erroris.

3. Et, quia fraude superatur, Philistim in Aphet
15 aciem instruxisse perhibentur. Malignis namque spiri-
tibus aciem instruere est incautis Iudaeorum cordibus
argumenta deceptionis ordinare.

4. Sed inito certamine terga uertit Israhel, quia,
dum mori metuit, malignis spiritibus non resistit. Ideo
20 quippe pugnae profugi terga hostibus uertunt, ne
resistentes moriantur. Quia uero, si in redemptorem
Iudaei credant, mori trepidant, idcirco non resistunt
ut uiuant, quia in redemptorem non credunt ut in
ueteri circumcissione saluentur. Resisterent quippe
25 malignis spiritibus, si arma suae fortitudinis in
redemptoris nostri fide tenuissent. Sed qui ideo ne
moriantur fugiunt, ideo quia fugiunt moriuntur. Hos-
tis namque insequens eo facilius fugientem interficit,
quo is, qui fugiendo percutitur, imminentis uictoris sui
30 gladio non resistit.

5. Vnde et in eodem certamine quatuor Iudaeorum
milia caesa memorantur. Quae enim sunt haec quatuor
milia, nisi qui recipere quatuor euangeliorum auctori-
tatem noluerunt? Quare et in agris mori perhibentur,
35 quia in errorum suorum latitudine inmorantur. Et,
quia erroris sui latibula adhuc nequaquam derelin-

40, 14 philistim *v* || Aphet : Aphet *m* || 16 incautis : in cautis *v* ||
20 uertunt : uertuntur *v* || 26 qui *om. vm* || 27 ideo : et *praem. vm* ||
33 euangeliorum : euangelistarum *C^{pe}* || 33-34 auctoritatem : ueritatem
vm

40, 5. 1 Jn 2, 19

40, 3. *Aphet* (*Aphet*) n'est pas interprété. Jérôme pensait surtout à la
« continence » (*Lib.* 23, 30 ; 34, 11 ; 44, 14).

Secours. À bon droit, le texte dit donc qu'Israël tourna le
dos, puisqu'il vient de noter qu'il était sorti. Si en effet il
était demeuré à l'intérieur, il serait resté invincible, car en
se maintenant à l'intérieur des retranchements de la foi, il
aurait triomphé des armes des esprits d'erreur.

3. Et parce qu'une duperie vient à bout de lui, le texte
dit que les Philistins se sont rangés en ligne de bataille à
Aphet. Se ranger en ligne de bataille, c'est, pour les esprits
malins, construire des raisonnements trompeurs dans le
cœur des Juifs sans qu'ils y prennent garde.

4. Mais quand la lutte s'engage, Israël tourne le dos, car
la peur de mourir l'empêche de résister aux esprits mau-
vais. En effet, si l'on fuit le combat et qu'on tourne le dos
à l'ennemi, c'est pour ne pas mourir en résistant. Parce que
les Juifs ont peur de mourir s'ils croient au Rédempteur, ils
n'offrent pas la résistance qui les ferait vivre. Ils refusent
de croire au Rédempteur, pour chercher le salut dans la
vieille circoncision. Ils auraient résisté aux esprits mauvais,
s'ils avaient gardé en main les armes qui faisaient leur
force, en croyant à notre Rédempteur. Mais en fuyant
pour ne pas mourir, ils meurent justement parce qu'ils
fuiant. L'ennemi qui poursuit tue le fuyard d'autant plus
facilement que celui-ci, frappé dans sa fuite, ne résiste pas
à l'épée du vainqueur qui le presse.

5. C'est pourquoi on mentionne quatre mille Juifs tués
dans ce combat. Ces quatre mille, en effet, que sont-ils,
sinon ceux qui n'ont pas voulu reconnaître l'autorité des
quatre évangiles? Aussi le texte ajoute-t-il qu'ils meurent
dans les champs, parce qu'ils demeurent dans le vaste
espace de leurs erreurs. Et parce que, aujourd'hui encore,
ils n'abandonnent pas l'erreur où ils se cachent, le texte dit

40, 5. Jeu de mots sur *mori* (« mourir ») et *inmorantur* (« demeurer »).
Ensuite *ut iam dixi* renvoie à 39, 2 (phrase identique, à laquelle Grégoire
n'ajoute ici que *adhuc*).

quunt, Israhel in castra reuersus asseritur. Nam, ut iam dixi, cum malignis spiritibus adhuc habere certamen se aestimat, cum eorum uoluntati potius oboediat quam repugnet.

41, 1. Quia uero etiam in bona significatione poculum accipitur, cadentes poculo intellegi sanctae ecclesiae praedicatores possunt. De quo nimirum poculo propheta gloriatur dicens : *Inpinguasti in oleo caput meum, et poculum tuum inebrians quam praeclarum est.* Poculum namque inebrians abundans est gratia spiritus sancti. Quae apte poculum dicitur, quia eius plenitudine electorum corda in momento debriantur. Vnde et de primis sanctae ecclesiae pastoribus dicitur : *Factus est repente de caelo sonus tamquam aduenientis spiritus uehementis, et repleuit totam domum ubi erant sedentes.*

2. Quo nimirum poculo praedicatores cadunt, quia, dum sancti spiritus gratiam abundanter excipiunt, statum uitae carnalis ex toto derelinquunt. Cotidie namque per hoc poculum uelut nimie potantes cadunt, quia, etsi eos aliquando carnales motus ad perpetrandas culpas erigunt, uirtute tamen potati spiritus in statu peccati non inueniuntur. Cum quibus profecto quia Iudaicus populus certamen habet fidei, contra Philisteos istos carnalis Israhel cotidie egreditur ad campum belli.

42, 1. Possunt autem Philistinorum appellatione idcirco sanctae ecclesiae praedicatores intellegi, quia

41, 5 tuum : meum *um* || 8 debriantur : inebriantur *um*

41, 4. Ps 22, 5 || 10. Ac 2, 2

41, 1. Verset psalmique cité complètement, d'après le Psautier Romain, comme en I, 52, 2 et IV, 152, tandis que la première partie

qu'Israël revint à son camp. Car, comme je l'ai déjà dit, il croit lutter encore avec les esprits mauvais, alors qu'en fait il obéit à leur volonté plutôt qu'il n'y résiste.

41, 1. Cependant la boisson est aussi susceptible d'une interprétation favorable, et « tombé par la boisson » peut s'entendre des prédicateurs de la sainte Église. De cette boisson, en effet, le prophète se glorifie en disant : « Tu as graissé ma tête avec de l'huile, et ton breuvage enivrant, qu'il est précieux ! » Ce breuvage enivrant, c'est la grâce de l'Esprit Saint qui coule à flots. C'est avec raison qu'on l'appelle breuvage, parce que sa plénitude enivre en un instant le cœur des élus. D'où le mot de l'Écriture au sujet des premiers pasteurs de la sainte Église : « Soudain, du haut du ciel, un bruit retentit, comme celui d'un vent violent qui arrive, et il remplit toute la maison où ils se trouvaient. »

2. Cette boisson fait tomber les pêcheurs, car la grâce du Saint-Esprit qu'ils reçoivent en abondance leur fait abandonner complètement la vie charnelle où ils se tenaient debout. Oui, chaque jour cette boisson les fait tomber comme s'ils avaient trop bu, car si parfois des mouvements charnels les dressent debout pour commettre des fautes, l'action de l'Esprit qu'ils boivent ne les laisse pas rester debout dans le péché. Et puisque le peuple juif lutte avec eux au sujet de la foi, l'Israël selon la chair sort chaque jour sur le champ de bataille contre ces Philistins.

42, 1. On peut d'ailleurs entendre, sous ce nom de Philistins, les prédicateurs de la sainte Église pour la raison

seulement figurait dans *Mor.* 19, 18 et 35, 26. Quant à Ac 2, 2, cette citation sera reproduite en IV, 122 (cf. I, 97, 3), tandis qu'elle était plus brève dans *Mor.* I, 67 et 27, 34, plus longue dans *Mor.* 17, 48 et 28, 2.

42, 1. Cette citation des Actes est unique chez Grégoire.

de errore gentiliū ad gratiam fidei per dei misericordiam sunt perducti. Cum quibus nimirum Israhel
 5 proelians terga uertit, quia loquenti per ora praedicatorum spiritui non resistit. In proelium namque Israhel contra Philistiim exierat, cum praedicanti Stephano Iudaei obsisterent et de fidei nostrae ratione disputarent. Sed proelians terga uertit, quia resistere
 10 disputando non potuit. Nam de terga uertentibus in apostolorum Actibus dicitur : *Non poterant resistere sapientiae et spiritui qui loquebatur.*

2. Caedi autem Israhelitis est ab infidelitatis uita separari. Bene quoque in agris mori perhibentur. Agri
 15 enim certaminis sunt sacri eloquii uirentes intellectus. In agris igitur caesa pugnatorum Israhelitarum milia adsignantur, quia, qui sanctorum praedicatorum ministerio de Iudaea conuersi sunt, in redemptorem
 20 humani generis per sanctarum scripturarum documenta crediderunt. Quatuor uero milia caesorum fuisse memorantur, quia eandem sacri eloquii auctoritatem de lege, prophetis, psalmis atque de euangelio nouerunt.

3. Sed et caesis aliis alii in castra reuertuntur, quia
 25 de Iudaea nonnulli praedicatorum ministerio ad cognitionem redemptoris perducti sunt, sed eiusdem gentis plenitudo sanctae ecclesiae assertionibus tanto audacius aduersatur, quanto in infidelitatis suae tenebris profundius eiecta ad ueritatis lumen non ducitur. In
 30 castra quippe ei reuerti est aduersari non desistere.

42, 7 philistim *v* || 23 nouerunt : uouerunt *m* || 24 caesis : cesis *C^m*
 cesis *C^e*

42, 11. Ac 6, 10

42, 2. Des quatre évangiles (40, 5) on passe à quatre parties de l'Écriture, et celle-ci est de nouveau figurée par les champs, qui représentaient l'erreur (40, 5).

suiuante : c'est de l'erreur des païens qu'ils ont été conduits par la miséricorde de Dieu à la grâce de la foi. Dans le combat qu'il leur livre, Israël tourne le dos, parce qu'il ne résiste pas à l'Esprit qui parle par la bouche de ces prêcheurs. De fait, Israël était sorti pour combattre des Philistins, quand les Juifs s'opposaient à la prédication d'Étienne et discutaient les arguments de notre foi. Mais dans le combat il tourna le dos, car il ne put résister dans la discussion. Qu'ils aient tourné le dos, les Actes des Apôtres le disent : « Ils ne pouvaient résister à la sagesse et à l'Esprit qui parlaient. »

2. Quant à être tués, c'est pour les Israélites se séparer de leur vie d'incroyance. Fort justement aussi, l'on dit qu'ils meurent dans les champs. Les champs de bataille, en effet, c'est la floraison des sens de la parole sacrée. Il est donc dit que des milliers de combattants israélites furent tués dans les champs, car les Juifs convertis par le ministère des saints prédicateurs ont cru au Rédempteur du genre humain grâce au témoignage des saintes Écritures. Ces morts furent au nombre de quatre mille, rapporte-t-on, car cette parole sacrée qui fait autorité, ils l'ont connue dans la Loi, les prophètes, les psaumes et l'Évangile.

3. En outre, tandis que les uns sont tués, les autres rentrent au camp, car certains Juifs furent conduits à la connaissance du Rédempteur par le ministère des prêcheurs, mais l'ensemble de ce peuple s'oppose aux affirmations de la sainte Église avec d'autant plus d'audace qu'il est plus profondément rejeté dans les ténèbres de son incroyance, et que celles-ci l'empêchent de se laisser conduire à la lumière de la vérité. Rentrer au camp, en effet, c'est pour lui continuer les hostilités.

42, 3. À la différence de l'interprétation des champs, celle du retour au camp ne change pas (cf. 40, 5).

43, 1. Et quia eos qui crediderant, uelut stultos et nulla sufficienti ratione superatos arguunt, sequitur : DIXERVNTQVE MAIORES NATV DE ISRAHEL : QVARE PERCVSSIT NOS DOMINVS HODIE CORAM PHILISTIIM ? « Quare » enim hoc loco non est inquisitionis interrogatio, sed querela ammirationis. Sub ammiratione ergo de percussione interrogant, qui ad eam rationem, qua religionis suae homines fidem redemptoris excepisse conspexerant, pertingere non ualebant.

2. Et notandum quia qui ammiranter interrogant maiores natu de Israhel fuisse referuntur, quia profecto superbi quique et in sua sapientia gloriantes ad diuinorum mysteriorum cognitionem pertingere nequaquam potuerunt. Vnde et in euangelio dominus ad patrem loquitur dicens : *Confiteor tibi, pater caeli et terrae, quia abscondisti haec a sapientibus et prudentibus et reuelasti ea paruulis.*

3. Qui profecto se percussos fuisse conqueruntur, quia, dum per eos qui crediderunt ueterem legis consuetudinem solui conspicerent, quaedam percussione uulnera inconprehensibili iudicio dei inflictata sibi arbitrati sunt, quae communi dolore declamarent.

44, 1. Sed qui cecidisse alios conqueruntur, quo se consilio ad resistendum praeparent, subdunt : AFFERAMVS AD NOS DE SILO ARCHAM FOEDERIS DOMINI,

43, 3 de om. *vm* || 4 hodie dominus *transp. vm* || 5 philistim *v* || 7 qui : quia *vm* || 12 referuntur : memorantur *vm* || 13 et om. *vm* || 16 confiteor : confitebor *C^{uc}* || pater : rex *add. vm* || 17 prudentibus et sapientibus *transp. vm*

43, 16. Mt 11, 25

43, 2. En Mt 11, 25, l'omission de *domine* devant *caeli* ne se retrouve pas dans IV, 118, où cependant *C* a d'abord écrit *domine pater*, leçon de

43, 1. Ceux qui ont cru, ils leur reprochent d'être des sots et de s'être laissé convaincre sans raison suffisante. Aussi le texte continue-t-il : LES ANCIENS D'ISRAËL DIRENT : POURQUOI LE SEIGNEUR NOUS A-T-IL LAISSÉ BATTRE AUJOURD'HUI PAR LES PHILISTINS ? Ici, « pourquoi » n'est pas interrogatif. Ce n'est pas une question, mais une plainte étonnée. L'étonnement leur fait demander d'où vient qu'ils ont été battus, car ils sont incapables de comprendre la raison pour laquelle leurs coreligionnaires ont embrassé sous leurs yeux la foi au Rédempteur.

2. Ceux qui s'étonnent et interrogent, notons-le, sont qualifiés d'« anciens d'Israël ». C'est que les orgueilleux de toute sorte, fiers de leur propre sagesse, ont été incapables de parvenir à la connaissance des mystères divins. D'où le mot du Seigneur dans l'Évangile, disant à son Père : « Je te loue, Père du ciel et de la terre, de ce que tu as caché ces choses aux sages et aux avisés, et tu les as révélées aux tout petits. »

3. Ils se plaignent d'avoir été battus. C'est que, en voyant les croyants enfreindre les vieilles coutumes de la Loi, ils ont pensé qu'un incompréhensible jugement de Dieu leur avait valu d'être battus et de recevoir ces blessures, qu'ils ne pouvaient que déplorer tous ensemble dans leur douleur.

44, 1. Mais, tout en se plaignant que d'autres sont tombés, ils y joignent un plan pour se préparer à la résistance : FAISONS VENIR JUSQU'À NOUS DE SILO L'ARCHE DE

la Vetus Latina qui figurait déjà dans *Mor.* 34, 43 (voir aussi *Mor.* 27, 24, ms. *K*) et produisait le groupe *pater caeli et terrae*, donné ici par *C* (en IV, 118, comme ici, *v* et *m* insèrent *rex* devant *caeli*). Le texte de la Vulgate (*pater domine caeli*) est donné en *Mor.* 13, 45 ; 25, 32 ; 27, 4 et 24 (sauf *K*).

ET VENIAT IN MEDIO NOSTRI ET SALVET NOS DE MANU
 5 INIMICORVM NOSTRORVM. Et de effectu eiusdem consi-
 4, 4 lli protinus subinfertur : MISIT ERGO POPVLVS IN SILO
 ET TVLIT INDE ARCHAM FOEDERIS DOMINI EXER-
 CITVVM SEDENTIS SVPER CHERVBIN.

2. Hoc est certe consilium, hoc opus Israhelis
 10 contra certamen cadentium poculo, sed profecto
 consilium et opus inualidum, quia non est Israhelis
 secundum spiritum sed Israhelis secundum carnem,
 uidelicet non deum uere uidentis sed deum quem
 despicit se uidere arbitrantis.

15 3. Quid est enim ad Silo mittere, nisi ad legem
 Moysi recurrere, cui a domino dicitur : *Veni, mittam te
 ad Pharaonem* ? Quid est iterum afferre archam domini,
 nisi ueteris legis sacramenta ad reprobendam nouae
 20 fidei ueritatem recolendo adducere ? Et quia eandem
 legis scientiam suorum neminem ignorare patiuntur,
 in medium eorum archa adduci praecipitur.

4. Quid est item quod dicunt : *Et saluet nos de manu
 inimicorum nostrorum*, nisi quia, dum pertinaciter defen-
 25 dunt uetera, repellunt noua et hoc habent in fiducia
 salutis, si ad uerae fidei rationem bonorum praedica-
 torum studio trahi non possunt ?

5. Quia igitur ueritatem diuinae cognitionis per
 ueterem legem habere se iactant, eandem archam,

44, 5 effectu : affectu || 8 cherubim *m* || 11 inualidum : inauditum
vm || 13 uere uidentis : uidere uidentis *vm* (uidere uolentis aut potius
 non... uere uidentis *coni. m*) || 17 iterum *om. vm* || 28 iactant : iactant *vm*

44, 16. Ex 3, 10

44, 2. « Israël selon la chair » comme en 1 Co 10, 18 ; cf. Ga 4, 29.
 Allusion à l'interprétation philonienne d'Israël (« voyant Dieu » ; cf. Gn
 32, 30), que rejette JÉRÔME, *Hebr. Quaest. in Gen.* 52, 8-23, mais qu'il
 entérine dans *Lib.* 13, 2, etc. Voir *Mor.* 2, 57.

L'ALLIANCE DU SEIGNEUR. QU'ELLE VIENNE PARMY NOUS
 ET NOUS SAUVE DE LA MAIN DE NOS ENNEMIS. Ce plan est
 mis à exécution, car le texte ajoute aussitôt : LE PEUPLE 4, 4
 ENVOYA DONC À SILO ET Y FIT PRENDRE L'ARCHE DE
 L'ALLIANCE DU SEIGNEUR DES ARMÉES QUI SIÈGE SUR LES
 CHÉRUBINS.

2. Voilà le plan, voilà la réaction d'Israël contre l'atta-
 que de ceux qui tombent par la boisson. Mais ce plan et
 cette réaction sont inefficaces, car ils n'émanent pas
 d'Israël selon l'esprit, mais d'Israël selon la chair, autrem-
 ent dit, non de celui qui voit Dieu vraiment, mais de
 celui qui croit voir Dieu tout en le méprisant.

3. Qu'est-ce, en effet, qu'envoyer à Silo, sinon recourir
 à la Loi de Moïse, à qui le Seigneur dit : « Viens, je vais
 t'envoyer à Pharaon » ? Et qu'est-ce qu'apporter l'arche
 du Seigneur, sinon rappeler les mystères de l'ancienne Loi
 pour réprover la vérité de la foi nouvelle ? Cette connais-
 sance de la Loi, ils ne souffrent pas qu'aucun des leurs en
 soit dépourvu : d'où l'ordre d'apporter l'arche au milieu
 d'eux.

4. Quant aux mots : « Et qu'il nous sauve de la main de
 nos ennemis », ne signifient-ils pas que, dans leur obstina-
 tion à défendre les choses anciennes, ils rejettent les nou-
 velles, et qu'ils se croient assurés d'être sauvés s'ils restent
 incapables d'admettre les raisons de la vraie foi, à laquelle
 les bons prédicateurs s'efforcent de les attirer ?

5. Se flattant donc de posséder par l'ancienne Loi la
 connaissance de Dieu véritable, ils spécifient que cette

44, 3. Allusion à l'interprétation de Silo (« envoyé ») donnée en I,
 12, 1 (voir la note) et rappelée plus loin (III, 54, 2). La citation d'Ex 3, 10
 est unique.

5. « Chérubins » signifie « plénitude de science » (*Mor.* 32, 48 ; *Hom.*
Eu. 17, 12 ; 25, 3 ; 34, 10 et 14 ; *Hom. Eg.* II, 9, 18), selon une des
 interprétations de JÉRÔME, *Lib.* 4, 11 ; 12, 20 ; 17, 15-16 ; 35, 7, que
 Grégoire modifie toutefois : *Multitudo scientiae* (Jérôme) devient *plenitudo
 scientiae*.

quam ad saluationem suam deferri praecipiant, domini
 30 exercituum esse confirmant. Et quia incomparabili
 scientia eiusdem legis se pollere arbitrantur, dum
 archa deferri dicitur, domini exercituum sedentis
 super cherubin esse perhibetur.

4, 5 **45, 1.** Cumque archa uenisset, omnis Israhel grandi
 clamore uociferatus est, quia profecto de eo quod
 carnaliter scientiam legis accipiunt, in sanctae ecclesiae
 exprobratione garrunt sine ostensione rationis. Qui
 5 enim clamasse et nihil dicuntur dixisse, hoc profecto
 expriment quod agunt, quia, dum loqui spiritalia
 carnaliter satagunt, clamorem quidem in garrulitate
 habent, sed rationem ueritatis non habent. Voce
 quidem multa dicunt, sed sine ratione loquentes
 10 sanctae ecclesiae electis in nullo obsunt, et in seme-
 tipsa synagoga loquens inani deuotione concutitur,
 quia eius uerbis sancta ecclesia non mouetur.

2. Vnde apte nimis terra tantum sonuisse relata est.
 Terra quippe Iudaea nunc dicitur, non quia deo
 15 fructificet sed propter carnalitatem, quia nimirum,
 dum redemptoris fidem recipere noluit, caelestem
 conuersationem penitus amisit.

46. Sed, dum uociferatione sua concutitur, ea
 aestimatione qua semetipsam considerat, esse se terri-
 bilem sanctae ecclesiae praedicatoribus exultat. Vnde
 4, 6 et subditur : ET AVDIERVNT PHILISTIIM VOCEM
 5 CLAMORIS DIXERVNTQUE : QVAENAM EST HAEC

44, 33 cherubim *m*

45, 4 exprobratione : exprobratione *v* || garrunt *C^{ae}* || 6 dum *om.*
C^{ae} || 8 habent : habeat *v*

46, 2 aestimatione : existimatione *vm* || 3-4 unde et subditur *om.*
vm || 4 philistim *v*

45, 1. Citation implicite et incomplète (après *archa*, le texte ajoute
foederis domini in castra).

arche, qu'ils donnent l'ordre d'apporter pour les sauver,
 est celle du Seigneur des armées. Et comme ils pensent
 avoir le privilège unique de connaître cette Loi, le texte
 précise la mention du transfert de l'arche en disant que
 celle-ci appartient au Seigneur des armées qui siège sur les
 Chérubins.

45, 1. Quand l'arche arriva, tout Israël poussa un
 grand cri. En effet, la connaissance charnelle qu'ils acquiè-
 rent de la Loi les fait caqueter et outrager la sainte Église, 4, 5
 sans pour autant produire des raisons. Car, en disant qu'ils
 ont crié sans indiquer ce qu'ils ont dit, on représente ce
 qu'ils font : prétendre parler charnellement de ce qui est
 spirituel, c'est caqueter à grands cris, sans avoir de vérita-
 bles raisons. Ils élèvent la voix et disent beaucoup de
 choses, mais leurs paroles sans raison ne gênent aucune-
 ment la sainte Église, et la synagogue, en discourant pour
 elle-même, se laisse agiter par une vaine dévotion, car ses
 propos n'ébranlent pas la sainte Église.

2. Aussi est-il parfaitement approprié que, selon le
 récit, la terre ait seule résonné. La terre désigne ici le
 judaïsme, non parce qu'il porte des fruits pour Dieu, mais
 parce qu'il est charnel. En refusant, en effet, de recevoir la
 foi au Rédempteur, il a complètement perdu la vie céleste.

46, 1. Agité, cependant, par ses propres vociférations,
 il exulte en s'imaginant qu'il terrifie les prédicateurs de la
 sainte Église. Aussi le texte ajoute-t-il : LES PHILISTINS 4, 6
 ENTENDIRENT CETTE CLAMEUR RETENTISSANTE, ET ILS

45, 2. Nouvelle citation implicite. La terre représente la fécondité
 (*Mor.* 31, 29) ou la chair (*Mor.* 9, 44). *Caelestem conuersationem* : cf. Ph 3, 20.

46, 1. *Vociferatio* (VI) au lieu de *uox clamoris magni* (Vulg.).

VOCIFERATIO IN CASTRIS HEBRAEORVM? Terrae quippe sonitum et castrorum uociferationem Philistinim audiunt, quia hi qui in sancta ecclesia poculo sancti spiritus refecti sunt, Iudaeae quidem et garrulitatem et uanam perfidiae deuotionem cognouerunt.

47, 1. Et quia eorum aestimationem in contemptu
4, 6-7 derisionis habent, subditur : ET COGNOVERUNT QVOD
ARCHA DOMINI VENISSET IN CASTRA. TIMVERVNTQVE
PHILISTIM DICENTES : VENIT DEVS IN CASTRA, ET
5 INGEMVERVNT.

2. Archa quippe in castra Hebraeorum uenisse et cadentes poculo timuisse atque ingemuisse per ironiam dicitur, quia ad conflictum sanctae ecclesiae sacramenta legis ueteris a synagogae carnalibus defensoribus carnaliter exponuntur. De eo namque disputant, quod, si secundum dei spiritum saperent, hostibus suis, si quos haberent, in ueritate terribiles esse potuissent.

3. Dum ergo pertimuisse et ingemuisse cadentes
15 poculo dicuntur, non passiones mentium in sanctis praedicatoribus scriptura ostendit, sed subsannationem Iudaicae disputationis. Quae tanto contemptibilior et risu dignior noscitur, quanto ad spiritalem conuersationem Iudaicus populus legem a domino
20 spiritalem accepit, et hoc quod spiritu donante acceperat, in spiritu non adtendit.

48, 1. Quare et eiusdem Iudaicae derisionis uerba
4, 8 addentes dicunt : VAE NOBIS ! NON ENIM FVIT TANTA

46, 10 cognouerunt : cognoscunt *vm*

47, 1 aestimationem : existimationem *v* || 4 philistim *v* || 6 quippe *om. vm* || 12 haberent : haberet *C* || 16 scriptura *om. C* || sed *om. C^{uc}* || 17 disputationis *C^{pe}*

48, 1 iudayc *C^{ac}* iudayce *C^{pe}* || 2 enim *om. vm*

47, 1. À la fin de 1 S 4, 7, Grégoire omet *dicentes*, qui se retrouve plus bas (48, 1) dans le *dicunt* précédant 1 S 4, 8.

DIRENT : QU'EST-CE QUE CETTE VOCIFÉRATION DANS LE CAMP DES HÉBREUX ? De fait, les Philistins entendent le bruit de la tere et la vocifération du camp, car ceux qui, dans la sainte Église, ont avalé le breuvage de l'Esprit-Saint, reconnaissent le caquetage du judaïsme et sa vaine dévotion, marquée par l'incroyance.

47, 1. Ces imaginations des Juifs, ils les méprisent et s'en moquent. Aussi le texte ajoute-t-il : ET ILS COMPRI-
4, 6-7 RENT QUE L'ARCHE DU SEIGNEUR ÉTAIT VENUE AU CAMP. LES PHILISTINS PRIRENT PEUR ET DIRENT : DIEU EST VENU AU CAMP, ET ILS POUSSÈRENT DES GÉMISSEMENTS.

2. Que l'arche soit venue au camp des Hébreux, que ceux qui tombent par la boisson aient pris peur et poussent des gémissements, tout cela est dit par ironie. C'est que, dans leur conflit avec la sainte Église, les défenseurs charnels de la Synagogue expliquent charnellement les mystères de l'ancienne Loi. Leurs discours traitent d'un sujet dont la connaissance, si elle était selon l'Esprit de Dieu, les rendrait vraiment redoutables à tous les ennemis qu'ils pourraient avoir.

3. Quand donc l'Écriture dit que ceux qui tombent par la boisson ont pris peur et poussé des gémissements, elle n'indique pas que les saints prédicateurs aient eu l'esprit troublé, mais elle raille le discours des Juifs. Celui-ci s'avère d'autant plus méprisable et dérisoire que le peuple juif a reçu du Seigneur une Loi spirituelle, destinée à le faire vivre spirituellement, et qu'il n'a pas entendu selon l'Esprit ce qu'il avait reçu par le don de l'Esprit.

48, 1. Aussi, pour tourner les Juifs en dérision, ajoutent-ils les mots suivants : MALHEUR À NOUS ! IL N'Y
4, 8

47, 2. *Per ironiam* ne revient pas ailleurs chez Grégoire, mais il emploie dans le même sens *per irrisionem* (*Mor.* 15, 44, etc.).

3. *Legem... spiritalem* : cf. *Rm* 7, 14.

48, 1. Après *nudiustertius*, la Vulgate a un second *uae nobis*. Ensuite, elle remplace *liberabit* par *saluabit* et intervertit les deux derniers mots (*sublimium istorum*).

EXULTATIO HERI ET NVDIVSTERTIVS. Et quia abundantius deridendi sunt, subdentes dicunt : QVIS NOS
4, 8
5 LIBERABIT DE MANU DEORVM ISTORVM SVBLIMIVM ?

2. Et notandum quia deorum appellatione deridentur, qui a fide veterum patrum recedentes se in ueritate fidei existere atque in filiorum dei numero confidunt. In se quidem principaliter illa diuinæ
10 laudis praeconia prolata asserunt, quae per prophetam dominus pronuntiat dicens : *Ego dixi : Dii estis et filii excelsi omnes.*

3. Si itaque mendaci aestimatione omnes Israhelitae secundum carnem nuncupatiue dii sunt, sublimes dii
15 eiusdem Iudaicae aestimationis mendacio sunt sapientes Iudaeorum. Et quia periti synagogae ad sanctae ecclesiae conflictum ueniunt, ipsi sanctorum praedicatorum uoce deridentur, qui de ea quam non habent doctrinae uirtute gloriantur.

49, 1. Et quia de antiqua patrum ueterum conuersatione superbiunt, uerba subsannationis supponuntur : HI SVNT DII, QVI PERCVSSERVNT AEGYPTVM
4, 8
5 OMNI PLAGA IN DESERTO. Ipsi namque essent, si eam nobilitatem, quam trahunt ex carnis origine, rectae fidei uirtutibus inlustrarent. Nunc autem, quia per carnis propaginem eorum sunt filii, quorum uirtutes non habent, de amissa earundem uirtutum successione per contraria uerba deridentur : *Hi sunt, inquam, dii.*

48, 9 principaliter *om. vsm* || 13 mendaci *vmt* : mendaces *C^{ac}* mendacis *C^{pc}* || aestimatione : existimationis *vsm*

49, 2 subsannationum *vsm* || 4 eam *om. vsm* || 8 earundem : eorundem
v

48, 11. Ps 81, 6

48, 2-3. La citation psalmique est plus longue en II, 36, 3 et *Mor.* 4, 25, plus brève dans *Hom. Ez.* II, 3, 7, où comme ici Grégoire qualifie de

AVAIT PAS TANT D'EXULTATION HIER ET AVANT-HIER. Et pour accentuer la dérision, ils disent encore : QUI NOUS
4, 8
DÉLIVRERA DE LA MAIN DE CES DIEUX SUBLIMES ?

2. Notons ce nom de dieux donné par dérision à ceux qui ont abandonné la foi des anciens pères, tout en se flattant de conserver la vraie foi et de rester du nombre des fils de Dieu. C'est à eux-mêmes avant tout, affirment-ils, que s'adresse l'éloge divin que le Seigneur prononce par la bouche du prophète : « J'ai dit : Vous êtes des dieux, des fils du Très Haut, vous tous. »

3. Si donc, selon leur imagination mensongère, tous les Israélites selon la chair ont droit au titre de dieux, les « dieux sublimes » sont, d'après la même imagination mensongère des Juifs, les sages du judaïsme. Et puisque les experts de la Synagogue viennent pour combattre la sainte Église, la voix des saints prédicateurs les tourne en dérision, car ils se vantent d'une capacité d'enseigner qu'ils n'ont pas.

49, 1. De plus, parce qu'ils s'enorgueillissent de la vieille manière de vivre des anciens pères, le texte ajoute ces paroles moqueuses : CE SONT LÀ LES DIEUX QUI ONT
4, 8
FRAPPÉ L'ÉGYPTE DE TOUTE SORTE DE PLAIES AU DÉSERT. Cela, en effet, ils le seraient, si la noblesse qu'ils tirent de leur origine charnelle était rehaussée chez eux par les vertus de la vraie foi. Mais en fait, ceux dont ils sont les fils par leur naissance charnelle, ils n'en ont pas les vertus. Aussi, à cause de la perte de ces vertus héréditaires, les tourne-t-on en dérision par des paroles qui sont à prendre en sens opposé : « Ce sont là, dit-on, les dieux... »

« nominal » (*nuncupatiue*) le titre de « dieux » donné aux hommes. Voir aussi V, 99 (citant Jn 10, 35) et *Hom. En.* 8, 2.

10 2. Quasi aperta derisione Iudaeorum sapientes
 doctorum nostrorum ordo reprobet dicens : « Carne
 quidem magnorum uirorum se filios esse gloriantur,
 sed eorum, de quorum generatione superbiunt, nobi-
 15 litatem fidei non sequuntur. » Ipsi ergo sunt subse-
 cutione generis, sed quia ipsi non sunt imitatione
 uirtutis, cum ipsi esse dicuntur qui uirtute claruerunt,
 deridentur potius quam laudentur.

4, 9 50, 1. Et quia eorum assertiones sanctae ecclesiae
 doctores pro nihilo ducunt, sequitur : CONFORTAMINI
 ET ESTOTE VIRI, PHILISTIIM, NE SERVIATIS HEBRAEIS,
 SICVT IPSI SERVIERVNT NOBIS. Contra Iudaeorum
 5 quippe uanas assertiones sanctae ecclesiae doctores eo
 nihil forte nouiter praeparant, quo quidquid a Iudaeis
 de redemptoris contemptu falso asseritur, pro nullo
 pensant.

10 2. Contra eorum quippe congressionem conforta-
 rentur et quasi uirili fortitudine decertarent, si uelut a
 sapientioribus et rationabiliter disputantibus assertio-
 nis suae munimenta infringi timuissent. Quasi enim
 dicant : « Contra eorum obiectiones eo robusta et
 acuta aliqua nobis exquirenda non sunt, quo ipsi
 15 nequaquam subtilia et timenda sed debilia et contem-
 nenda obiciunt. »

51, 1. Sed, ut dixi, praedicatores sanctae ecclesiae,
 etsi contra Iudaeorum uaniloquia nouiter nulla prae-
 parant, plana tamen et humili uerae fidei nostrae

49, 14 sequuntur : consequuntur *vm* || 14 sunt : dii *add. m* || 17 lau-
 dentur : laudantur *m*

50, 3 philistim *v* || 4 nobis : uobis *m* || 6 forte *C^{pe}* : fortes *C^{cc}* fortius
vm || 13 dicant : dicat *vm*

51, 2 nulla *om. C^{cc}*

49, 2. *Laudentur* : subjonctif, appelé par la rime, après *potius quam*.

2. C'est comme si la corporation de nos docteurs
 réprouvait les sages du judaïsme en les tournant ouverte-
 ment en dérision par ces mots : « Oui, par la chair ils se
 glorifient d'être les fils de grands hommes, mais ces pères
 dont ils s'enorgueillissent d'être les descendants, ils ne les
 suivent pas dans la noblesse de leur foi. » Puisqu'ils sont
 donc leurs successeurs par la génération, mais non par
 l'imitation de leur vertu, dire d'eux qu'ils sont ceux-là qui
 ont brillé par la vertu, c'est les tourner en dérision plutôt
 que faire leur éloge.

50, 1. De leurs affirmations, les docteurs de la sainte
 Église ne font aucun cas. Aussi ajoute-t-on : DÉPLOYEZ 4, 9
 VOTRE FORCE ET MONTREZ-VOUS DES HOMMES, PHILIS-
 TINS, DE PEUR D'ÊTRE ASSERVIS AUX HÉBREUX, COMME ILS
 NOUS ONT ÉTÉ ASSERVIS. Aux vaines affirmations des Juifs,
 les docteurs de la sainte Église n'opposent aucune force
 nouvelle, car tout ce que les Juifs affirment faussement
 dans leur mépris pour le Rédempteur, ils le tiennent pour
 inexistant.

2. Ils répondraient à leurs attaques en déployant leur
 propre force et en combattant fortement comme des
 hommes, s'ils craignaient que les affirmations où ils se
 retranchent soient emportées par des adversaires plus
 savants, qui tiendraient des discours bien raisonnés. Ils
 semblent dire, en somme : « Contre leurs objections, nous
 n'avons pas à chercher des arguments puissants et péné-
 trants, puisqu'ils ne nous objectent rien d'approfondi ni
 de redoutable, mais seulement des difficultés légères et
 négligeables. »

51, 1. Cependant, je l'ai dit, les prédicateurs de la
 sainte Église, tout en n'opposant aux vains propos des
 Juifs aucune réponse nouvelle, repoussent pourtant tou-

49, 50, 1. La Vulgate remplace *ipsi* par *et illi*, et *nobis* par *uobis*. À la
 fin, son *confortamini et bellate* manque chez Grégoire.

ratione, quocumque modo synagogae defensores inpetunt, debellant. Vnde et subditur : PVGNANT ERGO PHILISTIM ET AVERSUS EST ISRAHEL VNVSQVISQVE IN TABERNACVLVM SVVM ET FACTA EST PLAGA MAGNA NIMIS ET ARCHA DEI CAPTA EST. DVO QVOQVE FILII HELI MORTVI SVNT, OPHNI ET PHINEES.

10 2. Philistim, id est poculo cadentes, pugnant, cum doctores sanctae ecclesiae cum catholicae fidei uexillo Iudaeis inpugnantibus obuiant. Israhel autem auertitur, quia in omni disputatione Iudaeorum uersutia superatur. Auerti enim ei est ex pari uirtute aduersari non posse.

15 3. Qui autem proeliando auertitur, in proelio quidem est sed fugiens ; etsi uirtute deficiens, nocendi tamen desiderium non amittens. Sic namque est omnis repulsus Israhel. Fugit quippe, quia doctoribus sanctae ecclesiae respondere non sufficit. Sed fugiens uellet resistere, quia uictus et confusus cuperet sibi suppetere, unde ueritati, qua uincitur, refragari potuisset.

20 4. Bene itaque, cum auersus Israhel dicitur, caute subiunctum est : *Vnusquisque in tabernaculum suum.*
25 Tabernaculum quippe uniuscuiusque carnalis Israehelitae est cor perfidiae conclusionem circumseptum. Quia igitur uicti a sanctae ecclesiae praedicatoribus erroris sui latibula repetunt, singuli fugientes de proelio in suum tabernaculum reuertuntur.

52, 1. Et quia hoc totum de adinpletione uerbi Samuhelis, uidelicet de ecclesiae primitiuae commina-

51, 4-5 synagogae defensores inpetunt : defensorum synagogae impetum *vm* || 5 subditur : subdit *vm* || 6 philistim *v* || auersus : uersus *v* || philistim *v* || 25 uniuscuiusque : unusquisque *C* || carnalis *om. vm*

52, 1. Avis au « lecteur » comme dans *Praef.* 3, 1, etc. L'ouvrage est un commentaire écrit, non prêché. Le sens « spirituel » s'oppose d'ordinaire au sens charnel, historique, littéral (t. I, p. 66, n. 13). Ici son

tes les attaques des défenseurs de la Synagogue en exposant simplement et humblement notre vraie foi. D'où la suite du texte : ISRAËL LIVRA DONC BATAILLE AUX PHILISTINS ET FUT MIS EN FUITE. CHACUN RETOURNA DANS SA TENTE, ET CE FUT UN GRAND DÉSASTRE. L'ARCHE DE DIEU FUT PRISE. LES DEUX FILS D'HÉLI, OPHNI ET PHINÉES, MOURURENT.

2. Les Philistins, c'est-à-dire ceux qui tombent par la boisson, livrent bataille, quand les docteurs de la sainte Église vont à la rencontre des assaillants juifs en levant l'étendard de la foi catholique. Israël est mis en fuite, car en toute discussion l'astuce des Juifs a le dessous. Être mis en fuite, en effet, c'est pour lui être incapable de résister avec des forces égales.

3. C'est en livrant bataille, toutefois, qu'il est mis en fuite : il se bat, mais il fuit ; si les forces lui font défaut, il ne perd pas pour autant le désir de faire du mal. Oui, tel est bien le comportement de tout Israël après son rejet. Il fuit sans doute, car il n'a rien à répondre aux docteurs de la sainte Église. Mais tout en fuyant, il voudrait résister : vaincu et confondu, il souhaiterait avoir les moyens de réfuter la vérité qui l'emporte sur lui.

4. C'est donc avec raison qu'après avoir dit la déroute d'Israël, le texte ajoute soigneusement : « Chacun retourna dans sa tente. » La tente de chaque Israélite selon la chair, c'est son cœur enfermé dans une clôture d'incroyance. Quand donc ceux qui ont été vaincus par les prédicateurs de la sainte Église regagnent les cachettes de leur erreur, chacun de ces fuyards revient du combat dans sa tente.

52, 1. Tout cela se rapporte à l'accomplissement de la parole de Samuel, c'est-à-dire à la prédiction menaçante

opposé est qualifié de « matériel ». Cf. notre article « *Materia* et ses dérivés... », *Rev. Bén.* 96 (1986), p. 219-224 (voir p. 220).

tionne, dicitur, plaga magna nimis facta fuisse perhibetur. Quae profecto plaga pro lectoris arbitrio et
 5 secundum spiritalem percussione[m] et secundum materialem accipi conuenienter potest.

2. Nam de spiritali eorum plaga ad discipulos in praedicationem destinatos dominus dicit : *Quicumque non receperint nos neque audierint sermones uestros, exeuntes*
 10 *foras de domo uel ciuitate excutite puluerem de pedibus uestris. Amen dico uobis, tolerabilius erit terrae Sodomorum et Gomorrhaeorum in die iudicii quam illi ciuitati.* Hinc iterum dicit : *Qui crediderit et baptizatus fuerit, saluus erit ; qui autem non crediderit, condemnabitur.*

15 3. Secundum materialem quoque percussione[m] plagam magnam insinuat, cum ad Hierusalem loquitur dicens : *Venient dies in te et circumdabunt te inimici tui uallo et circumdabunt te et coangustabunt te undique et filios tuos et ad terram prosternent te et non relinquetur in te lapis*
 20 *super lapidem.* Hinc conpatientibus sibi atque lugentibus mulieribus ad passionis suae dignationem proficiens loquitur dicens : *Filiae Hierusalem, nolite flere super me, sed super nos ipsas flete et super filios uestros, quoniam ecce uenient dies in te, in quibus dicent : Beatae*
 25 *steriles et uentres qui non genuerunt, et ubera quae non lactauerunt ! Tunc incipient dicere montibus : Cadite super nos, et collibus : Operite nos, quia, si in uiridi ligno haec faciunt, in arido quid fiet ?*

52, 8 praedicatione *vm* || 9 neque audierint sermones uestros *om. vm* || 14 autem : uero *vm* || 18 et circumdabunt te *secundo om. vm* || 21-22 proficiens : proficiscens *vm* || 25 qui : quae *v*

52, 8. Mt 10, 14-15 || 13. Mc 16, 16 || 17. Lc 19, 43-44 || 22. Lc 23, 28-31

52, 2. Dans la première citation (Mt 10, 14-15), qui est unique, le pluriel (*acceperunt... audierunt*) remplace le singulier du grec et de la Vulgate. Dans la seconde (Mc 16, 16), *autem* remplace, ici comme en III, 22, 3, le *uero* de la Vulgate, qu'on trouve dans *Hom. Eu.* 29, 3 et que donnent aussi, dans les deux passages d'*In I Reg.*, les éditions *v* et *m*.

de l'Église primitive. Aussi est-il dit que ce fut un grand désastre. Ce désastre peut s'entendre, au choix du lecteur, d'un coup spirituel ou matériel.

2. Leur désastre spirituel est indiqué par le Seigneur, quand il donne à ses disciples la mission de prêcher : « Chaque fois qu'on ne vous reçoit pas et qu'on n'écoute pas votre parole, sortez de la maison ou de la cité et secouez la poussière de vos pieds. En vérité, je vous le dis, la terre de Sodome et de Gomorrhe sera, au jour du jugement, moins mal traitée que cette cité. » Et il dit encore : « Qui croira et recevra le baptême sera sauvé. Qui ne croira pas sera condamné. »

3. Quant au coup matériel, le Seigneur annonce aussi un grand désastre, lorsqu'il s'adresse à Jérusalem et lui dit : « Des jours viendront pour toi, où tes ennemis t'entoureront d'un fossé. Ils t'encercleront et te presseront de toutes parts, toi et tes enfants. Ils te jetteront à terre, et il ne restera pas en toi pierre sur pierre. » De même, aux femmes compatissantes qui pleuraient sur lui, lorsqu'il daignait s'en aller à sa passion, il adresse ces mots : « Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi. Pleurez plutôt sur vous-mêmes et sur vos enfants. Car voici que des jours viennent pour toi, où l'on dira : 'Heureuses les femmes stériles, les entrailles qui n'ont pas enfanté, les seins qui n'ont pas allaité !' Alors on se mettra à dire aux montagnes : 'Tombez sur nous', et aux collines : 'Recouvrez-nous'. Car si l'on traite ainsi le bois vert, comment va-t-on traiter le bois sec ? »

52, 3. En Lc 19, 44, Grégoire déplace *et filios tuos* (avant *et ad terram prosternent te*, non après comme dans grec et Vulg.) et omet les mots suivants (*qui in te sunt*). De plus, *relinquent... lapidem* devient *relinquetur... lapis*. Ces variantes faisaient défaut dans *Hom. Eu.* 39, 1 et 4. — Dans la citation suivante, les mots *in te*, omis en Lc 19, 44, sont ajoutés (Lc 23, 29). Cette citation est unique en son début (Lc 23, 28-30), tandis que la fin (Lc 23, 31) se trouve déjà en *Mor.* 12, 5 et 8 ; 19, 51.

4. Quibus profecto uerbis ea, quae Iudaeorum
 30 populo a Romanis principibus Vespasiano et Tito
 inflata est, et mors et captiuitas designatur. Tunc
 quippe plaga magna facta fuit, quando cum internici-
 one populi Iudaeorum ciuitas et capta exitit et
 euersa, quando pro ultione diuini sanguinis et hostili
 35 gladio populus corrui, et qui euadere ferrum potuit,
 poenam sustulit aeternae captiuitatis.

5. Quae profecto plagae immensitas auerso iam
 Israheli perhibetur, quia Iudaicus populus ante fuit a
 sanctae ecclesiae doctoribus et uictus et reprobatus
 40 quam a Romano exercitu expugnatus, peremptus et in
 captiuitatem ductus. Nam inde expugnari, occidi et in
 captiuitatem duci temporaliter potuit, quia aeternae
 libertatis securitatem oblatam sibi a sanctae ecclesiae
 doctoribus non recepit.

53, 1. Sed et eadem plaga in Israhalem ueterem alta
 diuinae bonitatis dispensatione decernitur, ut archa dei
 a gentilibus caperetur et diuinorum sacramentorum
 intellectus sanctae ecclesiae fideles tanto securius sub
 5 spiritali explanatione perciperent, quanto in Iudaea
 nihil remanere cernerent, quod carnaliter exhiberet.
 Volente namque deo ciuitatem, templum, archam
 foederis uetus populus perdidit, ut noua plebs sanctae
 ecclesiae eo plenius ueri et noui sacrificii mysterium
 10 recognoscat, quo apud Iudaeos nouis apparentibus
 uetera penitus defecisse considerat.

52, 36 sustulit : sustinuit *m*

52, 4. La destruction de Jérusalem par Vespasien et Titus est déjà mentionnée dans *Hom. Eu.* 39, 1, qui se réfère à l'*historia* (Josèphe) et ne présente pas le fait comme une « vengeance du sang divin ».

5. *Auerso Israheli* : datif d'intérêt (BLAISE, *Manuel*, p. 86) ? — *Facta fuit* pour *facta est* : voir BLAISE, *Manuel*, p. 69.

4. Ces mots anoncent la mort et la captivité qui furent infligées au peuple juif par les empereurs Vespasien et Titus. Ce fut alors un grand désastre, quand le peuple juif périt et que la cité fut prise et démolie, quand le peuple tomba sous l'épée de ses ennemis qui vengeait le sang divin, et que les réchappés du glaive endurèrent le châti-
 ment d'une éternelle captivité.

5. Cet énorme désastre atteint, nous dit-on, Israël après sa déroute. En effet, le peuple juif fut vaincu et réprouvé par les docteurs de la sainte Église, avant d'être défait, massacré et emmené en captivité par l'armée romaine. S'il a pu être défait, mis à mort et emmené en captivité au plan temporel, c'est qu'il n'a pas accepté l'assurance d'une liberté éternelle que les docteurs de la sainte Église lui offraient.

53, 1. Ce désastre infligé au vieil Israël, c'est une profonde disposition de la divine bonté qui le décrète, afin que l'arche de Dieu soit prise par les païens et que l'intelligence des divins mystères se communique aux fidèles de la sainte Église, par l'explication spirituelle, de façon d'autant plus assurée qu'ils n'en voient rien subsister dans le judaïsme au plan des perceptions charnelles. Dieu l'a voulu ainsi : le vieux peuple a perdu sa cité, son temple, son arche d'alliance, afin que le peuple nouveau de la sainte Église reconnaisse le mystère du nouveau et véritable sacrifice d'autant plus pleinement qu'il voit que les anciens sacrifices ont complètement cessé chez les Juifs avec l'apparition des nouveaux.

53, 1-2. Considéré ailleurs comme un simple châtiement (*Hom. Ez.* I, 12, 16), le désastre des Juifs est ici placé dans une perspective typologique.

2. Archa itaque dei a Philisteis capta asseritur, quia destructo more ueteri ueteris scripturae sacramenta a gentilibus secundum ueritatem spiritus fideliter accipiuntur. Capit quippe archam dei, qui diuinae cognitionis mysteria in sacro eloquio per ueritatem intelligentiae mentis deuotione comprehendit.

3. Sed capta archa duo protinus Heli filii moriuntur, quia profecto et maioris ordinis sacerdotes atque minoris in officio immolationis ueteris nusquam uiuunt. Mori namque perhibentur, qui offerre sacra omnino desierunt.

4, 12-13 54, 1. Sequitur : CVRRENS AVTEM VIR VNVS DE BENIAMIN EX ACIE VENIT IN SILO IN DIE ILLO, SCISSA VESTE, CONSPERSVS PVLVERE CAPVT. CVMQVE ILLE VENISSET, HELI SEDEBAT SVPER SELLA SPECTANS CONTRA VIAM. VIR AVTEM ILLE, POSTQVAM INGRESSVS EST, NVNTIAVIT VRBI ET VLVLAVIT OMNIS CIVITAS.

2. Quid per uirum istum exprimitur, qui de acie fugit, nisi ea pars Iudaici populi, quae ad redemptoris cognitionem ueniendo Iudaicam perfidiam dereliquit ? Currere namque ei fuit a prauitate erroris sui deuotionis uelocitate desistere. Quia uero fortia agere in redemptoris professione disposuit, uir fuit. Qui nimirum eo die quo uictus est de proelio cucurrit, quia ea fidei inluminacione, qua perfidiae tenebras deseruit, ad praedicandum ueritatem quam nouerat accessit. Vnde et in Silo uenisse perhibetur, quia ad praedicationem mittitur.

53, 13 ueteri *om. m* || 20 minoris : minores *C^u*

54, 3 ueste : et *add. vm* || puluere : puluerem *C^u* || 6 urbi : uerbi *C^u* || 13 cucurrit : currit *vm*

53, 3. Représentés plus haut par Héli et ses fils (26, 3), les deux ordres du sacerdoce juif sont figurés, ici et plus bas (63, 2), par les deux fils. Cette dualité a une portée typique (1, 13, 3).

2. L'arche de Dieu a donc été prise, affirme-t-on, par les Philistins, parce que, avec la destruction des usages anciens, les mystères de l'Écriture ancienne sont pris en leur véritable sens spirituel par les païens devenus croyants. Il prend en effet l'arche de Dieu, celui dont l'âme dévote, avec une intelligence véritable, saisit dans la parole sacrée les arcanes de la divine connaissance.

3. Mais dès que l'arche est prise, les deux fils d'Héli meurent aussitôt, car les prêtres de rang supérieur et inférieur ne vivent plus nulle part pour accomplir l'immolation ancienne. Le texte rapporte en effet qu'ils meurent, parce qu'ils ont entièrement cessé d'offrir leurs sacrifices.

54, 1. Suite du texte : UN HOMME DE BENJAMIN QUITTA L'ARMÉE ET VINT EN COURANT À SILO CE JOUR-LÀ, LES VÊTEMENTS DÉCHIRÉS, LA TÊTE COUVERTE DE POUSSIÈRE. QUAND IL ARRIVA, HÉLI ÉTAIT ASSIS SUR SON SIÈGE, REGARDANT CONTRE LA ROUTE. À SON ENTRÉE, CET HOMME ANNONÇA LA NOUVELLE À LA VILLE, ET TOUTE LA CITÉ HURLA.

2. Que désigne cet homme qui fuit de l'armée, sinon cette partie du peuple juif qui abandonna l'incroyance des Juifs pour venir à la connaissance du Rédempteur ? Sa course, ce fut la rapidité avec laquelle sa dévotion lui fit abandonner son erreur dépravée. Et parce qu'il se disposa à déployer son courage en confessant le Rédempteur, il fut un homme. Le jour même où il fut vaincu, il accourut du champ de bataille, car, mû par l'illumination de la foi qui lui fit abandonner les ténèbres de l'incroyance, il alla prêcher la vérité qu'il avait reconnue. C'est pourquoi l'on nous dit qu'il vient à Silo, car il est envoyé pour prêcher.

54, 2. Sens moral de *uir* : voir I, 61, 1, etc. Silo signifie « envoyé » : cf. 44, 3 et note.

3. Qui uestem scidit, quia ueteri se homine exuit.
 Caput puluere conspersit, quia de splendore noui
 20 hominis, quo se induit, nequaquam superbiuit. Scissa
 namque uestis ad decorem sanctae conuersationis
 pertinet, conspersio pulueris ad aestimationem humi-
 litatis. Quia ergo sanctis praedicatoribus nec uitae
 25 munditia sine humilitate nec humilitas sufficit sine
 sancta conuersatione, uir qui in doctorum typo ad
 nuntiandum Israhelis interitum uenit, et uestem scidit
 et caput puluere conspersit.

4. Hoc namque puluere caput conspersum portabat,
 qui domino loquens ait : *Loquar ad dominum meum, cum*
 30 *sim puluis et cinis*. Consperso item capite loquebatur
 propheta, cum supplicaret dicens : *Memento, domine,*
quod puluis sumus ; homo, sicut foenum dies eius et sicut flos
agri ita efflorescit. Vestem quoque sciderat, quia confi-
 tens dixit : *Conscidisti saccum meum et praecinxisti me*
 35 *laetitia, ut cantem tibi gloria mea et non conpungar*.

55, 1. Sed cum ecclesiastici praedicatoris humilitas
 commendatur, pariter et superbia Iudaici doctoris
 exprimitur, quia uidelicet Heli super sella sedere
 perhibetur. In isto quippe loco Heli non pontifices sed
 5 legisperitos synagogae insinuat. Quid est autem quod
 sedet super sella, nisi quia superbe extollitur de
 doctrina ?

54, 18 ueterem se hominem *vm* || exuit : exiit *C^{ur}* || 26 nunti-
 andum : annuntiandum *vm* || 30 consperso : conspersio *C^{ur}v* ||
 32 quod : quia *vm* || 32-33 homo... efflorescit *om. vm* || 33 quia : qui *vm* ||
 33-34 confitens : ait *add. C^{ur}* || 34 praecinxisti : praecixisti *v* || 35 ut...
 conpungar *om. vm*

54, 29. Gn 18, 27 || 31. Ps 102, 14-15 || 34. Ps 29, 12-13

54, 3. « Ôter le vieil homme » et « revêtir l'homme nouveau » : voir
 Ep 4, 22-24, où figure déjà, à propos du premier de ces actes, le terme
conuersatio.

3. Il déchira ses vêtements, car il se dépouilla du vieil
 homme. Il répandit la poussière sur sa tête, car la splen-
 deur de l'homme nouveau dont il se revêtit ne lui inspira
 aucun orgueil. Les vêtements déchirés se rapportent en
 effet à une belle sainteté de vie, la poussière répandue à
 l'humble opinion de soi-même. Les saints prédicateurs ne
 pouvant se contenter ni d'une vie pure sans humilité, ni
 d'humilité sans sainteté de vie, cet homme qui, préfigurant
 nos docteurs, est venu annoncer la destruction d'Israël, a
 déchiré ses vêtements et répandu la poussière sur sa tête.

4. Il avait la tête couverte de cette poussière, celui qui,
 parlant au Seigneur, disait : « Je parlerai à mon Seigneur,
 moi qui suis poussière et cendre. » De même, le prophète
 en avait la tête couverte tout en parlant, quand il adressait
 cette supplication : « Souviens-toi, Seigneur, que nous
 sommes poussière. Les jours de l'homme sont comme
 l'herbe sèche, et comme la fleur des champs il fleurira. » Il
 avait aussi déchiré ses vêtements, car il dit cette parole de
 louange : « Tu as déchiré mon cilice et tu m'as mis une
 ceinture d'allégresse, pour que je te chante, ô ma gloire, et
 que je ne reste pas dans la componction. »

55, 1. Mais tout en félicitant de son humilité le prédi-
 cateur de l'Église, le texte marque aussi l'orgueil du doc-
 teur juif, et cela en notant qu'Héli était assis sur son siège.
 Ici, en effet, Héli ne représente pas les pontifes, mais les
 jurisconsultes de la Synagogue. Que signifie-t-il, assis sur
 son siège, sinon que l'orgueil lui monte à la tête à cause de
 son enseignement ?

54, 4. Les deux premières citations se suivent comme ici dans *Mor.*
 18, 82, où cependant la seconde est plus brève (Ps 102, 14b). Cette
 séquence en ordre historique (Abraham avant David) est renversée
 dans *Mor.* 24, 49. Le texte de Ps 102, 14-15 est composite : début (14b)
 selon le Psautier Romain, fin (15b) qui mêle le Romain (*et... ita*) et le
 Gallican (*efflorescit*, leçon donnée toutefois par 7 mss du Romain). Dans
 la troisième citation (Ps 29, 12-13), noter *cantem* (Romain), et non *cantet*
 (Gallican), alors que cette dernière leçon figurait dans *Hom. Ex.* II, 10, 4.

2. Et quid est quod spectat contra uiam, nisi quia, dum superbe scripturas accipit, ei, per quem ire ad aeternam patriam debuit, contradicit? Via quippe salutis illa est, quae semetipsam asserit dicens: *Ego sum uia, ueritas et uita*. Non itaque uiam sed contra uiam respicit, quia redemptorem non cognoscit, cui contradicit.

3. Et bene mortuis filiis pater super sellam sedere dicitur, quia qui ueteri more sacrificent synagoga non habet, et tamen qui ueteri more doceant adhuc habet. Et quia per sapientes doctores ad ministerium erudiebantur, dum cessauit qui sacrificaret et adhuc qui doceat remanet, apte filii referuntur mortui et pater super sella sedere.

4. Sed de ea quam audiuit adnuntiatione redemptoris multitudo synagogae non gaudium sed moerorem habuit. Vnde et, postquam uir qui de proelio uenit captionem archae nuntiauit, ululasse omnis ciuitas dicitur.

56. Quae nimirum tristitia quia usque ad doctores peruenit, sequitur: ET AUIDIUIT HELI SONITVM CLAMORIS DIXITQVE: QVIS EST HIC SONITVS TVMVLTVS HVIVS? Tumultus est uociferatio populi sed confusa, cum uidelicet sine disciplina audiendi multis simul loquentibus magnitudo fit murmuris sine ostensione rationis. Heli ergo, cum ululatum ciuitatis audiuit, dixit: *Quis est sonitus tumultus huius?*, quia

55, 15 sellam: sella *vm* || 16 ueteri: in *praem. v* || 20 remanet: remaneret *vm* || 24 qui *om. vm* || 25 uenit: et *add. vm* || nuntiauit: annuntiauit *m*

55, 11. Jn 14, 6

55, 2. En Jn 14, 6, Grégoire omet *et* devant *ueritas*, selon son habitude. Comme d'ordinaire aussi (*Mor.* 19, 27 et 29, 40; *Hom. Eu.* 2, 2; *Hom. Ez.* II, 3, 1 et 10, 11; cf. *Reg. Ep.* 9, 220, p. 792, 2), le mot

2. Et que signifie son regard tourné contre la route, sinon que l'orgueil avec lequel il interprète les Écritures le dresse contre celui par lequel il aurait dû aller à l'éternelle patrie? La voie du salut, en effet, est celle qui se présente comme telle en disant: « Je suis la voie, la vérité et la vie. » Héli n'a donc pas le regard tourné vers la route, mais contre la route, car il ne connaît pas le Rédempteur, mais le contredit.

3. Très justement aussi, le texte dit que le père, après la mort de ses fils, était assis sur son siège. De fait, la Synagogue n'a plus personne qui offre des sacrifices à l'ancienne manière, et pourtant elle a encore des maîtres qui enseignent à l'ancienne manière. Et puisque l'enseignement de ces savants avait pour objet le culte, la disparition des sacrificateurs et la permanence des enseignants sont bien représentées par ces fils morts et ce père assis sur son siège.

4. Mais en entendant annoncer le Rédempteur, la foule de la Synagogue n'a pas ressenti de la joie, mais de la douleur. Aussi, quand l'homme qui arrivait du champ de bataille annonça la prise de l'arche, toute la ville, nous dit-on, poussa un hurlement.

56, 1. Cette tristesse atteignit même ceux qui enseignaient. De là ce qui suit: HÉLI ENTENDIT RÉSONNER CE CRI, ET IL DIT: QU'EST-CE QUE CE TUMULTE QUI RÉSONNE? Le tumulte, c'est le cri poussé par le peuple, mais qui reste confus: aucun ordre, personne n'écoute, on parle tous ensemble, et une énorme rumeur se fait entendre sans qu'aucune raison se dégage. Quand Héli entendit le hurlement de la ville, il dit: « Quel est ce tumulte qui

important est pour lui *uia*. Plus rarement (*Mor.* 29, 16; *Reg. Ep.* 11, 56a, V, *MGH*, p. 335, 20 = *Resp. ad Aug.* 6, *PL* 77, 1190 A), le mot visé est *ueritas*. Quant à *uita*, Grégoire ne le souligne jamais.

uidelicet magisterium synagogae a subiectis sibi per-
 10 fidis de praedicatione Iesu Christi dolentibus, dum
 causam doloris audire uoluit, non percepit responsio-
 nem rationabilem sed confusionem querelae.

57. Vt autem excusationem ignorantiae habere non
 posset, is qui de circumcissione ad ministerium eccle-
 siasticae praedicationis accesserat, ei rei ueritatem
 4, 14 aperuit. Vnde et subditur : AT ILLE FESTINAVIT ET
 5 VENIT ET NVNTIAVIT HELI.

58, 1. Sed quia isdem Heli statim moriturus adnun-
 tiationem suscipit uiri uenientis, qualis sit ipse audiens
 4, 15 subsequenter innotescit. Nam sequitur : HELI AVTEM
 ERAT NONAGINTA ET OCTO ANNORVM ET OCCLI EIVS
 5 CALIGAUERANT ET VIDERE NON POTERAT.

2. Perfectae namque senectutis esset, si centenarium
 numerum annorum uiuendo peregisset. Cui profecto
 numero quia duo anni deesse conspiciuntur, quid est
 aliud, nisi quia perfectae maturitatis existeret, si
 10 sacramentum geminum in redemptoris nostri incarna-
 tione cognouisset, uidelicet ueram diuinitatem in
 humanitate eius et ueram humanitatem in diuinitate ?
 Nunc autem, quia multa de lege ueteri, plurima de
 mandatis caelestibus recte intellegit, nonaginta et octo
 15 annorum est. Et dum deum credit ex uirgine nasci
 potuisse per carnem et humanitatis eius naturam
 suscipi abnegat in diuinitate, centum annorum non
 est.

56, 9 a om. *vm* || 11 doloris : doctoris *praem. C^u*

57, 2 is om. *m*

58, 1 moriturus : mortuus *vm* || 2 suscipit : suscepit *vm* || uiri : ueri *v*
 || 3 nam sequitur om. *vm* || 15 credit : et *add. vm*

58, 2. Cette interprétation des 98 ans d'Héli rappelle celle des 38
 ans du paralytique (In 5, 5) chez AUGUSTIN, *Tract. Iob.* 17, 4-6, où
 cependant les deux années manquantes représentent les deux grands

résonne ? », car le magistère de la Synagogue, quand il
 voulut apprendre de ses sujets incroyants, affligés par la
 prédication de Jésus-Christ, la cause de leur affliction, ne
 reçut pas d'eux une réponse raisonnable, mais une plainte
 confuse.

57. Mais, pour qu'il ne pût avoir l'excuse d'igno-
 rer, celui qui était passé de la circoncision au service de
 la prédication de l'Église lui fit connaître la vérité des
 faits. Aussi le texte ajoute-t-il : À LA HÂTE, CEPENDANT,
 4, 14 L'HOMME VINT PORTER LA NOUVELLE À HÉLI.

58, 1. Mais Héli va mourir dès qu'il aura reçu la nou-
 velle apportée par l'homme qui vient. Aussi nous le
 décrit-on ensuite au moment où il l'entend. Le texte pour-
 suit en effet : HÉLI AVAIT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT ANS.
 4, 15 SES YEUX ÉTAIENT DANS LES TÉNÈBRES, ET IL NE POUVAIT
 PLUS VOIR.

2. Sa vieillesse serait parfaite, s'il avait vécu cent ans.
 Mais il lui en manque deux. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il
 aurait atteint la maturité parfaite, s'il avait connu le double
 mystère de notre Rédempteur en son Incarnation, à savoir
 la vraie divinité dans l'humanité et la vraie humanité dans
 la divinité ? En fait, cependant, puisqu'il entend correcte-
 ment bon nombre d'articles de la Loi ancienne et quantité
 de commandements venus du ciel, il a quatre-vingt-dix-
 huit ans. Croyant que Dieu a pu prendre chair d'une
 vierge, mais niant que sa nature humaine soit assumée par
 la divinité, il n'a pas cent ans.

commandements. À la fin, noter qu'Héli est censé croire à Is 7, 14,
 entendu au sens chrétien. Cependant il ne reconnaît pas l'accomplisse-
 ment de la prophétie en Jésus. Peu claire, la pensée ressemble à celle
 d'*Hom. Eu.* 22, 3.

3. Vnde et audita uiri relatione iuste moritur, quia
 20 sine fide redemptoris ei bona, quae cognoscit, alia
 nequaquam prosunt. Et quia alto et inconprehensibili
 iudicio dei caecitas ignorantiae eius menti incutitur,
 caligasse et uidere non posse memoratur.

4, 16 59, 1. Sequitur : ET DIXIT AD HELI : EGO SVM QVI
 VENI DE PROELIO, EGO QVI DE ACIE FVGI HODIE.
 Quasi in proelio se fuisse memorabat ille, qui dicebat :
 Audistis conuersationem meam aliquando in Iudaismo, quoniam
 5 supra modum persequebar ecclesiam dei et expugnabam
 illam et proficiebam in Iudaismo supra multos coetaneos
 meos in genere meo, abundantius aemulator existens paterna-
 rum mearum traditionum. Sed de proelio uenerat, quia
 dicit : Qui prius fui blasphemus et persecutor, sed miseri-
 10 cordiam consecutus sum, quia ignorans feci.

2. Fugere ergo de acie Iudaeo quid est aliud quam
 a perfidorum errore separari ? Et de proelio ei uenire
 quid est nisi rectae fidei bonum aliis nuntiare ? Fugere
 namque metuentis est, uenire uolentis. Quo in loco,
 15 quia prius dicitur uenire de proelio quam ex acie
 fugere, cum prius deseratur perfidia quam ueritas
 praedicetur, mirum non est. Nam hoc quod de acie se
 fugisse posterius dicit, non ad ordinem quo factum est

58, 20 cognoscit : et *add. vm* || 23 posse : potuisse *m*

59, 8-9 uenerat quia : uenit qui *vm* || 12 separari : saporari *C* || ei *om. vm*

59, 4. Ga 1, 13-14 || 9. 1 Tm 1, 13.

58, 3. « Par un jugement incompréhensible de Dieu » comme en
 43, 3. Cf. *Mor.* 9, 32 (*occulto... instoque iudicio*) ; *Hom. Eu.* 4, 1 (*subtili...
 occultoque iudicio*) ; *Dial.* II, 17, 1 (*omnipotentis Dei iudicio*) et IV, 27, 13 (*quo
 occulto iudicio nescitur*), etc. Voir aussi *Mor.* 28, 15-16.33-39 ; 29,
 33-39.57.75, et les notes de notre édition en préparation.

59, 1. Première citation (Ga 1, 13-14) comme en I, 18, 3. Elle se
 lisait déjà partiellement (Ga 1, 14) dans *Mor.* 31, 30, où elle suivait 1 Tm
 1, 13, cité ici en second lieu. Dans ce second texte paulinien, Grégoire
 omet les mots *et contumeliosus*, qui manquent également en I, 31, 2, mais

3. C'est pourquoi, lorsque Héli entend le récit de
 l'homme, il est juste qu'il meure, car sans la foi au
 Rédempteur, les autres biens qu'il connaît ne lui servent
 de rien. Et parce que, par un profond et impénétrable
 jugement de Dieu, l'aveuglement de l'ignorance pèse sur
 son âme, on nous dit qu'il était dans les ténèbres et ne
 pouvait voir.

59, 1. Suite du texte : IL DIT À HÉLI : ME VOICI, JE 4, 16
 VIENS DE LA BATAILLE, JE ME SUIS ENFUI DE L'ARMÉE
 AUJOURD'HUI. Il racontait sa participation à la bataille, si
 l'on peut dire, celui qui disait : « Vous avez entendu parler
 de ma conduite passée dans le judaïsme, comment je
 persécutais à outrance l'Église de Dieu et lui faisais la
 guerre, comment je dépassais dans le judaïsme beaucoup
 de mes contemporains appartenant à ma race, tant j'étais
 rempli de zèle pour les traditions de mes pères. » Mais il
 était venu de la bataille, puisqu'il dit : « Autrefois, j'ai été
 blasphémateur et persécuteur, mais j'ai obtenu miséri-
 corde, car j'agissais par ignorance. »

2. Fuir de l'armée, pour le Juif, est-ce autre chose que
 se séparer de l'erreur des incroyants ? Et venir de la
 bataille, comme il le fait, n'est-ce pas annoncer aux autres
 le bien de la vraie foi ? La fuite, en effet, résulte de la peur,
 et la venue de la volonté. Si d'ailleurs, dans ce passage, on
 dit que l'homme vient de la bataille avant de dire qu'il s'est
 enfui de l'armée, alors qu'il faut abandonner l'incroyance
 avant de prêcher la vérité, cet ordre ne doit pas surpre-
 dre. Car cette façon de mentionner la fuite de l'armée en
 second lieu ne vise pas à indiquer l'ordre des faits, mais à

figuraient dans *Mor.* 18, 62 ; 22, 12-13 ; 25, 28 ; 26, 55 ; 31, 30 (la citation
 brève de *Mor.* 27, 44 s'arrête à *persecutor*).

59, 2. Au début, même interprétation de la fuite que plus haut (54,
 2). La dernière phrase du paragraphe appartient au suivant dans *CCL*
 (mauvaise coupure).

dicitur, sed ad certitudinem uerbi quod praemisit.
 20 Quod etiam secundum historiae ordinem demonstra-
 tur, quia, nisi prius de acie fugisset, uenire de proelio
 nequaquam posset.

60, 1. Nos autem qui secundum spiritum spiritalia
 etiam in Iudaeorum rebus carnaliter gestis inquirimus,
 illum uirum, quem loquentem paulo superius intro-
 duximus, adtendamus. Nam auditum est ab ecclesia
 5 quia is, qui quondam persequebatur, euangelizaret.
 Sed scriptum de eo iam euangelizante est : *Cum autem*
uenisset in Hierusalem, temptabat se iungere discipulis. Et
omnes timebant eum, non credentes quia esset discipulus.

2. Hinc item ad Ananiam Damasci discipulum
 10 dominus in uisu apparens ait : *Surgens uade in uicum, qui*
uocatur rectus, et quaere in domum Iudae Saulum nomine
Tarsensem et inpone sibi manum, ut uisum recipiat. Qui
 nimirum confestim domino respondit dicens : *Domine,*
 15 *audini a multis de uiro hoc, quanta mala fecerit sanctis tuis*
in Hierusalem, et potestatem habet a principibus sacerdotum
adligandi omnes qui inuocant nomen tuum.

3. Cum ergo illum Iudaeis praedicabat, quem
 in pugnae minis solebat et caedibus, nimirum de
 proelio ueniebat. Sed, dum ei praedicanti discipuli
 20 omnes se iungere timerent, de acie eum fugisse
 dubitabant.

59, 22 posset : potuisset *vm*

60, 2 rebus iudaeorum *transp. vm* || 5 quondam : condam *C* || 6 sed :
 sicut *vm* || 7 in *om. vm* || 9-10 discipulum dominus Damasci *transp. vm* ||
 10 in uisu *om. vm* || 11 domum : domo *m* || 14 de uiro hoc *om. vm* ||
 14 sanctis tuis fecerit *transp. vm*

60, 6. Ac 9, 26 || 10. Ac 9, 11-12 || 13. Ac 9, 13-14

60, 1. Ac 9, 26 n'est pas cité ailleurs.

garantir la parole qui précède. Même selon l'ordre histo-
 rique, la séquence des faits est manifestement celle que
 nous avons dite, car si l'homme ne s'était d'abord enfui de
 l'armée, il ne pourrait venir de la bataille.

60, 1. Mais nous qui, selon l'Esprit, cherchons un sens
 spirituel même aux actions charnelles des Juifs, considé-
 rons cet homme dont nous venons de citer les propos.
 L'Église avait en effet appris qu'après avoir persécuté, il
 annonçait l'Évangile. Mais alors qu'il évangélisait déjà,
 l'Écriture dit de lui : « Venu à Jérusalem, il essayait d'entrer
 en relations avec les disciples ; et tous avaient peur de lui,
 ne croyant pas qu'il fût devenu disciple. »

2. De là aussi les mots du Seigneur apparaissant en
 vision à Ananie, le disciple de Damas : « Lève-toi, va dans
 la rue appelée Droite, demande dans la maison de Judas le
 nommé Saul de Tarse et impose-lui la main pour qu'il
 recouvre la vue. » Aussitôt ce disciple répondit au Sei-
 gneur : « Seigneur, j'ai appris de plusieurs sources le grand
 mal que cet homme a fait à tes saints qui sont à Jérusalem.
 Et il a reçu des chefs des prêtres le pouvoir de mettre aux
 fers tous ceux qui invoquent ton nom. »

3. Quand donc il prêchait aux Juifs celui qu'il avait
 coutume de combattre par des menaces et des meurtres, il
 venait manifestement de la bataille. Mais la crainte qui
 empêchait tous les disciples, malgré sa prédication,
 d'entrer en rapports avec lui, provenait de ce qu'ils dou-
 taient qu'il se fût enfui de l'armée.

60, 2. L'abrègement d'Ac 9, 11-12 amène par erreur *sibi* pour *ei*.
 Cette citation est unique, ainsi que la suivante (Ac 9, 13-14). Allusion à
 ce passage des Actes dans *Mor.* 19, 11.

3. *Minis... et caedibus* fait allusion à Ac 9, 1, cité en *Mor.* 29, 41 et 31,
 30.

4. De proelio quippe ueniebat, cum a uocante domino in terram prostrato dictum fuerat : *Surge et ingredere ciuitatem et dicetur tibi quid te oporteat facere.* Sed fugisse eum de acie Anania non credidit, qui ea mala, quae sanctis in Hierusalem fecerat, et potestatem persequendi, quam acceperat, praecipienti domino intimauit. Vt ergo eum uenisse de proelio et fugisse de acie ueraciter demonstraret, eidem Ananiae dominus praecipit dicens : *Vade, quia uas electionis mihi est iste, ut portet nomen meum coram gentibus et regibus et filiis Israel.*

61, 1. Et notandum quia eo die, quo haec nuntiabat, se de proelio uenisse et fugisse de acie asserebat. In die quippe fugiunt, quia, adtestante ueritate, *qui in tenebris est, nescit quo uadat.* Hinc etiam scriptum est : *Qui dormiunt, nocte dormiunt, et qui ebrii sunt, nocte ebrii sunt.*

2. Et quia in exemplo beati apostoli Pauli uirum de acie fugientem uidere coepimus, hoc quod in die fugiat adtendamus. Nam nox erat, quando aciem contra sanctam ecclesiam construebat, quando acceptis epistulis a principibus sacerdotum in Damascum minarum et caedis spirans in discipulos festinabat. Sed, qui nocte bellum parauit, in die fugiit, quia in itinere lux de caelo eum subito circumfulsit, in terram

60, 24 quid te *om. C^{us}* || 25 eum: cum *C* || Anania: Ananias *m* || 27 persequendi *om. vm* || 27 domino praecipienti *transp. vm* || 30 est mihi *transp. vm*

61, 2 uenisse de praelio *transp. vm* || 5 dormiunt: in *add. vm* || sunt: in *add. vm* || 10 in: ad *vm* || 12 fugiit: fugit *m* || 13 lux: lux *add. C* || terram: terramque *v*

60, 23. Ac 9, 6 || 30. Ac 9, 15

61, 3. Jn 12, 35 || 4. 1 Th 5, 7 || 8. Cf. Ac 9, 1-2 || 12. Cf. Ac 9, 13-14

60, 4. *Dictum fuerat*: voir 52, 4 et note. La première citation (Ac 9, 6) figurait dans *Past.* III, 34 et *Hom. Ez.* I, 9, 4. La seconde (Ac 9, 15) apparaît dans *Mor.* 20, 9; 29, 33, et sous une forme plus longue (Ac 9, 15-16) en *Mor.* 12, 21; *In I Reg.* I, 16, 2.

4. Il venait de la bataille, certes, quand il gisait à terre et que le Seigneur qui l'appelait lui disait : « Lève-toi, entre dans la ville, et l'on te dira ce que tu dois faire. » Mais qu'il se fût enfui de l'armée, Ananie ne le crut pas, puisqu'il rappela au Seigneur, qui lui donnait ses ordres, le mal que Saul avait fait aux saints à Jérusalem et le pouvoir qu'il avait reçu de persécuter. C'est pourquoi, afin de montrer qu'en toute vérité il était venu de la bataille et s'était enfui de l'armée, le Seigneur ordonne à Ananie : « Va, car cet homme est pour moi un instrument de choix pour porter mon nom devant les nations, les rois et les fils d'Israël. »

61, 1. C'est le jour même où il apportait ces nouvelles, notons-le en outre, qu'il déclarait être venu de la bataille et s'être enfui de l'armée. De fait, c'est dans la journée qu'ils fuient, parce que — la Vérité l'atteste — « celui qui est dans les ténèbres ne sait où il va ». D'où cet autre mot de l'Écriture : « Ceux qui dorment, c'est la nuit qu'ils dorment, et ceux qui s'enivrent, c'est la nuit qu'ils s'enivrent. »

2. Et puisque nous avons commencé de voir dans l'homme qui s'enfuit de l'armée la figure du bienheureux Apôtre Paul, prenons garde au fait qu'il s'enfuit durant la journée. Oui, il faisait nuit quand Saul rangeait une armée en bataille contre la sainte Église, quand il se faisait donner des lettres par les chefs des prêtres et se rendait en hâte à Damas, ne respirant que menaces et meurtres contre les disciples. Mais après la nuit où il préparait la guerre, ce fut le jour où il s'enfuit : tandis qu'il cheminait, une lumière du

61, 1. L'allusion à Jn 12, 35c ne se rencontre pas ailleurs. La citation (1 Th 5, 7) figurait plus brièvement (première partie) en *Mor.* 29, 32.

2. Cf. 60, 3 et note. La conversion de Paul est souvent évoquée par Grégoire sous des formes diverses.

15 prostrait, ineffabili pauore terruit, ut tenebras
 16 inmensi erroris agnosceret et pro ea, quam nocte
 expugnabat, ecclesia in diei lumine dimicaret. In die
 17 igitur fugiit, quem, ut perfidiae noctem desereret, de
 caelo ostensa redemptoris claritas circumfulsit.

3. Quid ergo est, quod eo die se fatetur uenire de
 20 proelio, quo de acie fugerat, nisi quia rectae praedi-
 cationis intentio designatur? Quidam namque eo die
 de acie fugiunt, sed alio ueniunt de proelio, quia
 errores pristinos amore supernae uitae derelinquunt,
 25 sed, cum ad praedicationis ministerium adsumuntur,
 de eiusdem praedicationis facundia temporales retri-
 butiones adpetunt. Alio igitur die quam eo quo
 fugerant ueniunt, quia nimirum conuersione recti sunt
 sed praedicationis intentione peruersi. Sancti ergo
 praedicatores, qui per redemptoris nostri gratiam de
 30 circumcissione crediderunt, non alio die sed eo, quo de
 acie fugerant, de proelio uenerunt, quia profecto
 utrumque donum in superni amoris splendore
 consecuti sunt, ueritatem scilicet conuersionis cum
 praedicatione uerbi.

62, 1. Et quia Iudaicum magisterium, etsi non
 intentione cognoscendae ueritatis, curiositatis tamen
 sollicitudine sanctorum praedicatorum assertiones
 4, 16 audire uoluit, sequitur: CUI ILLE AIT: QUID ACTVM
 5 EST, FILI MI? Sub unius quippe descriptione omnibus
 loquitur, quia gentis suae homines uidit, quos ali-
 quando doctrina legis instituit.

61, 15 expugnabat nocte *transp. vm* || 17 fugiit: fugit *m* ut *add. C^{cc}* ||
 19 est ergo *transp. vm* || 20 fugerat: fugerit *vm* || 23 supernae: aeternae
vm || 25 eiusdem: sua *vm* || 27 conuersione recti sunt: recti sunt conuer-
 satione *vm* || 31 fugerant: fugerat *v* || 33 conuersionis: conuersionis
vm

62, 3 sollicitudinem *C^{cc}* || 7 instituit: instruxit *vm*

ciel l'enveloppa soudain de sa clarté, le jeta à terre, l'accabla d'une terreur indicible, de sorte qu'il reconnut les ténèbres de son énorme erreur et se mit à lutter, dans la lumière du jour, pour cette Église qu'il avait combattue dans la nuit. C'est donc dans la journée qu'il s'enfuit, lui qui se vit envelopper de la lumière éclatante du Rédempteur, envoyée du ciel pour lui faire abandonner la nuit de son incroyance.

3. Quant à la précision donnée par l'homme, selon laquelle il est venu de la bataille le jour même où il s'est enfui de l'armée, que signifie-t-elle donc, sinon l'intention droite de celui qui prêche? Il en est, en effet, qui s'enfuient un jour de l'armée, mais viennent de la bataille un autre jour: c'est bien par amour de la vie surnaturelle qu'ils abandonnent leurs erreurs passées, mais quand on les applique au ministère de la prédication, ils se mettent à désirer des avantages temporels en échange de l'éloquence qu'ils mettent à prêcher. Ils viennent donc un autre jour que celui où ils s'étaient enfuis, car la droiture de leur conversion va de pair avec la perversité de l'intention dans laquelle ils prêchent. Aussi les saints prédicateurs, issus de la circoncision, qui ont adhéré à la foi par la grâce de notre Rédempteur, sont-ils venus de la bataille non pas un autre jour, mais celui-là même où ils s'étaient enfuis de l'armée, car ils ont obtenu, dans la splendeur de l'amour surnaturel, l'un et l'autre don: la vérité de la conversion et la prédication de la parole.

62, 1. Et parce que le magistère du judaïsme, sans avoir l'intention de reconnaître la vérité, n'en a pas moins voulu, pressé par la curiosité, entendre ce que les saints affirmaient, le texte poursuit: IL LUI DIT: QU'EST-IL ARRIVÉ, MON FILS? Sous cette désignation d'une seule 4, 16 personne, c'est à tous qu'il s'adresse, car il a sous les yeux des hommes de son propre peuple, qu'il avait précédemment instruits en leur enseignant la Loi.

2. Vel fortasse filium uocauit non affectu amoris sed adulatione calliditatis, ut eo facilius per deceptionem caperet, quo se eum paterno affectu diligere demonstraret. Eum itaque filium uocat, a quo, quid actum fuerit, scire appetit, ut profecto ille pro inpenso honore adulationis seriem peruerteret ueritatis. Honor igitur appellationis non ad amorem refertur sed ad calliditatem.

63, 1. Sed, qui praclatae laudis fauorem respuit, constanter uera patefecit. Vnde et subditur : RESPONDENS AVTEM QVI NVNTIABAT : FVGIT, INQVIT, ISRAHEL CORAM PHILISTIIM ET RVINA MAGNA FACTA EST IN POPVLO. INSVPER ET DVO FILII TVI MORTVI SVNT, OPHNI ET PHINEES. Hoc namque uir fugiens nuntiauit, quod experientia didicit.

2. Quid est igitur quod fugisse Israhelem asserit, nisi quia constanter affirmat, quia, dum Iudaicus populus legis sensum carnaliter retinet, spiritalibus sanctae ecclesiae doctoribus resistere disputando non potest? Et quid est quod magnam ruinam factam fuisse in populo praedicat, nisi quia omnes de Iudaico populo, qui uerbum fidei repulerunt, aeterna morte perisse confirmat? Et quid est quod duo Heli filii mortui referuntur, nisi quia uterque ordo ueteris sacerdotii defecisse asseritur?

3. Et quid est quod archam dei captam fuisse dicit, nisi quia cognitionem diuinorum sacramentorum a Iudaeis ablatam atque a gentilibus fideliter apprehensam asserit, quia a gentibus iam dei gratia uocante fidelibus diuina mysteria cognoscuntur?

63, 3 fugit : fugit *um* || 4 philistim *v* || 5 tui *om. C^{ac}* || 6 Phinees : et arca dei capta est *add. m* || 9 quia² : quod *um* || 13-14 qui de iudaico populo *transp. um* || 20 gentilibus : gentibus *m*

2. Peut-être aussi l'a-t-il appelé fils, non par un sentiment d'amour, mais par une astucieuse flatterie, afin de le prendre par la tromperie d'autant plus facilement qu'il faisait mine de l'aimer avec une paternelle affection. Il appelle donc fils celui dont il désire apprendre ce qui s'est passé, afin que l'autre, flatté de l'honneur qu'on lui rend, dénature la vérité des faits. Ce titre d'honneur ne relève donc pas de l'amour, mais de l'astuce.

63, 1. Mais repoussant la faveur qu'on lui montrait en prétendant le louer, l'homme a fait connaître sans faiblir la vérité. D'où ce qui suit : LE MESSAGER RÉPONDIT : ISRAËL A PRIS LA FUITE DEVANT LES PHILISTINS, ET UN GRAND CARNAGE A DÉSOLÉ LE PEUPLE. EN OUTRE, TES DEUX FILS SONT MORTS, OPHNI ET PHINÉES. Ce que le fuyard annonce, c'est bien ce qu'il a vu de ses yeux.

2. Affirmer qu'Israël a pris la fuite, qu'est-ce donc, sinon affirmer sans faiblir que le peuple juif, en maintenant le sens charnel de la Loi, ne peut résister dans la discussion aux docteurs spirituels de la sainte Église. Et proclamer qu'un grand carnage a désolé le peuple, n'est-ce pas soutenir que tous les membres du peuple juif qui ont rejeté la parole de la foi ont péri de mort éternelle? Quant à rapporter que les deux fils d'Héli sont morts, n'est-ce pas affirmer que l'une et l'autre classe de l'ancien personnel sacerdotal a disparu?

3. Et dire que l'arche de Dieu a été prise, n'est-ce pas affirmer que la connaissance des mystères divins a été ôtée aux Juifs et embrassée avec foi par les païens, puisque les nations, maintenant croyantes à l'appel de la grâce divine, connaissent les secrets divins?

63, 2-3. Le premier et le dernier de ces quatre *nisi quia* sont suivis d'autres *quia*, produisant un effet de répétition disgracieux. Dans les trois dernières de ces phrases, le verbe qui suit *Et quid est* rime avec celui qui suit *nisi quia*. Sur les deux ordres du sacerdoce juif, voir 53, 3 et note (cf. 64, 2).

4, 18 **64, 1.** Sequitur : CVMQVE ILLE NOMINASSET ARCHAM DEI, CECIDIT HELI DE SELLA RETRORSVM IVXTA OSTIVM ET FRACTIS CERVICIBVS MORTVVS EST. Quid est quod Heli, audita Israhelis fuga, relata sibi ruina
5 populi, intimata filiorum morte, de sella nequaquam cadit, cognita autem archae captione, et de sella cadit et uitam perdit ?

2. Sed quia in Heli sapientes Iudaeorum et legis peritos designari diximus, audita Israhelis fuga de sella
10 non cecidit, quia quod simplices synagogae filii a sanctae ecclesiae doctoribus in praedicatione superantur, pro paruo ducit. Non cadit relata sibi ruina populi, quia, dum perire audit eos qui in Iudaismo moriuntur, nequaquam expauescit. Intimata filiorum
15 morte non cadit, quia et obiecta sibi sacerdotii utriusque cessatione superbire non desinit.

3. Inlata autem sibi archae captione, cadit, quia, dum sacramenta scripturae suae profunde et spiritualiter sciri a sanctae ecclesiae fidelibus uidet, de ea, quam
20 carnaliter tantum intellegit, sacri eloqui eruditione superbire non audet. De sella igitur cadit, quia spirituali cognito superbire de carnali magisterio non praesumit.

4. Sed quia uera praedicari sublimiter audit et
25 nequaquam credit, dum confunditur et non saluatur, cadit et moritur. Cadit quippe de sella, quia extolli desinit de doctrina. Sed cadens moritur, quia, etsi

64,4-5 relata... nequaquam *om. C^{uc}* || 11-12 superentur *vm* || 13 qui : quia *C^{uc}* || 19 fidelibus : praedicatoribus et *add. m* || 26 moritur : Qua in re *ad. C^{uc}* || 27 etsi : si *vm*

64, 2. Renvoi à 55, 1 (*legisperitos*). Cf. I, 23, 1-2 et 56, 1 ; II, 39, 1 et 43, 1 ; III, 1, 1 et 5, 2, cités par Verbraken, mais moins proches. *Sacerdotii utriusque* : voir 53, 3 et 63, 2.

4. *Peruenire ad gaudia aeterna non meretur* : même formule (sans la négation) au *Sacramentaire Grégorien*, dans la collecte du mercredi de

64, 1. Suite du texte : DÈS QU'IL EUT MENTIONNÉ L'ARCHE DE DIEU, HÉLI TOMBA DE SON SIÈGE À LA RENVERSE PRÈS DE LA PORTE, SE BRISA LA NUQUE ET MOURUT. D'où vient que ni l'annonce de la fuite d'Israël, ni le récit du carnage infligé au peuple, ni la nouvelle de la mort de ses fils ne fait tomber Héli de son siège, tandis qu'en apprenant la prise de l'arche, il tombe de son siège et perd la vie ?

2. Mais, nous l'avons dit, Héli représente les sages du judaïsme et les connaisseurs de la Loi ; aussi l'annonce de la fuite d'Israël ne le fit-elle pas tomber de son siège, car lorsque les simples fils de la Synagogue sont vaincus par la prédication des docteurs de la sainte Église, il n'en fait pas grand cas. Le récit du carnage infligé au peuple ne le fait pas tomber, car en apprenant la perte de ceux qui meurent dans le judaïsme, il n'en est pas effrayé. La nouvelle de la mort de ses fils ne le fait pas tomber, car même quand on lui oppose la disparition de l'une et l'autre classe sacerdotale, son orgueil n'en est pas abattu.

3. Ce qui le fait tomber, c'est l'annonce de la prise de l'arche, car lorsqu'il voit les fidèles de la sainte Église atteindre à une connaissance profonde et spirituelle des mystères de son Écriture, il n'ose plus s'enorgueillir de son savoir dans le domaine de la parole sacrée, dont il n'a qu'une intelligence charnelle. Il tombe donc de son siège, car la connaissance du magistère spirituel l'empêche de s'enorgueillir de son magistère charnel.

4. Mais cette prédication sublime de la vérité qu'il entend, il n'y croit pas : confondu, il n'est pas sauvé ; c'est pourquoi il tombe et meurt. Il tombe de son siège, car tout

Pâques (n° 91, LIETZMANN, p. 58). Non remarqué par ASHWORTH (1960), cet écho est plus précis que les trois rapprochements effectués par le même auteur (1959, p. 142) avec d'autres passages de l'œuvre grégorienne (*ad aeterna gaudia peruenire* se lit en *Hom. Ez.* II, 5, 15 et *Reg. Ep.* 9, 234).

ratione uincitur, eiusdem tamen rationis iudicio peruenire ad aeterna gaudia non meretur.

65, 1. Qua in re notandum est, quia qui cadens moritur iuxta ostium cadit. Quid est enim quod cadit iuxta ostium, nisi quia, dum caecus errat, inpingit in redemptorem? Qui nimirum de semetipso asserit
 5 dicens : *Qui ceciderit super lapidem istum confringetur, super quem uero ceciderit, conteret eum.* Ipse quoque de seipso ait : *Ego sum ostium. Per me si quis intrauerit, saluabitur et ingredietur et egredietur et pascua inueniet.* Iuxta ostium ergo mortuus est Heli, quia synagogae
 10 magisterium idcirco periit, quia in redemptorem offendit. Ibi enim cecidit, ubi deliquit.

2. Qui etiam cadens ceruices fregit. In ceruice quippe tumor temporalis potentiae designatur. Fracta ergo ceruice moritur, qui pro perfidiae magnitudine
 15 amissa regni potentia condemnatur.

66, 1. Potest quoque per ostium sacrae scripturae littera designari. Nam uelut per ostium ad aeterni templi atria ducimur, dum per sacri eloquii litteram ad allegoricam et spiritalem intellegentiam subleuamur.
 5 Intus quoque rex cernitur, quia promissus redemptor humani generis in spiritali sacrae scripturae intellegentia inuenitur.

2. Heli ergo iuxta ostium mortuus cecidit, quia profecto synagogae magisterium idcirco interiit, quia

65, 7 seipso : semetipso *vm* || sum *om.* *C^{cc}* || intrauerit : introierit *vm*
 || 8 ingredietur : egredietur *vm* || egredietur : ingredietur *C* egredietur
vm || 13 quippe *om.* *vm* || 14 pro *om.* *vm*

65, 5. Mt 21, 44 || 7. Jn 10, 9

65, 1. La première citation (Mt 21, 44) est unique, la seconde (Jn 10, 9) fréquente : une dizaine d'occurrences (allusion en VI, 87).

en étant vaincu rationnellement, ce jugement rationnel ne lui vaut pas de parvenir aux joies éternelles.

65, 1. En cette affaire, il est à noter que cet homme qui tombe et meurt, c'est près de la porte qu'il tombe. Qu'il tombe près de la porte, qu'est-ce à dire, sinon qu'aveugle et errant comme il l'est, il se heurte au Rédempteur? Celui-ci, en effet, déclare à son propre sujet : « Celui qui tombera sur cette pierre sera brisé ; celui sur laquelle elle tombera, elle l'écrasera. » À son propre sujet aussi, il dit encore : « Je suis la porte. Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé. Il entrera et sortira, et il trouvera les pâturages. » Héli est donc mort près de la porte, car le magistère de la Synagogue a péri précisément pour avoir achoppé sur le Rédempteur. Il est tombé là où il a péché.

2. De plus, en tombant il s'est brisé la nuque. La nuque représente l'orgueil du pouvoir temporel. Il se brise la nuque et meurt, celui qui, pour l'énormité de son incroyance, perd sa puissance royale et se voit condamné.

66, 1. La porte peut encore désigner la lettre de la sainte Écriture. En effet, nous entrons comme par la porte dans les parvis du temple éternel, quand, par la lettre de la parole sacrée, nous nous élevons à l'intelligence allégorique et spirituelle. C'est à l'intérieur aussi qu'on voit le roi, car le Rédempteur promis au genre humain se découvre dans l'intelligence spirituelle de l'Écriture sainte.

2. Héli est donc tombé mort près de la porte, car le magistère de la Synagogue a péri précisément parce que, à

66, 1. Le Christ est évoqué par le mot *rex* (cf. Is 9, 7 ; Jr 23, 5 ; Mt 2, 2 ; Lc 1, 33, etc.).

2. Au début, *quia* est lourdement répété comme plus haut (63, 2-3).

10 per spiritalem scripturam eum, qui in spiritu promis-
sus redemptorem humani generis fuerat, non spirita-
liter sed carnaliter quaesivit. Iuxta ostium namque
mortuus est, quia de eo interiit, quod spiritalem
15 redemptoris promissionem non secundum intellegen-
tiam spiritalem sed secundum simplicem locutionem
historiae intellexit.

4, 18 67, 1. Et quia per doctrinae suae studium multo
tempore Iudaeae non amore bona operanti sed timore
a malo declinanti praefuit, sequitur : SENEX ENIM
ERAT ET GRANDAEVVS, ET IPSE IVDICAVIT ISRAHEL
5 QVADRAGINTA ANNIS. Senex etenim fuit et grandaeuus
diuturnitate temporum. Quadrageinta uero annis praefuit
per timorem legalium mandatorum.

2. Quadragenarius quippe numerus ad peccatores
pertinet. Vnde et quadragesimae tempus in sancta
10 ecclesia eodem dierum numero consecratum est, ut
uidelicet ea quae committimus peccata tergere paeni-
tendo studeamus. Quadragenarius quippe numerus ex
denario et quaternario consummatur. Et quia pec-
cando decalogum diuinae legis transgredimur, ipsam
15 uero peccandi facultatem ex ea qua consistimus qua-
tuor elementorum compactione contrahimus, sub
numero quadragenario, quandiu in peccato existimus,
continemur.

3. Heli ergo quadrageinta annis Israhelem iudicauit,
20 quia synagogae magisterium austeram legis discipli-
nam ad timorem subiectae plebis exhibuit, ut mate-

66, 11 fuerat redemptorem humani generis *transp. m*

67, 17 in *om. C^{uc}* || 20 magisterium : et *add. vni*

67, 1. Grégoire combine une formule des Psaumes (Ps 33, 15 et 36, 27 : *declina a malo et fac bonum*) avec l'opposition néotestamentaire entre amour et crainte (1 Jn 4, 18 ; cf. 2 Tm 1, 7).

2. Cette analyse de la Quarantaine reproduit la seconde des trois explications du carême données dans *Hom. Eu.* 16, 5. Symbole de

travers l'Écriture spirituelle, ce n'est pas spirituellement mais charnellement qu'il a cherché le Rédempteur du genre humain promis par l'Esprit. Oui, il est mort près de la porte, parce que la cause de sa perte fut qu'il ne comprit pas la promesse spirituelle du Rédempteur selon l'intelligence spirituelle, mais selon la simple teneur littérale du texte.

67, 1. Et parce que, durant une longue période, son application à enseigner l'a fait gouverner le judaïsme, qui n'accomplit pas le bien par amour, mais évite le mal par crainte, le texte dit : IL ÉTAIT VIEUX, EN EFFET, ET PAR-
4, 18 VENU AU GRAND ÂGE. IL AVAIT JUGÉ ISRAËL PENDANT QUARANTE ANS. Vieux et parvenu au grand âge, il le fut, de fait, par la longueur du temps. Quant à son gouvernement de quarante ans, il l'a exercé par la crainte des commandements de la Loi.

2. Le nombre quarante, en effet, se rapporte aux pécheurs. D'où le temps du carême, consacré dans la sainte Église, avec le même nombre de jours, pour que nous nous efforcions d'effacer par la pénitence les péchés que nous commettons. Le nombre quarante, en effet, est un multiple de dix et de quatre. En péchant, nous transgressons le décalogue de la Loi divine, et la faculté de pécher tient en nous à la composition des quatre éléments dont nous sommes faits. Par suite, aussi longtemps que nous vivons dans le péché, nous sommes marqués du nombre quarante.

3. Héli a donc jugé Israël pendant quarante ans, car le magistère de la Synagogue a inculqué l'austère discipline de la Loi pour inspirer la crainte au peuple qui lui était soumis, afin que cette crainte maintienne debout dans la

perfection chez AUGUSTIN, *Tract. Iob.* 17, 4-6, le nombre 40 représente ici le péché.

riam humanae conditionis per concupiscentiam fragi-
lem in statu iustitiae per timorem retineret.

68, 1. Sed iam mortuus est Heli, iam fractis
ceruicibus iuxta ostium iacet, sed tamen pravae doc-
trinae eius uirus in semine remanet. Iam quippe qui
non credit de Iudaeorum sapientibus iudicatus est, sed
5 quae in eius institutione prauitatis semina mentes
conciunt, qui eius doctrina filii nascuntur, perfidiae
eius uesaniem non relinquunt.

4, 19-20 2. Quare et subditur : NVRVS AVTEM EIVS VXOR
PHINEES PRAEGNANS ERAT VICINAQVE PARTVI ; ET
10 AVDITO NVNTIO QVIA CAPTA ESSET ARCHAE DEI ET
MORTVVS SOCER SVVS ET VIR SVVS, INCVRVAVIT SE ET
PEPERIT ; IRRVERVNT ENIM IN EAM DOLORES SVBITI.
IN IPSO AVTEM MOMENTO MORTIS EIVS DIXERVNT EI
15 QVAE STABANT IUXTA EAM : NE TIMEAS, QVIA FILIVM
PEPERISTI. QVAE NON RESPONDIT NEQVE ANIMADVER-
TIT.

3. Quae enim fuit nurus Heli, nisi plebs reprobis
Iudaeorum sacerdotibus subiecta ? Quae, quia per
eorum praedicationem semina perfidiae in mente
20 susceperat, praegnans erat. Et quia conceptam mali-
tiam ipsa quoque docendo cogitabat effundere, non
solum praegnans fuisse dicitur sed etiam partui uicina.
Quid est autem quod, audita archae captionem et soceri
atque uiri sui morte, peperisse dicitur, nisi quia
25 Iudaicae plebis residuum, dum spiritalia sacramenta
scripturarum ad gentium eruditionem transisse

68, 5 quae : quia *m* || institutione : instructione *vm* || 9 et : quae
vm || 10 dei *om. vm* || 12 eam : ea *v* || 14 quae : qui *C^{pe}* || stabant iuxta :
stabat iuxta *C* || 17 enim : autem *vm* || 17-18 iudaeorum reprobis *transp.*
vm || 19-20 in mente susceperat *om. C* || 21 docendo *om. vm*

68, 1. Le *sed* initial est aussitôt répété. Ensuite, allusion à Jn 3, 18
(cité en *Mor.* 26, 50), dont le *iudicatus* sonne curieusement après *Iudaeo-*
rum.

justice la condition humaine, cette matière que la concu-
piscence rend fragile.

68, 1. Mais voici qu'Héli est mort, voici qu'il gît près
de la porte, la nuque brisée, et pourtant le poison de sa
mauvaise doctrine demeure dans sa postérité. Dès à pré-
sent, voici que tout sage du judaïsme qui ne croit pas est
jugé. Mais les âmes qui reçoivent de son enseignement des
semences perverses, les fils qui naissent de sa doctrine
n'abandonnent pas son incroyance insensée.

2. C'est pourquoi le texte poursuit : SA BELLE-FILLE, LA
4, 19-20 FEMME DE PHINEES, ÉTAIT ENCEINTE ET SUR LE POINT
D'ENFANTER. EN APPRENANT LA NOUVELLE QUE L'ARCHE
DE DIEU ÉTAIT PRISE ET QUE SON BEAU-PÈRE ÉTAIT MORT
AINSI QUE SON MARI, ELLE S'ACCROUIT ET ACCOUCHA, CAR
LES DOULEURS AVAIENT FONDU SUR ELLE SUBITEMENT. AU
MOMENT OÙ ELLE ALLAIT MOURIR, LES FEMMES QUI SE
TENAIENT PRÈS D'ELLE LUI DIRENT : NE CRAINS PAS, C'EST
UN FILS QUE TU AS MIS AU MONDE. ELLE NE RÉPONDIT RIEN
ET N'Y FIT PAS ATTENTION.

3. Qui était, en effet, la belle-fille d'Héli, sinon la popu-
lation soumise aux prêtres réprouvés du judaïsme ? Par
leur prédication, elle avait reçu en son âme des semences
d'incroyance : elle était donc enceinte. Cette malice qu'elle
avait conçue, elle songeait à la répandre en l'enseignant,
elle aussi : le texte dit donc qu'elle était non seulement
enceinte, mais encore sur le point d'enfanter. Quant au fait
qu'elle a enfanté en apprenant la prise de l'arche et la mort
de son beau-père et de son mari, qu'est-ce à dire, sinon que
le reste de la population juive, en constatant que les mys-
tères spirituels des Écritures étaient passés à l'instruction

68, 3. L'enfantement était déjà interprété ainsi en I, 81, 3 (« faire
savoir à ses proches »). Le littéralisme et l'incrédulité des juifs sont
appelés *heresis* (traduit par « aberration »).

cognoscit, dum sapientes synagogae cum utroque sacerdotio interisse iam conspicit, ea quae concepit heresis suae semina loquendo effundere non desistit ?
 30 Parere quidem ei est conceptam prauitatem loquendo aliis aperire.

4. Et quia reprobata praedicat, dum parere asseritur, incuruata memoratur. Velut enim non se incuruantes pariunt, qui caelestia loquuntur, quia in statu fidei auditorum suorum corda ad studium erigunt bonae
 35 operationis. Quae igitur praua asserit, incuruata parit, quia profecto hoc sibi loquendo agitur, ut quo adtentius loquitur, in damnationis suae barathro profundius deponatur. Recte igitur, dum ad partum incuruatur, mori dicitur. Pariens namque moritur,
 40 quia in blasphemiae suae merito condemnatur.

69, 1. Et quia mortis suae tormenta non praeuidet, subiti dolores in eam irruere dicuntur. Subiti namque dolores sunt repentinae afflictiones mortis sine praeuisione uenientis. Subito enim dolores irrunt, cum Iudaicae plebi suppliciorum perennium retributiones
 5 obuiant, quae nunc in contemptu ueritatis posita non formidat. Quia enim pro paternarum traditionum obseruatione ad aeternam uitam transire moriendo se existimat, in subitos dolores tunc corrui, cum sustinere tormenta inchoat quae non sperauit.

10 2. Et notandum quia de moriente dicitur : *Irruerunt in eam dolores subiti*, quia uidelicet, dum per carnis molestias ad exitum uitae cogitur, tunc flagella dolo-

68, 30 quidem : autem *vm* || 33 incuruantes : curuantes *vm*

69, 6 formidant *C* || 7 moriendo *post se transp. vm* || 8 existimat : aestimat *vm* || 9 sperauit : separauit *C^{te}*

68, 4. *Status (fidei)* est pris au sens fort, par opposition à l'accroupissement. De même plus loin (voir 72, 5 et note ; cf. 70, 2).

69, 1. « Traditions paternelles » : écho de Ga 1, 14.

des païens, en voyant que les sages de la Synagogue avaient péri avec l'une et l'autre classe de prêtres, n'a pas pour autant cessé de répandre par la parole les semences de son aberration qu'elle avait conçues ? Enfanter, c'est pour elle communiquer aux autres l'opinion perverse qu'elle a conçue.

4. Et parce qu'elle prêche une doctrine réprouvée, au moment où on la montre accouchant, on la représente accroupie. Ils ne s'accroupissent pas pour enfanter, si l'on peut dire, ceux qui parlent des choses célestes, car ils se dressent debout dans la foi en incitant le cœur de leurs auditeurs à pratiquer avec zèle les bonnes œuvres. Celle qui tient des propos pervers enfante donc accroupie, car sa parole a pour effet que, plus elle s'applique à parler, plus elle s'enfonce dans le gouffre de sa condamnation. C'est donc à bon droit qu'au moment où elle s'accroupit pour enfanter, on nous dit qu'elle meurt. Oui, en enfantant elle meurt, car son blasphème lui vaut d'être condamnée.

69, 1. Et parce qu'elle ne prévoit pas les tourments de sa mort, on dit que les douleurs fondent sur elle subitement. Les douleurs subites, ce sont les afflictions soudaines d'une mort qui survient à l'improviste. Oui, les douleurs fondent sur elle subitement, quand les supplices éternels s'abattent en retour sur la population juive, qui à présent, dans le mépris de la vérité où elle se trouve, ne les redoute pas. En observant les traditions de ses pères, elle croit que la mort sera pour elle un passage à la vie éternelle. Aussi est-ce dans des douleurs subites qu'elle tombe, quand elle commence à endurer des tourments qu'elle n'attendait nullement.

2. C'est au moment où elle meurt, notons-le en outre, qu'on dit d'elle : « Des douleurs subites fondirent sur elle. » De fait, quand les souffrances de la chair la poussent vers la sortie de la vie, de douloureux fléaux se mettent à

rum irruere in eam temporaliter incipiunt, quibus eius inpietas aeterna uindicta puniatur.

70, 1. Et quia uicino exitu reprobæ Iudæorum mentes sese alterutrum ad perfidiam cohortantur, sequitur : *In ipso autem momento mortis eius dixerunt ei quæ stabant iuxta eam : Ne timeas, quia filium peperisti.*

5 Filium quippe peperit, quia durum in nequitia et insuperabilem populum erudiuit.

2. Quæ autem mulieres iuxta stant, nisi mentes aequali ordine inpietatis adstrictæ ? Stant quippe non ueritate et rectitudine fidei, sed præsumptione et
10 iactantia religionis. Idcirco igitur eam ne timeat cohortantur, quia filium peperit, ut uidelicet tanto securius in ueteri traditione mori non timeat, quanto illos etiam in ea obduratos et inconuertibiles adspicit, quos suo magisterio eruditos agnoscit.

71, 1. Sed dum in se abundantius dolore compellitur, pro nihilo ducit quidquid alii sua eruditione profecerunt. Vnde et subditur : *Quæ non respondit neque animaduertit.* Nam dum aeterni doloris experiri amaritudinem inchoat, hoc quod temporaliter aliis præfuit non delectat.

2. Vel certe idcirco de nato puero non laetatur, quia is, qui gignitur sua institutione, in captiuitate conspicitur. Vnde et subditur : **ET VOCAVIT PVERVM**
4, 21 **HICHABOTH DICENS : TRANSLATA EST GLORIA**
10

70, 2 sese : se *vm* || 3 sequitur *om. vm* || 14 agnoscit : cognoscit *vm*
71, 10 Hichaboth *Cum* : Hichabod *t*

70, 1. L'enfant mâle est interprété défavorablement (*durum in nequitia*), alors qu'il était entendu favorablement en I, 15, 3 (*ualdiores*, opposé à *infirmiores*) et I, 42, 5 (*noua conuersatione robusti*).

2. Interprétation négative (présomption et jactance) de la « station », entendue plus haut positivement (68, 4 : foi).

fondre sur elle dans le temps, avant de punir son impiété d'un châtement éternel.

70, 1. À l'approche de cette perte, les âmes réprouvées des Juifs s'encouragent mutuellement à ne pas croire. Aussi le texte continue-t-il : « Au moment où elle allait mourir, les femmes qui se tenaient près d'elle lui dirent : 'Ne crains pas, c'est un fils que tu as mis au monde'. » Oui, c'est un fils qu'elle a mis au monde, car le peuple qu'elle a instruit est endurci et invincible dans le mal.

2. Quelles sont, d'autre part, les femmes qui se tiennent près d'elle, sinon les âmes possédées du même esprit impie ? Elles se tiennent là debout, non dans la rectitude de la vraie foi, mais dans la présomption d'un orgueil religieux. Si donc elles l'exhortent à ne pas craindre, parce qu'elle a mis au monde un fils, c'est pour qu'elle écarte la crainte de mourir dans sa vieille tradition, avec d'autant plus d'assurance qu'elle voit l'endurcissement et le refus de conversion similaires de ceux qu'elle reconnaît pour disciples de son magistère.

71, 1. Cependant l'excès de douleur qui la presse lui fait compter pour rien les progrès que son enseignement a fait faire aux autres. D'où la suite du texte : « Elle ne répondit rien et n'y fit pas attention. » Commencant en effet à goûter l'amertume d'une douleur éternelle, elle ne prend plus plaisir au pouvoir temporel qu'elle a exercé sur d'autres.

2. Une autre raison de ne pas se réjouir de la naissance de l'enfant est qu'elle voit ce fruit de son enseignement naître en captivité. D'où la suite du texte : **ET ELLE APPELA**
4, 21 **L'ENFANT HICHABOD EN DISANT : LA GLOIRE DU SEI-**

71, 2. La « gloire du Seigneur » dont parle le texte devient, dans le commentaire, la « gloire d'Israël », entendue au sens de « bonne réputation » (*fama*), avec une image sensorielle qui rappelle 2 Co 2, 14-16.

DOMINI, QVIA CAPTA EST ARCHA DEI. Archa quidem capitur, quia iam auctore deo a ueris fidelibus sanctae scripturae sacramenta uerae intellegentiae capacitate retinentur. Et gloria Israhel translata est, quia, postquam a uera religione cecidit, redolere per bonae famae opinionem cessauit.

3. Bene autem non perire Israhel gloria dicitur sed transferri, quia religionis fama, quam perdidit, ad gentilitatem transiuit. Translata quippe est gloria, quia in sancta ecclesia uerae religionis flagrantia redolet, quae in fide redemptoris posita pro aeterni splendoris certitudine, quam expectat, donum sancti spiritus pignus tenet.

4. Idcirco igitur de nato filio laetari refugit, quia profecto, dum ad gentes transisse praeteritam gloriam conspicit, ad captiuitatem se parere ingemiscit. A translatione etiam gloriae filium nominat, quia profecto impietatem, in qua permanet, quasi praelato nomine perpetuo repraesentat. Potest autem, per hoc quod a matre ei nomen inponitur, aperte intellegi quod uidemus. Ex ea enim nomen suscipit, a qua ei meritum impietatis uenit.

5, 1-3 72, 1. Sequitur : PHILISTIIM AVTEM TVLERVNT ARCHAM ET ASPORTAVERVNT A LAPIDE ADIVTORII IN AZOTVM. TVLERVNT PHILISTIIM ARCHAM DEI ET INTVLERVNT EAM IN TEMPLVM DAGON ET STATVERVNT EAM IUXTA DAGON. ET SVRREXERVNT AZOTI ALTERA DIE ET INVENERVNT DAGON IACENTEM ANTE ARCHAM PRONVM IN TERRA.

71, 19 flagrantia : fragrantia *vm* || 21 quam : quem *m* || 23 igitur *om.* *vm* || 30 suscepit *vm*

72, 1-3 philistim *v* || 4-5 et statuerunt eam iuxta Dagon *om.* *vm* || 5 azoti : azotii *m*

GNEUR A PASSÉ, CAR L'ARCHE DE DIEU EST PRISE. L'arche est prise, car Dieu a fait que désormais les mystères de la sainte Écriture sont possédés par les vrais croyants, qui les reçoivent avec une intelligence vraie. Et la gloire d'Israël a passé, car déchu de la vraie religion, il a cessé de dégager l'odeur d'une bonne réputation.

3. Très justement, le texte dit de la gloire d'Israël, non point qu'elle a péri, mais qu'elle a passé, car la réputation religieuse qu'il a perdue est passée aux païens. Oui, la gloire est passée, car la sainte Église embaume du parfum de la vraie religion ; établie dans la foi au Rédempteur, sûre de l'éternelle clarté qu'elle attend, elle en possède le gage dans le don du Saint-Esprit.

4. Si la femme refuse de se réjouir de la naissance de son fils, c'est donc que, voyant sa gloire d'antan passée aux païens, elle gémit de mettre au monde un captif. À ce fils elle donne en outre un nom tiré de ce transfert de gloire, pour que le nom qu'il porte indique à jamais l'impiété où il demeure. Que d'ailleurs ce soit sa mère qui lui donne son nom, cela donne à entendre clairement ce que nous voyons. Son nom, il le reçoit en effet de celle qui lui a communiqué son état coupable d'impiété.

72, 1. Le texte poursuit : LES PHILISTINS PRIRENT L'ARCHE ET L'EMPORTÈRENT DE LA PIERRE DU SECOURS À AZOT. LES PHILISTINS PRIRENT L'ARCHE DE DIEU, L'INTRODUISIRENT DANS LE TEMPLE DE DAGON ET LA PLACÈRENT À CÔTÉ DE DAGON. LE LENDEMAIN, LES GENS D'AZOT SE LEVÈRENT ET TROUVÈRENT DAGON GISANT À TERRE DE TOUT SON LONG DEVANT L'ARCHE. 5, 1-3

71, 3. L'Esprit Saint est « don » et « gage » : 2 Co 1, 22 ; 5, 5 (cf. Ep 1, 14).

2. Quid est quod archa a lapide adiutorii asportatur, nisi quia praecones ueritatis ab eo, quem falsa opinione Iudaei expectant, Christo mysteria scripturarum auferunt? Dum enim ad ueri redemptoris cognitionem sancta scripturae testimonia conuertunt, ab eo nimirum, in quem sui auxilii spem Iudaei posuerant, archam tollunt.

3. Et quia gentilibus fidei mysteria creduntur, archa dei in Azotum perducitur. Quae profecto archa in templum Dagon infertur. Quid simulachrum Dagon nisi totius idolatriae superstitionem designat? Quid ergo fuit templum Dagon nisi unaquaeque anima infidelis quondam idolatriae superstitione polluta? Quid igitur erat aliud mysteria fidei cordibus gentili-um intimare quam archam dei in templum Dagon inferre?

4. Quid est ergo archam dei iuxta Dagon statuere, nisi uetustis gentilitatis erroribus sacramenta fidei conferre? Velut enim iuxta Dagon statuebatur archa, dum praedicatores sanctae ecclesiae gentiles ammonerent, ut ad probandam fidei ueritatem et praedicationem quam audiebant et idolatriae quam tenebant errores discuterent.

5. Bene itaque die alia Dagon primum in terra ante archam iacentem Azoti reperiunt. Vnam quippe diem Azotus habuit in audita praedicatione ueritatis, alte-

72, 9-10 iudaei ante falsa transp. *vm* || 13 sui: sibi *praem. C^u* || 15 gentilibus: gentibus *vm* || 17 Dagon *om. vm* || 17-18 quid simulachrum... designat *hic om. vm* || 20 idolatriae: idololatriae *m* || 20 polluta: quid simulachrum... (idololatriae *m*)... designat *hic add. vm* || 23 inferre: inferri *vm* || 24-26 quid... conferre *om. vm* || 29 idololatriae *m* || 31 ante *om. C* || 32 azoti: azotii *m* || 32 reperiunt: repererunt *vm*

72, 2. La « pierre de secours » est interprétée comme précédemment (40, 2) : l'autre Christ qu'attendent les Juifs.

3. Azot est considéré simplement comme une cité païenne, sans égard au sens de son nom, peut-être parce que celui-ci n'est donné qu'à

2. L'arche est emportée de la Pierre du Secours : qu'est-ce à dire, sinon que les hérauts de la vérité retirent les mystères des Écritures à ce Christ que les Juifs attendent avec leurs préjugés illusoire ? En tournant les textes saints des Écritures au profit de la connaissance du vrai Rédempteur, ils ôtent en effet l'arche au personnage dans lequel les Juifs avaient placé leur espérance d'être secourus.

3. Et parce que c'est aux païens que sont confiés les mystères de la foi, l'arche de Dieu est conduite à Azot. Cette arche, on l'introduit à bon escient dans le temple de Dagon. La statue de Dagon, que désigne-t-elle, sinon la superstition qu'est tout le culte des idoles ? Qu'était donc le temple de Dagon, sinon toute âme incroyante d'autrefois, souillée par la superstition de la foi dans le cœur des païens, n'était-ce pas introduire l'arche de Dieu dans le temple de Dagon ?

4. Qu'est-ce donc que placer l'arche de Dieu auprès de Dagon, sinon comparer les dogmes sacrés de la foi avec les vieilles erreurs du paganisme ? Oui, on plaçait l'arche auprès de Dagon, pour ainsi dire, quand les prédicateurs de la sainte Église exhortaient les païens à reconnaître la vérité de la foi en examinant tout ensemble la prédication qu'ils entendaient et les erreurs de l'idolâtrie à laquelle ils adhéraient.

5. Dès lors, on comprend que, le lendemain, les gens d'Azot trouvent Dagon gisant à terre de tout son long devant l'arche. Azot, en effet, entendit un jour la pré dica-

propos d'autres livres bibliques, et non sans réserves, par JÉRÔME, *Lit.* 24, 2 (Josué) et 67, 4 (Actes). Même remarque pour Dagon ; cf. *Lit.* 32, 7 (Juges).

72, 5. À la fin, *status* a le même sens fort que plus haut (68, 4). Il en sera de même plus bas (73, fin).

ram in cognitione fidei. Primo namque die archa dei
 35 iuxta Dagon statuitur, quia in audita praedicatione
 redemptoris erroris uetusti tenebras deprehendunt ;
 altera uero die surgentes pronum in terra ante archam
 iacentem Dagon inueniunt, quia et in cognitione
 ueritatis statum idolatria perdidit.

40 6. Vnde et bene, cum lapsus Dagon asseritur, iacere
 pronus in terra memoratur. Ante archam quidem
 cadit, quia ex mysteriorum diuinorum scientia inno-
 tescit. Sed pronus in terra iacet, quia auctore iam deo
 45 ad aspectum fidelium simulatae rationis imaginem
 non habet. Qui enim pronus in terra iacet, faciem in
 terra deprimit. Per faciem uero simulachri simulatio
 exprimitur rationis. Pronum itaque in terra iacere est
 iam uera cognoscentibus simulationis suae fraudibus
 inludere nequaquam posse.

73. Sed tamen, ut certius gentiles uera cognosce-
 rent, eandem fidei nostrae auditam rationem et supers-
 titionis suae uetustam consuetudinem magis ac magis
 discutere conati sunt. Apte itaque sequitur :
 5, 3 5 TVLERVNT DAGON ET RESTITVERVNT EVM IN LOCVM
 SVVM, id est in templum, ubi archa dei posita fuerat.
 Quid est ergo Dagon in locum suum restituere, nisi
 iuxta iam cognitam spiritalium sacramentorum uerita-
 tem idolatriae statum subtili consideratione perquire-
 10 re ?

74. Et quia, quo subtilius idolatriae error adspicitur,
 5, 4 uerius condemnatur, subiunctum est : RVR SVMQVE

72, 37 ante *om.* *C^{uc}* || 38 inueniunt : inuenerunt *v^m* || 39 idololatria
m || 43 quia : qua *C*

73, 6 templum *C^{uc}t* : templo *C^{pc}v^m* || 8 iam cognitam *mt* : incogni-
 tam *C^{uc}v* cognitam *C^{pc}* || 9 idololatriae *m* || 9-10 statum... perquirere *om.*
C^{uc}

74, 1 Et... idolatriae *om.* *C^{uc}* || idololatriae *m* || 2 rursusque *v^m*

tion de la vérité, et le lendemain reconnut la foi. Le
 premier jour, on place l'arche de Dieu auprès de Dagon,
 car en entendant la prédication au sujet du Rédempteur,
 les gens s'aperçoivent des ténèbres de leur erreur passée.
 Le lendemain, quand ils se lèvent, ils trouvent Dagon
 gisant devant l'arche de tout son long, car la connaissance
 de la vérité fait perdre à l'idolâtrie sa position debout.

6. On comprend, par suite, que le texte, en rapportant
 la chute de Dagon, le représente gisant à terre de tout son
 long. C'est devant l'arche qu'il tombe, car c'est la connais-
 sance des mystères divins qui révèle ce qu'il est. Mais il gît
 à terre de tout son long, parce que Dieu lui ôte, aux yeux
 des croyants, le faux semblant de raison qu'avait son
 image. En effet, gisant à terre de tout son long, il est
 prostré face contre terre. Or la face de la statue représente
 son faux semblant de raison. Être gisant à terre de tout son
 long, c'est donc être impuissant à entraîner dans l'illusion,
 par les tromperies de son faux semblant, ceux qui connais-
 sent désormais la vérité.

73. Cependant, pour acquérir une connaissance plus
 certaine de la vérité, les païens se sont efforcés d'examiner
 toujours plus à fond ces bases de notre foi qu'on leur
 annonçait, ainsi que leur ancienne coutume superstitieuse.
 Le texte ajoute donc à bon droit : ILS PRIRENT DAGON ET
 5, 3 LE REMIRENT À SA PLACE, c'est-à-dire dans le temple où
 avait été placée l'arche de Dieu. Qu'est-ce donc que
 remettre Dagon à sa place, sinon faire une enquête appro-
 fondie, d'après la vérité des mystères spirituels désormais
 connue, pour voir si l'idolâtrie tient debout ?

74. Plus on regarde de près l'erreur de l'idolâtrie, plus
 on la condamne avec la vérité. Aussi est-il ajouté : ET DE 5, 4

72, 6. Jeu de mots intraduisible entre *simulachri* (statue, ressem-
 blance) et *simulatio* (faux semblant).

DILVCVLO SVRGENTES INVENERVNT DAGON IACENTEM
SVPER FACIEM SVAM CORAM ARCHÄ DOMINI. Diluculo
5 iterum surgunt, quia ad amorem auditae bonitatis iam
certitudine deliberationis se erigunt. Primus itaque
dies probationis est, sequens cognitionis, tertius uero
deliberatae iam certitudinis et oblatae professionis.

75, 1. Qui profecto dies quia inluminatis conuersorum
mentibus in splendore perfectae et consummatae
5, 4-5 fidei inluxit, sequitur : CAPVT AVTEM DAGON ET DVAE
PALMAE MANVVM EIVS ABCISAE ERANT SVPER LIMEN.
5 PORRO DAGON TRVNCVS REMANSERAT IN LOCO SVO.

2. Quid enim Dagon, id est idolatriae, caput est
aliud nisi ipsum initium omnis iniquitatis diabolus ?
Et quae sunt palmae manuum eius nisi uniuersa opera
idolatriae ? Caput itaque Dagon amisit, quia per
10 idolorum culturam regnare malignus spiritus in corde
gentilium desiit. Palmae etiam manuum eius abscisae
sunt, quia idolis uanis sacrificia nusquam offeruntur.
Et quia a cunctis fidelibus eius deformitas ubique
conspicitur, truncus Dagon in loco suo remansisse
15 memoratur.

3. Caput uero et manus abscisae et super limen
positae memorantur, quia profecto quisquis ad ueram
fidem ingreditur, principia diabolicæ suasionis repel-
lere atque uniuersis Sathanae operibus renuntiare
20 praecipitur. Posita ergo haec sunt in limine, ut ab

75, 4 abscissae *vm* || 6-9 idolatriae *m* || 10 malignus : maligni
C^{pe}vm || 11 desiit : desunt *C^{pe}v* desinunt *m* || abscissae *vm* || 13 fidelibus
om. C^u || 16 abscissae *vm*

75, 1. Après avoir désigné la lumière de la gloire (71, 3), *splendor*
s'applique ici à celle de la foi.

2-4. Répétition de *est* dans la première phrase, et de *despicit* (pris en
un sens différent) dans la dernière. La « tête » de Dagon symbolise
d'abord le diable, puis le début des suggestions de celui-ci, enfin ces
suggestions elles-mêmes et les désirs intérieurs qu'elles suscitent, qui

NOUVEAU, EN SE LEVANT DE BON MATIN, ILS TROUVÈRENT
DAGON GISANT SUR SA FACE DEVANT L'ARCHE DU SEI-
GNEUR. À nouveau, ils se lèvent de bon matin, car c'est
désormais avec une certitude mûrement réfléchie qu'ils se
redressent pour aimer le bien qu'on leur annonce. Le
premier jour est donc marqué par l'examen, le second par
la connaissance, le troisième par la certitude mûrement
réfléchie et la profession de foi déclarée.

75, 1. Pour les âmes illuminées des convertis, ce jour a
brillé de l'éclat d'une foi parfaite et complète. Aussi le
texte poursuit-il : MAIS LA TÊTE DE DAGON ET LES PAUMES 5, 4-5
DE SES DEUX MAINS GISAIENT, ARRACHÉES, SUR LE SEUIL,
TANDIS QUE LE TRONC DE DAGON ÉTAIT DEMEURÉ À SA
PLACE.

2. Qu'est-ce que la tête de Dagon, c'est-à-dire de l'ido-
lâtrie, sinon le diable, auteur de toute iniquité ? Et que sont
les paumes de ses mains, sinon toutes les œuvres de
l'idolâtrie ? Dagon a donc perdu sa tête, car l'esprit malin
a cessé de régner dans le cœur des païens par le culte des
idoles. Les paumes de ses mains ont été aussi arrachées,
car les sacrifices aux vaines idoles ne sont plus offerts nulle
part. Et parce que tous les croyants voient partout sa
laideur, le tronc de Dagon, dit-on, était resté à sa place.

3. De la tête et des mains, au contraire, on rapporte
qu'elles étaient arrachées et posées sur le seuil. C'est qu'à
tout homme qui entre dans la vraie foi, il est prescrit de
rejeter dès le principe les suggestions du diable et de
renoncer à toutes les œuvres de ce même Satan. Ces
membres sont donc posés sur le seuil pour être foulés aux

sont le début des actes extérieurs. La seconde et la troisième interpré-
tation rappellent celles des *paruuli* de Babylone (Ps 136, 9), courante
depuis Origène (*RM* Ths 24 et 3, 56 = *RB* Prol 28 et 4, 50, etc.). Au
milieu du passage (3), *uniuersis... Sathanae operibus renuntiare* fait écho à la
renonciation baptismale.

introeuntibus conculcentur, quia uere fidelis esse non poterit, qui et prauis maligni spiritus consiliis aduersari atque iniquis operibus non proponit.

4. Nam qui Dagon caput adterere et manus uitat,
 25 etsi fidelium numero contineri uidetur, idolatra quodam modo esse conuincitur. In oblectatione etenim daemonum non solum exteriora sacrificia sed etiam iniqua desideria ab eorum cultoribus offeruntur. Qui ergo in uerae fidei cognitione receptus est et ab
 30 inmundis desideriis et prauis operibus non remotus, quia Dagon conlidere caput et manus despicit, maligno spiritui, quem in oblatione caerimoniarum despicit, per internae concupiscentiae et exterioris uitae inmunditiam oblationem facit.

5, 5 76, 1. Quare et subditur : PROPTER HOC NON CALCANT SACERDOTES DAGON SVPER LIMEN VSQVE IN HODIERNVM DIEM. Sacerdotes quippe Dagon se esse insinuant, qui super limen non calcant. Quibus in
 5 uerbis caute inspiciendum est, quia non dixit « limen » sed *super limen*, ut caput et manus Dagon calcanda esse doceantur, quae super limen abscisa esse referuntur. Idcirco autem sacerdotes super limen non calcant, quia abscisas eius manus pede conterere et caput
 10 uitant.

2. Sacerdotes namque Dagon usque in hodiernum diem remanent, quia qui per inmundas desideria antiquo hosti sacrificet, adhuc est. Qui profecto super templi limen calcare refugiunt, quia nec inmundis
 15 suggestionibus nec malis operibus resistunt. Dagon itaque sacerdotes sunt, quia, etsi manu factis se idolis

75, 25 idolatra : ydoratra C idololatra m

76, 7 abscissa *vm* || 9 abscissas *vm* || pede conterere *post caput transp.*
vm || 13 sacrificent *m* || est : sunt *m*

76, 1. *Eius manus pede conterere et caput uitant* : hyperbate.

pieds par ceux qui entrent, car on ne peut être un vrai croyant, si l'on n'est pas décidé à lutter contre les mauvais conseils de l'esprit malin et ses œuvres dépravées.

4. Celui qui évite de marcher sur la tête et les mains de Dagon, même s'il semble être du nombre des croyants, s'avère idolâtre à sa façon. En effet, les démons se plaisent non seulement aux sacrifices extérieurs, mais encore aux désirs dépravés que leur offrent leurs dévots. Celui qui est admis à la connaissance de la vraie foi et qui ne s'éloigne pas des désirs impurs et des mauvaises actions, celui-là, puisqu'il dédaigne de heurter la tête et les mains de Dagon, peut bien dédaigner d'offrir des hommages rituels à l'esprit malin : par l'impureté de ses désirs intérieurs et de sa vie extérieure, il lui présente bel et bien une offrande.

76, 1. Aussi le texte ajoute-t-il : VOILÀ POURQUOI LES PRÊTRES DE DAGON NE FOULENT PAS DU PIED SUR LE SEUIL JUSQU'AUJOURD'HUI. C'est se montrer prêtre de Dagon que de ne pas fouler du pied sur le seuil. Dans ces mots, prenons garde que le texte ne dit pas « le seuil », mais « sur le seuil », pour enseigner qu'il faut fouler aux pieds la tête et les mains de Dagon, arrachées et posées sur le seuil comme on vient de le dire. Si les prêtres ne foulent pas du pied sur le seuil, c'est qu'ils évitent d'écraser sous leurs pas ses mains coupées et sa tête.

2. Ces prêtres de Dagon subsistent encore de nos jours, car ceux qui sacrifient au vieil ennemi par les désirs impurs ne manquent pas, même à présent. Ceux-là se gardent de marcher sur le seuil du temple, car ils ne résistent ni aux suggestions impures, ni aux mauvaises actions. Ils sont donc prêtres de Dagon, car même s'ils ne se prosternent pas devant les statues faites de main

non humiliant, concupiscentiarum tamen simulachris per nefaria opera se incuruant.

5, 6 77, 1. Sequitur : ADGRAVATA EST MANVS DOMINI SVPER AZOTOS. Manus domini diuinae uirtus est potestatis. Et quia in Azoto primordia gentilitatis designata sunt, quid est quod manus domini super
5 Azotum adgrauata perhibetur? Sed manum super Azotum adgrauauit, cum gentilium corda uirtute suae potentiae ad conuersionem mouit. Nam dum per internam adspirationem eis uim aeternae mortis innotuit, de perpetratis iniquitatibus gentium mentes mirabili terrore percussit.

10 2. Quia ergo, dum manus domini adgrauata dicitur, interfici Azoti perhibentur, grauitudo haec manus accipitur in multiplicatione conuersorum. Nam mori gentilibus fuit ab infidelitate separari. Manu quoque
15 domini occidi est eandem uerae fidei cognitionem non ministerio hominum sed diuina uirtute promereri.

3. Leuis itaque erat manus domini super Azotum, cum adhuc per paucos ministros fidei pauci errorem desererent gentilitatis. Vnde et quasi de adgrauatione
20 manus orare uerbi ministros dominus ammonet dicens : *Messis quidem multa, operarii pauci. Rogate dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.* Quasi aliter dicat : « Qui per paucos ministros uelut leui manu paucos ab infidelitate separat, rogare ut minis-
25 tros multiplicet, ut quasi in conuersorum multitudine manum grauet. »

77, 2 Azotos : azotios *m* || est uirtus diuinae *transp. vm* || 3 Azoto *C^{pr}* : azotos *C^{uc} ut* azotii *m* || 5 Azotum : azotos *v* azotios *m* || 12 azotii *m* || grauitudo : grauedo *vm* || 21 multa : est *add. m* || operarii : autem *add. vm* || 23 ministros : ministro *C^{uc}*

77, 21. Mt 9, 37-38 ..

77, 3. Citation comme en *Mor.* 27, 54 et *Hom. Eu.* 17, 3, qui ajoutent des conjonctions (*operarii autem... rogare ergo*) et commentent autrement.

d'homme, ils ne s'en inclinent pas moins, par leurs actions abominables, devant les idoles de leurs convoitises.

5, 6 77, 1. Suite du texte : LA MAIN DU SEIGNEUR S'APPE-
SANTIT SUR LES GENS D'AZOT. La main du Seigneur est
5 l'action de la puissance divine. Et puisqu'Azot représente les prémices du paganisme, que signifie cette phrase sur la main du Seigneur qui s'appesantit sur Azot? Mais de fait, il appesantit sa main sur Azot, quand l'action de sa puissance incita le cœur des païens à la conversion. En effet, en leur révélant par une inspiration intérieure l'horreur de la mort éternelle, il frappa d'une terreur étonnante les âmes des païens, à la pensée des iniquités qu'ils avaient commises.

2. En disant que la main du Seigneur s'appesantit, le texte rapporte que les gens d'Azot ont péri : cet appesantissement de la main signifie donc la multiplication des convertis. De fait, ce fut une mort pour les païens de se séparer de leur incroyance. Plus précisément, être tué par la main du Seigneur, c'est obtenir la connaissance de la vraie foi, non par le ministère des hommes mais par l'action divine.

3. La main du Seigneur était donc légère sur Azot, quand les ministres de la parole étaient encore en petit nombre et que par eux les païens abandonnaient leurs erreurs en petit nombre. Aussi, pour que s'appesantisse en quelque sorte la main divine, le Seigneur exhorte-t-il les ministres de la parole à prier, en disant : « Grande est la moisson, et peu nombreux les ouvriers. Priez le maître de la moisson, pour qu'il envoie des ouvriers à sa moisson. » En d'autres termes : « Par un petit nombre de ministres, comme d'une main légère, il sépare de l'incroyance un petit nombre d'hommes. Demandez-lui de multiplier les ministres, de façon qu'il appesantisse sa main, en quelque sorte, par la multiplication des convertis. »

78, 1. Sed et modus interfectionis exponitur, quia quisquis mori hac interfectione dicitur, cum ad purgandum uentrem exiret, in secretiori parte natium morderi a muribus perhibetur.

2. Ad litteram una percussio hic ostenditur, sed in typica expositione geminatur. Nam per litterae significationem et grauatio manus domini et murium morsus ad eiusdem mortis effectum pertinet, quia hoc dicitur manus domini super Azotos adgrauari, quod per murium morsus interfici. Quia uero per spiritalem significationem duas mortes agnouimus, unam uidelicet qua peccatores iustitiae peccando moriuntur, alteram qua iusti a peccatis in quibus uixerant paenitendo se erigunt, unam quae ad humana corda diabolo suadente ingreditur, alteram quam dei omnipotentis uirtus operatur, necesse est ut utramque mortem in hoc loco spiritaliter adtendamus.

3. Mors quidem qua peccatores a peccatis paenitendo resurgunt designatur, quia dicit : *Adgrauata est super Azotos manus domini*. Illa autem mors qua gentiles se inmunditiae et iniquitati seruos exhibuerant designatur, cum morderi a muribus et interfici dicuntur.

78, 2 cum : dum *vm* || 3 secretiori : superiori *v* || 7 grauatiōnem *Cmt* || 8 hoc : ad hoc *vm* || 9 azotios *m* || 12-13 alteram : altera *C* || 13 in quibus *om. v* || 15 alteram : altera *C* || omnipotentis dei *transp. vm* || 16 est : ergo *add. vm* || 18 qua : quam *C^{ur}* || 20 azotios *m* || 21 exhibuerunt *vm*

78, 21. Cf. Rm 6, 19 || 23. Cf. Lv 11, 29

78, 1. Le texte que Grégoire commente sans le citer formellement (1 S 5, 6) mentionne des « rats ». Ces rats ne figurent pas dans la Vulgate, mais dans une interpolation de celle-ci. Cf. R. WEBER, « Les interpolations du Livre de Samuel dans les manuscrits de la Vulgate », dans *Miscellanea G. Mercati*, t. I, Rome, 1946, p. 19-39 (voir p. 22 : interpolation 2). Dépassant le texte interpolé, qui dit seulement *et nati sunt mures*, Grégoire attribue aux morsures de ces rats les plaies dont les Philistins sont frappés au postérieur, cette étrange agression se produisant, selon lui, aux lieux d'aisance.

78, 1. La façon de mettre à mort est également indiquée : tous ceux qui moururent de cette épidémie, nous dit-on, quand ils sortaient pour se soulager les entrailles, étaient mordus par les rats au postérieur, dans leurs parties intimes.

2. Selon la lettre du texte, ce fléau est unique, mais au sens typique il est double. Au sens littéral, l'appesantissement de la main du Seigneur et la morsure des rats concourent à un seul et même résultat de mort : c'est une seule et même chose de dire que la main du Seigneur s'appesantit sur les gens d'Azot et qu'ils furent tués par les morsures des rats. Mais au sens spirituel, nous savons qu'il y a deux morts : celle des pécheurs, qui meurent à la justice en péchant, et celle des justes, qui se relèvent, en faisant pénitence, du péché où ils vivaient ; celle qui entre au cœur des hommes à l'instigation du diable, et celle qu'opère l'action du Dieu tout-puissant. Par suite, il nous faut considérer dans ce passage l'une et l'autre mort au sens spirituel.

3. La mort par laquelle les pécheurs se relèvent de leurs péchés en faisant pénitence est indiquée par ces mots : « La main du Seigneur s'appesantit sur les gens d'Azot ». Quant à la mort par laquelle les païens s'étaient rendus esclaves de l'impureté et de l'iniquité, elle est indiquée par la morsure des rats qui les fait mourir. Le rat, en effet, est

78, 2. Donnée par tous les témoins, *grauationem* est une faute certaine : lire *grauatio*. La première mort spirituelle est d'abord décrite à l'aide d'une expression (*a peccatis... se erigunt*) qu'on retrouve, en un sens différent, dans *RM* 13, 41 (*erigi... ab oratorio*) et *RB* 57, 3 (*erigatur ab ipsa arte*). Ici, comme le montre la phrase parallèle qui suit (3 : *a peccatis... resurgunt*), *se erigere* équivaut à *resurgere*.

3. Allusion à Rm 6, 19 (*exhibuistis membra uestra seruire iniustitiae et iniquitati*), que Grégoire cite en *Mor.* 19, 49 et *In I Reg.* III, 97, 3.

Mus quippe inmundum est animal et per legem edi
prohibitum. Quid ergo per mures nisi daemonia
25 designantur? Et quid est morderi a muribus nisi
peccati poena lacerari?

4. Sed mordebantur a muribus, cum ad purgandum
uentrem egrediebantur. Quid est ergo purgare uen-
trem, nisi expletione peccati miserae famae foetorem
30 proferre? Qui ergo ad purgandum uentrem egreditur,
murium morsu perimitur, quia qui peccando ad
aliorum notitiam per exemplum prauitatis extenditur,
ad aeternam quoque mortem graui daemonum obli-
gatione retinetur. In secretiori enim parte natium
35 percussi perhibentur, quia peccator quisque ex ea
parte uulnus accipit animae, quam incuruat ad peccati
delectationem.

5. Cum ergo manus domini super Azotum adgraua-
tur, a muribus percussus asseritur, quia praedicantibus
40 aeternae uitae doctoribus dum ab infidelitate gentiles
conuersi sunt, qua peccatorum morte suasionem daemo-
num obligati essent, cognouerunt. Morderi igitur
Azotis post adgrauatam manum domini est non post
uerae fidei cognitionem daemonibus subici, sed qui-
45 bus se peccati foetoribus poenae mortis obtulerant,
per fidei inluminatorem intueri. Quasi enim tunc
morsi sunt, quando peccatorum suorum morsus
agnouerunt.

78, 43 azotis : azotiis *m* || 43-44 non ante subici *transp. vm*

un animal impur, que la Loi interdit de manger. Que désignent donc les rats, sinon les démons? Et qu'est-ce que la morsure des rats, sinon la déchirure que cause la peine du péché?

4. Mais c'est en sortant pour se soulager les entrailles qu'ils étaient mordus par les rats. Qu'est-ce donc que se soulager les entrailles, sinon émettre, en commettant le péché, l'odeur fétide d'une mauvaise réputation? Ainsi, celui qui sort pour se soulager les entrailles meurt par la morsure des rats, car celui qui, par le péché, vient à la connaissance des autres et leur donne le mauvais exemple, se charge des lourdes chaînes des démons qui le retiennent pour la mort éternelle. C'est au postérieur, en effet, dans leurs parties intimes qu'ils sont frappés d'après le récit, car tout pécheur reçoit la blessure de son âme dans la partie de celle-ci qu'il abaisse vers la délectation du péché.

5. Quand donc la main du Seigneur s'appesantit sur Azot, on rapporte que ce peuple est frappé par les rats, car au moment où les païens, en entendant prêcher les docteurs de la vie éternelle, se sont convertis de l'incroyance, ils ont pris conscience de la mort du péché dans laquelle les suggestions des démons les tenaient enchaînés. Si les gens d'Azot furent mordus après que la main du Seigneur se fut appesantie, ce n'est pas qu'après avoir connu la vraie foi ils ont été soumis aux démons, mais que l'illumination de la foi leur a fait voir par quelles odeurs fétides du péché ils s'étaient exposés à la peine de mort. En effet, c'est une sorte de morsure qu'ils ont reçue, quand il se sont aperçus que leurs péchés les avaient mordus.

78, 4. *Cum ad purgandum uentrem egrediebantur*: cette circonstance est-elle autre chose qu'une invention du commentateur (voir 78, 1 et note)? La puanteur (*fator*) représente les vices charnels (*Dial. IV*, 38, 4-5). L'odeur comme métaphore de la réputation (*fama*): 2 Co 2, 14-16.

78, 5. *Peccatorum suorum (morsus)*: génitif d'inhérence (la morsure que constitue le péché) plutôt que subjectif (la morsure infligée par le péché), car ce sont les rats (démons) qui mordent.

79. Et quia credentibus aliis gentiles alii sanctis
 5, 7 praedicatoribus obstiterunt, sequitur : VIDENTES
 AVTEM VIRI AZOTI HVIVSCEMODI PLAGAM DIXERVNT :
 NON MANEAT ARCHAE DEI ISRAHEL APVD NOS,
 5 QVONIAM DVRA EST MANVS EIVS SVPER NOS ET SVPER
 DAGON DEVM NOSTRVM. Nam, cum cernerent templa
 destrui, sacrificia cessare, uxores a uiris, uiros ab
 uxoribus diuidi, a genitoribus filios et patres a filiis
 separari, quid aliud quam et super se et super
 10 superstitionem suam manum domini duram esse
 putauerunt ?

5, 8 80, 1. Sed quid deinde actum fuerit sequitur : ET
 MITTENTES CONGREGAVERVNT OMNES SATRAPAS PHI-
 LISTINORVM RESPONDERVNTQVE GETHEI : CIRCVM-
 CATVR ARCHAE DEI.

5 2. Quia satrapas Philistinorum congregauerunt,
 dicitur ; quare autem eos congregauerunt, non fertur.
 Sed quia respondisse satrapae dicuntur et circumdu-
 cendae archae consilium tribuisse, quia adtribuendum
 pro eadem archa consilium uocati essent, aperte
 10 cognoscitur.

3. Qui ergo sunt satrapae Philistinorum, nisi electi
 praedicatores gentilium ? Satrapae quidem principes
 dicuntur. De quibus profecto principibus per psalmis-
 tam dicitur : *Principes populorum conuenerunt cum deo*
 15 *Abraham*. Populorum namque appellatione gentes
 designantur. Qui ergo populorum nomen et princi-
 pum posuit, nimirum eos de quibus loquimur Philis-

79, 1-2 Et... obstiterunt *om. um* || 3 azotii *m* || 4 Israhel *om. um* ||
 7 uiros : et uiri *v* et uiros *m*

80, 1 actum : factum *um* || 6 eos *om. um* || fertur : dicitur *um* ||
 14 conuenerunt : congregati sunt *um* || 17 loquimur : loquitur *m*

80, 14. Ps 46, 10

79. Division des familles : voir Lc 12, 51-53 (parents et enfants) ; cf.
 Lc 14, 26 et 18, 29 (époux).

79. Et parce que certains païens se sont opposés aux
 saints prédicateurs, tandis que d'autres embrassaient la foi,
 le texte poursuit : À LA VUE DE CE FLÉAU, LES GENS D'AZOT 5, 7
 DIRENT : QUE L'ARCHE DU DIEU D'ISRAËL NE RESTE PAS
 CHEZ NOUS, CAR SA MAIN EST DURE SUR NOUS ET SUR NOTRE
 DIEU DAGON. Voyant en effet leurs temples détruits, leurs
 sacrifices interrompus, les femmes éloignées de leurs
 maris et les maris de leurs femmes, les enfants séparés de
 leurs parents et les pères de leurs enfants, qu'ont-ils pensé,
 sinon que la main du Seigneur était dure sur eux et sur leur
 superstition ?

80, 1. Mais ce qu'ils firent alors, la suite le dit : ILS 5, 8
 ENVOYÈRENT CHERCHER ET RASSEMBLÈRENT TOUS LES
 SATRAPES DES PHILISTINS. CEUX DE GETH RÉPONDIRENT :
 QU'ON PROMÈNE À LA RONDE L'ARCHE DE DIEU.

2. Le fait du rassemblement des satrapes philistins est
 énoncé, mais la cause de leur rassemblement n'est pas
 indiquée. Cependant, puisque les satrapes ont répondu,
 dit le texte, et proposé de promener l'arche à la ronde, il est
 clair qu'on les a convoqués pour donner leur avis au sujet
 de l'arche.

3. Qui sont donc les satrapes des Philistins, sinon ceux
 qui ont été choisis pour prêcher aux païens ? Ceux qu'on
 appelle satrapes, ce sont des princes. C'est de ces princes
 que le psalmiste dit : « Les princes des peuples se sont
 rencontrés avec le Dieu d'Abraham. » Sous le nom de
 « peuples », en effet, on désigne les nations païennes. En
 parlant de peuples et de princes, le psaume avait donc en
 vue les satrapes des Philistins dont nous parlons. De fait,

80, 1. Après *Philistinorum*, Grégoire omet les mots *ad se et dixerunt* :
Quid faciemus de arca Dei Israel ?, présents dans VL comme dans Vulg. Il
 ne s'agit pas d'une omission commise par lui, mais d'une lacune du
 texte transcrit, comme le montre son commentaire (2 : *quare autem eos*
congregauerunt, non fertur, etc.).

3. La citation (Ps 46, 10) est unique.

Manet autem archa apud eos qui uerae fidei sacramenta, quae audiunt, per amorem amplectuntur. Qui autem *Non maneat apud nos archa* dicunt, praedicationem fidei a se auerti concupiscunt. Satrapae ergo e
 25 contrario dicunt : *Circumducatur archa dei*, quia illis adtentius diuina praedicabant, quos ad odium ueritatis grauis error accenderat.

82, 1. Et quia per sanctorum praedicatorum ministerium etiam talium magna lucra regnis caelestibus
 5, 9 inlata sunt, sequitur : *ILLIS AVTEM CIRCUMDVCENTIBVS EAM, FIEBAT MANVS DOMINI PER SINGVLAS CIVITATES*
 5 *INTERFECTIONIS MAGNAE NIMIS ET PERCVTIEBAT VIROS VNIVSCVIVSQUE VRBIS A PARVO VSQVE AD MAIOREM ET CONPVRESCEBANT PROMINENTES EXTALES EORVM.*

2. Archa quippe circumducitur, cum mysteria fidei
 10 palam et sine timore praedicantur. Et quia inter initia fidei innumeri conuertebantur, interfectio magna nimis per ciuitates singulas facta perhibetur. Item, quia non solum simplices sed sapientes conuersi sunt, eadem interfectio a paruo usque ad maiorem facta
 15 asseritur.

3. Sed per eandem percussione[m] conputrescere extales referuntur. Extales quippe putrescere est peccati meatus ab effusione consueti foetoris penitus interire. Bene namque percussus est, cuius prominentes extales conputrescunt, quia nimirum nonnulli sunt
 20 qui post munditiam conuersionis pristina inuoluuntur sordē flagitii. Horum profecto prominentes extales

81, 21 autem *C^u* : enim *C^uum* || 23 archa : archam *Ct* || 24 auerti : uerti *v*

82, 1-2 ministeria *um* || 5 nimis : minis *C^u*

82, 11. Cf. Ac 2, 41 ; 4, 4 ; 5, 14 ; 6, 1.7

82, 3. *Foetoris* (« puanteur ») : euphémisme.

vraie foi ? L'arche demeure chez ceux qui adhèrent avec amour aux arcanes de la vraie foi qu'ils entendent. Quant à ceux qui disent : « Que l'arche ne demeure pas chez nous », ils désirent que la prédication de la foi s'éloigne d'eux. Les satrapes disent donc au contraire : « Qu'on promène à la ronde l'arche de Dieu », car ils prêchaient avec plus d'ardeur à ceux qu'une lourde erreur avait enflammés de haine pour la vérité.

82, 1. Et parce qu'un grand nombre de ces adversaires eux-mêmes a été gagné au royaume des cieus par le ministère des saints prédicateurs, le texte poursuit : *PENDANT QU'ILS LA PROMENAIENT À LA RONDE, LA MAIN DU SEIGNEUR PRODUISAIT DANS TOUTES LES CITÉS UNE TRÈS GRANDE ÉPIDÉMIE MEURTRIÈRE ET FRAPPAIT LES HOMMES DE CHAQUE VILLE, DU PLUS PETIT JUSQU'AU PLUS GRAND : LEURS ENTRAILLES SORTAIENT ET POURRISSAIENT.*

2. L'arche promenée à la ronde, ce sont les mystères de la foi prêchés ouvertement et sans crainte. Et parce que, aux premiers temps de la foi, les conversions étaient innombrables, on nous dit qu'une très grande épidémie meurtrière se produisit dans toutes les cités. En outre, parce que les convertis n'étaient pas seulement des gens simples, mais aussi des sages, cette épidémie meurtrière les frappa, dit le texte, du plus petit jusqu'au plus grand.

3. Cependant on rapporte que le fléau faisait pourrir les entrailles. Ce pourrissement des entrailles, c'est l'arrêt complet de l'écoulement habituel des excréments par l'anūs du péché. Il a été frappé de la bonne manière, en effet, celui dont les entrailles sortent et pourrissent, car il en est qui, après s'être purifiés par la conversion, se roulent de nouveau dans l'ordure de leurs fautes passées. Les entrailles de ceux-là ne sortent pas pour pourrir, car ils

minime conputrescunt, quia ad consuetum peccatorum fluxum per iniqua opera recurantur.

25 4. Hos nimirum ab imperfecta percussione male sanos ille redarguit, qui ad foetores pristinos deuolutos insinuat dicens : *Canis reuersus ad uomitum et sus lota in uolutabro luti*. Quasi enim ad putrescendum extales percutiebat ille, qui uerbi gladium ingerens ait : *Non*
30 *regnet peccatum in uestro mortali corpore, ut oboediatis concupiscentiis eius*.

83, 1. Potest autem per hoc quod Azoti dicunt : *Non maneat archa apud nos*, eorum qui de eisdem gentibus et uerbum fidei audierunt et ad aeternam uitam minime praedestinati credere noluerunt, peruersitas designari.

5 2. Circumducere ergo archam dei satrapis fuit sanctis praedicatoribus uerbum eis ueritatis subtrahere atque illis qui digni erant mysteria fidei reuelare. Circumducta ergo est archa, quia fidei nostrae sacramenta et ab aliorum notitia sublata sunt, atque aliis
10 reuelata. Vnde et cum circumduceretur, interfectio magna nimis per singulas ciuitates fieri perhibetur, quia ubicumque uerbum ducebant fidei, gratia multiplicabatur conuersionis.

82, 27 dicens *om. m* || 28 putrescendum : computrescendum *vm*

83, 1 azotii *m* || 7 uerbum eis : eis uerbum *v* eius uerbum *m* || ueritatis : ueritas *C^{ic}* || 10 et *om. vm*

82, 27. 2 P 2, 22 (cf. Pr 26, 11) || 29. Rm 6, 12

83, 3. Cf. Ac 13, 48 ..

82, 4. Première citation comme en *Past.* III, 30 ; *Hom. Ex.* I, 3, 3 ; *Ep.* 11, 27, qui ajoutent *suum* avant *uomitum*. Deuxième citation comme en *Mor.* 31, 80, où ce mot de l'Apôtre est déjà comparé à un glaive (cf. *Mor.* 14, 21 et 21, 7 : début seulement et commentaire différent ; *In I Reg.* VI, 22 : simple allusion).

s'accroupissent de nouveau pour mal agir et lâcher comme d'habitude un flot de péchés.

4. Mal guéris, parce qu'imparfaitement frappés, ils tombent sous les reproches de celui qui les montre roulés dans leurs excréments d'antan, lorsqu'il dit : « Chien revenu à son vomissement, truie lavée dans son bain de boue. » Oui, il frappait en quelque sorte les entrailles pour les faire pourrir, celui qui, plantant le glaive de la parole, dit : « Que le péché ne règne pas dans votre corps mortel, en vous faisant obéir à ses convoitises. »

83, 1. Le mot des gens d'Azot : « Que l'arche ne demeure pas chez nous », peut aussi représenter l'attitude perverse de ceux qui, parmi ces païens, ont entendu la parole de la foi et qui, faute d'être prédestinés à la vie éternelle, ont refusé d'y croire.

2. Quand les satrapes promènent à la ronde l'arche de Dieu, ce sont donc les saints prédicateurs qui ôtent à ces gens la parole de vérité et révèlent les secrets de la foi à ceux qui en étaient dignes. L'arche est donc promenée à la ronde, car les mystères de notre foi sont soustraits à la connaissance des uns et révélés aux autres. D'où la très grande épidémie meurtrière qui sévit dans toutes les cités, nous dit-on, au passage de l'arche, car en tout lieu où ils faisaient passer la parole de la foi, les grâces de conversion se multipliaient.



83, 1. Au début, écho de Ac 13, 48 (*et crediderunt quotquot erant praedestinati ad uitam aeternam*) comme en I, 25, 3 ; II, 16, 3 (voir la note), etc.

84, 1. Et quia, ubicumque praedicabant, inter eos qui credebant erant qui praedestinati ad aeternam uitam non erant, sequitur : MISERVNT ARCHAM DEI IN ACCARON. CVMQVE VENISSET ARCHA DEI IN ACCARON, EXCLAMAVERVNT ACCARONITAE DICENTES : MISERVNT AD NOS ARCHAM DEI, VT INTERFICIAT NOS ET POPVLVM NOSTRVM. MISERVNT ERGO ET CONGREGAVERVNT OMNES SATRAPAS PHILISTINORVM. QVI DIXERVNT : DIMITTITE ARCHAM DEI, VT REVERTATVR IN LOCVM SVVM.

2. Satrapae, ut diximus, sancti praedicatores intelleguntur ; Accaronitae, qui interpretantur steriles, gentiles designant inconuertibiles. Qui nimirum praedicatores dimittendae archae eis consilium praebuerunt, ut, si salutem suam de diuina praedicatione recipere recusarent, fidelibus ad aeternam patriam cum sacramentis fidei tendentibus non obsisterent.

3. Locus namque archae, diuinorum uidelicet sacramentorum, ibi esse cognoscitur, ubi quidquid de omnipotente deo nunc per scripturarum mysterium dicitur, aperta postmodum nobis cognitione reuelatur. Proprium quippe archae locum cognouerat qui dicebat : *Videmus nunc per speculum in aenigmate, tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte, tunc autem sicut cognitus sum.* Consilium itaque satraparum fuit, ut in locum suum reuertere archam dei permitterent, ut

84, 1-2 inter eos qui credebant *bis C* || 9 dei *m* || ut reuertatur *om. vm* || 13 designant : designantur *C* || 14 eis *om. vm* || praebuerunt : tribuerunt *vm* || 16 recipere *om. vm* || 20 mysterium : ministerium *v* || 24 autem : cognoscam *vm* || sicut : et *add. vm* || 25 ut *om. C^{uc}* || 26 archam : arca *v*

84, 2. Cf. Ac 13, 48 || 23. I Co 13, 12

84, 1. Nouvelle allusion à Ac 13, 48, mais avec une modification : au lieu de manifester la prédestination, comme dans les Actes, l'adhésion de foi fait figure d'acte incomplet ou révoquant, qui appelle une suite (bonne conduite, persévérance).

84, 1. Et parce que, partout où ils prêchaient, il se trouvait parmi les nouveaux convertis des hommes qui n'étaient pas prédestinés à la vie éternelle, le texte poursuit : ILS ENVOYÈRENT L'ARCHE DE DIEU À ACCARON. QUAND L'ARCHE DE DIEU ARRIVA À ACCARON, LES ACCARONITES S'ÉCRIÈRENT : ILS NOUS ONT ENVOYÉ L'ARCHE DE DIEU POUR QU'ELLE NOUS FASSE PÉRIR, NOUS ET NOTRE PEUPLE. ILS ENVOYÈRENT DONC CHERCHER ET RASSEMBLÈRENT TOUS LES SATRAPES DES PHILISTINS. CEUX-CI DIRENT : LAISSEZ PARTIR L'ARCHE DE DIEU, AFIN QU'ELLE RETOURNE EN SON LIEU.

2. Les satrapes, nous l'avons dit, représentent les saints prédicateurs. Les Accaronites, dont le nom signifie « stériles », figurent les païens rebelles à la conversion. Les prédicateurs leur conseillent de laisser partir l'arche : de la sorte, s'ils refusaient de recevoir leur salut de la prédication divine, ils ne feraient pas obstacle aux croyants qui marchent, avec les mystères de la foi, vers l'éternelle patrie.

3. En effet, le lieu de l'arche, c'est-à-dire des divins mystères, se situe manifestement là où toute parole sur le Dieu tout-puissant que les saintes Écritures prononcent aujourd'hui mystérieusement nous sera révélée un jour dans la claire connaissance. Ce lieu propre de l'arche, il le connaissait bien, celui qui disait : « À présent, nous voyons en énigme dans un miroir ; alors, nous verrons face à face. À présent, je connais en partie ; alors, je connaîtrai comme je suis connu. » Les satrapes conseillèrent donc qu'on permît à l'arche de Dieu de retourner en son lieu : autre-

84, 2. Satrapes : voir 80, 2. Accaronites : interprétation d'après JÉRÔME, *Lib.* 24, 1 (*Accaron... sterilitas*), qui propose deux autres étymologies (24, 1 : *eruditio tristitiae* ; 51, 21 : *gregis pascha sine in pasuis*). Même interprétation plus loin (III, 127, 3).

3. Citation (1 Co 13, 12) : voir I, 4, 2 et note ; à la fin, avant *sicut*, omission de *cognoscam*, qu'on trouve dans I, 4, 2 et VI, 111, 3 ; *Mor.* 28, 44, etc.

uidelicet qui de uerbi praedicatione nullum fidei fructum ferebant, eam saltem illis dimitterent, qui ex ea fructum sibi in aeternitate praepararent.

30 4. Bene igitur qui remittendae archae consilium accipiunt, Accaronitae nominantur. Accaronitae quippe interpretantur steriles. Quia enim de audita fidei ueritate nullum credulitatis aut boni operis
35 archae principes consilium praebuerunt, sed a sterilibus, ut uidelicet uerbi dei semen, quod in pessima terra germinare non poterat, terrae optimae seruaretur, quae de hoc labore hiemis in perenni uita uelut fructum centesimum proferret aestatis.

85, 1. Et causam protinus relaxandae archae ostendunt, cum praedicatores subdunt : VT NON INTERFICIAT NOS CVM POPVLO NOSTRO. Accaronitae clamauerunt : *Miserunt archam dei ad nos, ut interficiat nos et*
5 *populum nostrum.* Satrapae consilium tribuunt dicentes : *Dimittite archam dei Israhel, et non interficiat nos cum populo nostro.* Quis est populus, de quo satrapae, id est principes, dicunt : *Et non interficiet nos cum populo nostro ?* Quis est populus nisi populus Christianus ?

10 2. Dicunt ergo principes : *Dimittite archam dei Israhel, ut reuertatur in locum suum.* Quasi dicat : « Hoc unde uos mori pertimescitis, nobis ad aeternae uitae meritum exercere non prohibeatis. » Sed quid addunt ? *Et non interficiet nos cum populo nostro.* Genti-

84, 29 praepararent : praeparent C^m || 38 uelut om. vm

85, 1 causa v || 2 ut non : ut C^m ne vm || 6 et : ut vm || 6 interficiat : interficiet C^m (?) t || 8 et non interficiet : ut non interficiat vm || 11 hoc ad praeced. refert m || 13 quid : quod m || 14 et non interficiet : ut non interficiat vm

84, 36. Cf. Mt 13, 8.23

84, 4. La traduction d'« Accaronites » est répétée dans les mêmes termes (voir 2).

ment dit, que ceux qui ne portaient aucun fruit de foi après qu'on leur eût prêché la parole, laissent du moins celle-ci aller à ceux qui se prépareraient, grâce à elle, un fruit dans l'éternité.

4. Ils sont donc bien nommés « Accaronites », ceux qui reçoivent le conseil de renvoyer l'arche. « Accaronites », en effet, signifie « stériles ». Puisque, après avoir entendu la vérité de la foi, ils n'avaient donné aucun fruit de croyance ou de bonnes actions, ils étaient stériles. Les princes donnèrent donc le conseil d'ôter l'arche, mais à des stériles, afin que la semence de la parole de Dieu, qui ne pouvait germer dans une mauvaise terre, soit réservée à une bonne terre, qui profiterait de ce labeur hivernal pour fructifier au centuple, en quelque sorte, dans l'été de l'éternelle vie.

85, 1. Quant à la raison pour laquelle on laissera partir l'arche, les prédicateurs l'indiquent aussitôt en ajoutant : POUR QU'ELLE NE NOUS TUE PAS AVEC NOTRE PEUPLE. Les
5, 11 Accaronites s'étaient écriés : « On nous a envoyé l'arche de Dieu pour qu'elle nous tue, nous et notre peuple. » Les satrapes donnent leur conseil en ces termes : « Laissez partir l'arche du Dieu d'Israël, et elle ne nous tuera pas avec notre peuple. » Quel est ce peuple dont les satrapes, c'est-à-dire les princes, disent : « Et elle ne nous tuera pas avec notre peuple » ? Quel est ce peuple, sinon le peuple chrétien ?

2. Les princes disent donc : « Laissez partir l'arche du Dieu d'Israël, pour qu'elle retourne en son lieu. » Comme si l'on disait : « Cet objet, dont vous craignez qu'il ne vous donne la mort, ne nous empêchez pas d'en user pour obtenir l'éternelle vie. » Mais qu'ajoutent-ils ? « Et elle ne nous tuera pas avec notre peuple ». Cette réponse

lium quidem reproborum corda in errore suo per hanc respensionem confunduntur, dum inde se isti affirmarent mortem euadere, unde illi trepidarent mori.

3. Archam quoque dei sancti praedicatores auferunt, quia, dum contemptoribus spiritalia panduntur, ad damnationem indiscreti praedicatoris agitur, si eadem diuina mysteria non imitanda perfidis sed irridenda et conculcanda deserantur. Nam quasi transferendae archae non tam satrapae quam satraparum dominus praeceptum ponebat dicens : *Nolite sanctum dare canibus neque ponatis margaritas ante porcos, ne conuersi conculcent eas pedibus suis*. Hinc iterum dicit : *Si persecuti uos fuerint in una ciuitate, fugite in aliam*. Archam itaque ne moriantur auferunt, quia contemptoribus idcirco spiritalia abscondunt, ne de eorum contemptu hi qui temere ea proferunt ex indiscretione puniantur.

4. Sed quia Accaronitis dimitti archa praecipitur, hoc profecto insinuat quod praemisi : quia tempore persecutionis sanctorum praedicatorum exhortatio facta est ut ipsi crederent, aliquando autem ut, si ipsi uitae uerbum non reciperent, illud recipientibus non obstarent, et si ipsi tormentorum metu uiam salutis non arriperent, eis inpedimento non essent, qui ad regna caelestia festinare nec minis nec poenis destitissent.

85, 27 archam : arca v || 30 indiscretione : indescetione C^{ue} || 31 dimitti post praecipitur *transp. um* || 36 salutis uiam *transp. um*

85, 24. Mt 7, 6 || 26. Mt 10, 23

85, 3. « Imiter les mystères » : même formule, à propos de la messe, en *Dial. IV*, 61, 1 ; cf. *Mor.* 13, 26 et *Hom. Eu.* 22, 7, où *sacramentum* remplace *mysterium*. Voir aussi *Hom. Eu.* 5, 4 : *imitari quod colimus* (martyre). Le premier texte cité (Mt 7, 6) est seulement l'objet d'une allusion à la fin des *Morales* (*Mor.* 35, 13) et d'une citation fragmentaire dans *In I Reg.* V, 108. Le second n'apparaît qu'ici.

confond dans leur erreur les cœurs des païens réprouvés, les uns affirmant qu'ils vont échapper à la mort grâce à l'objet par lequel les autres tremblent de mourir.

3. De plus, si les saints prédicateurs emportent l'arche de Dieu, c'est qu'en exposant les choses spirituelles à ceux qui les méprisent, le prédicateur indiscret encourt sa condamnation, pour avoir abandonné les mystères divins aux incroyants, qui, au lieu de les imiter, les tourneront en dérision et les fouleront aux pieds. En effet, l'ordre de transférer l'arche, en quelque sorte, ce ne sont pas tant les satrapes que le Seigneur des satrapes qui le donnait en disant : « Ne donnez pas aux chiens ce qui est saint, et ne mettez pas les perles devant les porcs, de peur qu'ils ne se retournent et ne les foulent aux pieds. » Et à ce propos, il dit encore : « Si l'on vous persécute dans une ville, fuyez dans une autre. » Ils éloignent donc l'arche pour ne pas mourir, car on cache les choses spirituelles à ceux qui les méprisent, de peur que ce mépris ne vaille à ceux qui les exposent à la légère d'être punis de leur indiscretion.

4. Mais l'ordre donné aux Accaronites de laisser partir l'arche indique bien ce que j'ai marqué plus haut : au temps de la persécution, les saints prédicateurs les exhortèrent à croire eux-mêmes, mais si d'aventure ils ne recevaient pas eux-mêmes la parole de vie, à ne pas barrer la route aux hommes qui la recevaient, et s'ils ne prenaient pas eux-mêmes, par crainte des tourments, le chemin du salut, à ne pas faire obstacle aux hommes que ni les menaces ni les châtements n'empêchaient de courir vers le royaume des cieus.

85, 4. Au début, *quia* est répété comme en 62, 2-3. *Quod praemisi* : voir 84, 2. *Vitae uerbum* : Ac 5, 20 et 7, 38 ; *uia salutis* : Ac 16, 17. L'expression *ad regna caelestia festinare* fait penser à *Mor.* 22, 5 et *Hom. Eu.* 1, 3 (*festinare ad... caelestis patriae gaudia aeterna*) ; cf. *RB* 73, 8.

5, 12 86. Sequitur : FIEBAT ENIM TIMOR MORTIS IN SINGVLIS VRBIBVS ET GRAVISSIMA VALDE MANVS DOMINI. Hoc quidem ad exteriorem persecutionem qualiter accipiatur, supra expositum est.

5, 12 87, 1. Sequitur : VIRI QVOQVE, QVI MORTVI NON FVERANT, PERCVTIEBANTVR IN SECRETIORI PARTE NATIVM. ET ASCENDEBAT VLVLATVS VNIVSCVIVSQUE CIVITATIS IN CAELVM. De natium quidem percussione, 5 quia superius diximus, dicendum hic non esset, si hic aliud quam ibi nequaquam diceretur.

2. Quid est ergo quod dicit : *Viri quoque, qui mortui non fuerant, percutiebantur* ? Numquid uero hi qui mortui fuerant morderi iterum pro archæ poena 10 debuerunt ? Sed et, cum percussorum clamor in caelum ascendisse dicitur, satis ostendi poterat, quia de uiuis et non de mortuis diceretur. Neque enim in caelum ascendere clamor poterat uirorum mortuorum.

3. Sed quia percussione natium superius retulimus 15 ad cognitionem peccatorum, sunt profecto uiri qui non sunt mortui. Viri quippe sunt, qui pro aeterna uita quam appetunt agere fortia decreuerunt ; sed uiri adhuc non sunt mortui, qui agere magna deliberant, et tamen ad dolorem conpunctionis mala praeterita 20 nequaquam pensant.

4. Mordentur ergo a muribus ut moriantur, quia in quibus nequiter ceciderunt recolunt, et pro praeteritis

87, 9 pro : per v

86. À quoi Grégoire renvoie-t-il ? À 85, 3-4 selon Verbraken, mais s'il y est question de « persécution », ce n'est pas, comme ici, à propos d'une « crainte de mort » ou de l'« appesantissement de la main du Seigneur ». En fait, cette dernière expression a été comprise plus haut (77, 1, etc.) comme un mouvement de conversion chez les païens, et c'est dans le même sens spirituel que Grégoire a interprété la « mort » (78, 2), tandis que la « dure main de Dieu » signifiait pour lui la séparation des familles (79).

87, 1. Renvoi à 78, 4.

86. Suite du texte : DANS TOUTES LES VILLES, EN EFFET, 5, 12 C'ÉTAIT UNE PANIQUE DE MORT, ET LA MAIN DU SEIGNEUR S'APPESANTISSAIT À L'EXTRÊME. Comment ces mots s'appliquent à la persécution extérieure, on l'a expliqué plus haut.

87, 1. Le texte poursuit : MÊME CEUX QUI NE MOURAIENT PAS ÉTAIENT FRAPPÉS AU POSTÉRIEUR, DANS LEURS INTIMITÉS. ET DE CHAQUE CITÉ MONTAIT UNE LUGUBRE CLAMEUR VERS LE CIEL. Cette plaie au postérieur, nous en avons déjà parlé. Il serait donc inutile d'y revenir, si le présent passage ne disait autre chose que le précédent. 5, 12

2. « Même ceux qui ne mouraient pas étaient frappés » : qu'est-ce à dire ? Est-ce que ceux qui étaient morts devaient être mordus de nouveau, en punition à cause de l'arche ? Mais de plus, puisque le texte dit que la clameur de ceux qui étaient frappés montait au ciel, on peut démontrer clairement qu'il parle des vivants, non des morts. En effet, les morts ne pouvaient faire monter une clameur au ciel.

3. Mais puisque nous avons rapporté plus haut la plaie au postérieur à la connaissance des péchés, il est assurément des hommes qui ne sont pas morts. Ce sont des hommes, car le désir de la vie éternelle leur a inspiré la décision d'agir avec courage. Mais ces hommes ne sont pas encore morts, car, tout en projetant de grandes actions, ils ne songent pas aux maux passés, sources de douleur et de componction.

4. Les rats les mordent donc pour les faire mourir, car ils se rappellent les fautes où ils sont tombés, et ils croient

87, 2. *Poterat* pour *posset* (ERNOU-TTHOMAS, § 264).

3. Interprétation de *uir* comme en I, 61, 2 (*uir est ex fortitudine*).

4. *De Dei misericordia non desperant* rappelle CÉSARE, *Serm.* 65, 1-2 et 199, 5 ; *RB* 4, 74.

actibus se promereri aeternae uitae amissionem credunt. Quia ergo uiri sunt, de dei misericordia non
 25 desperant, et quia mordentur ut moriantur, de eo quod magni esse incipiunt, se non exaltant.

88, 1. Quorum profecto clamor in caelum ascendit, quia omnipotens deus conuersorum gemitus clementer accipit. Et quia in tempore conuersionis gentilium magnus erat ad fidem concursus populorum, non ab
 5 aliqua una sed a pluribus ciuitatibus clamor ascendisse perhibetur. Vnde et in persona uniuersalis ecclesiae propheta deprecatur dicens : *Intende orationi meae, a finibus terrae ad te clamant.* Et in caelum ascendisse clamorem a finibus terrae clamantis ostendens ait :
 10 *Exaudiuit de templo sancto suo uocem meam et clamor meus in conspectu eius et introiuit in aures eius.* Cum ergo unaquaque ciuitas in caelum clamasse dicitur, uniuersalis conuersionis paenitentia commendatur.

2. Quod si percussio ad conuersionem, clamor
 15 autem refertur ad diuinae laudis deuotionem, hoc profecto in mysteriis scripturarum legimus quod uidemus. In dei namque omnipotentis laudibus unaquaque ciuitas clamat, quia redemptoris praeconia orbis uniuersus nequaquam tacet, quem non absconse praedicat,
 20 sed ineffabilis laetitiae iubilatione conlaudat. Quid enim aliud quam uniuersas ciuitates ad clamorem cohortabatur, qui dicebat : *Omnes gentes, plaudite manibus, iubilate deo in uoce exultationis, quoniam deus*

88, 3 gentilium : gentium *um* || 4 populorum *om. um* || 11 et introiuit : introiuit *um* || 13 paenitentia conuersionis *transp. um*

88, 7. Ps 60, 2-3 || 10. Ps 17, 7 || 22. Ps 46, 2-3

88, 1. Les deux citations sont uniques. La seconde (Ps 17, 7) présente après *eius* un *et* qu'on trouve dans un ms. mozarabe et cinq mss du Psautier Romain. Cette conjonction, qui fait des mots précédents une

avoir mérité, par leur conduite passée, de perdre la vie éternelle. Ainsi, en tant qu'hommes ils ne désespèrent pas de la miséricorde de Dieu, et en tant que subissant une morsure mortelle, leur début de grandeur ne leur inspire aucun orgueil.

88, 1. La clameur de ces hommes monte au ciel, car le Dieu tout-puissant reçoit avec clémence les gémissements des convertis. Et parce que, au temps de la conversion des païens, les peuples accouraient en foule à la foi, on dit que la clameur montait, non d'une seule cité, mais de plusieurs. D'où la prière du prophète, parlant au nom de l'Église universelle : « Écoute ma supplication ; des extrémités de la terre je crie vers toi. » Et pour montrer que la clameur de celle qui crie des extrémités de la terre monte au ciel, il dit : « De son saint temple il exauça ma voix ; ma clameur retentit en sa présence et pénétra dans ses oreilles. » Ainsi, quand le texte dit que chaque cité poussa une clameur vers le ciel, il évoque la pénitence d'une conversion universelle.

2. Si cependant on rapporte la plaie à la conversion, et la clameur à la louange divine célébrée avec dévotion, ce que nous lisons dans l'Écriture sous le voile des symboles est bien ce que nous voyons. Oui, chaque cité clame les louanges du Dieu tout-puissant, car l'univers entier ne se cache pas de faire l'éloge du Rédempteur : loin de le vanter en secret, il le loue en jubilant d'une allégresse ineffable. Faisait-il autre chose que d'exhorter toutes les cités à pousser leur clameur, celui qui disait : « Toutes les nations, battez des mains, jubilez en l'honneur de Dieu avec des

proposition indépendante, est donc à garder, malgré son omission par les Mauristes.

88, 2. Le premier texte a été cité plus brièvement (Ps 46, 2) en I, 11, 2, le second plus longuement (Ps 99, 2-3) en I, 90, 4.

25 *summus, terribilis et rex magnus super omnes deos. Hinc iterum ammonens ait : Iubilare deo, omnis terra, seruite domino in laetitia.*

3. Hinc rursus tam plagas mordentium murium quam clamorem ciuitatum exprimit dicens : *Commouetur a facie eius uniuersa terra ; dicite in gentibus quia dominus regnauit. Praemisera enim : Cantate domino canticum nouum, cantate domino, omnis terra.* Commotio quippe terrae pertinet ad dolorem paenitentiae ; cantare domino siue adnuntiare in gentibus quia dominus regnauit, ad studium praedicationis et ad deuotionem
35 diuinae laudis.

4. Vniuscuiusque ergo ciuitatis clamor in caelum ascendit, quia in uniuerso orbe tam praedicationis ueritas quam deuotionum laudes a fidelibus sanctae ecclesiae declamantur, quae ad superni auditus celsitudinem per susceptionem diuinae dignationis adsumuntur.
40

6, 1 **89, 1.** Sequitur : **FUIT ERGO ARCHAE DOMINI IN REGIONE PHILISTINORVM SEPTEM MENSIBVS.** Quid enim septem menses isti nisi totam uitae praesentis prolixitatem designant ? Quamquam Azoti et Accaronitae clamarent : *Circumducatur archa dei Israel, et Non maneat archa dei apud nos, ueritate tamen sanctae historiae dicitur, quod in typo ecclesiae cognoscamus, quia in regione Philistinorum archa dei septem mensibus fuit. Non ergo malorum et inpiorum hominum*

88, 24 *terribilis : et terribilis um* || 27 *plagam um* || 36 *ergo om. um*
89, 1 *sequitur om. um* || 3 *enim om. um* || 4 *azoti m* || 7 *ecclesiae : sanctae ecclesiae um*

88, 25. Ps 99, 2 || 28. Ps 95, 9-10 || 30. Ps 95, 1

88, 3. La première citation (Ps 95, 9-10) reviendra en IV, 177, où *gentibus* (Gallican) est remplacé par *nationibus* (Romain). La deuxième citation (Ps 95, 1) est unique.

cris d'exultation ; car Dieu est le très haut, le terrible, le grand roi au-dessus de tous les dieux. » Et il répète son admonition en disant : « Jubilez en l'honneur de Dieu, toute la terre, servez le Seigneur avec allégresse. »

3. Et joignant à la clameur des cités les plaies de la morsure des rats, il reprend en disant : « Que toute la terre s'ébranle devant sa face. Dites aux nations que le Seigneur est roi. » En effet, il avait dit auparavant : « Chantez pour le Seigneur un chant nouveau ; chantez pour le Seigneur, terre entière. » L'ébranlement de la terre correspond à la douleur de la pénitence, « chanter pour le Seigneur » et « annoncer aux nations que le Seigneur est roi », au zèle pour la prédication et à la louange divine célébrée avec dévotion.

4. De chaque cité monte donc une clameur vers le ciel, car dans le monde entier les fidèles de la sainte Église proclament la vérité de la prédication et les louanges de la dévotion, qui parviennent jusqu'aux oreilles de celui qui habite au plus haut des cieux, car Dieu daigne les recevoir.

89, 1. Suite du texte : **L'ARCHE DU SEIGNEUR RESTA DONC AU PAYS DES PHILISTINS PENDANT SEPT MOIS.** Que signifient ces sept mois, sinon toute la durée de la vie présente ? Bien que les gens d'Azot et d'Accaron se soient écriés : « Qu'on promène à la ronde l'arche du Dieu d'Israël », et « Que l'arche de Dieu ne reste pas chez nous », le récit sacré dit cependant avec vérité ce que nous devons entendre figurativement de l'Église : l'arche de Dieu était restée au pays des Philistins pendant sept mois. Ce n'est donc pas la volonté des hommes méchants et
6, 1

88, 4. *Superni auditus celsitudinem et diuinae dignationis* : termes abstraits représentant Dieu.

89, 1. Symbolisme du nombre sept : voir *Mor.* 3, 50 ; *Hom. Eu.* 33, 1.

10 uoluntas, sed dei dispensatio in salute gentilium
adinpleta est.

2. Iam quidem de gentilitate sublatis sunt inpii, iam
mortui sunt qui Christi confessores persequebantur, et
tamen archa dei a Philistinorum regione non tollitur,
15 quia diuina sacramenta apud gentes sancti spiritus
poculo debriatas per studiosam sollicitudinem reser-
uantur. Bene autem dicitur : *Septem mensibus*, quia
sanctarum scripturarum mysteria usque in mundi
finem cum Christi fidelibus perdurabunt.

90, 1. Sed quisquis eiusdem sanctae scripturae
mysteria per gratiam intimae caritatis apprehendit,
non de loco in quo temporaliter archa dimittitur, sed
de eo in quo aeternaliter sistitur sollicitus fuit. Quare
6, 2 5 et sequitur : *ET VOCAVERUNT PHILISTEI SACERDOTES
ET DIVINOS DICENTES : QUID FACIEMUS DE ARCHA
DEI ? INDICATE NOBIS ET QUOMODO REMITTAMUS EAM
IN LOCUM SVVM.*

2. Qui sunt qui sacerdotes et diuinos consulunt, nisi
10 fideles sanctae ecclesiae, qui aeternae salutis uiam sine
errore tenere concupiscunt ? Et qui sacerdotes et
diuini quos consulunt, nisi sanctae ecclesiae praedica-
tores intelleguntur ? Sacerdotes quippe sunt oblatione
sacramenti, diuini uero ministerio praedicationis.

15 3. Nam duo ista in pastoris persona conueniunt, si
ei adsit sanctitas uitae et eruditio sapientiae, quia ad
purganda peccata subditorum constitutus est et ad

90, 6 faciemus : facimus *Ct* || 12 quos consulunt *om. vm* || 13 obla-
tione : ob oblationem *vm* || 16 quia : et *add. C^{cc}*

89, 2. *Sancti spiritus poculo debriati* : allusion à l'étymologie de « Philis-
tins » (38, 4). Après avoir vu en ces gens les anges déchus, puis les
prédicateurs de l'Église (41, 1), Grégoire reconnaît en eux les païens
convertis.

90, 1. *Temporaliter* est souvent employé par Grégoire, mais *aeterna-
liter* n'apparaît que dans le *Commentaire des Rois* (7 fois).

impies qui a prévalu, mais le dessein de Dieu pour le salut
des païens.

2. À présent, les impies du paganisme sont supprimés,
à présent ils sont morts, ceux qui persécutaient les confes-
seurs du Christ, et pourtant l'arche de Dieu n'est pas ôtée
du pays des Philistins, car les nations enivrées par le
brevage du Saint-Esprit gardent avec un soin jaloux les
mystères divins. Au reste, c'est à bon droit que le texte dit :
« pendant sept mois », car les secrets des saintes Écritures
demeureront avec les fidèles du Christ jusqu'à la fin du
monde.

90, 1. Mais quand, par la grâce d'une intime charité,
on appréhende les secrets de l'Écriture sainte, ce n'est pas
du lieu où l'arche demeure temporairement qu'on se sou-
cie, mais de celui où elle se tient éternellement. D'où la
suite du texte : *ET LES PHILISTINS APPELÈRENT PRÊTRES ET
DEVINS, EN LEUR DISANT : QU'ALLONS-NOUS FAIRE DE
L'ARCHE DE DIEU ? INDIQUEZ-NOUS AUSSI COMMENT NOUS
DEVONS LA RENVOYER À SON LIEU.*

2. Ces consultants qui interrogent les prêtres et devins
ne sont-ils pas les fidèles de la sainte Église, qui désirent
suivre sans dévier le chemin du salut éternel ? Et les
prêtres et devins qu'ils consultent, ne faut-il pas reconnaî-
tre en eux les prédicateurs de la sainte Église ? Prêtres, ils
le sont par l'offrande sacramentelle, et devins par le minis-
tère de la prédication.

3. Deux choses, en effet, doivent s'allier en la personne
du pasteur : une vie sainte et une instruction pleine de
sagesse, car il a pour mission d'ôter les péchés de ses sujets

90, 2-3. Dans cette analyse du ministère ecclésiastique, l'eucharis-
tie apparaît comme le moyen d'ôter les péchés, selon une perspective
qu'on retrouve en *Dial.* IV, 57-62. « Vie » et « prédication » : même
couple dans *Past.* IV, T.

errorum caliginem praedicationis luce depellendam. Pastor ergo sanctae ecclesiae, qui uitae sanctitatem
 20 habet et diuinae praedicationis uirtutem non habet, sacerdos quidem et non diuinus est. Item, si uerbi facundiam retinet sine uitae sanctitate, etsi diuinus esse cernitur, sacerdotii honore nequaquam decoratur, quia quod sublimiter praedicat, terrena actione
 25 conculcat.

4. Qui autem de archae loco et de remittenda archa dei interrogant, et sacerdotes et diuinos uocant, quia nimirum hi qui de cognitione diuinae praedicationis uenturae uitae gaudia diligunt, ad salutis consilium
 30 nec carnales sapientes nec multum simplices religiosos pastores quaerunt. Sacerdotes itaque et diuinos uocant, quia eis se committunt, qui et superni itineris rectitudinem demonstrant subtilitate scientiae et pro subditis omnipotenti deo idonei intercessores sunt per puritatem uitae.
 35

5. De remittenda igitur ad locum suum archa interrogant, quia de ista cognitione scripturarum, quam in mysteriis uerborum accipiunt, transire ad perfectam dei cognitionem in aeternitate concupiscunt. Velut enim archa remittitur, cum parua ista
 40 cognitio per uitae praesentis transitum adimpletur. Et in loco suo ostensae archae dei gloriam cernimus, quando ablatis figurarum tegminibus speciem diuinae maiestatis reuelata facie contuemur.

6. De ista quippe in loco suo archae relatione per prophetam dicitur : *Et non docebit uir ultra proximum*
 45

90, 24 actione : praedicatione *C^{cc} ut uid.* || 32-33 rectitudinem itineris *transp. vm* || 33 subtilitate : sublimitate *vm* || 36 ad : in *vm* || 43 ablatis : ab altis *vm* || 45 relatione *C^{pc} mt* : reuelatione *C^{cc}* relationem *v* || per *om. C^{cc}*

90, 46, Jr 31, 34

90, 5. À la fin, échos de 2 Co 3, 18 (*reuelata facie gloriam Dei speculantes*) et 5, 17 (*per speciem*).

et de chasser les ténèbres de l'erreur par la lumière de la prédication. Aussi le pasteur de la sainte Église qui mène une vie sainte sans accomplir la divine prédication, celui-là est prêtre sans être devin. Inversement, s'il possède la faculté de parler sans mener une vie sainte, il se montre devin, mais l'honneur du sacerdoce lui fait défaut, car sa prédication sublime est foulée aux pieds par une action au ras de terre.

4. Les consultants qui s'enquièreent du lieu de l'arche et du renvoi de l'arche de Dieu appellent tout ensemble les prêtres et les devins, car ceux qui, instruits par la divine prédication, aiment les joies de la vie future, cherchent des conseils salutaires auprès de pasteurs qui ne soient ni des sages selon la chair, ni des hommes religieux par trop simples. Ce sont donc les prêtres et les devins qu'ils appellent, car ils se confient à ceux qui leur indiquent avec une intelligence pénétrante le chemin menant droit au ciel, tout en se montrant capables, grâce à une vie pure, d'intercéder pour leurs sujets auprès du Dieu tout-puissant.

5. Ils demandent donc comment renvoyer l'arche en son lieu, car ils aspirent à passer de la connaissance présente des Écritures, qu'ils reçoivent dans un langage mystérieux, à la parfaite connaissance de Dieu dans l'éternité. De fait, c'est en quelque sorte renvoyer l'arche que de parfaire notre petite connaissance d'ici-bas en passant au-delà de la vie présente. Et nous voyons la gloire de l'arche de Dieu révélée en son lieu, quand le voile des figures se lève et que nous contemplons à visage découvert la majestueuse beauté de Dieu.

6. Ce retour de l'arche en son lieu est décrit par le prophète, quand il dit : « On n'enseignera plus son pro-

90, 6. Dans Jr 31, 34, Grégoire omet (avant *dicens*) les mots *et uir fratrem suum*, reproduits dans *Mor.* 30, 17 et 49. L'autre citation (1 Jn 3, 2) figurait déjà en I, 4, 7 (voir la note).

50 *suum dicens : Cognosce dominum. A minimo enim usque ad maximum cognoscent me. Hinc Iohannes repromittit dicens : Cum apparuerit, similes ei erimus, quoniam uidebimus eum sicuti est.*

6, 2-3 **91, 1.** Sed iam remittendae archae quod consilium sacerdotes et diuini quaerentibus tribuant, adtendamus. Nam sequitur : QVI DIXERVNT : SI DIMISERITIS ARCHAM DEI ISRAHEL, NOLITE DIMITTERE EAM
5 VACVAM, SED QVOD DEBETIS REDDITE EI PRO PECCATO ; ET TVNC CVRABIMINI ET SCIETIS QVARE NON RECEDAT MANVS EIVS A VOBIS.

10 2. Quidnam est archa uacua nisi diuina scientia sine bona operatione ? Vacua namque archam remittere est de cognitione spiritalium sacramentorum fructum boni operis nullum ferre. Vacua ergo archa remittitur, cum mens ad fidem uenientis ad aeternam dei contemplationem iam transire desiderat, et tamen in hac uita bonis operibus insudare nequaquam curat.

15 3. Praedicatorum ergo uoce praecipitur, ut archa, cum dimittitur, uacua non relaxetur, ut, si bona opera quisquis fidelis est non multiplicat, ad aeternam dei omnipotentis cognitionem quod transiturus sit confidere non praesumat. Vacua autem archa non dimittitur, si illud ei pro peccato redditur quod debetur.
20 Quid est quod pro peccato debetur archae, nisi afflictio deuotae paenitentiae ?

92, 1. Quo in loco notandum quia eis loquitur, qui a muribus morsi sunt. Qui enim sunt morsi a muribus,

90, 47 enim *om. vm*

91, 1 archae *om. m* || 5 uacuum : uacua *C^{uc}* || 14 bonis operibus : boni operis *C^{uc}* || 18-19 confidere : fidere *C^{uc}* †

92, 1 notandum : est *add. vm*

90, 49. 1 Jn 3, 2

chain en disant : ' Connais le Seigneur '. Car du plus petit au plus grand, ils me connaîtront. » D'où la promesse de Jean, disant : « Quand il apparaîtra, nous lui serons semblables, parce que nous le verrons comme il est. »

91, 1. Mais à présent, voyons l'avis que prêtres et devins donnent à ceux qui les consultent au sujet du renvoi de l'arche. Le texte poursuit en effet : ILS DIRENT : SI VOUS RENVOYEZ L'ARCHE DU DIEU D'ISRAËL, NE LA RENVOYEZ PAS VIDE, MAIS RENDEZ-LUI LA COMPENSATION QUE VOUS LUI DEVEZ POUR VOTRE PÉCHÉ. ALORS VOUS OBTIENDREZ LA GUÉRISON ET VOUS SAUREZ POURQUOI SA MAIN NE S'ÉLOIGNE PAS DE VOUS. 6, 2-3

2. Qu'est-ce que l'arche vide, sinon la connaissance de Dieu sans les bonnes œuvres ? Renvoyer l'arche vide, c'est connaître les mystères spirituels sans en tirer aucun fruit d'œuvre bonne. On renvoie donc l'arche vide, quand l'âme de celui qui accède à la foi désire déjà passer à la contemplation éternelle de Dieu, sans se soucier nullement de peiner en cette vie à faire des œuvres bonnes.

3. La voix des prédicateurs prescrit donc de ne pas laisser l'arche vide quand on la renvoie, afin que tout croyant qui ne multiplie pas les bonnes œuvres perde toute assurance de passer à la connaissance éternelle du Dieu tout-puissant. Quant à ne pas renvoyer l'arche vide, cela consiste à lui rendre la compensation due pour le péché. Quelle est cette compensation due à l'arche pour le péché, sinon l'affliction d'une pénitence pénétrée de dévotion ?

92, 1. Il faut noter ici qu'on parle à ceux qui ont été mordus par les rats. Qui sont ceux qu'ont mordus les rats,

91, 3. La pénitence pour le péché a été évoquée plus haut (78, 2-3) à propos de la mort spirituelle.

92, 1. L'arche représente les mystères de la Parole de Dieu, source de connaissance divine (44, 3).

nisi qui in fidei catholicae inluminacione positi ante eiusdem fidei cognitionem siue post praua egisse se recolunt ? Nam qui ante gratiam regenerationis nulla crimina admisit et regenerationis donum digna conuersatione retinuit, archæ quidem debet, sed ei pro peccato non debet. Cognitione quidem diuini eloquii boni operis reddere fructum cogitur, sed ad paenitentiae satisfactionem ex scelerum quae respuit debito non urgetur.

2. Qui ergo mordentur, adhuc debitum archæ pro peccato reddant, ut pro criminum memoria humilem paenitentiae oblationem omnipotenti deo restituant. Et tunc quidem curantur, quia conscientiae uulnus obducitur, cum afflicta mens per paenitentiam ad sperandae ueniae securitatem releuatur. Tunc etiam sciunt quare manus domini non recedat ab eis, quia tunc utilitatem conpunctionis seu afflictae carnis bonum intellegunt, cum de fiducia diuinae indulgentiae ineffabiliter laetantur.

3. Quid est enim dolor paenitentiae nisi plagae molestia ex daemonum percussione ? Nam quasi in dolore plagae adhuc acriter pungentis suspirabat conuersus ille, cum diceret : *Conuersus sum in aerumna, dum configitur spina*. Quid enim aerumna nisi afflictionem insinuat paenitentiae ? Sed in eadem aerumna conuersum se asserit, dum spinae confixuram sentit. Quasi aliter dicat : « Dum recordatione flagitii morder, archæ debitum reddere non desisto. » Spina

92, 12 adhuc ad praeced. referunt *vm* || 15 quia : tum add. *vm* || 17 releuatur : reuelatur *C* || 26 configitur : confringitur *C^{ac}* ut *uid.* || 29 aliter *om. vm*

92, 25. Ps 31, 4.

92, 2. La conpunction pour le péché était signifiée plus haut (87, 3) par la plaie au postérieur.

sinon ceux qu'illumine la foi catholique et qui se souviennent d'avoir mal agi avant ou après qu'ils ont connu cette foi ? Celui qui n'a commis aucune faute grave avant d'être régénéré par la grâce et qui a gardé le don de la régénération en menant une vie digne de celle-ci, celui-là a une dette envers l'arche, mais il ne lui doit rien pour le péché. La connaissance de la parole divine l'oblige à produire de bonnes œuvres en échange, mais il n'est pas astreint par dette à fournir une satisfaction pénitentielle pour des péchés graves dont il s'est abstenu.

2. Ce sont donc les mordus qui doivent encore payer leur dette à l'arche pour le péché, c'est-à-dire rendre au Dieu tout-puissant, pour les fautes dont ils se souviennent, l'humble offrande de la pénitence. Alors ils obtiennent guérison, car la blessure de la conscience se cicatrise, quand l'âme affligée par la pénitence se relève et trouve la sécurité dans l'espérance d'être pardonnée. Alors aussi ils savent pourquoi la main du Seigneur ne s'éloigne pas d'eux, car ils comprennent l'utilité de la conpunction, les avantages de l'affliction de la chair, quand l'assurance du pardon divin leur procure une joie ineffable.

3. Qu'est-ce, en effet, que la douleur de la pénitence, sinon une pénible plaie provenant des coups des démons ? C'est, pour ainsi dire, sous l'effet de la douleur causée par une plaie qui le faisait encore souffrir vivement que le grand converti soupirait en disant : « Je me suis converti dans le chagrin, tandis qu'une épine s'enfonçait en moi. » Que représente, en effet, ce chagrin, sinon l'affliction de la pénitence ? Mais, déclare-t-il, il s'est converti dans ce chagrin, en sentant l'épine s'enfoncer. Cela revient à dire : « Mordu par le souvenir de mon crime, je ne cesse de rendre à l'arche son dû. » Oui, l'épine

92, 3. Le texte psalmique est cité différemment dans *Mor.* 20, 21 (*in aerumna mea dum confringitur*), mais interprété comme ici (conpunction). *Confixura* ne revient pas ailleurs chez Grégoire. À la fin, *conuersorum* est séparé d'*anima* : hyperbate.

quippe configitur, dum per omnipotentis dei dispensationem ad lacrimas conuersorum anima criminum recordatione inflammatur.

4. Et archæ debitum soluitur, quando iam pro
 35 qualitate criminis mensura expenditur lamentationis, cum post diurnas lacrimas afflictæ diu menti interni solatii lux infunditur atque a percussione intimæ pondere diuino dono leuigatur, cum iam purgatæ
 40 menti per gratiam suæ inspirationis omnipotens deus appropriat atque ex fiducia consecutæ indulgentiæ eam exhilarat, quam ei ex præsentia suæ gratia sumministrat. Quasi enim de percussione tunc sanatur, cum per refusæ indulgentiæ gratiam magnitudo doloris de penitentis afflictæ mente remouetur.

93, 1. Vnde et is qui in aerumna conuertebatur, dum configeretur spina, in eodem psalmo omnipotentem deum curationis suæ auctorem lætanter adloquitur dicens : *Tu es mihi refugium a pressura quæ
 5 circumdedit me, exultatio mea.* Pressuram quippe uocat grauissimam ualde manum domini. De qua percussione grauissimæ manus etiam Paulus loquitur dicens : *Ipse enim spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus.*

10 2. Qui ergo a pressura se inuenisse domini refugium et exultationem insinuat, ab interni doloris percussione gaudio diuinæ indulgentiæ curatum se esse manifestat. Hinc item dolens adhuc confitetur dicens :

92, 32-33 anima criminum recordatione : criminum recordatione anima t criminum anima C || 35 expenditur : extenditur *vm*

93, 8 pro nobis postulat *transp. vm* || 12 se *om. vm*

93, 4. Ps 31, 7 || 8. Rm 8, 26 || 14. Ps 50, 6

93, 1. *Lætanter* est propre à *In I Reg.* (4 fois). Le texte psalmique est cité comme ici (Psautier Romain) en *Mor.* 26, 26, et avec une légère variante (*mibi es*) dans *Hom. Ez.* I, 9, 32, qui ajoute le stique suivant. Au

s'enfonce, quand par l'action providentielle du Dieu tout-puissant l'âme des convertis s'émeut jusqu'à pleurer au souvenir des grandes fautes qu'ils ont commises.

4. Et l'on paie à l'arche son dû, lorsqu'on proportionne la durée des lamentations à la gravité du délit. Alors, après des larmes prolongées, l'âme longtemps affligée reçoit une lumière qui la console au-dedans, et ce don divin la soulage du poids de ses plaies intimes. Alors l'âme purifiée voit le Dieu tout-puissant s'approcher d'elle par la grâce de son inspiration et la réjouir par l'assurance d'avoir obtenu son pardon, qu'il lui accorde en lui procurant la grâce de sa présence. Car elle est en quelque sorte guérie de sa plaie, quand la grâce du pardon accordé ôte à l'âme endolorie du pénitent sa grande peine.

93, 1. Voilà pourquoi, dans le même psaume, celui qui se convertissait dans son chagrin, tandis que l'épine s'enfonçait, s'adresse joyeusement au Dieu tout-puissant, auteur de sa guérison, en disant : « En toi je me réfugie, loin de la peine qui me presse de tous côtés, ô toi qui me fais exulter ! » Ce qu'il appelle la peine qui le presse, c'est la main du Seigneur qui s'était abattue lourdement. Ce coup porté par sa main très lourde, Paul en parle aussi quand il dit : « L'Esprit, en effet, intercède pour nous avec des gémissements indicibles. »

2. En déclarant qu'il a trouvé dans le Seigneur son refuge, loin de la peine, et son exultation, le psalmiste montre donc que la joie du pardon divin l'a guéri de la plaie intérieure dont il était endolori. Souffrant encore de cette douleur, il avoue aussi ailleurs : « Contre toi seul j'ai

début de la citation paulinienne, Grégoire introduit une conjonction erronée (*enim* au lieu de *sed*) comme dans *Hom. Eu.* 30, 3 ; il n'en mettait aucune dans *Mor.* 2, 58, et il remplacera plus loin *enim* par *autem* (V, 141).

93, 2. Ces deux citations du Ps 50 sont uniques.

15 *Tibi soli peccaui et malum coram te feci. Sed quia de
curatione praesumit insinuans ait : Auditui meo dabis
gaudium et laetitiam et exultabunt ossa humiliata.*

3. Debitum ergo archae pro peccato redditur, cum
peccatores ex scripturae sacrae cognitione affliguntur
et cruciatu tergere culpas satagunt, quas carnis delecta-
20 tionem traxerunt. Curantur autem, quando iam expleta
mensura afflictionis ad fiduciam diuinae indulgentiae
per auxilium releuantur interni solatii.

4. Vnde et psalmista loquitur dicens : *Cibabis nos
panem lacrimarum et potum dabis nobis in lacrimis in
25 mensuram.* Lacrimarum quippe potus in mensura dat,
quia profecto peccator, etsi ex interna dei omnipotentis
adspiratione pro culpa conpungitur, ex eadem
conpunctionis afflictione eodem consolante releuatur.
Vnde et per Moysen dominus dicit : *Ego occido et uiuere
30 facio, percutiens et ego sanabo.* Percutit namque et sanat,
quia quos per conpunctionem sauciat, per indulgentiae
securitatem curat.

94, 1. Bene itaque curatis iam dicitur : *Et scietis
quare non recedat manus eius a uobis.* Nam antequam
curet, quare manus domini ab eis non recedat scire
non possunt, quia tunc paenitentiae bonum intelle-
5 gunt, cum in purificato iam corde sancti spiritus
gratiam recognoscunt et diuinae indulgentiae dona

93, 17 redditur pro peccato *transp. vm* || 22 releuantur : reuelantur *C*
|| 24 pane *C^ovm* || 24-25 in mensuram : in mensura *vm* || 25 in men-
sura : ad mensuram *vm* || 26-27 omnipotentis *om. vm* || 29 occidam *m* ||
uiuere : ego *praem. v* || 30 faciam *vm* || percutiens : percutio *v* percutiam
m || 31-32 indulgentiae : indigentiae *v*

94, 2 manus eius non recedat *transp. vm*

93, 14 . Ps 50, 10 || 23. Ps 79, 6 || 29. Dt 32, 39

péché, et à tes yeux j'ai mal agi. » Mais, confiant dans sa
guérison, il déclare : « À mes oreilles tu feras retentir la joie
et l'allégresse, et mes os humiliés exulteront. »

3. On rend donc à l'arche ce qui est dû pour le péché,
quand les pécheurs, avertis par leur connaissance de
l'Écriture sainte, s'affligent et s'efforcent d'effacer, en se
faisant souffrir, les fautes qu'ils ont commises en se lais-
sant aller aux plaisirs charnels. Quant à la guérison, ils
l'obtiennent lorsqu'ils ont atteint la mesure d'affliction
requisse et qu'ils se relèvent, assurés du pardon divin, grâce
à la consolation intérieure qui les secourt.

4. D'où le mot du psalmiste : « Tu nous rassasieras du
pain des larmes et tu nous abreuveras de larmes avec
mesure. » Oui, il abreuve de larmes avec mesure, car le
pécheur, tout en ressentant, grâce à l'inspiration intérieure
du Dieu tout-puissant, de la componction pour sa faute,
est soulagé de cette affligeante componction par une
consolation qui lui vient également de Dieu. D'où la
parole du Seigneur prononcée par Moïse : « Je mets à mort
et je fais vivre ; tout en frappant, je guérirai. » De fait, il
frappe et il guérit, car ceux qu'il blesse par la componction,
il leur porte remède par l'assurance du pardon.

94, 1. Ayant donc reçu un remède, ils s'entendent dire
maintenant fort à propos : « Et vous saurez pourquoi sa
main ne s'éloigne pas de vous. » Avant qu'il remédie, ils ne
peuvent savoir pourquoi la main du Seigneur ne s'éloigne
pas d'eux, car ils ne comprennent le bien de la pénitence
que quand leur cœur, désormais purifié, reconnaît la grâce

93, 4. Le texte psalmique reviendra en IV, 168 et 175 ; sa seconde
partie était citée dans *Past.* III, 29. Le mot du Deutéronome se lit dans
Mor. 6, 42, avec la même teneur qu'ici (avant *uiuere*, le second *ego* de la
Vulgate fait défaut), mais entendu différemment : non la blessure de la
componction au-dedans, qui mène au pardon, mais celle des afflictions
extérieures en vue de la vie intérieure.

conspiciunt, de quibus ineffabili exultatione gratulantur.

2. Nam curantis iam manus domini causam, qua ab afflictione non recesserat, eos scisse conspexerat, qui percussorum exultationes exprimit deo loquens et dicens : *Repleti sumus mane misericordia tua et exultauimus et delectati sumus. Delectati sumus pro diebus quibus nos humiliasti, et annis in quibus uidimus mala.* Velut enim in nocte paenitentiae luctum exceperant, qui mane, uidelicet diuinae dignationis apparente claritate, se repletos misericordia congaudebant ; et qui se delectatos pro diebus in quibus humiliati fuerant asserunt, per donum curationis grauitatem manus domini, quare ab eis ante non recesserit, scire demonstrantur.

95, 1. Sed quia a principibus adhuc per consilium dicitur, ut quod debetur pro peccato archae reddatur, et quid sit illud quod debetur non exponitur, adiunctum est : QVI RESPONDENTES DIXERVNT : QUID EST QVOD PRO DELICTO REDDERE DEBEAMVS ? RESPONDERVNT ILLI : IUXTA NVMERVM PROVINCIARVM PHILISTII QVINQVE ANOS AVREOS FACIETIS ET QVINQVE MVRES, QVIA PLAGA VNA FVIT VOBIS ET SATRAPIS VESTRIS. FACIETISQVE SIMILITVDINES ANORVM VESTRORVM ET SIMILITVDINES MVRIVM, QVI DEMOLITI SVNT TERRAM, ET DABITIS DEO ISRAHEL GLORIAM, SI FORTE RELEVET MANVM SVAM A VOBIS ET A DIIS VESTRIS ET A TERRA VESTRA.

94, 7 conspiciunt : concupiscunt *vm* || 11 et *om. vm* || 13 delectati sumus *semel tantum m* || 14 et annis in : annis *vm* || 17 et qui : qui *vm* || 20 ante *om. vm* || recesserat *vm*

95, 7 philistim *m* || anos : anulos *v*

94, 12. Ps 89, 14-15

du Saint-Esprit et perçoit le don du pardon divin, dont ils se félicitent avec une indicible exultation.

2. Il avait vu qu'ils savaient la raison pour laquelle la main du Seigneur, qui leur portait remède désormais, ne s'était pas éloignée d'eux au temps de l'affliction, celui qui, parlant à Dieu, exprime ainsi l'exultation de ceux qui ont été frappés : « Au matin nous avons été remplis de ta miséricorde ; nous avons exulté, nous nous sommes délectés. Nous nous sommes délectés à cause des jours où tu nous as humiliés, des années où nous avons vu le malheur. » Ils avaient en effet mené durant la nuit, pour ainsi dire, le deuil de la pénitence, ceux qui au matin, c'est-à-dire au moment où apparaissait la clarté de la divine condescendance, se réjouissaient d'être remplis de sa miséricorde. En se déclarant délectés à cause des jours où ils ont été humiliés, ils se montrent conscients, grâce au don de la guérison, de la raison pour laquelle le poids de la main du Seigneur ne s'est pas éloigné d'eux auparavant.

95, 1. Mais les princes disent encore, en formulant leur avis, qu'il faut rendre à l'arche ce qui lui est dû pour le péché, et ce dû reste inexplicé. Aussi le texte ajoute-t-il : ILS RÉPONDIRENT EN DISANT : QUE DEVONS-NOUS RENDRE POUR NOTRE FAUTE ? LES PRINCES RÉPONDIRENT : VOUS FEREZ CINQ ANUS D'OR ET CINQ RATS, SELON LE NOMBRE DES PROVINCES PHILISTINES, CAR VOUS AVEZ TOUS ENDURÉ LE MÊME FLÉAU, VOUS ET VOS SATRAPES. VOUS FEREZ DES IMAGES DE VOS ANUS ET DES IMAGES DES RATS QUI ONT DÉVASTÉ LA TERRE, ET VOUS RENDREZ GLOIRE AU DIEU D'ISRAËL, SI PEUT-ÊTRE IL LÈVE LA MAIN QU'IL FAIT PESER SUR VOUS, SUR VOS DIEUX ET SUR VOTRE TERRE.

94, 2. La citation (Ps 89, 14-15) est unique. Après le deuxième *sumus*, tous les Psautiers ajoutent *in omnibus diebus nostris*. Le dernier et figure dans certains mss du Romain.

2. Quid est quod quinque anorum similitudines et
 15 totidem similitudines murium iuxta prouinciarum
 numerum fieri iubentur et sic archæ debitum solui-
 tur? Haec profecto, si more iudaico secundum litterae
 uilitatem pensantur, non solum despicienda sunt sed
 20 uiliora per litterae sonum audit, eo ea per spiritalem
 significacionem utiliora esse intellegit.

3. Nam sanctus spiritus, quo inspirante tota haec
 sacra historia scribitur, numquam tam uilia promeret,
 si in huius uilitatis archano magna quaedam et pretiosa
 25 ualde mysteria non signaret. Vnde doctor egregius
 fatetur dicens : *Omnia in figura contingebant illis, scripta
 sunt autem propter nos, in quos fines saeculorum deuenerunt.*
 Eo igitur altius per spiritum requirenda sunt, quo in
 exposita uelut carne litterae uile cernitur quod loquun-
 30 tur.

4. Quae ergo sunt anorum similitudines, quae
 murium imagines? Et quia haec tam ad temptantia
 daemonia quam ad membra peccatorum foetoribus
 exposita superius retulimus, similitudines anorum et
 35 murium qua significacione deaurantur? Sed profecto
 tunc archæ debitum pro peccato bene persoluitur, si
 anorum et murium similitudines ex auro fabricentur.
 In ani quippe similitudine emittendi foetoris mem-
 brum cernitur et tamen, quia similitudo non ueritas
 40 est, foetore iam nullo maculatur. Et quia de auro
 efficitur, hoc profecto insinuat, quia ex splendore
 pulchritudinis species commutatur deformitatis.

95, 15 murium : iuxta murium *add. C^{uc}* murium *add. C^{pc}* ||
 20 sonum : sompnum *C^{uc}* || 22 inspirante *om. Ct* || 26 contingebant :
 dicens *add. C^{uc}* || 27 propter : per *v* || 28 altius *post spiritum transp. vm* ||
 36 persoluitur : soluitur *vm*

95, 26. 1 Co 10, 11

95, 2. De même JÉRÔME, *Ep.* 21, 13 : *Haec* (Dt 21, 10-13 : la belle

2. Que signifie cet ordre de faire cinq images d'anús et
 autant d'images de rats, selon le nombre des provinces, de
 façon à payer à l'arche son dû? Certes, à prendre ces mots
 en leur sens littéral et vulgaire, comme le font les Juifs, ils
 ne sont pas seulement méprisables, mais même indignes
 d'être entendus. Pour les comprendre dignement, il faut
 percevoir qu'ils sont d'autant plus utiles au sens spirituel
 qu'ils sonnent plus vulgairement dans leur teneur littérale.

3. En effet, le Saint-Esprit, qui a inspiré la rédaction de
 toute cette histoire sacrée, ne proférerait jamais des choses
 aussi vulgaires, si sous le voile de cette vulgarité il ne
 voulait énoncer de grands mystères, extrêmement pré-
 cieux. D'où cette assertion de l'éminent docteur : « Toutes
 ces choses leur arrivaient en figure ; elles ont été écrites
 pour nous, qui voyons arrivée la fin des temps. » Il faut
 donc les sonder par l'Esprit d'autant plus profondément
 que leur langage paraît vulgaire au plan de la lettre, qui en
 est, pour ainsi dire, la chair exposée au regard.

4. Que sont donc les images d'anús et les effigies de
 rats? Puisque nous avons plus haut rapporté ces choses
 aux démons tentateurs et aux organes qui sont exposés
 aux mauvaises odeurs du péché, en quel sens les images
 des anús et des rats sont-elles dorées? Mais assurément,
 pour bien rendre à l'arche ce qui lui est dû pour le péché, il
 faut que des images d'anús et de rats soient fabriquées
 avec de l'or. L'image de l'anús, en effet, représente l'organe
 qui émet de mauvaises odeurs, et pourtant, puisqu'il s'agit
 d'une image, non de la réalité, elle n'est plus souillée par
 aucune odeur mauvaise. Quant à l'or dont elle est faite, il
 donne à entendre indubitablement que la laideur visible se
 change en une beauté resplendissante.

*captive) si secundum litteram intelligimus, nonne ridicula sunt? À la fin, eo ea est
 disgracieux.*

3. Dans 1 Co 10, 11, Grégoire remplace *ad correptionem nostram* par
propter nos. Il fera de même en IV, 14, 2 et V, 2 (autres échos en II, 47, 1
 et IV, 119). Voir aussi *Hom. Eu.* 36, 2 : *Nos sumus in quos fines saeculorum
 deuenerunt.*

4. Renvoi à 78, 3-4.

96, 1. Peccator ergo conuersus ani similitudinem facit, cum quibus peccati foetoribus membra sua deposuerat, ad memoriam ducit. Ani ergo similitudinem fabricare est membrorum suorum nuper peccantium turpitudinem paenitenti corde recolere. Non itaque anum sed ani similitudinem fabricat, qui et a peccati foetoribus membra abluit et eadem membra, quibus peccatis subdiderit, recolere non omittit.

2. Et tunc quidem ex auro fieri ani similitudo cernitur, quia ad pretium aeternae salutis peccatorum turpitudines adtenduntur. Vel fortasse memorando similitudines anorum fiunt, flendo deaurantur, quia et recolendo quae fecimus fingimus, et dum commissas adtentius lugemus, in iustitiae splendorem membra deauramus.

3. Anorum ergo similitudo, non ueritas cernitur, quia tunc peccator suae deformitatis ignominiam respicit, cum praua opera non solum committendo non exercet, sed etiam in praeterito se commisisse uehementer dolet.

97, 1. Quinque autem ani auro fieri iubentur, quia uniuersalis omnium gentium satisfactio imperatur. Vnde et caute notatum est : *Iuxta numerum prouinciarum Philistim*. Quare enim quinque sunt Philistinorum prouinciae, nisi quia carnalis uita gentilium designatur? Quia enim quinque sensus corporis non ad laudem creatoris sed ad carnalem uitam contulit, per

96, 8 omittit : amittit C || tunc om. *vm* || 1 adtenduntur : atteruntur *vm* || 14 in iustitiae : iniustitiae C || 18 cum : qui C†

97, 1 auro om. *vm* || 2 gentium : gentilium *vm* || 4 philistim *v* || 5 quia : qui C^{ue}

96, 2. Des cinq significations de l'or énumérées dans *Mor.* 34, 26, la dernière (*iustitiae pulchritudo*) est celle que Grégoire indique ici en second lieu, comme il l'a fait en commentant Jb 41, 25 (*Mor.* 34, 28 : *fulgor iustitiae... uirtutum splendor*).

96, 1. Le pécheur converti fait donc une image d'anús, quand il se remémore les mauvaises odeurs de péché auxquelles il avait abaissé ses organes. Fabriquer une image d'anús, c'est donc se rappeler d'un cœur pénitent les turpitudes de ses organes qui ont naguère commis le péché. Ainsi, il ne fabrique pas un anus mais une image d'anús, celui qui, tout en lavant ses organes des mauvaises odeurs du péché, ne manque pas de se rappeler à quels péchés il a livré ces mêmes organes.

2. Alors, c'est en or que l'on voit faire l'image d'anús, car c'est pour acheter le salut éternel que l'on considère les turpitudes du péché. Ou peut-être est-ce par le souvenir que se font les images d'anús, et par les pleurs qu'elles sont dorées, car c'est en nous rappelant notre conduite que nous les façonnons, et c'est en nous appliquant à pleurer les fautes commises que nous dorons nos organes de justice resplendissante.

3. C'est donc une image d'anús que l'on voit, non la chose elle-même, car le pécheur regarde alors sa honteuse laideur, en ne se contentant pas de ne plus commettre ses mauvaises actions habituelles, mais en éprouvant aussi une vive douleur à la pensée de les avoir commises dans le passé.

97, 1. C'est au nombre de cinq qu'il est prescrit de faire les anus en or, car toutes les nations universellement reçoivent l'ordre de satisfaire. Aussi le texte a-t-il soin de noter : « Selon le nombre des provinces des Philistins. » Pourquoi, en effet, les provinces philistines sont-elles cinq, sinon parce qu'on a en vue la vie charnelle des païens ? En effet, puisque les cinq sens corporels ont été employés, non à louer le Créateur, mais à mener une vie

97, 1. Le pluriel hébreu *Philistim* (texte) est rendu par *Philistini* dans le commentaire. Le nombre cinq évoque les sens corporels : *Hom. Ex.* II, 5, 5 et 7, 5 (cf. *Mor.* 11, 8).

quinarium numerum Philistinorum prouinciae exprimentur.

2. Quinque igitur anos aureos praecipiantur ut faciant, ut de omnibus compungantur sensibus, qui omnibus peccauerunt, et ad supernae uitae claritatem membra omnia redigant, quae per oblectamenta carnis omnimoda polluerunt sorde flagitii. Auro quippe supernae conuersationis fulgor ostenditur, quia per Iohannem de superna ciuitate dicitur : *Ipsa uero ciuitas auro mundo, simile nitro mundo.*

3. Membra igitur deaurantur, cum corpus terrena et coenosa concupiscentiarum foeditate deforme in splendorem commutatur supernae uitae, cum uidelicet iam per sanctae conuersationis pulchritudinem radiat, quod in appetitu mundanae delectationis peccatorum foetore sordebat. Ad istam namque deurationem beatus Paulus auditores suos ammonerat dicens : *Sicut exhibuistis membra uestra seruire immunditiae et iniquitati ad iniquitatem, ita exhibete membra uestra seruire iustitiae in sanctificationem.*

4. Et quasi ad anorum similitudinem eos respicere compellens, intulit dicens : *Quem ergo fructum habuistis in illis, in quibus nunc erubescitis ? Nam finis illorum mors.* Anorum ergo similitudines ad ruborem fiunt, quia profecto foeditatis nostrae maculas ad memoriam

97, 10 igitur *om. m* || 11-12 qui omnibus : et quia omnes *vm* || 12 et : ideo *vm* || 14 omnimoda : omnimodo *C^{uc}* || auro : in auro *vm* || 17 auro mundo : aurum mundum *vm* || 17 simile : similis *vm* || 20 supernae : aeternae *vm* || 21 iam *om. vm* || 26 exhibete : exhibeatis *vm* || uestra *om. C^{uc}* || 28 similitudinem *C^{bt}* : similitudine *C^{uc}* similitudines *vm* || 29 fructum *om. C^{uc}*

97, 16. Ap 21, 18 || 24. Rm 6, 19 || 29. Rm 6, 21

97, 2. Cette fois, Grégoire retient la deuxième des cinq significations de l'or (*Mor.* 34, 26 : *splendor supernae ciuitatis*), en se référant à Ap 21, 18, comme il l'avait déjà fait dans *Mor.* 18, 77 et 34, 26.

3. Sur Rm 6, 19, voir 78, 3 et note.

charnelle, les provinces philistines, dit-on expressément, sont au nombre de cinq.

2. Ils reçoivent donc l'ordre de faire cinq ans d'or, de façon à éprouver du remords pour tous leurs sens, après avoir péché par tous ceux-ci, et à ramener tous leurs organes au brillant de la vie céleste, après les avoir souillés, par les plaisirs charnels, de toute espèce de salissure criminelle. L'or, en effet, symbolise l'éclat d'une conduite céleste, puisque Jean dit de la cité céleste : « La cité est faite d'or pur, semblable à du verre pur. »

3. On dore donc les organes, quand on transforme en vie céleste resplendissante un corps enlaidi par l'abjection terrestre et fangeuse des convoitises, autrement dit, quand on fait rayonner de la beauté d'une conduite sainte ce que salissait l'appétit des plaisirs du monde, avec sa mauvaise odeur de péché. Telle est bien la dorure à laquelle le bienheureux Paul appelait ses auditeurs, quand il disait : « De même que vous avez voué vos membres à servir l'impureté et l'iniquité en vue de l'iniquité, de même vouez vos membres à servir la justice en vue de la sanctification. »

4. Et comme pour les obliger à regarder l'image des anus, il ajoute : « Quel fruit avez-vous donc porté par ces actes dont à présent vous rougissez ? La fin à laquelle ils tendent, c'est la mort. » On fabrique donc les images d'anuses pour faire rougir, car nous nous rappelons la saleté

97, 4. Dans ses autres citations de Rm 6, 21, Grégoire ajoute *tunc* (grec *totè*) après *illis* et s'arrête à *erubescitis* (*Mor.* 1, 21 ; 4, 32 ; 28, 39 ; 35, 38 ; *Hom. Ex.* I, 8, 32 ; *In Ex. Fragm.* 2, 275-276). — *Quia profecto* est répété. À la fin, *supernae uitae claritate* comme en 97, 2. Dans l'entre-deux, on trouve les expressions synonymes *supernae conuersationis fulgor* (2), *splendor... supernae uitae et sanctae conuersationis pulchritudo* (3).

ducimus, ut de eisdem maculis confundamur. Sed deaurantur ad securitatem, quia profecto, dum deformitatem nostram supernae uitae claritate obducimus, diuini examinis discussionem quadam securitate praestolamur.

98, 1. Mures etiam, qui terram demoliti sunt, de auro fieri iubentur, quia et inmundi spiritus, qui carni nostrae corruptionis oblectamenta suggerunt, ad iustificationem nostram memorantur. Quid est enim similitudines murium facere, nisi eas, quas de nobis aliquando maligni spiritus habuerunt, uictorias recordari? Sed murium quoque similitudines deaurantur, cum nos eorum elisos uiribus suspiramus.

2. Nam, dum ipsorum nos fraudibus uictos plangimus, similitudines profecto murium aureas tenemus, dum praeterita consilia daemonum non habemus in blandimento operis sed in contemptu reprobationis. Ex auro itaque similitudines murium fiunt, quia praeteritae fraudes daemonum ad fulgorem nobis bonae uitae proficiunt. Tanto enim humiliores iam sumus, quanto membra nostra per conuersationis supernae fulgorem radiant, et ipsi qui iam dei omnipotentis auxilio fortia agimus, inmundorum spirituum prostratos fuisse fraudibus nosmetipsos uidemus.

3. Quod profecto consilium quia pluribus tribuit, eiusdem quoque rationem ostendit, quia dixit : *Quia plaga una fuit uobis et satrapis uestris*. Quasi aperte dicat : « Quia omnes peccato subditi fuistis, necesse est

98, 2 carni : carnis *Ct* || 6 aliquando *om. vm* || 6-7 recordari : memorari *vm* || 16-17 supernae conuersationis *transp. vm* || 19 prostrato *v* || 20 tribuit : tribuunt *vm* || 21 ostendit : ostendunt *vm* || dixit : dicunt *vm* || 22 uobis : et uobis *v* || 23 dicat : dicant *vm*

98, 2. *Fulgor... bonae uitae* : nouvelle variation, tandis que *conuersationis supernae fulgor* reproduit 97, 2.

de nos souillures pour en éprouver de la confusion. Mais on les dore pour inspirer l'assurance, car, lorsque nous passons sur notre laideur l'éclat d'une vie céleste, c'est avec une sorte d'assurance que nous attendons l'examen du jugement divin.

98, 1. C'est aussi en or qu'il est prescrit de faire les rats qui ont dévasté la région, car les esprits impurs, qui suggèrent à notre chair les plaisirs corrupteurs, nous reviennent aussi en mémoire pour notre justification. Qu'est-ce, en effet, que faire des images de rats, sinon se souvenir des victoires que les esprits malins ont naguère remportées sur nous? Mais ces images de rats, nous les dorons elles aussi, quand nous soupignons d'avoir été défaits par leur vigueur.

2. Oui, la chose est claire, quand nous pleurons d'avoir été vaincus par leurs tromperies, nous gardons par devers nous les images dorées des rats, puisque nous retenons les conseils donnés précédemment par les démons, non pour céder à leur attrait et les mettre en œuvre, mais pour les mépriser et les rejeter. C'est donc en or que l'on fait les images des rats, car les tromperies passées des démons contribuent à faire resplendir en nous une vie bonne. De fait, nous sommes d'autant plus humbles désormais que nos membres rayonnent de la splendeur d'une vie céleste et que, tout en ayant désormais, avec l'aide du Dieu tout-puissant, une vaillante conduite, nous voyons que nous avons été jetés à terre par les tromperies des esprits impurs.

3. Parce qu'il donne ce conseil à une multitude d'auditeurs, le texte montre son extension en disant : « Car vous avez subi le même fléau, vous et vos satrapes. » C'est comme s'il disait en clair : « Puisque vous avez tous été

98, 3. Quatre *quia* en quelques lignes. La citation revient seulement (sans *enim*) en III, 146, 2.

25 ut ad melioris uitae studium corda pariter praepare-
tis. » Vnde et Paulus dicit : *Omnes enim peccauerunt et*
egent gloria dei.

99. Et ut adtentius meliorandae uitae propositum
commendet, inculcando repetit dicens : *Facietisque*
similitudines anorum uestrorum et similitudines murium, qui
demoliti sunt terram, et dabitis deo Israhel gloriam, si forte
5 *releuet manum suam a uobis et a diis uestris et a terra uestra.*
Eis quae praedictae sunt similitudinibus factis deo
gloriam dare est de studio boni operis et de aestima-
tione humilitatis in semetipso inaniter non gloriari,
sed dei omnipotentis laudibus omne quod agitur
10 inpendere.

100, 1. Et quia dicit : *Si forte releuet manum suam a*
uobis, quid aliud in hoc uerbo dubitationis accipitur,
nisi quia difficilis ostenditur reconciliatio criminoso-
rum? Vnde et per Iohalem dicitur : *Quis scit si*
5 *conuertatur et ignoscat deus?* Quia ergo *Si forte releuet*
manum dicitur, commoueri ad paenitentiae lacrimas
cum magna fortitudine debemus, quia et si hi qui
paenitentiam austeram faciunt uix fiduciam salutis
inueniunt, negligentes salui fieri quando possunt?
10 2. Quae profecto reconciliationis difficultas, si in
paenitentium aestimatione tenetur, apud omnipoten-

98, 25 enim *om. vm* || 26 dei : iustificati gratis per gratiam ipsius *add.*
vm

99, 2 commendent... repetunt dicentes *vm* || facietisque : facietis *vm*
|| 3 similitudines² *om. vm* || 5 et a diis : a diis *m*

100, 1 dicit : dicunt *vm* || 4 Iohalem : Ionam *vm* || 5 releuat *v*

98, 25. Rm 3, 23

100, 4. Jon 3, 9 (cf. Jl 2, 14)

100, 1. Le texte cité est attribué à Joël par C, à Jonas par u. Identiques dans la Vulgate, les mots des deux prophètes sont toutefois suivis

subjugués par le péché, il faut que tous ensemble vous
disposiez vos cœurs à cultiver une vie meilleure. » De là
aussi le mot de Paul : « Tous ont péché et perdu la gloire de
Dieu. »

99. Et pour recommander plus instamment le propos
d'une vie meilleure, le texte inculque sa leçon en répétant :
« Vous vous ferez des images de vos anus et des images
des rats qui ont dévasté la région, et vous rendrez gloire au
Dieu d'Israël, si peut-être il lève la main qu'il fait peser sur
vous, sur vos dieux et sur votre terre. » Après avoir fait les
images mentionnées, rendre gloire à Dieu, c'est ne pas se
glorifier vainement en soi-même d'être appliqué aux
bonnes œuvres et d'avoir des sentiments humbles, mais
tourner tout ce qu'on fait à la louange du Dieu tout-
puissant.

100, 1. Et puisque le texte dit : « Si peut-être il lève la
main qu'il fait peser sur vous », que faut-il entendre par ce
langage dubitatif, sinon qu'on nous montre la difficulté de
la réconciliation après des fautes graves? D'où le mot de
l'Écriture en Joël : « Qui sait si Dieu reviendra sur sa
décision et pardonnera? » Puisque le texte dit : « Si peut-
être il lève la main », nous devons mettre beaucoup d'énergie
à faire jaillir des larmes de pénitence, car si même ceux
qui font une pénitence sévère sont à peine assurés de leur
salut, comment les négligents pourront-ils se sauver?

2. Cette difficulté de la réconciliation, si les pénitents la
conseruent présente, du côté du Dieu tout-puissant elle
n'existe pas, car lorsque les Ninivites, en vue de cette

de *Deus*, comme ici, en Jonas seul, auquel il paraît donc préférable
d'attribuer la citation. Celle-ci ne revient pas ailleurs chez Grégoire.
Jonas et Joël sont tous deux évoqués un peu plus loin (100, 2). — À la
fin, nouvelle répétition de *quia*. La conjonction *etsi* est mise pour *si et*.

100, 2. Allusion à Jon 1, 3 et Jl 2, 12-17. La citation (Jl 2, 18) est
unique.

tem deum nequaquam inuenitur, quia et dum Niniuitae uelut pro difficili reconciliatione graui paenitentia se deiciunt, omnipotentis dei misericordiam facile meruerunt. Et cum ad prophetae Iohelis uocem acri se
 15 deo populus lamento prostraret, egit profecto ut, quae uidebatur ad placandum difficilis, eius iram leuigaret. Nam statim in eo scriptum est : *Zelatus est dominus terram suam et pepercit populo suo.*

20 3. Manus itaque releuatur, cum mens in paenitentia ualide conpuncti ad consecutae misericordiae donum diuina adspiratione sustollitur. Et quia, ut dixi, in initio nascentis ecclesiae sicut generalis peccatorum conuersio, ita et generalis erat reconciliatio conuersorum,
 25 manus dei, quae releuanda asseritur, et ab auditoribus et a diis eorum et terra leuanda perhibetur.

4. Per deos namque sublimes et sapientes uiri designantur. Nam et ad Moysen dominus dicit : *Posuite in deum Pharaonis.* In legis etiam mandato praecipitur : *Diis non detrahes.* Per terram uero simplicium uita
 30 exprimitur, quia, dum praedicationem superiorum uelut caeli pluuiam in se cadentem recipiunt, de irrigatione uerbi fructum proferunt bonae operationis. A diis ergo et a terra manus domini releuatur, cum
 35 tam sapientes quam simplices ad certitudinem diuinae indulgentiae aut occulto et spiritali solatio aut praedicatorum iudicio reducuntur.

100, 15 ad om. *vm* || uoce *vm* || 16 quae : qui *vm* || 21 conpuncta *vm* ||
 25 releuanda *mt* : reuelanda *Cv* || 25-26 asseritur... leuanda *om. C^{ue}* ||
 26 terra : a terra *vm* || leuanda : releuanda *m* || 29 in legis : et *praem. vm*

100, 18. J1 2, 18 || 28. Ex 7, 1 || 30. Ex 22, 28

100, 3. Renvoi à 77, 1-2 ; 82, 2 ; 83, 2.

4. Les deux citations reviennent ensemble en I, 43, 1 (voir la note) et V, 99. La seconde figure dans *Hom. Ez.* I, 8, 3 (*CCL* 140, p. 305, 46), où « dieux » est entendu avec raison comme désignant les prêtres (cf. Ac

réconciliation difficile, se livrèrent humblement à une grande pénitence, ils obtinrent facilement du Dieu tout-puissant sa miséricorde. Et quand, à la voix du prophète Joël, le peuple se prosterna devant Dieu avec des lamentations aiguës, il réussit sans faute à apaiser sa colère, qui paraissait difficile à calmer. Car dans son livre il est écrit : « Le Seigneur a été pris de jalousie pour sa terre et il a épargné son peuple. »

3. La main se lève donc, quand l'âme de l'homme pénétré de componction se relève, sous l'inspiration divine, dans la certitude d'avoir obtenu le don de la miséricorde. Et parce que, comme je l'ai dit, aux premiers temps de l'Église naissante, la conversion générale des pécheurs entraînait la réconciliation générale des convertis, la main de Dieu, dont le texte dit qu'elle va se lever, devra se lever, précise-t-il, de dessus les auditeurs et de dessus leurs dieux et leur terre.

4. Les dieux, en effet, désignent les hommes sublimes et sages. De fait, le Seigneur dit aussi à Moïse : « J'ai fait de toi un dieu pour Pharaon. » Et un commandement de la Loi ordonne encore : « Tu ne médieras pas des dieux. » Quant à la terre, elle représente la vie des simples, car après avoir reçu la prédication de leurs supérieurs comme une pluie du ciel qui descend sur eux, ils produisent, grâce à cet arrosage de la Parole, les fruits de leurs bonnes actions. La main du Seigneur se lève donc de dessus les dieux et la terre, quand les sages aussi bien que les simples retrouvent, soit par une consolation spirituelle et cachée, soit par un jugement que prononcent les prédicateurs, l'assurance du pardon divin.

23, 5). Ceux-ci cependant représentent, aux yeux de Grégoire, les « sages » du judaïsme (III, 64, 2), ce qui conduit à l'interprétation d'Ex 22, 28 proposée ici. — À la fin, *praedicatorum iudicio* fait penser à une absolution, et plus loin (5) *iudicium* s'applique à un mot de Paul (Rm 6, 22), entendu comme une sorte d'absolution.

5. Vnde et is qui paulo superius deaurari membra
 monuerat dicens : *Exhibete membra uestra seruire iusti-*
 40 *tiae in sanctificationem*, quasi releuatae manus domini
 iudicium proferens ait : *Nunc liberati a peccato, serui*
autem facti deo, habetis fructum uestrum in sanctificationem,
finem uero uitam aeternam. Hinc iterum in conuersis a
 nequioris uitae deformitate integrum auri fulgorem
 45 mirabatur dicens : *Fuistis aliquando tenebrae, nunc autem*
lux in domino. Hinc beatus Petrus auditores suos
 conlaudans ait : *In medio nationis pravae et peruersae, in*
quibus lucetis quasi quaedam luminaria in mundo.

6. Factis igitur ex auro similitudinibus anorum et
 50 murium et data deo gloria, manus domini releuatur,
 quia post paenitentiae luctum, post meliorationem
 uitae et aestimationis humilitatem ad plenam omnipo-
 tentis dei misericordiam peccatores reducuntur.

101, 1. Et quia ista omnia adhuc per consilium
 praecipuntur, praedicatorum uero consilium alii
 deuote perficiunt, alii uero audacius contemnunt, qui
 de bonae uitae splendore bonos laudibus efferunt,
 5 contra superbos per inuentionem increpationis accen-
 6, 6 duntur. Nam sequitur : QVARE ADGRAVATIS CORDA
 VESTRA SICVT AEGYPTVS ET PHARAO ?

100, 40 releuatae : reuelatae v || 41 nunc : autem *add. um* || 43 in
 conuersis : conuersis *um* || 46 beatus Petrus : idem *um*

101, 2 praedicatorum *Cvm* : praedicatores t || 3 audacius *om. um*

100, 39. Rm 6, 19 || 41. Rm 6, 22 || 45. Ep 5, 8 || 47. Ph 2, 15 (cf. 2
 P 1, 19)

100, 5. Rm 6, 19 a déjà été cité plus complètement en 97, 3. La
 citation de Rm 6, 22 est unique. Celle d'Ep 5, 8 débute par *Fuistis*
 comme ici dans *Hom. Eu.* 21, 3 ; *In Cant.* 36 ; *In I Reg.* IV, 111 et VI, 15,
 mais par *Eratis* en *Mor.* 17, 41 ; 18, 46 ; 29, 32. Quant à Ph 2, 15, c'est
 ainsi que Grégoire découpe constamment ce texte (en y ajoutant *uerbum*
uitae continentes dans *Mor.* 20, 76 ; *Reg. Ep.* 10, 15 et 11, 27), mais les
 variantes *in quibus* (pour *inter quos*) et *quasi quaedam* (pour *sicut*) sont

5. C'est pourquoi celui qui, un peu plus haut, exhortait
 à dorer les membres en disant : « Vouez vos membres à
 servir la justice en vue de la sanctification », dit à présent,
 comme pour prononcer le jugement en vertu duquel la
 main du Seigneur se lève : « Maintenant, libérés du péché
 et devenus serviteurs de Dieu, vous portez des fruits de
 sainteté et vous aboutirez à la vie éternelle. » De là encore
 son cri d'admiration en voyant l'or resplendir de tout son
 éclat sur ceux qui s'étaient convertis de leur affreuse vie de
 désordre : « Autrefois vous étiez ténèbres, maintenant
 vous êtes lumière dans le Seigneur. » De là l'éloge adressé
 par le bienheureux Pierre à ses auditeurs : « Au milieu d'un
 peuple mauvais et dévoyé, au sein duquel vous brillez
 comme des flambeaux dans le monde. »

6. Quand ils ont donc fait en or des images d'anus et de
 rats, et rendu gloire à Dieu, la main du Seigneur se lève, car
 après le deuil de la pénitence, après l'amendement de leur
 vie et l'humble reconnaissance de ce qu'ils sont, les
 pécheurs sont ramenés à la miséricorde plénière du Dieu
 tout-puissant.

101, 1. Mais tout cela n'est encore prescrit que par
 manière de conseil, et ce conseil des prédicateurs, les uns
 l'observent avec une religieuse ardeur, tandis que les
 autres ont l'audace de le dédaigner. Aussi, tout en com-
 blant de louanges les gens de bien pour la bonne conduite
 dont resplendit leur vie, s'emportent-ils contre les
 orgueilleux en leur lançant des reproches. Voici en effet ce
 qu'on lit ensuite : POURQUOI APPESANTISSEZ-VOUS VOS
 6, 6 CŒURS COMME L'ÉGYPTE ET PHARAON ?

propres à la présente citation ; voir *Mor.* 1, 1 ; 4, 17 ; 17, 22 ; *Hom. Ex.* I,
 9, 22. En attribuant cette parole au « bienheureux Pierre », Grégoire
 (selon le ms. C) peut avoir en vue 2 P 1, 19.

100, 6. *Meliorationem uitae* comme en 101, 2. *Aestimationis humilitatem*
 rappelle 99 (*aestimatione humilitatis*).

101, 1. *Praedicatores (t)* est un lapsus. Lire *praedicatorum (Cvm)*.

2. Cor namque ut Aegyptus et Pharaon adgrauat, qui iam cognitione sacri eloquii uulnera peccatorum suorum intellegit et tamen per meliorationem uitae, per amaritudinem paenitentiae ad uera futurae uitae gaudia animum non intendit. Bene ergo Aegyptiis in grauitate cordis similitur. Aegyptus quippe tenebrae dicitur. Quid ergo Aegypti nomine accipitur, nisi a caelorum sedibus angelorum lapsa multitudo? Et quid in Pharaone Aegypti rege, nisi ipse tenebrarum auctor diabolus designatur? Bene ergo dissimulatores paenitentiae Aegypto et Pharaoni in cordis adgrauatione simulantur. Reprobi quippe angeli semel a caelestibus lapsi, sicut amorem amissae beatitudinis non recipiunt, ita et paenitentiam agere de perpetrata superbia numquam possunt.

3. Dum ergo sancti praedicatores contra inpuentes peccatores per acutam increpationem se inuehant, Aegypti et Pharaonis similitudinem ad medium deducunt, ut auditores eorum tanto facilius ad satisfactionem prouant, quanto per id quod paenitentiam nolunt agere, damnatis angelis se esse similes non ignorant.

102, 1. Vnde et instanter ad studium adimplendi praenotati consilii eos cogunt, dum subinferentes dicunt : ACCIPITE ERGO ET FACITE PLAVSTRVM NOVVM VNVM ET DVAS VACCAS FOETAS, QVIBVS NON EST

101, 17 auctor *m* author *V* actor *Ct* || 24 inuehant : inueniunt *m* || 25 deducunt : ducunt *vm* || 28 se : non *add. t* || similes : dissimiles *Ct*
102, 2 praenotati *om. vm*

101, 2. *Aegyptus* manque chez JÉRÔME, *Lib.*, mais le même, *In Os. III, 11, 1-2*, écrit : *et uocauit eos de tribulatione et tenebris Aegypti*; cf. BÈDE, *Interpr. nom. hebr.*, PL 93, 1101 D : *Aegyptus tribulatio coangustans*. Ailleurs Grégoire voit dans l'Égypte « la vie présente » (*Mor.* 26, 21) et peut-être

2. Il appesantit son cœur, en effet, comme l'Égypte et le Pharaon, celui qui voit déjà intellectuellement, par la connaissance qu'il a de la parole sacrée, les blessures du péché dont il est atteint, et qui pourtant n'amende pas sa vie ni ne s'impose une amère pénitence en tournant son âme vers les vraies joies de la vie future. C'est donc à bon droit qu'on le compare aux Égyptiens à cause de son cœur pesant. Égypte, en effet, veut dire ténèbres. Qu'est-ce donc qu'on entend sous le nom d'Égypte, sinon la multitude des anges qui sont tombés du ciel où ils résidaient? Et que désigne Pharaon, roi d'Égypte, sinon le diable, producteur des ténèbres? C'est donc à bon droit que ceux qui tardent à faire pénitence sont comparés à l'Égypte et à Pharaon à cause de leur cœur pesant. Une fois tombés des cieux, en effet, les anges réprouvés ne retrouvent pas l'amour du bonheur perdu, et par suite ils ne peuvent plus jamais faire pénitence pour l'orgueil dont ils se sont rendus coupables.

3. En adressant aux pécheurs sans vergogne des reproches véhéments, les saints prédicateurs recourent donc à la comparaison de l'Égypte et de Pharaon, afin que leurs auditeurs s'empressent de satisfaire d'autant plus aisément qu'ils n'ignorent pas qu'en refusant de faire pénitence ils ressemblent aux anges damnés.

102, 1. En conséquence, ils les pressent instamment de s'appliquer à mettre en œuvre le conseil mentionné plus haut, en ajoutant les paroles suivantes : PRENEZ DONC VOS DISPOSITIONS ET FABRIQUEZ UN CHARIOT NEUF. À CE

« ce monde » (*Past.* III, 28, SC 382, p. 458, ligne 27). Cf. JÉRÔME, *In Os. I, 2, 4-5* : *Aegypti, id est saeculi huius*; EUCHER, *Form.* 10 (769 A) : *Aegyptus mundus hic uel gentilium populus*. — Le péché des anges, à la différence de celui des hommes, est irréparable : *Mor.* 4, 8.

5 INPOSITVM IVGVM, IVNGITE AD PLAVSTRVM ET CLAV-
DITE VITVLOS EARVM DOMI. TOLLETISQVE ARCHAM
DOMINI ET PONETIS EAM IN PLAVSTRVM ET VASA
AVREA, QVAE EXSOLVISTIS EI PRO DELICTO, PONETIS IN
CAPSELLA AD LATVS EIVS, ET DIMITTITE EAM VT
10 VADAT. ET ADSPICIETIS : ET SI QVIDEM PER VIAM
CONFINIVM SVORVM ASCENDERIT CONTRA BETHSAMIS,
IPSE FECIT VOBIS GRANDE MALVM HOC ; SI AVTEM
MINIME, SCIETIS QVIA NEQVAQVAM MANVS EIVS
TETIGIT NOS, SED CASV ACCIDIT.

15 2. Quid enim plaustrum nomine nisi aut uniuersa
simul sancta electorum ecclesia, aut unaquaeque cuius-
que fidelis anima designatur ? Cuius profecto plaustrum
rotae sunt utrumque testamentum. Nam, dum sancta
ecclesia uel electa quaelibet mens per uetus et nouum
20 testamentum instructa ad aeternam uitam innititur,
quasi sublimibus praelata rotis ad propositum locum
per altum fertur.

3. Sed plaustrum fieri nouum praecipitur, ut uide-
licet qui ad aeterna gaudia peruenire desiderat, per
praeceptum dilectionis noui hominis splendore uestia-
tur. Hoc quippe plaustrum innouari dominus praeci-
piebat dicens : *Hoc est praeceptum meum, ut diligatis
inuicem sicut dilexi uos.* Hinc Paulus praecipit dicens :
*Renouamini spiritu mentis uestrae et induite nouum hominem,
qui secundum deum creatus est.* Hinc Romanos adloquens
30 ait : *Non in comessatione et ebrietate, non in contentione et*

102, 6 earum : eorum *v* || 11 Bethsames *m* || 16 electorum *om. vm* ||
21 praelata : praelatis *m* || 26-27 praecipiebat dominus *transp. vm* ||
29 induite : induimini *vm* || 31 comessationibus... ebrietatibus *vm* ||
contemptione *C*

102, 27. Jn 15, 12 || 29. Ep 4, 23-24 || 31. Rm 13, 13-14

102, 3. Moins topique apparemment que Jn 13, 34 (*mandatum
nouum*), texte absent de l'œuvre grégorienne, Jn 15, 12 est cité ici comme
en II, 102, 2 et V, 31 ; *Hom. Eu.* 27, 1, tandis qu'ailleurs (*Mor.* 10, 7), les
derniers mots (*sicut dilexi uos*) sont omis. Quant à la citation suivante, on

CHARIOT, ATTELEZ DEUX VACHES MÈRES QUI N'ONT PAS
PORTÉ LE JOUG, ET ENFERMEZ LEURS VEAUX À L'ÉTABLE.
VOUS PRENDREZ ALORS L'ARCHE DU SEIGNEUR, VOUS LA
PLACEREZ SUR LE CHARIOT ET VOUS METTREZ À CÔTÉ
D'ELLE DANS UNE CASSETTE LES OBJETS D'OR QUE VOUS LUI
AVEZ OFFERTS EN EXPIATION DU DÉLIT. PUIS LAISSEZ-LA
PARTIR, POUR QU'ELLE S'EN AILLE. VOUS REGARDEREZ
ALORS : SI ELLE PREND LE CHEMIN DE SES VOISINS POUR
MONTER VERS BETHSAMES, C'EST QUE DIEU VOUS A
INFLIGÉ CES GRANDS MAUX ; AUTREMENT, VOUS SAUREZ
QUE CE N'EST PAS SA MAIN QUI NOUS A TOUCHÉS, MAIS QUE
LA CHOSE EST ARRIVÉE PAR HASARD.

2. Que représente le mot « chariot », sinon toute la
sainte Église des élus dans son ensemble, ou l'âme de
chacun des fidèles pris un à un ? Les roues de ce chariot
sont les deux Testaments. Car lorsque la sainte Église ou
n'importe quelle âme élue, instruite par l'Ancien et le
Nouveau Testament, s'efforce d'obtenir la vie éternelle,
c'est comme si, montée sur de hautes roues, elle était
portée, bien au-dessus du sol, jusqu'à sa destination.

3. Cependant il est prescrit de faire un chariot neuf,
afin que celui qui désire parvenir aux joies éternelles
revête, par le précepte de l'amour, la splendeur de
l'homme nouveau. Oui, tel est bien le chariot que le
Seigneur prescrivait de faire tout neuf, quand il disait :
« Mon commandement, c'est que vous vous aimiez l'un
l'autre comme je vous ai aimés. » D'où le précepte de Paul
disant : « Renouvelez-vous spirituellement dans vos âmes
et revêtez l'homme nouveau, créé selon Dieu. » De là sa
parole adressée aux Romains : « Non point dans les

en trouve le début (Ep 4, 23) en *Mor.* 22, 7 et 25, 14, et des allusions à la
suite (Ep 4, 24) en III, 54, 5 et V, 122. Le dernier texte cité (Rm 13,
13-14) n'apparaît que partiellement en *Mor.* 20, 78 et *Past.* III, 19, où
Grégoire donne le pluriel (*comessationibus et ebrietatibus*) comme le grec et
la Vulgate. À la fin, *splendore sanctae conuersationis* rappelle 97, 3 (cf. 97, 4
et note).

aemulatione, non in cubilibus et impudiciis, sed induimini dominum Iesum Christum. Plaustrum igitur nouum facit, qui et utrumque testamentum recte intelligit, et splendore sanctae conuersationis indutus ad superna sese desideria extendit.

4. Possunt quoque rotae, quibus hoc plaustrum graditur, electi cuiusque geminum desiderium designare, quia quisquis iam opitulante deo praesentem uitam in aerumnam peregrinationis tenet, ad futuram beatitudinem peruenire idcirco desiderat, ut impassibilis et immortalis fiat, ut uidelicet per unum eam quam horret miseriam deserat, per aliud eam quam promeretur beatitudinem numquam perdat.

103, 1. Vaccae autem sunt sancti praedicatores. Qui, quia et gemino praecepto caritatis insignes sunt et in noua conuersatione subiectorum animas gignunt, recte tam binario numero quam feminino genere designantur. Vituli autem sunt desideria terrena.

2. Cum ergo uaccae plaustrum trahunt, domi uitulos claudunt, quia, dum electis fidelibus ad supernam patriam ducatum praebent, ea desideria, quae eis reprobam uitam suggerunt, prodire ad effectum prohibent. Claudunt quippe uitulos, cum iam superba desideria in ipso suggestionis initio intra conscientiam conterunt et proficere ea ad effectum operis non permittunt.

3. Vnde et uaccae, quibus non est iugum inpositum, ad trahendum plaustrum exquiri perhibentur, quia

102, 32 *impudiciis mt*: *impudiciis Cpudiciis v* || 34 intelligit *Cum*: intelligit *t* || 41 idcirco peruenire *transp. um*

103, 3 *subiectorum*: *conuersorum um*

102, 4. *Aerumnam peregrinationis*: expression typiquement grégorienne. Voir *Mor.* 6, 42; 20, 12; 22, 5 et surtout 18, 47, où Grégoire se réfère à He 11, 13-14 (*peregrini et hospites*) et 2 Co 5, 6 (*peregrinamur a*

ripailles et les beuveries, non point dans la contestation et la jalousie, non point dans les coucheries et les impuretés, mais revêtez le Seigneur Jésus-Christ. » Faire un chariot neuf, c'est donc comprendre correctement les deux Testaments et, revêtu de la splendeur d'une vie sainte, donner en soi libre cours aux désirs célestes.

4. Les roues sur lesquelles avance ce chariot peuvent aussi représenter le double désir de tout élu. Quiconque, en effet, avec l'aide de Dieu, tient déjà la vie présente pour une pénible marche en pays d'exil, désire parvenir à la béatitude future, afin de devenir impassible et immortel. Par le premier de ces sentiments, il aspire à être débarrassé d'une misère qu'il abhorre; par le second, à ne jamais perdre le bonheur qu'il mérite.

103, 1. Quant aux vaches, ce sont les saints prédicateurs. Puisqu'ils se signalent par leur observation du double commandement d'amour et qu'ils enfantent les âmes de leurs sujets à une vie nouvelle, c'est de façon appropriée qu'ils sont représentés par le nombre deux et le genre féminin. Quant aux veaux, ce sont les désirs terrestres.

2. Ainsi, tandis que les vaches tirent le chariot, on enferme les veaux à l'étable, car en montrant aux fidèles élus la voie qui mène à la patrie céleste, on empêche les désirs, qui leur suggèrent une vie mauvaise, de sortir et de passer à l'acte. Oui, on enferme les veaux, en broyant dans la conscience, dès que la suggestion se fait jour, les désirs orgueilleux, et en leur interdisant d'aboutir à des œuvres en passant à l'acte.

3. C'est pour cela que le texte parle aussi de choisir, pour traîner le chariot, des vaches qui n'ont pas porté le

Domino). On trouve aussi *in peregrinationis huius caecitate* (*Mor.* 7, 14), *longitudo peregrinationis suae* (*Hom. Ex.* II, 10, 21), etc.

103, 3. Is 10, 27 est cité et interprété comme ici en *Mor.* 19, 24 et *Hom. Eu.* 26, 4, où l'huile désigne l'onction de l'Esprit, qui libère de la domination du diable.

praedicatores electis fidelibus prouidendi sunt, qui per nulla onera criminis subiecti sint imperio diabolicae potestatis. De quo profecto iugo per prophetam dicitur : *Computrescet iugum a facie olei.*

20 4. Bene autem processus sensuum ordini concordat uerborum, quia, etsi aduersa dominatione sunt liberi, necesse est ut semper sint de futura conuersatione suspecti. Vaccae ergo et sine iugo sunt et tamen earum uituli domi clauduntur, quia sancti praedicatores
25 aduersariis spiritibus ex uirtute dominantur, sed ab edomandis prauis desideriiis eo intentionem non auferunt, quo de sanctitate, qua se ornatos adspiciunt, securitatem in hac uita perpetuam habere non possunt.

104, 1. Et quia talibus diuinae cognitionis gratia laxius aperitur, apte archa domini tolli et super plaustrum poni praecipitur. Quod autem inponi archa auditoribus super plaustrum iubetur, hoc profecto
5 insinuat, quia uidelicet in sancta ecclesia plures ordines praesulum inuenimus, quia, dum praerogatiua alii aliis digniores sunt, auctoritatem praecipienda sortiuntur ex culmine ordinis altioris.

10 2. Cum ergo archa domini reduci praecipitur, super plaustrum nouum poni perhibetur, quia profecto ad aeternam patriam cum cognitione sacramentorum spiritalium recte graditur, qui hoc quod de sancta scriptura didicit, per nouae conuersationis pulchritudinem non relinquit.

103, 17 sint : sunt *C^{uc}* || 19 olei : dei *C* || 20 sensuum : sensum *C^{uc}*

104, 2 laxius : latius *m* || 5 quia uidelicet : uidelicet quod *vm* ||
7 auctoritatem : etiam *praem. vm* || 8 ex : in *m*

joug. Il faut en effet procurer aux fidèles élus des prédicateurs qu'aucun chargement peccamineux n'assujettit aux ordres et au pouvoir du diable. C'est de ce joug qu'il est dit par le prophète : « Le joug pourrira devant l'huile. »

4. Au reste, la suite des idées correspond heureusement à l'ordre des mots, car tout en étant libres de toute domination aduersive, il leur faut toujours rester sur leurs gardes en ce qui concerne la vie qu'ils vont mener. Les vaches sont donc sans joug, et pourtant leurs veaux sont enfermés à l'étable, car les prédicateurs dominent les esprits aduerses par leur vertu, mais ils ne détournent pas pour autant leur attention des désirs mauvais qu'il leur faut dompter, car ils ne peuvent être en cette vie définitivement assurés de la sainteté dont ils se voient ornés.

104, 1. Et puisque la grâce de la connaissance divine s'ouvre à eux plus largement, c'est tout à fait à propos qu'on prescrit de lever l'arche du Seigneur et de la déposer sur le chariot. Quant à l'ordre donné aux auditeurs de poser l'arche sur le chariot, il évoque les différentes classes de supérieurs que nous trouvons dans la sainte Église. Ceux qui ont, de par leur prérogative, une dignité supérieure à d'autres, ceux-là reçoivent, en vertu de leur position plus élevée, le pouvoir de donner des ordres.

2. Quand donc l'ordre est donné de ramener l'arche du Seigneur, il est dit qu'on la pose sur un chariot neuf, car pour marcher droit vers la patrie éternelle avec la connaissance des mystères spirituels, il faut, par la beauté d'une vie nouvelle, rester fidèle aux enseignements qu'on a puisés dans la sainte Écriture.

104, 1. Répétition de *quia* (cf. 63, 2-3 ; 66, 2 ; 98, 3).

2. La fin rappelle 97, 3 (*per sanctae conuersationis pulchritudinem*).

105, 1. Ad latus autem eiusdem archæ uasa aurea, quæ ei pro delicto sunt reddita, poni præcipiuntur. Vasa quippe aurea uocat, quæ superius memorauit dicens : *Facietis similitudines anorum uestrorum et murium.*

5 In quibus profecto uasis peccatorum atque temptatorum memoria designari dixeramus.

2. Quid est ergo quod superius anorum et murium similitudines esse perhibuit, nunc uasa aurea appellauit ? Sed ibi de eo quod archæ pro peccato exsolui debebat tractabatur, hic autem de archæ remissione. 10 Quid ergo est quod res ipsæ eadem honestiori nomine exprimuntur, nisi quia peccata, quæ paenitentiae fletibus tersa non sunt, in deformitate sua adtentius uidenda atque lugenda sunt, ea uero, quæ iam 15 sunt diluta magnis fletibus, non adtentius neque in deformitate sua respicienda, sed aestimatione humilitatis aliquando cogitanda ?

3. Quasi enim in mente paenitentis et acriter dolentis ani similitudo et murium est, quando, ut 20 adtentius lugeat, eam quam ante oculos mentis suæ congerit peccati massam coadunatam uidet. Sed cum iam magnis et diuturnis fletibus quodammodo de peccatorum suorum remissione securus ad supernam patriam festinare cursu magnæ conuersationis coeperit, quasi aurea iam uasa conspicit, quia peccata uidet, 25 non quibus se obligatum uiderat, sed quæ omnipotentis dei laudibus inpendat.

105, 4. 156, 5

105, 3 memorauit: memorat *vm* || 10 debebat: debeat *C* || 11 quod *om. C^{ac}* || ipsæ: istæ *vm* || 18 mente: sua *add. C^{ac}* || 20 oculos mentis suæ: 'mentis' oculos suæ *C* mentis suæ oculos *vm* || 23 securus *t ex lapsu* || 25 uasa *om. C^{ac}* || 26 se *om. C^{ac}v*

105, 1. Ordre est donné aussi de mettre à côté de l'arche les objets d'or qui lui sont rendus pour réparer la faute. Ce que le texte appelle objets d'or, c'est ce qu'il a mentionné plus haut en disant : « Vous ferez des images de vos anus et des rats. » Ces objets, nous l'avons dit, représentent le souvenir des péchés et des tentations.

2. Pourquoi donc, après avoir parlé d'images des anus et des rats, le texte les appelle-t-il à présent objets d'or ? C'est que, plus haut, il s'agissait de la réparation due à l'arche pour le péché, tandis qu'il s'agit ici du renvoi de l'arche. Pourquoi donc ces choses, tout en restant les mêmes, reçoivent-elles un nom plus honorable, sinon parce que les péchés qui n'ont pas été effacés par les larmes de la pénitence doivent être attentivement considérés et déplorés dans toute leur laideur, tandis que ceux qui ont été lavés par d'abondantes larmes ne sont plus à regarder attentivement et dans toute leur laideur, mais à se rappeler de temps en temps pour se garder dans l'humilité ?

3. En effet, il y a dans l'âme du pénitent profondément affligé une sorte d'image d'anus et de rats, quand, pour pleurer avec plus d'attention, il rassemble devant les yeux de son âme la masse de ses péchés et la tient réunie sous son regard. Mais quand de grands pleurs prolongés lui ont donné en quelque sorte l'assurance du pardon de ses péchés et qu'il se met à courir vers la patrie céleste au pas rapide d'une vie de grande vertu, il aperçoit alors des objets d'or, car les péchés qu'il voit ne sont plus les liens dont il se voyait chargé, mais des ex-voto offerts à la louange du Dieu tout-puissant.

105, 1. Renvoi à 96, 1.

2. À la fin, *aestimatione humilitatis* comme en 99.

3. *Ad supernam patriam festinare* rappelle *ad regna caelestia festinare* (85, 4 ; voir la note).

106. Bene autem in capsella ad latus archae eadem uasa reponuntur. Nam si archa diuinae cognitionis secretum insinuat, ad latus uasa dependuntur, quia, dum altitudo diuinae cognitionis mentem eleuat, ad uirtutem humilitatis infirma nostra praeterita ad memoriam reducenda sunt. Non igitur ponenda sunt ante archam, ne, dum inmoderatus infirma respicimus, adtolli ad superna nequeamus. Constat itaque quia ex latere dependantur, ut et superna uideamus libere et, cum expedit, ad nostra infirma mentis oculos reuocemus.

107, 1. Quid est autem quod praecipunt : *Et dimittite eam ut uadat* ? Sed archa dimittitur, quando eruditae mentes subditorum a suis rectoribus libere uiuere permittuntur, ut uidelicet ad aeternam patriam properent non iam maioris imperio, sed propriae arbitrio rationis.

2. Tenenda est igitur, ut plaustro inponatur, inposita quoque dimittitur, quia nimirum electis subditis disponendae uitae suae licentia a praelatis suis ante danda non est, quam et doctrinae spiritalis eruditionem percipiant et firmam consuetudinem bonae operationis.

3. Nam nec simplicibus subiectis et bene uiuentibus, nec eruditis et infirmis uiuendi libertas recte concedi-

106, 3 dependantur *v* || 6 sunt *om. C^{ac}* || 10 expendit *C^{ac}*
107, 1 praecipuntur *vm* || 9 suis *om. vm* || 10 et *om. vm*

107, 1-5. L'émancipation religieuse envisagée ici n'est pas sans analogie avec le passage du ministère ecclésiastique à la vie contemplative évoqué en I, 76 ; II, 132-133 (cf. *Reg. Ep.* 9, 158 ; Conc. Tolède IV, en 633, c. 50) et avec le passage du cénobitisme à l'érémisme visé en VI, 30-32. Dans ces passages, cependant, Grégoire insiste sur l'obéissance due au supérieur, seul habilité à autoriser le changement que désire le sujet. Ici, il ne s'agit pas nettement de clercs ou de moines, mais

106. Fort à propos, d'ailleurs, ces objets sont déposés dans une cassette à côté de l'arche. Si, en effet, l'arche représente les arcanes de la connaissance divine, les objets sont posés en bas à côté d'elle parce que, quand la sublimité de la connaissance divine élève notre âme, il nous faut rappeler à notre souvenir nos faiblesses passées pour exercer la vertu d'humilité. Ce n'est donc pas devant l'arche qu'il faut les placer, de peur que la considération excessive de nos faiblesses ne nous empêche de nous élever aux choses d'en-haut. Ainsi, il est clair que leur place est en bas, sur le côté, de manière à nous laisser libres de lever le regard vers le ciel, tout en ramenant les yeux de l'âme sur nos faiblesses chaque fois qu'il le faut.

107, 1. Que signifie, d'autre part, cet ordre qu'ils donnent : « Et laissez-la partir, pour qu'elle s'en aille » ? Mais on laisse partir l'arche quand les âmes des sujets, une fois instruites, reçoivent de leurs pasteurs l'autorisation de vivre dans la liberté, afin qu'elles se dirigent à grands pas vers la patrie éternelle, non plus d'après les directives d'un supérieur, mais selon le jugement de leur propre esprit.

2. Il faut donc la prendre pour la mettre sur le chariot, et une fois qu'elle y a été mise, on la laisse partir, car les sujets élus ne doivent pas recevoir de leurs prélats la permission de régler eux-mêmes leur vie avant d'avoir été formés par un enseignement spirituel et affermis dans l'habitude de bien agir.

3. Cette indépendance, il ne convient de l'accorder ni aux sujets simples qui se conduisent bien, ni aux sujets

d'hommes assez avancés pour se conduire eux-mêmes ; l'accent n'est pas mis sur l'obéissance des sujets, mais sur leur aptitude à se diriger eux-mêmes et sur le discernement des supérieurs qui doivent vérifier cette aptitude. La problématique rappelle aussi II, 86, 3, où *feruore nouitio* renvoyait à *RB* 1, 3 ; voir encore II, 127. En insistant maintenant sur le long entraînement qui doit préparer à l'indépendance (4 : *cum... longo usu didicerit*), Grégoire fait écho à *RB* 1, 3-4 : *qui... monasterii probatione diuturna... didicerunt...*

15 tur. Illi quippe a callido aduersario decipi tanto facilius poterunt, quanto et deprehendere eius insidias per spiritalem eruditionem nequaquam didicerunt; isti uero eo difficiliter seruant bonum eruditionis, quo temptatoris laqueos et eruditi conspiciunt et eorum uincula deuitare infirmi non possunt.

20 4. Tunc ergo competenter archa dimittitur, cum id cui inponi debeat plaustrum ante fabricatur, cum ei uasa aurea, quae debentur pro peccato, ex latere dependuntur, quia profecto tunc segura esse poterit uita libere uiuentis subditi, cum renouationem interioris hominis custodire longo usu didicerit, cum ex uitae puritate celsitudinem diuinae eruditionis apprehendit, atque inter dona sublimia, ea quae aliquando praeue egisse se memorat, recolere ad humilitatem non negligit.

30 5. Quae profecto uiuendi libertas quia ad solum studium superni amoris bonis subiectis inpenditur, apte et causam, qua eadem archa dimittatur, adiungit : *Vt uadat*, inquit. Quasi enim aliis uerbis dicat : 35 « Ad hoc solum liberius uiuere permittendi sunt, ut ad caelestem patriam deuotius proficiscantur. »

108, 1. Sed quia nonnulli subditi tam conuersatione quam scientia humano iudicio perfecti sunt, non diuino, bonorum rectorum studio prouidendum est, ut eorum curam nec tunc omnino praetereant, cum 5 idem subditi se de eorum cura dimissos putant, et pia calliditate explorent iam libere qualiter uiuant, quorum subditiōnis bona plenius nouerant. Quare subiungitur : *Et adspicietis : et si quidem per uiam confinium*

107, 20 infirmi : eruditi *vm* || 24 dependantur *v* || 25 renouatione *v* || 34 aliis : et *praem. v* || 36 deuotius : celerius *vm*

108, 3 prouidendum *ante* bonorum *transp. vm* || 4 tunc nec *transp. vm* || 5 et : sed *vm* || 7 subditiōnis *v* || quare : et *add. vm* || 8 confinium : finium *vm*

instruits mais faibles. Les premiers, en effet, pourront être trompés par l'astucieux adversaire d'autant plus facilement qu'aucun enseignement spirituel ne leur a appris à déceler ses embûches. Quant aux seconds, ils ont d'autant plus de peine à garder le bon enseignement reçu que celui-ci leur fait voir les pièges du tentateur sans que leur faiblesse leur permette d'éviter ces lacets.

4. On laisse donc partir l'arche comme il le faut, quand on a d'abord fabriqué le chariot sur lequel on devra la mettre et qu'on a déposé à côté d'elle les objets d'or qui lui sont dus pour le péché, car la vie du sujet vivant indépendamment ne pourra se dérouler dans la sécurité que si une longue pratique lui a appris à garder son homme intérieur rénové, si la pureté de sa vie lui permet de saisir la sublimité de l'enseignement divin et qu'au milieu de ces dons très élevés il ne manque pas de se rappeler, afin de s'en humilier, les mauvaises actions passées dont il se souvient.

5. Cette vie indépendante n'est accordée aux bons sujets qu'en vue de cultiver l'amour divin. Aussi le texte ajoute-t-il opportunément le motif pour lequel on laisse partir l'arche : c'est « pour qu'elle s'en aille », dit-il. En d'autres termes, c'est comme s'il disait : « Si on leur permet de vivre indépendamment, cela doit être uniquement pour qu'ils marchent vers la patrie céleste avec plus de ferveur. »

108, 1. Mais parce que certains sujets sont parfaits, tant par leur vie que par leur savoir, au jugement des hommes, sans l'être à celui de Dieu, les bons supérieurs doivent veiller avec soin à ne pas abandonner toute préoccupation à leur égard, alors même que ces sujets croient être devenus étrangers à leurs préoccupations. Avec une pieuse ingéniosité, ils doivent chercher à savoir comment vivent à présent dans l'indépendance ceux dont ils connaissaient plus amplement la bonne conduite au temps où ils leur étaient soumis. C'est pourquoi le texte

10 *suorum ascenderit contra Bethsamis, scietis quia ipse fecit nobis hoc malum grande ; si autem minime, nequaquam manus eius tetigit nos, sed casu accidit.*

15 2. Bethsamis, ut iam diximus, interpretatur domus solis. Dimissam autem archam praedicatores adspiciunt, utrum recto itinere contra Bethsamis gradiatur, quia et cum proprio arbitrio dimittuntur subditi, explorare praelati debent, an bonum libertatis ad profectum conuertant caelestis itineris.

20 3. Sed et caute notandum est, quia tunc recte contra Bethsamis archa ascendit, cum confinium uiam gradiendo non deserit. Confines enim nostri sunt electi priores. Confines quippe sunt, qui iuxta se possessiones dispositas habent. Confines igitur electorum sunt aeterni regni perpetui coheredes. Nam uelut iuxta se dispositis possessionibus habitant, qui in eandem
25 aeternae patriae societatem uocati de una et eadem conditoris maiestate sortiti sunt iura aeternae haereditatis.

30 4. Vel idcirco dicuntur confines, quia, cum de bona conuersatione ad perennis uitae gaudia electi perueniant, qui recte uiuunt in hoc mundo caelestibus ciuibus uicini sunt. Quae est ergo uia confinium nisi afflictio temporalis ? Hanc uiam Bethsamis per semetipsum dominus demonstrat dicens : *Arcta est uia quae ducit ad uitam*. Hanc item commendat, cum discipulos

108, 9 Bethsames *vm* || scietis quia *om. vm* || fecit : fecerit *C^{ue}* || 10 si : sin *vm* || nequaquam : sciemus quia *praem. vm* || 11 casus *vm* || 12-14 Bethsames *vm* || 19 Bethsames *m* || 24 eandem : eadem *C*

108, 33. Mt 7, 14

108, 2. Nouvelle, en dépit d'un renvoi erroné (*ut iam diximus*), l'interprétation de *Bethsamis* vient de JÉRÔME, *Lib.* 25, 27 et 41, 6-7.

4. Grégoire cite souvent Mt 7, 14 sous diverses formes, mais *arcta*

ajoute : « Et vous regarderez : si elle monte vers Bethsames par le chemin de ses voisins, vous saurez que c'est lui qui nous a fait ce grand mal ; s'il en est autrement, ce n'est pas sa main qui nous a touchés, mais la chose s'est produite par hasard. »

2. Bethsames, nous l'avons dit, signifie « maison du soleil ». Quand ils laissent partir l'arche, les prédicateurs regardent si elle marche en ligne droite vers Bethsames, car même lorsqu'ils laissent leurs sujets aller à leur guise, les supérieurs doivent chercher à savoir s'ils profitent des avantages de l'indépendance pour avancer sur le chemin du ciel.

3. En outre, il faut noter avec soin que l'arche ne monte droit vers Bethsames que si sa marche ne s'écarte pas du chemin des voisins. Car nos voisins sont les élus qui nous ont précédés. Sont voisins, en effet, ceux qui ont des propriétés contiguës. Les voisins des élus sont donc les cohéritiers perpétuels de l'éternel royaume. De fait, ils habitent en quelque sorte des propriétés contiguës, ceux qui, appelés à vivre ensemble dans l'éternelle patrie, ont reçu ensemble de la gloire unique du Créateur l'éternel héritage qui leur revient.

4. Autre explication : on parle de voisins, parce que c'est en se conduisant bien ici-bas que les élus parviennent aux joies de la vie sans fin ; dès lors, ceux qui mènent en ce monde une vie droite sont voisins des citoyens du ciel. Quel est donc le chemin des voisins, sinon l'affliction temporelle ? Ce chemin de Bethsames, le Seigneur le fait voir par ses propres paroles : « Étroite est la voie qui conduit à la vie. » Ce chemin, il le recommande encore,

(Vulg.) n'apparaît chez lui qu'ici et dans *In I Reg.* III, 110, 2 ; IV, 70, 1, tandis que la « voie » est qualifiée d'*angusta* en *Mor.* 30, 70 et 34, 30 ; *Hom. Eu.* 38, 8 ; *Dial.* IV, 38, 3. — *Lc* 24, 25-26 : citation unique. — *Ac* 14, 22 (21) : le verbe *intrare* se retrouve dans *Reg. Ep.* 5, 42, tandis qu'on lit *introire* dans *Mor.* 10, 36 ; *In I Reg.* I, 34, 3 et V, 60.

35 increpans ait : *O stulti et tardi corde ad credendum in omnibus quae locuti sunt prophetae ! Nonne sic oportuit pati Christum et ita intrare in gloriam suam ?* Hinc Paulus ait : *Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum dei.*

40 5. Contra Bethsamis ergo tunc archa dirigitur, cum per uiam confinium ascendere uidetur, quia in superna conuersatione ille uerius proficit, qui ad aeterna gaudia peruenire non per mundanas delectationes sed per carnis afflictiones et mundi aduersitates quaerit.

45 6. Sed quia non ire sed ascendere dimissa archa dicitur, altior uia dimissis in libertatem subditis indicatur, quia per uiam Bethsamis non recte gradiuntur, si non cotidie de bonis ad meliora proficiunt. Ascendere enim meritis uirtutum cotidie ad meliora proficere est.

50 109. Sed, cum recte contra Bethsamis archa ducitur, malum grande quod perpassi fuerant omnipotentis dei operibus adscribunt. Malum namque grande eam percussione uocant, de qua superius legitur : *Fiebat manus domini per singulas ciuitates interfectionis magnae nimis.* Et quia eandem interfectionem tam ad conuersionem gentilium quam ad fidelium delinquentium salubrem conpunctionem retulimus, cum archa recte contra Bethsamis graditur, malum illud grande quod
10 acciderat a deo esse indicatur, quia profecto electorum singulorum finis indicat, qualiter praedicatoris animus

108, 35-36 in omnibus quae locuti sunt prophetae *om. vm* || 36 sic : si *C^o om. vm* || 40 Bethsamis *m* || 46 libertate *vm*

109, 1 Bethsamis *m* || 5 per : super *vm* || 9 Bethsamis *m* || 10 indicatur : iudicatur *C*

108, 35. Lc 24, 25-26 || 37. Ac 14, 22 (21)

109, 4. 1 S 5, 9

quand il adresse à ses disciples ce reproche : « Sots que vous êtes, et lents à croire à tout ce qu'ont dit les prophètes ! Ne fallait-il pas que le Christ souffrit de la sorte et entrât ainsi dans sa gloire ? » De là le mot de Paul : « C'est par beaucoup de tribulations qu'il nous faut entrer au royaume de Dieu. »

5. L'arche se dirige donc vers Bethsames quand on la voit monter par le chemin des voisins, car on avance plus véritablement dans la vie céleste quand on cherche à parvenir aux joies éternelles, non par les plaisirs de ce monde, mais par les afflictions de la chair et les adversités du monde.

6. Cependant, à propos de l'arche libérée, le verbe employé n'est pas « aller » mais « monter » : aux sujets qu'on laisse libres de vivre dans l'indépendance, on indique ainsi une voie ascendante ; ils ne marcheront correctement sur la voie de Bethsames que s'ils progressent chaque jour du bien au mieux. Monter, en effet, c'est progresser chaque jour, par des actes de vertu méritoires, vers un état meilleur.

109. Mais comme l'arche se dirige droit vers Bethsames, le grand mal dont ils ont souffert est attribué par eux à l'action du Dieu tout-puissant. Ce qu'ils appellent « grand mal », c'est le fléau dont il a été dit plus haut : « La main du Seigneur produisait dans toutes les cités une très grande épidémie meurtrière. » Et puisque nous avons rapporté cette mortalité, soit à la conversion des païens, soit à la conpunction salutaire des fidèles qui ont péché, quand l'arche marche droit vers Bethsames, elle indique que ce qui est arrivé venait de Dieu, car la fin de chacun des élus indique comment l'esprit du prédicateur doit

109. Citée en 82, 1 et commentée en 83, 2, la phrase de 1 S 5, 9 donne lieu ici à une double explication qui rappelle 77 (conversion des païens) et 78 (pénitence des pécheurs) ; là, Grégoire commentait 1 S 5, 6.

eorum prima opera recognoscat. Nam si in fine deficiunt, aperte cognoscitur, quia bona eorum principia a domino non fuerunt.

110, 1. Vnde et subditur : *Si autem minime, scietis quia nequaquam manus eius tetigit nos, sed casu accidit.* Manus domini quid est nisi unigenitus patris aeterni ? Manu namque domini non tanguntur, qui non inspiratione diuini uerbi sed subita deliberatione cordis sui a pristina conuersatione separantur.

2. Qui certe tanto celerius ab incoepa bonitate deficiunt, quanto id quod per arctam uiam ingredi ad aeternam patriam proposuerant, qua fortitudine exsequendum esset, praecogitare nescierunt. Quare et apte dictum est : *Casu accidit.* Quod enim casu accidit, subito et sine consilio atque prouisione contingit.

3. Cum ergo hi qui a mundi amore siue qui ab infidelitate reprobri uidebantur esse conuersi, ad prioris uitae nequitiam reuiuiscunt, aperte cognoscitur quia non manu domini, ut uidebantur, interfecti, sed accidente casu a pristina sunt conuersatione separati.

6, 10-11 III. Sequitur : FECERVNT ILLI HOC MODO. ET TOLLENTES DVAS VACCAS VINXERVNT AD PLAVSTRVM VITVLOSQVE EARVM CLAVSERVNT DOMI. ET POSERVNT ARCHAM DEI SVPER PLAVSTRVM ET CAPSELLAM, QVAE HABEBAT MVRES AVREOS ET SIMILITVDINES ANORVM. Quia haec supra latius exposita sunt, quid iam in se de

110, 1 si : sin *m* || scietis : scimus *m* || 2 casus *v* || 8 id *om. v* || 9 qua : quia *C^o* || 10 et *om. m* || 11 casu¹ : casus *v* || 12 atque : et *v* || 14 reprobri : discessisse *v* || esse *om. v* || 17 sunt : sint *v*

III, 2 uinxerunt : iunxerunt *v*

110, 2. *Per arctam uiam* (Mt 7, 14) : voir 108, 4 et note.

3. On juge l'homme d'après sa fin : cf. 109.

apprécier leurs premières actions. En effet, s'ils défont pour finir, il apparaît clairement que leurs bons débuts ne venaient pas du Seigneur.

110, 1. D'où la suite du texte : « Autrement, vous saurez que ce n'est pas sa main qui nous a touchés, mais que la chose est arrivée par hasard. » Qu'est-ce que la main du Seigneur, sinon le Fils unique du Père éternel ? De fait, ils ne sont pas touchés par la main du Seigneur, ceux qui abandonnent leur conduite passée, non sous l'inspiration de la parole divine, mais par une décision soudaine de leur cœur.

2. Ces gens-là arrêtent leur bonne démarche initiale d'autant plus vite qu'ils n'ont pas su réfléchir d'avance à l'énergie qu'il leur faudrait déployer pour entrer dans l'éternelle patrie par la voie étroite, comme ils se l'étaient proposé. Aussi le texte dit-il bien : « La chose est arrivée par hasard. » En effet, une chose qui arrive par hasard se produit soudain, sans qu'on l'ait préparée ni prévue.

3. Quand donc les réprouvés qui semblaient s'être convertis de l'amour du monde ou de l'incroyance retournent à la malice de leur vie antérieure, il apparaît clairement que ce n'est pas la main du Seigneur qui les a tués, comme il semblait, mais que c'est un effet du hasard qu'ils aient abandonné leur conduite passée.

III. Suite du texte : ILS FIRENT AINSI. PRENANT DEUX VACHES, ILS LES ATTELÈRENT À UN CHARIOT ET ENFERMÈRENT LEURS VEAUX À L'ÉTABLE. ILS PLACÈRENT L'ARCHE DE DIEU SUR LE CHARIOT, AINSI QUE LA CASSETTE QUI CONTENAIT LES RATS D'OR ET LES IMAGES D'ANUS. Tout cela, nous l'avons expliqué plus haut assez amplement.

III. Le texte (1 S 6, 10-11) rapportant seulement la mise en œuvre des avis donnés précédemment (1 S 6, 7-9), Grégoire renvoie à l'explication de ceux-ci (102-107).

spirituali eruditione contineat ipsa profectio archæ, uideamus.

6, 12 **112, 1.** Nam sequitur : IBANT AVTEM IN DIRECTVM VACCAE PER VIAM QVAE DVCIT BETHSAMIS. ET ITINERE VNO GRADIEBANTVR PERGENTES ET MVGIEN-
 TES, ET NON DECLINABANT NEQVE AD DEXTERAM
 5 NEQVE AD SINISTRAM. In directum per uiam quae ducit Bethsamis ire est in studio caelestis profectiois afflictionem carnis tenere per uirtutem discretionis. Nam in directum uaccae nequaquam gradiuntur, si in afflictione carnis discretio non seruatur. Denique,
 10 dum ultra modum caro affligitur, conferre opem spiritui eadem caro omnino defecta non sufficit. Et si digne non affligitur, dum superbit uelut libera, seruire menti indomita dedignatur.

2. Bene igitur, dum per uiam Bethsamis in directum
 15 uaccae ire referuntur, subiunctum est quia non declinabant neque ad dexteram neque ad sinistram. Ad dexteram quippe declinare est uirtuti abstinentiae immoderate insistere, quia per bonum quod uidetur uiam deserimus, dum sic necessariam abstinentiae
 20 uirtutem sequimur, ut alia nobis auxilia de carne subtrahamus. Ad sinistram quoque declinare est carni abundantius indulgere. Nam per apertae remissionis uitium a Bethsamis uia deflectimur, dum carnem per delicias ducimus, qui paradisi uiam in afflictione
 25 dispositam noueramus.

112, 2-6 Bethsames *um* || 6 profectiois : perfectionis *m* || 24 ducimus : deducimus *m*

112, 1. La discrétion comme voie droite, évitant les excès contraires : voir CASSIEN, *Conl.* 2, 2, 4 et 2, 16-17 ; cf. *Conl.* 4, 12, 2-3. Sans la métaphore, Grégoire développe la même théorie dans *Mor.* 30, 63.

Voyons donc à présent les enseignements spirituels que renferme le voyage de l'arche.

112, 1. Le texte poursuit en effet : OR LES VACHES 6, 12
 ALLÈRENT TOUT DROIT PAR LE CHEMIN QUI MÈNE À BETHSAMIS. ELLES MARCHAIENT SUR UNE VOIE UNIQUE, AVANÇANT ET MUGISSANT SANS SE DÉTOURNER NI À DROITE NI À GAUCHE. Aller tout droit par le chemin qui mène à Bethsames, c'est, dans l'effort du voyage qui mène au ciel, garder l'affliction de la chair par la vertu de discrétion. En effet, les vaches ne marchent pas droit si, en affligeant la chair, on n'observe pas la discrétion. Finalement, quand on afflige la chair outre mesure, cette chair complètement épuisée ne suffit plus du tout à soutenir l'esprit. Si, d'autre part, elle ne subit pas l'affliction dont elle est digne, elle s'enorgueillit et, restant insoumise, regarde comme indigne d'elle de servir l'âme, car elle se croit libre.

2. C'est donc fort à propos que le texte, après avoir rapporté que les vaches allaient tout droit par le chemin de Bethsames, ajoute qu'elles ne se détournèrent ni à droite ni à gauche. Se détourner à droite, en effet, c'est intensifier exagérément la vertu d'abstinence : c'est une apparence de bien qui nous fait quitter le chemin, quand nous suivons la nécessaire vertu d'abstinence au point de nous ôter les autres secours que nous recevons de la chair. Se détourner à gauche, d'autre part, c'est accorder à la chair plus qu'il ne faut. Car un relâchement manifeste et vicieux nous fait abandonner le chemin de Bethsames, quand nous menons la chair à travers les plaisirs, tout en sachant que le chemin du paradis passe par l'affliction.

112, 2. Cette interprétation de la droite et de la gauche est suggérée à Cassien tantôt par Nb 20, 17 (*Conl.* 2, 2, 4), tantôt par 2 Co 6, 7 (*Conl.* 2, 16, 2).

113, 1. Et quia nulla est uitae parciore sinceritas, si munditiae boni operis simplicitas non concordat intentionis, caute expressum est : *Et itinere uno gradiebantur*. Vno quippe itinere graditur, qui uirtutem, quam praetendit in bono opere, in recta seruat intentione. Quo contra de unoquoque reprobo dicitur : *Vae peccatori ingredienti terram duobus uis !* Duabus namque uis terram peccator ingreditur, cum dei uidetur esse quod agit, sed ex omni quod religiosum foris exhibet, intus saeculi intentionem tenet.

2. Vno autem itinere gradi electos suos dominus insinuat dicens : *Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit*. Hinc Paulus ait : *Gloria nostra haec est, testimonium conscientiae nostrae*. Hinc Dauid ait : *Omnis gloria eius filiae regum ab intus*. Vno igitur itinere contra Bethsamis uaccae gradiuntur, quia electi ad aeternam patriam festinantes bona foris agunt, sed ex eisdem bonis operibus saeculi praemia non requirunt.

114, 1. Quid est autem quod de eisdem uaccis dicitur, quia gradiebantur pergentes et mugientes ? Sed pergere dicuntur, quia sancti uiri bona incessanter faciunt ; mugiunt uero, quia carnalia desideria in

113, 8 namque : quippe *um* || peccator terram *transp. um* || 11 suos *om. C^{cc}* || 14 ait *om. um* || 15 regum : regis *um* || 16 Bethsames *um*

114, 2 gradiebantur : ingrediebantur *v* || 4-6 mugiant... possunt *om. C^{cc}*

113, 7. Si 2, 14 || 12. Mt 6, 22 || 13. 2 Co 1, 12 || 15. Ps 44, 14

113, 1. Citation comme en *Mor.* 1, 36, où Grégoire écrit *terram ingredienti* (Vulg.). Défaut d'intention droite : voir *Mor.* 4, 18.

2. Première citation (Mt 6, 22) comme en *Mor.* 10, 40 et 13, 29 ; *Hom. Ez.* I, 7, 2. La seconde (2 Co 1, 12) et la troisième (Ps 44, 14) sont réunies comme ici dans *Mor.* 8, 82 et 25, 42 (ordre inverse) ; *Hom. Eu.* 12, 1. On retrouve isolément 2 Co 1, 12 en *Mor.* 23, 17 ; *Reg. Ep.* 11, 1 et 27, tandis que Ps 44, 14 paraît de son côté en *Mor.* 19, 20 et 35, 45 ; *In I Reg.* V, 204.

113, 1. Et parce que l'austérité de vie n'est pas sincère, si la pureté des bonnes œuvres ne s'accompagne pas d'une intention simple, le texte précise à dessein : « Et elles marchaient sur une voie unique. » Marcher sur une voie unique, c'est garder avec une intention droite la vertu qu'on fait paraître en agissant bien. À l'inverse, il est dit de tout réprouvé : « Malheur au pécheur qui s'avance sur la terre par deux chemins. » C'est en effet par deux chemins que le pécheur s'avance sur la terre, quand ce qu'il fait semble venir de Dieu, mais tout ce comportement religieux extérieur est guidé à l'intérieur par l'intention de plaire au monde.

2. Que ses élus, au contraire, marchent sur une voie unique, le Seigneur le déclare quand il dit : « Si ton œil est simple, tout ton corps sera lumineux. » D'où le mot de Paul : « Notre gloire à nous, c'est le témoignage de notre conscience. » D'où le mot de David : « Toute la gloire de cette fille de rois est au-dedans. » Les vaches marchent donc vers Bethsames par une voie unique, car les élus qui se hâtent vers la patrie éternelle se conduisent bien à l'extérieur, mais sans chercher les récompenses du monde pour ces bonnes œuvres.

114, 1. Que signifie maintenant ce qui est dit des ces vaches : « Elles marchaient, avançant et mugissant » ? Mais si l'on dit qu'elles avancent, c'est que les saints ne cessent de bien agir ; si elles mugissent, d'autre part, c'est qu'ils ne peuvent éteindre eux-mêmes les désirs charnels

114, 1. Commentaire différent dans *Mor.* 7, 42-43 et *Hom. Eu.* 37, 4, où les deux sentiments représentés par les bêtes qui vont en meuglant se rapportent au prochain (fermeté-dureté et compassion). Cependant l'Homélie se rapproche de la présente interprétation, notamment parce qu'elle présente la compassion comme un sentiment « charnel ».

5 semetipsis extinguere sine magna cotidie tribulatione non possunt. Mugire namque ad laborem edomandae carnis pertinet, pergere autem ad perseuerantiam bonae uoluntatis. Nam dum contra naturam carnales motus comprimere cogitur, uelut mugit dum
10 graditur, quia propria desideria adimplere prohibetur.

2. Bene quippe duo haec in sanctorum perfectione describuntur, uidelicet pergere et mugire, quia etsi eis ad supernam patriam festinantibus magna est instantia desiderii, est nihilominus et iuincibilis patientia laboris. Nam de his uaccis pergentibus per Iezechielem dicitur : *Non reuertebantur, cum incederent. Vaccarum quoque mugitum et causam exprimit Paulus dicens : Video aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meae et captiuantem me in lege peccati. Infelix ego homo !*
15 *Quis me liberabit de corpore mortis huius ?*

3. Mugiant ergo uaccae sed pergunt, quia sancti uiri, etsi magna sunt tentamenta quae perferunt, uiam tamen supernae patriae non relinquunt. Pergunt item sed mugiant, quia, etsi magnis desideriis ad superna
25 properant, profectum tamen superni itineris non de quiete pacis obtinent sed ex triumpho tentationis.

6, 12 115, 1. Sequitur : SED ET SATRAPAE PHILISTINORVM SEQVEBANTVR VSQVE AD TERMINOS BETHSAMIS. Quinam sunt termini, ad quos usque sequi proficiscentem archam dei praelatis necessarium est, et quos in archae
5 dei comitatu progredi congruum non est ? Quos

114, 14 et om. *vm* || 18 in membris meis om. *vm* || repugnantem : contradicentem *vm* || 19 captiuantem me : captiuum me ducentem *vm*
115, 2 usque om. *vm*

114, 16. Ez 1, 9 || 18. Rm 7, 23-24

114, 2. *Ad supernam patriam festinantibus* comme en 105, 3 ; cf. RB 73, 8. *Iuincibilis* est unique chez Grégoire. Sur Ez 1, 9, voir *Mor.* 10, 31 et

sans endurer chaque jour de grandes peines. Mugir, en effet, se rapporte au pénible effort requis pour soumettre la chair, avancer à la persévérance du bon vouloir. Obligée, contre sa nature, de réprimer ses mouvements charnels, la chair mugit, en quelque sorte, tout en avançant, car il lui est interdit de satisfaire ses propres désirs.

2. Oui, c'est fort à propos que l'on note ces deux traits de la perfection des saints : avancer et mugir, car si ces hommes qui se hâtent vers la patrie céleste sont pressés d'un grand désir, ils déploient en même temps une invincible patience pour supporter la peine de l'effort. C'est de ces vaches qui avancent qu'il est dit dans Ézéchiël : « Elles ne revenaient pas en arrière quand elles avaient avancé. » Quant au mugissement des vaches et à sa cause, Paul l'exprime en ces termes : « Je vois une autre loi dans mes membres qui résiste à la loi de mon esprit et me tient prisonnier de la loi du péché. Malheureux que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort ? »

3. Les vaches mugissent donc, mais elles avancent, car les saints, si grandes que soient les épreuves qu'ils subissent, n'abandonnent pas pour autant le chemin de la patrie céleste. On peut encore dire qu'ils avancent, mais en mugissant, car si grands que soient les désirs qui les entraînent vers le ciel, ce n'est pourtant pas par la tranquillité de la paix qu'ils progressent sur la route du ciel, mais en triomphant de la tentation.

115, 1. Suite du texte : DE LEUR CÔTÉ, LES SATRAPES DES PHILISTINS SUIVAIENT JUSQU'AUX CONFINS DE BETHSAMIS. Quels sont les confins jusqu'auxquels les supérieurs doivent suivre l'arche de Dieu dans sa marche et qu'il ne leur convient pas de dépasser en accompagnant
6, 12

Hom. Ez. I, 3, 16-18 (même interprétation). Rm 7, 23-24 était cité dans *Mor.* 9, 58 ; 23, 41 et 53, et le sera plus loin (IV, 141 ; V, 191), où Grégoire omettra comme ici, après *in lege peccati*, les mots *quae est in membris meis*.

nimirum terminos si accipiamus in eruditione sacri eloquii et bona operatione, contrarium non uidetur.

2. Sed hi profecto termini Bethsamis tunc sequentium principum termini sunt, cum pro modo suo quisque nuper subditus perfectus est doctrina sancti eloquii et usu bonae operationis. Eo enim iam de isto securus pastor efficitur, quo et acute iam spiritalia conspicit, et ea quae ratione conperit, fortitudine boni operis apprehendit.

116, 1. Qui profecto termini Bethsamis esse termini dicuntur, quia nimirum, dum eruditos dei operarios dignanter excipiunt, ad contemplationem supernae patriae introducunt. Termini namque sunt, quia et dignos ad contemplationem suscipiunt, indignos expellunt. Indocti quippe, si ad contemplanda subtilius superna se sustollere praesumunt, potius errando deuiant quam lumen ueritatis apprehendant. Et nisi quis bona opera praemittat, hoc profecto agit, ut illam quam appetit claritatem internae uisionis numquam inueniat.

2. Vnde dominus in euangelio quasi ad terminos Bethsamis contemplatiuae uitae amatores transmittens ait : *Qui habet mandata mea et facit ea, ille est qui diligit me. Qui autem diligit me, diligitur a patre meo, et ego diligam eum et manifestabo ei me ipsum.* Qui enim se manifestaturum non nisi se diligentibus dicit, se autem

115, 8 tunc *om. um* || 10 nuper : super *um* || subditus : subditis *Cumt*
|| 12 acute : caute *um*

116, 14 mandata : uerba *um* || ille : hic *um* || 14-15 me diligit' *transp.*
um || 17 se *om. um*

116, 14. Jn 14, 21

115, 2. *Subditis*, leçon de tous les témoins, est un lapsus : lire *subditus*.

116, 2. Grégoire revient sur la « vie contemplative », dont il a déjà parlé longuement à propos d'Anne, mère de Samuel (I, 64-83). Au

l'arche de Dieu ? Si nous voyons dans ces confins l'enseignement de la parole sacrée et les bonnes œuvres, nous ne nous tromperons pas, semble-t-il.

2. Mais ces confins de Bethsames sont les confins des princes qui suivent l'arche, quand tout jeune sujet, chacun à sa mesure, arrive à la perfection dans la doctrine de la parole sacrée et la pratique des bonnes œuvres. Désormais, en effet, son pasteur est sûr de lui, car désormais il voit nettement les choses spirituelles et accomplit avec énergie les bonnes œuvres que lui indique sa raison.

116, 1. Ces confins, on les appelle « confins de Bethsames », car en acceptant de recevoir les ouvriers de Dieu bien instruits, ils les introduisent à la contemplation de la patrie céleste. Oui, ce sont des confins, car ils admettent à la contemplation ceux qui en sont dignes, et ils en excluent les indignes. En effet, quand les ignorants prétendent se hausser à une contemplation approfondie des choses célestes, ils se fourvoient dans l'erreur au lieu de saisir la lumière de la vérité. Et sans la pratique des bonnes œuvres au préalable, tout ce qu'on obtient est de ne jamais trouver la vision intérieure resplendissante qu'on désire.

2. De là le mot du Seigneur dans l'Évangile, quand il dirige vers les confins de Bethsames, pour ainsi dire, les amants de la vie contemplative, en disant : « Celui qui garde mes commandements et les accomplit, c'est celui-là qui m'aime. Or celui qui m'aime, mon Père l'aimera, et moi aussi je l'aimerai et je me montrerai à lui. ». De fait, en disant qu'il se montrera seulement à ceux qui l'aiment, et

début de Jn 14, 21, il remplace *seruat* par *facit* (cf. Mt 7, 24), mais ensuite sa paraphrase (*seruant*) le montre conscient de la bonne leçon, qu'il cite en II, 114, 2. La seconde phrase du verset johannique reparait en II, 114, 1 ; *Mor.* 18, 90 ; *Hom. Ez.* I, 1, 15.

digilgere eos qui seruant mandata eius, aperte docet
quia lucem suae occultae uisionis non tribuit nisi pro
20 retributione bonae operationis.

6, 13 **117, 1.** Sequitur : PORRO BETHSAMITAE METEBANT
TRITICVM IN VALLE. Qui enim Bethsamitae rectius
possunt intellegi quam hi qui perfecti iam uiri sunt in
sublimitate contemplationis ? Nam uelut de domo
5 solis sunt, qui contemptis terrenis omnibus ueri
luminis splendoribus inlustrantur. De domo quidem
solis sunt, qui iam omni mundo sepulti ad uidendam
conditoris sui claritatem flamma mirae dilectionis
inardescunt.

10 2. Qui ad ciuitatem suam duobus modis ascendunt,
quia ad supernae patriae claritatem et nunc per
contemplationem et in fine per ueritatem gloriae
perducuntur. Nunc ad domum solis contemplando
euolant, sed quod nunc mentis puritate adspiciunt,
15 tunc per praesentem laetitiam aeternae retributionis
apprehendunt. Bethsamis ergo archa dei perducitur,
cum mens electa aut per contemplationis altitudinem
aut per adsumptionem retributionis ad aeterna gaudia
sublimatur.

20 3. Qui ergo aeternum illum et ineffabilem archae
situs scire non possumus, ea quae de isto quem
nouimus referuntur audiamus. Quid est ergo quod

117, 11 quia : qui *m* || 15 retributionis : ueritatem *add. vm* || 16 Bethsames *vm* || 17 altitudine *C* || 22 referuntur : dicuntur *vm*

117, 1. *Omni (mundo)* pour *toti*. Cf. Jn 12, 19.

2. La contemplation d'ici-bas anticipe la vision de l'au-delà. À la fin, *adsumptionem retributionis* pourrait signifier « la réception de la récompense », mais il s'agit plus probablement de « l'assomption (au ciel) qui est la récompense » (génitif d'inhérence).

3. La vallée représente l'humilité chez AMBROISE, *Inst. uirg.* 93, commentant le « lis des vallées » (Ct 2, 1). En Ps 103, 10, *emittit (C)* est

que ceux qui l'aiment sont ceux qui gardent ses commandements, il montre clairement qu'il n'accorde la lumière de sa vision cachée qu'en récompense de la pratique des bonnes œuvres.

117, 1. Suite du texte : OR LES BETHSAMITES MOISSONNAIENT LE FROMENT DANS LA VALLÉE. Ces Bethsamites, qui peut-on voir en eux plus adéquatement que ceux
6, 13 qui sont désormais des hommes parfaits dans la contemplation la plus haute ? De fait, ils sont de la maison du soleil, en quelque sorte, ceux qui méprisent toute chose terrestre et resplendissent de l'éclat de la vraie lumière. Ils sont de la maison du soleil, ceux qui, ensevelis à l'égard du monde entier, brûlent d'une étrange flamme d'amour pour la vision splendide de leur Auteur.

2. Ceux-là montent à leur cité de deux façons, car ils sont conduits à la splendeur de la patrie céleste tant par la contemplation dans le temps présent que par la vérité de la gloire à la fin des temps. À présent, ils s'envolent vers la maison du soleil en contemplant, mais ce qu'ils aperçoivent maintenant grâce à la pureté de leur âme, ils le saisissent alors dans l'allégresse déjà présente de la récompense éternelle. L'arche de Dieu est donc conduite à Bethsames, quand l'âme élue est emportée vers les joies éternelles, soit par le sublime essor de la contemplation, soit par l'admission à la récompense.

3. Aussi, puisque nous ne pouvons connaître le lieu éternel et ineffable où se trouve l'arche, écoutons ce qu'on nous dit du lieu que nous connaissons. Qu'est-ce donc

la leçon du Psautier Romain, *emittis (vm)* celle du Gallican. La première se retrouve dans *Hom. Eu.* 20, 3 et *Hom. Ez.* II, 7, 8, où l'interprétation est la même qu'ici (la grâce est donnée aux humbles).

Bethsamitae metunt triticum in ualle, nisi quia contemplatiuae uitae dediti delicias internae refectio-
 nis conligunt in uirtute humilitatis ? Vallis quippe in
 25 sacro eloquio aestimationem designat humilium, psal-
 mista testante, qui de domino loquens ait : *Qui emittit
 fontes in conuallibus*. Nam infusionem supernae gratiae
 mentibus infundit depositis per humilitatem.

4. Bethsamitae ergo in ualle triticum metunt, quia
 30 contemplationi uacantes, dum pro humilitatis merito
 clarius superna conspiciunt, ad suauiore refectio-
 nentium ligant manipulos gaudiorum. Nam triticeus
 panis sicut ad spectu candidior, ita et sapore delecta-
 35 bilior est.

118, 1. Sed fortasse in ista uita adhuc positi non
 sumimus panem sed spicas metimus, in illa autem
 superna uita beatitudinis non spicas sed panem man-
 ducamus. In ista etenim uita, cum ad contemplanda
 5 aeterna sustollimur, supernarum rerum similitudines
 capere de rebus istis infimis et uisibilibus nitimur, ut
 iuxta egregii doctoris uocem inuisibilia a creatura
 mundi per ea quae facta sunt uisibilia cognoscamus.

2. Quare et ille uerus Bethsamita et domesticus solis
 10 iustitiae exultans ait : *Delectasti me, domine, in factura tua
 et in operibus manuum tuarum exultabo. Quam magnificata*

117, 27 emittit *vm* || 29 depositis : dispositis *vm* || 33 triticeus : tri-
 ticus *C^{cc}*

118, 5 supernarum : superna *C^{cc}* || 8 uisibilia facta sunt *transp. vm* ||
 11 in *om. v*

117, 27. Ps 103, 10 || 33. Cf. Ps 125, 5-6

118, 10. Ps 91, 5-6

117, 4. *Ligant manipulos gaudiorum* rappelle Ps 125, 5-6 (Romain : *in
 gaudio metent... portantes manipulos suos*). Cf. *Mor.* 7, 38 ; 10, 36 ; 30, 47
 (*segetem... gaudiorum*) ; *Reg. Ep.* 6, 63 ; 12, 2 (*ut manipulos... colligat ; in gaudio
 metent*).

118, 1. À la fin, allusion à *Rm* 1, 21, cité en *Mor.* 26, 17.

que cette moisson de froment faite par les Bethsamites
 dans la vallée, sinon les délices de la réfection intérieure
 recueillies par les adeptes de la vie contemplative dans la
 vertu d'humilité ? Dans la parole sacrée, en effet, la vallée
 représente l'humble opinion de soi-même, ainsi que
 l'atteste le psalmiste quand il dit du Seigneur : « Il fait
 couler les sources dans les vallées. » De fait, il déverse le
 flot de sa grâce céleste dans les âmes qui s'abaissent par
 l'humilité.

4. C'est donc dans la vallée que les Bethsamites mois-
 sonnent le froment, car ceux qui s'adonnent à la contem-
 plation voient plus clairement, grâce à l'humilité, les cho-
 ses célestes, et pour en rassasier leurs âmes plus
 délicieusement, ils lient des gerbes de joies. En effet, le
 pain de froment est à la fois de couleur plus claire et de
 goût plus agréable.

118, 1. Mais peut-être, en cette vie, au lieu de prendre
 du pain, ne faisons-nous encore que moissonner des épis,
 tandis que dans la vie céleste nous ne mangeons plus des
 épis, mais le pain du bonheur. En cette vie, de fait, quand
 nous sommes emportés par la contemplation des biens
 éternels, nous tâchons de percevoir les figures des choses
 célestes que contiennent les objets infimes et visibles
 d'ici-bas ; ainsi, pour parler comme l'éminent docteur,
 nous connaissons l'invisible, depuis la création du monde,
 à travers les œuvres visibles.

2. C'est pourquoi le vrai Bethsamite, serviteur du soleil
 de justice, exulte et dit : « Tu m'as délecté, Seigneur, par ce
 que tu as fait, et les œuvres de tes mains me feront exulter.

118, 2. *Sol iustitiae* vient de *Ma* 4, 2, que Grégoire cite notamment
 dans *Hom. Eu.* 37, 4, à propos de Bethsames, « maison du soleil » (1 S 6,
 12 ; voir 114, 1 et note). La citation (Ps 91, 5-6) est unique. *Absorpta iam
 morte in aeterna uita* fait allusion à 1 Co 15, 54 et 2 Co 5, 4. *Reuelata facie* :
 2 Co 3, 18.

sunt opera tua, domine! Nimis profundae factae sunt cogitationes tuae. Sed dum in rebus uisibilibus inuisibilium rerum gaudia contemplan-
do excipimus, uelut
15 intra paleas adhuc triticum tenemus. Tunc autem nobis purum triticum siue de tritico panis erit, cum ista rerum uisibilium similitudo necessaria non erit. Nam, cum absorpta iam morte in aeterna uita reuelata facie clarius conditorem cernimus, ad eius cogniti-
20 nem thecas similitudinum non egemus.

3. Bene ergo de Bethsamitis dicitur quod metant triticum in ualle, quia perfecti uiri, etsi pro humilitatis merito sublimitatem supernae contemplationis acci-
piunt, ad illam omnipotentis dei puram substantiam
25 contemplantam eo pertingere nequeunt, quo refectio- nem suae mentis adhuc uelut inter paleas metunt.

6, 13 **119, 1.** Cuius profecto humilitatis bonum designatur, cum subditur : ET ELEVANTES OCVLOS VIDERVNT ARCHAM DEI. Oculos quippe eleuant, quia, dum de se alta non sentiunt, aestimatione sua uelut in plano sunt.
5 Oculos eleuant, quia eos quos diuina gratia dignos adspiciunt, in alto positos meritorum culmine contemplantur.

2. Sed eleuantes oculos archam uident, quia, quo se humilius per aestimationem deiciunt, proximorum
10 bona cognoscere melius possunt. Ea etenim ueritas, quae superborum corda per se ipsam deserit, illa eis etiam dona quae confert humilibus abscondit, ut uelut obcaecati penitus nec in terra diffusum iam solem uideant, qui eius claritatis radios uidere in caelo
15 desierunt.

118, 14 contemplan- do *om. vni* || 16-17 cum ista... non erit *om. vni* ||
19 conditorem : redemptorem *vni* || cernemus *vni* || 20 thecis *vni* ||
21 metant : metebant *vni*

119, 2 et *om. C^{ac}* || 11 se ipsam : semetipsam *m*

Qu'elles sont grandes, tes œuvres, Seigneur ! Tes pensées ont été très profondes. » Mais aussi longtemps que notre contemplation tire des choses visibles la joie des choses invisibles, c'est encore, en quelque sorte, au milieu de la paille que nous tenons le froment. Nous n'aurons le froment pur ou le pain que lorsque ces figures tirées des choses visibles ne seront plus nécessaires. Car lorsque la mort s'est engloutie dans la vie éternelle et que, le visage découvert, nous voyons clairement le Créateur, nous n'avons plus besoin, pour le connaître, des enveloppes que sont les figures.

3. C'est donc fort à propos que le texte dit des Bethsamites qu'ils moissonnent le froment dans la vallée, car même quand les hommes achevés reçoivent, à la mesure de leur humilité, le don sublime de la contemplation céleste, ils ne peuvent parvenir à contempler la substance pure du Dieu tout-puissant, parce qu'ils moissonnent encore, pour ainsi dire, l'aliment de leur âme au milieu de la paille.

6, 13 **119, 1.** Ce bien de l'humilité, le texte l'indique en ajoutant : ET LEVANT LES YEUX, ILS VIRENT L'ARCHE DE DIEU. Ils lèvent les yeux, car, loin de se tenir en haute estime, ils se considèrent comme au ras du sol. Ils lèvent les yeux, car ceux qu'ils voient dignes de la grâce de Dieu, ils les contemplant au-dessus d'eux, sur la haute cime de leurs mérites.

2. Mais en levant les yeux, ils voient l'arche, car plus ils s'abaissent par l'humble opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, mieux ils peuvent connaître les belles qualités de leur prochain. En effet, la vérité ne se dérobe pas seulement elle-même au cœur des orgueilleux : elle leur cache aussi les dons qu'elle accorde aux humbles. Ainsi, totalement aveuglés, en quelque sorte, ils ne voient même plus le soleil répandre sa lumière sur la terre, après avoir cessé de voir ses rayons resplendir au ciel.

3. Sed quia regressionem archæ ad propositum contemplatiuæ uitæ retulimus, eleuatio etiam oculorum ad studium discernendorum spirituum non inconuenienter referri potest. Bethsamitæ quippe
 20 oculos leuant, cum uitæ secretioris præpositi confluentium ad se dona subtili inspectione considerant, cum intenta mente discutiunt, an uitæ altioris propositum, quod accedendo expetunt, recta ualidaque intentione prosequantur.

25 4. Leuare igitur oculos eis est nouitiorum spiritus altius considerare. Sed leuantes oculos archam dei respiciunt, quia, dum subtilius eorum conuersationes discutiunt, qua uirtutum spiritalium gratia fulgeantprehendunt.

6, 13 120. Et quia per affectum dilectionis de cognitis eorum bonis hilaescent, apte subiungitur : ET GAVISI SUNT, CVM VIDISSENT.

6, 14 121, 1. Sequitur : ET PLAVSTRVM VENIT IN AGRVM IOSVE BETHSAMITAE ET STETIT IBI. Si Bethsamis interpretatur domus solis, domus autem solis caelestis ciuitas est, hic Iosue Bethsamita non tam typo quam
 5 ipso nomine et dignitate humani generis redemptorem significat.

119, 17 eleuatio etiam : eleuationem C || 20 præpositi : propositio *vm* || 25 spiritum *vm* || 27 eorum : eius *vm* || conuersationes : conuersiones *vm*

120, 3 uidissent : uenissent *m*

121, 2 Bethsamis : Bethsames *m* || 3 autem *om. vm* || 3-4 caelestis *post est transp. vm*

119, 18. Cf. 1 Co 12, 10

119, 3. Renvoi à 116, 1-2. L'arche, qui représentait plus haut (107-115) le sujet que ses supérieurs laissent partir pour la vie solitaire, figure à présent les aspirants à la vie commune. En effet, la *uita contemplatiua* ou

3. Mais puisque nous avons rapporté le retour de l'arche au propos de vie contemplative, les yeux levés peuvent aussi être rapportés de façon assez pertinente à l'effort du discernement des esprits. Les Bethsamites lèvent les yeux, en effet, quand les supérieurs responsables de la vie cachée regardent en détail les dons de ceux qui affluent auprès d'eux, quand ils examinent attentivement s'ils s'appliquent avec une intention droite et forte au propos de vie supérieure qu'ils sont venus chercher.

4. Lever les yeux, c'est donc pour eux regarder à fond l'esprit des novices. Mais en levant les yeux, ils aperçoivent l'arche de Dieu, car en examinant de façon détaillée leur manière de vivre, ils perçoivent la grâce des vertus spirituelles dont ils brillent.

120. Et parce que, à la vue des qualités de ces hommes, un sentiment d'amour leur fait éprouver de la joie, le texte ajoute fort à propos : ET ILS SE RÉJOUIRENT DE LA VOIR. 6, 13

121, 1. Suite du texte : LE CHARIOT ARRIVA AU CHAMP DE JOSUÉ LE BETHSAMITE, ET IL S'Y ARRÊTA. Si Bethsames signifie « maison du soleil » et que la maison du soleil est la cité céleste, ce Josué le Bethsamite représente le Rédempteur du genre humain, moins en vertu de la typologie que par son nom même et sa dignité. 6, 14

uita secretior mentionnée ici a ses « supérieurs » (*præpositi*). Il s'agit donc du cénobitisme, considéré comme vie contemplative à la manière d'AUGUSTIN, *Ep.* 48 ; *En. Ps.* 36, I, 2, etc., tandis que le coenobium est le lieu de la vie active pour CASSIEN, *Conl.* 1, *Praef.* 4, etc., qui réserve en principe la contemplation aux ermites. — Sur le « discernement des esprits » (1 Co 12, 10), voir notre *Histoire littéraire*, t. I, p. 61-65, ainsi que « Les critères... », *Col. Cis.* 51 (1989), p. 109-126, spécialement p. 125, n. 49.

119, 4. *Nouitiorum* : première apparition d'un mot qui revient six autres fois dans *In I Reg.*, et là seulement. Il s'agit d'un terme technique du cénobitisme (*RB* 58, 5, etc.).

2. Iosue quippe saluator nostro eloquio dicitur. Et de semetipso dominus dicit : *Venit filius hominis quaerere et saluum facere quod perierat*. Hinc est etiam quod Ioseph in somnis per angelum repromittitur : *Ipsa saluum faciet populum suum a peccatis eorum*. Bethsamitam quoque se esse per semetipsum manifestat dicens : *Ego sum panis uiuus qui de caelo descendi*. Hinc Iohannes Baptista ait : *Qui de caelo uenit, super omnes est*.

3. Quis est ergo ager Iosue Bethsamitae nisi amoenitas uitae contemplatiuae ? Ibi enim et herbarum uirores et olores aromatum et florum diuersa pulchritudo cernitur, quia nimirum, quo superna illa societas clarius adspicitur, quod incorruptibile floret in angelis, quod inmarcessibile uiret in sanctis, quod inuolabile in uirginibus redolet, contemplantium oculis gratius exhibetur. Bene autem idem ager saluatoris esse perhibetur, quia contemplatiuae uitae amatores, quo secretius conuersantur, redemptori nostro gratiores et familiariores sunt.

4. In agrum ergo Iosue Bethsamitae plastrum uenit, cum mens electa a saeculi intentione diuisa solis caelestibus intendit, cum caelestis iam amoenitate uisionis fruitur, quia terrena respicere per amorem dedignatur. Et notandum quia hoc plastrum nouum fuisse non ualde supra relatum est, quia profecto mens criminum uetustate resoluta ad tantam gloriam recipi non meretur.

121, 8 semetipso : seipso *C^{pe}* || filium *C^{cc}* || 17 olores : odores *um* || 20 in *1²* *om. um* || 26 ergo : quoque *um*

121, 8. Lc 19, 10 || 11. Mt 1, 21 || 13. Jn 6, 41 || 14. Jn 3, 31 || 31. Cf. 1 S 6, 7

121, 2. Cf. JÉRÔME, *Lib.* 35, 29 : *Iosue saluator*. La première citation (Lc 19, 10) ne réparait qu'en IV, 81, et la seconde (Mt 1, 21) est unique, mais la troisième (Jn 6, 41 ou 51) revient souvent (voir I, 99, 4 et note) et forme avec la dernière (Jn 3, 31) un couple qu'on retrouve en I, 4, 5 et VI, 110. Grégoire a cité Jn 3, 31 plus complètement dans *Hom. Eu.* 6, 1.

2. Josué, en effet, se traduit dans notre langue par « Sauveur ». Or, en parlant de lui-même, le Seigneur dit : « Le Fils de l'Homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu. » D'où encore la promesse faite par l'ange à Joseph : « C'est lui qui sauvera son peuple de leurs péchés. » De sa propre bouche, il se déclare aussi Bethsamite en disant : « Je suis le pain vivant descendu du ciel. » D'où le mot de Jean-Baptiste : « Celui qui vient du ciel est au-dessus de tous. »

3. Quel est donc le champ de Josué le Bethsamite, sinon le visage riant de la vie contemplative ? On y voit en effet des herbes verdoyantes, des aromates odorants, de belles fleurs variées, car plus la vue de la société céleste y est claire, plus délicieusement se manifestent au regard des contemplatifs l'incorruptible floraison des anges, l'inflétrissable verdure des saints, l'inaltérable parfum des vierges. Et c'est fort à propos que ce champ, nous dit-on, appartient au Sauveur, car plus les amants de la vie contemplative mènent celle-ci à l'écart, plus ils sont agréables à notre Rédempteur et admis parmi ses intimes.

4. Le chariot arrive donc dans le champ de Josué le Bethsamite, quand l'âme élue délaisse le souci du monde pour ne se soucier que du ciel, et quand elle jouit déjà de la vision riante du ciel, car elle ne daigne plus regarder la terre avec amour. On notera d'ailleurs que, d'après une phrase un peu antérieure, ce chariot était neuf : c'est qu'une âme usée par la vétusté du péché ne mérite pas d'être admise à une telle gloire.

121, 3. Cette composition florale fait penser à CYPRIEN, *Ep.* 5, 2 (« lis » des bonnes œuvres et « roses » du martyre), que Grégoire cite ailleurs (*Hom. Eu.* 35, 8 ; cf. *Hom. Ez.* I, 6, 4). Voir aussi JÉRÔME, *Ep.* 54, 14, etc. (cf. *Histoire littéraire*, t. III, p. 97, n. 39-40) ; *RM* 10, 94-97, qui reproduit *Pass. Sebastiani* 13.

4. *Solis caelestibus* : la vie contemplative est tournée vers le ciel, c'est-à-dire l'au-delà. Même note eschatologique dans *Dial.*, *Prol.* 3 : *quod nulla nisi caelestia cogitare consueuerat... quod carnis claustra contemplatione transiebat*. Voir aussi *Hom. Ez.* II, 1, 16-17.

122, 1. Sed habet uita secretior delicias in amoenitate uisionis, habet ingentem laborem in strenuitate certaminis, quia nimirum diuina praemia, sicut ex triumpho consequimur, ita et strenue dimicando custodimus. Bene ergo de ueniente in agrum Iesu plaustrum subiungitur : *Et stetit ibi*. Stare quippe ad proelii custodiam pertinet, non ad quietem pacis.

2. Stetit quippe plaustrum in agro, quia, etsi mens amoena iam illius supernae et semper uirentis patriae uidendo atque amando inhabitat, tamen, quod amorem uisionis delectabiliter possidet, sine incessantis curae sollicitudine nequaquam seruat.

123, 1. Sed nimirum in tanto agone posita mens humana deficeret, si ille qui humanam infirmitatem in sua diuinitate roborauit, ei praesentiae suae auxilium non praeberet. Quare et causam exponens, qua stare in agro plaustrum potuerit, addidit dicens : ERAT ENIM IBI LAPIS MAGNVS.

2. Lapis quippe magnus redemptor intelligitur generis humani. De quo lapide per psalmistam dicitur : *Lapidem quem reprobauerunt aedificantes, hic factus est in caput anguli*. Hinc doctor egregius conlaudans ait : *Superaedificati supra fundamentum apostolorum, ipso summo angulari lapide Christo Iesu, in quo et uos tamquam lapides*

122, 7 pacis quietem *transp. vm*

123, 9 lapidem : hic *add. m* || hic *om. vm* || **11** fundamentum *C* || apostolorum : et prophetarum *add. vm*

123, 9. Ps 117, 22 || 11. Ep 2, 20. 22 || 12. 1 P 2, 5

122, 1-2. Interprétation spirituelle de la « station » comme en II, 119, 1-2 et III, 137, 4. Cf. *Mor.* 2, 2, citant Ac 7, 55-56. Déjà AUGUSTIN, *En. Ps.* 133, 1 et 134, 2, glosait *stare par perseuerare*. Sur cette notion de « stabilité », voir « Persévérer au monastère... », *Col. Cis.* 43 (1981), p. 337-363, spécialement p. 361. Cf. *Mor.* 22, 35 : *Si... in appetitu supernae patriae forti stabilitate animus fugitur...*

122, 1. Mais la vie à l'écart, tout en connaissant les délices de cette vision riante, connaît aussi les grandes peines d'un combat qu'elle doit soutenir avec vaillance, car si nous obtenons les récompenses divines en triomphant, nous les gardons en luttant vaillamment. C'est donc fort à propos que, parlant de l'arrivée du chariot dans le champ de Jésus, le texte ajoute : « Et il s'y arrêta. » Rester en arrêt caractérise en effet la garde que monte le combattant, non la tranquillité de celui qui est en paix.

2. De fait, le chariot s'est arrêté dans le champ, car si l'âme habite déjà, par la vision de l'amour, cette région riante de la patrie céleste et toujours verdoyante, ce n'est pourtant pas sans une préoccupation et un souci constants qu'elle conserve cette possession délicieuse de l'objet qu'elle voit et qu'elle aime.

123, 1. Ce combat est même d'une telle violence que l'âme humaine tomberait en défaillance, si celui qui a raffermi par sa divinité la faiblesse humaine ne lui accordait pas le secours de sa présence. C'est pourquoi, indiquant la cause qui a permis l'arrêt du chariot dans le champ, le texte ajoute : EN EFFET, IL Y AVAIT LÀ UNE GRANDE PIERRE.

2. Dans la grande pierre, on reconnaît le Rédempteur du genre humain. C'est de cette pierre qu'il est dit par le psalmiste : « La pierre qu'ont rejetée les bâtisseurs, elle est devenue le sommet de l'angle. » D'où la parole de louange prononcée par l'éminent docteur : « Édifiés sur le fondement des apôtres, avec le Christ Jésus au sommet pour

123, 2. Première citation (Ps 117, 22 ; cf. Mt 21, 42) comme en *Mor.* 28, 19 ; *Reg. Ep.* 7, 7. La deuxième est composite (Ep 2, 20 et 22 ; 1 P 2, 5). Son premier élément (Ep 2, 20) reparait seulement en II, 54, 2 (cf. II, 28, 1), tandis que le second (1 P 2, 5) est cité dans *Mor.* 6, 50 ; 8, 81 ; 16, 64 ; 18, 52 ; 31, 97 ; *Hom. Ez.* II, 1, 5 et 6, 3. À la fin, on pourrait traduire : « parce qu'on proclame qu'elle est d'une force incomparable. »

nini superaedificamini. Et magnus quidem lapis dicitur, quia incomparabili fortitudine praedicatur.

15 3. Cum ergo uenisse et stetisse in agro plastrum dicitur, additum est : *Erat ibi lapis magnus*, ut latentibus mysteriis designaret quia contemplatiuae uitae dediti seruare dona tam ingentia ideo possunt, quia iuxta eum per gratiam sunt, a quo eadem dona
20 perceperunt.

6, 14 124, 1. Sequitur : ET CONCIDERUNT LIGNA PLAUSTRI VACCASQUE INPOSERVNT SUPER EA IN HOLOCAVSTVM DOMINO. Quae sunt ligna plaustri archae dei nisi sanctae scripturae sententiae et exempla iustorum ?

2. Bethsamitae quippe ligna concidunt, cum secretionis uitae praepositi subiectorum suorum mentibus scripturarum sensus subtilius aperiunt, cum excellentiora patrum ad eorum imitationem proferunt, ut in eorum cordibus superni amoris flamma tanto feruentius ardeat, quanto fomentum incendii uelut concisa ligna citius sumministrant. Plaustri quippe ligna sunt, quia mens per dei gratiam renouata ea per memoriam retinet. De quibus profecto lignis legislator decernit
10 dicens : *Ignis in altari semper debet esse, quem nutriet sacerdos suggerens mane ligna per singulos dies.*

3. Quia uero concidi ligna memorantur, apertius indicant quia contemplatiuae uitae puritatem quaeren-

124, 2 ea om. C^u || 14 legislator : sanctus praem. vm || 15 altari : meo add. vm || nutriet vm

124, 15. Lv 6, 12

123, 3. *Quia* répété (d'abord completif, puis causal).

124, 1-2. Même citation (Lv 6, 12) en *Mor.* 25, 15-16, où Grégoire suit de plus près la Vulgate (*ardebit* pour *esse*, *subiciens* pour *suggerens*), mais distingue comme ici, dans les « bois », les sentences de l'Écriture et les « exemples des Pères ».

pierre d'angle ; sur lui aussi, comme des pierres vivantes, vous êtes édifiés. » Cette pierre, le texte la qualifie de grande, parce qu'elle est prêchée avec une force incomparable.

3. Quand donc le texte rapporte l'arrivée du chariot et son arrêt dans le champ, il ajoute : « Il y avait là une grande pierre », afin d'indiquer mystérieusement, à mots couverts, que les adeptes de la vie contemplative ne sont capables de conserver des dons aussi élevés qu'en vertu de la grâce qui les place à côté de l'auteur de ces dons.

124, 1. Suite du texte : ET ILS COUPÈRENT LES PLANCHES DE BOIS DU CHARIOT ET PLACÈRENT LES VACHES PAR-DESSUS POUR LES OFFRIR EN HOLOCAUSTE AU SEIGNEUR. Ces planches du chariot de l'arche de Dieu, que sont-elles, sinon les sentences de l'Écriture sainte et les exemples des justes ? 6, 14

2. De fait, les Bethsamites coupent les planches de bois, quand les supérieurs de la vie retirée expliquent en détail les sens des Écritures aux esprits de leurs sujets, quand ils donnent les sublimes exemples des pères à imiter, afin que la flamme de l'amour céleste brûle dans les cœurs avec d'autant plus de ferveur qu'ils accumulent plus prestement la matière inflammable à la manière de bois coupés. Ce sont en effet les bois du chariot, car l'âme rénovée par la grâce de Dieu les garde en mémoire. C'est de ces bois que parle l'auteur de la Loi quand il prescrit : « Il doit toujours y avoir du feu sur l'autel. Le prêtre l'entretiendra en y mettant du bois chaque matin. »

3. Cependant, quand on spécifie que les bois sont coupés, on indique clairement qu'à ceux qui recherchent la

124, 3. L'interprétation n'est pas parfaitement claire : si « couper » fait bien penser à « exposer », on voit mal pourquoi les « bois » représentent les enseignements *les plus élevés* de l'Écriture.

20 tibus non communia de sacro eloquio sed altiora et
 excellentia quaeque pandenda sunt, ut eo feruentius se
 in alta uidendo subleuent, quo eis nobiliora bona quae
 audiunt magis placent.

4. Vnde et bene subiungitur quia uaccas inposue-
 runt super ea in holocaustum domino. Holocaustum
 25 namque combustum dicitur. Cum ergo ligna concidun-
 tur, holocausta desuper inpositis uaccis fiunt, quia qui
 eximia de scripturis deuota mente suscipiunt, quo in
 superna se desideria altius extendunt, eo nihil in eis
 deseritur, quod non diuini amoris flamma conburatur.

30 5. Et tunc quidem curare doctorem necesse est, ut
 et religiosi subiecti alta conscendant, et tamen per
 aestimationem de se alta non teneant, ne quo celsius
 summa uidendo proficiunt, per elationem corruentes
 periculosius elidantur.

6, 15 125, 1. Vnde et hic quoque subditur : LEUITAE
 AVTEM DEPOSERVNT ARCHAM DEI ET CAPSELLAM,
 QVAE ERAT IVXTA EAM, IN QVA ERANT VASA AVREA,
 ET POSERVNT SVPER LAPIDEM GRANDEM. Leuitae
 5 interpretantur adsumpti. Qui ergo sunt Leuitae, nisi
 qui sic sunt diuina gratia confirmati, ut a sancto
 spiritu deseri numquam possint ?

2. Archam quippe Leuitae deponunt, cum perfecti
 10 praedicatores suos subiectos ammonent, ut eos spiri-
 talis scientia nequaquam inflet. Capsellam quoque cum

124, 20 feruentius : fortius *vm* || 23 et bene *om. C^{ac}* || 31 et²
om. vm || conscendant : considerent *vm* || 32 alta *om. C^{ac}*

124, 4. L'holocauste est défini plus précisément (*totum incensum*) en
Mor. 1, 48 et 32, 4 ; *Hom. Ex.* II, 8, 16 ; 9, 7 et 12. Ici, la totalité du
 sacrifice n'est indiquée que par une allusion (*nihil in eis deseritur*).

125, 1. Parmi les traductions hiéronymiennes de *Leuitae* et de *Leui*,
 noter *Lib.* 8, 7 : *Leui additus sine adsumptus*. Grégoire interprète comme
 ici dans *Hom. Ex.* II, 10, 15 (*assumptus*).

vie contemplative dans toute sa pureté, il ne faut pas
 exposer les notions ordinaires de la parole sacrée, mais les
 plus élevées et les plus éminentes, afin qu'ils élèvent le
 regard avec d'autant plus de ferveur que les biens plus
 nobles dont ils entendent parler les attirent davantage.

4. Aussi le texte ajoute-t-il fort à propos qu'on plaça les
 vaches sur le bois en holocauste. Holocauste, en effet, veut
 dire « brûlé ». Ainsi, quand on coupe les bois, on met les
 vaches dessus pour faire l'holocauste, car ceux qui reçoivent
 dévotement les enseignements sublimes des Écritures,
 à mesure qu'ils s'élèvent plus haut dans leur désir du
 ciel, ne gardent rien qui ne soit brûlé par la flamme de
 l'amour divin.

5. C'est alors que le maître doit veiller à ce que ces
 religieux dont il a la charge, tout en montant ainsi très
 haut, ne se tiennent pas eux-mêmes en haute estime, de
 peur que leurs progrès dans la vision d'objets toujours
 plus élevés n'entraînent des chutes d'orgueil d'autant plus
 dangereuses.

125, 1. D'où la suite qu'on trouve ici : LES LÉVITES 6, 15
 DÉPOSÈRENT L'ARCHE DE DIEU ET LA CASSETTE, PLACÉE À
 CÔTÉ D'ELLE, OÙ SE TROUVAIENT LES OBJETS D'OR, ET ILS
 LES POSÈRENT SUR LA GRANDE PIERRE. Lévitae signifie
 « assumés ». Qui sont donc les lévites, sinon ceux que
 confirme la grâce divine, de sorte qu'ils ne puissent jamais
 être abandonnés par l'Esprit Saint ?

2. Les lévites déposent donc l'arche, quand les parfaits
 prédicateurs avertissent leurs sujets de ne pas laisser la
 science spirituelle les enfler. Ils déposent aussi la cassette

125, 2. L'arche représente la science spirituelle : de même 91, 1
 (*diuina scientia*). Les objets d'or figurent le resplendissement de la vie :
 97, 3 (*splendorem... supernae uitae*) ; voir aussi 97, 2 et 98, 2.

uasis aureis deponunt, cum eos etiam de uitae splendore conueniunt, ut eo de se humilius sentiant, quo etiam redemptorem nostrum ad exaltationis suae praemium eorum quisque iam peruenisse didicit, qui de se
15 inaniter alta non sensit.

3. Bene itaque deposita archa et uasa aurea super grandem lapidem posita memorantur, quia inter dona sublimia de se humiliter sapere illi uerius possunt, qui redemptoris magnitudinem et humilitatem recolere
20 saepius didicerunt. Nam deponere archam dei et super lapidem grandem uolebat ponere, qui dicebat : *Hoc sentite in uobis, quod et in Christo Iesu. Qui, cum in forma dei esset, non rapinam arbitratus est esse se aequalem deo, sed semetipsum exinaniuit, formam serui accipiens, in similitudine hominum factus et habitu inuentus ut homo. Humilianit semetipsum, factus oboediens usque ad mortem, mortem autem crucis.*

126, 1. Sed qui de subditorum cordibus amoris hostiam ministerio praedicationis deo immolant, de suis etiam mentibus ei excellentiora ualde oblationum
6, 15 dona repraesentant. Vnde et subditur : VIRI AUTEM
5 BETHSAMITAE OBTVLERVNT HOLOCAVSTA ET IMMOLAVERVNT VICTIMAS IN DIE ILLA DOMINO.

2. In qua die nisi illa, in qua in holocaustum domino uaccas super plaustri ligna posuerunt ? Quae

125, 14 qui : quia *vm* || 22 et *om. vm* || 23 se esse *transp. m* || 24-25 similitudinem *vm* || 26 semetipsum : se *vm* || mortem *om. vm* mortem *tert. add. C^{ac}* || autem *om. vm*

126, 3 ei *om. vm* || 7 illa : in illa *vm* || in holocaustum : holocaustum *vm*

125, 21. Ph 2, 5-8

125, 3. Souvent cité par morceaux, Ph 2, 5-8 ne se trouve au complet qu'ici. L'introduction (2, 5) ne revient pas ailleurs.

126, 1. *Excellentiora* comme plus haut (124, 2).

avec les objets d'or, quand ils les mettent en garde même contre l'éclat de leur vie, afin qu'ils aient d'eux-mêmes une opinion d'autant plus humble que chacun d'eux a déjà appris comment notre Rédempteur lui-même est parvenu à cette exaltation qui est sa récompense, pour n'avoir pas eu une haute et vaine opinion de soi.

3. C'est donc fort à propos qu'on rapporte la déposition de l'arche et des objets d'or, posés sur la grande pierre, car parmi leurs dons sublimes, ceux-là peuvent avec plus de vérité garder d'humbles sentiments d'eux-mêmes, qui ont appris à se rappeler plus souvent la grandeur et l'humilité du Rédempteur. C'est bien, en effet, déposer l'arche de Dieu et la poser sur la grande pierre que voulait celui qui disait : « Ayez les mêmes sentiments que le Christ Jésus. Bien qu'il fût de condition divine, il n'a pas jugé bon de garder comme un butin précieux l'égalité avec Dieu, mais il s'est dépouillé, en prenant la condition de serviteur, se rendant semblable aux hommes et se montrant pareil à un homme. Il s'est humilié, se faisant obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. »

126, 1. Mais tout en immolant à Dieu, par le ministère de la prédication, un sacrifice d'amour tiré du cœur de leurs sujets, ils tirent aussi de leur propre âme des dons encore bien plus élevés qu'ils lui présentent en offrande. D'où ces mots que le texte ajoute : LES HOMMES DE BETHSAMES OFFRIRENT DES HOLOCAUSTES ET IMMOLÈRENT DES VICTIMES AU SEIGNEUR CE JOUR-LÀ. 6, 15

2. De quel jour s'agit-il, sinon de celui où ils ont placé les vaches sur les bois du chariot en holocauste pour le

126, 2. Cette interprétation du « jour » rappelle à la fois 1, 9, 2 ; 15, 1 (sens typique : promesses de l'Écriture) et I, 65, 1 ; 69, 2 (sens moral : lumière intérieure).

est igitur dies illa nisi inluminatio diuinae praedicationis ? Ea namque die Bethsamitae holocausta domino offerunt, ea die uictimas immolant, qua ligna concidunt, qua super ea holocaustum domino uaccas inponunt, quia sancti praedicatores ea luce uerbi, qua subiectis emicant, sibi quoque ad rectitudinem superni itineris officium uisionis amministrant, et contemptis rebus infimis per uim dilectionis omnipotenti deo tanto se liberius exhibent, quanto etiam auditores suos ei iam magna familiaritate coniunctos uident.

3. Quia uero non solum holocausta obtulisse sed immolasse uictimas uiri Bethsamitae relati sunt, perfectorum uirorum spiritalis oblatio designatur. Nam holocausta offerunt, cum per contemplationis ascensum se deo omnipotenti ineffabili affectione coniungunt. Sed holocaustis uictimas sociant, quia nimirum tantae iucunditatis bonum non suis meritis sed diuinae referunt bonitati. Sine uictimis quidem holocaustum offert, qui iam supernis in magna delectatione coniungitur, et insurgentibus elationis occultae motibus per humilitatis uirtutem nequaquam dominatur. In oblationibus ergo perfectorum simul holocausta et uictimae conuenisse describuntur, quia et diuina frui dulcedine digni sunt, et in omni quod totos se iam caelibes faciunt elationis ignari.

126, 17 auditores : autores *C^{re}* || 22-23 ascensum : assensum *C* || 27 qui : quia *C^{re}* || iam *um* : tam *Ct* || 33 caelibes : caelites *um*

126, 3. « Holocaustes » et « victimes » font penser à d'autres couples : « adorer et immoler » (I S 1, 3 ; voir I, 67-68), « victimes et présents » (I S 2, 29 ; voir II, 87). Cet alliage de haute contemplation (holocaustes) et d'humilité (victimes) est analogue à celui de l'humble crainte (adorer) et de la joyeuse contemplation (immoler), ainsi qu'à celui de la lutte contre les tentations (victimes) et de l'aspiration aimante à voir Dieu (présents). L'interprétation que Grégoire donne ici des *uictimae* n'est pas sans rapport avec celle qu'il a proposée en II, 87,

Seigneur ? Qu'est-ce donc que ce jour, sinon l'illumination de la divine prédication ? Oui, le jour où les Bethsamites offrent des holocaustes au Seigneur, le jour où ils immolent des victimes, c'est le jour où ils coupent les bois, où ils placent sur eux les vaches en holocauste pour le Seigneur, car les saints prédicateurs, tout en brillant aux yeux de leurs sujets par leur parole lumineuse, s'assurent aussi à eux-mêmes, par cette lumière, le bienfait d'une vue qui les fait marcher droit sur le chemin du ciel, et par le mépris des choses inférieures ils se donnent au Dieu tout-puissant, dans un élan d'amour, avec d'autant plus de liberté qu'ils voient leurs auditeurs s'unir aussi à lui désormais de façon très intime.

3. Que d'ailleurs les hommes de Bethsames, d'après le récit, n'aient pas seulement offert des holocaustes mais encore immolé des victimes, cela signifie l'offrande spirituelle des hommes parfaits. Ils offrent des holocaustes, en effet, quand, s'élevant par la contemplation, ils s'unissent au Dieu tout-puissant dans un indicible amour. Mais aux holocaustes ils joignent les victimes, car ce n'est pas à leurs propres mérites qu'ils attribuent ce bien si délicieux, mais à la divine bonté. Il offre un holocauste sans victimes, celui qui s'unit aux réalités célestes avec un grand plaisir, sans dominer par la vertu d'humilité les mouvements d'orgueil caché qui le soulèvent. Dans l'offrande des parfaits, l'écrivain sacré note donc la présence conjointe des holocaustes et des victimes, car ils sont à la fois dignes de goûter la douceur divine et exempts de l'orgueil que pourrait leur inspirer tout ce qu'ils font pour rendre tout leur être céleste.

2 d'après l'étymologie de Festus (voir t. I, p. 116) : de part et d'autre, bien que différemment, les « victimes » constituent l'élément inférieur du couple. — Sur l'adjectif *caelibes* (dernière ligne), voir I, 77, 3 et la note (t. I, p. 323).

6, 16 5 **127, 1.** Sequitur : ET QVINQVE SATRAPAE PHILISTINORVM VIDERVNT ET REVERSI SVNT IN ACCARON IN DIE ILLA. Satrapae Philistinorum, ut iam superius dixi, electi sunt praedicatores gentilium. Qui nimirum quinario numero continentur, quia ad refrenandos
10 quinque sensus corporis aut rudibus adhuc fidelibus aut carnalibus praesunt.

2. Hi profecto plaustrum cum dei archa comitantur, quia ad studium spiritualis uitae transeuntes iam eruditos discipulos sollicitudinis suae cura prosequuntur.
15 Sed, applicante in agrum Iosue plastro et uaccis immolatis, in Accaron redeunt, quia, cum eorum perfectionem considerant, conuersationis eorum itinera ulterius non explorant.

3. In Accaron autem redeunt, quia ad conuertendos
20 alios se conuertunt. Accaron quippe nostro eloquio sterilis dicitur. Steriles quoque sunt, qui aut fide carent aut bona conuersatione. Bene etiam, cum reuersi principes dicuntur, additum est : *In die illa*, quia, nisi in eis claritatem perfectionis agnoscerent, ab
25 eorum sollicitudine securitatis certitudine non redirent.

6, 17-18 **128, 1.** Sequitur : HI SVNT ANI AVREI, QVOS REDDIDERVNT PHILISTIM PRO DELICTO : AZOTVS VNVM, GAZA VNVM, ASCALON VNVM, GETH VNVM, ACCARON VNVM ; ET MVRES AVREOS SECVNDVM
5 NVMERVM VRBIVM PHILISTIM QVINQVE PROVINCIARVM

127, 1 sequitur *om. vni* || 1-2 philistinorum : philistorum *C* || 2-3 uiderunt... philistinorum *om. C* || 17 considerant : iam consideraerint *vni* || 22 etiam : autem *m*

128, 2 philistim *Cvt* : philisthüm *m* || 4 Accaron : et *praem. vni*

127, 1. Renvoi à 80, 3. Sens du nombre cinq : 97, 1.

2. Sur la sollicitude des supérieurs et ses limites, voir 107-108 et 115.

127, 1. Suite du texte : LES CINQ SATRAPES DES PHILISTINS VIRENT CELA, ET ILS S'EN RETOURNÈRENT À ACCARON CE JOUR-LÀ. Les satrapes des Philistins, je l'ai déjà dit plus haut, sont les prédicateurs élus des païens. Leur nombre s'élève à cinq, car c'est pour refréner en eux les cinq sens corporels qu'ils gouvernent les fidèles encore peu instruits ou charnels.

2. Ils accompagnent le chariot avec l'arche de Dieu, car ils suivent avec une sollicitude attentive les disciples déjà formés qui passent aux exercices de la vie spirituelle. Mais quand le chariot arrive au champ de Josué et que les vaches sont immolées, ils s'en retournent à Accaron, car voyant leur perfection, ils ne surveillent plus la façon dont ils marchent dans la vie religieuse.

3. C'est à Accaron, d'autre part, qu'ils reviennent, car ils se tournent vers la conversion d'autres hommes. Dans notre langue, en effet, Accaron signifie « stérile ». Or la stérilité est aussi le fait de ceux à qui manque la foi ou une vie vertueuse. Et c'est encore fort à propos qu'en mentionnant le retour des princes le texte ajoute : « en ce jour-là », car s'ils ne reconnaissaient en eux le resplendissement d'une telle perfection, ils ne s'en retourneraient pas, libres de toute préoccupation à leur égard, avec un sentiment d'assurance et de sécurité.

128, 1. Suite du texte : VOICI QUELS SONT LES ANUS D'OR QUE LES PHILISTINS RENDIRENT POUR RÉPARER LEUR FAUTE : AZOT UN, GAZA UN, ASCALON UN, GETH UN, ACCARON UN ; ET LES RATS D'OR SELON LE NOMBRE DES VILLES DES CINQ PROVINCES PHILISTINES, DEPUIS LA VILLE

127, 3. *Conuersionem... conuertunt* : jeu de mots, accru par *conuersatio* avant (2) et après (3). Interprétation d'Accaron comme en 84, 2. Celle du « jour » (cf. 126, 2 et note) reviendra en 169, 1.

AB VRBE MVRATA VSQVE AD VILLAM QVAE ERAT
ABSQVE MVRO, ET VSQVE AD ABEL MAGNVN, SVPER
QVEM POSVERVNT ARCHAM DOMINI, QVI ERAT VSQVE
IN DIE ILLA IN AGRO IESV BETHSAMITAE.

10 2. Quid haec omnia designent, late supra expositum
est. Quid est autem quod, cum reddi pro peccato
debitum archae praecipitur, quinque ani aurei et
quinque mures simul nominantur; cum uero iam
redditum quod debebatur asseritur, urbes singulae
15 separatim unum reddidisse referuntur? Sed simul
supra nominantur, quia simul omnium membrorum
demonstrabatur ornatus in commutatione bonorum
operum. Hic autem, cum redditum debitum archae
describitur, caute ostenditur, quia urbes singulae anos
20 aureos singulos et mures obtulerunt, ut profecto
peccatori conuerso insinuetur, ut semel peccata dese-
rat, quae per solitam prauitatem ulterius non requirat.

3. Vrbes quippe singulae anos et mures singulos
reddunt, cum conuersi peccatores semel paenitentiae
25 tersa lacrimis peccata non repetunt. Vnde et sacra
scriptura ammonet dicens : *Ne iteres uerbum in oratione.*
Verbum quippe in oratione iterat, qui precibus pur-
gare peccata conatus est, sed tamen committere non
omittit alia pro quibus oret. Qui profecto anum unum
30 et murem deo pro delicto non offert, quia, etsi
paenitendo compungitur, foeditates multiplicat, quas
deo confitens ei repraesentat.

4. Cum ergo anum unum et murem unum urbes
Philistiim siue prouinciae singulae reddidisse descri-
35 buntur, quid aliud designat nisi perfectionem uerae

128, 9 Iesu : Iosue *vm* || 21 insinuetur : insinuet *C* || 24 paenitentiae
post lacrimis *transp. vm* || 26 ne : non *vm* || 34 philisthim *v*

128, 26. Si 7, 15

128, 2. Renvoi à 95-99.

CEINTE DE MURS JUSQU'AU VILLAGE SANS MURAILLE ET
JUSQU'AU GRAND ABEL SUR LEQUEL ILS DÉPOSÈRENT
L'ARCHE DU SEIGNEUR ; IL ÉTAIT JUSQU'À CE JOUR-LÀ DANS
LE CHAMP DE JÉSUS LE BETHSAMITE.

2. Ce que tout cela signifie, on l'a expliqué longuement
ci-dessus. Pourquoi, cependant, lorsqu'on prescrit de ren-
dre pour l'arche ce qui est dû en réparation du péché,
nomme-t-on les cinq anus d'or et les cinq rats, tandis que,
au moment où l'on déclare la dette déjà acquittée, on
rapporte que chaque ville séparément en a rendu un ?
Mais si plus haut on les nomme globalement, c'est qu'on
indiquait l'échange de bonnes œuvres qui fait l'ornement
de tous les membres pris ensemble. Ici, au contraire, en
décrivant l'acquittement de ce qui était dû pour l'arche, on
note à dessein que chaque ville a offert un anus d'or et un
rat, afin de faire comprendre au pécheur converti qu'il doit
renoncer aux péchés une fois pour toutes, sans les recher-
cher désormais avec sa perversité coutumière.

3. Chaque ville, en effet, rend un seul anus et un seul
rat, quand les pécheurs convertis ne réitérent pas leurs
péchés, une fois qu'ils les ont effacés par les larmes de la
pénitence. D'où l'avertissement de la sainte Écriture
disant : « Ne répète pas une parole quand tu pries. » Répé-
ter une parole quand on prie, c'est en effet tenter d'effacer
des péchés par la prière, tout en ne manquant pas d'en
commettre d'autres pour lesquels il faudra prier. Alors on
n'offre pas à Dieu pour sa faute un anus et un rat uniques,
car tout en faisant pénitence avec componction, on mul-
tiplie les souillures qu'on présente à Dieu de nouveau en
les lui confessant.

4. Quand le texte note que chaque ville ou province
des Philistins a rendu un anus et un rat, que signifie-t-il
donc, sinon la perfection d'une vraie conversion ? De fait,

128, 3. Grégoire cite Si 7, 15 (*in oratione tua*) dans *Mor.* 10, 28 et *Past.*
III, 30 (ligne 24), en l'interprétant comme ici.

conuersionis? Perfecte enim conuertitur, qui, cum semel quod prauè egerat plangit, quod rursum plangat ultra non repetit. Igitur anum unum et murem pro peccato offert, qui sic commissà luget praeterita, ut
40 perfecte caueat et futura.

129, 1. Et quia ista forma conuersionis tam sapientibus quam indoctis, tam fortibus quam debilibus in sancta ecclesia obseruanda est, bene ab urbe murata usque ad uillam sine muro haec solutio debiti extensa
5 perhibetur. Nulli enim intra sanctam ecclesiam constituto liberum est peccare, nulli innoxium praua committere. Quare et per prophetam dominus comminatur dicens : *Anima quae peccauerit, ipsa morietur.*

2. Muratae quippe urbes sunt mentes sanctorum
10 scripturarum eruditione circumdatae. Villae autem absque muro sunt mentes simplices. Vnum ergo anum aureum non solum singulae urbes reddunt, sed etiam uillae, ut quicumque ad religiosam uitam deo auctore conuertitur, ablutis iam foetoribus ulterius non foedetur.
15

3. Et quia nemo tam sanctus est, qui in se non habeat aliquid foeditatis quod plangat, solutio huius debiti usque ad Abel magnum, super quem posuerant archam dei, protenditur. Abel quippe interpretatur
20 luctus. Quo nimirum nomine lapis ille, in quo archam

128, 37 prauè : prau C || 38 repetit : recepit C || murem : unum *add.* *vm* || 39 luget : lugent *v* || 40 et *om. vm*

129, 7 et *om. vm* || 17 : habebat C || 19 protenditur : pertenditur *vm* || Abel : Habel C || 20 : ille *om. m*

129, 8. Ez 18, 4

129, 1. Déjà cité et entendu à peu près de même en II, 45, 3, le mot d'Ézéchiël a fait l'objet d'un commentaire plus subtil en *Mor.* 15, 57, où toute la péricope (Ez 18, 2-4) était considérée.

le parfait converti est celui qui, après avoir pleuré une fois pour toutes ses mauvaises actions, ne recommence plus jamais des actes qu'il doit encore pleurer. Offrir un anus et un rat pour le péché, c'est donc déplorer les fautes commises dans le passé, tout en se gardant absolument d'en commettre à l'avenir.

129, 1. Et puisque, dans la sainte Église, ce modèle de conversion doit être suivi par les sages aussi bien que par les ignorants, par les forts aussi bien que par les faibles, le texte précise fort à propos que cet acquittement de la dette s'étendait à toute agglomération, depuis la ville ceinte de murs jusqu'au village sans muraille. À l'intérieur de la sainte Église, en effet, nul n'est libre de pécher, personne ne peut sans dommage commettre le mal. C'est pourquoi le Seigneur menace aussi par le prophète en disant : « L'âme qui aura péché, c'est celle-là qui mourra. »

2. Les villes ceintes de murs, ce sont les consciences qui s'entourent de la connaissance des saintes Écritures. Les villages sans muraille, ce sont les consciences simples. Un anus d'or est donc rendu non seulement par chaque ville mais encore par chaque village, de sorte que toute personne qui, par la grâce de Dieu, se convertit à une vie religieuse, une fois ses souillures lavées, ne recommence plus à se souiller.

3. Et puisque personne n'est assez saint pour ne pas avoir en lui quelque souillure à déplorer, l'acquittement de cette dette s'étend jusqu'au grand Abel, sur lequel ils avaient déposé l'arche de Dieu. Abel, en effet, signifie « deuil ». C'était le nom qu'on donnait à la pierre sur

129, 3. Interprétation d'Abel comme chez JÉRÔME, *Lib.* 2, 18, etc. Ce nom est celui de la « grande pierre » (1 S 6, 14) : de fait, les Septante ont ici *libon* au lieu d'Abel, leçon qui correspond à celle de certains mss hébreux (*eben* pour *abel*). Comme plus haut (123, 2), Grégoire voit dans cette pierre le Rédempteur.

dei posuerant, uocabatur. Sed hoc profecto redemptori nostro nomen congruit, quia, etsi propria quae fleret non habuit, nostra tamen cotidianis precibus et fletibus peccata purgavit.

25 4. Sunt quoque in sancta ecclesia uiri perfecti et illi summo lapidi caritatis consummatione coniuncti. Huic namque unitus erat lapidi, qui dicebat : « Nemo me separat a caritate Christi. » Sed si archae debitum soluat audiamus : *Primum*, inquit, *fui blasphemus et*
30 *persecutor*. Hinc iterum confitens ait : *Non sum dignus uocari apostolus, quoniam persecutus sum ecclesiam dei.*

5. Notandum etiam quod usque ad lapidem excurrisse archae debitum legitur, qui usque in die illa in agro Iesu manere et in quo archa dei posita memoratur.
35 Qua in re quid aliud tenemus, nisi quod in sancta ecclesia cernimus, quia illi etiam deo pro culpa satisfaciunt, qui non solum a peccatis per dei gratiam erepti, sed etiam per magna sanctorum uirtutum culmina in eius habitaculum sunt adsumpti ?

6, 19 130, 1. Sequitur : PERCVSSIT AVTEM DE VIRIS BETHSAMITIBVS, EO QVOD VIDISSENT ARCHAM DOMINI. ET PERCVSSIT DE POPVLO SEPTVAGINTA VIROS ET QVINQVAGINTA MILIA PLEBIS. Qui sunt Bethsamitae

129, 28 me om. C || sed si : qui an *vm* || 31 quoniam : quia *vm* ||
33 illa : illo *vm* || 34 Iesu : Iosue *vm* || posita *ante* archa *transp. vm* ||
39 habitaculum : tabernaculum *vm*
130, 1 autem : dominus *add. vm*

129, 27. Rm 8, 35 || 29. 1 Tm 1, 13 || 30. 1 Co 15, 9

129, 4. La charité rend parfait : 1 Co 13, 1-13 ; cf. 1 Jn 4, 17-18. Le premier mot de Paul (Rm 8, 35) est cité plus exactement et plus complètement en *Mor.* 31, 61 ; *In I. Reg.* III, 161, 5. Le second (1 Tm 1, 13) a déjà été cité plus longuement en I, 31, 2 et III, 59, 1 (voir les notes), avec *prius* (Vulg.) au lieu de *primum*. Le dernier (1 Co 15, 9) se retrouve

laquelle ils avaient déposé l'arche de Dieu. Mais ce nom convient à notre Rédempteur, car s'il n'a pas eu de péchés personnels à pleurer, il a cependant lavé les nôtres de ses prières et larmes quotidiennes.

4. On trouve aussi dans la sainte Église des hommes consommés, unis à cette pierre de fâite par la perfection de la charité. Il était uni à cette pierre, celui qui disait : « Personne ne me sépare de la charité du Christ. » Mais écoutons comment il acquitte sa dette envers l'arche : « J'ai commencé par être, dit-il, blasphémateur et persécuteur. » D'où cet autre aveu qu'il profère : « Je ne suis pas digne d'être appelé apôtre, car j'ai persécuté l'Église de Dieu. »

5. Notons aussi que la dette pour l'arche a couru, selon le texte, jusqu'à la pierre qui demeurait jusqu'à ce jour, nous dit-on, dans le champ de Jésus et sur laquelle fut déposée l'arche de Dieu. En ces détails, ne reconnaissons-nous pas ce que nous voyons dans la sainte Église : une satisfaction est faite à Dieu pour leurs fautes, même par ceux qui ont été non seulement arrachés au péché par la grâce de Dieu, mais encore pris par lui pour demeure en raison des sommets de vertu et de sainteté auxquels ils se sont élevés ?

130, 1. Suite du texte : IL FRAPPA DES HOMMES DE BETHSAMITES, PARCE QU'ILS AVAIENT VU L'ARCHE DU SEIGNEUR. ET IL FRAPPA SOIXANTE-DIX HOMMES DU PEUPLE ET CINQUANTE MILLE DE LA PLÈBE. Qui sont les Bethsamites 6, 19

sous la même forme brève en IV, 126 et *Mor.* 23, 41, tandis que les mots précédents (*Ego sum minimus apostolorum qui*) figurent dans *Mor.* 24, 20 et 28, 13 ; *Hom. Ez.* I, 4, 6 et 10, 33. Partout (sauf en *Mor.* 28, 13, qui omet la fin), la conjonction *quia* remplace le *quoniam* (Vulg.) qu'on lit ici.

129, 5. *Virtutum culmina* comme chez CASSIEN, *Inst.* IV, 23, etc. (voir *RB* 73, 9 et la note dans *SC* 182, p. 675).

130, 1. *Proprii sunt depressi erroris* : légère hyperbate, procurant un *cursum planum*.

5 percussi nisi falsa contemplatione decepti heretici ?
Bethsamitae etenim non ueritate fuerunt sed prae-
sumptione. Dum igitur archam in lapide uidere prae-
sumerent, percussi sunt, quia, cum domini ac redemp-
toris nostri sacramenta indigni discuterent, aeternae
10 damnationis laqueis per fallaciam proprii sunt depressi
erroris.

2. Quid est autem quod de populo septuaginta uiri,
de plebe autem quinquaginta milia percussa sunt ? Sed
quia appellatione populi etiam urbium nobiles conti-
15 nentur, plebs autem uulgus est reliquum sine nobili-
bus, potest hoc colligi, quia hereticorum alii inter alios
quasi nobiles extiterunt, quia in munditia operum solo
errore perierunt, ceteri uero quasi plebis rusticitatem
secuti cum errore fidei obscurati sunt sorde prae-
20 operationis.

3. Vnde et alii quinquagenario, alii septuagenario
numero exprimuntur, quia et illi per quinque sensus
corporis concepta flagitia perfecerunt, illi, dum falso
sibi dona adscriberent spiritus septiformis, aeterna
25 obruti sunt caligine caecitatis.

131. Et, quia de eorum perditione ueri fideles
6, 20 contristati sunt, sequitur : DIXERVNTQVE BETHSAMITAE :
QVIS POTERIT STARE IN CONSPECTU DOMINI DEI
SANCTI HVIVS ? Quasi enim ueri fideles sed simplices
5 dicant : « Si tam sapientes et philosophi in summae

130, 6 etenim : enim *vm* || ueritate : uerita *C^{ac}* || 7 uidere *ante in transp.*
vm || 17 quia : qui *vm* || in munditia : immundicia *C*

131, 1 perditione : praedicatione *v* percussione *m* || 4 enim : etenim
m

130, 2. « Peuple » et « plèbe » ; souvenir de la Rome antique. Au lieu
d'opposer *populus* et *plebs*, Grégoire les identifie dans *Mor.* 23, 49 (fin).

3. Cinq évoque les sens corporels comme en 97, 1 et 127, 1, sept les
dons de l'Esprit (Is 11, 2-3) comme en *Mor.* 29, 68.

tes frappés, sinon les hérétiques trompés par une fausse
contemplation ? Bethsamites, en effet, ils ne l'étaient pas
vraiment, mais ils prétendaient l'être. Pour s'être permis
de voir l'arche sur la pierre, ils ont été frappés, car pour
avoir examiné les mystères de notre Seigneur et Rédemp-
teur alors qu'ils en étaient indignes, ils ont été précipités
dans les lacets de l'éternelle damnation par la tromperie de
leurs propres erreurs.

2. Que signifient, d'autre part, les soixante-dix hom-
mes du peuple et les cinquante mille de la plèbe qui ont été
frappés ? Mais sous le nom de « peuple » se trouvent
compris les nobles des villes eux-mêmes, tandis que
« plèbe » désigne le reste du vulgaire, sans les nobles. On
peut donc comprendre que certains hérétiques se sont
distingués des autres par une sorte de noblesse, agissant de
façon propre et périssant seulement à cause de leur erreur,
tandis que le reste d'entre eux, imitant en quelque sorte la
grossièreté de la plèbe, ont joint à l'erreur en matière de foi
l'obscur malpropreté d'une mauvaise conduite.

3. Aussi l'Écriture désigne-t-elle les uns par le nombre
cinquante, les autres par le nombre soixante-dix, car c'est
par leurs cinq sens corporels que les premiers ont conçu
les forfaits qu'ils ont perpétrés, tandis que les seconds, en
s'attribuant faussement les dons de l'Esprit septiforme,
sont tombés dans les ténèbres éternelles de l'aveuglement.

131. Et parce que leur perte attriste les vrais fidèles, le
texte poursuit : LES BETHSAMITES DIRENT : QUI POURRA 6, 20
SE TENIR DEVANT CE DIEU SAINT QU'EST LE SEIGNEUR ?
C'est comme si les fidèles véritables mais simples
disaient : « Si des sages et des philosophes aussi remarqua-

131. *Quando* pour *quomodo* comme en 100, 1 (*quando possunt*) et 132, 2
(*quando uiuunt*).

ueritatis cognitione falluntur, indocti et simplices ad eius peruenire notitiam quando possunt ? »

6, 20 **132, 1.** Sed etsi de sua mensura diffidunt, donum tamen diuinae cognitionis adesse ecclesiae non diffidunt. Quare et subditur : ET AD QVEM ASCENDET A NOBIS ? A nobis quippe dominus ascendit, quando id
5 quod de eius cognitione nobis absconditur, per electorum fidelium uocem praedicatur. Velut ascendere namque eius a nobis est, quod simplicioribus siue infirmioribus de interna contemplatione celauerit, sublimibus per humilitatem cordibus reuelare. Quid
10 est ergo dicere : *Ad quem ascendet a nobis ?*, nisi dignum doctorem quaerere, qui sic diuina praedicet, ut a uia ueritatis non erret ?

15 2. In quibus etiam uerbis si historicum sensum requirimus, aperte cognoscimus quia qui ideo mortui sunt quia archam domini uiderunt, eadem uisione digni nequaquam fuerunt. Merito igitur qui percussos adspiciunt dicunt : *Quis poterit stare in conspectu domini dei sancti huius ?* Nam si hi qui indigni sunt uidendo moriuntur, contrectantes quando uiuunt ?

20 3. Bethsamitae quidem in sancta ecclesia sunt mortui sacerdotes et ministri sacri altaris reprobii, quia de domo quidem solis iustitiae sunt dignitate ministerii, non uirtute et gratia sanctitatis. Bethsamitae quidem sunt, quia per sacrae oblationis officium

131, 6-7 ad... quando : quando uenire ad eius notitiam *vm*

132, 8 interna : aeterna *vm* || 14 quia : qui *C^{ue}* || 15 uiderunt : intelligimus nempe quod *add. vm* || 16 nequaquam : non *vm* || 19 quando : quomodo *m*

132, 2. *Quia... quia* comme en 98, 3. *Quando uiuunt* : sur la conjonction, voir 131 et note ; quant au verbe (indicatif au lieu du subjonctif), cf. ERNOUÏ-THOMAS, § 263-265 : indicatif exprimant l'irréel (voir aussi t. I, p. 136).

bles se trompent en explorant la Vérité suprême, les ignorants et les simples parviendront-ils jamais à la connaître ? »

6, 20 **132, 1.** Mais tout en désespérant de leur propre capacité, ils ne désespèrent pas du don de la connaissance divine fait à l'Église. C'est pourquoi le texte poursuit : ET CHEZ QUI VA-T-IL MONTER EN PARTANT DE CHEZ NOUS ? Le Seigneur monte de chez nous, quand ce qui nous était caché à son sujet est proclamé par la voix des fidèles élus. Monter de chez nous, en effet, consiste pour lui, après avoir dissimulé aux esprits plus simples ou plus faibles tel objet de contemplation intime, à le révéler aux cœurs qui sont sublimes par l'humilité. Qu'est-ce donc que dire : « Chez qui montera-t-il en partant de chez nous ? », sinon chercher quelqu'un qui soit digne d'enseigner, apte à prêcher les choses de Dieu sans s'écarter de la voie de la vérité ?

2. Si dans ces mots nous cherchons en outre le sens historique, il ne peut faire de doute que ceux qui sont morts pour avoir vu l'arche du Seigneur n'étaient pas dignes de la voir. C'est donc à bon droit qu'à la vue de ceux qui ont été frappés ils disent : « Qui pourra se tenir devant ce Dieu saint qu'est le Seigneur ? » Car si ceux qui sont indignes meurent de le voir, comment pourraient vivre ceux qui le touchent ?

3. Dans la sainte Église, les Bethsamites morts sont les prêtres et les ministres du saint autel réprouvés, parce qu'ils appartiennent à la maison du Soleil de justice par la dignité de leur ministère, non par la vertu et par une grâce de sainteté. Ils sont bien Bethsamites, puisqu'ils passent leur vie dans la maison de Dieu en y offrant le saint

132, 3. « Soleil de justice » : Ma 4, 2. *Conuersantur in domo Dei* : 1 Tm 3, 15. *Sacrae oblationis officium* rappelle 90, 2 (*oblatione sacramenti*), mais ici Grégoire ajoute des précisions. *Indigne se corpori et sanguini ingerunt redemptoris* : cf. 1 Co 11, 27. Citation (1 Co 11, 29) comme en II, 15, 3 (voir la note) et 98, 1 ; VI, 47. On ne la trouve que dans *In I Reg.*

25 conuersantur in domo dei. Sed tanto sunt acriori
damnatione percutiendi, quanto non solum uidere
audent sacra mysteria sed contrectare, quanto non iam
ueteris testamenti archam respiciunt, sed, quod omnia
30 redemptoris. Nam percussos eos insinuans Paulus ait :
*Qui manducat et bibit indigne, iudicium sibi manducat et
bibit.*

4. Veri etenim fideles dicunt : *Quis poterit stare in
conspectu domini dei huius ?* Altitudinem quippe tantae
35 amministrationis considerant et sub tanti sacramenti
dignitatem formidant.

133. Sed dum tantae rei subire officium metuunt,
qui id exhibere ualeant digniores quaerunt. Vnde et
sequitur : *Et ad quem ascendet a nobis ?* Quasi ergo sacra
mysteria humiliter refugientes dicant : « Quia nos in
5 infima conuersatione percutimur, ministri ex altiori
uita quaerendi sunt, quos dum in altissimam uirtutum
sanctificationem sublimis conuersatio erigit, adsistere
deo per officium tantae oblationis possint. »

6, 21 134, 1. Sequitur : MISERVNT ERGO NVNTIOS AD
HABITATORES CARIATHIARIM DICENTES : REDV-
XERVNT PHILISTIM ARCHAM DOMINI. DESCENDITE ET

132, 26 percutiendi : percussi C || 30 nam percussos eos : quos
percussos *vm* || insinuans Paulus ait : insinuat Paulus dicens *vm* ||
34 dei : sancti *add. vm* || 35 sub *om. vm*

133, 4 refugientes : fugientes *vm* || in *om. vm* || 5 infima *C^{pc}* : infirma
C^{vm} || 7 conuersatio sublimis *transp. vm*

134, 2 Cariathiarum *Ct* || 2-3 reduxerunt : remiserunt *vm* || 3
philisthūm *m*

132, 31. 1 Co 11, 29

133. Cette haute estime de l'eucharistie fait penser à *Hom. Eu.* 37,
7-10 ; *Dial. IV*, 66, 2-3. *Per officium... oblationis* comme en 132, 3.

sacrifice. Mais ils seront frappés d'une condamnation
d'autant plus dure qu'ils osent non seulement voir les
saints mystères mais les toucher, et qu'ils ne jettent plus les
yeux sur l'arche de l'Ancienne Alliance, mais — ce qui
dépasse tout — manient indignement le corps et le sang
du Rédempteur. Car Paul les montre frappés quand il dit :
« Celui qui mange et boit sans en être digne, il mange et
boit son propre jugement. »

4. Les vrais fidèles disent en effet : « Qui pourra se tenir
devant ce Seigneur Dieu ? » C'est qu'ils se rendent compte
de la grandeur d'un tel ministère et tremblent devant la
dignité d'un tel sacrement.

133. Mais la crainte de prêter leur service à une si
grande chose leur fait chercher des hommes plus dignes
de le faire. D'où la suite du texte : « Et chez qui va-t-il
monter en partant de chez nous ? » C'est comme si, se
dérobant humblement aux saints mystères, ils disaient :
« Parce que notre manière de vivre est trop basse, nous
sommes frappés. Il faut donc chercher des ministres dont
le niveau de vie soit plus élevé. Portés par leur sublime
manière de vivre au sommet des vertus et de la sainteté,
ceux-là pourront se tenir devant Dieu en faisant le service
d'un si grand sacrifice. »

134, 1. Suite du texte : ILS ENVOYÈRENT DONC DES 6, 21
MESSAGERS AUX HABITANTS DE CARIATHIARIM POUR LEUR
DIRE : LES PHILISTINS ONT RAPPORTÉ L'ARCHE DU SEI-

134, 1. *Cariathiarim* est interprété autrement (*ciuitas siluarum*) par
JÉRÔME, *Lib.* 26, 3 ; 35, 4 ; 53, 22. De *ciuitas eorum* on passe à *ciuitas
sanctorum* : sans doute *eorum* est-il une corruption de *sanctorum*. « Jérusa-
lem d'en haut » : Ga 4, 26, cité en I, 80, 2 ; II, 16, 1 et là seulement, avec
une allusion dans *Cant.* 38. Sur Ph 3, 20, voir II, 4, 2 et note. Grégoire
ne pense-t-il pas ici à l'ordination de moines ?

REDVCITE EAM AD VOS. Cariathiarim dicitur ciuitas
 5 eorum. Quae est sanctorum ciuitas nisi illa Hierusalem
 quae sursum est ? Qui sunt ergo habitatores eius nisi
 perfecti uiri ab amore mundi alta conuersatione separati ?
 Quorum profecto unus ceteris efficacior ait :
 10 *Nostra conuersatio in caelis est.* Ad hos quippe nuntii
 mittendi sunt, ut dei archam suscipiant, quia ad
 electionem sacerdotum uiri sancti non solum recipiendi
 sunt sed etiam inuitandi.

2. Et notandum quia uiris sublimioribus per nuntios
 dicitur : *Descendite et reducite eam.* Descendent
 15 quippe, quia oboediunt. Nequaquam enim descenderent,
 si id quod ab eis fraternus amor expetit, inpendere
 superba mente refutarent. Tunc quidem uere sublimes
 sunt, cum se Christo non auferunt, cum id quod ex
 fraterno iudicio eis inponitur non repellunt.

7, I 135, 1. Vnde et apte subinfertur : VENERVNT ERGO
 VIRI CARIATHIARIM ET REDVXERVNT ARCHAM DOMINI
 ET INTVLERVNT EAM IN DOMVM AMINADAB IN
 GABAA. Aminadab interpretatur populus meus spontaneus,
 5 Gabaa sublimis. Et nimirum talibus archa dei
 committenda est.

2. Populus namque spontaneus est, quem ad exercenda
 uirtutum opera sola bona uoluntas pertrahit, quem ad
 inplenda mandata dei seruilis necessitas non

134, 4 Cariathiarum *Ct* || 11 electionem : elationem *C^{re}*

135, 1 et *om. vm* || 2 Cariathiarum *C^{re}t* || 3-4 in Gabaa *om. Ct*
 Eleazarum autem filium eius sanctificauerunt ut custodiret arcam *add. m*
 || 8 pertrahit : trahit *vm* || 9 inplenda : adinplenda *v* || seruilis *om. vm*

134, 9. Ph 3, 20

134, 2. *Fraternus amor* : Rm 12, 10 ; He 13, 1.

135, 1. Cette interprétation d'Aminadab se trouve chez JÉRÔME,
Lib. 12, 10 (Ex) ; 31, 20 (Jg) ; 60, 8 (Mt), tandis que le même auteur, au

GNEUR. DESCENDEZ ET RAPPORTEZ-LA CHEZ VOUS. Cariathiarim signifie « leur cité » Quelle est la cité des saints, sinon la Jérusalem d'en haut ? Qui sont donc ses habitants, sinon les hommes parfaits dont la haute manière de vivre les sépare de l'amour du monde ? L'un d'eux, plus efficace que tous les autres, a dit : « Notre vie à nous est dans les cieux. » Oui, c'est à ceux-là qu'il faut envoyer des messagers pour qu'ils reçoivent l'arche, car lorsqu'il s'agit de choisir des prêtres, les hommes saints ne doivent pas seulement être admis, mais encore invités.

2. Notons que l'on fait dire par les messagers à ces hommes sublimes : « Descendez et rapportez-la. » Ils descendent, de fait, parce qu'ils obéissent. Ils ne descendraient pas, en effet, s'ils refusaient orgueilleusement d'accomplir ce que demande d'eux l'amour fraternel. sublimes, ils le sont vraiment quand ils ne se soustraient pas au Christ, quand ils ne repoussent pas ce qui leur est imposé par le jugement de leurs frères.

135, 1. Aussi est-ce bien à propos que le texte ajoute :
 LES GENS DE CARIATHIARIM VINRENT DONC, RAPPORTÈ-
 7, I RENT L'ARCHE DU SEIGNEUR ET LA PLACÈRENT DANS LA
 MAISON D'AMINADAB À GABAA. Aminadab signifie « mon
 peuple spontané », Gabaa « hauteur sublime ». De fait,
 c'est à de telles gens que doit être confiée l'arche de Dieu.

2. Le peuple spontané, en effet, est celui qui est poussé à faire des actes de vertu par la seule bonne volonté, qui n'est pas contraint d'accomplir les commandements de

Livre des Rois, traduit différemment (*Lib. 34, 11-12*). Quant à Gabaa, Grégoire ne suit pas JÉRÔME, *Lib. 35, 24 (Gabaa collis)*, mais prend le second sens indiqué pour Gabatha (*Lib. 32, 21 : collis sine sublimis*).

135, 2. « Bonne volonté » ou « dilection sainte », opposé à « contrainte servile », fait penser à Rm 8, 15 ; 1 Jn 4, 18. Sur 2 Co 9, 7, voir I, 55, 5 et note ; cf. *RM 7, 70 = RB 5, 16*.

10 conpellit. Quos nimirum sub unius descriptione beatus Paulus praedicat dicens : *Hilarem datorem diligit deus*. Quae est domus spontanei populi nisi munimentum sanctae dilectionis ? Nam in uirtutum ministerio spontaneus esse non posset, si mansionem sibi dilectionis non conderet.

15 3. Quae profecto domus in Gabaa, id est in sublimi, sita cognoscitur, quia caritatis altitudine ad caelestia subleuamur. Vel certe in sublimi est domus, quia caritas omnibus uirtutibus antefertur. Nam sublimitatis huius altitudinem insinuans Paulus ait : *Adhuc excellentiorem uiam uobis demonstro. Si linguis hominum loquar et angelorum, caritatem autem non habeam, factus sum uelut aes sonans aut cymbalum tinniens.*

136, 1. Quid est autem quod Eleazarum sanctificant ad custodiendam archam dei ? Sed hoc nimirum iam ex usu sanctae ecclesiae nouimus, quia electus minister prius benedictionem consecrationis a summis uiris

5 accipit, quam ministerium inpendat oblationis.
2. Quia uero Eleazarus dei adiutor dicitur, profecto ostenditur non solum quia sanctificari ministri dei debeant, sed etiam quales sint ad eiusdem consecrationis ordinem promouendi. Qui enim sunt dei adiutorium, nisi qui cum diuina gratia ministrando conueniunt, et quos omnipotentis dei dignatio intus uisitat, ipsi per exterius ministerium bene uiuendo et docendo

135, 11 datorem : doctorem *C^{cc}* || 22 sum *om. v*

136, 2 custodiendum *m* || iam *om. vm* || 7 quia non solum *transp. vm* || dei ministri *transp. vm* || 8 etiam : inspici *add. vm* || 11 uisitat : quam *add. vm*

135, 11. 2 Co 9, 7 || 20. 1 Co 12, 31 ; 13, 1

135, 3. Le début de la citation (1 Co 12, 31) ne se retrouve pas ailleurs. La suite (1 Co 13, 1) apparaît en *Mor.* 7, 26 et 32, 30.

136, 1. On revient à l'« oblation » eucharistique (132, 3 ; 133) et à l'ordination sacerdotale (133 ; 134, 1-2).

Dieu par nécessité servile. Sous la figure d'une personne unique, le bienheureux Paul fait leur portrait et leur éloge en disant : « Dieu aime celui qui donne avec joie. » Quelle est la maison du peuple spontané, sinon le rempart du saint amour ? Car il ne pourrait être spontané dans le service des vertus, s'il n'établissait sa demeure dans l'amour.

3. Cette maison se situe, nous dit-on, à Gabaa, c'est-à-dire sur la hauteur, car la sublime charité nous emporte vers le ciel. Ou, si l'on veut, la maison est sur la hauteur, parce que la charité surpasse toutes les vertus. C'est pour nous faire comprendre sa hauteur sublime que Paul dit : « Je vais vous indiquer une voie encore plus élevée. Si je parle les langues des hommes et des anges sans avoir la charité, je suis comme un airain sonore ou une cymbale retentissante. »

136, 1. Que signifie, d'autre part, la consécration d'Éléazar comme gardien de l'arche de Dieu ? Mais nous connaissons bien cela aujourd'hui par l'usage de la sainte Église : celui qui a été choisi pour ministre reçoit des hommes les plus haut placés une bénédiction consécatoire avant d'exercer son ministère sacrificiel.

2. Au reste, Éléazar veut dire « auxiliaire de Dieu ». L'Écriture nous montre donc non seulement qu'il faut consacrer les ministres de Dieu, mais encore quels doivent être ceux qu'on promet à cet ordre sacré. Qui est en effet l'« aide de Dieu », sinon ceux qui coopèrent à la grâce de Dieu par leur ministère et qui, par l'accomplissement extérieur de ce ministère, en vivant et en enseignant de

136, 2. *Dei adiutor* combine les deux interprétations de JÉRÔME, *Lib.* 12, 28 (*Deus meus adiutor sine Dei adiutorium*), dont la seconde apparaît dans la phrase suivante (*Dei adiutorium*). Cependant Jérôme pense à l'aide que Dieu donne, Grégoire à l'aide qu'on donne à Dieu, si l'on en juge par la citation (1 Co 3, 9). Celle-ci ne se rencontre que dans *Mor.* 17, 27.

confirmant ? Vnde et cum Paulo non inaniter gloriantes dicunt : *Dei etenim sumus adiutores*. Qui nimirum
 15 conuersatione fortissimi, scientia eruditi, amore feruidi, constantia robusti, non solum alieno non egent auxilio, sed quocumque se conferunt, subuenire aliis possunt. Bene itaque dicitur : *Eleazarum sanctificauerunt, ut custodiret eam*, quia hi quibus adhuc aliena
 20 auxilia necessaria sunt, ad subueniendum aliis promouendi non sunt.

3. Bene item idem Eleazarus filius Aminadab esse describitur, quia certe qui ad ministerium praedicationis elegitur, in imitatione sanctorum positus auxilium
 25 omne quod exhibet esse debet ex dilectione.

137, 1. Quia uero nos superius plaustrum scripturam sacram, archam uero scientiam eius spiritualem esse diximus, uaccas quoque electas animas, timor
 5 Bethsamitarum, quem inesse electis ostendimus de oblatione sacramenti, potest referri etiam ad onus praelationis. Non enim minor sanctitas idonea est animabus instituendis quam offerendis sacris mysteriis.

2. Et idcirco tot Bethsamitae perhibentur percussi, quia plerique uiuunt subditi, qui moriuntur praelati. Habet enim archa dei etiam extrinsecus pulchritudinem, quam si minister infirmus non ad spiritualem uenerationem sed ad concupiscentiam saecularem inspexerit, nequaquam uiuit. Bene itaque causa percus-

136, 19 eam : arcam *vm* || 23 describitur : dicitur *vm*

137, 4 de : in *vm* || 7 instituendis : instruendis *vm* || 9 tot *om. vm* ||
 10 qui : cui *C^{pe}*

136, 14. 1 Co 3, 9.

136, 3. « Fils » dit l'imitation, et « Aminadab » la « dilection » (135, 2).

façon correcte, confirment ceux que Dieu tout-puissant daigne visiter intérieurement ? Cela leur permet de dire comme Paul, avec une légitime fierté : « Car nous sommes les coopérateurs de Dieu. » Grâce à leur conduite parfaitement assurée, à leur science solide, à leur amour fervent, à leur vigueur constante, non seulement ils n'ont pas besoin de l'aide d'autrui, mais, de quelque côté qu'ils se tournent, ils sont capables de secourir les autres. C'est donc bien à propos que le texte dit : « Ils consacrèrent Éléazar pour la garder », car ceux qui ont encore besoin de l'aide d'autrui ne doivent pas être promus à la charge de secourir les autres.

3. C'est aussi fort à propos que ce même Éléazar est présenté par l'Écriture comme fils d'Aminadab, car il n'est pas douteux que celui qu'on choisit pour le ministère de la prédication, étant voué à imiter les saints, doit faire par amour tout ce qu'il fait pour aider autrui.

137, 1. Plus haut, cependant, nous avons dit que le char était l'Écriture sainte, l'arche l'intelligence spirituelle de celle-ci, et les vaches les âmes élues. Dès lors, la crainte des Bethsamites, qui, nous l'avons montré, hante les élus quand ils offrent le saint sacrifice, peut aussi se rapporter à la charge de supérieur. Car enseigner les âmes n'exige pas moins de sainteté qu'offrir les saints mystères.

2. Voilà pourquoi tant de Bethsamites, nous dit-on, furent frappés : c'est que beaucoup d'hommes, qui vivent quand ils sont sujets, meurent quand ils deviennent supérieurs. Même à l'extérieur, en effet, l'arche de Dieu a une certaine beauté, et lorsqu'un ministre faible la regarde, non avec une vénération spirituelle mais avec une convoitise séculière, il ne vit pas. La cause pour laquelle ils ont été

137, 1. Premier renvoi (*diximus*) à 102-104, où les trois termes sont définis à peu près de même. Deuxième renvoi (*ostendimus*) à 132, 3-4 et 133.

15 sionis eorum declaratur, cum dicitur quia uiderunt archam dei. Quid est enim : *Viderunt*, nisi quia eius gloriam male uidendo concupierunt ?

3. Nunc enim auctore deo per orbem uniuersum sanctae ecclesiae gloria copiosa est. Quae profecto
20 gloria, quia a reprobis sacerdotibus saeculariter appetitur, Bethsamitae uiri archam dei exterius uidendo moriuntur. Non quidem spiritalem eius honorem pro interna uirtutum gloria appetunt, sed ut archae dei splendorem rapiant et ecclesiasticae praelationis fulgorem in flore saeculi suis cultibus ferant. Archa quoque
25 dei male foris ad percussorem respicitur, quando flagitiosi praepositi subditarum personarum exteriori specie deuicti ad carnalem concupiscentiam pertrahuntur.

30 4. Viri timorati ingentem multitudinem concupiscentiae telo prostratam intuentes dicunt : *Quis poterit stare in conspectu domini dei sancti huius ?* Stat quippe in conspectu dei, qui fortis est in ordine diuini ministerii. Stare etenim fortitudinis est, ministrare obsequii. Stat
35 ergo in conspectu dei, qui ordinem superni officii in altitudine disponit dignae conuersationis, qui in ministerio quo fungitur nullo appetitu ecclesiastici honoris decipitur, nulla carnali concupiscentia superatur.

40 5. Quia uero tam idonei ministri rari inueniuntur, merito dicunt : *Quis poterit stare in conspectu domini dei sancti huius ?* Et quia tantum onus paruuli Christi uiris

137, 17 male om. *vm* || 18 enim : autem *vm* || 19 copiosa om. *C^{ae}* post est *transp. vm* || 22 quidem : enim *m* || 30 timorati : timore *m* || 31 prostratam : prostratus *vm* || intuentes : intuens *C* || 33 ministerii : misterii *C* || 34 stat : stare *m* || 35 dei : dicitur *add. m* || 39 rari : raro *vm*

137, 3. In flore saeculi fait penser à *Hom. Eu.* 28, 3 (*cum in seipso floreret... mundus*) et à *Dial.* II, Prol. 1 (*mundum cum flore*). Cf. AUGUSTIN, *Ep.* 127, 1 : *cum mundo florente florere*.

4. *Viri timorati* : Ac 8, 2. *Stare etenim fortitudinis est* : voir 122, 1 et note ; quant à la forme, cf. *Mor.* 2, 2 : *Stare quippe adiuuantis est*.

frappés est donc bien indiquée quand le texte dit : « Parce qu'ils avaient vu l'arche de Dieu ». Que signifie en effet « Ils avaient vu », sinon qu'ils avaient convoité sa gloire en la voyant d'un regard mauvais ?

3. Aujourd'hui, en effet — et c'est Dieu qui l'a voulu ainsi —, la gloire de la sainte Église est grande dans le monde entier. Cette gloire séculière, les mauvais prêtres la désirent : voilà pourquoi les Bethsamites meurent d'avoir vu l'arche de Dieu extérieurement. Ils ne désirent pas son honneur spirituel, qui vient de la gloire intérieure des vertus. Ce qu'ils désirent, c'est de s'emparer de la splendeur de l'arche de Dieu et de s'entourer des prélatures ecclésiastiques dans le bonheur de ce monde. L'arche de Dieu attire aussi à l'extérieur des regards mauvais, qui provoquent Dieu à frapper, quand des prélats criminels, vaincus par la beauté extérieure de certaines de leurs ouailles, se laissent aller à la concupiscentie charnelle.

4. Les hommes qui craignent Dieu, voyant le grand nombre de ceux qui sont abattus par la concupiscentie, disent : « Qui pourra se tenir en présence de ce Dieu saint ? ». Il se tient en présence de Dieu, celui qui se montre fort dans l'ordre du divin ministère. Se tenir debout dénote en effet la force, accomplir un ministère le service. Il se tient donc debout en présence de Dieu, celui qui adopte un genre de vie très élevé, digne de son rang de serviteur des choses d'en haut ; qui, dans le ministère qu'il accomplit, ne se laisse pas séduire par le désir des honneurs de l'Église ou dominer par la concupiscentie charnelle.

5. Mais des ministres aussi adéquats se rencontrent rarement. Ils ont donc raison de dire : « Qui pourra se tenir en présence de ce Dieu saint qu'est le Seigneur ? ». Et parce que les petits enfants du Christ laissent pareille

137, 5. *Tam idonei ministri* rappelle 2 Co 2, 17 (*quis tam idoneus ?*) et 3, 6 (*idoneos nos fecit ministros*).

fortioribus deserunt, subdunt : *Et ad quem ascendet a nobis ?*

138. Quomodo autem ad habitatores Cariathiarim miserint, quomodo archam dei in domum Aminadab intulerint, quomodo Eleazarum ad custodiendam eam sanctificauerint, sicut supra expositum est, non mutamus.

7, 2 139. ET FACTVM EST, EX QVO MANSIT ARCHA DEI IN CARIATHIARIM, MVLTIPPLICATI SVNT DIES. Si ad historiam respicimus, dies mansionis archae multiplicati sunt, quia illic multo tempore fuit. Vnde et 7, 2 5 subditur : ERAT ENIM ANNVS VICESIMVS. Et ad quid istam dierum multiplicationem introduxerit, subdens 7, 2 ait : ET REQVIEVIT OMNIS ISRAHEL POST DOMINVM.

140, 1. Quae nimirum requies in illo ueteri populo non perfectorum operum sed bonae deuotionis intellegenda est. Nam sequitur : ATT AVTEM SAMVHEL AD VNIVERSAM DOMVM ISRAHEL DICENS : SI IN TOTO 5 CORDE VESTRO REVERTIMINI AD DOMINVM, AVFERTE DEOS ALIENOS DE MEDIO VESTRVM, BAALIM ET ASTAROTH, ET PRAEPARATE CORDA VESTRA DOMINO ET SERVITE EI SOLI ET LIBERABIT VOS DE MANV PHILISTIIM. Qui enim deos alienos de medio sui 10 nondum abstulerant, nisi bona uoluntate post dominum quomodo requiescebant ?

138, 1 Cariathiarum t || 2 miserit v || 3 ad custodiendam eam om. vm || 4 sicut om. C^{ac}

139, 1 mansit post dei transp. vm || 2 Cariathiarum C^{ac} t

140, 2 perfectorum : bonorum vm || 5 dominum : deum vm || 9 philistim v || enim om. vm || 10 nondum : non vm

138. Renvoi à 134-136. Grégoire s'est donc borné à proposer une nouvelle interprétation de la crainte des Bethsamites (137, modifiant 132-133). Le reste demeure inchangé.

charge à des hommes forts, ils ajoutent : « Et chez qui montera-t-il en partant de chez nous ? »

138. Comment ils ont envoyé un message aux habitants de Cariathiarim, comment ils ont porté l'arche de Dieu dans la maison d'Aminadab, comment ils ont consacré Éléazar pour la garder : sur tout cela, nous ne modifions pas l'explication donnée plus haut.

139. ET IL ADVINT QU'À PARTIR DU MOMENT OÙ 7, 2 L'ARCHE DE DIEU DEMEURA À CARIATHIARIM, LES JOURS SE MULTIPLIÈRENT. Si nous considérons le sens historique, les jours où l'arche demeura là se multiplièrent, parce qu'elle y resta longtemps. D'où la suite du texte : C'ÉTAIT 7, 2 EN EFFET LA VINGTIÈME ANNÉE. Et afin d'indiquer pourquoi il mentionne cette multiplication des jours, l'auteur ajoute : ET TOUT ISRAËL SE REPOSA DERRIÈRE LE SEI- 7, 2 GNEUR.

140, 1. Ce repos, il ne faut pas l'entendre en ce sens que le peuple d'autrefois agissait parfaitement, mais qu'il 7, 3 était bon et dévot. En effet, le texte poursuit : SAMUEL S'ADRESSA À TOUTE LA MAISON D'ISRAËL ET LEUR DIT : SI VOUS REVENEZ AU SEIGNEUR DE TOUT VOTRE CŒUR, ÔTEZ DU MILIEU DE VOUS LES DIEUX ÉTRANGERS, LES BAALIM ET LES ASTAROTH, PRÉPAREZ VOS CŒURS POUR LE SEIGNEUR ET SERVEZ-LE, LUI SEUL, ET IL VOUS DÉLIVRERA DE LA MAIN DES PHILISTINS. De fait, ces gens qui n'avaient pas encore ôté de chez eux les dieux étrangers, comment se reposaient-ils derrière le Seigneur, sinon par la bonne volonté ?

139. Descente fugitive à l'*historia* comme en 132, 2. On reviendra bientôt au sens spirituel (140, 2).

2. Quae nimirum omnia si spiritaliter inquirantur, dies mansionis archae multiplicantur, sed cum manet in Gabaa, cum manet in custodia Eleazari, quia cum animarum fidelium cura apud religiosos praedicatores reconditur, perfectio religionis, quae sublimi doctrina inpenditur, bonorum operum studio adinpletur.

3. Vnde et annus uicesimus iam tunc instare relatus est. Si enim denarius numerus perfectionem antiquae legis designat, quid uicenarius nisi splendidiorum ualde nouae uitae religionem significat? Vicenarius quippe numerus denarius est geminatus. Qui certe numerus in electorum conuersatione perficitur, cum per amorem uitantur legis prohibita et sublimia euangelii mandata complentur.

141, 1. Quia uero nos archae perfectionem ad contemplatiuae uitae perfectionem retulimus, in Cariathiarim manet archa dei, cum eruditae mentes contemplantium eiusdem eruditionis suae donum in oblectamento perficiunt reuelatae sibi supernae claritatis. Viginti quippe annis manet ibi tunc archa dei, quia electae animae ad exaltationis intimae culmen euectae habent denarium numerum in perfectionem scientiae, uicenarium uero in superna delectatione.

2. Potest etiam dierum multiplicatio ad uirtutum spiritalium incrementa referri. Cum igitur causa, qua

140, 14 quia : qua C || 18 iam om. vm || 21 ualde om. vm || 22 geminatus : duplicatus vm || 24 uitantur : uitant vm || 25 complentur : complent vm

141, 1 perfectionem : perfectionem Ct || 2 perfectionem : perfectum Ct || 5 reuelatae : reuelatae C^u || 8 perfectionem : perfectione m

140, 3. Dix représente la perfection : d'abord affirmé sans preuve (Mor. 1, 23 et 38), ce symbolisme est expliqué par le décalogue en Mor. 35, 2 et Hom. Ex. II, 6, 5. Ici, en rapport avec cette explication, il est limité à l'Ancien Testament, que dépassera le Nouveau.

2. Si l'on cherche le sens spirituel de tout cela, les jours où l'arche demeure se multiplient, mais seulement quand elle demeure à Gabaa, quand elle demeure sous la garde d'Éléazar. Car lorsque le soin des âmes fidèles est confié à des prédicateurs religieux, la religion parfaite, répandue par de sublimes enseignements, s'achève en la pratique assidue des bonnes œuvres.

3. C'est pourquoi le récit rapporte qu'on en était à la vingtième année. Si en effet le nombre dix désigne la perfection de l'ancienne Loi, que signifie le nombre vingt, sinon la religion bien plus splendide de la vie nouvelle? Vingt est en effet le double de dix. Il est clair que ce nombre est atteint par la manière de vivre des élus, quand l'amour leur fait éviter les actes interdits par la Loi et accomplir les commandements sublimes de l'Évangile.

141, 1. Mais puisque nous avons rapporté le départ de l'arche à la perfection de la vie contemplative, l'arche de Dieu demeure à Cariathiarim, quand les âmes bien instruites des contemplatifs parfont ce don d'instruction en se délectant de la gloire céleste qui leur est révélée. En effet, l'arche de Dieu demeure là pendant vingt ans, parce que les âmes élus, portées au faite de l'élévation intérieure, ont le nombre dix par la perfection du savoir, et le nombre vingt par la délectation céleste.

2. La multiplication des jours peut aussi se rapporter à la croissance de la vie spirituelle. Quand donc la cause de la

141, 1. Phrase analogue en 119, 3 (*quia regressionem archae... ad propositum contemplatiuae uitae retulimus*), où Grégoire renvoyait à 116, 1-2. En lisant ici *perfectionem* (vm) au lieu de *perfectioem* (Ct), on retrouve une expression déjà rencontrée (115, 1 : *proficiscentem archam*; cf. 143, 1). C'est à ce passage (115-116), où il est question du sujet « parfait » (115, 2), que Grégoire semble renvoyer; voir aussi 107-108 et 117-118. — Cariathiarim signifiant la cité des saints, le ciel (134, 1), le séjour qu'y fait l'arche représente l'âme qui se délecte dans la contemplation de l'au-delà. La fin rappelle 126, 3 (*supernis in magna delectatione coniungitur*).

dies multiplicentur, expressius dicitur, annus uicesimus esse perhibetur, quia uidelicet electae mentes contemplantium, quo uberius superna contemplatione pascuntur, eo plenius uirtutum spiritalium fulgoribus inlustrantur.

142, 1. Quid uero est quod anno uicesimo requiescere omnis Israhel post dominum dicitur, nisi quia sublimitas perfectionis electorum non consistit in fortitudine boni operis sed in uirtute contemplationis? Quiescere namque post dominum redemptoris nostri imitationem inuincibili caritate retinere est. Et quisquis illa supernae ciuitatis gaudia contemplando fortiter amare non didicit, quia saepius ad mundi amorem potest deici, post dominum nequaquam requiescit.

2. Cum ergo manet archa in Cariathiarim et dies multiplicentur, Israhel uniuersus post dominum requiescit, quia profecto, dum electae mentis scientia in experientiam supernae delectationis erigitur, dum luce refusae gloriae uirtutum spiritalium sibi claritates glomerantur, imitationem dominicam tenere eo perseuerantius potest, quo immensis inlustrata claritatibus eas tenebras, quibus a uero diuiditur lumine, sentire non potest.

3. Vnde et bene qui post dominum requiescere dicitur, Israhel esse perhibetur, uidelicet uidens deum, quia quo altius contemplator in diuina rapitur, eo ab humanis, quae potenter cohibet, nequaquam superatur.

142, 3 sublimitas om. C^{ac} || 12 uniuersus Israhel *transp. v^m* || 18 diuidatur *v^m*

142, 2. Absent de *Hom. Eu.*, rare dans *Mor.* et *Hom. Ex.* (2 fois respectivement), *experientia* est fréquent dans *In I Reg.* (23 fois) et surtout dans *Reg. Ép.* (170 fois : *experientia tua* est un des titres donnés par le pape aux agents de l'Église Romaine ; cf. *Reg. Ép.* 1, 9 et 23, etc.).

multiplication est énoncée expressément, on note que c'est la vingtième année, car plus les âmes élues des contemplatifs se repaissent abondamment de contemplations célestes, plus ils sont illuminés pleinement de la clarté des vertus spirituelles.

142, 1. Pourquoi dit-on, d'autre part, que tout Israël se reposait, en cette vingtième année, derrière le Seigneur, sinon parce que la perfection suprême des élus ne consiste pas dans la vigueur des bonnes actions, mais dans la force de la contemplation? Se reposer derrière le Seigneur, en effet, c'est persévérer avec une charité invincible dans l'imitation de notre Rédempteur. Et si quelqu'un, en contemplant les joies ineffables de la cité céleste, n'apprend pas à les aimer vigoureusement, celui-là, parce qu'il peut se laisser souvent abattre par l'amour du monde, ne se repose pas derrière le Seigneur.

2. Quand donc l'arche demeure à Cariathiarim et que les jours se multiplient, tout Israël se repose derrière le Seigneur, car lorsque le savoir de l'âme élue s'élève jusqu'à l'expérience de la délectation céleste, lorsque la lumière de gloire répandue sur elle rassemble autour d'elle les splendeurs des vertus spirituelles, elle peut persévérer dans l'imitation du Seigneur d'autant plus constamment que les lueurs immenses dont elle est illuminée l'empêchent de sentir les ténèbres qui la séparent de la vraie lumière.

3. Aussi est-ce fort à propos que celui qui, nous dit-on, se repose derrière le Seigneur est appelé Israël, c'est-à-dire « voyant Dieu », car plus le contemplatif s'élève haut, ravi par les choses divines, plus il échappe à la domination des traits humains, qu'il contrôle avec force.

142, 3. *Israel* signifie *uidens Deum* : JÉRÔME, *Lib.* 13, 21 ; 63, 22, etc. *Contemplator* ne se rencontre qu'une fois dans *Mor.*, dans *Hom. Ex.* et dans *In I Reg.*

143, 1. Verum, quia auctore deo archam eius proficiscentem usque ad sublimitatis eius situm deduximus, quo studio praedicator erga subditorum correctionem inuigilet uideamus. Nam sequitur : *Et ait Samuel ad uniuersam domum Israhel dicens : Si in toto corde uestro reuertimini ad dominum, auferite deos alienos de medio uestrum.*

2. Quos autem alienos deos scriptura sacra appellare consuevit nisi daemona, quae in manufactis simulachris habitabant ? In Samuèle etiam nouos sanctae ecclesiae praedicatores designari diximus. Recte itaque de medio sui alienos deos uniuersam Israhel domum auferre praecipit, quia in accedentibus ad fidem gentilibus non solum rectae professionis ueritatem petiit, sed etiam damnationem antiquae superstitionis. Nihil enim eis prodesset ueritatem profitendo uel obsequendo colere, nisi falsa prius detestando reliquissent.

3. Quisquis etiam nunc intra sanctam ecclesiam positus est per fidem sed deo rebellis per iniquam operationem, ammonendus est ut alienos deos de medio sui auferat. Nam etsi iam manufacta simulachra detestatur, daemonum tamen imperiis praua actione summittitur. De medio namque sui alienos deos abicit, qui sic ad deum conuertitur, ut per mala opera inmundos spiritus numquam ueneretur.

144, 1. Potest etiam cautioris uitae studium per haec exhortationis uerba designari. Nam in medio nostri quid est nisi cor nostrum ? Sunt tamen nonnulli operatione mundi, sed per infirmitatem cordis usu

143, 5 dicens *om. vm* || **10** habitant *vm* || etiam *om. vm* || **12** deos alienos *transp. vm* || uniuersam : in *praem. vm* || **13** praecepit *vm* || **14** professionis : profectionis *m* || ueritatem : praedicatorum ordo *add. vm* || **16-17** colere uel obsequendo *transp. vm* || **17** detestanda *vm* || **23** namque : autem *vm*

144, 4 per infirmitatem : infirmitate *vm*

143, 1. Mais puisque, Dieu aidant, nous avons conduit son arche en voyage jusqu'à son lieu sublime, voyons avec quel soin le prédicateur veille à corriger ses sujets. Le texte poursuit en effet : « Et Samuel dit à toute la maison d'Israël : ' Si vous revenez de tout votre cœur au Seigneur, ôtez du milieu de vous les dieux étrangers '. »

2. « Dieux étrangers » : quels sont ceux que l'Écriture a coutume de nommer ainsi, sinon les démons qui habitaient les idoles faites de main d'homme ? Quant à Samuel, nous l'avons dit, il désigne les nouveaux prédicateurs de la sainte Église. C'est donc opportunément qu'il prescrit à toute la maison d'Israël d'ôter du milieu d'elle les dieux étrangers, car lorsque les païens accédèrent à la foi, on exigea d'eux non seulement qu'ils professent correctement la vérité, mais aussi qu'ils condamnent leur superstition d'autrefois. Rien ne leur servirait, en effet, d'honorer la vérité en la professant et en la servant, s'ils n'avaient auparavant abandonné l'erreur en la détestant.

3. Aujourd'hui encore, quand quelqu'un appartient à la sainte Église par la foi, mais s'insurge contre Dieu en agissant mal, il faut l'avertir d'ôter du milieu de lui les dieux étrangers. Car, même s'il déteste désormais les idoles faites de main d'homme, il se soumet aux ordres des démons par sa mauvaise conduite. Rejeter du milieu de soi les dieux étrangers, c'est en effet se convertir à Dieu de telle sorte qu'on ne vénère jamais les esprits impurs en agissant mal.

144, 1. Ces paroles d'exhortation peuvent aussi désigner l'effort pour mieux garder sa vie. Au milieu de nous, en effet, qu'y a-t-il, sinon notre cœur ? Il en est cependant dont l'agir est pur, mais l'infirmité de leur cœur les expose

143, 2. Renvoi à I, 43, 1 ; III, 1, 1.

3. Mal agir, c'est vénérer les esprits impurs : cf. 75, 3-4.

5 foedantur pravae cogitationis. Bona quidem incessanter faciunt, sed cogitare reproba nequaquam praetermittunt. Quia uero tot in eorum cordibus daemonia requiescunt quot desideria inmundi, auferre de medio sui alienos deos instanter ammonentur, quatenus
10 omnipotenti deo non solum rectitudinem inpendant operis, sed et gloriam internae puritatis.

2. Vnde et apte subditur : *Et praeparate corda uestra domino*. Cor quippe domino praeparat, qui mentem non solum ab inmundi cogitatione purificat, sed etiam
15 meditationum sanctarum ac uirtutum fulgoribus inlustrat, ut uelut abiectis et comminutis idolis se dei templum efficiat, dum illic diuinae gratiae sedem erigit, ubi reprobos spiritus manere per subiecta eis prava desideria non permisit.

20 3. Bene ergo prius auferre alienos deos de medio sui Israelitas ammonet, deinde corda deo praeparare, quia rectus ordo inchoatae religionis est ut prius unusquisque prava reprobet, deinde ad omnipotentem deum studio bonae intentionis appropinquet.

145, 1. Ad extremum uero necesse est ut qui deo bonae uoluntatis propositum et puri cordis munditiam obtulit, id quod intus bene uiuendo deliberat, in rectitudine boni operis exponat.

5 2. Quare et subditur : *Et seruite ei soli*. Soli quippe domino seruit, qui bonis operibus prava non inserit. Nam qui sic bona agit ut mala non deserat, soli domino nequaquam seruit, quia malo spiritui obse-

144, 6 nequaquam : numquam *um* || 14 purificat : separat *um* ||
15 meditationum : cogitationum *um* || 20 ergo : itaque *um*

145, 2 bonae : intentionis *add. C^u* || 5 ei soli : soli *Ci soli deo um* ||
7-8 soli domino : deo soli *um*

144, 2. « Faire de soi-même un temple de Dieu » rappelle 1 Co 3, 16-17 ; 2 Co 6, 16.

à la souillure des mauvaises pensées. Sans doute font-ils le bien sans cesse, mais ils n'évitent pas les pensées perverses. Et parce que leur cœur héberge autant de démons que de désirs impurs, on les exhorte instamment à ôter du milieu d'eux les dieux étrangers, afin de présenter au Dieu tout-puissant non seulement des actions correctes, mais encore la gloire d'une intime pureté.

2. C'est donc bien à propos que le texte ajoute : « Et préparez vos cœurs pour le Seigneur ». Préparer son cœur pour le Seigneur, c'est non seulement purifier son âme des pensées impures, mais encore l'illuminer de la clarté des saintes méditations et des vertus. Ainsi, après avoir, en quelque sorte, rejeté et brisé les idoles, on fera de soi un temple de Dieu, en érigeant le siège de la grâce divine là où l'on a interdit aux esprits réprouvés de demeurer par les désirs mauvais qui leur sont soumis.

3. C'est donc très opportunément que Samuel exhorte d'abord les Israélites à ôter du milieu d'eux les dieux étrangers, et ensuite à préparer leurs cœurs pour Dieu, car telle est bien la séquence normale quand on entreprend de vivre religieusement : on commence d'abord par réprouver le mal, et ensuite on s'approche du Dieu tout-puissant en tendant ses efforts vers le bien.

145, 1. Pour finir, cependant, celui qui a déjà offert à Dieu une volonté résolue à faire le bien et un cœur pur, doit manifester par des actes bons et corrects cette décision qu'il a prise de bien vivre.

2. C'est pourquoi le texte ajoute : « Et servez-le, lui seul. » Servir le Seigneur seul, en effet, c'est ne pas mêler les actes pervers aux bons. Car celui qui fait de bonnes actions sans cesser d'en commettre de mauvaises, celui-là

145, 1. Retour aux bonnes œuvres (143, 3), d'où l'on était passé aux pensées et aux désirs, suggérés par *de medio uestrum* et *praeparate corda uestra*.

quium exhibet, cuius perficere non metuit uoluntatem.
 10 Vnde agitur ut etiam bona agens deo non seruiat, quia
 qui totum hominem condidisse creditur, habere eum
 communem cum aduersario non dignatur.

3. Hinc namque est quod ipsa ueritas per semetip-
 sam denuntiat dicens : *Nemo potest duobus dominis*
 15 *seruire*. Hinc Paulus exquirens ait : *Quae enim partici-*
patio iustitiae cum iniquitate ? Aut quae societas luci ad
tenebras ? Quae autem conuentio Christi ad Belial ? Aut
quae pars fideli cum infidele ? Qui autem consensus templo dei
cum idolis ?

4. Soli ergo domino seruire praecipimur, ut qui iam
 adspirante deo pro obtinenda peccatorum remissione
 agere bona coepimus, eisdem bonis quae agimus praua
 nulla misceamus. A peccatorum namque nostrorum
 obligatione tunc soluimur, cum bona quae pro eorum
 25 absolutione inpendimus, malis ammixta non sunt.

5. Deuotis itaque paenitentibus loquens praedicator
 dicit : *Si in toto corde uestro reuertimini ad dominum,*
auferte deos alienos de medio uestri et seruite domino soli.
 Quasi dicat : « Tunc a peccatis solui poteritis, cum
 30 cordis et operis bona, quae pro uestra absolutione deo
 inpenditis, superuenientibus criminibus aliis non foe-
 datis. »

146, 1. Quare et repromittens dicit : *Et liberabit uos*
de manu Philistiim. Qui hoc loco alii Philistiim quam

145, 9 perficere : proficere C || 10 seruiat : seruat C^{ue} || 15 enim om.
 um || 17-18 conuentio... autem om. C^{ue} || 18 fidelis v || infideli m || qui
 autem : aut quis um || 22 quae agimus om. um || 25 inpendimus absolu-
 tionem transp. um

146, 2-6 philistiim¹⁻³ : philistim v

145, 14. Mt 6, 24 || 15. 2 Co 6, 14-16

145, 3. Première citation (Mt 6, 24) comme en *Mor.* 5, 55 ; *Past.* II,
 7 ; *Hom. Ex.* II, 3, 20 et 7, 17. Le début de la deuxième (2 Co 6, 14) se

ne sert pas le Seigneur seul, puisqu'il rend hommage à
 l'esprit mauvais en ne craignant pas d'accomplir sa
 volonté. Aussi, même en agissant bien, il ne sert pas Dieu,
 car celui qui, selon notre foi, a créé l'homme entier, ne
 supporte pas de le partager avec son ennemi.

3. De là vient que la Vérité déclare elle-même : « Nul
 ne peut servir deux maîtres. » De là vient que Paul pose ces
 questions : « Quoi de commun, en effet, entre la justice et
 l'iniquité ? Comment la lumière peut-elle s'associer aux
 ténèbres ? Comment donc le Christ se rencontrerait-il
 avec Bélial ? Quoi de commun au fidèle et à l'infidèle ?
 Comment le temple de Dieu s'accommoderait-il avec les
 idoles ? »

4. On nous prescrit donc de servir le Seigneur seul, afin
 que, après avoir entrepris, sous l'inspiration de Dieu, de
 faire le bien pour obtenir le pardon de nos péchés, nous ne
 mêlions rien de pervers à nos bonnes actions. Nous ne
 sommes absous, en effet, de nos péchés que si les bonnes
 actions accomplies par nous pour en obtenir l'absolution
 ne sont pas mêlées de mauvaises.

5. Aussi le prédicateur, s'adressant aux pénitents
 dévots, leur dit-il : « Si de tout votre cœur vous revenez au
 Seigneur, ôtez les dieux étrangers du milieu de vous et
 servez le Seigneur seul. » C'est comme s'il disait : « Vous
 ne pouvez être absous de vos péchés que si le bien que
 vous présentez à Dieu dans votre cœur et dans vos actes
 pour obtenir votre pardon n'est pas souillé par de nou-
 veaux forfaits qui s'ajoutent aux autres. »

146, 1. C'est pourquoi il fait aussi cette promesse : « Et
 il vous délivrera de la main des Philistins. » Que désignent

trouve en *Mor.* 29, 30 (2 Co 6, 13-14), la fin (2 Co 6, 16) en *Mor.* 18, 50 ;
 19, 22 ; 27, 19 ; *Hom. Ex.* II, 2, 14.

146, 1. Retour à la première interprétation de « Philistins » (38, 4 :
 anges déchus), remplacée ensuite (41, 1 : prédicateurs chrétiens).

maligni spiritus designantur? Qui nimirum, dum
superbiae suae calice in momento debriati sunt, a statu
gloriae tumescendo ceciderunt. Quae est igitur manus
Philistiim nisi potestas illa daemonum, qua mortuos in
peccato animas ad aeterna tormenta perducunt?

2. Ab ista Philistiim manu solus liber fuerat qui
dicebat : *Venit princeps mundi huius et in me non habet
quidquam*. Hinc Paulus ait : *Omnes peccauerunt et egent
gloria dei*. Hinc iterum dicit : *Eramus et nos filii irae sicut
et ceteri*. O quam ergo magni muneris ista promissio
est, qua dicitur : *Liberabit uos de manu Philistiim* ! Nam
si ille solus liber huius manus extitit, qui peccatum
non fecit, ab ea utique omnes contra meritum libera-
mur.

3. Vnde et Paulus dicit : *Iustificati gratis per gratiam
ipsius, per redemptionem iustitiae suae, propter remissionem
praecedentium delictorum in sustentatione dei ad ostensionem
iustitiae eius in hoc tempore, ut sit ipse iustus et sanctificans
eum qui est ex fide domini nostri Iesu Christi*. Hinc item
dicit : *Gratia salui estis*.

4. Tale est ergo ac si dicat : « Liberabit uos de
potestate spirituum malignorum, ut uelut fugatis de
itinere crudelibus hostibus, dum mors carnis interue-

146, 8 philistim v || 12 ergo om. vm || 12-13 est ante ista transp. vm ||
13 philistim v || 14 si om. vm || 18 remissionem : redemptionem vm ||
20 sanctificans : iustificans vm || 22 salui : liberati vm || 23 ergo om. vm

146, 9. Jn 14, 30 || 10. Rm 3, 23 || 11. Ep 2, 3 || 17. Rm 3, 24-26 ||
22. Ep 2, 8

146, 2. Première citation (Jn 14, 30) comme en *Mor.* 30, 9 et 71 ;
voir surtout *Hom. Eu.* 40, 8, où Grégoire souligne comme ici que le
Christ fut seul sans péché. La deuxième citation (Rm 3, 23) ne reparait
qu'en III, 98, 3, et la troisième (Ep 2, 3) dans *Mor.* 9, 32, où Grégoire lit
natura (Vulg.) au lieu de *et nos*. À la fin, *qui peccatum non fecit* fait allusion à
Is 53, 9 ; 1 P 2, 22.

3. Grégoire abrège Rm 3, 24-26 en sautant de *redemptionem* (24) à
iustitiae (25), peut-être par confusion du premier avec *ostensionem* (25) :

dans ce passage les Philistins, sinon les esprits malins ?
Enivrés un instant, en effet, par la coupe de leur orgueil, ils
sont tombés de leur glorieux état par suite de leur préten-
tion. La main des Philistins, n'est-ce donc pas la puissance
des démons, par laquelle ils mènent aux tourments éter-
nels les âmes mortes dans le péché ?

2. De cette main des Philistins, le seul qui ait été libre
est celui qui disait : « Il vient, le prince de ce monde, mais
en moi il n'a rien qui lui appartienne. » De là le mot de
Paul : « Tous ont péché et manquent de la gloire de Dieu. »
De là encore ce qu'il dit : « Nous aussi, nous étions fils de
colère comme les autres. » Oh, qu'il est donc grand, le don
promis par ces mots : « Il vous délivrera de la main des
Philistins » ! Car si le seul qui ait été libre de cette main est
celui qui n'a pas commis de péché, nous en sommes tous
délivrés sans le mériter.

3. D'où cette autre parole de Paul : « Justifiés gratuite-
ment pas sa grâce, par le rachat de sa justice, en vue de la
rémission des fautes passées, quand Dieu patientait pour
montrer sa justice en notre temps, afin d'être lui-même
juste et sanctifiant celui qui a foi en notre Seigneur Jésus-
Christ. » De là ce qu'il dit encore : « C'est par grâce que
vous êtes sauvés. »

4. Notre texte revient donc à dire : « Il vous délivrera
du pouvoir des esprits malins, pour que, vos cruels enne-
mis étant comme chassés de votre route, quand la mort de

homéotéleute) ; citations fragmentaires dans *Hom. Ez.* I, 6, 15 (Rm 3,
25) et *Mor.* 18, 81 (Rm 3, 26). Le deuxième texte est cité plus complè-
tement dans *Mor.* 18, 63 ; 23, 13 ; 33, 38 (Ep 2, 8-9).

146, 4. *O quam maximum* porte au superlatif *O quam magnum* (2) ; le
même style emphatique se retrouve plus loin (5 : *Audiant ergo, audiant*).
L'hapax *horribilitates* fait penser à *inconuertibilitas* (IV, 13, 3) et *inconprehen-
sibilitas* (IV, 32, 5), autres termes employés par Grégoire une ou deux
fois seulement. Sur la montée de l'âme défunte à travers les airs infestés
de démons qui cherchent à l'arrêter, voir ATHANASE, *V. Ant.* 65.

nit, ea quae cupitis aeterna gaudia securius adeatis. »
 Magna itaque promisit, qui magna praecipiendo
 docuit, ut magnitudo muneris ad fortitudinem incita-
 ret laboris. Magnum quippe est soli domino seruire,
 30 uidelicet instanter bona agere, bonis actibus reproba
 non miscere, sed o quam maximum in uitae huius
 transitu potestatem cruentorum spirituum non incur-
 rere, nullas in uia horribilitates cernere, contrarietates
 obiectionum nullas inuenire, aeternas poenas euadere,
 35 liberatoris nostri praesidia sentire, momentaneam sae-
 culi lucem perdere, sed repente ineffabilem claritatem
 aeternitatis inuenire !

5. Audiant ergo, audiant, qui de manu Philistiim
 liberari desiderant : *Praeparate corda uestra domino et*
 40 *seruite ei soli*, ut hic sibi quisque colligere studeant,
 unde illic manus tantorum hostium non incurrant et
 securi ad uitam transeant, qui inter salutis suae
 thesauros, quos hic bene uiuendo congregant, mortis
 opera nulla portant.

147, 1. Electorum uero mores insinuatur per hoc
 7, 4 quod subditur : *ABSTVLERVNT ERGO FILII ISRAHEL*
BAALIM ET ASTAROTH DE MEDIO SVI ET SERVIERVNT
DOMINO SOLI. Electorum quippe mos est ut, cum
 5 diuinae praedicationis hortamenta suscipiunt, ad stu-
 dium auditae bonae operationis accendantur.

2. Nam reprobi et frequenter uerba dei audiunt, et
 eisdem tamen uerbis nulla bona opera proponunt
 pigrique in suis actionibus remanent, quia a diuina

146, 38 philistim v || 40 ei : illi *vm* || quisque : quique *m*

147, 3 Baalim et Astaroth *post* sui *transp.* *vm* || 7 et' : etsi *Ct* ||
 9 pigrique : pigri *m*

146, 5. *Salutis... thesauros* : cf. Is 33, 6 ; Mt 6, 19-21 et 19, 21.

147, 2. Contempler la gloire de Dieu : cf. 2 Co 3, 18 (voir 148, 2 et note). Ensuite, allusion au sens d'« Israël » (voyant Dieu) : cf. 142, 3, où Grégoire parle comme ici de « contemplation ».

la chair surviendra, vous accédiez en toute sécurité aux joies éternelles. » Il a donc fait de grandes promesses, ce maître qui prescrivait de grandes actions, afin que la grandeur de la récompense incitât à peiner avec courage. C'est une grande chose, en effet, que de servir le Seigneur seul, c'est-à-dire de faire sans relâche de bonnes actions, sans y mêler des actes répréhensibles. Mais qu'il est grand, souverainement grand, à l'heure où l'on passe de cette vie à l'autre, de ne pas tomber au pouvoir de ces esprits sanguinaires, de ne voir sur son chemin rien qui donne le frisson, de ne rencontrer aucune contradiction qui nous fasse obstacle, d'échapper aux peines éternelles, de sentir la protection de notre libérateur, de perdre la lumière passagère du siècle, mais de trouver aussitôt l'ineffable clarté de l'éternité !

5. Qu'ils écoutent donc, qu'ils écoutent, ceux qui désirent être délivrés de la main des Philistins : « Préparez vos cœurs pour le Seigneur et servez-le, lui seul », afin que, chacun pour soi, ils s'efforcent de recueillir ici-bas ce qui leur permettra de ne pas tomber aux mains de tant d'ennemis dans l'au-delà, et qu'ils passent en sécurité à la vie, parce que, parmi les trésors de leur salut qu'ils amassent ici-bas en vivant correctement, ils ne portent aucune œuvre de mort.

147, 1. Au reste, le texte indique les mœurs des élus en ajoutant : *LES FILS D'ISRAËL ÔTÈRENT DONC DU MILIEU* 7, 4
D'EUX LES BAALS ET LES ASTAROTHS, ET ILS SERVIRENT LE
SEIGNEUR SEUL. Telle est en effet la coutume des élus : quand ils reçoivent les exhortations de la divine prédication, ils brûlent d'ardeur pour mettre en pratique les bonnes œuvres dont ils entendent parler.

2. Les réprouvés, au contraire, même s'ils entendent souvent la parole de Dieu, ne font aucune des bonnes œuvres indiquées par cette parole et restent inertes, car,

10 luce proiecti omnipotentis dei gloriam, cuius uerba audiunt, interna contemplatione non uident. Recte ergo qui oboediunt Israhel filii dicuntur, quia, quo dei maiestatem apertiori manifestatione conspiciunt, praeceptis eius oboedire deuotius agnoscuntur.

7, 5-6 **148, 1.** Sed quia conuersis loquitur, quid eis adhuc deesse conspiciat, adtendamus. Nam sequitur : DIXIT AVTEM SAMVHEL : CONGREGATE VNIVERSVM ISRAHEL IN MASPCHAT, VT OREM PRO VOBIS DOMINVM. ET 5 CONVENERVNT IN MASPCHAT.

2. Masphat dicitur speculatio siue contemplatio. Quam profecto speculationem beatus Paulus exponit dicens : *Videmus nunc per speculum in aenigmate*. Speculari etenim nobis est de altitudine scripturarum 10 aeterna bona contemplari. Quasi enim speculamur, quod iam fidei ueritate cognoscimus et adhuc reuelata facie non uidemus. Conuersis uero peccatoribus in Masphat conuenire est per mentis intentionem de dei omnipotentis miseratione confidere.

7, 6 **149, 1.** Sed sic de dei misericordia praesumant, ut tamen id quod se nequiter egisse recolunt, per paenitentiam delere non neglegant. Vnde et illic repente 5 subiungitur : HAUSERVNTQVE AQVAM ET EFFVDERVNT IN CONSPECTV DOMINI.

147, 12 dei om. m || 13-14 eius praeceptis *transp. um*

148, 2 adtendamus : audiamus *um* || 5 conuenerunt : congregauerunt *um* || 6 siue : seu *um*

149, 4 hauseruntque : auferuntque C

148, 8. I Co 13, 12

148, 2. Cf. JÉRÔME, *Lib. 28, 26-27* : *Maspha specula siue de specula*. La forme *Maspha*, qui correspond à celle de Jérôme, apparaîtra plus loin chez Grégoire (151, 1 et 4), au moins selon C. Sur I Co 13, 12, très souvent cité, voir 84, 3 et note. Grégoire semble jouer sur les mots

rejetés loin de la lumière divine, tout en entendant sa parole ils ne voient pas la gloire du Dieu tout-puissant par la contemplation intérieure. C'est donc fort à propos que ceux qui obéissent sont appelés fils d'Israël, car plus ils voient clairement la majesté de Dieu se manifester, plus ils se montrent dévotement obéissants à ses préceptes.

148, 1. Mais puisqu'il parle à des convertis, prenons garde à ce qu'il voit leur manquer encore. Le texte poursuit en effet : SAMUEL DIT : RÉUNISSEZ TOUT ISRAËL À MASPCHAT, AFIN QUE JE PRIE LE SEIGNEUR POUR VOUS. ET 7, 5-6 ILS SE RASSEMBLÈRENT À MASPCHAT.

2. Masphat signifie vision au miroir ou contemplation. C'est cette vision au miroir que le bienheureux Paul désigne quand il dit : « À présent, nous voyons dans un miroir et de façon confuse. » Regarder au miroir, en effet, c'est pour nous contempler les biens éternels sur la hauteur des Écritures. En effet, nous regardons dans un miroir, pour ainsi dire, ce que nous connaissons déjà en vérité par la foi, mais ne voyons pas encore face à face. Quant aux pécheurs convertis, se rassembler à Masphat, c'est pour eux se confier à la miséricorde du Dieu tout-puissant, en tendant vers lui le regard de l'âme.

149, 1. Mais tout en comptant sur la miséricorde de Dieu, ils ne doivent pas négliger d'effacer par la pénitence les mauvaises actions qu'ils se souviennent d'avoir commises. De là ce que le texte ajoute ici aussitôt : ET PUISANT 7, 6 DE L'EAU, ILS LA RÉPANDIRENT DEVANT LE SEIGNEUR.

speculum, « miroir » (I Co 13, 12), et *specula*, « observatoire » (cf. *de altitudine scripturarum*), la traduction de Masphat par *speculatio*, « contemplation », lui permettant de se référer au mot de Paul. Même interprétation du toponyme en III, 170, 2, avec application à la vie contemplative. *Reuelata facie* : 2 Co 3, 18 (cf. 147, 2 et note), pris cette fois en un sens eschatologique, dans la ligne de I Co 13, 12 (*facie ad faciem*).

2. Quid enim est aquam haurire, nisi de profunda animi paenitentis confusione lacrimarum fluenta producere? Velut enim aquam haurimus, dum, quam profunda iniquitate cecidimus, considerantes plangimus. Quam profecto aquam in conspectu domini effundimus, si, cum paenitendo conpungimur, de eiusdem conpunctionis fletu non quaerimus fauorem saeculi sed solum fructum diuinae placationis.

150, 1. Sed et, dum mens flendo conpungitur, necesse est ut etiam caro, quae delectationi subiaccit, affligatur. Vnde et subditur : ET IEIUNAVERUNT IN DIE ILLA.

2. Dies peccatricis animae est spes consequendae indulgentiae in diuini uerbi repromissione. Vnde et per prophetam dominus repromittit dicens : *Nolo mortem peccatoris, sed ut conuertatur et uiuat.* In die igitur illa ieiunant, quia idcirco carnem paenitendo adterunt, quia in luce spei peruenire ad indulgentiam se indubitanter credunt.

151, 1. Quae tamen afflictio paenitentiae ad delenda peccata tunc demum idonea est, cum sacerdotis fuerit iudicio imperata, cum ab eo contentitium actibus discussis pro modo criminis onus eis decernitur afflictionis. Bene itaque sequitur : DIXERVNTQUE :

149, 7-8 producere : perducere v

150, 2 delectationibus *vm* || 8 sed : magis autem *vm* || 9 quia : qui *vm*

151, 1 *De initio paragraphi uide Introd. p. 28*

150, 7. Ez 33, 11

149, 2. Cette explication de *in conspectu domini* manquait en II, 37 (1 S 2, 18) et n'était qu'en germe dans II, 42, 2 (1 S 2, 21).

150, 2. Interprétations similaires du « jour » en 127, 3 et 169, 1 ; voir aussi 165, 1 et note. Le mot d'Ézéchiel est cité comme ici dans *Hom. Eu.* 33, 8 ; *Reg. Ep.*, Append. 10, 145 ; *In I Reg.* II, 49, 2. Cf. *RB Prol* 38.

2. Qu'est-ce que puiser de l'eau, en effet, sinon tirer de son âme repentie, pénétrée de confusion jusqu'au fond d'elle-même, des fleuves de larmes ? Oui, nous puisons de l'eau, en quelque sorte, quand la vue de notre chute profonde dans le péché nous fait pleurer. Cette eau, nous la répandons devant le Seigneur, si les larmes de componction que nous fait verser la pénitence ne sont pas pour nous un moyen de nous attirer la faveur du monde, mais seulement d'obtenir le pardon divin.

150, 1. Mais quand l'âme verse des larmes de componction, il faut aussi que la chair, qui a succombé au plaisir, reçoive sa part d'affliction. D'où la suite du texte : ET ILS JEÛNÈRENT CE JOUR-LÀ.

2. Le jour de l'âme pécheresse, c'est l'espoir d'obtenir son pardon en vertu de la promesse qu'a faite la parole divine. C'est ainsi que le Seigneur promet par la bouche du prophète : « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. » Ils jeûnent donc ce jour-là, car s'ils macèrent leur chair par la pénitence, c'est que, éclairés par l'espérance, ils croient sans le moindre doute qu'ils parviendront au pardon.

151, 1. Cependant cette affliction de la pénitence n'est apte à effacer les péchés que si elle est prescrite par le jugement du prêtre, si celui-ci examine les actes qu'ont lui confesse et détermine le poids de l'affliction qui correspond au délit. C'est donc bien à propos que le texte poursuit : ET ILS DIRENT : NOUS AVONS PÉCHÉ CONTRE

151, 1. Le début de ce paragraphe, mal découpé dans *CCL*, doit être remonté de cinq lignes. Grégoire parle ici du sacrement de pénitence. Sur l'ensemble de ses indications à ce sujet, voir t. I, p. 85-86. Les devoirs du prêtre à cet égard sont tracés dans *Hom. Eu.* 26, 5-6.

TIBI PECCAVIMVS, DOMINE. IVDICAVITQVE SAMVHEL
 FILIOS ISRAHEL IN MASPCHAT. In Masphat quippe
 sacerdos iudicat, cum non humanum arbitrium sequi-
 tur sed diuinum, cum in omni quod disponendum est,
 se in alta contemplatione subleuat et hoc in subdito-
 rum iudicio disponit, quod aequum esse in superna
 uisione cognoscit.

2. Hinc namque est quod in omni fere negotio
 Moyses in tabernaculo foederis dominum consulit,
 quia nimirum praedicator sanctae ecclesiae in intima
 debet ueritatis contemplatione conspiciere, ut subdito-
 rum uitam foris irreprehensibiliter ualeat ordinare.
 Tunc enim et tenere peccata et dimittere uerius
 possunt, cum in archano speculationis domino
 loquente audiunt quod loquuntur.

3. Vnde et resurgens a mortuis dominus prius in
 discipulorum faciem insufflauit et postea eis dimit-
 tendi et retinendi peccata auctoritatem tribuit, ut
 profecto monstraret quia qui illam mentis speculatio-
 nem non habet, iudex animarum esse non debet. In
 electorum quippe praedicatorum faciem domino
 insufflare est intimas et secretas uias spiritalis examinis
 eis per spiritum sanctum reuelare. Hinc Paulus ait :
Spiritalis iudicat omnia. Hinc item diuinae gratiae
 largitatem commendans ait : *Nos autem non spiritum
 huius mundi habemus, sed spiritum qui ex deo est, ut sciamus
 quae a deo donata sunt nobis.*

151, 7 Maspha¹⁻² Ct || 8 iudicat : iudicauit C^{nc} || 19 possunt : potest
 vm || 20 audiunt : audit vm || loquuntur : loquitur vm || 22 eis om. vm ||
 23 et retinendi : retinendique vm || 26 domino C^{nc}t : dominum C^{nc}vm ||
 27 et secretas : secretasque vm || 30 autem om. vm || 30-31 non post
 mundi transp. vm

151, 14. Cf. Ex 33, 7-11 || 21. Jn 20, 22-23 || 28. 1 Co 2, 15 || 30. 1
 Co 2, 12

151, 2. L'exemple de Moïse (Ex 33, 7-11) est entendu comme ici
 dans Mor. 23, 38. Voir aussi Mor. 5, 66 ; Hom. Ex. II, 1, 17 ; Reg. Ep. II,

TOI, SEIGNEUR. ET SAMUEL JUGEA LES FILS D'ISRAËL À
 MASPCHAT. Le prêtre juge à Masphat, en effet, quand il ne
 suit pas son jugement d'homme, mais celui de Dieu,
 quand pour tout ce qu'il doit décider, il monte sur les
 hauteurs de la contemplation et décide pour les pécheurs
 soumis à son jugement ce qu'il sait être équitable par sa
 vision des choses célestes.

2. De là vient que Moïse, pour presque toutes les
 affaires, consulte le Seigneur dans la tente de l'alliance, car
 le prédicateur de la sainte Église doit voir, en contemplant
 la vérité au-dedans de lui-même, comment il pourra sans
 défaut ordonner au-dehors la vie de ses sujets. Ils ne
 peuvent en effet retenir et remettre les péchés en toute
 vérité que s'ils entendent, dans le secret de la vision au
 miroir, le Seigneur dire ce qu'ils disent eux-mêmes.

3. De là vient aussi que le Seigneur, à sa résurrection
 des morts, souffla d'abord sur la face de ses disciples, et
 ensuite leur donna le pouvoir de remettre et de retenir les
 péchés, afin de montrer que celui qui n'a pas cette vision
 de l'âme dans le miroir ne doit pas juger les âmes. En effet,
 souffler sur la face des prédicateurs élus, c'est pour le
 Seigneur leur révéler par l'Esprit Saint les voies intimes et
 secrètes du discernement spirituel. D'où le mot de Paul :
 « Le spirituel juge tout. » D'où aussi ce qu'il dit pour
 célébrer l'effusion de la grâce divine : « Pour nous, ce n'est
 pas l'esprit de ce monde que nous avons reçu, mais l'esprit
 qui vient de Dieu, pour que nous sachions les dons que
 Dieu nous a faits. »

36 (p. 927, 66-68). Du singulier (*debet... ualeat*), Grégoire passe au pluriel
 (*possunt*, etc.) sous l'influence de la phrase suivante.

151, 3. Ce commentaire de Jn 20, 22-23 est original. Gloses diffé-
 rentes dans Mor. 27, 22 et 34 ; 28, 38 ; Hom. Eu. 26, 3. On retrouvera 1
 Co 2, 15 en IV, 6, 4, tandis que 1 Co 2, 12 reparait non seulement en IV,
 82 (*habemus* comme ici, pour l'*accepimus* de Vulg.), mais encore dans Dial.
 II, 16, 5 (Vulg.).

4. Qui autem huius mundi spiritum habet, in Masphat, id est in speculatione, subditos iudicare non potest, quia, dum per spiritum interiora non penetrat, in causis examinis quas exequitur, mundano spiritu foris errat. Bene igitur Samuhel filios Israhel in Masphat iudicasse dicitur, quia nimirum praedicatores sancti in subditorum iudiciis aliud extra nequaquam diffiniunt, nisi quod intus eis diuina inspiratione reuelatur.

152, 1. Sed dum boni subditi maiorum iudicio semetipsos subiciunt, spiritualium hostium iras contra se ualidius accendunt. Vnde et subditur : ET ASCENDERUNT SATRAPAE PHILISTINORVM AD ISRAHEL.

2. Ablatis namque diis alienis, peracto ieiunio, exhibita a praedicatore censura examinis, ad Israhel Philistinorum satrapae ascendunt, quia cum altiori uita proficimus, maligni spiritus, qui semper bene agentibus inuident, nobis infestiores sunt. Et quia de innocentis uitae sublimitate nos deponere appetunt, ascendere dicuntur. Ascendere quippe malignis spiritibus est se ad expugnanda alta per caeleste desiderium corda subleuare.

3. Quia etiam contra perfectiores Christi milites non quorumlibet malorum spirituum sed fortiorum daemonum proelia excitantur, non Philistiim contra Israhel ascendere sed Philistinorum satrapae perhibentur. Principes quoque pluribus praesunt. Per hoc igitur quod contra Israhel satrapae dicuntur ascendere,

151, 34 Maspha *l* || 36 exequitur : exquirir *vm* || 38 Maspha *Ct* || 40 diffiniunt : definiunt *m*

152, 7 satrapae : principes *vm* || 12 caeleste : celestem *C^{ue}* || 16 philistiim : philistim *v* || 18 igitur : ergo *vm* || 19 ascendere dicuntur *transp. vm*

152, 3. Plus haut (80, 3 ; 127, 1), les satrapes philistins représentaient au contraire les « prédicateurs élus des païens ».

4. Celui qui a l'esprit de ce monde ne peut juger ses sujets à Masphat, c'est-à-dire dans la vision au miroir, car, ne pénétrant pas par l'Esprit au-dedans, quand il doit se prononcer dans une question de discernement, l'esprit du monde le fait errer au-dehors. C'est donc bien à propos que Samuel, nous dit-on, jugea les fils d'Israël à Masphat, car les saints prédicateurs ne décident rien d'autre, dans les jugements qu'ils prononcent sur leurs sujets, que ce qui leur est révélé au-dedans d'eux-mêmes par l'inspiration divine.

152, 1. Mais quand les sujets qui sont bons se soumettent au jugement des supérieurs, ils excitent encore davantage contre eux le courroux des ennemis. D'où la suite du texte : ET LES SATRAPES DES PHILISTINS MONTÈRENT VERS ISRAËL.

2. En effet, après qu'on a ôté les dieux étrangers et achevé de jeûner, après que le prédicateur a prononcé sa sentence judiciaire, les satrapes des Philistins montent vers Israël, car lorsque nous progressons dans une vie plus élevée, les esprits malins, qui en veulent toujours à ceux qui agissent bien, nous poursuivent d'une haine accrue. Et parce qu'ils cherchent à nous faire déchoir de la sublimité de notre vie innocente, le texte dit qu'ils montent. Monter, pour les esprits malins, c'est s'élever au-dessus d'eux-mêmes pour attaquer les cœurs qui demeurent sur les hauteurs par leur désir du ciel.

3. Contre les soldats plus parfaits du Christ, en outre, ce ne sont pas des esprits mauvais quelconques qui entrent en lice, mais des démons plus forts ; aussi le texte ne dit-il pas que les Philistins montèrent contre Israël, mais les satrapes des Philistins. De plus, les princes ont d'autres hommes sous leurs ordres. En disant donc que les satrapes montent contre Israël, le texte donne à entendre

20 potest rationabiliter colligi quia ad probandam electorum patientiam non unus spiritus malus electorum singulis sed innumeri deputantur, ut de consecuta eorum uictoria tanto sit copiosior fidelium gloria, quanto eis irrogata fuerint proelia grauiora.

153, 1. Tamen inter eadem proelia nuper conuersi uehementer pauere solent. Repente enim se inueniunt in campo laboris praeter experimentum consuetudinis. Armata hinc contra se adspiciunt desideria, quae sibi
5 dudum pacata seruiebant, illinc supernus amor inuitat, ut coepta bona non deserant. Hinc spiritus mentem eleuat, illinc caro grauatur ac, dum finis sui modum scire non possunt, de electionis suae incertitudine uehementer expauescunt.

7, 7 10 2. Vnde et hic apte subditur : QVOD AVDIENTES FILII ISRAHEL TIMVERVNT A FACIE PHILISTINORVM. A facie enim Philistinorum timent, ut eorum posteriora non timeant. Quae est enim malorum spirituum facies nisi concupiscentia saecularis? In hac enim specie
15 quicumque conponitur, eorum imagini conformatur. Quia uero non Philistinorum faciem sed ab eorum facie timuisse Israhel dicitur, sic electorum mentes insinuat, ut etiam reprobatorum stultitiam latenti ratione deprehendat. Non enim faciem sed a facie
20 timuerunt, quia uidelicet sancti uiri aliud est quod foris adspiciunt, aliud quod intus expauescunt. Nam etsi aliquando florentem mundum humana ratione

152, 21 non : nec *vm* || 23 sit : fit *Ct*

153, 2 enim : etenim *vm* || inueniunt se *transp. vm*

153, 1. *Nuper conuersi* comme dans *RM* 1, 11. Le diable, qui dominait l'âme, s'insurge contre elle quand elle secoue son joug : voir EUSÈBE GALL., *Hom.* 42, 6-7 ; *RM* 90, 69-70.

2. Trois *enim* de suite, et un quatrième peu après. Le « monde florissant » rappelle *Hom. Eu.* 28, 3 ; *Dial.* II, Prol. 1. *Humana ratione*, comme plus haut *latenti ratione*, équivaut à un adverbe, le substantif

avec quelque raison que la patience des élus est mise à l'épreuve, non par un seul esprit mauvais destiné à chaque élu, mais par des multitudes sans nombre, afin que la gloire des fidèles pour la victoire qu'ils remportent sur eux soit d'autant plus grande qu'ils ont subi des combats plus rudes.

153, 1. Au milieu des combats, cependant, les convertis de fraîche date sont d'ordinaire très effrayés. Dès le début, en effet, ils se trouvent sur le terrain des efforts pénibles, sans avoir l'expérience que donne l'habitude. D'un côté, ils voient s'insurger contre eux les désirs qui étaient en paix avec eux lorsqu'ils leur étaient soumis. De l'autre, l'amour céleste les invite à ne pas abandonner le bien commencé. D'un côté, l'Esprit élève l'âme, de l'autre la chair l'appesantit, et faute de pouvoir connaître quelle sera leur fin, l'incertitude d'être élus leur inspire une grande frayeur.

2. C'est donc bien à propos que le texte ajoute ici : EN ENTENDANT CELA, LES FILS D'ISRAËL EURENT PEUR DEVANT LA FACE DES PHILISTINS. Ils ont peur devant la face des Philistins, en effet, afin de ne pas avoir peur de leur arrière-train. Qu'est-ce, en effet, que la face des esprits mauvais, sinon la convoitise séculière ? En effet, se donner cet aspect, c'est se conformer à leur image. Cependant, dit le texte, Israël eut peur, non de la face des Philistins, mais devant leur face. Par là, il montre les âmes des élus, tout en reprochant secrètement aux réprouvés leur sottise. En effet, ils n'ont pas eu peur de la face, mais devant la face, parce que c'est autre chose, pour les saints, de voir extérieurement et de trembler intérieurement. Car même s'ils considèrent parfois de façon humaine la prospérité du

ratione jouant un rôle analogue à celui de *mente* dans les locutions qui ont donné naissance aux adverbes français (*humana mente*, « humaine-ment »).

considerant, repente mentis oculos ad ea mala quae mundi gaudia sequuntur retractantes leuant et uelut a
 25 facie trepidant, qui pro poenis sequentibus praesentes contingere delectationes uitant.

3. At contra reprobi, qui hanc Philistinorum faciem nequaquam metuunt, sequentes ferocitatis eorum inpetus non euadunt. Dum enim uana mundi gaudia
 30 tota intentione suscipiunt, ad afflictiones perpetuas daemonum uirtute capiuntur. Quibus nimirum per semetipsam ueritas comminatur dicens : *Vae uobis, diuites, quia recepistis consolationem in uita uestra.* Hinc item denuntians ait : *Vae uobis qui ridetis nunc, quoniam*
 35 *flebitis.* Quasi aliter dicat : « Quia a Philistinorum facie nequaquam pertimescitis, cum sequentes eorum uires irruunt, salutis inuenire refugium non potestis. » Tunc quidem timor adest, sed qui adiuuet non adest. Vindicta datur flagitii sine spe liberationis, et quam
 40 sint horribilia Philistinorum posteriora sentiunt, qui faciei eorum blandimenta refutare in mundi amore noluerunt.

4. Bene igitur de Israhelitis in electorum typo dicitur : *Timuerunt a facie Philistinorum*, quia nimirum,
 45 dum conuersandi modum sibi sollerter ordinant, non tunc disponunt metuere aeterna mala cum ueniunt, sed a temporali concupiscentia et trepidant, cuius merito irrogantur.

153, 25 pro *om. um* || 26 contingere : contigere *C ante praesentes transp. um* || 29 inpetus : impetu *C^{ue}* || 30 intentione : uirtute *um* || ad *om. m* || 31 capiuntur : capiunt *m* || 31-32 per semetipsam *om. um* || 34 nunc *om. um* || quoniam : quia *um* || 40 philistinorum horribilia *transp. um* || 41 refutare *scripsi* : resuscitare *Ct om. um* || 42 noluerunt *C* : uoluerunt *umt* || 46 tunc *om. um* || 47 et *om. um*

153, 32. Lc 6, 24 || 34. Lc 6, 25

monde, aussitôt, levant le regard de leur âme et le reportant sur les maux qui suivent les joies de ce monde, ils tremblent en quelque sorte devant la face, en évitant, à cause des châtiments futurs, les plaisirs présents.

3. Les réprouvés, au contraire, qui ne craignent pas cette face des Philistins, n'échappent pas ensuite à leurs attaques furieuses. Car, accueillant à bras ouverts les vaines joies du monde, ils tombent au pouvoir des démons qui les emportent aux peines éternelles. De sa propre bouche, la Vérité leur adresse cette menace : « Malheur à vous, riches, car vous avez reçu la consolation en votre vie. » Et il répète cette prédiction en disant : « Malheur à vous qui riez maintenant, car vous pleurez. » Comme s'il disait : « Puisque vous ne craignez pas devant la face des Philistins, lorsque ensuite leurs forces vous assailleront, vous ne pourrez trouver un refuge pour vous sauver. » Alors la peur est là, mais personne pour aider. On est châtié pour ses crimes sans espoir d'être délivré, et l'on sent toute l'horreur de ce que les Philistins ont par derrière, pour n'avoir pas voulu repousser le charme de leur face par amour du monde.

4. C'est donc bien à propos que le texte dit des Israélites, figure des élus : « Ils eurent peur devant la face des Philistins », car ils règlent judicieusement leur manière de vivre : la crainte des peines éternelles, ils décident de ne pas la ressentir au moment où elles viendront, mais ils tremblent aussi devant la concupiscentia temporelle à cause de laquelle elles sont infligées.

153, 3. Lc 6, 24 est cité selon Vulg. (*habetis* pour *recepistis*) en *Mor.* 18, 66 et *Past.* III, 2, mais Lc 6, 25 est cité à peu près comme ici (*quoniam flebitis* pour *quia iugebitis*, Vulg.) en *Past.* III, 3 et *Hom. Ex.* I, 9, 33 (les deux leçons se mêlent dans *Hom. Eu.* 2, 8 et 10, 7 : *quia iugebitis et flebitis*).

154. Et quia non tam suis meritis quam maiorum
intercessione posse se hoc obtinere credunt, sequitur :
7, 8 DIXERVNTQVE AD SAMVHELEM : NE CESSÉS CLAMARE
PRO NOBIS AD DOMINVM ISRAHEL, VT SALVET NOS DE
5 MANV PHILISTINORVM.

155, 1. Sed et temptatis subditis pastores boni non
solum orationum praesidia conferunt, sed etiam sacri-
7, 9 ficiorum. Vnde et subditur : TVLIT AVTEM SAMVHEL
AGNVN LACTANTEM VNVM ET OBTVLIT EVM INTEGRVM
5 DOMINO. ET CLAMAVIT SAMVHEL AD DOMINVM. Quid
est clamor Samuhelis nisi in supplicatione pontificis
magna uirtus desiderii? Vnde ad tacentem labiis
Moysen, licet populi subditi salutem feruenti deuo-
tione cupientem, a domino dicitur : *Quid clamas ad me?*
10 2. Quis uero est agnus lactans, nisi ille quem
praecursor eius ostendit dicens : *Ecce agnus dei, ecce qui
tollit peccata mundi?* Et lactans agnus dicitur, quia in
eius innocentia uera humanitas praedicatur. Sed unus
agnus offertur, quia praeter ipsum qui mundi tollit
15 peccata, nequaquam reperitur. Quem profecto agnum
integrum obtulit. Integritas quippe agni ad soliditatem
pertinet catholicae professionis. Velut enim agnum
diuidit, qui a canone fidei per gladium separatur
erroris.

154, 1 maiorum : hoc *add. vm* || 2 se hoc *om. vm* || 3 ne cesses :
necessé *C^{ue}* || 4 dominum : deum *add. vm* || 5 philistinorum : filistino-
norum *C^{ue}* filistinorum *C^{ue}* philistim *v* philisthiim *m*

155, 3 et *om. vm* || 4 lactantem : lactentem *vm* || eum : illum holo-
caustum *vm* || 5 ad dominum *om. vm* || 7 uirtus : uirtutis *C* || 10-12 lac-
tans¹⁻² : lactens *vm* || 12 agnus *om. vm* || 15 nequaquam *om. C^{ue}* ||
17 agnum : agnus *v* || 18 qui a : quia *C*

155, 9. Ex 14, 15 || 11. Jn 1, 29

155, 1. Allusion à l'eucharistie (« sacrifices ») comme plus haut
(132, 3-4 ; 133, 1 ; 136, 1 ; 137, 1), où Grégoire employait cependant
d'autres mots (« oblation », « sacrement », « mystères sacrés »). « Pon-

154. Et parce qu'ils croient qu'ils pourront obtenir
cela, moins par leurs propres mérites que par l'interces-
sion de leurs supérieurs, le texte poursuit : ET ILS DIRENT
7, 8 À SAMUEL : NE CESSÉ PAS DE CRIER POUR NOUS VERS LE
SEIGNEUR D'ISRAËL, AFIN QU'IL NOUS SAUVE DE LA MAIN
DES PHILISTINS.

155, 1. En outre, les bons pasteurs protègent leurs
sujets tentés non seulement par leurs prières, mais aussi
par leurs sacrifices. D'où la suite du texte : SAMUEL PRIT
7, 9 UN SEUL AGNEAU DE LAIT ET L'OFFRIT TOUT ENTIER AU
SEIGNEUR. ET SAMUEL CRIA VERS LE SEIGNEUR. Qu'est-ce
que le cri de Samuel, sinon la supplication du pontife,
émise avec un grand et puissant désir? D'où le mot du
Seigneur à Moïse, dont les lèvres restaient muettes, mais
qui désirait avec une ardente dévotion le salut du peuple
de ses sujets : « Pourquoi cries-tu vers moi? »

2. Quel est, d'autre part, l'agneau de lait, sinon celui
que son Précurseur désigna en disant : « Voici l'Agneau de
Dieu, voici celui qui enlève les péchés du monde »? Et si le
texte dit qu'il est un agneau de lait, c'est qu'en affirmant
son innocence on proclame qu'il est vraiment homme.
Mais un seul agneau est offert, parce que hors de lui on ne
trouve personne qui enlève les péchés. Cet agneau, il l'a
offert tout entier. L'intégrité de l'agneau se rapporte à la
profession de foi catholique, qui est une et indivisible. En
effet, c'est diviser l'agneau, en quelque sorte, que de se
séparer de la règle de foi par le glaive de l'erreur.

tife » est aussi plus explicite que d'ordinaire. Même exégèse du « cri » de
Moïse (Ex 14, 15) en *Mor.* 9, 60 et 22, 43 ; dans ce dernier passage,
Grégoire parle comme ici de « désir ».

155, 2. Jn 1, 29 sera cité de même (pluriel *peccata*) en VI, 98. Ce
pluriel se retrouve en *Mor.* 29, 69 et *Hom. Ez.* II, 1, 5, tandis que le
singulier (grec et Vulg.) figure en *Mor.* 8, 56 et *Hom. Eu.* 6, 1 (cf. *Hom.*
Ez. I, 1, 5, où *peccatum* apparaît dans le commentaire de la citation).

20 3. Agnus itaque dicitur pro innocentia, lactans pro
 adsumptione naturae, unus pro singularitate poten-
 tiae, integer pro fidei nostrae firmissima soliditate.

156, 1. Quod si quis haec non ad ipsum sed ad eius
 imitationem referre uoluerit, potest. Agnum quippe
 offerimus, cum per bonum castitatis et innocentiae
 redemptori nostro conformamur. Et cum doctrina
 5 innocentium patrum nostrorum pascimur, uelut ubera
 sugimus, quibus ad aeternam uitam nutriamur.

2. Vnum quoque agnum offerimus, si post initia
 religiosae conuersationis nulla polluimur iniquatione
 prauitatis. Vnum quippe agnum offert, qui a propo-
 10 sito innocentiae ad pollutae uitae maculas nequaquam
 defluit, a quibus redeat per iterationem bonae opera-
 tionis.

3. Integrum quoque agnum offerre est ad aeternam
 uitam non solum carnis continentiam sed mentis
 15 integritatem praeparare. Integrum namque agnum
 domino nequaquam offert, qui carnem deo per conti-
 nentiam consecrat, sed mentis suae secreta ab inmundarum
 cogitationum lasciuia non refrenat. Velut enim
 20 agni partem sacrificio subripit, quia puritatem cordis
 corporis continentiae non coniungit.

4. Vnde et ipse agnus agnum integrum offerre
 praeciens discipulis ait : *Audistis quia dictum est : Non
 moechaberis. Ego autem dico uobis quia qui uiderit mulierem*

155, 20 lactans : lactens *vm*

156, 2 imitationem : imitatore *vm* || 7 agnum *om. C^{ae}* || 11 defluit :
 diffluit *m* || 15 namque : quoque *vm* || 18 lasciuia : lasciuia *C* || 19 quia :
 qui *vm* || 22 discipulis praeciens *transp. vm*

156, 22. Mt 5, 27-28

156, 2. Explication similaire de l'« unique anus » (156, 17) en 128,
 2-4 : le converti abandonne le péché une fois pour toutes.

3. On l'appelle donc agneau pour son innocence, de
 lait à cause de la nature qu'il a prise, un parce que sa
 puissance est unique, entier à cause de la fermeté absolu-
 ment indivisible de notre foi.

156, 1. Au reste, rien n'empêche de rapporter tout
 cela, non à lui, mais à ceux qui l'imitent. Nous offrons
 l'agneau, en effet, quand nous prenons la ressemblance de
 notre Rédempteur par la vertu de chasteté et d'innocence.
 Et quand nous nous repaissons de la doctrine de nos pères
 innocents, nous têtions, pour ainsi dire, des mamelles qui
 nous nourrissent pour la vie éternelle.

2. Nous offrons aussi un seul agneau, quand, après les
 débuts de notre vie religieuse, nous ne nous laissons
 polluer par la souillure d'aucune iniquité. Il offre un seul
 agneau, en effet, celui qui ne tombe pas de son propos
 d'innocence dans les taches d'une vie souillée, dont il lui
 faudra revenir en reprenant une bonne conduite.

3. Offrir aussi l'agneau tout entier, c'est préparer pour
 la vie éternelle non seulement la continence de la chair,
 mais encore l'intégrité de l'âme. Il n'offre pas au Seigneur
 l'agneau entier, celui qui consacre sa chair à Dieu par la
 continence, mais n'arrête pas, au fond de son âme, le flot
 lascif des pensées impures. De fait, il soustrait au sacrifice,
 en quelque sorte, une part de l'agneau, parce qu'il ne joint
 pas à la continence du corps la pureté du cœur.

4. D'où la parole de l'Agneau lui-même, prescrivant à
 ses disciples d'offrir l'agneau tout entier : « Vous avez
 entendu qu'il a été dit aux anciens : ' Tu ne commettras pas

156, 4. Mt 5, 27-28 est cité à peu près comme ici dans *Hom. Ez.* II,
 1, 10. Les citations de *Mor.* 3, 59 ; 21, 5 ; 28, 40 étaient plus différentes.
 Quant à la parabole des vierges (Mt 25, 3), voir *Mor.* 23, 12 ; *Hom. En.*
 12, 1 ; *Reg. Ep.* 11, 27, où les lampes signifient les cœurs et l'absence
 d'huile représente la vaine gloire.

ad concupiscendum, iam moechatus est eam in corde suo. Hinc
 25 etiam fatuae uirgines in euangelio notantur, quae
 lampades parauerunt et oleum non parauerunt. Lam-
 pades namque paratas habent, qui bonum pudicitiae
 seruant in corpore; oleum quoque habent, qui nito-
 rem puritatis tenent in mentis suae circumspectione.

30 5. Dicatur ergo de Samuèle : *Obtulit agnum integrum
 domino*, quia, ut bonum pudicitiae diuinae placationi
 sufficiat, non solum in candore corporis seruari debet,
 sed in splendore internae puritatis.

7, 9 157. Merito itaque subditur : ET EXAUDIUIT EVM
 DOMINVS. Ille namque exaudiri a domino pro aliis
 orans potest, qui ex parte aliqua ei cui supplicat
 domino odibilis non est. Nam si adhuc propria
 5 infirmitate deprimitur, pro obtinenda proximorum
 fortitudine nequaquam exauditur, et eo desiderium
 suum ad diuinae celsitudinis arcem non subleuat, quo
 ipse de imo, quo per lapsum iacet, conatu feruentioris
 studii ascendere nequaquam curat.

7, 10-11 158, 1. Sed et modus exauditionis exponitur, cum
 subinfertur : FACTVM EST ERGO, DVM SAMVHEL
 OFFERRET HOLOCAVSTVM, PHILISTEOS INIRE PROELIUM
 CONTRA ISRAHEL. INTONVIT AVTEM DOMINVS FRA-
 5 GORE MAGNO IN DIE ILLO SVPER PHILISTIIM ET
 EXTERRVIT EOS, ET CAESI SVNT A FILIIS ISRAHEL.
 EGRESSIQVE FILII ISRAHEL DE MASPAT PERSECVTI
 SVNT PHILISTEOS ET PERCVSSERVNT EOS VSQVE AD
 LOCVM QVI ERAT SVBTER BETHCHAR.

156, 24 concupiscendum : concupiendum *Ct* || iam *om. vm* || eam
om. vm || 32 placationis *C*

157, 1 eum : eam *m* || 6 eo : eorum *C^{cc}*

158, 2 ergo *om. vm* || 5 philistim *v*

156, 25. Cf. Mt 25, 3

157. Répétition de *quo*, à cinq mots de distance.

d'adultère. ' Moi je vous dis que celui qui regarde une
 femme avec convoitise a déjà commis l'adultère avec elle
 dans son cœur. » De là aussi le blâme jeté dans l'Évangile
 aux vierges qui avaient préparé des lampes sans préparer
 d'huile. Ils ont leurs lampes prêtes, ceux qui gardent la
 vertu de chasteté dans leur corps; ils ont aussi de l'huile,
 ceux qui conservent une éclatante pureté en restant tou-
 jours sur leurs gardes dans leur âme.

5. Que le texte dise donc de Samuel : « Il offrit un
 agneau tout entier au Seigneur », car, pour que la vertu de
 chasteté parvienne à obtenir le pardon divin, il faut la
 garder non seulement dans la candeur du corps, mais
 encore dans la splendeur d'une intime pureté.

157. C'est donc à bon droit que le texte ajoute : ET LE 7, 9
 SEIGNEUR L'EXAÛÇA. Pour pouvoir être exaucé par le
 Seigneur, en effet, quand on prie pour les autres, il ne faut
 pas être par quelque biais odieux au Seigneur qu'on sup-
 plie. Car si l'on est encore enfoncé dans sa propre fai-
 blesse, on n'est pas exaucé quand on demande la force
 pour le prochain, et l'on ne soulève pas son désir jusqu'à
 la cime de la divine altitude, quand on ne se soucie pas de
 remonter soi-même, en déployant d'ardents efforts, des
 bas-fonds où l'on s'est enfoncé par sa chute.

158, 1. De plus, le texte expose comment on est
 exaucé, en ajoutant : IL ADVINT DONC, PENDANT QUE 7, 10-11
 SAMUEL OFFRAIT L'HOLocauste, QUE LES PHILISTINS
 ENGAGÈRENT LE COMBAT CONTRE ISRAËL. MAIS LE SEI-
 GNEUR TONNA CE JOUR-LÀ SUR LES PHILISTINS À GRANDS
 COUPS DE TONNERRE ET LES ÉPOUVANTA, ET ILS FURENT
 TAILLÉS EN PIÈCES PAR LES FILS D'ISRAËL. SORTIS DE MAS-
 PHAT, LES FILS D'ISRAËL POURSUIVIRENT LES PHILISTINS
 ET LES BATTIRENT JUSQU'À UN LIEU QUI ÉTAIT AU-DESSOUS
 DE BETHCHAR.

10 2. Offerente holocaustum Samuhele Philistiim
contra Israhel proelium ineunt, quia maligni spiritus
tunc aduersus fideles subditos grauiore temptaciones
commouent, cum contra se stare instantius eorum
pastores uident.

15 3. Sed super Philisteos dominus intonat, quia
orantibus doctoribus fidelibus subditis diuina gratia
robor amministrat. Tonitrua enim fieri per nubila
solent. Nubes autem sublimes per caeleste desiderium
animae intelleguntur. Vnde et propheta mentes elec-
20 torum in amorem caelestium eleuatas ammirans dixit :
Qui sunt isti, qui ut nubes uolant ? Quae sunt autem
tonitrua nubium, nisi illa feruentia et superna electo-
rum desideria, quibus, dum per diuinam gratiam
eorum mens succenditur, omne quod maligni spiritus
25 decipiendo suggerunt, ab ea penitus expellunt ?

4. Bene ergo dicitur : *Intonuit dominus super Philisteos
et exterruit eos.* Nam dum per gratiam suam electis
mentibus superna desideria infundit, quia terrena
omnia facit contemnere, eos, qui ea eis appetere
30 suggerunt, nequam spiritus in fugam uertit. Velut
enim tonitruo territi fugiunt, dum in electis mentibus,
quas temptando pulsauerant, ingentem sonitum diui-
nae uirtutis expauescunt.

5. Quia uero fragore magno intonuisse dominus
35 dicitur, quid est aliud, nisi quia imperfecta christiano-

158, 10 philistim *v* || 13 eorum *om. vm* || 15 intonat : intonant *C^{ac}* ||
16 doctoribus : et *add. m* || 20 amore *vm* || 28 quia : etiam *add. C^{ac}vm* ||
29 eos : etiam *add. vm*

158, 21. Is 60, 8

158, 3. Is 60, 8 sera cité en V, 23 et 94. Les autres commentaires de ce verset soulignent, comme ici, que les nuages sont proches du ciel (*Mor.* 18, 76 ; *Hom. Eu.* 5, 4) ou au-dessus de la terre (*Mor.* 21, 4), et voient dans les éclairs une image des miracles accomplis par les saints (*Mor.* 17, 36 ; *Hom. Eu.* 5, 4 ; *Hom. Ez.* II, 6, 15). La pluie déversée par

2. Quand Samuel offre l'holocauste, les Philistins engagent le combat contre Israël, car les esprits malins suscitent aux ouailles fidèles des tentations plus graves, quand ils voient leurs pasteurs s'opposer à eux avec plus de force.

3. Mais le Seigneur tonne sur les Philistins, car, à la prière des docteurs, la grâce divine procure la force aux ouailles fidèles. En effet, le tonnerre vient d'ordinaire des nuages, et les nuages, là-haut, représentent les âmes que possède le désir du ciel. D'où le mot du prophète, admirant les âmes des élus qui s'élèvent à l'amour des biens célestes : « Quels sont ceux-là qui volent comme des nuages ? » Que sont, d'autre part, les tonnerres des nuages, sinon les désirs fervents et célestes des élus, qui, embrasant leur âme sous l'effet de la grâce divine, chassent d'eux complètement toutes les suggestions fallacieuses des esprits malins ?

4. C'est donc bien à propos que le texte dit : « Le Seigneur tonna sur les Philistins et les épouvanta ». En effet, quand par sa grâce il verse dans les âmes élues les désirs célestes, en leur faisant mépriser toutes les choses de la terre, il met en fuite les esprits mauvais qui leur suggèrent de les désirer. Comme épouvantés par le tonnerre, en effet, ils s'enfuient, quand ils redoutent dans les âmes des élus, qu'ils avaient attaquées par la tentation, le son formidable de la puissance divine.

5. Quant au grand coup de tonnerre que, au dire du texte, le Seigneur fit tonner, pourquoi cela, sinon parce

les nuages (parole, science, intelligence) est aussi considérée parfois (*Mor.* 17, 36 et 27, 15 ; *Hom. Eu.* 5, 4 ; *Hom. Ez.* II, 6, 15). Le présent commentaire, qui voit dans les tonnerres le symbole de désirs célestes, est à la fois proche de plusieurs autres et original.

158, 4. *Eos qui ea eis appetere suggerunt* : le même pronom, trois fois employé, représente trois noms différents.

rum desideria daemonibus terribilia non sunt ? Fragor enim magnus tonitruï perfectum est uniuscuiusque desiderium electi. Cum igitur fragore magno super Philisteos dominus intonat, tunc a filiis Israhel caeduntur, quia, dum electorum mentem perfecta deuotio ad superna gaudia erigit, omne quod aduersae parti militat, a se penitus abscidit.

6. Bene quoque prius territi Philistei, deinde a filiis Israhel caedi memorantur. Nam terrentur electorum deuotione, caeduntur opere. Et quia opere deuotio prior est, terri prius, postea uero caedi recte perhibentur. Nam prius donum bonae uoluntatis a domino accipimus, ut consilia malorum spirituum postmodum confutare ualeamus.

7. Bene etiam dominus super Philisteos intonare et exterrere eos dicitur, filii autem Israhel illos caedere perhibentur, quia bona desideria nobis per diuinam gratiam ministrantur, sed nos dona gratiae per conatum liberi arbitrii ad uirtutum uictorias promouemus. Ordo igitur caelestis militiae est, ut ante tonans fragore magno audiatur deus et post miles ad caedenda hostium agmina progrediatur, ut uidelicet in se prius dona gratiae uideat, deinde ad certaminis campum ualidus erumpat et securus uictoriae prouentum speret, qui eis quibus coronetur uiribus ante congressionis tempora fultus est.

158, 39-40 caeduntur : creduntur *C^m* ceduntur *C^p* || 42 militant *C^m* || abscidit : abscindit *vm* || 59 ualidus : ualidius *vm*

158, 6. Territi... caedi : légère asymétrie.

7. Sed nos dona gratiae... promouemus : dans cette phrase quelque peu insolite sur l'interaction de la grâce et du libre arbitre, notons l'expression *per conatum*, qui revient plus loin (160, 4 : *per indesinentem conatum certaminis*).

que les désirs imparfaits des chrétiens ne terrifient pas les démons ? Le grand coup de tonnerre, en effet, c'est le désir parfait de tout élu. Quand donc le Seigneur fait éclater sur les Philistins ce grand coup de tonnerre, ils sont taillés en pièces par les fils d'Israël, car lorsqu'une parfaite dévotion élève les esprits des élus vers les joies du ciel, ils retranchent complètement d'eux-mêmes tout ce qui sert le parti ennemi.

6. C'est bien à propos aussi que le texte rapporte d'abord l'effroi des Philistins, puis leur massacre par les fils d'Israël. En effet, c'est la dévotion des élus qui les effraie, et leurs actes qui les taillent en pièces. Or la dévotion précède les actes. Aussi montre-t-on, en bon ordre, d'abord l'effroi des Philistins, puis leur massacre. Car nous commençons par recevoir du Seigneur le don de la bonne volonté, pour être ensuite capables de repousser les conseils des esprits mauvais.

7. C'est encore bien à propos que le texte représente le Seigneur tonnant sur les Philistins et les effrayant, tandis qu'il rapporte que les fils d'Israël les taillèrent en pièces. En effet, c'est la grâce divine qui suscite en nous les bons désirs, mais c'est nous qui, par les efforts de notre liberté, menons les dons de la grâce à la victoire des vertus. L'ordre du service céleste veut donc que Dieu se fasse d'abord entendre en tonnant à grand fracas, et qu'ensuite le soldat s'avance pour tailler en pièces les troupes ennemies. De la sorte, il commence par voir en lui-même les dons de la grâce, puis s'élance, en pleine force, sur le champ de bataille et, certain du résultat, espère la victoire, car il a reçu avant le combat la vigueur qui lui vaudra d'être couronné.

159. Bene autem qui Philisteos caedunt de Maspha
egressi perhibentur. In Maspha etenim, quae specula-
tio dicitur, morantur, qui in diuinarum rerum contem-
platione persistunt. Sed ad caedendos Philisteos exe-
5 unt, cum ex archano internae meditationis consulti
uenientes conprimunt vires aduersae dominationis.
Intus enim latenter ordinant, qualiter foris in aperto
opere hostium cuneos irrumpant. Tanto quidem
grauiores pugnas eis procedentes exhibent, quanto,
10 dum interna cogitant, apud se quietiores latent.

160, 1. Et quia maligni spiritus ab electis dei semper
conprimendi sunt, usque ad locum subter Bethchar
Philistiim percussi fuisse perhibentur. Bethchar
quippe domus agni interpretatur. Hunc agnum nobis
5 Esaias insinuans ait : *Tamquam ouis ad occisionem ducetur,*
et tamquam agnus coram tondente se non aperiet os suum.
Quae igitur fuit domus agni nisi illa sublimis et
singulariter munita conuersatio redemptoris, quae,
dum culpa caruit, cunctis nequam spiritibus inacces-
10 sibilis extitit ?

2. Ad Bethchar, id est domum agni, peruenire nemo
potest, quia quisquis multum proficit, sanctitate
redemptoris inferior est. Vnde et praedicator egregius
eiusdem redemptoris laudibus insistens dicit : *Talis*
15 *decebat ut nobis esset pontifex, sanctus, innocens, impollutus,*

159, 1-2 Maspha¹⁻² : Masphat *m* || 7 in aperto : inperato *C^{cc}* in
apparato *vm*

160, 3 philistiim *v* || perhibentur : memorantur *vm* || 5 ouis : agnus
vm || 6 agnus : ouis *vm* || tondentem *C^{cc}* || non aperiet os suum : sine
uoce *vm* || 15 decebat : dicebat *v*

160, 5. Is 53, 7 || 14. He 7, 26-27

159. Comme plus haut (148, 2 ; 151, 4), *speculatio* et *contemplatio* sont
équivalents. *Consultus*, adjectif, se retrouve en IV, 122 (2397) avec son
contraire (*inconsultus*).

159. Il est bien à propos, d'autre part, que ceux qui
taillent en pièces les Philistins soient sortis de Masphat, au
dire du texte. En effet, à Masphat, qui signifie « vision au
miroir », demeurent ceux qui contemplent continuelle-
ment les choses divines. Mais ils sortent pour tailler en
pièces les Philistins, quand ils s'avancent, bien instruits,
hors du secret de leur méditation intérieure pour arrêter
les forces de la domination ennemie. C'est au-dedans, en
effet, qu'ils préparent en cachette comment ils assailliront
au-dehors les lignes ennemies en une attaque ouverte. Le
combat qu'ils leur livrent en marchant contre eux est
d'autant plus violent qu'ils se cachent chez eux plus tran-
quillement quand ils réfléchissent intérieurement.

160, 1. Les esprits malins doivent toujours être répri-
més par les élus de Dieu. Aussi le texte raconte-t-il que les
Philistins furent battus jusqu'à un lieu qui se trouve
au-dessous de Bethchar. Bethchar signifie en effet « mai-
son de l'agneau ». Il s'agit de l'agneau que nous désigne
Isaïe quand il dit : « Comme une brebis conduite à l'abat-
toir, et comme un agneau devant celui qui le tond, il
n'ouvrira pas la bouche. » Quelle était donc la maison de
l'agneau, sinon la vie sublime du Rédempteur, protégée de
façon unique, qui resta à l'abri de toute faute, et par suite
inaccessible aux esprits mauvais ?

2. À Bethchar, c'est-à-dire la maison de l'agneau, nul
ne peut parvenir, car même en faisant de grands progrès,
on reste au-dessous de la sainteté du Rédempteur. D'où le
mot de l'éminent prédicateur, célébrant les louanges du
Rédempteur : « C'est un pontife de cette sorte qu'il nous

160, 1. Étymologie de Bethchar comme chez JÉRÔME, *Lib. 34, 26 ;*
38, 5. Sur Is 53, 7, voir I, 15, 1 et note.

2. La citation (He 7, 26-27) est unique.

segregatus a peccatoribus et excelsior caelis factus, qui non habet necessitatem, ut sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre.

3. Quis est ergo locus subter Bethchar, ad quem
20 usque Philistiim caedere et persequi debemus? Sed si
Bethchar perfectionem significat dominicae conuersationis,
locum subter Bethchar communem sanctorum
summam exprimit sanctitatis, qui et eidem redemptori
se oboediendo humiliant et eius gloriae per studium
25 uitae innocentis appropinquant. Locus enim qui subter
Bethchar situs ostenditur, eidem loco cui subest et
inferior esse cognoscitur et uicinus, quia sancti uiri,
quo deo per uitae altitudinem uicini sunt, eo et
humiliori cogitatione subiecti.

30 4. Dum ergo nouitiorum fidelium triumphus sub
Israhelitarum gestis ostenditur, usque ad locum sub
domo agni caesi alienigenae dicuntur, quia profecto
per indesinentem conatum certaminis contendere
debemus ad arcem perfectionis, ubi iam tanto simus
35 hostibus nostris terribiliores, quanto redemptori nostro
uiciniores. Ibi enim iam quaedam securitas est,
quae perturbari hostium pauore non potest.

5. Talibus namque concessae uirtutis dona insinuans dominus dicit : *Ecce dedi uobis potestatem supra*
40 *serpentes et scorpiones et omnem uirtutem inimici, et nihil uobis nocebunt.* Vnde et is qui ad locum domo agni

160, 17 ut : sicut *vm* || 20 philistim *v* || 21 significat : signat *vm* ||
24 et : et et *C* || 28 quo : qui *Ct* || 35 terribiliores : terribiles *Ct* ||
39 dicit : ait *vm* || potestatem : calcandi *add. vm* || supra : super *vm* ||
39-40 et nihil uobis nocebunt *om. vm* || 41 is : his *C* || domo : domui *vm*

160, 39. Lc 10, 19 ..

160, 4. *Nouitiorum fidelium* rappelle II, 86, 3 (*feruore nouitio*) et annonce IV, 72, 2-3, où *nouitii*, substantivé, prend le sens technique de « novices ».

5. Lc 10, 19 : voir I, 86, 6, où *potestatem* était suivi de *calcandi* comme dans Vulg. Quant à la citation paulinienne, on en trouve le début (Rm 8,

fallait : saint, innocent, sans souillure, séparé des pécheurs et élevé plus haut que les cieus, qui n'a pas besoin, comme les prêtres, d'offrir d'abord des victimes pour ses propres péchés. »

3. Quel est donc le lieu au-dessous de Bethchar, jusqu'où nous devons tailler en pièces et poursuivre les Philistins ? Mais si Bethchar signifie la perfection de la vie menée par le Seigneur, le lieu qui est au-dessous de Bethchar représente le niveau commun de la sainteté des saints, qui s'humilient en obéissant au Rédempteur et s'approchent de sa gloire en s'efforçant de mener une vie sans péché. De fait, le lieu situé au-dessous de Bethchar s'avère à la fois inférieur au lieu sous lequel il se trouve et proche de lui, car plus les saints sont dans le voisinage de Dieu par l'élévation de leur vie, plus ils lui sont soumis par l'humilité de leurs pensées.

4. En montrant donc, à travers l'histoire d'Israël, le triomphe des fidèles novices, le texte dit que les étrangers furent taillés en pièces jusqu'à un lieu qui se trouve au-dessous de la maison de l'agneau, car nous devons déployer sans cesse des efforts guerriers pour arriver à la citadelle de la perfection, où nous serons d'autant plus redoutables à nos ennemis que nous serons plus proches de notre Rédempteur. Là, en effet, on jouit déjà d'une certaine sécurité, que ne peut troubler la crainte des ennemis.

5. À des hommes de ce genre, en effet, le Seigneur déclare qu'il leur accorde le don de la puissance en disant : « Voici que je vous ai donné pouvoir sur les serpents et les scorpions et sur toute puissance de l'ennemi, et ils ne vous feront aucun mal. » D'où aussi le mot de celui qui était

35) dans *Mor.* 31, 61 (*Dei* pour *Christi*), et la suite (Rm 8, 38-39) dans *Mor.* 10, 39 ; la fin (Rm 8, 39) reparaît en IV, 54, 3 ; IV, 141 ; V, 22, ce dernier passage remplaçant comme ici *Dei* par *Christi*, mais omettant de façon conséquente *quae est in Christo Iesu*.

uicinum peruenerat dicit : *Quis nos separabit a caritate Christi ? Tribulatio an angustia an persecutio an fames an nuditas an periculum an gladius ? Certus sum enim quia neque mors neque uita neque angeli neque principatus neque potestates neque instantia neque futura neque fortitudo neque altitudo neque profundum neque creatura alia poterit nos separare a caritate Christi, quae est in Christo Iesu.*

161, 1. Potest etiam domus agni supernam patriam designare. Vnde et Iohannes dicit : *Vidi supra montem Sion agnum stantem et cum eo centum quadraginta quatuor milia habentes nomen eius et nomen patris eius scriptum in frontibus suis.*

2. Quis est igitur locus qui est sub domo agni, nisi terminus temporalis uitae, ex quo ad supernae patriae gaudia adsumuntur electi ? Qui enim usque ad statutum nobis terminum ducimur, quem praeterire uiuendo non possumus, uelut ad locum uenimus, unde alio transferamur. Sed terminus uitae electi uiri sub domo agni situs ostenditur, quia unde per angustias mortalitatis demergitur, inde ad uitae indeficientis gaudia subleuatur.

3. Nam et agnus ipse, qui in citharoedorum citharizantium et cantantium gaudio domum suam iam laetus inhabitat, antequam ad eiusdem domus laetitiam duceretur, sub domo fuit. Hinc namque est quod immolationis suae tempore dicit : *Tristis est anima mea usque ad mortem.*

160, 43 an¹ om. C || an persecutio om. vm || 43-48 an nuditas... Iesu : an cetera talia vm

161, 1 supernam : caelestem vm || 11 transferamur : feramur C^{ac} || 16 gaudio om. vm || iam om. vm || 17 eiusdem : huius vm

160, 42. Rm 8, 35 || 44. Rm 8, 38-39

161, 2. Ap 14, 1 || 15. Cf. Ap 14, 1-3 || 19. Mt 26, 38

parvenu à proximité de la maison de l'agneau : « Qui nous séparera de la charité du Christ ? La tribulation, la détresse, la persécution, le faim, la nudité, le péril, l'épée ? Je suis sûr, en effet, que ni mort ni vie ni anges ni principautés ni puissances ni présent ni avenir ni force ni hauteur ni profondeur ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de la charité du Christ qui est dans le Christ Jésus. »

161, 1. La maison de l'agneau peut aussi désigner la patrie céleste. D'où le mot de Jean : « Je vis sur le Mont Sion un agneau debout, et avec lui cent quarante-quatre mille qui ont son nom et le nom de son Père inscrits sur leur front. »

2. Quel est donc le lieu qui est sous la maison de l'agneau, sinon le terme de la vie temporelle, à partir duquel les élus sont admis aux joies de la patrie céleste ? Quand nous sommes amenés, en effet, au terme fixé que notre vie ne peut dépasser, nous arrivons en quelque sorte au lieu d'où il nous faut passer ailleurs. Mais le terme de la vie de l'élu se trouve sous la maison de l'agneau, comme l'indique le texte, car du lieu où il s'est enfoncé dans les angoisses de la condition mortelle, il se redresse vers les joies de la vie sans fin.

3. L'agneau lui-même, qui habite à présent sa maison dans la joie des citharistes qui jouent de leur cithare et qui chantent, avant d'être amené à l'allégresse de cette maison, a été sous la maison. D'où sa parole, au temps où il est immolé : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. »

161, 1. Ap 14, 1 n'est cité que dans *In I Reg. V*, 49 et 201 (comme ici) ; *V*, 78 (plus bref).

3. Chant des élus qui suivent l'Agneau (Ap 14, 3) : voir *V*, 78 ; *Past. III*, 28 (97). La citation (Mt 26, 38) est unique.

4. Electi ergo uniuscuiusque finis, dum loco ostenditur, subter Bethchar, id est domo agni, esse memoratur, quia sancti uiri, cum per mortis poenam temporalia deserunt, de uicino praesentem sibi
 25 supernam patriam conscendunt. Nam Paulus confidenter asserens dicit : *Scimus quia, si terrestris domus nostra dissoluatur, habitationem habeamus ex deo non manu factam in caelo.* Igitur usque ad locum qui est sub domo agni Philisteos caedimus, si, quandiu in hac uita
 30 sumus, de malignis spiritibus triumphamus.

7, 12 **162, 1.** Sequitur : TVLIT AVTEM SAMVHEL LAPIDEM VNVM ET POSVIT EVM INTER MASPAT ET INTER SEN ET VOCAVIT NOMEN EIVS LAPIS ADIVTORII DIXITQVE : HVCVSQVE AVXILIATVS EST NOBIS DOMINVS.

5 2. Lapis in sacro eloquio dominum et redemptorem nostrum significat. Lapis uero unus a Samuèle tollitur, cum a sanctae ecclesiae praedicatoris fortitudo singulariter praedicatur. Qui profecto inter Masphat et Sen praefigitur, quia in uitae exitu
 10 electos protegit, reprobos confringit. Sen quippe excussio dicitur. Excussi autem sunt reprobi, id est a fidelium societate separati.

3. Dum ergo usque ad locum subter Bethchar Philistei caesi perhibentur, lapis inter Sen et Masphat
 15 praefixus asseritur, quia, dum electi dei uictoriae suae

161, 27 habitationem habeamus : habemus habitaculum *vm* || 27-28 manu factam : manufactum *vm* || 28 sub : subter *vm*

162, 2 inter² *om. vm* || 15 uictoriae : uoctoriae *t ex lapsu*

161, 26. 2 Co 5, 1

161, 4. Cité de façon moins lacuneuse en I, 80, 2, le texte de 2 Co 5, 1 s'écarte ici au maximum de la Vulgate, à laquelle il était à peu près conforme dans *Dial.* IV, 26, 2, et surtout dans les sept citations de *Mor.* 4, 56, etc.

4. La fin de chaque élu, figurée localement, est donc placée par le texte sous Bethchar, c'est-à-dire la maison de l'agneau, car les saints, en quittant les choses temporelles par le châtement de la mort, montent à la patrie céleste qui, tout près d'eux, les surplombe. Paul affirme en effet, plein de confiance : « Nous savons que, si notre maison terrestre se dissout, nous recevons de Dieu dans les cieux une habitation non faite de main d'homme. » Nous taillons donc en pièces les Philistins jusqu'au lieu qui est sous la maison de l'agneau, si, durant tout le temps que nous passons en cette vie, nous triomphons des esprits malins.

162, 1. Suite du texte : SAMUEL PRIT UNE PIERRE ET LA 7, 12
 POSA ENTRE MASPAT ET SEN. IL L'APPELA LA PIERRE DU SECOURS ET DIT : C'EST JUSQU'ICI QUE LE SEIGNEUR NOUS A SECOURUS.

2. Dans la sainte Écriture, la pierre signifie notre Seigneur et Rédempteur. Samuel prend *une* pierre, quand un prédicateur de la sainte Église prêche tout spécialement la force du Rédempteur. On la place entre Masphat et Sen, car à la fin de leur vie, il protège les élus et brise les réprouvés. En effet, Sen signifie « rejet ». Les rejetés sont les réprouvés, c'est-à-dire ceux qui sont séparés de la compagnie des fidèles.

3. En rapportant que les Philistins furent taillés en pièces jusqu'au lieu sous Bethchar, le texte indique donc la fixation de la pierre entre Sen et Masphat, car lorsque les élus de Dieu reçoivent pour finir leur titre de vainqueurs,

162, 2. La « pierre » désigne le Christ d'après plusieurs explications de textes particuliers (*Mor.* 28, 19 ; *Reg. Ep.* 5, 41 et 7, 7, etc.), mais ici Grégoire généralise hardiment. *Vnus* est souligné comme à propos de l'agneau (156, 2). Effets opposés de la pierre : cf. Mt 22, 44. On ne trouve pas d'interprétation de *Sen* chez JÉRÔME, *Lib.*, qui explique diversement plusieurs mots voisins (*Sena, Senam, Seneg, Sin*).

3. Aire, froment et paille : allusion à Mt 3, 12, comme en *Mor.* 34, 10.

titulum in fine percipiunt, redemptoris iudicio a malorum societate separantur. Modo enim uelut in area frumentum et palea simul sumus ; sed, cum ad uitae terminum ducimur, electi a reprobis dominica
 20 uirtute diuiduntur et uelut inter se lapidem habent medium, dum illi pondus redemptoris in damnationis suae iudicium sustinent et isti in eius fortitudine aeternae gloriae palmas tenent.

163, 1. Possunt per Sen etiam maligni spiritus designari. Excussi quippe sunt, quia a caelesti secreto per superbiam proiecti. Et quia nunc in hac uita nobiscum proeliantur, bene, cum uictoriae nostrae
 5 tempus asseritur, lapis inter nos et eos positus perhibetur, quia, cum militiae nostrae donatiua percipimus, ultra nobis eorum proelia nequaquam renouantur.

2. Samuhel autem hunc lapidem in medio ponit, quia nobis redemptoris nostri bonitatem sanctae ecclesiae doctor ostendit. Et quia omne quod a nobis in
 10 omni uita nostra prosperum geritur, diuinae gratiae adscribit, apte ab eo lapis ille, qui medius sistitur, lapis adiutorii uocatur. Ipse est namque lapis adiutorii, qui si nobis subuenire noluerit, uinci possumus, uincere
 15 nequimus. De quo in medium posito dicitur : *Hucusque auxiliatus est nobis dominus*, quia eius praesidia electos suos usque ad aeternae retributionis tempora prosequuntur.

164, 1. Et quia, ut diximus, iam tunc nobis in aeterna requie susceptis a depressis hostibus praelia

162, 17 enim : uero *um* || 18 cum : dum *um*

163, 4 bene : autem *add. C^{re}* || 12 adscribit : adscribitur *um* || medius : in medio || 15 hucusque : usque huc *um* || 17-18 prosequuntur : persequuntur *m*

164, 1 nobis : a nobis *m*

le jugement du Rédempteur les sépare de la compagnie des méchants. À présent, en effet, comme sur une aire, nous sommes à la fois froment et paille, mais quand nous arrivons à la fin de la vie, la puissance du Seigneur sépare les élus des réprouvés, et une pierre s'interpose entre eux en quelque sorte, les uns subissant le poids du Rédempteur qui les juge et les condamne, les autres tenant les palmes de la gloire éternelle grâce à sa force.

163, 1. Par Sen sont peut-être aussi désignés les esprits malins. Ils ont été rejetés, en effet, puisque leur orgueil les a fait projeter hors du sanctuaire céleste. Et comme, à présent, ils combattent contre nous en cette vie, c'est opportunément que le texte, au moment où il parle du temps de notre victoire, rapporte qu'une pierre est placée entre nous et eux. Quand nous recevrons, en effet, la paie de notre service armé, leurs combats contre nous cesseront de se renouveler.

2. Au reste, c'est Samuel qui pose cette pierre au milieu, car c'est le docteur de la sainte Église qui nous montre la bonté de notre Rédempteur. Et puisque tout succès que nous remportons en cette vie, il l'attribue à la grâce divine, c'est fort à propos que cette pierre placée au milieu reçoit de lui le nom de « pierre du secours ». Il est bien, en effet, la pierre du secours, celui dont le refus de nous aider entraîne pour nous la possibilité d'être vaincus et l'incapacité de vaincre. C'est de lui, posé au milieu, qu'il est dit : « Jusqu'ici le Seigneur a secouru », car sa protection suit ses élus jusqu'au temps de l'éternelle rétribution.

164, 1. Et puisque, comme nous l'avons dit, une fois reçus dans l'éternel repos, nous ne subirons plus aucune

163, 1. Sur l'usage militaire romain du *donatiuum*, voir par exemple Sulpice Sévère, *V. Mart.* 4, 1-3.

164, 1. Renvoi à 163, 1.

7, 13 nulla commouentur, sequitur : ET HVMLIATI SVNT PHILISTIIM NEC APPOSVERVNT VLTRA VT VENIRENT IN 5 TERMINOS ISRAHEL.

2. Haec profecto sic electorum singulorum facta expriment, ut sanctae catholicae ecclesiae et procinctum innuant belli et gaudia remunerationis. Hanc namque uniuersalis ecclesiae uictoriam iam post resurrectionis nostrae gloriæ futuram beatus Paulus ostendit, qui quasi futurae incorruptioni praesens morti insultabat dicens : *Absorpta est mors in uictoria. Vbi est, mors, uictoria tua ? Vbi est aculeus tuus ?*

15 3. Humiliatos etiam Philisteos uidit, quia apostata angelorum memorans ad amorem futurae dignitatis electos accendit dicens : *An nescitis quia angelos iudicabimus ?* Tunc quippe Philistei humiliantur, cum in praeparata sibi ab origine mundi aeterni ignis incendia daemones mittuntur.

20 4. Et in terminos Israhel uenire ulterius non apponunt, quia ad temptanda electorum corda non exeunt. Qui autem sunt Israhelis termini nisi caeli ? Quomodo autem mali spiritus in Israhelis terminos ueniunt, qui sic in inferni profunda damnati sunt, ut a 25 summersione poenarum numquam resurgant ?

164, 4 philistim v || ultra post uenirent transp. um || 13 aculeus : mors stimulus um || 21 temptandam C^{cc} || 22 qui : quis C || caeli : cedi C^{cc} || 24 uenient um || profundo m

164, 12. 1 Co 15, 54-55 || 16. 1 Co 6, 3 || 18. Cf. Mt 25, 34.41

164, 2. Déjà utilisé en I, 111, 4 et III, 118, 2 (voir les notes), le début du texte cité (1 Co 15, 54) reviendra en V, 22. La suite (1 Co 15, 55) fait l'objet d'un allusion en *Mor.* IV, 72, où *denicto mortis aculeo* rappelle l'hymne *Te Deum*. Dans *Hom. Ez.* II, 5, 22, le passage entier (1 Co 15, 53-55) est cité de façon plus conforme à Vulg. (*stimulus* au lieu de *aculeus*).

attaque de nos ennemis, alors écrasés, le texte poursuit : ET LES PHILISTINS FURENT HUMILIÉS, ET ILS NE RECOMMENCÈRENT PLUS À VENIR SUR LE TERRITOIRE D'ISRAËL. 7, 13

2. Ces mots disent l'histoire de chaque élu, tout en évoquant pour la sainte Église catholique l'état de guerre et les joies de la récompense. Cette victoire de l'Église universelle, qui doit se produire après notre résurrection glorieuse, le bienheureux Paul la montrait lorsque, comme s'il avait sous les yeux l'incorruptibilité future, il insultait la mort en disant : « La mort a été engloutie dans la victoire. Où est ta victoire, ô mort ? Où est ton aiguillon ? »

3. Il voyait aussi les Philistins humiliés, car, mentionnant les anges apostats, il embrase les élus de l'amour de leur dignité future en disant : « Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges ? » Les Philistins sont humiliés, en effet, quand les démons sont envoyés brûler au feu éternel préparé pour eux depuis la création du monde.

4. Et ils ne recommencent plus à venir sur le territoire d'Israël, car ils ne sortent plus pour tenter les cœurs des élus. Quel est le territoire d'Israël, sinon le ciel ? Et comment les esprits mauvais viendraient-ils dans le territoire d'Israël, eux qui sont condamnés au fond de l'enfer sans pouvoir jamais remonter de cette fosse où ils sont punis ?

164, 3. Grégoire cite 1 Co 6, 3 comme ici en V, 114 et *Mor.* 6, 24 ; dans *Mor.* 26, 31, on trouve *Nescitis quoniam* (au lieu de *An nescitis quia*) comme dans Vulg. La fin fait allusion à Mt 25, 34 (*paratum... a constitutione mundi*) et 41 (*ignem aeternum qui paratus est diabolo et angelis eius*).

4. Le premier de ces deux *autem* successifs pourrait être remplacé par *enim* (cf. 165, 1 : *Qui enim...*).

7, 13 **165.** Quia ergo aeterna oppressione deiciuntur, apte subinfertur : FACTA EST ITAQVE MANVS DOMINI SVPER PHILISTEOS CVNCTIS DIEBVS SAMVHELIS. Qui enim sunt dies boni doctoris nisi uernantes illi radii fulgentis aeternitatis ? Qui apte Samuhelis esse referuntur, quia, etsi communes sunt electorum omnium, speciali quadam gratia ad gaudia lucent praedicatorum. Vel certe praedicatorum sunt, quia specialius eorum mentibus fulgent, quorum praedicatione nunc sanctae 10 ecclesiae demonstrantur. Manus ergo domini super Philisteos cunctis diebus Samuhelis facta perhibetur, quia diuina potestas malos spiritus semper opprimit, quae in aeternae claritatis gloria electos et exhilarare numquam desistit.

7, 14 **166, 1.** Tunc uero angelorum damna reparantur, tunc quidquid de ordine conditorum spirituum eorum superbia sublaturum beatitudini fuerat, de electis hominibus adinpletur. Quare et subditur : ET REDDITAE SVNT VRBES, QVAS TVLERANT PHILISTIIM ISRAHELI. Vrbes sublatae sunt illae perditae multitudines angelorum. Sed tunc redduntur, quando de electa natura humana adsumitur, unde id quod de angelis peritii 5 suppleatur.

10 **2.** Quod etiam in conuersione flagitiosorum hominum accipi conuenienter potest. Vrbes namque Philistiim tollunt, cum munitas fidelium mentes tempore decipiunt et sibi eas peccatis inmergendo

165, 2 itaque : inquit *vm* || 10 ergo : autem *vm* || 13 quae : qui *C* || electos et : etiam electos *vm*

166, 2 tunc : cum *m* || 4 et *om. m* || subditur : sequitur *vm* || 5 philistim *v* || 8 id *om. vm* || 11-12 philistim *v* || 12 munitas : unitas *m*

165, 1. La première explication des « jours de Samuel » rappelle 150, 2, où le « jour » de l'âme pécheresse est la « lumière de l'espérance » ; cf. 127, 3 (« jour » signifie *claritas... perfectionis*) et 169, 1 (*uirutum*

165. Et puisque leur abaissement et leur écrasement sont éternels, c'est à bon droit que le texte ajoute : LA MAIN DU SEIGNEUR FUT DONC SUR LES PHILISTINS PENDANT TOUTE LA DURÉE DES JOURS DE SAMUEL. Quels sont en effet les jours d'un bon docteur, sinon les rayons printaniers dont resplendit l'éternité ? C'est à bon droit qu'on les attribue à Samuel, car, tout en étant communs à tous les élus, ils brillent d'un charme spécial pour la joie des prédicateurs. Ils ont encore ce rapport particulier avec les prédicateurs : ils resplendissent spécialement dans les âmes de ceux dont la prédication est à l'origine des saintes Églises qu'on voit à présent. La main du Seigneur fut donc sur les Philistins, nous dit-on, pendant toute la durée des jours de Samuel, car la puissance divine opprime toujours les esprits mauvais, tout en ne cessant jamais non plus de procurer l'allégresse aux élus dans la gloire de l'éternelle clarté.

166, 1. C'est alors que se comblent les vides causés dans les rangs des anges, c'est alors que les hommes élus remplissent tout le vide produit dans l'ordre des esprits créés par ceux qui avaient été exclus de la béatitude à cause de leur orgueil. D'où la suite du texte : ET LES PHILISTINS RENDIRENT LES VILLES QU'ILS AVAIENT ENLEVÉES À ISRAËL. Les villes enlevées sont les multitudes d'anges perdues. Mais elles sont rendues, quand de la nature humaine élue est pris ce qui suppléera aux anges perdus. 7, 14

2. On peut aussi sans inconvénient entendre cela de la conversion des hommes chargés de crimes. Les Philistins prennent des villes, en effet, quand ils trompent les âmes des fidèles, pourtant bien défendues, par la tentation, et se

spiritualium claritates). La seconde explication fait penser à 72, 5 et 126, 2 (voir note), où *dies* représente la « prédication » chrétienne.

166, 1. L'homme, ange de remplacement : *Mor.* 31, 99.

15 supponunt. Sed ablatae urbes Israheli redduntur, quia, si in hac uita paenitentes satisfaciunt, in perenni gloria splendidi ad electorum gaudium exhibentur.

7, 14 **167, 1.** Quia uero non solum qui agere bona neglegunt, sed etiam qui abundanter iniquitatem faciunt, paenitendo saluantur, subditur : AB ACCARON VSQVE GETH. Accaron dicitur sterilis, Geth torcular. 5 Steriles quidem sunt, qui bona opera non agunt. In torculari autem uua premitur et uinum promulgatur. Quid est autem concupiscentia saecularis nisi uua reprobae mentis ? Quid uero est feruor peccandi nisi liquor uini, qui peccatoris mentem aeternorum bonorum immemorem facit ? Dum enim ex concupiscentia cordis peccatum generatur, quasi in torculari de uua uinum producitur. 10

2. Ab Accaron ergo usque Geth sublatae urbes Israheli redduntur, quia bona agere neglegentium et 15 mala audacter perpetrantium mentes, quae paenitendo ad dominum modo redeunt, tunc in communi electorum omnium gloria splendidae demonstrantur. Eorum quippe mala in dei memoria nequaquam ueniunt, quae ipsi paenitentiae afflictione delere obliti non sunt. 20

7, 14 **168, 1.** Sequitur : ERATQVE PAX INTER ISRAHELEM ET AMORRHEVM. Quae est ista pax, nisi quam propheta Michaeas asserit dicens : *Et erit iste pax, cum*

166, 15 si : sic *C^oum* || satisfaciunt : ut *add. um* || **16** exhibeantur *um*
167, 6 promulgatur *Cum* : promulgetur *coni. m scrips. t* || **17** omnium *om. um* || **18** eorum : earum *um*

168, 3. Mi 5, 5 ..

167, 1. Traduction d'Accaron comme en 84, 4. Quant à Geth, voir JÉRÔME, *Lib.* 27, 25. Pris ici en mauvaise part comme souvent (*Mor.* 7, 25 ; 20, 37 ; 33, 66), le vin est au contraire considéré comme un remède

les soumettent en les plongeant dans le péché. Mais les villes enlevées sont rendues à Israël, car si les pénitents font satisfaction en cette vie, ils apparaissent rayonnants de lumière dans la gloire éternelle, pour la joie des élus.

167, 1. Cependant la pénitence ne sauve pas seulement ceux qui négligent de faire le bien, mais aussi ceux qui font le mal à profusion. Aussi le texte poursuit-il : DEPUIS ACCARON JUSQU'À GETH. Accaron signifie « stérile », Geth « le pressoir ». Sont stériles, ceux qui ne font pas de bonnes actions. Quant au pressoir, on y presse le raisin et on en tire le vin. Or, qu'est-ce que la convoitise séculière, sinon le raisin de l'âme réprouvée ? Et qu'est-ce que l'ardeur à pécher, sinon une boisson vineuse qui fait oublier à l'âme du pécheur les biens éternels ? Car lorsque la convoitise du cœur engendre le péché, c'est comme si le vin jaillissait de la grappe dans le pressoir.

2. Depuis Accaron jusqu'à Geth, les villes enlevées à Israël lui sont donc rendues, car les âmes de ceux qui négligent de faire le bien et de ceux qui osent commettre le mal, revenant maintenant au Seigneur par la pénitence, brilleront alors de leur splendeur dans la gloire commune de tous les élus. En effet, leurs actes mauvais ne reviennent nullement au souvenir de Dieu, puisqu'ils n'ont pas oublié, eux, de les effacer par l'affliction de la pénitence.

168, 1. Suite du texte : ET IL Y AVAIT PAIX ENTRE ISRAËL ET L'AMORRHÉEN. Quelle est cette paix, sinon celle qu'indique le prophète Michée, quand il dit : « Et il sera la

énergique dans *Past.* II, 6, commentant *Lc* 10, 34. La convoitise engendre le péché : *Jc* 1, 15.

168, 1. La première citation (*Mi* 5, 5) est unique. La seconde (*Ep* 2, 14) reparaitra en VI, 104, où l'accent sera mis comme ici sur le Christ « paix ». En II, 28, 1, au contraire, comme dans *Mor.* 28, 19 et *Hom. Eu.* 14, 4, c'était la réunion des deux peuples qui importait.

uenerit? Hinc Paulus ait : *Ipse est pax nostra, qui fecit utraque unum.*

2. Quid est autem quod inter Israhelem et Amorrheum pax esse ostenditur? Sed quid per Amorrheum nisi pars hominum reprobata designantur? Quid uero per Israhelem figurantur nisi electi? Et quia electi in dextera dei, reprobi uero in sinistra futuri sunt, dum pax esse inter utrosque asseritur, sanctorum beatitudo incluta demonstratur, qui iustitiae conditoris tanta aequitate conueniunt, ut de conspecta reprobatorum poena nulla compassione moueantur. Dum ergo inter Israhelem et Amorrheum pax esse ostenditur, non demonstratur bonum quod commune cum sanctis habeant reprobi, sed quo muniantur electi.

3. Vnde et sub Hierusalem specie per prophetam sanctae ecclesiae reprimittitur : *Qui posuit fines tuos pacem et adipe frumenti satiabit te.* Pacem quippe ecclesiae fines ponit, quia, dum redemptoris potentia eam in intimae aequitatis celsitudinem erigit, per dolorem compassionis perditorum miseria non affligit.

169, 1. Sed ad tantam beatitudinem quo pastorum studio boni subditi promoueantur, exponit dicens :
7, 15 IVDICAVIT QVOQUE SAMVHEL ISRAHELEM OMNIBVS DIEBVS VITAE SVAE. Qui sunt dies uitae uniuscuiusque

168, 4 ait : dicens *C^{ac}* || fecit : facit *m* || 6 inter *om.* *C^{ac}* || 7 esse *om.* *vm* || 8 designatur *vm* || 17 quo : quod *C* || 18 Hierusalem : Israelis *vm* ||
20 satiabit : satiat *vm*

169, 1 ad : a *C^c*

168, 4. Ep 2, 14 || 9. Cf. Mt 25, 3 || 19. Ps 147, 14

168, 2. Grégoire ne semble pas songer à l'interprétation d'Amorrhaeus donnée par Jérôme, *Lib.* 3, 18 ; 22, 23. Il suffit que l'Amorrhéen s'oppose à Israël pour qu'on voie en lui les réprouvés. Quant à la paix des saints, insensibles à la peine des méchants, voir *Mor.* 33, 29 (moti-

paix sur la terre, quand il viendra » ? De là le mot de Paul : « Il est notre paix, lui qui a fait des deux un seul. »

2. Que signifie, d'autre part, la paix qui règne, nous dit-on, entre Israël et l'Amorrhéen ? Mais que représente l'Amorrhéen, sinon la portion réprouvée de l'humanité ? Et que désigne Israël, sinon les élus ? Les élus seront à la droite de Dieu, les réprouvés à sa gauche. La paix qu'on dit régner entre eux indique donc la glorieuse béatitude des saints, qui sont si exactement accordés à la justice du Créateur que la vue du châtement des réprouvés n'éveille en eux aucune compassion. En disant qu'il y a paix entre Israël et l'Amorrhéen, on n'indique donc pas que les réprouvés partagent le bonheur des saints, mais que les élus ont un bonheur sans défaut.

3. D'où la promesse faite par la bouche du prophète à la sainte Église, sous la figure de Jérusalem : « Il a placé la paix à tes frontières, et de la fleur du froment il te rassasiera. » Il place la paix aux frontières de l'Église, car du fait que la puissance du Rédempteur élève celle-ci sur les sommets de l'équité intime, la misère des damnés ne lui inspire aucune compassion douloureuse qui la fasse souffrir.

169, 1. Mais de quelle façon les pasteurs font-ils progresser vers une telle béatitude leurs bons sujets ? Le texte l'expose en ces termes : SAMUEL JUGEA ENCORE ISRAËL
7, 15 TOUS LES JOURS DE SA VIE. Quels sont les jours de la vie de

variation différente) et surtout 34, 38 (même motivation), répété par *Dial.* IV, 46, 5 (= *Hom. Eu.* 40, 8) et 9 ; cf. AUGUSTIN, *Ciu.* 18, 1 ; 21, 12 ; 24, 1-2.

168, 3. La citation (Ps 147, 14) est unique.

169, 1. Même explication du « jour » en 127, 3 (*claritatem... perfectionis*).

5 doctoris nisi uirtutum spiritalium claritates ? Omnibus namque diebus uitae suae Israhelem iudicat, qui lucem iustitiae, quam loquendo asserit, ad subditorum fidelium exemplum perfectione repraesentat bonae conuersationis.

10 2. Qui autem uirtutum spiritalium lucem non habet, quia ad docendum adsumit bona conuersationis extraneae, diebus profecto iudicat uitae alienae. De quibus nimirum per prophetam Hieremiam dominus dicit : *Ecce ego ad prophetas qui furantur uerba mea, unusquisque a*
15 *proximo suo.* Verba quippe furatur, qui bonum quod docendo praedicat, operando non sequitur, quia ueluti clam de alieno tollit, quod dato proprii laboris pretio suum nequaquam fecit.

20 3. Post denuntiatam itaque futuram beatitudinem, qualis interim debeat esse fidelium pastor ostenditur, quia omnibus uitae suae diebus Samuhel Israhelem iudicasse perhibetur. Perfectionis etenim uiam male insinuat, si lucis iter uoce uolens pandere actione tenebrescat. Nam qui cunctos uitae suae dies ad
25 iudicandum Israhelem contulerat, dicit : *Non audeo loqui aliquid eorum, quae per me non efficit Christus in oboedientia gentium uerbo et factis.*

4. Iudicet igitur doctor, sed qui dies uitae suae inclytos habet, ut uidelicet in se prius uirtutum

169, 8 perfectionem *C^u* || 13 nimirum : profecto *um* || Hieremiam *om. um* || 15 furatur : furantur *um* || 16 praedicat : praedicant *um* || sequitur : sequuntur *um* || 17 tollit : tollunt *um* || 18 fecit : faciunt *um* || 23 iter : quis *add. um* || 24 cunctos *mi* : cunctis *Cv* || 26 aliquid eorum : horum aliquid *um* || 26 Christus : deus *um*

169, 14. Jr 23, 30 || 25. Rm 15, 18

169, 2. La citation (Jr 23, 30) est unique.

3. Déjà cité dans *Mor.* 28, 25, le mot de Paul (Rm 15, 18) reparaitra en IV, 181.

chaque docteur, sinon les lumières des vertus spirituelles ? Oui, il juge Israël tous les jours de sa vie, celui qui, par sa conduite parfaitement bonne et exemplaire, fait briller aux yeux des fidèles qui lui sont soumis la lumière de la justice dont parlent ses discours.

2. Celui qui, au contraire, n'a pas la lumière des vertus spirituelles, recourt pour son enseignement aux qualités que présente la conduite d'autres personnes : dès lors, c'est aux jours de la vie d'autrui qu'il juge. Oui, c'est de ceux-là que le Seigneur dit par le prophète Jérémie : « Voici que je m'adresse aux prophètes qui dérobent mes paroles, chacun les volant à son prochain. » Dérober des paroles, c'est ne pas accomplir en agissant le bien qu'on prêche en enseignant, car on prend alors à autrui, comme en cachette, ce qu'on n'a pas fait sien en payant le prix de son propre effort.

3. Après l'annonce de la béatitude à venir, le texte montre donc quel doit être, en attendant, le pasteur des fidèles : tous les jours de sa vie, dit-il, Samuel jugea Israël. On montre mal, en effet, la voie de la perfection, quand, tout en voulant indiquer de la voix le chemin lumineux, on pose des actes ténébreux. Celui qui avait passé tous les jours de sa vie à juger Israël le disait bien : « Je ne me permets pas de rien dire que le Christ n'ait fait par mon intermédiaire, en paroles et en actes, pour que les païens obéissent. »

4. Que le docteur juge donc, mais à condition que les jours de sa vie resplendissent, de manière à entretenir

169, 4. L'adjectif *inclytus*, déjà rencontré plus haut (168, 2), reparait deux autres fois dans *In I Reg.*, auquel il est propre. *Lucerna... qui in domo sunt* : cf. Mt 5, 15.

30 spiritalium radios bene uiuendo foueat, quos prouidendis subditorum itineribus loquens amministrat, quia et lucerna tunc his qui in domo sunt utiliter ostenditur, si ipsa antea eo quod sparsura est lumine bene repleatur.

7, 16 170, 1. Sequitur : ET CIRCVIBAT BETHEL ET GALGAL ET MASPAT ET IUDICABAT ISRAHELEM IN SVPRADICTIS LOCIS. Bethel dicitur domus dei, Galgal rota, Masphat, ut iam superius replicatum est, speculatio interpretatur.

2. Quid ergo Bethel nisi uiros officio sacri altaris deputatos significat, qui, dum spiritalibus studiis inherent, uelut domestici dei omnipotentis sunt familiares ? Et quid Galgal, quae rota dicitur, nisi coniugatorum ordinem designat ? Velut enim in rota circumeunt, dum uolubilis mundi curis penitus carere non possunt. Et quid per Masphat, quae speculatio interpretatur, nisi illi exprimuntur qui diuinae contemplationi uacantes solis supernis gaudiis inardescunt ?

15 3. Quid ergo est quod Samuhel et Bethel et Galgal et Masphat circuire dicitur et in eisdem locis Israhelem iudicare, nisi quia electus praedicator omnium electorum ordinum exempla sequitur, ut subiectorum fide-

169, 31 amministrat : administret *v* || 33-34 lumine *post* repleatur *transp. vm*

170, 1 circuibat : per singulos annos *add. m* || 8-9 familiares sunt *transp. vm* || 18 subiectorum : subditorum *vm*

169, 32. Cf. Mt 5, 15

170, 8. Cf. Ep 2, 19

170, 1. Même interprétation de Béthel et de Galgal chez JÉRÔME, *Lib. 3*, 18 ; 22, 23. Quant à Maspha, voir 148, 2 et note.

2. Dans ces trois toponymes, Grégoire retrouve la triade constituée par AUGUSTIN, *En. Ps.* 36, I, 2 et 99, 13, commentant Mt 24, 40-41 (le champ, le moulin, le lit) ; voir aussi *En. Ps.* 132, 4-5, où les trois états

d'abord en lui-même, par la bonne qualité de sa vie, le rayonnement des vertus spirituelles qu'il dispense par la parole en traçant pour ses sujets les voies à suivre. Car on ne montre utilement une lampe aux habitants d'une maison que si elle est d'abord bien remplie de la lumière qu'elle doit répandre.

170, 1. Suite du texte : ET IL FAISAIT SES TOURNÉES PAR BÉTHEL, GALGAL ET MASPAT, ET IL JUGEAIT ISRAËL EN CES LIEUX. Béthel veut dire « maison de Dieu », Galgal « roue » ; quant à Masphat, comme nous l'avons déjà expliqué plus haut, ce nom se traduit « vision au miroir ».

2. Que signifie donc Béthel, sinon les hommes qui sont consacrés au service du saint autel et qui, par les recherches spirituelles auxquelles ils s'adonnent, sont en quelque sorte les gens de la maison du Dieu tout-puissant, ses familiers ? Et que désigne Galgal, qui veut dire « roue », sinon la classe des gens mariés ? De fait, ils tournent comme une roue, parce qu'ils ne peuvent s'affranchir complètement des soucis de ce monde en rotation. Et que représente Masphat, qui se traduit « vision au miroir », sinon ceux qui, vaquant à la contemplation divine, n'ont d'ardeur que pour les joies du ciel ?

3. Pourquoi le texte nous parle-t-il donc de ces tournées de Samuel par Béthel, Galgal et Masphat, ainsi que des fonctions de juge d'Israël qu'il exerce en ces lieux, sinon parce que le prédicateur élu suit les exemples de toutes les catégories d'élus, afin de pouvoir être, pour les

sont référés à Noé, Job et Daniel. Cf. notre *Histoire littéraire du mouvement monastique*, t. III, p. 224, n. 459-460. Différent de celui d'Augustin (le champ), le symbole grégorien des clercs (la maison de Dieu) comporte une allusion à Ep 2, 19 (*domestici Dei*). Au moulin, qui représente pour Augustin la vie des séculiers, correspond exactement la roue chez Grégoire. En ce qui concerne les moines, l'image augustiniennne du lit (repos, infirmité) est remplacée chez Grégoire par une présentation équivalente, mais plus positive (contemplation).

20 lium esse ualeat censor doctus ? Non enim esse poterit
aequi examinis, si de exemplis praecedentium electo-
rum dedignatur adsumere quod decernit.

4. Sed et per singulos annos ista circumeat, ut
doctor prouidus ordinum singulorum perfectionem
25 singillatim respiciat, ut quo subtilius praecedentium
bona uiderit, praesentia disponere decentius possit. Ibi
ergo, ibi iudicet Israhelem, ut subiectos fideles, quos
ad dei uisionem erudit, illorum rectitudine corrigat,
quos deo placuisse indubitanter credit.

171, 1. Potest etiam per Bethel, quae domus dei
dicitur, uniuersa electorum ecclesia designari ; per
Galgal, quae interpretatur rota, scriptura sancta.
Quidquid uero in subiectorum profectu doctor exhibet,
5 aut de exemplo electorum accipit aut magisterio
sacri eloquii aut reuelatione interna ac secretae
contemplationis.

2. Samuhel itaque Bethel circuit, cum praedicator
ecclesiae auctoritatem disponendorum operum de
10 exemplis maiorum quaerit. Galgal, id est rotam,
circuit, quando doctrinae suae auctoritatem de magis-
terio sanctae scripturae comprehendit. Masphat quo-
que circuit, cum per secretae contemplationis medita-
tionem reuelationem meretur suscipere ueritatis. Ibi
15 enim iudicat Israhelem, quia, quidquid subditis pro-
ponit ad normam rectitudinis, aut de exemplis electo-
rum accipit aut doctrina sancti eloquii aut ex reuela-
tione interna contemplationis.

170, 22 circumeant C

171, 4 subiectorum : subditorum *um* || 5 magisterio : sacrae scriptu-
rae *add. C^o*

170, 4. Allusion à l'étymologie d'*Israel* (« qui voit Dieu »).

171, 1. Inscrite sur des rouleaux, l'Écriture sainte est figurée par la
roue. Même image dans *Hom. Ez.* I, 6, 2-19, avec maint développement
spirituel.

fidèles qui lui sont soumis, un censeur compétent ? Car il
ne pourra juger équitablement, s'il néglige de prendre
pour modèles de ses décisions les élus qui l'ont précédé.

4. Il lui faut aussi faire cette tournée chaque année, afin
de pourvoir, comme un maître prévoyant, à la perfection
de chaque catégorie prise séparément. Ainsi, plus il verra
dans le détail les qualités de ses prédécesseurs, plus il
pourra régler convenablement celles de ses contempo-
rains. C'est donc là, oui, c'est là qu'il doit juger Israël, afin
de corriger les fidèles commis à ses soins, que son ensei-
gnement prépare à la vision de Dieu, selon la droite norme
constituée par ces hommes qui, il en a la ferme conviction,
ont plu à Dieu.

171, 1. Béthel, qui veut dire « maison de Dieu », peut
aussi représenter l'Église universelle des élus ; Galgal, qui
se traduit par « roue », l'Écriture Sainte. Or, tout ce que le
maître expose pour faire progresser ses sujets, il le tire soit
de l'exemple des élus, soit de ce qu'enseigne la parole
sacrée, soit de ce que révèle la contemplation intérieure et
secrète.

2. Samuel, dans sa tournée, passe donc à Béthel, quand
le prédicateur de l'Église cherche dans les exemples des
anciens le modèle autorisé de la ligne de conduite qu'il doit
tracer. Il passe à Galgal, c'est-à-dire « la roue », quand ce
qu'il enseigne tire son autorité du magistère de l'Écriture
sainte. Il passe aussi à Masphat, quand par la méditation
d'une contemplation secrète il obtient de recevoir la révé-
lation de la vérité. C'est là en effet qu'il juge Israël, car tout
ce qu'il présente à ses sujets comme la norme correcte, il le
prend soit aux exemples des élus, soit à l'enseignement de
la parole sacrée, soit à la révélation de la contemplation
intérieure.

3. Quibus profecto uerbis ostenditur, non tantum
 20 quae doctor perfectus agat, sed etiam quia perfectus
 non sit, si agere haec non possit. Nam si sola exempla
 bonorum nouerit et sacrae scripturae eruditionem non
 nouerit, aut si sacra scriptura etiam quis eruditus sit et
 25 contemplationis reuelatione caruerit, in ordine praedi-
 cationis uir perfectus non erit. Contemplatio enim
 uirtus est, non solum per quam ipsa scriptura condita
 recognoscitur, sed per quam nondum condita conde-
 retur et per quam condita ad dei uoluntatem cotidie
 disponatur.

30 4. Bene ergo dicitur : *Et iudicabat Israhel in
 supradictis locis*. Nam non solum in Bethel et Galgal,
 sed etiam in Masphat, ut qui ad perfectionem praedi-
 cationis innititur, dum per humilitatem exempla maio-
 rum sequitur, dum per studium sacri eloquii erudi-
 35 tionis fulcitur, curet omnino necesse est ut puritate
 mentis ea quae disponenda sunt contemplando
 cognoscat. Dei namque debet esse docibilis, qui
 suscepto praedicationis officio docere homines
 concupiscit.

40 5. Tamen sic praesumat de eo quod secretae
 contemplationis eruditione instruitur, ut nec editas per
 spiritum sanctum scripturas fastidiat, nec sequi elec-
 torum exempla dedignetur. Samuhel enim Bethel et
 Galgal et Masphat circuire describitur, ut alterum ab
 45 altero per discordiam nequaquam diuidatur ; ut uide-

171, 21 sola : solum *vm* || 22-23 et sacrae... non nouerit *om. vm* ||
 23 sacra scriptura : sacrae scripturae *vm* || et *om. Ct* || 26 per quam non
 solum *transp. vm* || 30 iudicabat : iudicauit *vm* || 32 qui : quid *C^{ac}* ||
 33 innititur : enititur *forte legendum con. m* || 39 concupiscit : cupit *vm* ||
 40 quod : qui *m* || 43 dedignetur *v*

171, 37. Ct. Jn 6, 45

171, 3. La dernière phrase est curieuse, tant du point de vue de la
 grammaire (les trois verbes *recognoscitur*, *conderetur* et *disponatur* sont à des

3. Ces paroles ne montrent pas seulement ce que doit
 faire le parfait docteur, mais encore qu'il n'est pas parfait
 s'il ne peut le faire. Car s'il connaît seulement les exemples
 des hommes de bien, sans connaître ce qu'apprend l'Écri-
 ture sainte, ou s'il a appris l'Écriture sainte mais est
 dépourvu de révélations contemplatives, il n'est pas par-
 fait dans la classe des prédicateurs. La contemplation est
 en effet une vertu qui permet non seulement de repenser à
 l'Écriture déjà formulée, mais aussi de formuler ce qui ne
 l'est pas encore et d'appliquer chaque jour ces formules à
 l'accomplissement du vouloir divin.

4. C'est donc bien à propos que le texte dit : « Et il
 jugeait Israël dans les lieux susdits. » Pas seulement à
 Béthel et à Galgal, mais aussi à Masphat, car celui qui
 s'efforce d'être un prédicateur parfait, tout en suivant dans
 l'humilité l'exemple des anciens, tout en se procurant par
 l'étude une solide connaissance de la parole sacrée, doit
 apporter tous ses soins à découvrir, en contemplant avec
 une âme pure, les décisions qu'il lui faut prendre. Il doit en
 effet se laisser enseigner par Dieu, celui qui assume la
 tâche de prêcher et désire enseigner les hommes.

5. Cependant, tout en se laissant instruire par les
 leçons de sa contemplation particulière, il ne doit pas s'en
 prévaloir pour mépriser les Écritures inspirées par l'Esprit
 Saint ou dédaigner de suivre l'exemple des élus. D'après le
 récit, en effet, Samuel fait sa tournée par Béthel, Galgal et
 Masphat, sans séparer l'un et l'autre par aucune opposi-
 tion. En d'autres termes, il lui faut recevoir les exemples

modes et des temps différents) que de celui du sens : Grégoire semble
 envisager, au moins à l'irréel (*conderetur*), la production de nouveaux
 écrits inspirés. Le verbe *recognoscitur*, que nous traduisons par « repenser
 à... », indique une relecture et ressemble au grec *anagnôskein*.

171, 4. *Dei... docibilis* fait allusion à Jn 6, 45 et reparait en II, 76, 2 ; V,
 95, sans se rencontrer hors de *In I Reg.*

licet ea exempla recipiat quae sacra scriptura approbat, et illas scripturas quas electi homines scripserant recognoscat, atque eas reuelationes contemplationis a deo sibi ostensas sentiat, quae nec ab electorum operibus nec a sanctae scripturae auctoritate discordant.

172, 1. Sed et omne quod agit ad rectitudinem redigat supernae intentionis. Vnde et subditur :
 7, 17 REVERTEBATVR IN RAMATHA. IBI ENIM IVDICABAT
 ISRAHELEM ET IBI ERAT DOMVS EIVS. Vt longe supra
 5 iam diximus, Ramatha interpretatur visio consummata, et supernorum ciuium illam beatam et perfectam societatem significat.

2. Ad quam Samuhel reuertitur, ne laboris sui onere deprimatur. In Ramatha quippe Samuhel reuertitur,
 10 cum mens praedicatoris per amorem caelestium releuatur. Nam inter officii sui onera tam inmensa corrueret, si ad amorem caelestium per spei suae desiderium non rediret. Reverti enim praedicatoribus est intentionem mentis suae ad gaudia patriae caelestis reducere.

15 3. Et ibi Israhelem iudicant, quia supernae patriae pulchritudini, quam in mente retinent, fideles subditos praedicando facere conformes student. Ibi iudicant Israhelem, quia ex illa iam perfecta ciuitate formam uidentes trahunt, quam filiorum mentibus loquentes
 20 inprimunt, et quidquid illa pulchritudine indignum conspiciunt, ab eorum mentibus abscidere conantur.

171, 46 ea : et *vm*

172, 3 iudicabat : iudicabit C iudicauit t || 10-12 releuatur... caelestium om. C^m || 17 praedicando *post conformes transp. vm*

172, 1. Grégoire reprend sa première interprétation de Ramatha (I, 4, 1-2 : la vision béatifique) plutôt que la seconde (I, 62, 2 : l'Église ici-bas), mais le caractère social du bonheur eschatologique fait penser à cette dernière.

que sanctionne la sainte Écriture, reconnaître ces saintes Écritures qu'ont mises par écrit des hommes élus, et juger que ses révélations de contemplatif lui ont été montrées par Dieu, quand elles ne s'opposent ni aux œuvres des élus ni à l'autorité de l'Écriture sainte.

172, 1. De plus, en tout ce qu'il fait, il doit se laisser guider par une intention droite, tendue vers le ciel. D'où ce qu'ajoute le texte : IL REVENAIT À RAMATHA. C'EST LÀ, EN
 7, 17 EFFET, QU'IL JUGEAIT ISRAËL ET QUE SE TROUVAIT SA DEMEURE. Comme nous l'avons déjà dit beaucoup plus haut, Ramatha signifie « vision consommée » et désigne la bienheureuse et parfaite société des citoyens du ciel.

2. Samuel y revient, pour ne pas être écrasé par le poids de son travail. Oui, Samuel revient à Ramatha, quand l'amour du ciel soulage l'âme du prédicateur. Car, au milieu des fardeaux si énormes de sa charge, il s'effondrerait, si par un désir plein d'espérance il ne revenait à l'amour du ciel. Revenir, pour les prédicateurs, c'est en effet ramener l'attention de leur âme aux joies de la patrie céleste.

3. Et c'est là qu'ils jugent Israël, car c'est à la beauté de la patrie d'en-haut, gardée présente à leur esprit, qu'ils s'efforcent de rendre conformes, par leur prédication, les fidèles qui leur sont soumis. C'est là qu'ils jugent Israël, car c'est à cette cité déjà parfaite, fixée du regard, qu'ils prennent le modèle sur lequel ils façonnent en parlant les âmes de leurs fils et qu'ils tâchent d'ôter de leurs âmes tout ce qu'ils y voient d'indigne d'une telle beauté.

172, 2. Trois emplois successifs de *caelestis* comme équivalent de *supernus*, qu'on trouve avant (172, 1) et après (172, 3-5 ; 173, 1). Pour finir, Grégoire emploiera trois fois *caelestis* et une fois *supernus* (173, 1-2).

4. Et quia in illius beatae patriae gloria tota dilectione requiescunt, ibi eius domus esse perhibetur. Eius namque domus esse cognoscitur, in qua amando
25 conuersatur. Vnde et ille egregius praedicator gloria-
tur dicens : *Nostra conuersatio in caelis est.*

5. Bethel namque circuit, Galgal et Maspha, et in earum aliqua non habet domum, in Ramatha autem domum habet, quia doctores sanctae ecclesiae, quid-
30 quid nunc accipiunt de exemplis electorum, quidquid de eruditione sacrorum uoluminum, quidquid de altitudine supernae reuelationis transitorie rimantur, ad adiutorium habent itineris, non ad amorem remunerationis ; illud uero quod in superna ciuitate dili-
35 gunt, non ad profectum itineris sed ad sufficientem, immo ad abundantem largitatem mercedis.

7, 17 173, 1. Et quia illuc cuncta bona opera congregantur, sequitur : AEDIFICAVIT IBI ETIAM ALTARE DOMINO. Quid est enim altare domini nisi cor iusti ? Veritatis autem iudicio dicitur : *Vbi est thesaurus tuus, ibi est cor tuum.* Qui autem pro amore supernae patriae bona agit, dum ardentem ad ea, quae sursum congregat, peruenire desiderat, profecto altare aedificat, super quo cotidiani desiderii hostias incendat. Bene autem dicitur : *Aedificauit ibi altare domino*, quia ex
10 incremento studii caelestis, sicut flamma crescit in corde boni desiderii, ita et uelut additis lapidibus

172, 25 praedicator : et add. *Ct* || 27 Masphat *vm* || 33 ad¹ *om. C*

173, 1 opera *om. m* || 1-2 congregantur : congregant *C^{pc}* || 2 etiam ibi *transp. C^{pc}* || 4 ueritatis : ueritas *C^{ac}* || 5 est : et *vm* || 8 quo *om. C^{ac}* quod *m* || 9 quia : et add. *Ct* || ex *om. C^{ac}*

172, 26. Ph 3, 20

173, 4. Mt 6, 21

172, 4. Sur Ph 3, 20, verset favori, voir II, 4, 2 et note. On retrouvera cette citation en IV, 54, 3 ; IV, 141 ; V, 160 ; VI, 114.

4. Et parce qu'ils se reposent avec toute leur affection dans la gloire de cette patrie bienheureuse, c'est là que, au dire du texte, se trouve sa demeure. Sa demeure, en effet, est évidemment là où il passe sa vie par l'amour. D'où la fière parole de l'éminent prédicateur : « Nous passons notre vie dans les cieux. »

5. Oui, il fait sa tournée par Béthel, Galgal et Masphat sans avoir son domicile en aucun de ces lieux, tandis qu'il a sa demeure à Ramatha, car tout ce que les docteurs de la sainte Église prennent aujourd'hui aux exemples des élus, tout ce qu'ils tirent de l'enseignement des Livres saints, tout ce qu'ils entrevoient par instants des sublimités de la révélation céleste, ils l'ont pour les aider à cheminer, non pour être aimé comme une récompense. En revanche, leur amour pour la cité céleste n'est pas pour eux un simple moyen d'avancer sur le chemin, mais une rétribution qui les comble suffisamment, voire surabondamment.

7, 17 173, 1. Et c'est là que s'accroissent toutes les bonnes œuvres. Aussi le texte poursuit-il : *LÀ AUSSI, IL BÂTIT UN AUTEL AU SEIGNEUR.* Qu'est-ce que l'autel du Seigneur, en effet, sinon le cœur du juste ? Or la Vérité prononce ce jugement : « Là où est ton trésor, là est ton cœur. » Celui qui fait le bien par amour de la patrie céleste, dans son ardent désir de parvenir aux biens qu'il accumule là-haut, on peut dire qu'il bâtit un autel, sur lequel il fait brûler chaque jour les sacrifices de son désir. Le texte le dit bien : « Il bâtit là un autel au Seigneur », car grâce à la tendance croissante qui l'entraîne vers le ciel, tandis que la flamme des bons désirs s'accroît dans son cœur, un autel s'élève,

172, 5. *Aliqua* dans une proposition négative comme chez AUGUSTIN, *Praec.* 2, 2 (*nemo aliquid agit*) et 5, 2 ; *OM* 4-5.

173, 1. Mt 6, 21 ne reparait qu'en II, 4, 2, où il précède Ph 3, 20, cité ici un peu plus haut (172, 4). Sur l'« holocauste », voir III, 124, 4 et note.

altare sursum construitur, ubi deo holocausta offerantur amoris.

2. Quod etiam ad lucrum animarum referri conuenienter potest. Doctor namque in Ramatha altare domino aedificat, cum subditorum merita in caelo locat, et dum cotidiano eius studio electae animae ad caelestia regna conscendunt, uelut ad structuram superni altaris lapides mittuntur. Dicatur ergo de Samuhele, dicatur : *Aedificauit ibi altare domino*, quia nimirum ualde otiosum est doctoris studium, si per hoc quod ab illo in terra agitur, caeleste aedificium non augetur.

en quelque sorte, pierre par pierre, où s'offrent à Dieu des holocaustes d'amour.

2. On peut aussi rapporter cela au bénéfice des âmes. En effet, le docteur bâtit au Seigneur un autel à Ramatha, quand il place au ciel les mérites de ses sujets et que, ses efforts quotidiens faisant monter les âmes élues au royaume des cieux, les pierres se superposent, en quelque sorte, de manière à former un autel là-haut. Que le texte dise donc de Samuel, qu'il dise : « C'est là qu'il bâtit un autel au Seigneur », car il est bien vrai que les efforts du docteur sont complètement vains, si ce qu'il fait sur terre n'a pas pour résultat d'accroître l'édifice céleste.

173, 22 terra : terris *vm*

173, 2. *Lucrum animarum* rappelle *Hom. Eu. 19, 2 (animabus lucrândis)*; *RB* 58, 6 (*ad lucrândas animas*), etc. Cf. *Mt* 18, 15; *1 Co* 9, 19-22; *1 P* 5, 2. Aucune conclusion ne marque la fin de ce Livre III, à la différence des autres, mais le Livre IV commencera par un petit prologue (cf. t. I, p. 62).

LIBER QVARTVS

1. Sanctorum uirorum facta praecedentium saepe solatia sequentium sunt. Mira etenim dispensatione diuini consilii et in altissimae conuersationis arce sic sublimati sunt ut fortia agerent sibi, recta subditis
5 prouiderent, sic sibi quandoque derelicti, ut ea quae recta intentione disponerent, secundum dei prouidentiam recta non essent, quatenus illorum infirmitas electorum sequentium firmitas fieret, quia, etsi ut
10 falli possunt, ipsae tamen ecclesiasticae dispositiones deserendae non sunt.

8, 1-3 2, 1. Ecce etenim dicitur : FACTVM EST AVTEM, CVM SENVISSET SAMVHEL, POSVIT FILIOS SVOS IVDICES ISRAHEL. FVITQVE NOMEN FILII EIVS PRIMOGENITI IOHEL ET NOMEN SECVNDI ABIA, IVDICVM IN
5 BERSABEE. ET NON AMBVLAVERVNT FILII ILLIVS IN VIIS EIVS.

Liber quartus *vmt* : *om. C*

1, 2 solatia *post* sequentium *transp. vmt* || 3 in *om. vmt* || 10 dispositiones : et *add. Cf*

2, 1 factum : factus *v* || 3 eius : sui *vmt* || 4 iudicum : iudicium *C^{ae}* || 5 illius : sui *vmt*

1. La fin semble signifier que la faillibilité de ceux qui gouvernent l'Église n'est pas une raison pour renoncer à la gouverner, les erreurs de gouvernement humain, commises par les saints eux-mêmes, étant redressées par la Providence.

LIVRE QUATRIÈME

Sixième section : sens littéral.

1. Les faits et gestes des saints du passé sont souvent une consolation pour les élus qui les suivent. En effet, selon un admirable dessein de la divine Providence, ils se sont élevés très haut par leur conduite sublime, de sorte que, dans cette acropole, ils agissaient vaillamment pour leur propre compte, tout en procurant une direction droite à leurs sujets ; mais parfois, abandonnés à eux-mêmes, ils ont pris des décisions qui, tout en procédant d'une intention droite, n'étaient pas dans le droit fil de la divine volonté, et ainsi leurs défaillances deviennent une force pour les élus qui les suivent. Car même s'ils peuvent se tromper, comme des hommes, en décidant des affaires de la sainte Église, il ne s'ensuit pas que les décisions ecclésiastiques doivent être abandonnées.

2, 1. Voici en effet ce que dit le texte : CEPENDANT IL
8, 1-3 ADVINT QUE SAMUEL, DEVENU VIEUX, NOMMA SES FILS JUGES D'ISRAËL. LE NOM DE SON FILS AÎNÉ ÉTAIT JOHEL, CELUI DE SON CADET ABIA ; ILS ÉTAIENT JUGES À BERSABÉE. ET SES FILS NE MARCHÈRENT PAS DANS SES VOIES.

2, 1. Texte cité incomplètement, comme le montre le commentaire (2, 2), qui paraphrase en outre les mots suivants : *sed declinauerunt post auaritiam et acceperunt munera et pernererunt iudicium* (1 S 8, 3b). Voir 42, 4, où ces mots sont cités.

2. Ecce, qui prophetiae spiritu plenus extitit, hi quos iudices Israheli ponebat, quia post auaritiam postmodum declinare debebant et munera accipere et peruertere iudicium, non cognouit. Quid ergo mirum, si falli in disponendis ordinationibus possunt, qui prophetiae gratiam non acceperunt, si hi qui prophetiae spiritum habent, eundem spiritum ad disponenda cuncta non habent ?

3. Quis autem de tanto uiro dubitet quia, si futuram peruersitatem filiorum praenosceret, eos utique forensibus honoribus non praeferreret ? Qui ergo reprobos scienter prouehunt, hoc prophetae exemplo sibi blandiri nequaquam possunt, quia tunc solum innoxie agitur, cum in eis tempore quo promoti sunt subsequatae iniquitatis signa nulla patuerunt.

4. Quare et apte hi qui iudices Israheli a Samuhele positi sunt, cum ponerentur, eius filii dicebantur, ut ex eo non solum per carnem credantur geniti, sed etiam conuersationis eius splendoribus adornati. Quare et eorum nomina caute adsignata sunt, ut ex titulo nominis illa quae tunc eis inerant cognoscatur forma uirtutis : *Nomen*, inquit, *uni Iohel et alterius Abia, iudicum in Bersabee.*

3, 1. Sed et qui post acceptam dignitatem declinasse ad auaritiam dicuntur, aperte ostenditur quia, antequam eiusdem dignitatis culmen adtingerent, in eis futurae prauitatis signa nulla uidebantur.

2, 7 extitit : fuerat *vm* || 11 ordinationibus : ordinibus *vm* || 12 acceperunt : accipiunt *vm* || 21 signa : milia *add. C^{cc}* || 26 adsignata sunt : adsignantur *vm* || 27 inerant : in eorum *C^{cc}* || 28 et *om. vm*

3, 1 Sed et : de illis *add. vm*

2, 2. Limites de la connaissance prophétique : voir *Mor.* 2, 89 ; *Hom. Ex.* I, 1, 15-16 ; *Dial.* II, 21, 3-4, où Grégoire cite chaque fois les cas de Nathan et d'Elisée.

2. Voilà donc un homme rempli de l'esprit de prophétie, qui n'a pas su que ceux qu'il nommait juges d'Israël devaient ensuite dévier par avarice, accepter des cadeaux et pervertir le droit. Quoi d'étonnant, par conséquent, si ceux qui n'ont pas reçu la grâce de prophétie peuvent se tromper en décidant des ordinations, puisque ceux qui ont l'esprit de prophétie n'ont pas cet esprit pour prendre toutes leurs décisions ?

3. Cependant qui peut douter que ce saint homme, s'il avait prévu que ses fils seraient des méchants, ne les aurait pas gratifiés d'honneurs publics ? Ceux qui, en connaissance de cause, donnent de l'avancement à des réprouvés ne peuvent donc pas s'autoriser de cet exemple du prophète, car pareil choix n'est innocent que si ces gens, au temps où ils reçoivent de l'avancement, ne donnent encore aucun signe de leur méchanceté future.

4. Aussi est-ce à propos que ces juges d'Israël établis pas Samuel étaient appelés ses fils au temps de leur investiture, pour donner à entendre qu'ils étaient non seulement issus de lui selon la chair, mais encore ornés de ses splendides qualités morales. Aussi est-ce également à dessein qu'on note leurs noms, pour que ce nom qu'ils portent fasse connaître la vertu exemplaire qui résidait alors en eux. « Le nom de l'un, dit le texte, était Johel, et celui de l'autre Abia ; ils étaient juges à Bersabee. »

3, 1. De plus, en disant qu'ils sont tombés dans l'avarice après avoir reçu leur dignité, le texte montre clairement qu'avant d'accéder à cette haute dignité, ils ne donnaient encore aucun signe de leur dépravation à venir.

2, 4. Dûment expliqués par JÉRÔME, *Lib.* 36, 1 (Iohel, cf. 52, 5 ; 69, 18) et 34, 12 (Abia, cf. 60, 9), les noms des fils de Samuel restent ici sans explication, bien que le commentaire en annonce une : lacune patente. Noter à la fin l'asymétrie *uni... alterius*.

3, 1. *Declinasse ad auaritiam dicuntur* : nouvelle allusion au texte omis plus haut (2, 1).

5 2. Sed ecce, dum pastorum solatia adtendimus,
gregis etiam dominici non parua pericula intuemur.
Nam steterunt subditi, sed in culmine praelationis
positi prophetae filii ceciderunt, ut, etsi nobis sub cura
maiorum positis indesinens sanctae uitae studium aut
10 securitas magnae conuersationis arrideat, praeesse
tamen aliis non habeamus in appetitu desiderii sed in
magnitudine timoris.

3. Sed carnales quique, dum sola uisibilia adten-
dunt, spiritalem sanctorum conuersationem cognos-
15 cere non merentur. Pastorum quidem sanctae ecclesiae
culmen adspiciunt, sed cogitare nesciunt quam inuiti
illi intus decorem tolerant, quem in splendore culmi-
nis foris tenent, quod sublimitatem honoris in oppres-
sionem magni sustinent oneris, quod magno desiderio
20 fugiunt, quod exteriori ministerio prosequuntur.

4. Testante etenim egregio doctore didicimus, quod
animalis homo non percipit ea quae sunt spiritus dei.
Vnde et tanto dementius carnalia sequens errat,
quanto per discretionis uirtutem spiritalia nulla iam
25 penetrat.

4. Et nonnulli tales in tantum dementiae malum
proficiunt, ut commouere ipsum etiam statum eccle-
siastici culminis nequaquam uereantur. Vnde et sequi-
8, 4-5 tur : CONGREGATI ERGO VNIVERSI MAIORES NATV EX
5 ISRAHEL VENERVNT IN RAMATHA DIXERVNTQUE EI :
ECCE TV SENVISTI ET FILII TVI NON AMBVLANT IN

3, 6 etiam : autem *v om. m* || parua : praua *v* || 8 prophetae : prophetae *C^u* || etsi : si *vm* || 17 tolerant : tollent *vm* || 23 dementius : clementius *v*

4, 3 nequaquam : non *vm*

IV, 3, 22. 1 Co 2, 14

3, 3. Les deux premiers *quod* sont des conjonctions, le troisième un pronom relatif : style gauche.

2. Mais voici qu'au moment où nous nous employons à raffermir les pasteurs, nous apercevons les dangers considérables que court aussi le troupeau du Seigneur. Car les fils du prophète, sous une autorité, sont restés debout, mais une fois élevés aux postes de gouvernement, ils sont tombés. Par là, nous apprenons que, même si, quand nous sommes sous la houlette de nos supérieurs, nous faisons avec plaisir d'incessants efforts vers une vie sainte ou goûtons l'assurance que donne une belle conduite, nous ne devons pas cependant désirer avidement de gouverner les autres, mais le craindre grandement.

3. Mais tous les charnels, tant qu'ils sont, n'ont d'yeux que pour les choses visibles, et par suite ils ne réussissent pas à comprendre la conduite spirituelle des saints. Ils voient la haute situation des pasteurs de la sainte Église, mais ils sont incapables de saisir la répugnance avec laquelle ces hommes supportent au-dedans d'eux-mêmes le lustre que leur vaut au-dehors le prestige de leur haute situation, le poids écrasant que représente pour eux l'exaltation des honneurs, le véhément désir qu'ils ont de fuir ce ministère qu'ils accomplissent extérieurement.

4. Par le témoignage de l'éminent docteur, nous savons en effet que l'homme animal ne perçoit pas ce qui relève de l'Esprit de Dieu. Par suite, il s'égare d'autant plus follement dans sa recherche des biens charnels qu'il n'a aucunement cette pénétration des choses spirituelles que donne la vertu de discernement.

4. Certains d'entre eux vont même, dans leur folie, jusqu'à oser imprudemment attenter au statut du gouvernement de l'Église. D'où la suite du texte : TOUS LES ANCIENS D'ISRAËL SE RASSEMBLÈRENT DONC ET VINRENT LUI DIRE À RAMATHA : 'TE VOILÀ DEVENU VIEUX, ET TES

8, 4-5

3, 4. Encore un *quod* (conjonction). La traduction qu'il introduit est unique.

VIIS TVIS. CONSTITVE SVPER NOS REGEM, ET IVDICET SVPER NOS, SICVT VNIVERSAE HABENT NATIONES. His enim qui uiuebant sub spiritali regimine, regem petere
 10 quid aliud est quam eandem spiritalem praelationem in saecularem dominationem transferre gestire ?

5. Sed sancti uiri, cum se a subditis contemni conspiciunt, non tam eis displicet quod contemnuntur, quam quod contemptores sui deo non placent. Eorum quippe contemptu suae internae gloriae dari
 5 incrementa conspiciunt, sed augeti merita sua subditorum defectibus ingemiscunt, qui sic meritis uellent proficere, ut in aeterna retributione secum eos quibus
 8, 6 praesunt habere potuissent. Quare et subditur : DISPLICUITQUE SERMO IN OCVLIS SAMVHELIS, EO QVOD
 10 DIXISSENT : DA NOBIS REGEM, ET IVDICET SVPER NOS. Hoc namque ei displicuit, per quod displicere deo qui loquebantur aestimauit.

6, 1. Quia uero non simpliciter dicitur : « Displicuit sermo Samuheli », sed *in oculis Samuhelis*, et statim
 8, 6 subditur : ET ORAVIT SAMVHEL DOMINVM, paulo subtilius nos ea considerare oportet. Sancti uiri, quia
 5 omnipotenti deo ualde displicere metuunt, in suis iudiciis faciles non sunt, sed cuncta prius rationabiliter intus ordinant, ut ea foris in opere irreprehensibiliter disponant. Nam electionem accipiunt nullam iudicii, si non probatur contemplatione rationis.

4, 7 et : ut *vm* || 8 super *om. vm* || 9 enim : autem *vm* || 10 quid : qui
C^{ue}

5, 2-3 contemnuntur quam quod *om. C^{ue}* || 4 contemptu : contemptum *C^{ue}* || 6 qui : quos *m* || 8-9 displicuitque : displicuit *vm* || 10 et : ut *vm* || super *om. vm* || 12 aestimauit : existimauit *vm*

6, 3 Samuhel : pro populo *add. vm* || 4 considerare : considerari *Ct* || quia : qui *vm*

FILS NE MARCHENT PAS SUR TES TRACES. METS À NOTRE TÊTE UN ROI QUI JUGE PAR-DESSUS NOS TÊTES, COMME EN ONT TOUS LES PEUPLES. En effet, puisqu'ils vivaient sous un régime spirituel, demander un roi ne revient-il pas pour eux à brûler de transformer cette autorité spirituelle en domination séculière ?

5. Mais quand les saints se voient méprisés par leurs inférieurs, ce qui les peine est moins le mépris dont ils sont l'objet que le déplaisir causé à Dieu par ceux qui les méprisent. Ils voient en effet que le mépris d'autrui augmente leur propre gloire intérieure, mais ils gémissent de ce que leurs mérites s'accroissent aux dépens de leurs inférieurs. Ce qu'ils voudraient, c'est que leurs mérites progressent, mais sans empêcher qu'ils aient avec eux, dans l'éternelle rétribution des mérites, ceux dont ils sont les chefs. C'est pourquoi le texte ajoute : ELLE DÉPLUT AUX
 8, 6 YEUX DE SAMUEL, LA PAROLE QU'ILS AVAIENT DITE : DONNE-NOUS UN ROI, ET QU'IL JUGE PAR-DESSUS NOS TÊTES. Ce qui lui déplut, en effet, c'est qu'en parlant ainsi, ces gens, il le comprenait, déplaisaient à Dieu.

6, 1. Cependant, puisque le texte ne dit pas simplement : « Cette parole déplut à Samuel », mais « aux yeux de Samuel », en ajoutant aussitôt : ET SAMUEL PRIA LE SEIGNEUR, il nous faut examiner cela d'un peu plus près. Parce que les saints craignent beaucoup de déplaire au Dieu tout-puissant, ils se gardent de juger trop vite et commencent par ordonner raisonnablement toutes leurs actions au-dedans, afin de les exécuter irréprochablement au-dehors. Jamais en effet ils ne ratifient la décision de leur jugement, sans l'avoir mise à l'épreuve dans la contemplation de leur raison.

5. *Potuissent* pour *possent* : voir BLAISE, *Manuel*, § 232.

6, 1. *In suis iudiciis faciles non sunt* : le contraire sera dit de certains novices (70, 3 : *in suis actibus faciles sunt*).

10 2. Hos profecto rationis oculos prophetae dominus aperire uolebat, cum dicebat : *Vide oculis tuis et auribus tuis audi.* Hinc in euangelio discipulis dixit : *Beati oculi qui uident quae nos uidetis !* Oculi quippe sanctorum sunt intellectus rationis reserati per gratiam spiritus sancti.

15 Et idcirco Samuhelis esse dicuntur, quia carnales quique, etsi per humanam sapientiam rationabiles esse uidentur, ab huius lumine rationis eo caeciores sunt, quo illis solis oculis uident, quos serpens aperuit.

3. Nam si spiritalium uirtutum fulgorem adspicerent, eum profecto in ornatu suae mentis habere desiderarent. Tantus siquidem decor earum est, ut uisus numquam non possit ex omni uidentis desiderio concupisci. Sapientes ergo saeculi, cum se oculos rationis habere arbitrantur, ex hoc cognoscere possunt

25 quam dementer insaniunt, quia uirtutum sanctorum pulchritudine non illici earum profecto gloriam non solum non cernere sed nec somnari est.

4. Sancti ergo uiri, qui iam inluminatione sancti spiritus in internorum amore obligati sunt, mentis

30 suae oculos ad uidendam intimae claritatis gloriam tanto clariores habent, quanto de mundi caligine in desiderio nihil habent, et discernere carnalia tanto rectius possunt, quanto longe a carnalibus adsumpti in spiritus sancti gratia altius profecerunt. Vnde et

6, 10 rationis *om. um* || 16 rationabiles : rationales *um* || 22 ex omni *om. um* || 25 dementer : clementer *C^{sc}* || insaniunt : insaniant *um*

6, 11. Ez 40, 4 || 12. Lc 10, 23 || 18. Cf. Gn 3, 4-7

6, 2. Ez 40, 4 a été commenté de même en *Hom. Ex.* II, 2, 2, mais Grégoire s'intéressait là aux oreilles plus qu'aux yeux et citait en conséquence Lc 8, 8 (*Qui habet aures...*) au lieu de Lc 10, 23. Ce dernier texte n'est cité que dans *In I Reg.* I, 100, 3 (voir la note). — À la fin, allusion à Gn 3, 7, qu'on retrouvera en V, 104. Grégoire cite ce verset, joint au précédent, en *Mor.* 5, 54 (cf. *Hom. Ex.* I, 9, 22) et y fait allusion

2. Ce sont ces yeux de la raison du prophète que le Seigneur voulait ouvrir quand il disait : « Vois de tes yeux et entends de tes oreilles. » D'où ce qu'il dit à ses disciples dans l'Évangile : « Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez. » Les yeux des saints, en effet, sont leurs intelligences raisonnables, et c'est la grâce du Saint-Esprit qui les ouvre. Voilà pourquoi l'on dit qu'ils sont à Samuel, car tous les charnels, tant qu'ils sont, même s'ils semblent doués de raison du fait de leur sagesse humaine, sont en réalité d'autant plus aveugles et privés de cette lumière de la raison qu'ils voient seulement avec les yeux qui furent ouverts par le serpent.

3. Oui, si ces hommes voyaient la splendeur des vertus spirituelles, ils désireraient aussitôt l'avoir pour en orner leur âme. Si grande est leur noblesse, en effet, qu'il n'est jamais possible à qui la voit de ne pas y aspirer de tout son désir. Aussi les sages de ce monde, qui croient avoir les yeux de la raison, peuvent-ils ici toucher du doigt à quel point leur folie déraisonne, car ne pas s'éprendre de la beauté des saintes vertus, c'est non seulement ne pas voir leur gloire, mais même ne pas en avoir le moindre soupçon.

4. Les saints, au contraire, déjà illuminés par l'Esprit Saint et possédés de l'amour des biens intérieurs, ont les yeux de l'âme d'autant plus perçants pour voir la gloire de la lumière intime qu'ils ne désirent aucun objet qu'enveloppent les ténèbres du monde, et ils peuvent exercer leur discernement en matière charnelle avec d'autant plus de rectitude que, emportés à une grande distance du charnel, ils sont montés plus haut dans la grâce du Saint-Esprit.

dans *Mor.* 26, 28 ; 32, 21. — Tout ce passage sur les yeux de l'âme fait penser au mot d'Antoine à Didyme l'Aveugle rapporté par JÉRÔME, *Ep.* 68, 2 ; RUFIN, *Hist. Ecl.* 11, 7 ; SOCRATE, *Hist. Ecl.* 4, 25.

6, 4. Citation de 1 Co 2, 15 comme en III, 151, 3. Voir aussi IV, 3, 4 (allusion à 1 Co 2, 14).

35 apostolus Paulus de experientia tantae uisionis sententiam protulit dicens : *Spiritus iudicat omnia.*

5. Bene ergo dicitur : *Displicuit sermo in oculis Samuhelis*, quia a uiris spiritalibus nihil ante despicitur, quam despiciendum esse per spiritalem mentis intuitum iudicetur. Et quia, quo abundantiori gratia sancti spiritus pleni sunt, de uirtutis suae celsitudine non praesumunt, sequitur : *Et orauit Samuhel dominum.* Quid enim dominum orauit, nisi ut sibi dignaretur ostendere, si tumultuantis populi petitioni assensum dare debuisset ?

8, 7-8 7, 1. Quare et sequitur : DIXIT AVTEM DOMINVS AD SAMVHELEM : AVDI VOCEM POPVLI IN OMNIBVS QVAE LOQVNTVR TIBI. NON ENIM TE ABIECERVNT SED ME, NE REGNEM SVPER EOS, IVXTA OMNIA OPERA SVA QVAE
5 FECERVNT A DIE QVA EDVXI EOS DE AEGYPTO VSQVE AD DIEM HANC. Quia oranti prophetae dicitur : *Constitue super eos regem*, plane ostenditur quia, an hoc faciendum esset, sibi reuelari postulauit.

2. Et quia subdens ait : *Non te abiecerunt sed me, ne regnem super eos*, aperte ostenditur, quantum sibi sermo displiceat, quem in oculis Samuhelis displicuisse perhibetur. Quae conuenientia iudicii in sanctis oritur ex uirtute caritatis, quia, dum ex tota mente conditorem diligunt et eius uoluntati oboedire deuote conantur, ex
15 praemio supernae retributionis accipiunt, ut ab eadem

6, 40-41 spiritus sancti *transp. vm*

7, 1 quare et sequitur *om. vm* || 3 abiecerunt te *transp. C^{ue}vm* || 10 aperte : apte *vm* || 11 quem : quod *Ct* || 14 deuote *om. C^{ue}*

6, 36. 1 Co 2, 15

7, 1. Absents du texte commenté, les mots *Constitue super eos regem* n'en sont qu'une paraphrase.

D'où la sentence prononcée par l'Apôtre Paul après expérience de pareille vision ; il dit : « Le spirituel juge tout. »

5. C'est donc bien à propos que le texte dit : « Cette parole déplut aux yeux de Samuel », car les hommes spirituels ne méprisent rien avant de l'avoir jugé méprisable au regard spirituel de l'âme. Et parce que la grâce du Saint-Esprit, qui abonde en eux et les remplit, les rend d'autant moins présomptueux et assurés de leur éminente vertu, le texte poursuit : « Et Samuel pria le Seigneur. » Pourquoi le pria-t-il, en effet, sinon pour que le Seigneur daignât lui montrer s'il devait donner son assentiment à la demande du peuple en effervescence ?

7, 1. C'est pourquoi le texte poursuit : LE SEIGNEUR 8, 7-8
DIT À SAMUEL : ÉCOUTE LA VOIX DU PEUPLE EN TOUT CE QU'ILS TE DISENT. CE N'EST PAS TOI, EN EFFET, QU'ILS ONT REJETÉ, MAIS MOI, NE VOULANT PAS QUE JE RÈGNE SUR EUX, CONFORMÉMENT À TOUTES LEURS ŒUVRES, CELLES QU'ILS ONT FAITES DEPUIS LE JOUR OÙ JE LES AI FAIT SORTIR D'ÉGYPTÉ JUSQU'À CE JOUR. La parole dite au prophète : « Mets un roi à leur tête », montre clairement qu'il a demandé une révélation à ce sujet, pour savoir s'il devait agir ainsi.

2. Quant à ce que Dieu dit ensuite : « Ce n'est pas toi qu'ils ont rejeté, mais moi, ne voulant pas que je règne sur eux », cela montre visiblement combien elle lui déplait, cette requête qui, au dire du texte, avait déplu aux yeux de Samuel. Cet accord de jugement chez les saints provient de la vertu de charité. Aimant le Créateur de toute leur âme et s'efforçant d'obéir à sa volonté avec dévotion, ils reçoivent en récompense, de celui qui rétribue dans les cieux, de ne pas s'écarter dans leurs appréciations de cette

7, 2. *Quod (Ct)* et *quem (vm)* remplacent le *qui* attendu.

dei omnipotentis uoluntate aliter sentiendo non discrepent, quam in bonis operibus semper tenent.

3. Scriptum quippe est : *Qui adheret domino, unus spiritus est.* Domino quippe adheret, qui praecepta uoluntatis eius facere semper studet. Sed unus spiritus cum eo fit, quia ex diuturna deuotione pii operis in tantam gratiam diuinae cognitionis adsumitur, ut ab interni eius aequitate iudicii per errorem mundani spiritus dissentire ultra non possit.

4. Sed ualde difficile responderetur, si quaeritur quur omnipotens deus et abiectum se in regis petitione conqueratur, et tamen id quod petebatur fieri decernat ; rursumque, si dignitas regia ordinanda fuerat, quur uelut indignata dei maiestate fuerit permissa ; et cum prouisus rex eligi decernatur, quur reprobatus elegitur. Quid ad haec aliud respondere possumus, nisi id quod apostolus Paulus ineffabilem abyssum iudiciorum dei perscrutari audentibus respondit : *Homo, inquit, tu quis es, qui respondeas deo ?* Sed si hoc efficaciter diffinire non possumus, tangere inquirendo possumus.

5. An fortasse abiectum se in regis petitione conqueritur pro reproba uoluntate male petentis populi, petitus rex conceditur pro uindicta ? Quod si rationabiliter dicitur, dum utrumque posuit, et culpam

7, 18 domino : deo *unus* || 33 respondit : respondebat *unus*

7, 18. 1 Co 6, 17 || 34. Rm 9, 20

7, 3. Citation comme en *Dial.* II, 16, 3, où l'effet de l'union au Seigneur est de connaître ses desseins relatifs à l'avenir. Ici, il ne s'agit pas de cette prescience d'événements futurs, mais de discerner ce que Dieu veut. Même perspective morale en IV, 180, qui cite de nouveau 1 Co 6, 17.

4. Ce problème sera repris plus loin (IV, 115), à propos de 1 S 9, 15-16. Voir aussi IV, 203, qui renvoie au présent passage. Déjà cité plus largement en I, 102, 2 (voir la note), Rm 9, 20 est ici introduit par une

volonté du Dieu tout-puissant qu'ils suivent toujours en agissant bien.

3. Il est écrit, en effet : « Celui qui s'attache au Seigneur est avec lui un seul esprit. » Celui qui s'attache au Seigneur, c'est celui qui cherche toujours à faire ce que sa volonté commande. Mais il devient avec lui un seul esprit, parce que sa longue fidélité dévouée dans les actes de piété lui vaut d'être admis à une telle grâce de connaissance divine que ses appréciations ne peuvent plus s'écarter, par une erreur que suggère l'esprit du monde, de la justesse de son jugement intérieur.

4. Mais voici des questions auxquelles il est très difficile de répondre : pourquoi le Dieu tout-puissant, tout en se plaignant d'être rejeté par ceux qui demandent un roi, décide-t-il malgré tout de faire ce qui était demandé ? Et si la dignité royale devait être instituée, pourquoi la majesté divine l'a-t-elle permise avec une sorte d'indignation ? Et quand Dieu décide de choisir celui qu'il destine à la royauté, pourquoi choisit-il un homme qu'il va réprover ? Que répondre à ces questions, sinon ce que l'Apôtre Paul répondit à ceux qui osaient scruter l'abîme ineffable des jugements de Dieu : « Ô homme, dit-il, qui es-tu pour répondre à Dieu ? » Mais si nous ne pouvons résoudre ce problème définitivement, nous pouvons y toucher sous forme de recherche.

5. Ne se pourrait-il pas que Dieu se plaigne d'être rejeté quand on lui demande un roi, à cause de la volonté réprochée du peuple qui fait cette mauvaise demande, et que le roi demandé soit concédé à titre de châtement ? Si

allusion à Rm 11, 33 (cf. Ps 35, 7), ce qui rappelle *Mor.* 10, 7, où les deux textes pauliniens se succèdent. Voir aussi *Mor.* 9, 21 (Rm 9, 20 seul, mais avec mention des jugements divins).

5. *Rationabiliter* comme plus haut (6, 1), mais à propos d'autre chose. Rare dans *Mor.* (6 fois), *Hom. Ez.* (1 fois) et *Past.* (1 fois), ce mot est fréquent dans *Reg. Ep.* (28 fois) et *In I Reg.* (16 fois), où cette fréquence trahit sans doute l'intervention de mains autres que celle de Grégoire.

et ultionem pariter ostendit. Ex reproba quippe uoluntate iniusta postulasse conuincitur, qui abiecisse conditorem petendo monstratur. Culpam ergo malae petitionis insecuta est poena districtae aequitatis.
 45 Magna etenim uidicta est, quae ex districtione procedit interni examinis, quando reproba mens sic proicitur, ut, quod male deliberat, agere permittatur. Qui ergo in petendo regem dominum abiecisse conuicti sunt, dum id eis permetteretur agere, per quod a se
 50 dominum abicerent, grauior poena non erat, qua hic plecti debuissent.

8, 1. Quo in loco notandum est, quia abiectioem prophetae dominus suam facit. Non enim simpliciter dicit : « Abiecerunt me, ne regnem super eos », sed :
 5 *Non te abiecerunt sed me*, ut profecto ostendat quia in persona electi praesulis ipse suis subiectis praeminet, et cum ad spirituale culmen electorum carnalis rector adsumitur, ipse abici uidetur, cuius praecepta dissipantur.

2. Ergo quam reuerendi sint optimi pastores sanctae
 10 ecclesiae liquet. Ecce enim, dum fideliter deo seruiunt, tanto ei amoris uinculo coniunguntur, ut quidquid eis ingeritur, diuinae iniuriae adscribatur. Vnde et in euangelio primis ecclesiae pastoribus dicit : *Qui uos spernit, me spernit*.

9, 1. Vbi etiam aliquid grauius cernitur, quia, cum abiectum pastorem conqueritur, abicientium peccata

7, 48 regem : rege *vm* || conuicti : conuincti *sen* coniuincti *C^{ac}* ||
 50 poena : culpa *Cf*

8, 4 abiecerunt : me *add. C^{ac}* || me : ne regnem super eos *add. vm* ||
 5 praeminet : praemineat *m*

8, 13. Lc 10, 16

c'est avec raison qu'on dit cela, les deux données du texte représentent ensemble la faute et sa punition. En effet, il est convaincu d'avoir présenté une requête injuste, procédant d'une volonté réprouvée, celui dont on déclare que la demande équivalait à rejeter le Créateur. Le péché de mauvaise demande entraîna donc une peine de stricte justice. De fait, c'est un grand châtement, procédant d'un strict jugement intérieur, qu'une âme réprouvée soit rejetée au point de recevoir la permission de faire le mal qu'elle décide. Convaincus d'avoir rejeté le Seigneur en demandant un roi, la permission qu'il reçoivent d'accomplir l'acte par lequel il rejettent loin d'eux le Seigneur est la peine la plus grave dont ils pouvaient être frappés.

8, 1. Notons ici que le Seigneur fait sien le rejet du prophète. Il ne dit pas simplement, en effet : « Ils m'ont rejeté, ne voulant pas que je règne sur eux », mais : « Ce n'est pas toi qu'ils ont rejeté, mais moi », afin de montrer qu'en la personne du supérieur qu'il a choisi, c'est lui-même qui dirige ses sujets, et qu'en prenant un chef charnel pour lui confier la direction spirituelle des élus, c'est lui qu'on rejette manifestement, puisqu'on viole ses commandements.

2. On voit donc combien il faut révéler les pasteurs de la sainte Église qui sont vraiment bons. Voici, en effet, qu'en servant Dieu fidèlement, ils s'unissent à lui d'un lien d'amour si étroit que tout ce qu'on fait contre eux offense Dieu. D'où ce qu'il dit dans l'Évangile aux premiers pasteurs de l'Église : « Qui vous méprise, me méprise. »

9, 1. Plus fâcheux encore : on remarque ici qu'en se plaignant du rejet du pasteur, il rappelle tous les péchés

8, 2. Même citation (Lc 10, 16b) dans *Hom. Ez.* I, 10, 15, à propos d'une parole divine (Ez 3, 7) toute semblable à celle qu'entend ici Samuel. Le mot de l'Évangile sera cité plus complètement (Lc 10, 16ab) en IV, 68, 2 et VI, 11.

omnia et parentum etiam mala memorantur : *Iuxta omnia*, inquit, *opera sua, quae fecerunt a die qua educi eos de terra Aegypti*. Summum namque crimen agnoscitur, ad cuius discussionem in dei memoria praeterita cuncta peccata reducuntur.

2. Et abiectum ergo se dominus conqueritur et tamen ordinare in quo abicitur concedit, quia, cum districtae aequitatis suae uirtutem exequitur, ab eo carnalium desideria inpleri per eius misericordiam nequaquam prohibentur. Sed et quae concedi dignitas pro uindicta potuit, non tranquilla maiestate diuinitatis concedi debuit, sed uelut indignata. Indignatam uero maiestatem dei non in se ipsam asserimus, quae passioni non subiacet, sed quia, dum culpas discutit, indignationis uerba per scripturas dicit.

3. Item, quia in typum carnalium praelatorum adsumitur, reprobandus rex elegitur, non electus. Vel fortasse idcirco rex reprobus elegitur, ut electus successor eius rex Dauid in eo cognosceret, quid cauere debuisset. Sic, sic nimirum et de illa superna angelorum curia legimus, quia de apostata primo angelo scribitur : *Ipse principium est uiarum dei*. Sed qui ante omnia conditus est, per superbiam cecidit, et in eius ruina sancti angeli didicerunt, qua uirtute stare potuissent.

4. Quod nimirum, qui apertis rectae fidei oculis intueri potuerit, pariter adtendit, quia omnipotens deus etiam tunc magnae misericordiae dona tribuit, cum uindictam irrogat, quia, dum reprobos punit,

9, 12 prohibentur : perhibentur C || 13 pro uindicta : prouidicta C || 22 sic² om. vm || superna om. vm || 24 est principium transp. vm || 29 potuerit : poterit vm || 31 quia : qui C^{uc}

9, 24. Jb 40, 14

9, 2. Jeu de mots sur *dignitas* et *indignata*.

commis par les auteurs de ce rejet, et même ceux de leurs pères : « Conformément à toutes leurs œuvres, dit-il, celles qu'ils ont accomplies depuis le jour où je les ai tirés de la terre d'Égypte. » C'est une faute très grave, on le voit, que celle dont l'examen ramène à la mémoire de Dieu tous les péchés passés.

2. Le Seigneur se plaint donc d'être rejeté, et pourtant il permet l'institution qui marque son rejet, car tout en suivant constamment la stricte ligne d'équité qui lui est inhérente, il n'empêche pas, de par sa miséricorde, qu'on satisfasse les désirs des charnels. De plus, cette dignité royale, qui a pu être accordée à titre de châtement, ne devait pas être accordée par la majesté divine avec tranquillité, mais avec une sorte d'indignation. La majesté de Dieu est indignée, disons-nous, non en elle-même, car elle n'est sujette à aucune passion, mais parce que, en examinant les fautes, elle prononce à travers les Écritures des paroles indignées.

3. Autre chose : étant la figure des supérieurs charnels, le roi que Dieu élit n'est pas un élu mais un réprouvé. Ou peut-être Dieu a-t-il élu un roi réprouvé, afin que son successeur élu, le roi David, connût par lui ce dont il devait se garder. Oui, de fait, c'est bien là ce que nous lisons aussi à propos de la cour céleste des anges, puisque l'Écriture dit du premier ange apostat : « Il est le point de départ des voies de Dieu. » Mais celui qui a été créé avant toute chose est tombé par orgueil, et sa chute a enseigné aux saints anges la vertu qui leur permettrait de rester debout.

4. Cela, on le constate pareillement, pour peu qu'on soit capable d'ouvrir les yeux de la foi droite et de regarder : c'est un don de sa grande miséricorde que fait le Dieu tout-puissant, alors même qu'il inflige un châtement, car

9, 3. En *Mor.* 32, 47, Grégoire commente Jb 40, 14 sans dégager la leçon qu'il en tire ici (les anges sont mis en garde contre l'orgueil).

sanctos erudit, ut unde illi deficiunt, isti in suis profectibus adiuuentur.

10, 1. Districto siquidem iudicio permittit mala fieri, sed misericorditer prouidet de his malis, quae per iudicium irrogat, quae bona facere disponat. Nam quae maior culpa quam illa per quam omnes morimur? Et quae maior bonitas quam illa per quam a morte omnes liberamur? Et quidem nisi Adam peccaret, redemptorem nostrum ex uirgine carnem nostram suscipere non oporteret. Non enim uenit uocare iustos, sed peccatores in paenitentiam. Si ergo pro peccatoribus uenit, si peccata deessent, eum uenire non oporteret.

2. Si peccata, ad quae delenda uenisse creditur, per iustitiam dei permissa esse sentiuntur, dum pro peccatoribus deus homo nasciturus erat, ex illo malo quo omnes morituri erant, bonum quod malum illud uinceret, omnipotens deus sese facturum prouiderat. Cuius profecto boni magnitudo quis fidelis non uideat, quam mirabiliter excellat? Magna quippe sunt mala, quae per primae culpae meritum patimur, sed quis electus nollet peiora perpeti quam tantum redemptorem non habere?

10, 4 per quam : qua *vm* || 6 omnes *om. vm* || 7 ex uirgine *om. vm* || 7-8 suscipere nostram *transp. vm* || 8 uenit : ueni *C^{nc}* || 9 in : ad *vm* || 11-12 *De interpunctione uide Introd. p. 28* || 13 dum : ergo *add. Ct* || 14 malo *om. C^{nc}* || 15 omnes *om. vm* || illud : illum *v*

10, 8. Cf. Mc 2, 17 ; Lc 5, 32

10, 1-2. Morceau très proche d'un passage célèbre de l'*Exultet* pascal (*O certe necessarium Adae peccatum... O felix culpa quae talem ac tantum meruit habere redemptorem*), où cependant l'opposé du péché d'Adam est la mort du Christ, non sa venue. Les sources ambrosiennes de l'*Exultet* indiquées par B. FISHER, « Ambrosius der Verfasser des österlichen Exultet? », *ALW* 2 (1952), p. 61-74 (voir p. 68, n. 18) sont moins proches du texte grégorien que l'*Exultet* lui-même.

en punissant les réprouvés il instruit les saints, de sorte que la défaillance des uns aide les autres à progresser.

10, 1. De fait, sa justice sévère permet que des maux se produisent, mais sa miséricorde tire de ces maux, qu'il inflige par justice, les biens qu'il a l'intention d'accomplir. Quelle faute, en effet, est plus grave que celle qui nous vaut à tous de mourir? Et quelle bonté plus grande que celle qui nous délivre tous de la mort? Certes, si Adam n'avait pas péché, il n'eût pas fallu que notre Rédempteur prît notre chair dans le sein d'une vierge. Car il n'est pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence. S'il est donc venu pour les pécheurs, l'absence de péchés rendrait sa venue inutile.

2. Si les péchés, pour l'effacement desquels nous croyons qu'il est venu, sont tenus pour permis par la justice de Dieu, alors, puisque le Dieu-Homme devait naître pour les pécheurs, le Dieu tout-puissant avait prévu qu'il tirerait du mal, dont tous devaient mourir, le bien qui vaincrait le mal. Quel croyant ne voit pas l'admirable supériorité de ce grand bien? Certes, grands sont les maux que nous endurons à cause de la faute originelle. Mais quel élu ne voudrait en souffrir de pires encore, plutôt que de ne pas avoir un pareil Rédempteur?

10, 1. *Non enim — paenitentiam* : Lc 5, 32, cité en IV, 149 ; cf. IV, 166, 6. Voir aussi V, 112 et VI, 98, citant le passage parallèle de Mt 9, 13 ; Mc 2, 17 (cf. IV, 166). La fin de Lc 5, 32 (*ad paenitentiam*) est d'ailleurs passée dans beaucoup de témoins de Mt 9, 13 et Mc 2, 17. Souvent cité dans *In I Reg.*, ce mot du Christ ne se rencontre pas ailleurs chez Grégoire. Juste après, deux *si* successifs, avec un troisième au début de la phrase suivante (cf. 3, 3 : triple *quod*).

3. Eligatur ergo rex sed reprobandus, eligatur uelut indignatione dei, non uoluntate dei, subsequatur rex electus iuxta cor dei, ut ex iudicii eius districtione uindictae malum procedat in reprobos, et bonum, quod ex malo facturus erat, per largitatem diuinae gratiae redundet in pios, dum illi in malo quod cupiunt cadere permittuntur, sed, unde se illi praecipitant, agitur ut alii nequaquam cadant.

II, 1. Sed quia his uerbis iudicium diuinae districtionis asseritur, uideamus iam quanta dispensatione deus utitur, ne id male deliberantes agant, undepuniantur. Nam sequitur : NVNC ERGO AVDI VOCEM EORVM. VERVM TAMEN CONTESTARE EOS ET PRAEDICARE EIS IVS REGIS, QVI REGNATVRVS EST SVPER EOS.

2. Quasi aperta ostensione clementiae dicat : « Sic audi uoces eorum, ut tamen ipsi prius de iure regis quem petunt audiant quod expauescant, et uelut tunc male coepta deserant, cum quam sit res onerosa cognoscitur, quam petebant. »

8, 10-17 12, 1. Sequitur : DIXIT ITAQVE SAMVHEL OMNIA VERBA DOMINI AD POPVLVM, QVI PETIERANT A SE REGEM, ET AIT : HOC ERIT IVS REGIS, QVI IMPERATVRVS EST VOBIS. FILIOS VESTROS TOLLET ET PONET IN CVRRIBVS SVIS FACIETQVE SIBI EQVITES ET PERSECVTORES QVADRIGARVM SVARVM ET CONSTITVET SIBI TRIBVNOS ET CENTVRIONES ET ARATORES AGRORVM SVORVM ET MESSORES SEGETVM ET FABROS

10, 23 indignatione : in *praem. v* || dei¹ *om. vm* || subsequatur : ergo *add. vm* || 24 electus *om. vm* || 27 redundet in pios : redundant in pios *C*

11, 3 deus *om. vm* || 4 puniantur : puniatur *m* || 8 ut : et *C^u*

12, 1 Samuhel *om. vm* || 2 petierant : petierat *vm* || 5 facietque : facieque *C^u* || 6 persecutores *C^u ut* : praesecutores *C^u* praecursores *coni. m*

3. Qu'un roi soit donc élu, mais destiné à la réprobation. Qu'il soit élu comme par l'indignation de Dieu, non par la volonté de Dieu. Qu'il soit suivi d'un roi élu selon le cœur de Dieu, afin que son jugement rigoureux fasse venir le mal du châtement sur les réprouvés, et que la générosité de la grâce divine fasse refluer sur les hommes pieux le bien qu'il allait tirer du mal. Ainsi en permettant à ceux-là de tomber dans le mal qu'ils désirent, Dieu fait en sorte que, par là-même, d'autres ne tombent pas dans le précipice où ceux-là se jettent.

II, 1. Mais puisque ces paroles énoncent le jugement de la rigueur divine, voyons à présent le soin que Dieu prend pour qu'ils ne fassent pas, en prenant de mauvaises décisions, ce qui leur vaudra d'être punis. Le texte poursuit en effet : MAINTENANT, DONC, ENTENDS LEUR VOIX. MAIS PRENDS-LES À TÉMOIN ET PRÉDIS-LEUR LE DROIT DU ROI QUI VA RÉGNER SUR EUX.

2. C'est comme s'il disait, en montrant ouvertement sa clémence : « Entends leurs voix, mais qu'ils entendent d'abord eux-mêmes le droit du roi qu'ils demandent, afin qu'ils en aient peur et que le sentiment de s'être engagés dans une mauvaise entreprise leur fasse l'abandonner, quand ils comprendront combien pénible est la chose qu'ils demandent. »

12, 1. Suite du texte : SAMUEL RÉPÉTA DONC TOUTES CES PAROLES DU SEIGNEUR AU PEUPLE QUI LUI AVAIT DEMANDÉ UN ROI, ET IL DIT : VOICI QUEL SERA LE DROIT DU ROI QUI VA VOUS GOUVERNER. IL PRENDRA VOS FILS, LES METTRA SUR DES CHARS, EN FERA SES CAVALIERS ET LES SUIVANTS DE SES QUADRIGES. IL LES UTILISERA COMME TRIBUNS ET CENTURIONS, COMME LABOUREURS DE SES

10, 3. *Iuxta cor Dei* : cf. 1 S 13, 14 (voir V, 70). La chute des uns est une leçon pour les autres : cf. 9, 3-4.

ARMORVM ET CVRRVVM SVORVM. FILIAS QVOQVE
 10 VESTRAS FACIET SIBI VNGVENTARIAS ET FOCARIAS ET
 PANIFICAS. AGROS QVOQVE VESTROS ET VINEAS ET
 OLIVETA OPTIMA TOLLET ET DABIT SERVIS SVIS. SED
 ET SEGETES VESTRAS ET VINEARVM REDDITVS ADDE-
 CIMABIT, VT DET EYNUCHIS ET FAMVLIS SVIS. SERVS
 15 ETIAM VESTROS ET ANCILLAS, IYVENES OPTIMOS ET
 ASINOS AVFERET ET PONET IN OPERE SVO. GREGES
 QVOQVE VESTROS ADDECIMABIT VOSQVE ERITIS EI
 SERVI.

2. Cum a carnalibus subiectio quaeritur, profecto
 20 quidquid praecipitur eis graue est, etsi non sit difficile,
 quia, dum ex superbiae tumore habeant ut propriae
 uoluntatis arbitrium sequantur, quidquid eorum deli-
 berationi obuiat, grauissimum pensant. Iam uero, cum
 dura et contraria iubentur, quae eis est moles oneris,
 25 tumor cordis, cum ferre etiam blanda et lenia uix
 nolentes possent, quae si uellent facillime pertulissent ?

3. Videamus ergo stultae audaciae hominis quam
 digne respondeat prouida dispensatio conditoris. Iura
 30 hominum proponuntur contemnentibus iura dei, et
 his qui mitia et salubria diuinitatis consilia spreuerant,
 dura et inportabilia humanae seruitutis onera praedi-
 cuntur, ut ex his secum rationem facerent, quam
 intolerabilia essent imperia hominis eis, qui non tam

12, 13 redditus : reditus *m* || 21 dum : cum *vm* || tumore : timore
C^{uc} || 23 obuiat : obuiant *C^{uc}* || 24 eis : ei *m* || 25 tumor : timor *C^{uc}* qui
praem. vm || lenia : leuia *vm* || uix *om. C^{uc}* || 29 prouida : pia *vm* ||
 32-33 praedicantur *C^{pc}*

12, 2. *Vt propriae uoluntatis arbitrium sequantur* rappelle *RB* 3, 8, et
dura et contraria se retrouve dans *RM* 10, 52 = *RB* 7, 35.

3. *Mitia... diuinitatis consilia* fait penser à *Mt* 11, 29-30 ; *I Jn* 5, 3.
Inportabilia... onera : cf. *Mt* 23, 4. Employé une seule fois ailleurs (*Mor.* 8,
 45), *inportabilis* qualifie soit les commandements divins, tels que se les

CHAMPS ET MOISSONNEURS DE SES RÉCOLTES, COMME
 FABRICANTS DE SES ARMES ET DE SES CHARS. DE VOS FILLES
 AUSSI, IL FERA DES PARFUMEUSES, DES CUISINIÈRES ET DES
 BOULANGÈRES. VOS CHAMPS AUSSI ET VOS VIGNES ET VOS
 OLIVERAIES LES MEILLEURES, IL LES PRENDRA ET LES DON-
 NERA À SES ESCLAVES. DE PLUS, IL PERCEVRA LA DÎME DE
 VOS MOISSONS ET DES REVENUS DE VOS VIGNES, AFIN DE LA
 DONNER À SES EUNUQUES ET À SES SERVITEURS. VOS ESCLA-
 VES AUSSI ET VOS SERVANTES, L'ÉLITE DE VOS JEUNES GENS
 ET VOS ÂNES, IL LES PRENDRA ET LES EMPLOIERA À SES
 PROPRES TRAVAUX. VOS TROUPEAUX, ÉGALEMENT, IL EN
 PERCEVRA LA DÎME, ET VOUS SEREZ SES ESCLAVES.

2. Quand on demande à des charnels de se soumettre,
 tout ce qu'on leur commande leur pèse, même si ce n'est
 pas difficile, car gonflés d'un orgueil qui leur fait suivre ce
 que décide leur volonté propre, tout ce qui s'oppose à leur
 décision leur paraît pesant à l'extrême. Mais quand les
 ordres qu'on leur donne sont durs et contrariants, de quel
 poids leur semble alors le fardeau, et comme leur cœur se
 gonfle, eux qui pourraient à peine supporter, dans leur
 mauvaise volonté, des ordres anodins et donnés genti-
 ment, qu'ils supporteraient très facilement avec un peu de
 bonne volonté.

3. Voyons donc la réponse si pertinente que fait à la
 sottise audace de l'homme la sage providence du Créateur.
 Aux contempteurs des droits de Dieu on expose les droits
 des hommes, et à ceux qui avaient méprisé les conseils
 doux et salutaires de la divinité, on prédit les fardeaux durs
 et insupportables de l'esclavage humain, afin qu'ils fassent
 leurs comptes et constatent à quel point sont intolérables
 les ordres d'un homme pour ceux qui n'ont pas voulu

représentent les hommes charnels (V, 32), soit les péchés très graves
 qu'ils commettent à la légère.

35 imperantis quam monentis dei, ne id peterent, consiliis oboedire noluissent.

13, 1. Sed habent corda carnalium temeritatem ex incremento audaciae, habent duritiam ex rationis simulatione. Ex temeritate quidem facile agenda deliberant, sed quia quod male proponunt non intelligunt, 5 meliorum consiliis adiuuari non possunt. Quare et hic 8, 19-20 quoque subditur : NOLVIT POPVLVS AVDIRE VOCEM SAMVHELIS, SED DIXERVNT : NEQVAQVAM. REX ENIM ERIT SVPER NOS ET ERIMVS NOS QVOQVE SICVT OMNES GENTES ET IVDICABIT NOS REX NOSTER ET EGREDIETVR ANTE NOS ET PVGNABIT BELLA NOSTRA PRO NOBIS.

2. Magnae quidem temeritatis extitit contra dei voluntatem regem petere, magnae duritiae consiliis prophetae uinci non posse. Magnae temeritatis fuit ei 15 rationes suas proponere, quem sciebant cuncta quae acturus erat reuelante domino prius scire ; magnae duritiae illi non adquiescere, quem nouerant ea tantum quae domino reuelante didicerat imperare.

3. Nam quid est quod respondententes dicunt : 20 *Nequaquam, sed rex erit super nos ?* Sed qui « nequaquam » dicunt, profecto id negant quod audiunt. Aperte ergo in hoc uerbo ostenditur, quia ad hoc propheta graue ius regis exposuit, ut nequaquam peteretur. Ius uero regis audiunt et id propter quod

13, 2-3 rationis simulatione : simulationis ratione *vm* || 7 sed : et *vm* || 15 suas *om. vm* || proponere : praeponere *C* || 24 et *om. C^u*

13, 1. Dans la Vulgate, *Noluit* (1 S 8, 19) est suivi d'un *autem* qui sera reproduit en 29, 1.

3. Gauchement, *nequaquam*, qui figure dans 1 S 8, 20 et dans son commentaire, est ensuite répété à une autre fin (*ut nequaquam peteretur*). — Le mot *inconvertibilitas* n'apparaît qu'ici et ressemble à d'autres *hapax legomena* de l'ouvrage, tels que *horribilitas* (III, 146, 4). On le retrouve

obéir aux conseils de Dieu, alors qu'il les avertissait, plutôt qu'il ne leur ordonnait, de ne pas faire cette demande.

13, 1. Mais les cœurs des charnels sont pleins d'une témérité faite d'audace grandissante, pleins d'une dureté faite de raison simulée. La témérité les pousse à décider facilement ce qu'ils vont faire, mais faute de comprendre le mal qu'ils ont l'intention d'accomplir, ils ne peuvent être aidés par les conseils de ceux qui sont meilleurs qu'eux. C'est pourquoi le texte ajoute aussi à cet endroit : LE 8, 19-20 PEUPLE NE VOULUT PAS ENTENDRE LA VOIX DE SAMUEL, MAIS ILS DIRENT : NON, NOUS AURONS UN ROI AU-DESSUS DE NOUS, ET NOUS SERONS NOUS AUSSI COMME TOUTES LES NATIONS. NOTRE ROI NOUS JUGERA. IL MARCHERA DEVANT NOUS ET MÈNERA NOS LUTTES À NOTRE AVANTAGE.

2. Ce fut une grande témérité de demander un roi contre la volonté de Dieu ; ce fut une grande dureté de ne pouvoir céder aux conseils du prophète. Ce fut une grande témérité d'exposer leurs raisons à celui qui, par révélation du Seigneur, savait d'avance, ils le savaient bien, tout ce qu'il allait faire ; ce fut une grande dureté de ne pas se ranger à l'avis d'un homme qui commandait seulement, ils ne l'ignoraient pas, ce qu'une révélation du Seigneur lui avait enseigné.

3. Qu'est-ce, en effet, que cette réponse qu'ils lui font : « Non, nous aurons un roi au-dessus de nous, et nous serons aussi comme toutes les nations » ? Mais dire « Non », c'est évidemment refuser ce qu'on entend. Ce mot montre clairement que le prophète leur a présenté le droit si pesant du roi, afin qu'ils ne le demandent pas. Cependant ils entendent le droit du roi et rejettent avec indignation le dessein dans lequel il leur est présenté. Ainsi

dans des traductions de Jérôme, Rufin et Rusticus (BLAISE, *Dict.*, s. v.), ainsi que chez CASSIODORE, *Hist. Eccl.* 1, 14, où il traduit le grec *atreption* (THÉODORET, *Hist. Eccl.* 1, 3).

25 exponitur detestantur, ut reproborum cordium pro-
fectus exprimatur, in quibus mali propositi consum-
matio est inconuertibilitas uoluntatis.

14, 1. Sed nos antiqua tempora reprehendimus, qui
nostra uidere non curamus. Quae nimirum tempora,
quo senescente mundo uetustiora sunt, eo et in
pluribus per teporis ac negligentiae uitium remissiora.
5 Tanto enim audacius nunc mala proponimus, quanto
iam cum robusta iuuentute saeculi robur exaruit
humanae conditionis; tanto difficilior quod male est
propositum reuocamus, quanto et laxato uigore spiri-
tus mens nostra carnalis efficitur. Ita enim sunt
10 humani lapsus, ut quod in spiritali uirtute deficit, in
carnali uita roboretur.

2. Omnia quidem haec iuxta egregii doctoris uocem
in figura contingebant illis et scripta sunt propter nos.
Iam quidem aperte cognouimus horum Israhelitarum
15 audaciam quae diuinae indignationis iudicia secuta
sunt, et tamen contra uoluntatem dei, contra praela-
torum sanctae ecclesiae consilium agenda proponere
non timemus. In malo quoque proposito reprehensi
resistimus et salubria maiorum consilia insuperabili
20 malo peruicaciae uincere conamur.

3. Videmus quanti mali incrementum sit pereuntes
adspicere et sequi ad perditionem eorum uestigia non

13, 27 est: et *add. vm*

14, 3 uetustiora: uestiora *C^{ac}* || 4 teporis: temporis *C^{acm}* || 5 enim:
etenim *vm* || 8 et: ex *vm* || laxato: lassato *C* || 13 contingebant:
continebant *C* || et scripta sunt: scripta sunt autem *vm* || 14 cognoui-
mus: cognoscimus *vm*

14, 12. Cf. I Co 10, 11

14, 1. Le monde est entré dans une vieillesse pleine de maux: voir
EUCHER, *De cont. mundi*, PL 50, 722 BC. La proximité de la fin du

se trouve indiqué le cheminement du cœur des réprouvés: leur mauvaise intention a pour aboutissement l'impuissance de la volonté à se convertir.

14, 1. Mais nous blâmons le vieux temps sans nous
soucier de voir le nôtre. Celui-ci est d'autant plus relâché
dans sa tiédeur et sa négligence coupables qu'il se fait plus
vieux à mesure que le monde avance en âge. Aujourd'hui,
en effet, nous prenons des décisions mauvaises avec
d'autant plus d'audace que la vigueur de la condition
humaine s'est perdue avec la vigoureuse jeunesse du siècle,
et nous revenons d'autant plus difficilement sur nos
mauvaises décisions que, le ressort de l'esprit se détendant,
notre âme devient charnelle. Telle est en effet la loi
de la décadence humaine: à l'affaiblissement de la vertu
spirituelle répond le renforcement de la vie charnelle.

2. Tout cela, selon le mot de l'éminent docteur, leur
arrivait en figure et a été écrit pour nous. À présent, nous
connaissons clairement les jugements de l'indignation
divine qui ont suivi l'audace de ces Israélites, et pourtant
nous ne craignons pas de décider d'agir contre la volonté
de Dieu, contre le conseil des chefs de la sainte Église. De
plus, quand on blâme nos mauvaises décisions, nous résis-
tons et nous essayons de vaincre les conseils salutaires des
supérieurs par une insurmontable obstination dans le mal.

3. Nous voyons quel surcroît de méchanceté constitue
le fait d'avoir sous les yeux des hommes qui se perdent, et

monde est affirmée dans *Dial.* III, 38, 3-4 et IV, 60, 1 (cf. *Dial.* IV, 36, 12
et 43, 2).

14, 2. Sur I Co 10, 11, voir III, 95, 3 et note. Absent des autres
œuvres de Grégoire, *insuperabilis* se lisait déjà en III, 70, 1.

3. À la fin, *potuissent* pour *possent*: BLAISE, *Manuel*, § 232.

timere, poenales laqueos mortis incurrentes cernere et
 eisdem laqueis irretiri nequaquam metuere. Et illi
 25 quidem contra domini uoluntatem regem petierunt,
 sed a regia dignitate postea actum est ut populus, qui
 deum abiecerat, idola coleret, simulachra adoraret.
 Quam reuerenda sint ergo maiorum consilia cernimus,
 si hoc sollicite consideramus, quia, qui ea despiciere
 30 ausi sunt, hoc se non prouiderunt agere, unde tam
 profundo erroris pelago demergi potuissent.

4. Merito igitur se abiectum dominus in regis
 petitione conqueritur, merito regiam dignitatem
 concedit indignatus. Tanta quidem erat iniquitas pos-
 35 tulantium, ut, cum illud peterent, per quod a deo
 recederent, ex dei iudicio permitti posset, prohiberi
 non posset.

15, 1. Quia uero haec iuxta litteram diximus, quid
 etiam spiritaliter designent ea, quae continentur in
 iure regio, uideamus.

2. Abiecto etenim Samuhele rex petitur, quando
 5 reproba multitudo populi spiritalem pastorem despicit
 et praesesse sibi carnalem quaerit. Cum quibus saepe
 diuinae aequitatis distractione agitur, ut eo ipso quo
 electum praedicatorem despiciunt, subesse reprobo
 permittantur, ex cuius imitatione tanto deterius
 10 pereant, quanto maiori superbia id, ex quo uiuere in
 aeternum poterant, audacius contemnebant.

3. Cum ergo ius regis praedicitur, nimirum in unius
 carnalis praepositi conuersatione ostenditur, quod

14, 26 regia : regna *C^{us}* || 28 ergo sint *transp. vm*

15, 7 quo : quod *vm* || 10 maiori : minori *v*

15, 1. Le sens spirituel a été anticipé en 14, 1-4. De la fin de la
 section (1 S 8, 19-20), considérée là, on revient au début (1 S 8, 4-5).

15, 3. L'histoire d'Achab (1 R 21, 1-24) n'est évoquée que dans *Mor.*
 33, 67 (l'avarice le mène à l'homicide). *Praestenditur* : hapax.

de ne pas craindre de marcher sur leurs traces vers la
 perdition, de voir des gens tomber dans les filets de la
 peine de mort et de ne pas redouter d'être enveloppés
 dans ces mêmes filets. Contre la volonté du Seigneur ils
 demandèrent un roi, mais ensuite la dignité royale fit que
 le peuple qui avait rejeté Dieu honora les idoles et adora
 des statues. Nous voyons donc quel respect est dû aux
 conseils des supérieurs, si nous prenons la peine de consi-
 dérer que ceux qui ont osé les mépriser n'avaient pas prévu
 que leur action pourrait les faire sombrer dans un inson-
 dable abîme d'erreur.

4. C'est donc à bon droit que le Seigneur se plaint
 d'être rejeté dans cette demande d'un roi, c'est à bon droit
 qu'il accorde la dignité royale tout en s'indignant. Si
 grande était en effet l'iniquité des sollicitateurs que, faisant
 une demande qui revenait à s'éloigner de Dieu, ils pou-
 vaient en recevoir la permission du jugement divin, mais
 ne pouvaient en être empêchés.

Sens spirituel (négatif).

15, 1. Maintenant que nous avons donné ces explica-
 tions au plan littéral, voyons aussi ce que signifie spirituel-
 lement la teneur de ce droit du roi.

2. On rejette Samuel et on demande un roi, quand la
 multitude réprouvée du peuple méprise son pasteur spiri-
 tuel et cherche à se faire donner un chef charnel. Souvent
 la stricte justice de Dieu agit avec eux de telle sorte que, par
 le fait même qu'ils méprisent l'élu qui leur prêche, Dieu
 permet qu'ils soient soumis à un réprouvé, et qu'en l'imi-
 tant ils périssent d'autant plus misérablement qu'ils
 avaient méprisé avec plus d'orgueil et d'audace ce qui
 pouvait leur donner la vie pour toujours.

3. Quand donc on prédit le droit du roi, on fait voir
 dans la conduite d'un seul prélat charnel ce que tous les

15 carnales ceteri ex tyrannide acturi sunt, non quod electi debeant imitari. Nam in eadem regum historia legitur quia, cum rex Achab Naboth uineam abstulit, iram dei omnipotentis incurrit; hic uero, cum ius regis praedicatur, agri, uinae et optima oliueta tol-
20 lenda esse memorantur. Cum ergo hic praedicatur, quod commissum illic punitum est, praestenditur diuino iudicio, non iubetur.

4. Quare et electus rex Dauid, cum ad aedificandum altare domino Ornam Iebusei aream peteret, regio illo tyrannorum iure uti noluit, cum eam accipere nullatenus adquiseretur, nisi ante pro ea dignum pretium dedisset.

16, 1. Quia igitur ea, quae in iure regio continentur, uitanda potius quam imitanda praedicuntur, eo subtilius consideranda sunt, quo uitari nequeunt, si nesciantur. Ait ergo : *Filios uestros tollet et ponet in curribus suis.*

2. Filii electorum hi sunt, qui eorum uirtutes imitantur. Currus etiam carnalium praelatorum sunt fastus mundanae elationis. Nam dum ceteris se sublimiores esse gloriantur, quasi curribus uecti per alta gradiuntur. In curribus ergo fidelium filii ponuntur, quando pastores reprobos per appetitum mundanae gloriae sequuntur, cum, relictis spiritalibus studiis, carnalis uitae commoda expetunt et, deposita illa sublimi intentione caelestium, alta saeculi assequi
15 conantur.

15, 16 Achab : Achab C Acaph v || 20 praestenditur : ostendit quod *um* || 24 uti noluit : non uti uoluit *um*

16, 4 uestros *om. v* || 8 elationis : electionis *C^{ur}*

15, 15. Cf. 1 R 21, 1-24 || 22. Cf. 1 Ch 21, 22-26

15, 4. L'achat de l'aire d'Ornan par David n'est pas mentionné ailleurs.

autres prélats charnels vont faire en leur gouvernement tyrannique, et non ce que les élus doivent imiter. On lit en effet dans la même histoire des Rois que, quand le roi Achab s'empara de la vigne de Naboth, il encourut la colère du Dieu tout-puissant. Or ici, en prédisant le droit du roi, on dit qu'il prendra les champs, les vignes et les oliveraies les meilleures. Si donc on prédit ici la faute qui a été, selon l'autre passage, commise et punie, c'est que le jugement divin fait ici une prédiction, sans donner des ordres.

4. C'est pourquoi David, le roi élu, lorsqu'il demandait l'aire d'Ornan le Jébuséen pour y bâtir un autel au Seigneur, ne voulut pas user de ce droit royal des tyrans et refusa absolument de la prendre avant d'avoir payé pour elle un juste prix.

16, 1. Par suite, puisque les différents points de la prédiction du droit royal sont à éviter, non à imiter, il faut les considérer de façon détaillée, d'autant qu'il est impossible de les éviter si on les ignore. Samuel dit donc : « Il prendra vos fils et les mettra sur ses chars. »

2. Les fils des élus sont ceux qui imitent leurs vertus. Quant aux chars des prélats charnels, ce sont les fastes des hautes situations de ce monde. Car, en se glorifiant d'être au-dessus des autres, ils font comme s'ils se déplaçaient sur des chars et avançaient en dominant de haut. On met donc sur des chars les fils des fidèles, quand ils suivent les pasteurs réprouvés en désirant la gloire du monde, quand ils délaissent l'ascèse spirituelle pour rechercher les plaisirs de la vie charnelle et, descendant de leur sublime attention aux choses célestes, s'efforcent d'obtenir les hautes situations d'ici-bas.

16, 2-4. Les « fils » sont appelés successivement *filii electorum* (2), *filii fidelium* (3), *filii bonorum* (4), et l'on revient pour finir à *electorum* (imitatores).

3. Bene itaque non in curru sed in curribus ponendi Irahelitarum filii dicuntur, quia ex omni, quod praecellit in carnalium praelatorum culmine, proficiunt in elationem et quasi tot sublimibus curribus in alta se eleuant, quot alta conspiciunt, quibus aliis se superiores putant.

4. Bonorum ergo filios rex in curribus ponit, quando carnalis rector electorum imitatores exemplo suae prauitatis ad elationis uitia pertrahit, ut caelestia postponant, terrena appetant et in hoc solo gaudeant, si ex eo quod temporaliter altum uoluitur, ceteris praeferantur.

17, 1. Et quia contra minores non solum erecti sed etiam feroces sunt, sequitur : *Et faciet sibi equites. Velut enim in equis saeuunt, qui et sublimes sunt dignitate et potentia truces. Equites quoque fiunt, quia, dum feros cordis sui motus contra inpotentes dirigunt, ad omne quod per tyrannidem exercere appetunt, ueloces sunt. Anhelant quippe inpetu, spumant rabie et, quos cursu tyrannidis inpetunt, elidunt.*

18, 1. Sed dum in pastoribus reprobis alii mundanae elationis fastus aemulantur, alii eorum exemplo, quos ualent, opprimunt, nonnulli etiam sunt qui ad exercenda mala, quae per se ipsos bonis inferre nequeunt, nequiores se alios introducunt. Vnde et sequitur : *Et praecursores quadrigarum suarum.*

16, 19 elationem : elatione *vm*

17, 2 feroces : fortes *vm* || 4 fiunt : sunt *vm* || 5 feros : feroces *vm*

17. Cinq significations du cheval sont énumérées en *Mor.* 31, 43. La seconde interprétation du cavalier (*qui in praesentis uitae honore confisi sunt*) et la troisième (*ascensor equi est quisquis extollitur in dignitatibus mundi*) sont proches de celle du présent passage, mais en outre Grégoire fait valoir ici certaines particularités du cheval (impétuosité, rapidité, souffle, écume, aptitude à écraser).

3. Aussi, c'est fort à propos qu'on dit des fils des Israélites qu'ils seront mis, non sur un char, mais sur des chars, car tout ce qui donne du prestige à l'élévation des prélats charnels fait grandir leur orgueil, et ils grimpent en quelque sorte sur autant de chars haut perchés qu'ils voient de grandeurs qui leur donnent l'impression d'être supérieurs aux autres.

4. Le roi met donc sur ses chars les fils des gens de bien, quand le recteur charnel des élus les entraîne, par l'exemple de sa dépravation, à l'imiter dans son orgueil vicieux, en leur faisant dédaigner les biens célestes, désirer ceux de la terre et mettre toute leur joie à être au-dessus des autres dans le roulement des hautes situations temporelles.

17. Et parce qu'ils traitent leurs inférieurs non seulement avec hauteur, mais encore avec férocité, le texte poursuit : « Et il fera d'eux ses cavaliers. » De fait, ils sévissent en quelque sorte sur des chevaux, ceux qui sont à la fois haut placés par leur dignité et violents par leur puissance. Cavaliers, ils le deviennent aussi parce qu'ils dirigent les mouvements féroces de leurs cœurs contre des impuissants et sont prompts à exécuter tyranniquement tout ce qu'ils désirent. Ils soufflent impétueusement, une écume rageuse à la bouche, et renversent ceux sur lesquels ils se jettent au galop de leur tyrannie.

18, 1. Mais tandis que certains pasteurs réprouvés se font les émules des grands de ce monde, et que d'autres jettent à terre par leur exemple ceux qu'ils peuvent terrasser, il en est aussi qui font intervenir de plus méchants qu'eux pour accomplir le mal qu'ils ne peuvent infliger par eux-mêmes aux gens de bien. D'où la suite du texte : « Et des coureurs qui précèdent ses quadriges. »

2. Quae sunt enim quadrigae regis nisi peruersae mentes malorum subditorum, in quorum consiliis praelatus reprobis requiescit? Quadrigae enim sunt, quae reges portant, dum per iniqua consilia prauorum acta rectorum adiuuant. In eis quippe quasi per sublime rex ducitur, dum per eos qui ad temporales honores eis fauent, quidquid carnales praepositi de altitudine saeculi in desiderio uoluunt, exequentur. Qui recte quadrigarum nomine designantur. Quadriga enim inde stat, unde uoluitur, quia reproba mens finem intentionis habet in saeculi uolubilitate. Inde quidem requiescit, quo per innumeras curas mentis rotantis mundi negotia uentilare non desinit. Regum ergo quadrigae sunt, dum per omne quod altum uoluendo cogitant, in se carnalium praepositorum iussa portant.

3. Sed qui locum familiaritatis iuxta carnales praelatos habent, habent minores, quibus imperent. Ipsi ergo uelut quadrigae regis sunt, illi praecursores quadrigarum, quia eo modo quo carnalem praepositum ad opprimendos humiles inuehunt, ipsi quoque ad nocendum quibus possunt per aliorum ministerium deducuntur. Quasi enim quadrigarum praecursor est, qui iniqua mentis suae uersutia artem cogitat, per quam illum ad inferenda mala mitibus introducat. Si uero, ut plerique codices habent, non « praecursores » sed *persecutores quadrigarum* legimus, profecto hi sunt qui reprobos ad malum currentes imitantur.

18, 11 adiuuant : adiuuantur *v* || 14 uoluunt : uolunt *vm* || 17 in saeculi uolubilitate : saeculi uolubilitatem *vm* || 31 illum *om. Ct*

18, 2. Cette symbolique de la roue rappelle III, 170, 1 (*Galgal*), où Grégoire parlait déjà des « soucis de ce monde » (*uolubilis mundi curis*). L'image vient d'AUGUSTIN, *En. Ps.* 36, I, 2.

2. Quels sont en effet les quadriges du roi, sinon les âmes perverses de subordonnés mauvais, sur les conseils desquels le prélat réprouvé se repose? Ce sont en effet des quadriges qui portent les rois, car ils soutiennent par leurs conseils iniques l'action des recteurs réprouvés. En eux, de fait, le roi se déplace comme sur une plate-forme élevée, car c'est par le moyen de ceux qui favorisent leur quête d'honneurs temporels que les dignitaires charnels accomplissent tous les désirs d'élévation séculière qu'ils roulent dans leur tête; ce nom de quadriges les représente exactement : comme le quadriges s'arrête et roule sur les mêmes roues, ainsi l'âme réprouvée a pour fin de ses efforts le roulement du siècle. Son repos, elle le trouve dans les innombrables soucis que lui donnent les affaires d'un monde en rotation, qu'elle ne cesse de remuer. Ils sont donc les quadriges des rois, parce qu'ils se font les porteurs des ordres des dignitaires charnels en tous les desseins d'élévation que ceux-ci roulent dans leur esprit.

3. Mais ceux qui prennent place parmi les familiers des praelatos charnels ont eux-mêmes des inférieurs auxquels ils commandent. Ils sont donc eux-mêmes comme des quadriges du roi, et les autres comme des coureurs qui précèdent leurs quadriges, car de même qu'ils poussent le dignitaire charnel à opprimer les humbles, de même ils sont conduits à maltraiter tous ceux qu'ils peuvent par d'autres qu'ils ont à leur service. De fait, il est une sorte de coureur qui précède les quadriges, celui dont l'astuce méchante médite les ruses par lesquelles il induira l'autre à faire du tort à des gens inoffensifs. Si cependant, avec beaucoup de manuscrits, nous lisons non pas « les coureurs qui précèdent », mais « les suivants » des quadriges, il s'agit évidemment de ceux qui imitent les réprouvés courant au mal.

18, 3. Les opprimés sont appelés d'abord *humiles*, puis *mites*, enfin (19, 1) *innocentes* et *recte uiuentes*. *Praecursores* (I S 8, 11) correspond aux textes hébreu et grec. La variante *persecutores* est fautive.

35 4. Quadriga etiam honoris causa parari regibus solet. Quasi ergo in quadriga rex sistitur, quando carnalis rector de magnorum qui uidentur iuxta se adulationibus gloriatur. Qui uero istos in eorum laudibus praecedit aut sequitur, praecursor seu persecutor est quadrigarum, quia adulationes isti post uel
40 antea proferunt, quas illi in auribus populi praecedendo aut subsequendo sparserunt.

19, 1. Sequitur : *Et constituet sibi tribunos et centuriones.* Tribuni et centuriones fiunt, cum in tantum mali profectum ueniunt, ut ad exequenda tyranni imperia inpiis satellitibus principentur, cum mundanarum
5 uirium acies ordinant, quas ad innocentium bella producant.

2. Tribuni quidem sunt, qui per plures sibi fautores recte uiuentibus insidiantur. Centuriones uero sunt, qui nulla nocendi genera praetermittunt. Ex eo enim
10 perfectionem iniquitatis obtinent, quo multa et ingentia mala, quae possunt, inferre semper student. A centenario quippe numero centurio dicitur. Et quia centenarius numerus perfectionem significat, in mala parte perficitur, quando ad summam nequitiae ab
15 inpiis peruenitur.

20, 1. Qui nimirum calliditate suaues sunt, terrore uiolenti. Suauiter quidem blandiuntur aliis, ut eorum auxilio terrere alios ferociter possint. Bene itaque subditur : *Et aratores agrorum suorum et messorum segetum.*

18, 35 parari : portari *vm* || 40 post : uel *praem. vm*

19, 4 satellitibus : satellibus *Ct* || principantur *vm* || 6 producant *Ct*

20, 1 terrore : terrores *C^{ue}*

19, 2. Cent signifie la perfection suprême : symbolisme expliqué dans *Hom. Ex. II, 6, 16 et 10, 17* (cf. 7, 11-12). On le trouve déjà dans

4. L'usage veut aussi qu'on attelle un quadrigé pour honorer les rois. Le roi s'installe donc en quelque sorte sur un quadrigé, lorsqu'un recteur charnel se glorifie des flatteries des grands qui l'entourent. Quant à celui qui les précède ou les suit en les louant, il court devant ou derrière les quadriges, car ceux-ci profèrent, par derrière ou par devant, les flatteries que ceux-là répandent dans les oreilles du peuple en précédant ou en suivant.

19, 1. Suite du texte : « Et il les utilisera comme tribuns et centurions. » Ils deviennent tribuns et centurions, quand ils en viennent à un tel degré de malice qu'ils se mettent à la tête des satellites impies qui exécutent les ordres du tyran ; quand ils disposent en ordre de bataille les forces mondaines qu'ils mènent à faire la guerre aux innocents.

2. Les tribuns sont ceux qui, par leurs nombreux partisans, cherchent noise aux hommes dont la conduite est droite. Quant aux centurions, ce sont ceux qui n'omettent aucune façon de faire du mal. Ils atteignent en effet à la perfection dans l'iniquité, en s'appliquant continuellement à infliger les multiples et terribles maux dont ils sont capables. Le nom de centurion vient en effet du nombre cent. Et comme le nombre cent symbolise la perfection, celle-ci est atteinte dans le mal, quand les impies parviennent à une méchanceté achevée.

20, 1. Agréables par leur astuce, ils terrifient par leur violence. Ils cajolent certains agréablement, afin de pouvoir, avec leur aide, en terrifier d'autres férocement. Aussi le texte ajoute-t-il fort à propos : « Et les laboureurs de ses champs et les moissonneurs de ses récoltes. »

Hom. Eu. 34, 3, où Grégoire parle comme ici de *summa* (de même *Hom. Ex. II, 10, 17*). À la racine se trouve le nombre dix, lui-même considéré comme parfait : voir 26, 2.

2. Carnalis praepositi agri sunt mentes subditorum. Aratores uero horum agrorum sunt, qui arte saecularis ingenii eis suadent acta prauitatis. Velut enim agrorum soliditatem loquendo aperiant, qui per reproba consilia simplicium corda corrumpunt. Et segetes metunt, quando de semine prauis consilii decepta corda minorum fructum reddunt malae operationis. Quae profecto opera segetum appellatione designantur, quia peruersitas reprobi subditi, dum a carnalibus rectoribus gaudenter excipitur, eorum quasi electus est cibus mentis.

21, 1. In qua certe peruersitate quia paulatim proficiunt, sequitur : *Et fabros armorum et curruum suorum*. Quae sunt arma, qui currus tyrannorum nisi illa omnia nocendi instrumenta, quae ad euertenda corda minorum praeparantur ?

2. Sed quia curru peruenitur, quo armis feriat, armorum et curruum regis fabri fiunt, quando nequissima cordium machinatione inueniunt et mala quae agant, et eadem mala inuenta qualiter inferant. Arma quippe fabricare est nocendi genera reprobamente colligere. Et currus fabricare est ad eadem mala inferenda artem qua accedere possint inuenire.

22, 1. Sequitur : *Filias quoque uestras faciet unguentarias et focarias et panificas*. Filiarum nomine infirmorum

20, 5 mentes sunt *transp. um* || 9 simplicium : simplicium *C^{ur}t* || 10 de *om. um* || 14 est *om. C^{ur}*

21, 3 qui : et *um* || 7 curruum : currum *C^{ur}* || 12 qua : quam *C^{ur}* || possint : possit *C*

20, 2. *Aratores... arte* : jeu de mots, peut-être involontaire.

3. Les moissons représentent la nourriture de l'âme : voir III, 117, 3 (*internae refectiois*) et 4 (*refectionem mentium*), où comme ici la moisson évoque aussi la joie. *Gaudenter* ne se rencontre pas hors de *In I Reg.* (I, 88, 1 ; II, 9, 1 ; VI, 50).

2. Les champs du dignitaire charnel sont les âmes de ses sujets. Les laboureurs de ses champs sont ceux qui, en usant de l'art ingénieux des séculiers, les persuadent d'agir de façon dépravée. De fait, ils ouvrent en quelque sorte, par leur parole, la terre compacte des champs, ceux qui, par des conseils néfastes, corrompent les cœurs des simples. Et ils moissonnent les récoltes, quand les cœurs de leurs inférieurs, induits en erreur, tirent de la semence de leurs mauvais conseils le fruit d'œuvres mauvaises. Oui, ces œuvres sont désignées par le mot « récoltes », car la perversité du sujet réprouvé, accueillie avec joie par les recteurs charnels, est pour leur âme une nourriture de choix.

21, 1. Et parce qu'ils s'enfoncent peu à peu dans cette perversité, le texte poursuit : « Comme fabricants de ses armes et de ses chars ». Que sont les armes, que sont les chars des tyrans, sinon tous les moyens de nuire qu'ils préparent pour égarer les cœurs de leurs inférieurs ?

2. Mais puisque le char sert à se rendre au point où l'on frappe avec les armes, ils deviennent fabricants des armes et des chars du roi, quand ils inventent, par les machinations détestables de leurs cœurs, les maux qu'ils feront et la façon dont ils infligeront ces maux après les avoir inventés. Fabriquer des armes, c'est réunir dans son âme réprouvée des moyens de nuire. Fabriquer des chars, c'est trouver le procédé permettant de faire aboutir les maux qu'on veut infliger.

22, 1. Suite du texte : « De vos filles aussi, il fera des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères. » Sous le

21, 2. Fréquent dans *Mor.* (15 fois), *machinatio* ne se rencontre qu'ici dans *In I Reg.*, et une fois aussi seulement dans *Hom. Ez.*

22, 1. Les « filles » sont les faibles : voir I, 25, 3 et note (cf. IV, 25, 1). Même citation psalmique dans *Hom. Eu.* 12, 3 ; *Reg. Ep.* 5, 44, ligne 104, où Grégoire pense comme ici à la flatterie.

mentes intra sanctam ecclesiam positae designantur. Quae regis unguentariae fiunt, quia, dum carnales
 5 praepositos in celsitudine gloriae transeuntis adspiciunt, eos delinire adulationibus conantur. Horum profecto unguentorum usum psalmista reprobans ait : *Oleum peccatoris non inpinguet caput meum*. Filiae ergo unguentariae fiunt, quia, dum carnalibus praepositis
 10 infirmi displicere metuunt, eorum feritatem, cui timendo subiacent, blandiendo demulcent.

2. Et notandum quia filii prius dicuntur a rege tolli et sic equites et centuriones siue armorum fabri fieri, filiae uero non tolli sed simpliciter unguentariae,
 15 focariae et panificae fieri. Tolli enim uolentiae est. Filii ergo tolluntur, quia robusti difficile euertuntur. Dum igitur filiae non tolli sed unguentariae fieri perhibentur, quid est aliud nisi quia, qui infirmi in bono sunt, per exempla prauorum facile dissipantur ?

3. Quae etiam focariae et panificae regis fiunt, quia, qui tyrannis adulando seruiunt, dum fauendo placent, uelut cibos exhibent. Focariae enim sunt, quae focus coquunt, quae reges comedunt. Focariae ergo sunt,
 25 quae per obsequia fauoris carnali praeposito accendunt tumorem cordis, ut tanto auidius fauores excipiat, quo uelut delicatioribus sibi cibis ignis excitatae deuotionis parat. Quae etiam panificae fiunt, quia, dum reprobam uitam laudant, carnalem mentem tyranni ad exercendam prauitatem roborant.

22, 6 adulationibus : adulationibus *C^{uc}* || 11 blandiendo : blandimento *vm* || 15 focariae *om. vm* || 18 qui *om. C^{uc}* || 25 tanto auidius : eo audacius *vm* || 25-26 excipiant *vm* || 27 parant *vm*

22, 8. Ps 140, 3

22, 2. Opposé à *prius, sic* a ici, comme souvent, un sens temporel (« ensuite »).

3. Les *quae* abondent. Dans la seconde phrase, l'un désigne les femmes (*quae focus coquunt*), l'autre les aliments (*quae reges comedunt*). —

nom de filles, on désigne les âmes des faibles qui se trouvent dans la sainte Église. Elles deviennent parfumeuses du roi, car lorsqu'elles voient les dignitaires charnels au sommet de la gloire passagère, elles s'appliquent à répandre sur eux l'onguent de leurs flatteries. L'usage de ces parfums est réprouvé par le psalmiste : « L'huile du pécheur ne graissera pas ma tête. » Leurs filles deviennent donc parfumeuses, car les faibles, craignant de déplaire aux dignitaires charnels, caressent par des flatteries leur redoutable cruauté, à laquelle ils se soumettent par peur.

2. Notons qu'on dit que le roi prend d'abord leurs fils et ensuite en fait ses cavaliers et ses centurions ou ses fabricants d'armes, tandis que les filles ne sont pas prises, mais deviennent simplement parfumeuses, cuisinières et boulangères. « Prendre » est en effet un acte de violence. On prend les fils, parce qu'il est difficile de faire tomber les forts. Quand le texte rapporte donc que les filles ne sont pas prises mais deviennent parfumeuses, qu'est-ce que cela signifie, sinon que ceux qui sont faibles dans le bien se laissent facilement corrompre par l'exemple des méchants ?

3. Elles deviennent aussi cuisinières et boulangères du roi, car ceux qui servent les tyrans en les adulant, présentent en guise d'aliments les flatteries par lesquelles ils s'efforcent de plaire. Les cuisinières sont en effet celles qui cuisent au feu la nourriture mangée par les rois. Ces cuisinières sont donc celles qui, par leurs obséquieuses flatteries, allument l'orgueil au cœur du prélat charnel, afin qu'il reçoive la flatterie avec d'autant plus d'avidité que le feu d'un dévouement empressé leur prépare en quelque sorte des mets plus délicats. Elles deviennent aussi boulangères, car en louant sa vie réprouvée, elles confirment l'âme du tyran dans la pratique du mal.

Excitatae : allusion à l'allumage du feu ? À la fin, réminiscence possible de Ps 103, 15 (*panis cor hominis confirmet*).

23, 1. Sequitur : *Agros quoque uestros et uineas et oliueta optima tollet et dabit seruis suis. Qui sunt agri bonorum nisi deuotae mentes subditorum, quae, dum eorum uerba libenter audiunt, bonorum operum uberem fructum reddunt? Quae autem uineae eorum nisi mentes eorum imitatione ita proficientium, ut etiam aliis uerbum uitae praebeant, et quos loquendo in amorem conditoris accendunt, uelut potando ebrios faciant? Quae uero oliueta sunt nisi corda auditorum, qui bonorum exemplo et exhortatione proficiunt in opus misericordiae?*

2. Sed dum rex constituitur, agri tolluntur, quia, dum carnales perueniunt ad culmen regiminis, nonnulli bonorum auditores exempla suscipiunt prauitatis. Tolluntur ergo agri, cum nuper deuota corda seducuntur, quando ex nequitiae semine fructum reddunt in maligna conuersatione. Oliueta et uineae tolluntur, cum exemplo mali praepositi misericordiae opera et sanctae praedicationis uerba exhibenda et loquenda deseruntur.

3. Bene autem seruis regis dari ablati agri, uineae et oliueta memorantur. Serui quippe sunt, qui domino iuri semper subditi euadere nequeunt eorum iuga dominationis. Serui itaque sunt regis, qui per abun-

23, 1 uestros : tollet *add. vm* || 2 optima tollet *om. vm* || 4 uberem : urbem *C^o* || 6 ita imitatione *transp. vm* || 8 amorem : amore *Ct* || 9 faciant : faciunt *Cvt* || 21 agri : et *add. vm* || 23 eorum *om. vm*

23, 1. La vigne évoque ici non l'ardeur à pécher (III, 167, 1), mais l'ébriété spirituelle comme dans *Hom. Ez.* I, 10, 7. *Verbum uitae* : on songe à I Jn 1, 1 (cité en I, 4, 7), mais le singulier équivaut ici, comme dans *Dial.* IV, 11, 3, au pluriel (*uerba uitae*), qui se lisait en I, 36, 2 et qui fait allusion à Jn 6, 68 ; Ac 5, 20 (corriger la référence dans notre note sous I, 36, 2). — *Oliueta... misericordiae* : jeu de mots grec entre *elaion* (huile d'olive) et *eleos* (miséricorde), entériné par JÉRÔME, *Tract. Ps.* 127, 3 (*in oleo misericordia*) ; voir *Hom. Eu.* 20, 13 (cf. *Hom. Ez.* II, 9, 17).

23, 1. Suite du texte : « Vos champs aussi et vos vignes et vos oliveraies les meilleures, il les prendra et les donnera à ses esclaves. » Quels sont les champs des hommes de bien, sinon les âmes dévouées de leurs sujets, qui, en écoutant volontiers leurs paroles, rapportent en abondance le fruit des bonnes œuvres ? Quelles sont leurs vignes, sinon les âmes qui progressent, en les imitant, au point de fournir aussi à d'autres la parole de vie et d'allumer en eux par leurs discours l'amour du Créateur, comme s'ils les enivraient d'un jus qu'ils leur font boire ? Quant aux oliveraies, que sont-elles sinon les cœurs des auditeurs, que l'exemple et l'exhortation des hommes de bien font progresser dans les œuvres de miséricorde ?

2. Mais quand le roi est intronisé, les champs sont ôtés, car lorsque les charnels parviennent aux postes d'autorité suprême, certains hommes de bien, parmi leurs auditeurs, prennent d'eux leurs mauvais exemples. On ôte donc les champs, quand des cœurs, remplis de dévotion depuis peu, se laissent séduire, et que la semence de méchanceté leur fait produire le fruit d'une mauvaise conduite. On ôte les oliveraies et les vignes, quand l'exemple d'un mauvais supérieur fait abandonner les œuvres de miséricorde et les paroles de la sainte prédication, dont les premières ne sont plus accomplies et les secondes ne sont plus prononcées.

3. C'est bien à propos, d'autre part, qu'on rapporte que les champs, les vignes et les oliveraies confisqués sont donnés aux esclaves du roi. Sont esclaves, en effet, ceux qui, voués à être toujours au pouvoir de leurs maîtres, ne peuvent se soustraire au joug de leur domination. Les

23, 3. *Per abundantem iniquitatem* : cf. Mt 24, 12a. Voir *Mor.* 29, 37 et notre note. La suite de cette phrase évangélique (Mt 24, 12b) apparaissait en II, 87, 3 (*affectiones caritatis a plurimorum... mente frigesunt*).

25 dantem iniquitatem sic se tyrannorum uoluntatibus obligant, ut ab eis ulterius non recedant. Ablatos ergo agros, uineas et oliueta serui suscipiunt, quia reprobi fautores praelatorum carnalium, dum decepta corda in propositum transferunt prauis operis, uelut electorum
30 agris, uineis et oliuetis titulum inponunt tyrannicae potestatis.

24, 1. Sequitur : *Sed et segetes uestras et uinearum redditus addecimabit, ut det eunuchis et famulis suis.* Cum mali praesunt, difficile ualde est ut, qui eis subicitur, nulla religionis damna patiat. Aliorum namque
5 mentes omnino peruertunt, sed hi quos peruertere penitus nequeunt, dum incessanter et uerba et opera eorum praua conspiciunt, qualicumque sorde maculantur. Bene ergo dicitur : *Segetes uestras et uinearum redditus addecimabit.* Quasi dicat : « Sub pastore reprobo electorum etiam bona integra non sunt. »
10

2. Sed quod bonis demitur, eunuchis et famulis regis datur. Eunuchi et famuli carnalium praelatorum sunt eius auditores hypochritae. Eunuchi quidem sunt, quia saecularem uoluptatem se abiecisse ostendunt, sed regis sunt famuli, quia per omne quod de uirtutibus se habere simulant, in se reproborum praepositorum inpositum iugum portant. Bene autem segetum et uinearum decimae eunuchorum esse referuntur, quia hypochritarum uirus leuiter non agnoscitur. In quo, dum sancti etiam uiri possunt decipi,
20

23, 27 agros : et *add. vm*

24, 2 redditus : reditus *m* || 5 peruertunt : pereunt *vm* || 6 incessanter *C* || 9 reditus *m* || 17 inpositum *om. m* || 18 decimae : decima *m* || 18-19 referuntur : refertur *m* || 19 leuiter : leniter *C*

24, 2. *Praelatorum... eius* : anacoluthie ; dans le contexte, le « roi » du texte sacré évoque tantôt un seul « pasteur réprouvé » (1), tantôt un

esclaves du roi sont donc ceux qui, par l'excès de leur iniquité, se lient si bien aux volontés des tyrans qu'ils ne s'en écartent plus par la suite. Les esclaves reçoivent donc les champs, les vignes et les oliveraies ôtées, car les partisans réprouvés des prélats charnels, en faisant passer au propos de mal agir les cœurs qu'ils séduisent, imposent en quelque sorte aux champs, aux vignes et aux oliveraies des élus le signe de propriété de leur pouvoir tyrannique.

24, 1. Suite du texte : « De plus, il percevra la dîme de vos moissons et des revenus de vos vignes, afin de la donner à ses eunuques et à ses serviteurs. » Quand les méchants sont au pouvoir, il est très difficile que celui qui leur est soumis ne subisse aucun dommage dans sa vie religieuse. Car ils pervertissent absolument les âmes des autres, mais même ceux qu'ils ne peuvent pervertir complètement, du seul fait qu'ils voient sans cesse leurs paroles et leurs œuvres mauvaises, en sont peu ou prou souillés et pollués. C'est donc à bon droit que le texte dit : « Vos moissons et les revenus de vos vignes, il en percevra la dîme. » C'est comme s'il disait : « Sous un pasteur réprouvé, même les biens des élus ne restent pas intacts. »

2. Mais ce qui est ôté aux bons, est donné aux eunuques et aux serviteurs du roi. Les eunuques et les serviteurs des prélats charnels sont leurs auditeurs hypocrites. Ils sont eunuques, car ils font montre d'avoir rejeté la volupté du siècle, mais ils sont serviteurs du roi, car, malgré toute leur parade de vertus prétendues, ils portent le joug que leur ont imposé les dignitaires réprouvés. C'est aussi à bon droit que, selon le texte, les dîmes des moissons et des vignes reviennent aux eunuques, car le virus des hypocrites ne se reconnaît pas facilement. Même les

ensemble de « supérieurs réprouvés » (2). Définition des « eunuques » comme dans *Past. III*, 28 (91-92).

quod perdunt illis adscribitur, quorum fraude capiuntur.

25, 1. Sequitur : *Servos etiam uestros et ancillas, iuvenes optimos et asinos auferet et ponet in opere suo.* Serui et ancillae sanctorum sunt qui eis temporalia necessaria sumministrant. Serui et ancillae sunt, quia, dum eis corporum necessaria tribuunt, in eodem opere misericordiae alii aliis robustiores sunt. Et optimi iuvenes, quia et qui multum et qui parum possunt, dum omne quod praevalent in opere misericordiae expendunt, uelut electi iuvenes diuina seruitia ualenter operantur.

10 Asini quoque electorum sunt, quibus ferenda oboedientiae onera inponuntur, ut eorum fragilitatem adiuuent, dum ea cum eis portant, quae sine eis portare nequaquam possent.

2. Quid est autem quod in opere regis ponendi
15 praedicuntur? Sed qui in opere regis ponuntur, debitum persoluunt angariae iuri publicae potestatis. Quid est ergo quod in opere regis serui et ancillae, iuvenes optimi ponendi praedicuntur, nisi quia praeminentibus carnalibus et electorum ministri et deuote
20 oboedientium corda plerumque maculantur? Nam dum reprobam eorum uitam indesinenter adspiciunt, paulatim sic decidunt, ut aliquid de eorum factis imitentur. Ex longo quidem usu electis seruiunt, sed

25, 1 iuvenes : et *praem. vm* || 8-9 opere... ualenter *om. C^{ue}* || 10-11 onera oboedientiae *transp. vm* || 15-17 ponuntur... regis *om. C^{ue}* || 16 iuri : uiri *C^{pe}* || 18 iuvenes : et *praem. vm*

25, 1. *Ancillae* : interprétation défavorable du féminin (faiblesse) comme plus haut (22, 1) ; cf. *Mor.* 28, 12 : à la démarche forte des hommes s'oppose celle des femmes, c'est-à-dire de *hi qui fluxa mente sunt*. À la fin, on pourrait considérer les « ânes » comme une nouvelle catégorie, définie par un *sunt qui...* comme les « serviteurs et servantes » du début, mais Grégoire semble plutôt les identifier à ces serviteurs,

saints peuvent s'y tromper, et alors ce qu'ils perdent est porté au compte de ceux qui les ont trompés.

25, 1. Suite du texte : « Vos esclaves et vos servantes, l'élite de vos jeunes gens et vos ânes, il les prendra et les emploiera à ses propres travaux. » Les esclaves et les servantes des saints sont ceux qui leur procurent le nécessaire pour vivre ici-bas. Ils sont esclaves et servantes, car en leur fournissant ce qui est nécessaire au corps, ils se montrent plus ou moins vigoureux dans cette œuvre de miséricorde. Et ils sont l'élite de la jeunesse, car, qu'ils soient capables de beaucoup ou de peu, en dépensant dans cette œuvre de miséricorde tout ce dont ils disposent, ils font le service de Dieu vaillamment, comme la fine fleur de la jeunesse. Ils sont aussi les ânes des élus, puisque ceux-ci leur imposent des fardeaux d'obéissance à porter, afin qu'ils aident leur fragilité en portant avec eux ce qu'ils ne pourraient porter sans eux.

2. Que veut-on dire, d'autre part, en prédisant qu'ils seront employés aux travaux du roi ? Mais ceux qu'on emploie aux travaux du roi accomplissent à certains jours fixes la corvée qu'ils doivent, de par le droit, aux pouvoirs publics. Pourquoi donc prêche-t-on qu'esclaves et servantes, l'élite de la jeunesse, seront employés aux travaux du roi, sinon parce que, quand les charnels occupent les premières places, les serviteurs des élus et les cœurs qui obéissent avec dévotion sont souvent souillés ? À force de voir leur vie réprouvée, en effet, peu à peu ils se laissent aller à imiter certains de leurs comportements. Sans doute ont-

comme l'élite de la jeunesse mentionnée dans l'entre-deux ; cf. la suite, où les « ânes » sont omis, mais *oboedientium corda* (2) rappelle *oboedientiae onera* (1). Noter dans cette dernière phrase *eorum* (élus)... *ea* (fardeaux)... *eis* (élus)... *eis* (ânes) : style répétitif et ambigu comme en III, 63, 2-3, etc. (*quia*) ; 153, 2 (*enim*) ; 157 (*quo*) ; IV, 3, 3-4 (*quod*).

25, 2-3. *Angariae...* *angariam* : employé quelquefois dans les autres œuvres, ce terme n'apparaît pas ailleurs dans *In I Reg.*

25 dum saepe uident illorum excellentiam culminis, seruire sibi ab aliis quandoque appetunt per impulsum elationis. Sua quoque misericorditer tribuunt, sed tyrannorum saepe exemplo aliena tollunt.

3. Sed quia serui sanctorum sunt, de iure eorum exire non possunt. Ad horam quidem possunt deserere, 30 sed ab errore in quem decidunt, per diuinam misericordiam facile subleuantur. Quia ergo per exempla prauorum corruunt, uelut per angariam ponuntur in regis opere, in quo diu non permanent per continuam seruitutem.

26, 1. Sequitur : *Greges quoque uestros addecimabit uosque eritis ei serui.* Quasi dicat : « Dum pastor uobis carnalis praeponitur, non solum uestris sed etiam 5 uobismetipsis uirtutum praedae inferuntur. » Greges etenim electorum sunt turbae uirtutum spiritualium.

2. Quia uero et ipsae spirituales uirtutes exemplo prauorum dissipantur, rex decimas tollit gregis, quando is qui carnaliter praeminet, in sanctorum cordibus aliquas uirtutes perimit. Decimas tollit, quia, 10 dum mentis integritatem dissipat, uirtutum numerum imperfectum derelinquit. Denario quippe numero perfectio designatur. Vnde et, cum lapsae humanitatis nostrae damna dominus aperta comparatione ostenderet, mulierem quae de decem drachmis unam perdit, in 15 medium deducit, ut per hoc quod denarius numerus perisse ostenditur, superna illa societas, quae nouena-

25, 24 illorum : eorum *vm* || 29 ad horam : Adoram *C^{uc}*

26, 3 praeponitur : proponitur *C* || 5 sunt : sunt *add. C^{uc}* || turbae : tube *C^{uc}* || 14 de *om. C^{uc}* || perdit : perdiderat *vm* || 15 deducit : ducit *vm*

26, 13. Cf. Lc 15, 8-10

26, 2. Le nombre dix indique la perfection : le même sens a été attribué au nombre cent (19, 2). La parabole de la drachme perdue (Lc

ils une longue habitude de servir les élus, mais en voyant souvent la haute et éminente situation des autres, un mouvement d'orgueil les fait aspirer à être un jour servis par autrui à leur tour. Ils donnent aussi leurs biens avec miséricorde, mais à l'exemple des tyrans ils prennent souvent le bien d'autrui.

3. Mais parce qu'ils sont esclaves des saints, ils ne peuvent être soustraits à leur juridiction. En passant ils peuvent être abandonnés, mais la divine miséricorde les relève facilement de l'erreur. Parce que les exemples des méchants les font tomber, mais qu'ils viennent vite à résipiscence, c'est par mode de corvée, pour ainsi dire, qu'ils sont employés aux travaux du roi, sans y rester longtemps par un esclavage continu.

26, 1. Suite du texte : « Vos troupeaux, également, il en percevra la dîme, et vous serez ses esclaves. » C'est comme s'il disait : « Quand on met à votre tête un pasteur charnel, on effectue une déprédation de vertus, non seulement sur ce qui vous appartient, mais encore sur vous-mêmes. » En effet, les troupeaux des élus sont les foules de leurs vertus spirituelles.

2. Mais parce que les vertus spirituelles sont elles-mêmes détruites par l'exemple des méchants, le roi perçoit la dîme du troupeau, quand celui qui exerce l'autorité charnellement détruit dans les cœurs des saints certaines vertus. Il prélève des dîmes, car en détruisant l'intégrité de l'âme, il laisse imparfait le nombre des vertus. Le nombre dix, en effet, désigne la perfection. Aussi, dans la comparaison très claire que le Seigneur emploie pour montrer les pertes subies par notre humanité, met-il en scène une femme qui perd une de ses dix drachmes. Par cette destruction du nombre dix, il enseigne que la société céleste,

15, 8-10) est interprétée de même, avec plus de détails, dans *Hom. En.* 34, 6.

rio numero remansit in angelis, sine reparatione conditionis nostrae imperfecta esse doceatur.

3. Et quia decimae per annos singulos exiguntur, apte qui decimas offerre non desinunt, serui esse regis perhibentur. Eis quippe per annos singulos seruiunt, quorum exemplo saepe peiores fiunt.

27. Potest et per hoc quod post datas decimas seruitus ista asseritur, mali profectus ostendi. Nam qui paulatim deficiunt, cotidie agunt unde ad iniquitatis profunda deducantur. Dicit ergo : *Greges uestros adducimabit usque eritis ei serui*. Quasi dicat : « Malorum exemplo paulatim deciditis, sed cadendo agitis ut ab eorum imitatione numquam recedatis. » Scriptum quippe est : *A quo quis uincitur, eius seruus efficitur*. Quia enim per imitationem pastoris reprobi in peccati seruitutem incidunt, ab eius iugo, quando uolunt, solui non possunt.

8, 18 28, 1. Vnde et sequitur : ET CLAMABITIS IN DIE ILLA A FACIE REGIS VESTRI, QVEM ELEGISTIS VOBIS, ET NON EXAVDIET VOS DOMINVS IN DIE ILLA, QVIA PETISTIS VOBIS REGEM. Quasi dicat : « In notitiam prauae imitationis eius paulatim defluitis, sed prauitatis eius exempla, quibus uos sponte summittitis, relinquere sponte minime potestis. *Omnis enim qui facit*

27, 1 potest : possunt *vm* || 6 decidetis *vm* || 10 incidunt : etiam *add. vm*

28, 1 sequitur : subditur *vm* || 6 summittitis : summittis *C^{ac}*

27, 8. 2 P 2, 19

28, 7. Cf. Jn 8, 34

26, 3. Dans *Hom. Eu.* 16, 5, Grégoire a présenté le carême comme la dîme de l'année (cf. CASSIEN, *Conl.* 21, 25).

27. *Paulatim deficiunt*, et surtout *paulatim deciditis*, fait écho à Si 19, 1 (*paulatim decidit*), cité dans *Mor.* 10, 21 ; *Past.* III, 33 (17). Non cité hors du présent ouvrage, 2 P 2, 19 y reparait en IV, 60, 2 ; V, 174.

dont il reste neuf chœurs des anges, demeure imparfaite jusqu'à la réparation de notre nature.

3. Et puisque les dîmes sont perçues chaque année, ceux qui ne cessent de payer la dîme sont esclaves du roi, dit le texte. Chaque année, en effet, ils servent ceux dont l'exemple les rend souvent plus mauvais.

27. Le fait que cet esclavage est mentionné après la perception des dîmes peut encore indiquer une progression dans le mal. Car ceux qui baissent peu à peu font chaque jour un pas vers les profondeurs de l'iniquité. Le texte dit donc : « Il prélèvera la dîme de vos troupeaux, et vous serez esclaves. » C'est comme s'il disait : « À l'exemple des méchants vous tombez peu à peu, mais en tombant vous vous interdisez de jamais abandonner leur imitation. » En effet, il est écrit : « Être vaincu par quelqu'un, c'est devenir son esclave. » Parce que, en imitant un pasteur réprouvé, ils tombent dans l'esclavage du péché, quand ils veulent secouer le joug de celui-ci, ils ne le peuvent.

28, 1. D'où la suite du texte : ET VOUS CRIEREZ CE 8, 18 JOUR-LÀ POUR VOUS PLAINDRE DE VOTRE ROI, ET LE SEIGNEUR NE VOUS ÉCOUTERA PAS CE JOUR-LÀ, PARCE QUE VOUS AVEZ DEMANDÉ POUR VOUS UN ROI. Comme s'il disait : « En tombant peu à peu, vous apprenez à imiter sa dépravation, mais ses exemples dépravés, auxquels vous vous soumettez spontanément, vous ne pourriez les abandonner spontanément. » Car « quiconque fait le péché est

28, 1. *Paulatim defluitis* : nouvel écho de Si 19, 1 (cf. 27). On trouve déjà Jn 8, 34 en *Mor.* 4, 71 ; 20, 42 ; 25, 34. Cf. *Mor.* 30, 66 : *Omnis quippe qui peccat seruus est peccati*. La phrase *Diuino siquidem cum eis iudicio agitur ut...* ressemble à celle de 15, 2 (*Cum quibus diuinae aequitatis districtione agitur ut...*) ; cf. 10, 1 (*districto siquidem iudicio*) et 11, 1 (*iudicium diuinae districtionis*). Voir aussi 29, 6 : *diuinae aequitatis iudicio*.

peccatum, servus est peccati. Quibus ergo peccata dominantur, per se ab eorum iugo liberari nequeunt. Et saepe ad dominum cum precibus ueniunt, liberari petunt, sed exaudiri non possunt. Diuino siquidem cum eis iudicio agitur, ut qui noluerunt mala uitare cum possent, non possint uitare cum uolunt, et qui sponte incurrunt mala praecognita, fugere non possint experta.

2. Quare et causam insinuans, qua exaudiri prohibentur, ait : *Quia petistis nobis regem*. Quasi aperte dicat : « Quia illud uobis dari postulastis, in quo haec omnia futura me praedicente cognouistis. » Haec, ut superius dixi, in typo praelatorum carnalium de futura regis conuersatione praedicuntur, ut ab eius petitione quiescerent, in quo tanta mala cognouissent.

8, 19-20 29, 1. Sed habent proprium corda reproborum, ut malum cito proponant et a malo proposito non celerius respiscant. Quare et sequitur : *NOLUIT AUTEM POPVLVS AUDIRE VOCEM SAMVHELIS, SED DIXERVNT : NEQVAQVAM, SED REX ERIT SVPER NOS ET ERIMVS QVOQVE NOS SICVT OMNES GENTES ET IUDICABIT NOS REX NOSTER ET EGREDIETVR ANTE NOS ET PVGNABIT BELLA NOSTRA PRO NOBIS.*

10 2. Quibus profecto uerbis mores subditorum carnalium aperte describuntur, quia, dum exteriora appetunt, interiora damna etiam exposita non adtendunt. Sed qui carnaliter praesunt, ipsa ostensione temporalis potentiae subditis sibi minoribus magnam spem dant

28, 9 et: nam *vm* || 12 iudicio cum eis *transp. vm* || 13 possint: possunt *C* || 14 possint: possunt *Ct* || 16-17 prohibeantur *vm*

29, 1 proprium *om. vm* || 3 sequitur: subditur *vm* || 5 sed rex: rex enim *vm* || 6 nos quoque *transp. vm* || nos² *om. C*

28, 2. Renvoi à 11, 2 et 15, 2.

esclave du péché ». Ceux qui sont dominés par les péchés ne peuvent donc par eux-mêmes se libérer de leur joug. Souvent ils viennent au Seigneur avec des prières et demandent d'être libérés, mais ils ne peuvent être exaucés. C'est que le jugement divin en use ainsi avec eux : puisqu'ils n'ont pas voulu éviter le mal quand ils le pouvaient, ils ne peuvent l'éviter quand ils le veulent, et après être tombés spontanément dans des maux connus par avance, ils ne peuvent les fuir quand ils en ont fait l'expérience.

2. Aussi indique-t-il la cause qui les empêche d'être exaucés, en disant : « Parce que vous avez demandé pour vous un roi ». C'est comme s'il disait en clair : « Parce que vous avez demandé qu'on vous donne ce qui vous vaudrait d'avoir à l'avenir tous ces maux ; je l'avais prédit, et vous le saviez. » Comme je l'ai dit plus haut, c'est pour préfigurer les prélats charnels qu'on fait ces prédictions sur la conduite future du roi, pour que la connaissance de pareils malheurs détourne de le demander.

29, 1. Mais les cœurs des réprouvés ont cette particularité : prompts à concevoir un mauvais dessein, ils ne se pressent pas de l'abandonner. Aussi le texte poursuit-il : *LE PEUPLE NE VOULUT PAS ENTENDRE LA VOIX DE SAMUEL, MAIS ILS DIRENT : NON, NOUS AURONS UN ROI AU-DESSUS DE NOUS, ET NOUS SERONS NOUS AUSSI COMME TOUTES LES NATIONS. NOTRE ROI NOUS JUGERA. IL MARCHERA DEVANT NOUS ET MÈNERA NOS GUERRES À NOTRE AVANTAGE.*

2. Ces mots décrivent manifestement les mœurs des sujets charnels : désirant les biens extérieurs, ils ne prennent pas garde aux maux intérieurs, même quand on les leur annonce. Mais les supérieurs charnels, par la puissance temporelle dont ils font montre, donnent aux infé-

8, 19-20

15 tutelae. Dum ergo dicunt : *Rex erit super nos et pugnabit bella nostra pro nobis*, quid aliud quam reproborum subditorum mores insinuant, qui humiles et spiritales praedicatores despiciunt, ut temporaliter a carnalibus adiuuentur ?

20 3. Quod certe nullatenus agerent, nisi prius lumen cordis amisissent. Nam si spiritalium uirorum humilitatem foris despiciunt, sed qua potestatis sublimitate intus emineant cernere non merentur, in illis quoque externam potestatis tyrannidem uident, sed qua infirmitate intus deprimantur non uident. Isti, quia deo
25 adhaerent, cum uolunt, etiam in exterioribus mirabiliter potentes sunt ; illi, quia a domino recedunt, spem quam promittunt de potentia saeculari, exhibere non possunt fortitudine operationis.

30 4. Nam, ut de uicino exempla capiamus, Saul ad pugnanda bella regem postulantium fortis et potens elegitur, ita ut hac sacra historia teste ab humero et sursum populo uniuerso emineret, adeo ad regni gubernacula electus et bonus existeret, ut de filiis
35 Israhel aliquis melior non esset. Sed cum tantus ac talis uir carnali fortitudini suae relinquitur, bella perdidit, quae pugnaturus acceperat, et uitam pariter amisit.

5. Samuhel autem, qui saeculi potentia sublimis non extitit, qui humiliter non solum deo sed etiam homi-

29, 24 deprimatur *m* || 25-26 mirabiliter *om. vm* || 26 quia : qui *m* || 28 fortitudinem *C^{ue}* || 31 sacra hac *transp. vm* || 32 adeo : a deo igitur *vm* || ad *om. C^{ue}* || 33 et : cum *vm* || 34 sed : tamen *vm* || 35 suae *om. vm*

29, 31. Cf. 1 S 9, 2 || 35. Cf. 1 S 31, 4

29, 3. *Quia deo adhaerent* : cf. Ps 72, 28, cité dans *Mor.* 4, 59 et *Hom. Eu.* 40, 2 ; voir aussi *Dial.* II, 16, 7 (*Quia... ei mente inhaerent*). *Quia a domino recedunt* : cf. Jr 17, 5, cité en I, 89, 3.

4. Anticipation de 1 S 9, 2 (voir 34, 1), qui donne raison tantôt à *Ct* (*electus et bonus*), tantôt à *vm* (*et de filiis Israhel*). Le présent texte est difficile.

rieurs qui leur sont soumis un grand espoir d'être protégés. En disant donc : « Nous aurons un roi au-dessus de nous, et il mènera nos guerres à notre avantage », n'indiquent-ils pas les mœurs des sujets réprouvés, qui méprisent les prédicateurs humbles et spirituels pour être aidés temporellement par les charnels ?

3. Cela, ils ne le feraient sûrement pas, s'ils n'avaient d'abord perdu la lumière du cœur. Car, de même qu'ils méprisent au-dehors l'humilité des hommes spirituels, sans parvenir à discerner la sublime puissance qui fait leur grandeur au-dedans, de même dans les autres ils voient la puissance tyrannique qu'ils exercent à l'extérieur, sans voir la faiblesse qui les rabaisse au-dedans. Les premiers, parce qu'ils sont unis à Dieu, usent même à l'extérieur, quand ils veulent, d'une puissance admirable. Les seconds, parce qu'ils se détournent du Seigneur, ne peuvent réaliser par une action forte les espérances prometteuses qu'ils donnent en se fondant sur leur puissance séculière.

4. Prenons un exemple tout proche : afin de mener les guerres de ceux qui demandent un roi, on choisit Saül, fort et puissant au point que, d'après ce récit sacré, il dépasse tout le peuple à partir des épaules, et il est si bien choisi et apte à gouverner le royaume qu'il n'y en a pas de meilleur que lui parmi les fils d'Israël. Mais quand cet homme de valeur exceptionnelle est abandonné à sa force charnelle, il perd la guerre qu'il avait reçue à mener, et il perd également la vie.

5. Samuel, au contraire, qui ne se signalait pas par sa puissance séculière, qui servait humblement non seule-

Contraste entre la belle prestance de Saül et ses piètres résultats : voir 38, 2.

29, 5. Citation de 1 S 7, 9-10 comme plus haut (III, 155, 1 — 158, 1), avec quelques variantes, dont la plus considérable est l'omission d'une phrase entière ; celle-ci cependant est rétablie par *vm*.

40 nibus ministravit, de exterioribus quoque bellis trophaea potenter exhibuit. Nam non ualde supra de eo dictum est : *Tulit Samuhel agnum lactentem unum et obtulit illum holocaustum integrum domino. Et clamavit ad dominum pro Israhel et exaudiuit eum dominus et intonuit dominus fragore magno in die illa super Philisteos et exterruit eos et caesi sunt a filiis Israhel.*

6. Dicat ergo : *Noluit populus audire uocem Samuhelis, ut in eorum inoboedientia superbiorum corda designentur sic diuinae aequitatis iudicio proiecta, ut magna mala imineant, quae incursuri sint, sed tamen*
50 *ea uidere non possint.*

8, 21 30. Sequitur : ET AVDIVIT SAMVHEL OMNIA VERBA POPVLI. Hoc profecto Samuhel audiuit, quod populus locutus est et non audiuit. Populo enim reprobato loqui et non audire fuit uerba contra dei uoluntatem
5 promere, sed poenam malae locutionis minime praevidere. Samuhel autem populi uerba audiuit, quia spiritalis uiri, dum superbae locutionis uoces audiunt, futurum in eis diuinae ultionis meritum recognoscunt. Dicat ergo : *Audiuit Samuhel omnia uerba populi, quia*
10 *sancti ac spiritalis uiri, quicquid carnalia superbe foris insonant, quale sit diuino iudicio intus pensant.*

31, 1. Sed quia, dum carnalium subditorum damnabilem uitam reperiunt, pro delendis eorum crimini-
29, 42. I S 7, 9-10

29, 43 clamavit : Samuhel *add. um* || 44 dominus¹ : Factum est autem cum Samuhel offerret holocaustum domino philisthim inire (philisthim inire *m*) praelium contra Israhel *add. um* || et intonuit : intonuit autem *um* || 45 philisteos : philisthim *v* philisthim *m* || 46 caesi sunt : philisthim *add. v* philisthim *add. m* || 48 inoboedientia : oboedientia *C^{cc}* || 50 sint : sunt *um*

30, 4 et : sed ipsum populus *um* || contra *om. C^{cc}* || 5 malae : prauae *um* || 7-9 audiunt. audiuit *om. C^{cc}* || 10 quicquid *bis C^{cc}* || superbe : superbae *Cv*

ment Dieu mais encore les hommes, s'est montré puissant et a remporté des triomphes même dans les guerres extérieures. En effet, on a dit de lui un peu plus haut : « Samuel prit un agneau de lait et l'offrit tout entier en holocauste au Seigneur. Il cria vers le Seigneur en faveur d'Israël, et le Seigneur l'exauça. Le Seigneur tonna à grands coups de tonnerre ce jour-là sur les Philistins et les terrifia. Et ils furent taillés en pièces par les fils d'Israël. »

6. Que le texte dise donc : « Le peuple ne voulut pas entendre la voix de Samuel », afin d'indiquer que les cœurs des orgueilleux, dans leur désobéissance, sont rejetés par le jugement de l'équité divine, au point que de grands maux imminents sont prêts à fondre sur eux et que cependant ils ne peuvent les voir.

30. Suite du texte : ET SAMUEL ENTENDIT TOUTES LES PAROLES DU PEUPLE. Samuel a donc entendu ce que le peuple a dit sans l'entendre. Dire et ne pas entendre, ce fut, pour le peuple réprouvé, proférer des paroles contraires à la volonté de Dieu sans prévoir le moins du monde le châtement qui frapperait ces mauvais propos. Samuel, lui, entendit les paroles du peuple, car les hommes spirituels, en entendant le son de propos orgueilleux, y reconnaissent ce qui va leur mériter la divine punition. Que le texte dise donc : « Samuel entendit toutes les paroles du peuple », car tout ce que les charnels profèrent orgueilleusement au-dehors, les hommes saints et spirituels le pèsent intérieurement, supputant ce que cela vaut au jugement de Dieu.

31, 1. Mais parce que, quand ils trouvent condamnable la vie de leurs sujets charnels, ils intercèdent pour que

31, 1. Dans *in magni amoris uinculo*, la préposition est superflue. *Fiducialius* ne se rencontre pas hors de *In I Reg.* (V, 180, à propos de la prière comme ici ; VI, 60). A la fin, *pulsant* fait allusion à Mt 7, 7 ; Lc 11, 9.

8, 21 bus intercedunt, sequitur : ET LOCUTVS EST EA IN
 AVRIBVS DOMINI. In eorum auribus loquimur, apud
 5 quos magnae familiaritatis gratiam habemus. Sancti
 autem uiri, quia omnipotenti deo in magni amoris
 uinculo coniuncti sunt, ei in auribus loquuntur, quia
 diuinae propitiationis eius auditum tanto fiducialius
 exposcunt, quanto apud eius misericordiam impe-
 10 trandi locum sublimius acceperunt. Peccata uero
 loquuntur populi pro humilitate confessionis, sed in
 auribus loquuntur domini, quia cum magno affectu
 precis ianuam pulsant dominicae propitiationis.

2. Sed fortasse in auribus domini loqui dicitur, quia,
 15 dum sancti uiri pro peccatoribus obsecrant, preces
 quas pro eis deo offerunt, hominibus non reuelant.
 Vnde et in euangelio dominus prohibet discipulos
 dicens : *Cum oratis, non eritis sicut hypocritae, qui amant*
in synagogis et in angulis platearum stantes orare, ut
 20 *uideantur ab hominibus.*

3. Verba ergo siue opera populi loquuntur, cum
 delicta locutionis et operis orationibus delenda domi-
 no exponunt. Ea uero in auribus domini loquuntur,
 ut, dum hominum testimonia orantes fugiunt, ab eo
 25 qui occulta respicit celerius audiantur.

4. Dum ergo in auribus domini Samuhel loqui
 perhibetur, modum profecto insinuat, quo aditum
 meretur diuinae dignationis. Nam peruenire ad deum
 oratio nequaquam potest, quae ex intentione promi-
 30 tur, ut ab hominibus agnoscatur.

31, 9-10 impetrandi : imperandi C || 11 populi loquuntur *transp. vm*
 || 18 non eritis : nolite fieri *vm* || hypocritae : tristes *add. vm* || 21 siue :
 sine *v* || 26 domini : audiantur *add. C^{mc}* || 27 quo : quis *add. vm* || aditum :
 additum *C^{mc}* auditum *m* || 28 mereatur *vm*

leurs crimes soient effacés, le texte continue : ET IL LES DIT 8, 21
 À L'OREILLE DU SEIGNEUR. Parler à l'oreille de quelqu'un
 suppose qu'on jouit d'une grande familiarité auprès de lui.
 Parce qu'ils sont unis au Dieu tout-puissant par un grand
 lien d'amour, les saints lui parlent à l'oreille : quand ils le
 supplient de les entendre et de se montrer propice, ils le
 font avec d'autant plus d'assurance qu'ils ont reçu une
 place plus haute pour intercéder auprès de sa miséricorde.
 Ils disent les péchés du peuple en une humble confession,
 mais ils les disent à l'oreille du Seigneur, car c'est avec une
 prière mue par des sentiments puissants qu'ils frappent à
 la porte de la bonté propice du Seigneur.

2. Mais peut-être dit-on qu'il parle à l'oreille du Sei-
 gneur parce que les saints, quand ils implorent pour les
 pécheurs, ne révèlent pas aux hommes les prières qu'ils
 présentent à Dieu pour eux. D'où la défense que fait le
 Seigneur à ses disciples dans l'Évangile : « Quand vous
 priez, vous ne ferez pas comme les hypocrites, qui aiment
 à prier debout dans les synagogues et aux coins des places,
 afin d'être vus des hommes. »

3. Ils disent donc les paroles ou les actes du peuple,
 quand ils placent devant le Seigneur les fautes de parole et
 d'action pour les effacer par leurs prières. Mais ils les
 disent à l'oreille du Seigneur, afin qu'en fuyant le témoi-
 gnage des hommes quand ils prient, ils soient plus vite
 exaucés par celui qui voit dans le secret.

4. En rapportant donc que Samuel parla à l'oreille du
 Seigneur, le texte indique comment il obtient accès auprès
 de la divine condescendance. Car il est impossible que
 parvienne à Dieu une prière faite avec l'intention d'être
 connue des hommes.

31, 2. Mt 6, 5 n'est pas cité ailleurs.

3. *Qui occulta respicit* : allusion à Mt 6, 6.

32, 1. Vnde et qui in auribus domini locutus
asseritur, responsa eius etiam percepisse perhibetur.
8, 22 Nam sequitur : DIXIT AVTEM DOMINVS AD SAMVHE-
LEM : AVDI VOCEM POPVLI ET CONSTITVE SVPER EOS
5 REGEM. Qua in re notandum est quia Samuhel uerba
populi, quibus regem petierant, in auribus domini
locutus est, et dominus se abiectum asserit, in eo quod
populus regem petit.

2. Dum igitur oranti respondet et regem facere
10 orantem iubet, quid aliud insinuat, nisi quia deuota
electi uiri oratio numquam est infructuosa ? Nam si
populi correctionem non obtinuit, eruditionis suae
bonum obtinuit, cum abiectum populum pro mala
petitione cognosceret, sed et nihilominus sciret, quid
15 facere proiectis ipse debuisset.

3. Audiri ergo propheta potuit et non audiri, quia
orando qualis esse deberet nouit, sed a populo reproba
postulante duritiam cordis non abstulit. Sed hoc
obtinere ille potuit, qui pro alienis delictis in auribus
20 domini locutus est, quia sancti uiri eo ipso quod
deuote dominum pro peccatoribus obsecrant, diuinae
protectionis auxilio muniuntur, ut eorum criminibus
nequaquam polluantur, quorum sordes delere preci-
bus nequeunt.

25 4. Quid uero est quod dominus ait : *Audi uoces
eorum*, cum superius dictum sit : *Audiuit Samuhel omnia
uerba populi* ? Sed uerba populi audierat, ut sciret quae
dicebantur, non ut quae petebantur concederet. Dum
ergo ei a domino dicitur : *Audi uocem populi et constitue*

32, 3 dixit : dixi *C^{cc}* || 4 eos : eum *vm* || 5 est *om. vm* || 6 petierat *vm* ||
12 correctionem : correptionem *v* || 17 esse : esset *C^{cc}* || 18 postulant
vm || 19 pro alienis delictis *om. vm* || 21 pro peccatoribus dominum
transp. vm || 22 protectionis : propitiationis *vm* || 29 dicitur : diceret
praem. C^{cc}

32, 26. I S 8, 21

32, 1. C'est pourquoi celui dont on assure qu'il a parlé
à l'oreille du Seigneur, a aussi reçu sa réponse, nous dit-on.
Le texte ajoute en effet : LE SEIGNEUR DIT À SAMUEL :
ÉCOUTE LA VOIX DU PEUPLE ET ÉTABLIS UN ROI QUI RÈGNE
8, 22 SUR EUX. Il faut noter ici que Samuel a dit à l'oreille du
Seigneur les paroles du peuple demandant un roi, et que le
Seigneur se déclare rejeté par cette demande d'un roi que
fait le peuple.

2. En répondant donc à l'orant et en commandant à
l'orant de faire un roi, n'indique-t-il pas que la prière d'un
élu, faite avec dévotion, n'est jamais infructueuse ? De fait,
s'il n'a pas obtenu la correction du peuple, il a obtenu cet
avantage d'être instruit : il a appris que le peuple était
rejeté à cause de sa mauvaise demande, et en même temps
il a su comment il devait agir vis-à-vis de ces hommes
rejetés.

3. Le prophète a donc pu être entendu et ne pas être
entendu : en priant il a appris comment il devait se com-
porter, mais il n'a pas ôté sa dureté de cœur au peuple qui
faisait une demande répréhensible. Les saints, en effet, par
le fait même qu'ils supplient le Seigneur pour les pécheurs
avec dévotion, bénéficient de l'aide protectrice de Dieu,
de sorte qu'ils ne subissent pas la pollution des crimes
dont ils ne réussissent pas à effacer la souillure par leurs
prières.

4. Au reste, pourquoi le Seigneur dit-il : « Entends
leurs voix », alors qu'il a été dit plus haut : « Samuel enten-
dit toutes les paroles du peuple » ? Mais il avait entendu les
paroles du peuple de façon à savoir ce qu'ils disaient, non
pas de façon à accorder ce qu'ils demandaient. Quand
donc le Seigneur lui dit : « Entends les voix du peuple et

32, 4. Jeu sur les deux sens de *audire* : entendre (percevoir le son et
le sens) et écouter (exaucer). Ensuite, *Dum... ei a domino dicitur* ne
s'accorde pas parfaitement avec *iussit* ; il faudrait *Dum... ei dominus dicit*.
De plus *prophetæ* viendrait mieux dans la première phrase, et *eum* dans
la seconde.

30 *super eos regem*, fauere uoluntati populi prophetam iussit.

5. Ecce, ut palam cernitur, propheta orans non auditur, populus deum abiciens regemque petens auditus est. Quid hoc esse dixerimus, nisi quia miro et tremendo diuinae incomprehensibilitatis iudicio sancti uiri pro reprobis orantes exaudiri nequeunt, in adimplendis suis prauitatibus audiri ipsi reprobi delinquentes possunt, ut illis libera iniquitas aeternae uindictae meritum augeat, et istis ex affectu compassionis merces perpetuae retributionis ad crescat ?

8, 22 **33, 1.** Et statim eum ordinem, quo ad eiusdem regis constitutionem uentum sit, ostendere incipiens ait : ET AIT SAMUEL AD VNIVERSOS FILIOS ISRAHEL DICENS : VADAT VNVSQVISQUE IN CIVITATEM SVAM.

5 2. Cum spiritualia discutere uolumus, necesse est ut ab intentione nostra carnalia remoueamus, quia mens interna non penetrat, quam exteriorum actuum pulvis caecat. Dum igitur propheta domini abire omnem populum ad propria loca praecipit, a se utique tumultum carnalium repellit, ut eo spiritualia quae disponenda sunt clarius uideat, quo mentis eius aciem terrenorum actuum intentio non obscurat.

9, 1-2 **34, 1.** Sed et qualis sit qui diuino iudicio prouidetur insinuans ait : ERAT VIR DE BENIAMIN NOMINE CIS,

32, 30 eos : eum *vm* || 32 ecce : et ecce *vm* || 32-34 ecce... quia *om. C^{ue}* || 33 regemque *om. C* || 34 dixerimus : diximus *C* || et : etenim *C^{ue}* || 36-37 adimplendis : uero *add. vm* || 37 prauitatibus : prauitatis *C*

33, 3 dicens *om. vm* || 8-9 omnem populum abire *transp. vm* || 9 propriam *C^{ue}* || 10 eo *om. C^{ue}*

34, 1 et *om. vm* || prouidetur : praeuidetur *vm*

32, 5. *Diuinae incomprehensibilitatis iudicio* rappelle *Mor.* 29, 57 (*incomprehensibilitas diuini iudicii*) ; voir aussi *In I Reg.* IV, 28, 1 et note.

établis un roi qui règne sur eux », il commande au prophète de se montrer favorable à la volonté du peuple.

5. Voici que, on le voit clairement, le prophète en prière n'est pas entendu, tandis que le peuple qui rejette Dieu et demande un roi est entendu. Qu'est-ce à dire, sinon que, par un étonnant et effrayant jugement du Dieu incompréhensible, les saints ne peuvent être exaucés quand ils prient pour des réprouvés, tandis que les réprouvés eux-mêmes, quand ils pèchent, peuvent se faire entendre et accomplir leurs méfaits ? Ainsi la liberté de mal agir laissée à ceux-ci leur mérite une aggravation du châtement éternel, tandis que ceux-là voient s'accroître, à cause de leurs sentiments de compassion, le salaire qui les récompensera perpétuellement.

33, 1. Et aussitôt le texte commence à montrer le processus par lequel on s'est acheminé vers l'établissement de ce roi ; il dit : ET SAMUEL DIT À TOUS LES FILS D'ISRAËL : QUE CHACUN S'EN AILLE DANS SA CITÉ.

2. Quand nous voulons réfléchir à des questions spirituelles, il nous faut écarter de notre attention les objets charnels, car l'âme ne pénètre pas les réalités intérieures, lorsqu'elle est aveuglée par la poussière des actions extérieures. Quand donc le prophète du Seigneur ordonne au peuple entier de s'en aller chacun chez soi, il repousse loin de lui-même le tumulte des charnels, afin de voir les actes spirituels qui sont à faire d'autant plus clairement que l'attention portée aux actions terrestres n'obscurcit par le regard de son âme.

34, 1. En outre, le texte indique qui est celui qu'a en vue le jugement divin, en disant : IL Y AVAIT UN HOMME DE

33, 2. Les « choses spirituelles » s'opposent à celles qui sont « charnelles », « extérieures », « terrestres », comme le sens spirituel de l'Écriture s'oppose au sens littéral, et le pasteur spirituel au charnel (15, 1-2).

FILIUS ABIEL, FILII SEROR, FILII BEORETH, FILII ABIA, FILII GEMINI, FORTIS ROBORE. ET ERAT EI
 5 FILIUS NOMINE SAVL, ELECTVS ET BONVS ; ET NON ERAT VIR DE FILIIS ISRAHEL MELIOR ILLO, AB HVMERO ET SVRSVM EMINEBAT SVPER OMNEM POPVLVM.

2. Cum ordinandi regis persona exponitur, quor
 10 patrum eius nomina describuntur, nisi ut regnum eius durabile non esse sentiatur? Nam de regno quod firmum praeuiderat Moyses ait : *Non deficiet sceptrum de Iuda et dux de femoribus eius, donec ueniat qui mittendus est, et ipse erit expectatio gentium.* Quia ergo tribus Iuda ad
 15 regni diuturnitatem praeuisa extiterat, Cis generatio memoratur, ut regia dignitas, quae condebatur in filio, aperte sciretur esse dispensatoria, non mansura.

35, 1. Sed qui carnalem generat, Cis, id est durus nostro eloquio, dicitur et is fortis robore praedicatur. Nunc quoque plerique carnales intra sanctam ecclesiam sunt, qui magna agere uidentur ; carnales uero
 5 sunt, quia sancti spiritus gratiam non habent. Fortes ergo sunt robore, quia omne quod magnum uidentur agere corporale est. Nam et Cis pater Saul ideo fortis robore dicitur, ut uires corporis magnas habuisse sentiatur.

34, 3 Seror : Scor *um* || Beoreth : Beoret *C* Boreth *v* Bechorath *m* ||
 3-4 filii Abia *om. m* || 4 Gemini : uiri *praem. m* || 11 esse *om. um* ||
 12 firmum : futurum *um* || 13 femoribus : femore *um* || eius : eius *add. C* ||
 15 diuturnitatem : diurtunitatem *C*
 35, 8 magnas : magna *C^{ae}*

34, 12. Gn 49, 10

34, 2. Les noms des cinq pères de Cis restent sans explication, comme ceux des quatre pères d'Elqana (I, 6, 1-3 et 63, 3), mais le nombre de ces derniers donnait lieu à une interprétation (les 4 vertus principales, les 4 évangélistes et les 4 parties du monde), tandis qu'on se contente ici de reconnaître à la généalogie un sens global. — En citant Gn 49, 10, Grégoire oppose l'ascendance benjaminite de Saül à celle du

BENJAMIN NOMMÉ CIS, FILS D'ABIEL, FILS DE SEROR, FILS DE BEORETH, FILS D'ABIA, FILS DE GEMINI ; C'ÉTAIT UN HOMME FORT, REMPLI DE VIGUEUR. ET IL AVAIT UN FILS, NOMMÉ SAÛL, ÉLU ET BON. ON NE TROUVAIT PAS PARMI LES ENFANTS D'ISRAËL MEILLEUR QUE LUI ; IL DÉPASSAIT DE L'ÉPAULE TOUT LE PEUPLE.

2. En présentant la personne du futur roi, pourquoi inscrit-on les noms de ses pères, sinon pour laisser prévoir que son règne ne durera pas ? Car en parlant d'un règne dont il prévoyait la fermeté, Moïse dit : « Le sceptre ne disparaîtra pas de Juda, ni le chef issu de sa chair, jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, et c'est lui qui sera l'attente des nations. » Ainsi donc, puisque la tribu de Juda était destinée, selon ces prévisions, à régner perpétuellement, on mentionne l'ascendance de Cis, afin que la dignité royale, qui allait être instituée en la personne de son fils, apparaisse manifestement comme une disposition provisoire, non destinée à se perpétuer.

35, 1. Mais le père du roi charnel s'appelle Cis, c'est-à-dire « dur » en notre langue, et on le qualifie d'« homme fort, rempli de vigueur ». Aujourd'hui encore, dans la sainte Église, il est quantité de charnels qui paraissent faire de grandes choses, mais qui sont des charnels, parce qu'ils n'ont pas la grâce du Saint-Esprit. Ils sont donc forts et pleins de vigueur, parce que toutes les grandes choses qu'on les voit faire sont corporelles. Oui, si l'on dit aussi que Cis, père de Saül, était un homme fort, plein de vigueur, c'est pour donner à entendre qu'il avait de grandes forces corporelles.

roi messianique, issu de Juda. Comme dans I, 9, 2 (voir la note) et *Hom. Ez.* I, 1, 2, la prophétie de Jacob est attribuée à Moïse. Quant au texte, reproduit en VI, 64, il ne présente pas les leçons Vulg. de I, 9, 2 (*femore*) et *Hom. Ez.* I, 1, 2 (*auferetur*). Voir aussi la citation partielle de II, 30, 7.

35, 1. Sens de Cis comme chez JÉRÔME, *Lib.* 35, 4 et 68, 4.

10 2. Fortis ergo robore durus est, quia qui magna carnaliter exhibet, cor molle per compassionem in fraterna caritate non habet. Valenter agit quae ammirari homines foris possint, sed intus coniungi fraternis mentibus nescit per affectum dilectionis. Fortia agit
15 quae deus reprobatur, et affectum caritatis quem approbat, exhibere non curat.

3. Durus ergo est, quia, dum superbo corde corporalia agit, eius mentem gratia sancti spiritus non emollit. Quo contra sanctus uir gloriatur dicens : *Deus*
20 *molluit cor meum et omnipotens turbavit me.*

4. Et saepe qui talium mores imitantur, dei iudicio sanctae ecclesiae rectores fiunt. Vnde et apte Saul filius Cis fuisse memoratur.

36, 1. Sed quaerendum est quid idem Saul electus et bonus esse dicitur, qui duri filius esse perhibetur. Sed electus dicitur non secundum gratiam sed secundum iudicium dei. Bonus etiam dicitur, ut diuinae aequitatis dispositio commendetur. Nam et mala quae pro peccatis nostris saepe patimur, quia per diuinam iustitiam nobis irrogantur, bona sunt. Bonum profecto est, quidquid est iustum.

10 2. Per iustitiam quippe dei pastores reprobi ad regimen sanctae ecclesiae ascendere permittuntur, sed qui mali sunt per iniquitatem, boni sunt diuina dispositione, et occulta nunc ordinatione dei electi

35, 12-13 ammirari t : admirari C non imitari vm || 18 gratia : gratiam C^{ac} || 22 sanctae ecclesiae om. vm || 23 Cis : eius C^{ac}

36, 4 dei om. vm

35, 19. Jb 23, 16

35, 2-3. *Fraterna caritas* : Rm 12, 10 ; 1 Th 4, 9 ; 2 P 1, 7. Selon le commentaire de Jb 23, 16 (*Mor.* 16, 51), c'est la crainte du jugement divin (cf. Jb 23, 15) qui amollit le cœur du juste. Ici, c'est la compassion pour les frères, la dilection, la grâce de l'Esprit-Saint.

2. L'homme fort, plein de vigueur, est donc dur, car celui qui fait de grandes choses charnellement n'a pas le cœur attendri par une compassion pénétrée de charité fraternelle. Il agit puissamment, faisant des choses admirables extérieurement aux yeux des hommes, mais il ne sait pas s'unir intérieurement aux âmes de ses frères par un sentiment d'amour. Il accomplit des actes de force que Dieu réprovoque, et il ne se soucie pas de montrer les sentiments de charité que Dieu approuve.

3. Il est donc dur, car tandis qu'il déploie son action corporelle avec un cœur orgueilleux, la grâce du Saint-Esprit n'attendrit pas son âme. À l'inverse, un saint homme se félicite en ces termes : « Dieu a attendri mon cœur, et le Tout-Puissant m'a troublé. »

4. Et il arrive souvent que ceux qui imitent la conduite de ces gens deviennent, par un jugement de Dieu, les chefs de la sainte Église. Aussi est-ce bien à propos que le texte rapporte que Saül était fils de Cis.

36, 1. Cependant il nous faut chercher pourquoi Saül est qualifié d'« élu » et de « bon », alors qu'on le dit fils d'un homme dur. Mais s'il est dit « élu », ce n'est pas selon la grâce mais selon le jugement de Dieu. On le dit « bon » aussi, pour louer les dispositions prises par la divine équité. En effet, même les maux que nous endurons souvent pour nos péchés sont des biens, parce qu'ils nous sont infligés par la justice divine. Est bon, de fait, tout ce qui est juste.

2. Par la justice de Dieu, en effet, permission est donnée à des pasteurs réprovoqués de s'élever aux postes de gouvernement de la sainte Église, mais, tout en étant mauvais par leur iniquité, ces hommes sont bons en vertu d'une disposition divine, et ils sont élus à présent par un

36, 1. *Electus et bonus* (1 S 9, 2) est cité dans *Mor.* 32, 19.

sunt, qui ultimo erunt illo uniuersali iudicio reprobandi. Pastor ergo reprobus, quia ut sit dei indignatione decernitur, dicatur electus, et quia iuste permittitur, dicatur bonus.

37. Item quia ad exequenda diuina iudicia ceteris utilior prouidetur, melior illo esse de filiis Israhel nemo dicitur. Qui etiam ab humero et sursum eminere super omnem populum memoratur, quia qui carnalium mores uiuendo sequitur, ualde nititur ut ea agat, quae agere alter non ualeat. Carnalis etenim rector ab humero et sursum uniuerso populo eminent, cum in exterioribus fortis est sine comparatione.

38, 1. Possunt et haec omnia uerba laudis intellegi, quibus, dum ordinandi regis persona praedicatur, regem petentium intentio superba confunditur. Nam dicunt : *Rex erit super nos et indicabit nos rex noster et egredietur ante nos et pugnabit bella nostra pro nobis.* Dicitur ergo electus et bonus et quia non sit de filiis Israhel melior illo, ut bona omnia in petiti regis persona excellent, sed dum ad ea non sufficit quae populus proposuerat, praesumptio humana uicta tabescat.

2. Et quidem, ut supra iam dixi, rex qui populum praecitatus elegitur et eorum bella pugnaturus, cum a diuino auxilio deseritur, bello depressus obiit, et populo quem ad eadem bella praeiuit, tunc non salutis

36, 13 illo om. vm

37, 3 qui : quia C^{ue}

38, 3 superba om. vm || confundatur vm || 4-5 rex noster et egredietur ante nos om. vm || 6 ergo om. m || 7 ut : et add. Ct || 9 humana : confundatur et add. v confundatur ut add. m || 11 iam om. vm || 12 elegitur : cum a diuino auxilio praem. C^{ue} || et om. vm || 12-14 pugnaturus... eadem bella om. C^{ue}

38, 4. 1 S 8, 19-20

dessein de Dieu qui reste caché, en attendant d'être réprouvés au jugement universel et dernier. Qu'on appelle donc « élu » le pasteur réprouvé, puisque c'est Dieu qui décide dans son indignation de l'instituer, qu'on le dise « bon », puisque la permission de l'établir est juste.

37. De même, parce qu'il est prévu que les jugements divins seront exécutés par lui plus efficacement que par tout autre, on dit que personne n'est meilleur que lui parmi les enfants d'Israël. On rapporte aussi qu'il dépasse de l'épaule tout le peuple, parce que celui qui vit à la manière des charnels accomplit de grands efforts pour faire ce qu'un autre ne peut faire. Le chef charnel, en effet, dépasse de l'épaule le peuple entier, quand il est d'une force sans pareille dans les choses extérieures.

38, 1. On peut aussi entendre tous ces mots comme des éloges de la personne du roi qui va être institué, destinés à confondre l'intention orgueilleuse de ceux qui demandent un roi. Ils disent en effet : « Un roi régnera et notre roi nous jugera. Il marchera devant nous et mènera nos guerres à notre avantage. » On dit donc qu'il est élu et bon, et qu'il n'est personne de meilleur que lui parmi les enfants d'Israël, afin que toutes les qualités se trouvent au plus haut point en la personne du roi demandé, mais que son impuissance à atteindre les objectifs du peuple mette en déroute et fasse rentrer sous terre l'humaine présomption.

2. De fait, comme je l'ai dit plus haut, le roi qui est choisi pour marcher à la tête du peuple et mener leurs guerres, une fois abandonné par le secours divin, fut vaincu à la guerre et y périt ; pour le peuple, à la tête duquel il marchait dans cette guerre, il ne fut pas alors cause de salut, mais de

38, 1. Reprise de 1 S 8, 19-20, cité en IV, 29, 1. Grégoire omet, après le premier *nos*, les mots *et erimus quoque nos sicut omnes gentes*.

2. Renvoi à 29, 3-4.

15 causa sed mortis fuit. Quod denique deo populus
adscriberet, si is qui dei iudicio electus rex fuerat, ad
agenda quae uolebat populus non tam idoneus exti-
tisset.

3. Potest etiam electus et bonus intellegi, dum talis
20 asseritur qualis erat in praesenti, non qualis in futuro
praeuidebatur. Dicitur ergo electus et bonus, ut talis a
domino sentiatur electus, qui per inoboedientiam
postea fuit reprobatus. Quare et ipsa ratio exigit, ut
25 quae de electo et bono usque ad reprobationis eius
tempora dicuntur, etiam in bona parte accipi sentiamus.

39, 1. Summatim ergo cuncta repetentes, quid
aedificationis in se contineant, secundum aliam signi-
ficationem uideamus. Quia in Samuhele nouum sacer-
dotium designari diximus, quid est quod senuit, nisi
5 quia, dum per decurrentium spatia temporum sancta
ecclesia ducitur, in nonnullis sacerdotibus conuersationis
pulchritudo ueteratur? Senuit quidem Samuhel,
quia uigor auctoritatis emarcescit.

8, 1 2. Quasi enim iuuenis erat Samuhel, quando sacer-
10 dotum ordo solis caelestibus desideriis inhians, dum
nulla terrena quaereret quo efficacius superna praedi-
care poterat, ad ea nihilominus uerbis et exemplis
subditorum animos accendebat. Valebat enim robore

38, 19 talis *om. um* || 20 qualis erat in praesenti *om. um* || 24 eius *om. um* || 25 etiam : et *um* || accipi *om. um*

39, 1 repententes *C^{ac}* || 3 Samuhele : Samuhelem *C^{ac}* || 4 diximus designari *transp. um* || 7 quidem : autem *um* || 8 emarcescit : emarcessit *C* emarceuit *um* || 12 ad ea : eo *praem. um*

38, 3. Troisième explication de *electus et bonus*, introduisant la reprise de tout le morceau au sens spirituel positif.

39, 1. Après le sens spirituel négatif (IV, 15-38), voici une nouvelle interprétation. Samuel représente le sacerdoce chrétien : renvoi à

mort. Tout cela, le peuple l'aurait finalement attribué à Dieu, si celui qui avait été choisi pour roi par le jugement de Dieu n'avait pas été si parfaitement apte à réaliser ce que le peuple voulait.

3. On peut aussi entendre « élu » et « bon » en ce sens qu'on lui reconnaît ces qualités dans le moment présent, non dans l'avenir qui est prévu. On l'appelle donc élu et bon pour donner à entendre qu'il était ainsi au temps où le Seigneur l'a élu, avant que sa désobéissance ne lui valût d'être réprouvé. C'est pourquoi la raison exige que les épithètes « élu » et « bon » qui lui sont appliquées jusqu'à l'époque de sa réprobation soient aussi entendues par nous comme prises en bonne part.

Sens spirituel (positif).

39, 1. Reprenant donc tout de façon sommaire, voyons ce qui s'y trouve d'édifiant selon une autre interprétation. Puisque Samuel, nous l'avons dit, représente le sacerdoce nouveau, que signifie son vieillissement, sinon que, à mesure que l'Église avance dans le cours du temps, la beauté de la vie religieuse subit les atteintes de l'âge en certains prêtres? Samuel a vieilli, en effet, car l'autorité morale perd sa vigueur.

2. De fait, Samuel était jeune, si l'on peut dire, quand 8, 1 l'ordre sacerdotal n'avait de désirs et d'aspirations que pour les biens célestes, ne cherchait rien ici-bas pour pouvoir prêcher plus efficacement les réalités d'en haut, et enflammait également de leur amour les âmes de ses sujets par ses paroles et par ses exemples. De fait, il était

I, 43, 1. Le vieillissement de Samuel n'a pas encore été commenté (voir 2, 1-2 et 15, 1-2), mais Grégoire a noté le vieillissement du monde en 14, 1-2.

39, 2. *Poterat* pour *potuisset* : sur l'indicatif exprimant l'irréel dans les verbes de pouvoir, voir ERNOUT-THOMAS, § 264.

et iuuenili pulchritudine radiabat, dum uim caelestis
 15 uerbi in splendore ostenderet sanctae conuersationis,
 quia quidquid ualidum poterat loquendo praedicare,
 nitebatur etiam sublimiter uiuendo ostendere.

3. Nam et mortuas animas uiuificabat uerbo, sed
 20 miro flore iuuentutis emicans mortua corpora resus-
 citabat imperio. Cumque et caecis uisum et claudis
 gressum et omnibus aegritudinibus medelam tribue-
 ret, adeo sanctissimae conuersationis splendore radia-
 bat, ut maioris uirtutis esset hoc modo posse uiuere
 25 quam illo aliis subuenire. Velut ergo in iuuentute
 uigebat Samuhel, quando in ordine sacerdotum pariter
 refulgebat et mira uirtus operis et tam inmensa
 pulchritudo sanctae conuersationis.

40, 1. Sed iam diu est quod Samuhel senuit. Multa
 enim tempora elapsa sunt, ex quibus multi eorum
 amorem saeculi sequuntur, quorum uirtute depelli
 5 gaudia mundi ab aliorum cordibus debuerunt. Quod
 tamen non idcirco dicimus, ut sancta ecclesia nullos
 uiros religiosos habeat, sed quod pauci sunt qui in
 praedicationis culmine perfecte nouerint mundum
 contemnere et summis desideriis inherere.

2. Quare et apte Samuhel senex asseritur et prophe-
 10 tare. Senex quidem est, quia rigorem asperae conuer-

39, 16 loquendo poterat *transp. um* || 18 uiuificabat : uisitabat *Ci* ||
 20 cumque : cum *um* || et claudis : claudis *um* || 21-22 tribueret : et *add.*
um || 23 uirtutis : uirtutum *C^{ue}* || 25 ordine : odium *v* || 26 uirtus :
 uirtutis *C*

40, 9 et¹ *post* Samuhel *transp. um* || asseritur : dicitur *um* ||
 9-10 prophetare : etiam *add. C^{ue}*

39, 3. Liste de miracles comme en Mt 10, 8 et 11, 5. Cf. *Dial.* I, 10,
 17 et II, 32, 2, où ces merveilles, et spécialement les résurrections,
 apparaissent comme caractéristiques de l'âge des Apôtres, tout en se
 reproduisant autour de saints contemporains.

rempli de force et rayonnait de sa jeune beauté, montrant
 la puissance de la parole céleste dans le resplendissement
 d'une vie sainte, car tout ce qu'il pouvait prêcher de fort
 par ses discours, il s'efforçait aussi de le faire voir en
 menant une existence sublime.

3. Il vivifiait par la parole les âmes mortes, mais l'admi-
 rable fleur de jeunesse dont il se paraît lui faisait aussi
 ressusciter les corps morts par un simple commande-
 ment. Aux aveugles il accordait la vue, aux boiteux la
 marche, à toutes les maladies la guérison, et en même
 temps il rayonnait tellement de la splendeur de sa très
 sainte vie qu'il fallait plus de puissance pour pouvoir vivre
 ainsi que pour secourir les autres par les merveilles dont
 nous avons parlé. Samuel était donc dans la vigueur de sa
 jeunesse, pour ainsi dire, quand l'ordre sacerdotal brillait à
 la fois par la puissance opérative de ses miracles et par la
 beauté si extraordinaire de sa sainte vie.

40, 1. Mais voilà longtemps que Samuel a vieilli. Bien
 du temps a passé, en effet, depuis que l'amour du siècle
 attire à lui quantité de ceux dont la vertu devrait chasser du
 cœur d'autrui les joies de ce monde. Nous ne voulons pas
 dire pour autant que la sainte Église n'a pas d'hommes
 religieux, mais qu'ils sont peu nombreux, ceux qui, arrivés
 au sommet d'où l'on prêche, savent mépriser le monde et
 s'attacher aux désirs d'en haut.

2. C'est pourquoi le texte dit bien de Samuel tout
 ensemble qu'il est vieux et qu'il prophétise. Il est vieux,

40, 1. *Non... idcirco dicimus ut... sed quod...* : la première conjonction
 (*ut*) a un sens causal comme la seconde (*quod*) ; cf. ERNOUT-THOMAS, §
 347, p. 297.

2. La vieillesse signifie l'affaiblissement spirituel, le relâchement
 moral : voir 14, 12-2.

sationis in pluribus perdidit, prophetare tamen non desinit, quia, dum aliquantos uiros spirituales habet, uirtutem prouidi spiritus ualenter exhibet.

3. Quod et in uno eodemque praedicatore intellegi conuenienter potest. Senes quidem sunt et prophetant, qui sic per neglegentiam dissoluuntur, ut bene doceant sed male uiuant.

8, 1 **4I, 1.** Qui filios suos iudices ponunt, quando illos in sacerdotii dignitate constituunt, qui remissioris uitae eorum tempora contemplantur. A senibus tamen iuuenes ordinantur, quia qui promouendi ueniunt, fortia promittunt. Sacerdotalis quippe uitae fortissimam professionem spondent, cuius uirtutem in futura conuersatione non habent.

2. Iuuenes igitur promouentur, quia qui eos ordinant, priusquam ab eis professionem uirtutis accipiant, eos ad tanti ordinis celsitudinem non adsumunt. Prius namque eis insinuant, et quam sublimiter uiuant et quam subtiliter doceant, quod idcirco debent sublimiter uiuere, ut utiliter ualeant praedicare, ut uitae propositum semper ad superna dirigant, ut de labore praedicationis temporalia praemia non requirant, ut personas in iudicio non accipiant, sed iusta aequitatis lance cuncta disponant, quatenus uiarum dei difficultates audiant et an uelint subire earum labores dicant.

40, 12 aliquantos uiros : aliquantas uires *m* || 14 et *om. um* || 16 dissoluuntur : resoluuntur *um*

41, 7 habent : habet *C* || 12 debent : debet *C*

41, 1. *Fortia promittunt* (aspirants aux ordres) comme en 70, 2 (aspirants à la vie monastique). Dans la phrase suivante, *professionem* et *uirtutem* s'opposent comme l'engagement verbal et la capacité réelle.

parce qu'il a perdu chez beaucoup la rigueur d'une vie austère ; cependant il ne cesse de prophétiser, car il a quelques hommes spirituels et montre en eux avec force la capacité de voir à l'avance que donne l'Esprit.

3. On peut aussi l'entendre sans inconvénient d'un seul et même prédicateur. Ils sont vieux et ils prophétisent tout ensemble, ceux qui, tombés dans la négligence et relâchés, enseignent bien mais vivent mal.

41, 1. Ces gens-là établissent leurs fils comme juges, 8, 1 quand ils confèrent la dignité sacerdotale à ceux qui ont sous les yeux le temps où ils mènent une vie relâchée. Cependant ce sont des jeunes qu'ordonnent les vieux, car ceux qui vont recevoir une promotion promettent de se montrer forts. Ils s'engagent en effet à embrasser la vie sacerdotale, profession qui exige une grande force, alors qu'ils n'ont pas assez de vertu pour la mener à l'avenir comme il convient.

2. Ce sont donc des jeunes qui sont promus, car ceux qui les ordonnent ne les admettent pas à un ordre avant d'avoir reçu d'eux une profession de vertu. Au préalable, en effet, ils leur exposent la vie sublime qu'ils doivent mener et l'enseignement précis qu'ils doivent donner, la nécessité de mener une vie sublime pour pouvoir faire entendre une prédication, le devoir qu'ils ont d'orienter toujours leur conduite vers le ciel, de ne pas chercher de rétribution temporelle pour leurs travaux de prédicateurs, de ne pas faire de distinction entre les personnes quand ils jugent, mais de tout peser sur les justes balances de l'équité. Ainsi leur font-ils entendre les difficultés des voies de Dieu, et dire s'ils veulent en assumer les fatigues.

41, 2. Allusion aux monitions des ordinations. Le premier point (vie sublime) est développé, tandis que le second (enseignement précis) ne l'est pas. *Uiarum dei difficultates* : cf. Ps 16, 4.

42, 1. Has profecto difficiles vias plerique, dum
sacros ordines ambiunt, se ambulare profitentur, sed
dum ad id quod ambiunt perueniunt, sponsionis suae
8, 3 tenere fortitudinem praetermittunt. Vnde et Samu-
5 helis filii non ambulasse in viis eius sed accepisse munera
et peruertere iudicium apte relati sunt. Samuhelis enim
viae sunt, quia praedicatoris officio exponuntur. Filii
ergo in viis patris sui non ambulant, quando hi qui ad
sacros ordines ambitiose perueniunt, ardua religionis
10 itinera a maioribus sibi ostensa deserunt et peruersa
intentione in appetitu terrenarum rerum altius inmer-
guntur.

2. Vnde et post auaritiam declinare, accipere
munera et iudicium peruertere aperte perhibentur.
15 Qui enim laborare pro caelestibus neglegunt, necesse
est ut in appetitu terrenorum arctius inserantur.

3. Declinare quidem post auaritiam est in ambitione
rerum terrenarum tota intentione defluere. Nam non-
nulli sunt qui terrena lucra per auaritiam expetunt, sed
20 tamen post auaritiam non declinant, quia et temporalia
appetunt, sed in appetitu eorum incurrere crimen
uitant. Declinant ergo post auaritiam, qui pro terrenis,
quae ardentem ambiunt, incurrere crimen nequaquam
pertimescunt. Animam quippe suam aestimant infe-
25 riorem omni re, quam possunt concupiscere.

4. Hinc namque est rapina uiolenta, hinc sunt furta
latentia, quia et eos quibus auari praeualent, uiolenter
opprimunt, et quorum rebus inferre uiolentiam

42, 6 peruertere : peruertisse *vm* || enim : etenim *C^{pc}* ||
13-14 munera accipere *transp. vm* || 21 in *om. vm* || 22 qui : que *C* || 27 et
om. vm

42, 1. *Sponsionis suae... fortitudinem* : tour abstrait, qui équivaut à *spon-
sionem suam fortem*. Ensuite, les deux premiers verbes de 1 S 8, 3 sont
rendus par des infinitifs passés (*ambulasse... accepisse*), le troisième par un
présent (*peruertere*), au moins selon *C*.

3. Dans la troisième phrase, *et* est en corrélation avec *sed*. Au para-
graphe suivant, les *et* abonderont (*et eos... et quorum ; saepe et ; unde et*).

42, 1. Ces voies difficiles, beaucoup de candidats aux
ordres sacrés déclarent qu'ils les suivront, mais une fois
leurs ambitions réalisées, ils n'observent pas le fort enga-
gement qu'ils ont pris. Aussi rapporte-t-on bien à propos 8, 3
que les fils de Samuel n'ont pas marché dans ses voies,
mais qu'ils ont accepté des cadeaux et perverti le droit. Ce
sont en effet les voies de Samuel, car elles sont exposées
d'office par le prédicateur. Les fils ne marchent donc pas
dans les voies de leur père, quand ceux qui parviennent
aux ordres sacrés par ambition abandonnent les chemins
ardus de la religion que leur montrent les anciens et
s'enfoncent profondément, avec une ardeur perverse,
dans la recherche des choses de la terre.

2. C'est pourquoi le texte dit ouvertement qu'ils tom-
bent dans l'avarice, acceptent des cadeaux et pervertissent
le droit. En effet, quand on ne se donne pas la peine de
travailler pour les biens du ciel, il est inévitable qu'on
s'emmêle plus étroitement dans la convoitise des biens de
la terre.

3. Tomber dans l'avarice, c'est s'adonner tout entier à
la recherche des choses terrestres. Il en est, en effet, qui
s'efforcent d'obtenir par avarice des profits terrestres,
mais qui ne tombent pas pour autant dans l'avarice, car ils
font la chasse aux biens temporels, mais évitent dans cette
chasse de commettre le crime. Tomber dans l'avarice, c'est
donc, à cause des biens terrestres que l'on convoite
ardemment, ne pas craindre de commettre le crime. On
tient en effet sa propre âme pour inférieure à tout ce qu'on
peut désirer.

4. De là vient la rapine violente, de là viennent les vols
cachés, car les avares oppriment violemment quand ils
sont les plus forts, et quand ils ne peuvent s'emparer des

42, 4. Non cité dans les deux commentaires précédents (2-3 et 15),
1 S 8, 3b l'est ici pour la première fois.

nequeunt, furta inferre moliuntur. Saepe et quibus
 30 non praevalent furto manuum, insidiantur falsitate
 uerborum. Vnde et filii Samuhelis ordinato processu in
 inordinata confusione auaritia denotantur, cum dicitur :
 8, 3 DECLINAVERUNT POST AVARITIAM ET ACCEPERUNT
 MVNERA ET PERVERTERUNT IVDICIUM. Qui
 35 enim ut munera acciperent iudicium peruerterunt, ad
 inferendum furtum concupitae rei non quaesierunt
 obscuritatem noctis sed tenebras rationis.

43. Et notandum quia ardor auaritia causa est
 accipiendorum munerum, et acceptio munerum causa
 peruertendi iudicii, ut prophetae narratione huius uitii
 prauitas ostendatur, non solum qualiter in reproborum
 5 cordibus proficit, sed etiam a sanctorum mentibus
 qualiter extirpari funditus possit. Nam si peruersitas
 ista iudicii ex acceptance munerum nascitur, ipsa
 uero acceptio munerum ex radice auaritia, qui
 munera non accipit, iudicium non peruertit, et oblata
 10 munera leuiter respuit, qui auaritia radicem a corde
 suo penitus extirpauit.

44. Sed istam culpam filiorum Samuhelis plenius
 uidendo quam loquendo colligimus. Nam si ad destituta
 ecclesiarum loca respicimus, ubi pater senescit,
 nota auaritia, accepti muneris et peruersi iudicii filii
 5 inuruntur, quia ubi per lucra turpia rectoris persona

42, 29 moliuntur : molliuntur C || 31 Samuhelis : Heli C || 32 auaritia confusione *transp. vm* || 33 et *om. vm* || 34 et *om. vm*

43, 2 causa : est *add. vm* || 5 etiam *om. vm* || 7-8 ipsa... auaritia *om. vm*

44, 4 nota : notam *C^ovm* || accepti : suscepti *vm* || 5 inuruntur : incurrunt *C^ovm*

43. In reproborum cordibus... a sanctorum mentibus : équivalence de *cor* et de *mens*, synonymes employés tour à tour pour varier. Dans la même phrase, les verbes (*proficit... possit*), qui riment entre eux, sont l'un à

choses par la violence, ils essaient de les voler. Souvent
 aussi, faute de pouvoir voler de leurs mains, ils tendent des
 embûches par des paroles mensongères. D'où la progression
 bien ordonnée des fils de Samuel dans la confusion désordonnée
 de l'avarice, le texte disant d'eux pour les blâmer : ILS
 8, 3 TOMBÈRENT DANS L'AVARICE, ACCEPTÈRENT DES CADEAUX
 ET PERVERTIRENT LE DROIT. En effet, ceux qui ont perverti le
 droit pour recevoir des cadeaux, n'ont pas cherché, pour perpé-
 trer le vol de l'objet convoité, l'obscurité de la nuit, mais les
 ténèbres de l'esprit.

43. Notons que l'ardeur de l'avarice entraîne l'acceptation
 des cadeaux, et l'acceptation des cadeaux la perversion du droit.
 Le récit du prophète montre ainsi non seulement comment ce vice
 mauvais progresse dans le cœur des réprouvés, mais encore comment
 il peut être radicalement extirpé de l'âme des saints. Car si cette
 perversion du droit naît de l'acceptation et que l'acceptation des
 cadeaux a pour racine l'avarice, celui qui n'accepte pas de cadeaux
 ne pervertit pas le droit, et il est facile de rejeter les cadeaux
 offerts, quand on a complètement extirpé de son cœur la racine de
 l'avarice.

44. Mais cette faute des fils de Samuel, nous la saisissons
 mieux par la vue que par la parole. Car, si nous considérons
 certains postes ecclésiastiques à l'abandon, quand le père vieillit,
 les fils encourent le blâme d'avarice, d'acceptation de présents
 et de perversion du droit. C'est que, quand la personne du chef
 se dégrade par des profits honteux, les cœurs des ouailles qui
 lui sont soumises ont

l'indicatif (fait réel), l'autre au subjonctif (éventualité). Ensuite *radix auaritia* fait allusion à 1 Tm 6, 10.

44. Insistance sur l'actualité du mal comme en 14, 1-2.

dissoluitur, subiecti gregis corda facile dissipantur, ut et in se nequiter uiuant et aliis exempla prauitatis praebeant.

45, 1. Sed libet in his ualde ammirari iudicia omnipotentis dei. Nam filii Samuhelis, dum post auaritiam declinant, dum causa peruertendi iudicii munera accipiunt, populo cui praesunt exempla prauitatis inpendunt; ipse autem populus, dum regem petit, de culmine potestatis prophetae filios abicit, deus uero omnipotens et regem petentium preces suscipit, et irascitur quod petatur.

2. Quibus profecto rebus turbari possumus, si eorum rationem non subtiliter uideamus. Quid enim iustius est quam ut populi iudicio corruat, qui reprobo mentis suae iudicio sic studuit uiuere, ut se sequens populus periret?

3. Sed tamen, cum sacerdotes male uiuunt, a laicis iudicandi non sunt. Digne ergo indigniorem recipiunt, qui indignum indigne deicere praesumpserunt. Nam de filiis Samuhelis dicitur: *Acceperunt munera et peruerterunt iudicium*. De eo autem rege, quem filii Israhel petunt, terribiliores ualde minae proferuntur, quia dicitur: *Agros uestros tollet et uineas et oliueta optima et dabit seruis suis*. Et quis sapiens non attendat quia nequius sit publica uiolentia agros et uineas tollere quam, ut accipere possent munera, praetextu ueritatis iudicium permutare? Haec culpa quadam uerecundia

44, 7 et¹ om. *vm* || exempla: uirtutis add. *C^{ue}*

45, 4 accipiunt: suscipiunt *vm* || 11 iustius: iustus *C^{ue}* || 12 uiuere om. *vm* || 16 deicere: eicere *vm* || 18 iudicium: iudicia *vm* || 19 terribiliores: terribiles *vm* || 20 et uineas om. *vm* || optima om. *vm* || 23 accipere possent: acciperent *vm*

vite fait de se corrompre: en menant personnellement une vie mauvaise, on donne aussi aux autres l'exemple de la dépravation.

45, 1. Mais ici, il fait bon admirer les jugements du Dieu tout-puissant. Car les fils de Samuel, en tombant dans l'avarice, en acceptant des cadeaux pour pervertir le droit, donnent au peuple qu'ils dirigent de mauvais exemples, mais le peuple, en demandant un roi, chasse du pouvoir suprême les fils du prophète; de son côté, le Dieu tout-puissant reçoit les prières de ceux qui demandent un roi, et en même temps il s'irrite de leur demande.

2. Ces faits peuvent nous troubler, si nous ne voyons pas leurs raisons de près. N'est-il pas parfaitement juste que le jugement du peuple fasse tomber celui qui, par le jugement réprouvé de son esprit, a décidé de mener une vie telle qu'elle mène à sa perte le peuple qui le suivrait?

3. Cependant, quand les prêtres vivent mal, les laïcs ne doivent pas les juger. Ils sont donc dignes de recevoir un plus indigne, pour avoir eu l'audace indigne de rejeter l'indigne. Car le texte dit des fils de Samuel: « Ils reçurent des cadeaux et pervertirent le droit », mais au sujet du roi demandé par les enfants d'Israël, il profère des menaces bien plus terribles en disant: « Il prendra vos champs, vos vignes et vos oliveraies les meilleures, et il les donnera à ses esclaves. » Quel esprit avisé ne voit que prendre par la violence, en vertu de l'autorité publique, champs et vignes est pire que de faire fléchir le droit sous des apparences de vérité afin de pouvoir recevoir des cadeaux? Cette der-

45, 3. Les laïcs ne peuvent juger les prêtres: ce principe juridique ne semble pas être énoncé ailleurs par Grégoire. Des analogies lointaines apparaissent dans *Mor.* 5, 24-25 (erreur d'inférieurs qui jugent des supérieurs; ils doivent s'exprimer librement mais humblement) et *Dial.* I, 2, 11 (un moine dissimule la faute de son abbé).

25 tegitur, pudore obumbratur, culpa uero illa tanto nequior cernitur, quanto manifestius atque atrocius perpetratur.

46, 1. Sed quia nos nondum ad illa regni tempora discutienda peruenimus, in quibus ista fieri mala etiam ad litteram describuntur, dum iuxta propositum nostrum de electo et bono loquimur, utile uidetur, ut
5 etiam ius regis, quod praedicitur, qualiter in bona parte possit accipi subtiliter uideamus. Nam si aliquid boni spiritualiter non ostenderet, nequaquam in hac sacra historia diceretur : *Locutus est Samuel ad populum legem regni et scripsit in libro et reposuit coram domino.*

8, 11 10 2. Quid ergo est quod Israhelitarum filii ponendi in regis curribus dicuntur? Sed praelatorum sanctae ecclesiae currus eorum deuota sunt desideria. Nam dum superna gaudia feruenter appetunt, uelut in curribus per alta feruntur. Hinc namque est quod
15 Helias in curru igneo ad caelum subleuatus asseritur, quia profecto ad superna gaudia sustolli non poterit, qui ea per alta et feruentia desideria cotidie non inquirat. Cum ergo boni auditores per exempla praedicatorum terrena contemnere et amare aeterna incipiunt, Israhelitarum profecto filii in regum curribus
20 ponuntur.

46, 1 quia *om. vm* || 3 dum : ergo *add. vm* || 5-6 bona parte : bonam partem *C^c* || 10 ergo *om. vm* || 14 namque *om. vm* || 15 ad : in *vm* || 17 cotidie *om. vm*

46, 8. 1 S 10, 25 || 15. Cf. 2 R 2, 11

46, 1. Cette « loi de la royauté » (1 S 10, 25) sera commentée en IV, 210-211, où Grégoire s'efforcera comme ici de lui donner un sens favorable, non sans envisager comme possible une distinction entre elle et le « droit du roi » (1 S 8, 9 et 11) dont il s'agit à présent.

nière fautive se couvre d'une certaine honte, se dissimule sous une certaine pudeur ; l'autre, au contraire, s'avère d'autant plus détestable qu'elle s'étale davantage et se commet plus effrontément.

46, 1. Mais puisque notre commentaire n'est pas encore arrivé aux temps du règne où ces maux sont décrits même à la lettre, et puisque nous nous proposons toujours de parler de Samuel élu et bon, il semble utile de voir en détail comment même le droit du roi, tel qu'on le prédit, peut être pris en bonne part. Car s'il ne présentait pas quelque chose de bon du point de vue spirituel, le récit sacré ne dirait pas : « Samuel dit au peuple la loi de la royauté, l'inscrivit dans un livre et la déposa devant le Seigneur. »

2. Eh bien donc, les enfants d'Israël seront mis sur les
8, 11 chars du roi : qu'est-ce à dire ? Mais les chars des prélats de la sainte Église sont leurs pieux désirs. Car lorsqu'ils aspirent avec ferveur aux joies d'en haut, ils sont comme portés sur des chars dans les hauteurs. De là vient qu'on dit d'Élie qu'il fut emporté au ciel sur un char de feu, car il est bien impossible d'être ravi par les joies d'en haut, si on ne les cherche pas chaque jour par des désirs élevés et fervents. Quand donc les bons auditeurs, à l'exemple des prédicateurs, commencent à mépriser les biens de la terre et à aimer ceux de l'éternité, les enfants d'Israël sont mis sur les chars du roi.

46, 2. Le char élève celui qu'il transporte : voir 16, 3 ; 18, 2. L'enlèvement d'Élie (2 R 2, 11) est présenté de façon toute semblable dans *Mor.* 10, 9, toute différente dans *Hom. Eu.* 29, 5. La formule *terrena contemnere et amare aeterna* rappelle *Hadr.* 110, 2 (Samedi de Pentecôte : *temporalia relinquere atque ad aeterna festinare*), dont on trouvera un écho plus précis en 54, 4 : *terrena quidem despiciere... aeterna diligere atque ad illa... festinare* ; cf. ASHWORTH, « Further parallels », p. 371.

47. Et notandum quia et tolli dicuntur et in curribus
 poni, quia prius debent a carnalibus desideriis ab-
 trahi, ut bene ualeant superni amoris ignibus inflam-
 mari. Quae nimirum terrena desideria quia non facile
 5 deseruntur, tolli filii perhibentur. Nam per magnam
 uiolentiam fieri oportet, ut terrena desideria electus
 auditor penitus deserat et in caelestibus sublimiter se
 sustollat. De hac quippe uiolentia dominus in euan-
 gelio ait : *Regnum caelorum uim patitur et uiolenti diripiunt*
 10 *illud.* De hac Paulus dicit : *Nemo coronabitur, nisi qui*
legitime certauerit.

48, 1. Quod etiam his uerbis latenter ostenditur,
 quia filii qui tolluntur, non in sedibus sed in curribus
 poni perhibentur. Curru quidem antiqui pugnare
 consueuerant. Sed et qui curru ducitur, sublimis ac
 5 terribilis contra hostem fertur. Electi enim uiri tanto
 sublimiores atque terribiliores sunt occultis hostibus,
 quanto in interni amoris celsitudine altius profecerunt.
 Sublimes quippe sunt, quia usque ad eorum intentio-
 nem malignorum spirituum suggestio non pertingit.
 10 Terribiles etiam sunt, quia reprobare maligna eorum
 consilia tanto facilius poterunt, quanto per intimi
 affectus uigorem in superni gaudii contemplatione
 consistunt.

2. Hoc quidem quotiens his dicitur, qui adhuc

47, 8-9 in euangelio *om. um* || 10 dicit : ait *um*

48, 4 consueuerunt *um* || 6 sublimiores atque terribiliores : subli-
 mes atque terribiles *Cr* || 7 in interni : interni *um* || 10 maligna *om. um* ||
 11 poterunt : possunt *um*

47, 9. Mt 11, 12 || 10. 2 Tm 2, 5

47. *Tolli* implique la violence : voir 23, 2 ; cette implication n'a pas
 été relevée dans les deux commentaires précédents (12 et 16-17). Peu
 cités l'un et l'autre, Mt 11, 12 apparaît en *Hom. Eu.* 20, 14, et 2 Tm 2, 5
 en *Hom. Eu.* 37, 1.

47. Le texte dit d'eux, il faut le noter, qu'on les prendra
 et qu'on les mettra sur des chars, car il faut d'abord
 s'arracher aux désirs charnels pour être capable de bien
 s'enflammer des feux de l'amour d'en haut. Ces désirs
 terrestres ne sont pas faciles à abandonner. Aussi le texte
 dit-il qu'on prend les fils d'Israël. Il faut en effet un grand
 déploiement de violence pour que l'auditeur élu aban-
 donne complètement les désirs de la terre et se laisse
 emporter dans les hauteurs du ciel. C'est de cette violence
 que le Seigneur dit dans l'Évangile : « Le royaume des
 cieux souffre violence, et des violents s'en emparent. »
 C'est d'elle que Paul dit : « Nul ne sera couronné, s'il n'a
 observé les règles du combat. »

48, 1. La même vérité est aussi indiquée obscurément
 par les mots employés, quand le texte dit qu'on prend les
 fils pour les mettre, non sur des sièges, mais sur des chars.
 Le char servait aux anciens à combattre. De plus, celui qui
 se déplace en char se porte contre l'ennemi en position
 dominante et en inspirant la terreur. De fait, les hommes
 élus dominant et terrifient d'autant plus leurs ennemis
 cachés qu'ils sont montés plus haut sur les cîmes de
 l'amour intérieur. Ils sont en position dominante, car les
 suggestions des esprits mauvais ne parviennent pas
 jusqu'à leur volonté. En outre, ils sont terrifiants, car ils
 pourront rejeter leurs conseils d'autant plus facilement
 que la force intérieure de leurs sentiments les tient dans la
 contemplation de la joie éternelle.

2. Chaque fois qu'on dit cela à ceux qui sont encore

48, 1. Au VI^e siècle, le char de combat n'est plus qu'un souvenir,
 semble-t-il. *Sublimis* rappelle 16, 3 (cf. 46, 2 et note).

2. *Tale est ac si dicat* : sur cette formule, voir t. I, p. 56-57. L'avertis-
 sement qui suit fait penser aux démêlés de Benoît avec les moines de
 Vicovaro (*Dial.* II, 3, 2-3).

15 carnales sunt, piarum minarum illis bonitas exhibetur. Quod tale est ac si dicat : « Quia uirtutis personam petitis, sub eius disciplina uacare carnalis uitae otio non ualetis. »

49, 1. Quare et equites regis et persecutores regalium quadrigarum tribuni et centuriones fieri perhibentur. Omnia quidem haec militiae terrenae sunt. Dum ergo equites et persecutores quadrigarum tribuni et centuriones fieri praedicuntur, ad omne belli exercitium summouentur.

2. Equites quippe sunt, quando in uirtute spiritus carnis suae uoluptatis fluxa restringuntur et cunctis inlecebrosis motibus magna potestate dominantur. Velut enim equo sublimis inuehitur, qui per bonum castitatis carni suae praepositus, liber et uelox et effugere hostem cum dedignatur poterit, et inuadere cum dignatur. Per hoc quidem quod bene sibi praesidere didicit, tantae uirtutis incrementa accepit, ut uelut irruentis equitis inpetum eius hostis sustinere non possit.

50, 1. Et quia in uirtutis suae robore exempla electorum patrum sequuntur, persecutores fiunt regalium quadrigarum. Quadrigae etenim regis sunt bona

48, 17 carnalis *om. um* || 18 ualetis : potestis *um*

49, 3 sunt : omnia *add. C* || 4 persecutores : praecursores *Ct* || 6 exercitium : exercitum *Cv* || 13 sibi *om. um* || 14 tantae : tanta *um* || ut : et *C* || 15 eius *om. um* || sustinere hostis *transp. um*

50, 2 fiunt : sunt *um*

49, 1. *Persecutores (um)* paraît préférable à *praecursores (Ct)* la seconde fois aussi bien que la première ; cf. 51, où Grégoire passera *ex professo* d'une forme à l'autre. Plus haut, à l'inverse, il a d'abord lu *praecursores* (18, 1), puis *persecutores* (18, 4).

2. Monter à cheval signifie prendre une position dominante : voir 17. Mais ici, c'est le concupiscible de l'animal qui est considéré, non son irascible, et le cavalier, au lieu de s'identifier à sa monture, s'oppose à

charnels, on fait preuve de bonté envers eux en leur adressant de charitables menaces. C'est comme si l'on disait : « Puisque vous demandez un personnage vertueux, vous ne pourrez, sous sa férule, vous livrer à l'oisiveté de la vie charnelle. »

49, 1. C'est pourquoi le texte dit aussi que l'on fera des cavaliers du roi et des coureurs qui suivent les quadriges royaux, des tribuns et des centurions. Tout cela fait partie de l'armée terrestre. Quand donc on prédit que les cavaliers et les coureurs qui suivent les quadriges deviendront des tribuns et des centurions, c'est pour toute sorte de fins guerrières qu'ils sont enrôlés.

2. Sont cavaliers, en effet, ceux qui, par la vertu de l'esprit, refrènent le laisser-aller voluptueux de leur chair et dominant à grand effort toutes leurs pulsions passionnelles. De fait, c'est comme perché sur un cheval qu'il se déplace, celui qui, grâce à la vertu de chasteté, exerce un contrôle sur sa chair et, libre et rapide, pourra aussi bien échapper à son ennemi quand il le dédaigne que l'attaquer quand il daigne s'en occuper. En apprenant à bien se gouverner, il a tellement accru son pouvoir vertueux que son ennemi ne peut tenir devant cette espèce de cavalier qui le charge au galop.

50, 1. Et parce qu'ils suivent, dans leur force vertueuse, les exemples des pères élus, ils deviennent des coureurs qui suivent les quadriges royaux. En effet, les

elle en la réprimant. Cf. *Dial.* III, 34, 4 : Axa assise sur son âne (Jos 15, 18) représente l'âme qui gouverne (*praesedit*) les mouvements irrationnels de sa chair.

50, 1. *Exempla... sequuntur* : de même en 18, 4 (*imitantur*). Les quadriges représentaient précédemment (18, 2) les mauvais conseillers des prélats réprouvés. Compris alors comme véhicules de parade, ils sont considérés maintenant comme chars de combat et de triomphe. Les deux commentaires notent leur « sublimité ».

5 exempla electi praedicatoris. In eis quippe et pugnans
et triumphans ostenditur, quia, dum sancta opera
praedicatoris adspicimus, hunc profecto sublimem
uidemus et in agone certaminis et uirtute triumphi.

10 2. Sed carnalibus desideriis oppressi uidere hunc in
quadrigis suis possunt, persequi eius quadrigas non
possunt. Velut pedites quippe in plano sunt pigri ad
cursum, debiles ad conflictum.

15 3. Vt ergo regales quadrigas persequi ualeant, prius
equites fiant : terrena desideria conterant, carni suae
praesideant, pudicitiae armatura candescant. Tunc
quidem post electos patres in spiritali conflictu currere
tanto decentius possumus, quanto per id quod nobis
laudabiliter praesumus, occultorum hostium agmina
potenter ferimus.

5 51. Quod si, uelut plures habent codices, non
« persecutores » sed *praecursores* legimus, a bono intel-
lectu non uacat. Regalium quidem quadrigarum praec-
ursor est, qui laudat uerbo exempla iustorum. Qui
nimirum eques esse debet, quia reprobus laudator est,
qui altam uitam atque doctrinam sanctorum praedicat,
quam sublimi proposito imitari nequaquam curat.

50, 7 uirtute : in *praem. viii*

51, 1 si : nobis *add. C^{ur}* || 4 uerbo exempla : uerba exemplo C

50, 3. *Prius equites fiant* : cette progression (on devient cavalier avant de suivre les quadriges) manquait dans le premier commentaire (18, 4). — *Armatura candescant* : éclat de l'acier (armes) ou blancheur des étoffes (harnachements, baudriers, etc.) ? *Armatura* ne reparait que dans *Mor.* 8, 2, 2 ; *Hom. Ez.* II, 3, 22.

51. Mentionnée en second lieu, la leçon *persecutores* était présentée plus haut (18, 4) comme majoritaire, ou du moins très fréquente (*ut plerique codices habent*). Ici les deux leçons sont citées en ordre inverse, et la seconde (*praecursores*) se rencontre selon Grégoire dans un bon

quadriges du roi sont les bons exemples du prédicateur élu. En eux, il se montre à la fois combattant et triomphant, car lorsque nous regardons les œuvres saintes d'un prédicateur, nous constatons sa sublimité à la fois dans le combat qu'il livre sur le champ de bataille et dans le triomphe que remporte sa vertu.

2. Mais ceux qui sont courbés sous les désirs charnels peuvent seulement le voir sur ses quadriges, sans pouvoir suivre ses quadriges. Comme des piétons, en effet, ils marchent au ras du sol, paresseux à la course, faibles au combat.

3. Aussi, pour pouvoir suivre les quadriges royaux, qu'ils commencent par devenir cavaliers ! Qu'ils foulent aux pieds leurs désirs terrestres, dominant leur chair, endossent la blanche armure de la chasteté. Nous pouvons alors courir derrière les pères élus dans le combat spirituel, et cela d'autant mieux qu'en exerçant sur nous-mêmes un contrôle méritoire, nous portons des coups vigoureux aux troupes de nos ennemis cachés.

51. Si, comme le portent un certain nombre de manuscrits, nous ne lisons pas « coureurs qui suivent » mais « coureurs qui précèdent », cette leçon se prête à une interprétation positive. Courir devant les quadriges royaux, c'est louer verbalement les exemples des justes. Cependant il faut alors être cavalier, car ce serait louer de façon inacceptable que de célébrer l'existence et l'enseignement sublimes des saints, sans se soucier de les imiter en menant soi-même une vie élevée.

nombre de témoins (*uelut plures codices habent*). Sans doute *plerique* est-il plus fort que *plures*. — « Louange » comme en 18, 4. *Imitari* rappelle aussi 18, 4 et 50, 1, où l'imitation, plus logiquement, était le fait de ceux qui suivent, non de ceux qui précèdent.

52, 1. Sed qui aliorum uitam atque doctrinam proponere aliis ad imitationem nouit, iam quidem spiritualis militiae esse magister incipit. Bene ergo
8, 12 subditum est : ET CONSTITVET SIBI TRIBVNOS ET
5 CENTVRIONES. Tribuni sunt, cum incipiunt ; centuriones, cum in spiritali magisterio perficiuntur. Vt enim superius diximus, a centenatio numero centurio dicitur.

2. Tribuni etiam intellegi possunt spiritalis uiri, scientia simplices sed amore dei et proximi inflammati. Qui licet alta et spiritalia loqui nesciant, tamen per exempla electorum, quae norunt, ad amorem conditoris, quos praeualent, accendere conantur. Tribus quidem cognatio siue curia dicitur. Si ergo tribuni
15 dicuntur a tribu, qui ad profectum proximorum sanctorum exempla proferunt, tribuni nominantur. Ad rusticitatem quidem nostram destruendam uelut curia ueniunt, quando nobis illa proponunt, per quae sancti uiri omnipotenti domino placuerunt. Et cum
20 plurimorum sanctorum proprias uirtutes exponunt, quasi spiritalium cognationum nobilitatem nobis aperiant.

3. Centuriones ergo intellegi uiri perfectiores possunt, qui praedicatorum magisterio dum bene proficiunt.

52, 4 subditum : subiunctum *um* || 6 ut enim : etenim ut *um* || 7-8 dicitur centurio *transp. um* || 13 praeualent : praeualet *C* || 18 quae : quem *C^{ae}* || 19 domino : deo *um*

52, 1. Officier supérieur, le tribun commandait aux centurions (voir par exemple Ac 23, 15). Par un curieux renversement des rôles, Grégoire en fait un débutant, en contraste avec la « perfection » du centurion (cf. 19). À la fin du VI^e siècle, les tribuns figurent encore dans la hiérarchie byzantine. Grégoire en nomme cinq dans ses lettres. Leur titre habituel est *uir magnificus* et *magnitudo uestra* (*Reg. Ep.* 2, 47 ; 7, 3 ; 9, 113 et 175 ; 9, 201 et 206), parfois *clarissimus* (*Reg. Ep.* 1, 13). Voir aussi *Dial.* III, 19, 1-2. Au contraire, le grade de centurion n'est plus alors qu'un souvenir.

52, 1. Mais celui qui sait présenter aux uns la vie et l'enseignement des autres, celui-là commence à être un instructeur militaire au spirituel. Aussi est-ce bien à propos que le texte ajoute : IL LES UTILISERA COMME TRIBUNS
8, 12 ET CENTURIONS. Ils sont tribuns au début, centurions quand ils deviennent de parfaits instructeurs spirituels. En effet, comme nous l'avons dit plus haut, le nom de « centurion » vient du nombre cent.

2. Par tribuns on peut aussi entendre les hommes spirituels, simples quant au savoir, mais brûlants d'amour pour Dieu et le prochain. Bien qu'ils ne sachent pas tenir des propos élevés et spirituels, ils s'efforcent tout de même d'embraser de l'amour du Créateur ceux qu'ils peuvent, en leur montrant ce qu'ils savent : l'exemple des élus. Le mot « tribu » désigne une parenté ou une curie. Si donc le nom de « tribun » vient de « tribu », ceux qui proposent l'exemple des saints à leurs proches pour les faire progresser sont ce qu'on appelle des tribuns. Afin de détruire notre grossièreté, ils viennent en curie, pour ainsi dire, quand ils mettent devant nos yeux les actes par lesquels les saints ont plu au Seigneur tout-puissant. Et lorsqu'ils décrivent les vertus particulières de nombreux saints, ils nous découvrent, en quelque sorte, la noblesse de ces parentés spirituelles.

3. Par « centurions » on peut donc entendre les hommes plus parfaits qui, ayant bien profité du magistère des

52, 2. « Exemples des élus » : sur cet aspect de l'enseignement religieux, cf. III, 171, 1-2 (« Béthel »). Étymologie de *tribunus* et sens de *tribus* : voir t. I, p. 116, n. 65 et 67. *Curia*, d'où vient le français « cour », désigne toute assemblée de notables, depuis le Sénat de Rome jusqu'aux conseils municipaux, dont les membres (*curiales*, cf. *Dial.* II, 11, 1) sont grevés de charges fiscales (*obnoxius curiae* : *Reg. Ep.* 2, 31, ligne 18 ; 4, 26, ligne 33).

3. Cité ici sans commentaire, Mt 13, 52 est davantage mis en valeur dans I, 56, 1-2 et *Hom. Eu.* 11, 5, où *noua et uetera* représentent les deux Testaments. Double enseignement, par la parole et l'exemple : *RM* 2, 11-15 = *RB* 2, 11-15 ; voir aussi *Past.* II, 3 et III, 40.

25 ciunt, eorum adiutores atque cooperatores fiunt. De
 quibus profecto in euangelio dominus ait : *Omnis scriba*
doctus in regno caelorum similis est homini patrifamilias, qui
profert de thesauro suo noua et uetera. Tales quippe non
 30 solum operatione praecipui sunt, sed etiam uerbi dei
 scientia eruditi. Vnde et ad spiritalis militiae conflic-
 tum cohortari proximos tanto utilius possunt, quanto
 et alta, quae praedicare sciunt, in opere uirtutis
 ostendunt. Habent in eruditione uerba, habent ad
 35 exempla simplicium opera, ut alta quae loquuntur
 sapientes intellegant et, qui uerborum secreta non
 uident in intimis, imitentur opera quae uident foris.
 Centuriones ergo constituuntur, quando perfectione
 uirtutis culmen obtinent dignitatis, ut sublimer
 uiuant et, quo altius uiuunt, utilius doceant.

53, 1. Sed qui centuriones sunt, cum belli tempora
 ordinant, proficere debent, ut pacis etiam fructus
 8, 12 5 proferre cognoscantur. Post tribunos ergo et centu-
 riones agrorum fiunt aratores et messoris segetum, ut
 uictorum iam corda uomere adhortationis aperiant, ex
 quibus uberem bonorum operum triticum metant.

2. Velut in pace iam quidem arant, qui ea corda,
 quae spiritalia inpugnamta deuicerant, ad exercenda
 opera pietatis excitant. Et segetes metunt, quando de
 10 diuini uerbi semine, quod in auditorum mentibus
 sparserant, electa opera prorupisse gratulantur. Velut

52, 25 adiutores : auditores *m* || 34 simplicium : simplicum *Ct* ||
 quae : quo *v* || 37 perfectione : perfectiones *C^{ne}*

53, 2 ordinent *m* || 3 proferre : profecte *C^{ne}* ferre *vm* || cognoscantur : cognoscant *C* || 6 uberem : uberius *m* || 10 mentibus : cordibus *vm*

52, 26. Mt 13, 52

53, 1. Laboureurs et moissonneurs : voir 20, 2-3. Ici, Grégoire établit un lien entre ces activités du temps de paix et celles du temps de guerre qui précèdent.

prédicateurs, deviennent leurs auxiliaires et leurs collabo-
 rateurs. C'est d'eux que le Seigneur dit dans l'Évangile :
 « Tout scribe instruit du royaume des cieux ressemble à un
 père de famille qui tire de son trésor le neuf et l'ancien ». En effet, ces gens-là ne sont pas seulement remarquables par leur conduite, mais encore savants dans la science de la parole de Dieu. Cela leur permet d'inciter leur prochain au combat spirituel avec d'autant plus d'efficacité qu'ils illustrent par leurs actes de vertu les hautes maximes qu'ils savent prêcher. Ils ont des mots pour enseigner, ils ont des actes pour donner l'exemple aux simples. Ainsi les sages comprennent ce qu'ils disent, et ceux qui ne voient pas au-dedans la signification secrète des mots, imitent les actes qu'ils voient au-dehors. Ils sont donc nommés centurions, quand la perfection de la vertu leur fait atteindre le faite des dignités, de sorte qu'ils mènent une vie sublime et enseignent d'autant plus efficacement que leur vie est plus élevée.

53, 1. Mais ceux qui sont centurions, exerçant leur commandement en temps de guerre, doivent aller plus loin et produire aussi, aux yeux de tous, des fruits de paix. Après les tribuns et les centurions, on institue donc des 8, 12 ouvriers qui labourent les champs et moissonnent les récoltes, afin d'ouvrir les cœurs des vaincus avec la char-
 rue de l'exhortation et d'en tirer une abondante moisson de ce froment que sont les bonnes œuvres.

2. Après l'instauration de la paix, en quelque sorte, ils labourent, ceux qui éveillent à l'exercice des œuvres de charité les cœurs que les assauts spirituels ont vaincu. Et ils moissonnent les récoltes, quand la semence de la parole divine, qu'ils avaient jetée dans les âmes de leurs auditeurs, produit des œuvres de choix pour leur plus grande joie. En

enim de agro triticum falcibus metunt, quando amplexu caritatis id de superna conuersatione accipiunt, quo interna deuotione satientur.

8, 12 54, 1. Sed quandiu in hac uita uiuimus, in pace nulla possidemus. Antiquus enim hostis quia semper bene agentibus aduersatur, necesse est ut nos semper ea
5 quae bene agimus defendamus. Quare et bene post aratores agrorum et segetum messorum armorum fabri et curruum regis fieri perhibentur. Arma et currus fabricant, ut ipsos agros, quos excolunt, et eas, quas metunt, segetes defendant.

10 2. Currum quippe fabricant, ut ad occursum aduersariorum ueloces sint; arma uero, ut sint potentes. Currum quidem conscendunt, ut magno inpetu castra daemonum adterant, et ut extinguant quos inpetunt arma portant.

15 3. In hac quippe currus sublimitate stabat qui dicebat: *Nostra conuersatio in caelis est*. Vnde et securus iam, quia superior cunctis suis hostibus apparebat, affirmans ait: *Nulla creatura poterit nos separare a caritate dei, quae est in Christo Iesu*. Sed qui currum conscenderat, arma tenebat. Vnde exponit dicens: *Ego*

54, 3 ut *om. vm* || semper nos *transp. vm* || 7-9 ipsos agros... fabricant *om. C^{ue}* || 7 et eas: easque *vm* || 7-8 segetes quas metunt *transp. vm* || 15 securus: securus *C* || 16 quia: qui *vm* || superior: superiorem *C^e* || 18 dei... Iesu: Christi *vm* || 19 unde: et *add. m*

54, 15. Ph 3, 20 || 17. Rm 8, 39 || 19. 1 Co 9, 26-27

54, 1. *Antiquus hostis*: appellation courante du diable (*Dial.* I, 10, 4, etc.), dont l'épithète vient d'Ap 12, 9 et 20, 2 (*serpens antiquus*), et le substantif s'inspire de Mt 13, 28 (*inimicus homo*); 1 P 5, 8 (*aduersarius uester*), etc.

2. Relation entre armes et chars: voir 21.

3. Sur Ph 3, 20, voir II, 4, 2 et note. Les deux citations suivantes reparaissent en ordre inverse dans V, 22. En outre, Rm 8, 39 figure en

effet, c'est comme s'ils moissonnaient à la faux le froment des champs, quand, ouvrant tout grand les bras de la charité, ils reçoivent d'une vie céleste ce qui rassasie au-dedans leur dévotion.

8, 12 54, 1. Mais aussi longtemps que nous vivons ici-bas, nous ne possédons rien en paix. Car, le vieil adversaire faisant toujours la guerre à ceux qui se conduisent bien, il nous faut sans cesse défendre notre bonne conduite. Aussi est-ce bien à propos qu'après ceux qui labourent les champs et moissonnent les récoltes, le texte rapporte qu'on institue des ouvriers qui fabriquent les armes et les chars du roi. Ils fabriquent des armes et des chars pour défendre les champs qu'ils cultivent et les récoltes qu'ils moissonnent.

2. Ils fabriquent le char pour aller rapidement au devant des ennemis, les armes pour être forts. Ils montent sur le char pour emporter d'un assaut impétueux le camp des démons, et ils portent des armes pour tuer ceux qu'ils assaillent.

3. Il se tenait là-haut sur son char, celui qui disait: « Notre vie est dans les cieux. » D'où l'assurance avec laquelle, désormais visiblement supérieur à tous ses ennemis, il affirme: « Aucune créature ne pourra nous séparer de la charité de Dieu qui est dans le Christ Jésus. » Mais celui qui était monté sur le char tenait ses armes à la main.

IV, 141 (même teneur) et *Mor.* 10, 39, tandis que 1 Co 9, 26-27 est rarement cité dans sa première partie (*Mor.* 30, 59), mais souvent dans la seconde. Celle-ci (1 Co 9, 27) présente tantôt comme ici les mots *seruituti subicio* (*Mor.* 20, 78, etc.; *Hom. Ez.* I, 4, 6; *Reg. Ep.* 7, 22), tantôt la leçon Vulg. *in seruitutem redigo* (*Mor.* 20, 9; *Hom. Eu.* 32, 3; *In I Reg.* IV, 166; V, 22 et 88).

20 *autem sic curro non quasi in incertum, sic pugno non quasi aerem verberans, sed castigo corpus meum et servituti subicio.*

4. Quid ergo in hoc curru rectius exprimitur quam rectae intentionis sublimitas? Currum ergo fabricare est in mentibus auditorum altitudinem rectae intentionis erigere. Qui enim per exempla meliorum praedicationis ministerium sortiuntur, currus post aratri et messisionis studium fabricant, quando bene agentes subditos et docent, ut ex omnibus operibus bonis, quae agunt, sola aeternae retributionis praemia praesententur. Terrena quidem despiciere, nulla transitoria desiderare, aeterna diligere atque ad illa magnis desiderii festinare iam quidem sublimi currui praesidere est. De quibus nimirum curribus per psalmistam dicitur: *Currus dei decem milium multiplex, milia laetantium; dominus in illis ascendit.*

5. Arma uero eorum sunt acuta consilia, quibus tanto ualidius hostes feriunt, quanto celerius ipsorum astutiasprehendunt. Vnde et quasi armatus ille potens loquebatur: *Non ignoramus eius astutias.* Arma etiam fabricabat, cum dicebat: *Est scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere; et galeam salutis adsumite et gladium spiritus, quod est uerbum dei.*

54, 21 *seruituti subicio*: in *seruitutem redigo* *um* || 28 et *om. um* || 34 *milium*: *millibus m* || 37 *ipsorum*: *eorum um* || 40 *est*: et *m*

54, 34. Ps 67, 18-19 || 39, 2 Co 2, 11 || 40. Ép 6, 16-17

54, 4. *Rectius... rectae*: rapprochement peut-être involontaire. *Per exempla meliorum*: plutôt que des « exemples des élus » prêchés par les spirituels peu instruits (52, 2), il s'agit sans doute des exemples personnels de vertu que les prédicateurs joignent à leur enseignement (52, 4). *Terrena despiciere*, etc.: voir 46, 2 et note. La citation finale (Ps 67, 18) se retrouve dans *In Cant.* 45. Omettant les mots *in Sina in sancto* qui terminent ce verset, Grégoire passe au suivant (Ps 67, 19: *ascendens Rom.*; *ascendisti Gal.*), qu'il a cité dans *Hom. Eu.* 29, 10.

D'où ce qu'il déclare: « Pour moi, je cours, mais pas à l'aventure; je lutte, mais pas en donnant des coups en l'air: c'est mon corps que je frappe et que je réduis en servitude. »

4. Ce char, donc, est-il rien qu'il représente plus correctement qu'une haute rectitude d'intention? Fabriquer un char, c'est donc dresser dans l'âme des auditeurs la plateforme supérieure d'une intention droite. En effet, ceux qui reçoivent en partage le ministère de prêcher en donnant les meilleurs exemples, ceux-là fabriquent des chars, après s'être dépensés à labourer et à moissonner: ils enseignent à leurs sujets, outre la bonne conduite dont ils font preuve, à ne pas attendre, pour toutes les bonnes œuvres qu'ils accomplissent, d'autre rétribution que les récompenses éternelles. Mépriser les biens de la terre, ne désirer aucune chose passagère, aimer les biens éternels et se hâter vers eux avec de grands désirs, c'est là siéger tout en haut d'un grand char. C'est de ces chars qu'il est dit par le psalmiste: « Le char de Dieu est dix mille fois multiple. Ce sont des milliers qui se réjouissent; sur eux le Seigneur est monté. »

5. Quant aux armes, ce sont leurs desseins tranchants, dont ils frappent leurs ennemis avec d'autant plus de force qu'ils découvrent leurs astuces plus rapidement. D'où ce que disait quelqu'un qui parlait lui aussi en qualité de guerrier armé: « Nous n'ignorons pas leurs astuces. » Il fabriquait aussi des armes quand il disait: « Il y a le bouclier de la foi, avec lequel vous pouvez éteindre tous les traits enflammés du Malin. Prenez aussi le casque du salut et le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu. »

54, 5. Bien que les armes précèdent les chars dans le texte commenté (voir 21, 1), elles sont ici placées en second lieu. Première citation (2 Co 2, 11) comme dans *Mor.* 3, 15; *Hom. Ez.* I, 7, 3 et II, 9, 14, où cependant cette phrase est jointe à la précédente (2 Co 2, 10) et citée selon *Vulg. (cogitationes eius)*. Deuxième citation: voir III, 38, 2 et note.

8, 12 55, 1. In his quidem curribus et armis positi electi ueloces atque potentes sunt. Veloces quidem, quia, dum spiritalia cupiunt, nequitas spiritalis in momento apprehendunt. Potentes uero sunt, quia, dum ardentius summa desiderant, quidquid eis de imo saeculi amore suggeritur, pro nullo pensant, et quasi currus uecti pondere in hostes magnum impetum habent, qui sanctis uirtutibus et acutis consiliis pleni temptamenta omnia, quae ingeruntur, in momento destruunt.

10 2. Nec uacat ab isto sensu, quod currus, dum per terram uoluitur, et inferiorem partem leuat sursum et superiorem item deorsum premit. Sic nimirum et sanctorum uirorum recta intentio, dum de terrenis quae agit caelestia expectat, uelut partem quam per terram trahit ad summa dirigit. Et quia se tam de bono opere quam de expectatione aeternae retributionis in conspectu conditoris humiliat, uelut ad terram mergit partem quam sursum leuat. In rotis quippe suis currus noster incessanter uoluitur, si de bono opere
15 20 semper ad aeterna intendimus et de omni profectus nostri altitudine humiles esse curamus.

8, 12 56. Quae profecto arma et currus tunc regis sunt, cum a praedicatorum sanctae ecclesiae forma et doctrina discrepare minime uidentur. Currus ergo et arma electi praedicatores fabricant, quando auditores suos
5 ad supernam patriam festinare docent et intentionis rectitudine et munitione uirtutis.

55, 1 his : illis *vm* || 5 imo : domo *C^{ue}* || 7 uecti : uehcti *v* || 12 item *om. vm* || deorsum premit : deprimit deorsum *vm* || 17 conspectum *C^{ue}* || 19 incensanter *C* || 20 ad aeterna : aeterna *vm*

56, 1 sunt regis *transp. vm* || 5 intentiones *C* || 6 munitione : minutione *C*

55, 2. Appliquée ailleurs à l'Écriture (*Hom. Ex. I, 6, 7*), l'image de la roue en mouvement illustre ici le comportement des âmes saintes.

55, 1. Montés sur ces chars et munis de ces armes, les élus sont rapides et forts. Rapides, car dans leur élan vers les biens spirituels, ils découvrent en un instant les puissances spirituelles du mal ; forts, car leur ardent désir des biens suprêmes leur fait tenir pour rien tout ce que leur suggère l'amour d'en bas, celui du siècle, et comme portés par un char pesant, ils se jettent sur l'ennemi avec une grande impétuosité, détruisant en un instant, par les saintes vertus et les desseins tranchants dont ils sont pleins, toutes les tentations qu'on leur oppose.

2. Et ce n'est pas sans correspondre à ce sens que le char, quand il roule sur le sol, lève le bas de ses roues et en baisse le haut. De même, en effet, l'intention des saints, attendant les biens célestes en récompense des actes terrestres qu'elle accomplit, lève en l'air, pour ainsi dire, ce qu'elle traîne sur la terre. Et parce que, en présence du Créateur, elle s'humilie à propos de ses bonnes œuvres aussi bien que de son attente de la récompense éternelle, elle abaisse jusqu'à terre ce qu'elle a levé en l'air. Sur ses roues, en effet, notre char ne cesse de rouler, si l'intention de nos bonnes œuvres regarde toujours vers l'éternité et si, pour toute l'élévation à laquelle nous parvenons en progressant, nous prenons soin de rester humbles.

56. Mais ces armes et ces chars n'appartiennent au roi que s'ils ne s'écartent aucunement de l'exemple et de l'enseignement des prédicateurs de la sainte Église. Les prédicateurs fabriquent donc des chars et des armes, quand ils apprennent à leurs auditeurs à se hâter vers la patrie céleste en gardant une intention droite et en se munissant de vertu.

57. Sed haec omnia, quae in profectu unius ostendimus, nihil obstat, si per se in pluribus distributa sentiamus. Electos quidem per uirtutum gradus proficientes ostendimus prius in curribus poni, deinde equites et regalium quadrigarum praecursores ordinari, tribunos, centuriones, aratores et messorum constitui, ad extremum uero fabros armorum fieri. Sed quia sancta ecclesia diuersis electorum ministeriis utitur, qui uult potest gratiarum dona singula ordinibus adtribuere singulis, ut eorum quaeque sint propria, qui eorum affectibus strictius inseruntur.

8, 13 58, 1. Quid ergo est quod subdit filias Israhelitarum unguentarias et focarias et panificas esse futuras? Sed filiarum appellatione aliquando infirmitas, aliquando fecunditas designatur. Quae ergo Israhelitarum filiae nisi mentes electae sunt ad diuini uerbi conceptum praeeparatae?

2. Quae regis unguentariae fiunt, quia, dum praedicatoris sui institutione proficiunt, in se abundantem gratiam spiritus sancti percipiunt, per quam mederi contritis cordibus salubriter possunt. Focariae etiam fiunt, quia, dum feruore sancti spiritus plenae sunt, exemplo suo proximorum corda in amorem conditoris accendunt. Panificae fiunt, quando electas mentes uerbi dei alimento reficiunt.

57, 3-4 proficientes : proficiscentes *vm* || 9 dona : in *add. C* || 10-11 propria : illis *add. vm*

58, 9. Cf. Is 61, 1

57. Tout en passant du progrès des individus à la pluralité des rôles dans l'Église, Grégoire ne revient pas en arrière, mais continue sa lecture du texte.

58, 1. Plus haut (22, 1), *filiae* signifiait la faiblesse. Le sens de « fécondité » est nouveau.

57. Tout cela, nous l'avons exposé dans une perspective de progrès individuel, mais rien ne nous empêche d'appliquer ces différentes choses à des personnes différentes. Nous avons montré que les élus, en progressant sur l'échelle des vertus, commencent par être mis sur les chars, puis reçoivent les fonctions de cavaliers et de coureurs précédant les chars royaux, sont nommés tribuns, centurions, laboureurs et moissonneurs, enfin deviennent fabricants d'armes. Mais puisque la sainte Église emploie les élus à divers services, on peut, si l'on veut, attribuer chaque don de la grâce à un ordre particulier, de façon à en faire la caractéristique de ceux auxquels il appartient plus spécialement.

8, 13 58, 1. Pourquoi donc le texte ajoute-t-il que les filles des Israélites seront parfumeuses, cuisinières et boulangères? Mais le nom de « filles » dénote tantôt la faiblesse, tantôt la fécondité. Que sont donc les filles des Israélites, sinon les âmes élues, prêtes à concevoir la parole divine?

2. Elles deviennent parfumeuses du roi, car en progressant sous la conduite de leur prédicateur, elles reçoivent en abondance la grâce du Saint-Esprit, qui leur permet de donner des remèdes salutaires aux cœurs contrits. Elles deviennent aussi cuisinières, car, remplies de la ferveur de l'Esprit Saint, elles allument par leur exemple l'amour du Christ au cœur de leurs proches. Elles deviennent boulangères, quand elles nourrissent les âmes élues de l'aliment de la parole de Dieu.

58, 2. D'abord interprétées défavorablement (22, 1-3), les trois catégories de femmes sont entendues ici de façon positive. La première (parfumeuses) évoque Is 61, 1 (*Spiritus domini super me... ut mederer contritos corde*), cité en *Mor.* 4, 12.

15 3. Vnguentariae ergo sunt filiae, quando uulnera peccatorum curant. Focariae sunt, quando purgata a sordibus peccatorum corda ad studium boni operis exemplo suae uirtutis inflammant. Panificae uero sunt, quando proficientibus per exempla non iam exempla
20 proponunt, sed altae scientiae uerba proferunt, ut uelut solido cibo pasti tanto fortius agant, quanto iam spiritaliter instructi feruentius aeterna desiderant.

8, 14 59, 1. Sequitur : AGROS QVOQVE VESTROS ET VINEAS ET OLIVETA OPTIMA TOLLET ET DABIT SERVIS SVIS. Quinam sunt agri, quae uinae, quae oliueta, quae iure praelatorum nobis auferuntur? Sed praedicatores
5 sancti, quando ad correctionem peccatorum loquuntur, delectationes carnis, concupiscentias mentis, simulationes bonorum operum reprehendunt.

2. Nam si carnis delectationes iniquae possessionis agri non essent, apostolus nequaquam diceret : *Qui seminatur in carne, de carne metet corruptionem*. In carne quippe seminare est propositum mentis obruere in delectationes corporis. Qui profecto corruptionem de carne metunt, quia in electorum resurrectione renouationem aeternae incorruptionis nequaquam recipiunt.

15 3. Vinearum quoque appellatione mentis concupis-

58, 15 sunt : fiunt *vm* || 16 sunt *om. vm* || 18 panificae : sunt *add. C^{ae}*
|| 20 uerba : uero *v* || 22 feruentius : feruentes *C^{ae}t*

59, 1 et *om. vm* || 5 correctionem : correptionem *vm* || 7 operum *om. C^{ae}*
|| 12 delectationes : delectatione *C^{ae}*

59, 9. Ga 6, 8

58, 3. Cette progression rappelle 52, 2-3, où l'exemple précédait (dans le ministère des « tribuns ») et accompagnait (dans la prédication des « centurions ») l'enseignement plus élevé de la parole divine. À la fin, *solido cibo* fait allusion à He 5, 12-14. Cf. I, 48, 4 et note. Voir aussi VI, 67, où le « pain » des parfaits s'oppose au « lait » des tout petits.

59, 1. Dans l'interprétation inverse donnée plus haut (23, 1 ; voir note), les oliveraies évoquaient déjà les œuvres de miséricorde, appelées ici *bona opera* (59, 1) et *misericordiae opera* (59, 4).

3. Les filles sont donc parfumeuses, quand elles soignent les blessures du péché. Elles sont cuisinières, quand aux cœurs purifiés des souillures du péché elles mettent la flamme d'un zèle ardent pour les bonnes œuvres, en leur donnant l'exemple de leur propre vertu. Et elles sont boulangères, quand, à ceux qui progressent grâce aux exemples, elles ne présentent plus des exemples, mais parlent le langage d'une doctrine élevée, afin que, nourris d'aliments solides, pour ainsi dire, ils agissent avec d'autant plus de force que, ayant reçu une instruction spirituelle, ils désirent dorénavant avec plus de ferveur les biens éternels.

59, 1. Le texte poursuit : VOS CHAMPS ET VOS VIGNES ET VOS OLIVERAIRES LES MEILLEURES, IL LES PRENDRA ET LES DONNERA À SES ESCLAVES. Que sont les champs, les vignes, les oliveraies qui nous sont ôtées en vertu du droit des prélats ? Mais les saints prédicateurs, quand ils parlent pour corriger les péchés, blâment les plaisirs de la chair, les convoitises de l'âme, la simulation des bonnes œuvres. 8, 14

2. Si, en effet, les plaisirs de la chair n'étaient pas des champs possédés injustement, l'Apôtre ne dirait pas : « Celui qui sème dans la chair, récoltera de la chair la corruption. » Semer dans la chair, c'est enfouir le propos de son âme dans les plaisirs du corps. Ceux qui le font récoltent de la chair la corruption, car à la résurrection des élus ils ne reçoivent pas le renouvellement de l'éternelle incorruptibilité.

3. Sous le nom de vignes, c'est très justement que sont

59, 2. On ne trouve Ga 6, 8 que dans *Reg. Ep.* 11, 27 et 12, 2. Ensuite, le pluriel *qui... metunt* remplace le singulier de la citation.

3. *Cognitione ueritatis* rappelle 1 Tm 2, 4. Citation de Dt 32, 32 comme en *Mor.* 25, 23, dans le même texte préuulgat. *Americans* : cf. *RM* 7, 59 et 33, 22.

centiae recte figurantur, quia reproborum corda inebriant et a cognitione ueritatis alienant. Huius uineae fructum uituperans Moyses dicit : *Ex uinea Sodomorum uitis eorum et propago eorum ex Gomorrha. Uua eorum uua fellis et botrus amaritudinis ipsis.* Ex Sodomorum quippe uinea uitem et ex Gomorrha ducit propaginem, qui nefandissimis concupiscentiis mentem replet. Quasi enim uineam facit, qui inde aeterna obliuiscitur, unde per concupiscentias debriatur, et qui se quasi sub umbra uineae et amoenitate prauae delectationis refrigerat, aeterni sibi incendii retributionem parat. Vnde et apte nimis eiusdem uineae fructum exponens : *Uua fellis et botrus amaritudinis* dixit. Uua quippe in uisu est, fel in sapore, uisum oblectans, gustum amaricans, quia nimirum reprobae menti ualde placet quod concupiscit, sed in aeterna poena quod sibi modo est dulce amarescit.

4. Rex ergo nobis agros tollit, cum electus praedicator latos in delectatione motus carnis nostrae loquendo subtrahit. Vineas tollit, cum debriantes concupiscentias a corde nostro penitus abscidit. Oliueta etiam tollit, cum falsae misericordiae opera reprehendit, cum recte exhortando suggerit nullum esse meritum operis, nisi prodeat de proposito bonae intentionis.

8, 14 60, 1. Sed ualde quaerendum est, quare dari seruis regis asseruntur. Nam si haec a nobis iure auferuntur, quinam erunt, quibus non indigne tribuantur? Quod

59, 18 fructum : fructus *vm* || dicit : ait *vm* || 19 uitis : uinea *vm* || propago eorum ex Gomorrha : de suburbanis Gomorrhae *vm* (Gomorrhée v) || 20 amaritudinis ipsis : amarissimus *vm* || 21 et ex *vm* || 23 unde : et *add. m* || 26-27 unde et : unde *vm* || 27 fructum : fructus *vm* || 28 uua : uiam *C^{ac} ut uid. uuam C^{ac} vm* || botrus : botrum *vm* || 31 est *del. C* || 34 latos : laetos *vm* || 36 concupiscentiis *C^{ac}* || abscidit : abscindit *vm*

60, 2 a *om. vm* || iure *om. C^{ac}* || 3 indignae v

représentées les convoitises de l'âme, car elles enivrent les cœurs réprouvés et les rendent étrangers à la connaissance de la vérité. C'est le fruit de cette vigne que Moïse vitupère en disant : « De la vigne de Sodome est leur vignoble, et leur ceps vient de Gomorrhe. Leur raisin est un raisin de fiel, et c'est une grappe d'amertume que la leur. » De la vigne de Sodome il tire son vignoble et son ceps de Gomorrhe, celui qui remplit son âme de convoitises détestables. Oui, il se fait une vigne, en quelque sorte, celui qui oublie les biens éternels en s'enivrant de ces convoitises, et celui qui se rafraîchit comme à l'ombre d'une vigne, sous le charme d'un plaisir dépravé, se prépare en punition le feu éternel. Aussi est-ce parfaitement à propos que, pour montrer le fruit de cette vigne, il a dit : « Raisin de fiel et grappe d'amertume ». Du raisin pour la vue, du fiel pour le goût, alléchant pour les yeux, amer pour le palais, car l'âme réprouvée aime intensément l'objet de sa convoitise, mais ce qui lui est doux à présent lui devient amer dans la peine éternelle.

4. Le roi prend donc nos champs, quand un prédicateur élu nous ôte par ses discours les mouvements de notre chair dont le déploiement nous procure le plaisir. Il prend nos vignes, quand il retranche complètement de notre cœur les convoitises qui l'enivrent. Il ôte aussi les oliveraies, quand il reprend les actes de fausse miséricorde, quand ses exhortations montrent avec raison qu'un acte est dépourvu de tout mérite, s'il ne procède délibérément d'une bonne intention.

60, 1. Mais voici une question à examiner très soigneusement : pourquoi dit-on que tout cela sera donné aux serviteurs du roi? Car, si on nous l'ôte à bon droit, à

tamen si subtiliter quaerimus, magnos in imperiis suis sanctos praedicatores nostros inuenimus.

2. Qui ergo sunt hi serui, nisi illi de quorum capite ad beatum Iob dominus dicit : *Numquid accipies eum seruum sempiternum ?* Maligni namque spiritus serui sunt sanctorum hominum, sed in hac uita serui perpetui, in illa uero serui sempiterni. Cotidie namque hoc ingerunt, unde sancti uiri coronentur. Nam cum ex proelio huius uitae aeternae gloriae nobis uictoria praebeatur, qui contra nos ea bella innouant, quibus ad aeternam requiem ducimur, profecto nobis magna seruitia inpendunt. Serui quoque uictorum sunt. Testante etenim ueritate : *A quo quis uincitur, eius seruus efficitur.* Nam dum proelia contra eos qui uicturi sunt excitant, seruiunt eis qui inde coronantur, unde ad tempus eorum proelia potenter excipiunt.

3. Sed quia quod ad sanctorum gloriam proficit, malignis spiritibus crescit in augmentum damnationis, ablati agri et uineae atque oliueta seruis tribuuntur. De omni quidem malitia sua daemones in aeterna poena puniuntur. In congressione quidem occulti certaminis, quando electi uincunt, mala quae repellunt suis hostibus tribuunt, quia isti tamquam aurum in fornace probantur, illi pro reprobis suggestionibus puniuntur.

4. Agros ergo, uineas et oliueta serui suscipiunt, quia, cum peccatores ad uitam praedicantibus docto-

60, 4 si om. C^{ue} || 6 sunt ergo *transp. um* || 12 uictoria nobis *transp. um* || 16 etenim om. *um* || 21 damnationis augmentum *transp. um* || 22 atque : et *um* || 24 punientur *um*

60, 7. Jb 40, 23 || 16. 2 P 2, 19 || 26. Cf. Sg 3, 6

60, 2-3. Jb 40, 23 ne figure qu'en *Mor.* 33, 28-29, où le commentaire annonce celui qu'on trouve ici. *Aeternam requiem* : cf. 4 *Esd* 2, 34. La phrase citée ensuite (2 P 2, 19) reviendra plus loin (IV, 27 ; V, 174) dans le même texte préuulgat, mais sans l'application qui la détourne ici de son sens premier : visant à l'origine l'asservissement de l'homme au

qui sera-ce attribué sans inconvénient ? Mais si nous creusons la question, nous trouvons que nos saints prédicateurs sont grands en ce qu'ils commandent.

2. Quels sont donc ces serviteurs, sinon ceux qui ont pour chef celui dont le Seigneur dit au bienheureux Job : « Le prendras-tu pour serviteur à jamais ? » De fait, les esprits malins sont les serviteurs des saints : serviteurs perpétuels en cette vie, serviteurs à jamais dans l'autre. Chaque jour, en effet, ils infligent aux saints ce qui leur vaudra d'être couronnés. Car, puisque c'est le combat de cette vie qui nous procure la gloire éternelle de la victoire, en renouvelant sans cesse les guerres qui nous conduisent à l'éternel repos, ils nous rendent sans nul doute de grands services. Ils sont aussi les serviteurs de ceux qui les vainquent, comme l'atteste la Vérité : « Quand on est vaincu par quelqu'un, on en devient le serviteur. » Car, en engageant le combat contre ceux qui vont les vaincre, ils servent ceux qui seront couronnés pour la force avec laquelle ils font face temporairement à leurs combats.

3. Mais ce qui augmente la gloire des saints accroît et aggrave la condamnation des esprits mauvais. Aussi les champs, les vignes et les oliveraies ôtées sont-ils donnés aux serviteurs. Les démons sont châtiés de toute leur malice dans les peines éternelles. Dans la lutte cachée où ils s'affrontent, quand les élus remportent la victoire, ils donnent à leurs ennemis les maux qu'ils repoussent, car, tandis que les uns sont éprouvés comme l'or dans la fournaise, les autres sont punis pour leurs suggestions détestables.

4. Les serviteurs reçoivent donc des champs, des vignes et des oliveraies, car lorsque les pécheurs revien-

péché, elle s'applique ici à la victoire de l'homme sur le diable. *Tamquam aurum in fornace* : Sg 3, 6, cité avec tout son contexte en *Mor.* 23, 52.

60, 4. Ces deux interprétations de *dare* sont particulièrement subtiles. *Conuersi ad dominum* est la formule liturgique par laquelle Augustin terminait ses sermons.

30 ribus redeunt, hoc etiam ad damnationis cumulum
 daemonibus proficit, quod paenitentes in culpa prae-
 terita tandiu eorum fraude retenti sunt. Dantur etiam
 haec seruis, quando officio praedicatorum conuersi ad
 35 dominum peccatores agnoscunt, quod in amore prae-
 teritorum criminum fraude daemonum tenebantur.

8, 15 **61, 1.** Quid uero est quod segetes et uinearum
 redditus addecimari et eunuchis famulis regis dari ea
 perhibuit? Sed segetes electorum addecimantur,
 quando excellentiora eorum opera colligimus, ut ea ad
 5 exemplum fidelium producamus.

2. Vnus denique solus fuit, qui in se omnium
 uirtutum plenitudinem habuit. Ille namque solus hoc
 habuit, cui se omnis plenitudo diuinitatis corporaliter
 infudit. Nos autem, quia de plenitudine illius omnes
 10 accepimus, dona gratiarum per partes diuisa posside-
 mus. Hinc Paulus ait : *Alii quidem per spiritum datur
 sermo sapientiae, alii sermo scientiae secundum eundem
 spiritum, alii genera linguarum, alii interpretatio sermonum,
 alteri fides in eodem spiritu, alii operatio uirtutum, alii
 15 prophetia, alii discretio spirituum.*

3. Denario uero numero, quia perfectus est, uirtutes

60, 33 praedicatorum : praedicatoris *vm* || 33-34 peccatores ad
 dominum *transp. vm* || 34 quod : qui *C*

61, 2 redditus : redditus *Cm* || 3 perhibuit : perhibentur *vm* || 7-8 ille
 namque solus hoc habuit *om. vm* || 9 illius : eius *vm* || 10 diuisas *vm* ||
 12-13 secundum eundem spiritum *om. vm* || 16 denarius uero numerus
C

61, 8. Cf. Col 2, 9 || 9. Cf. Jn 1, 16 || 11. 1. Co 12, 8-10

61, 1. « Dimes » et « eunuques » : voir l'interprétation opposée en
 24, 1-2.

2. Même séquence (Col 2, 9 et Jn 1, 16) en I, 90, 3 (voir la note). Cité
 exactement dans *Mor.* 17, 50 et *Hom. Eu.* 30, 7, le texte de 1 Co 12, 8-10
 comporte ici un déplacement (*genera linguarum* et *interpretatio sermonum*
 viennent normalement à la fin) et une omission (9b : *gratia sanitatum*).

nent à la vie grâce à la prédication des docteurs, les
 démons reçoivent un supplément de damnation pour le
 temps si prolongé où les pénitents sont restés, trompés
 par eux, prisonniers de leur faute passée. Ces choses sont
 aussi données aux serviteurs quand les pécheurs, conver-
 tis au Seigneur par le ministère des prédicateurs, recon-
 naissent que les démons les trompaient lorsqu'ils étaient
 captifs de l'amour de leurs méfaits passés.

61, 1. Pourquoi, d'autre part, le texte rapporte-t-il que 8, 15
 les moissons et les revenus des vignes sont soumis à la
 dîme, et que celle-ci est donnée aux eunuques, serviteurs
 du roi? Mais les moissons des élus sont soumises à la
 dîme, quand nous recueillons la fine fleur de leurs œuvres
 pour la donner en exemple aux fidèles.

2. Un seul homme, cependant, a eu en lui la plénitude
 de toutes vertus. Lui seul, il a eu cela, parce qu'en lui s'est
 répandue corporellement toute la plénitude de la divinité.
 Quant à nous, parce que nous avons tous reçu de sa
 plénitude, nous possédons les dons de la grâce de façon
 partielle et fragmentaire. D'où le mot de Paul : « À l'un est
 donnée par l'Esprit une parole de sagesse, à un autre une
 parole de science selon le même Esprit ; à celui-ci le don
 des langues, à celui-là l'interprétation des paroles ; à un
 autre la foi dans le même Esprit, à un autre l'accomplisse-
 ment de miracles, à un autre la prophétie, à un autre le
 discernement des esprits. »

3. Le nombre dix étant parfait, nous percevons la dîme

Grégoire mentionne souvent cette liste de charismes et sa conclusion
 (1 Co 12, 11) : voir *Mor.* 2, 89, etc. ; *Hom. Eu.* 29, 10 ; *Hom. Ez.* I, 10, 32.

61, 3. Le nombre dix est parfait : cf. 19 ; 52, 1 et 3. Douceur de
 Moïse (Nb 12, 3) : voir *Mor.*, *Praef.* 3 ; *Hom. Ez.* I, 2, 8. Foi d'Abraham
 (Gn 15, 6 ; Rm 4, 3) : *Mor.* 29, 72. Avec Moïse et Abraham, on retrouve
 Joseph et Phinées dans *Hom. Ez.* II, 3, 21, qui ajoute six autres figures
 mais omet Job, dont la « patience » est attribuée, avec la douceur, à
 Moïse, tandis qu'Abraham est loué pour son obéissance, non pour sa
 foi.

addecimantur, cum singulorum dona electorum colligimus, quae minores imitentur. Nam de Moyse scriptum est quia erat mitissimus super omnes homines terrae. De Abraham quoque dicitur quia credidit deo et reputatum est illi ad iustitiam. Cum ergo mansuetudinem, cum fidem imitari uolumus, necesse est ut de exemplo Moysi et Abrahae ad refectionem mentis nostrae uelut electarum segetum cibi decimentur. Sic sic nimirum castitatem Ioseph, sic Iob patientiam, sic zelum Phinees ad exemplum nostrum praedicatores proferunt, quia, dum perfectorum uirtutes ostendunt, uelut electarum messium decimas congregant, quas bene proficientibus apponant.

8, 15 **62, 1.** Vnde et bene eunuchis et famulis eadem frugum decimae dari praedicuntur. Eunuchi quippe sunt, qui animi uirtute in se omnia libidinis fomenta contriuerunt. De quibus nimirum in euangelio dominus dicit : *Sunt eunuchi, qui se castrauerunt propter regna caelorum.*

2. Famuli sunt, qui adhuc studiis uitae actiuae sub aliena cura inseruiunt et ad latitudinem caritatis liberi adhuc exire non possunt. Qui et apud Moysen sex annis seruire dominis suis debere inueniuntur, ut septimo liberi egrediantur, quia nimirum prius debent perfecti esse in opere, ut ordinate exire ualeant in summa contemplatione.

61, 20 quia credidit : credidit Abraham *vm* || 21 illi : ei *vm* || 22 fidem : fide *vm* || 28 quas : quae *C*

62, 3 omnia in se *transp. vm* || 5 castrauerunt se *transp. vm* || regna : regnum *vm* || 8 latitudinem : altitudinem *vm* || 12-13 exire ualeant *post contemplatione transp. vm*

61, 19. Nb 12, 3 || 20. Gn 15, 6 (cf. Rm 4, 3) || 25. Cf. Gn 39, 7-12 ; Jb 1, 20-22 ; Nb 25, 6-8

62, 5. Mt 19, 12 || 9. Cf. Ex 21, 2

des vertus quand nous recueillons les dons de chaque élu pour que nos inférieurs les imitent. Car il est écrit de Moïse qu'il était le plus doux de tous les hommes. D'Abraham aussi il est dit qu'il crut en Dieu et que cela lui fut compté pour justice. Quand donc nous voulons imiter la douceur ou la foi, il nous faut, en quelque sorte, soumettre à la dîme les produits alimentaires des moissons élues, en prenant l'exemple de Moïse et d'Abraham pour restaurer notre âme. Oui, c'est bien ainsi que les prédicateurs nous proposent en exemple la chasteté de Joseph, la patience de Job, le zèle de Phinéas, car en nous montrant les vertus des parfaits, ils rassemblent en quelque sorte les dîmes des moissons élues pour les placer devant ceux qui progressent dans le bien.

62, 1. Aussi est-ce bien à propos qu'on prédit que ces dîmes des fruits du sol seront données aux eunuques et aux serviteurs. Sont eunuques, en effet, ceux qui, par leur vertu morale, ont brisé en eux-mêmes tous les attraits du plaisir. Le Seigneur dit d'eux dans l'Évangile : « Il est des eunuques qui se sont mutilés pour le royaume des cieux. »

2. Quant aux serviteurs, ce sont ceux qui s'adonnent encore, sous le contrôle d'autrui, aux exercices de la vie active et ne peuvent encore sortir en liberté dans le large espace de la charité. Ce sont eux aussi qu'on trouve chez Moïse astreints à servir leurs maîtres pendant six ans, afin de sortir en liberté la septième année : en effet, ils doivent d'abord être parfaits en leur action, pour pouvoir sortir dûment dans la plus haute contemplation.

62, 1. Eunuques : voir 24, 2. La citation (Mt 19, 12) est unique.
2. Même interprétation d'Ex 21, 2-6 dans *Hom. Ex.* I, 3, 10-12.

3. Eunuchis ergo famulis suis doctor messium
 15 decimas tribuit, quando hi qui in candore castitatis sibi
 oboediunt, opera maiorum electa sequuntur. Vinearum
 etiam decimas tribuit, cum eis quam mira caritate
 patres nostri deum et proximum dilexerunt ostendit,
 20 ut et ipsi etiam eiusdem caritatis abundantia repleti
 studeant ac uelut ebrii, praeteritorum obliti, sola
 futura diligant atque ad illa feruenter currere non
 omittant.

8, 16 63, 1. Post ista uero omnia serui Israhelitarum et
 ancillae, iuuenes optimi tollendi praedicuntur atque in
 regis opere ponendi. Qui sunt serui carnalium, nisi qui
 malorum exemplo diuturna consuetudine sic deprauati
 5 sunt, ut colla mentis sub iugo nequissimae imitationis
 perpetuo subdidisse uideantur? Serui ergo illorum
 tolluntur, quando electorum praedicatorum studio illi
 etiam peccata deserunt, qui reprobae imitationi carna-
 lium uehementer subdi uidebantur.

10 2. Qui etiam iuuenes optimi dicuntur. Iuuenes
 quidem sunt, quia in malo fortes; optimi etiam
 dicuntur, quia ceteris peccatoribus nequiores sunt.
 Quibus nimirum per prophetam dicitur: *Vae qui
 15 ebrietatem. Vinum denique bibunt, qui deliberatione*

62, 14 suis *om. v* || 15 hi : his *C* || 15-16 oboediunt sibi *transp. vm* ||
 19 abundantia : habundantia *C^{mc}* habundantia *C^{pc}* || 20 praeteritorum :
 praeteritorumque *vm*

63, 13 quibus : qui *C^{mc}*

62, 20. Cf. Ph 3, 13-14

63, 13. Is 5, 22

62, 3. Mentionné à cause des eunuques, *candor castitatis* peut aussi
 faire allusion aux moissons (cf. Jn 4, 35). Symbolisme des vignes
 comme en 23, 1. La fin fait penser à Ph 3, 13-14, qui sera cité en 166 (cf.
Mor. 29, 33 et note). *Futura diligant* rappelle 46, 2 (*amare aeterna*) et 54, 4
 (*aeterna diligere*).

3. Aux eunuques qui le servent, le docteur donne donc
 la dîme des moissons, quand ceux qui lui obéissent dans la
 candeur de la chasteté suivent les œuvres insignes des
 anciens. Il donne aussi la dîme des vignes, quand il leur
 montre de quelle admirable charité nos pères ont aimé
 Dieu et le prochain, pour que, eux aussi, ils s'efforcent
 d'être remplis de cette abondante charité et que, comme
 enivrés, oubliant le passé, ils n'aient d'amour que pour les
 biens à venir et ne cessent de courir vers eux avec ferveur.

63, 1. Après tout cela, on prédit que les serviteurs et 8, 16
 servantes des Israélites, ainsi que l'élite de leurs jeunes
 gens, seront pris pour être employés aux travaux du roi.
 Qui sont donc les serviteurs des charnels, sinon ceux que
 l'exemple des méchants, par une longue accoutumance, a
 tellement pervertis qu'ils paraissent avoir définitivement
 courbé le cou de leur âme sous le joug d'une imitation
 détestable? On prend donc leurs serviteurs, quand le zèle
 des prédicateurs élus fait abandonner le péché même à
 ceux qui paraissaient fortement assujettis à la funeste
 imitation des charnels.

2. On les appelle aussi l'élite des jeunes gens. Jeunes, ils
 le sont, de fait, parce qu'ils sont forts dans le mal. On les
 qualifie aussi d'élite, parce qu'ils sont pires que les autres
 pécheurs. Le prophète dit en effet: « Malheur à vous qui
 êtes puissants pour boire le vin, et forts pour mélanger les
 liqueurs enivrantes. » Ils boivent le vin, ceux qui reçoivent

63, 1-2. « Serviteurs et servantes », « jeunes gens d'élite » : interpré-
 tations inverses en 25, 1. Citation d'Is 5, 22 comme en *Mor.* 7, 24, où
 cependant tout commentaire fait défaut. *Denique* n'a pas un sens
 temporel, mais logique. *Praecipitanter* n'apparaît qu'ici, et une fois seu-
 lement aussi dans *Reg. Ep.* 9, 32 (cf. *Reg. Ep.* 9, 219, ligne 123 :
praecipitantius), mais quatre fois dans *Mor.*

mentis feruorem concupiscentiae praecipitanter excipiunt. Et ebrietatem miscent, quia, dum concupiscentiarum ardoribus inflammantur, ad uias rectitudinis perdita ratione redire nesciunt. Potentes uero et fortes
20 tam ad bibendum quam ad miscendam ebrietatem sunt, ut pro feruenti proposito mali uelut optimi serui esse doceantur.

3. Hos optimos iuuenes item diuinus sermo demonstrat, cum diaboli auiditatem exponit dicens :
25 *Esca eius electa*. Nam antiquus hostis in eorum nequitia ualde reficitur, quia nequissimis nequiores sunt.

4. Ancillarum uero nomine illa nequissima peccatorum conditio designatur, qui per iniquitatem ualde sunt pessimi et aliis praebent exempla prauitatis. Velut enim ancillae seruos pariunt, dum magnae iniquitatis non sunt solum operariae sed etiam matres.

8, 16 **64, 1.** Quia uero sanctorum praedicatione tales etiam conuertuntur, qui magna postmodum seruitia omnipotenti domino inpendunt, apte serui et ancillae dicuntur auferri et in opere regis poni.

5 **2.** Annon tunc ancillam rex regum tulit, quando de illa magna peccatrice dixit : *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum* ? Et hanc in opere suo posuit, quando in castellum intrauit et eum illa in domum suam recepit. In opere suo hanc posuit, quando

63, 26 quia : qui *vm*

64, 2-3 seruitia omnipotenti domino : omnipotenti deo seruitia *vm* || 4 in *om. C* || 5 ancillam : ancilla *C^{ac}* || 8-9 domo sua *vm* || 9 in opere suo hanc : hanc etiam in opere suo *vm* || quando : quia *vm*

63, 25. Ha 1, 16

64, 6. Lc 7, 47 || 8. Cf. Lc 10, 38-42 || 9. Cf. Mc 16, 1-7

63, 3. Même texte préuulgat (*cibus* pour *esca*) de Ha 1, 16 en *Mor.* 32, 18-19 et 33, 13, où toutefois les « mets de choix » du Malin ne sont pas comme ici les pervers, mais les âmes saintes. Sur *antiquus hostis*, voir 54, 1 et note.

précipitamment dans leur for intérieur la ferveur de la convoitise. Et ils mélangent les liqueurs enivrantes, parce que, s'enflammant de convoitises brûlantes, ils perdent la raison et ne savent plus revenir aux voies droites. Puissants et forts, tant pour boire que pour mélanger les liqueurs enivrantes, ils le sont à tel point qu'on les présente, pour la ferveur de leur détermination à mal agir, comme des serviteurs d'élite.

3. Cette élite des jeunes gens, la parole divine la désigne à nouveau quand elle représente l'avidité du diable en disant : « Sa nourriture est de choix. » De fait, le vieil adversaire se repaît gloutonnement de leur méchanceté, parce qu'ils sont plus méchants que les plus méchants.

4. Quant au nom de « servantes », il désigne cette espèce détestable de pécheurs qui sont très mauvais par la gravité de leurs fautes et donnent aux autres l'exemple de la perversion. Comme des servantes, en effet, ils enfantent des serviteurs, en n'étant pas seulement, dans le domaine des fautes graves, des ouvrières mais encore des mères.

64, 1. Cependant la prédication des saints va jusqu'à convertir certains, qui deviennent ensuite de grands serviteurs du Dieu tout-puissant. Aussi le texte dit-il fort à 8, 16 propos que les serviteurs et les servantes sont pris et employés aux travaux du roi.

2. Le roi n'a-t-il pas pris une servante, quand il a dit de la grande pécheresse : « Ses nombreux péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé » ? Et il l'a employée à ses travaux, quand il est entré dans son village et qu'elle l'a reçu dans sa maison. Il l'a employée à ses travaux,

63, 4. Ce symbolisme de la femme (fécondité) manquait en 27, 1, où le féminin n'évoquait que la faiblesse.

64, 2. *Rex regum* : 1 Tm 6, 15. Citation (Lc 7, 47) comme en I, 90, 5 (voir la note), etc. La pécheresse de Lc 7, 36-50 est assimilée à Marie, sœur de Marthe (Lc 10, 38-42) et à Marie Madeleine (Mc 16, 1-7), comme dans *Hom. Eu.* 25, 1 ; 33, 1.

10 resurgens a mortuis ei praedicationem suae resurrectionis iniunxit.

3. Seruum quoque tulit, quando a telonei lucro Matthaeum ad se sequendum uocauit. In opere suo hunc posuit, quia ei in domo sua conuiuium praebuit.
 15 In opere suo hunc posuit, quia et Aethiopiae praedicatorum et uniuersi orbis euangelistam fecit. Quia ergo praedicatorum ministerio hi etiam ad dominum redeunt, de quorum salute humana cogitatio desperare poterat, bene serui et ancillae, optimi iuuenes in regis
 20 opere ponendi describuntur.

8, 16 65, 1. Possunt seruorum et ancillarum nomine motus cordis et affectiones intellegi. Nam quando nobis reproba suggerunt, serui sunt ; quando affectiones mentis prauorum motuum suggestionibus sub-
 5 terni appetunt, ancillae. Tunc quidem necesse est ut per rigorem propositi utrisque dominemur. Seruos nostros et ancillas praedicatorum tollunt, cum motus cordium nostrorum et affectiones instruunt, qualiter ad dei seruitium dirigantur. In opere regis ponunt,
 10 quando iam idem dei omnipotentis seruitium, quod eorum magisterio didicimus, exercemus.

2. Quare et in asinis quid aptius quam lasciui motus animae figurantur ? In opere autem regis ponuntur,

64, 14 hunc : etiam *add. vm* || sua : suo *v* || 15 in opere suo hunc posuit quia *om. vm* || 16 et uniuersi : et conuersi *v* conuersi *m* || 19 ancillae : et *add. vm*

65, 5 ut *om. v* || 6 propositi : praepositi *Ct*

64, 12. Cf. Mt 9, 9-10

64, 3. La vocation de Matthieu (Mt 9, 9) est commentée en *Mor.* 18, 44 ; voir aussi *Hom. Eu.* 24, 1 et 30, 8. Le repas chez lui (Mt 9, 10) sera évoqué en V, 112. Sa mission en Éthiopie (EUSÈBE-RUFIN, *Hist. Eccl.* III, 1, 1) n'est mentionnée par Grégoire qu'ici.

quand, ressuscitant des morts, il lui a ordonné d'annoncer sa résurrection.

3. De même, il a pris un serviteur, quand, arrachant Matthieu aux profits de son bureau de péage, il l'a appelé à le suivre. Il l'a employé à ses travaux, en se faisant offrir par lui un repas dans sa maison. Il l'a employé à ses travaux, car il en a fait un prédicateur en Éthiopie et un évangéliste dans le monde entier. Par le ministère des prédicateurs, on voit même revenir au Seigneur des personnes dont le salut pouvait sembler désespéré à vues humaines. C'est donc bien à propos que, d'après le texte, les serviteurs et les servantes, ainsi que l'élite des jeunes gens, seront employés aux travaux du roi.

65, 1. Sous le nom de serviteurs et de servantes, on 8, 16 peut entendre les mouvements du cœur et les affections. Car, lorsque les premiers nous suggèrent des actes répréhensibles, ils sont serviteurs ; quand les affections de l'âme aspirent à subir les suggestions des mouvements pervers, elles sont servantes. C'est alors qu'il nous faut dominer les uns et les autres par la rigueur de notre propos. Les prédicateurs prennent nos serviteurs et nos servantes, quand ils forment les mouvements de nos cœurs et nos affections de façon à les orienter vers le service de Dieu. Ils les emploient aux travaux du roi, quand nous nous mettons à accomplir ce service de Dieu, que nous avons appris de leur enseignement.

2. Par suite, les ânes, à leur tour, ne figurent-ils pas au mieux les mouvements lascifs de l'âme ? On les emploie

65, 1. La femme, partenaire passif dans l'union charnelle : nouveau symbolisme, ajouté à la faiblesse (27, 1) et à la fécondité (63, 4).

2. La lascivité est une des trois significations de l'âne d'après *Mor.* 1, 23 et 35, 40, qui citent Ez 23, 20.

15 quando illa mens, quae prauis cogitationibus moueri ad lasciuiam solebat, praedicatione doctoris proficit et affectus suos in appetitu imitandae castitatis ponit.

8, 16 **66.** Possunt seruorum et ancillarum et asinorum nomine designari, qui saecularibus hominibus corporalia obsequia fortiter inpendunt. Sed in opere regis ponuntur, quia conuersi ad dei omnipotentis seruitium spiritualia tanto deuotius pro aeterna retributione tolerant, quanto clarius agnoscunt, quia magna sine fructu tolerabant.

8, 17 **67, 1.** Greges etiam rex addecimare dicitur, quia quisquis omnipotenti deo placere appetit, oportet ut mundus sit per innocentiam et studio boni operis intentus. Per illud quidem arbor est bona, per istud etiam fructus facit. Quia uero multis utimur, ut seruare innocentiam et bona opera exhibere ualeamus, ipsae cogitationum innocentium turbae greges nostri sunt.

10 2. Quid ergo est quod addecimantur, nisi quia cogitationum subtilitas facile non uidetur? Nam saepe bona nos cogitare putamus, quae subtiliter discussa bona non sunt. Addecimari ergo greges debent, ut illud solum regii iuris sit, quod denario numero continetur. Quod in nobis tunc bene agitur, cum
15 praedicatorum nostrorum magisterio discimus perfecti esse non solum exhibitione operis sed etiam in exquisitione cogitationis.

66, 6 tollerant *v* || 7 tollerabant *v*

67, 6 opera : pura *add. Ct* || 12 sunt : fiunt *Ct*

67, 1. Le couple innocence-bonnes œuvres rappelle *Hom. Eu. 13, 1* (chasteté-bonnes œuvres). *Arbor bona... fructus facit* : cf. *Mt 7, 17*. « Troupeaux » : voir 26, 1 (*turbæ uirtutum spiritualium*).

aux travaux du roi, quand l'âme, que ses mauvaises pensées portaient à la lascivité, progresse grâce à la prédication d'un docteur et emploie ses affections à des aspirations qui tendent à imiter la chasteté.

66. Sous le nom de serviteurs, de servantes et d'ânes, le 8, 16 texte peut encore viser ceux qui servent corporellement avec vigueur des hommes séculiers. Mais ils sont employés aux travaux du roi, car en se convertissant au service du Dieu tout-puissant, ils endurent l'effort spirituel en vue de la récompense éternelle avec d'autant plus de dévotion qu'ils voient plus clairement la stérilité des grandes peines qu'ils enduraient.

67, 1. On nous dit aussi que le roi perçoit la dîme des 8, 17 troupeaux, parce que quiconque aspire à plaire au Dieu tout-puissant doit être à la fois pur par l'innocence et zélé pour la pratique des bonnes œuvres. L'un rend l'arbre bon, l'autre lui fait produire des fruits. Mais pour pouvoir garder l'innocence et accomplir de bonnes œuvres, nous utilisons quantité de choses. Nos troupeaux, par conséquent, ce sont les foules de nos pensées innocentes.

2. Pourquoi donc les soumet-on à la dîme, sinon parce que le détail de nos pensées ne se laisse pas voir facilement? Souvent, en effet, nous croyons avoir de bonnes pensées, et un examen détaillé montre qu'elles ne sont pas bonnes. Les troupeaux doivent donc être soumis à la dîme, pour que la part qui revient au roi ne contienne rien qui ne tombe sous le nombre dix. Cela se réalise bien en nous, quand nous apprenons de nos maîtres, les prédicateurs, à être parfaits non seulement en accomplissant des actes, mais encore en scrutant nos pensées.

67, 2. Dîme : voir 26, 2 ; 61, 1 et 3.

8, 17 **68, 1.** Ad extremum uero dicitur : **VOSQVE ERITIS EI SERUI**, ut uidelicet sic eius iuri se subditos sciant, ut eius mandata praeterire non audeant. Hanc profecto regiam dominationem uolebat dominus statuere, cum
5 dicebat : *Quodcumque ligaueris super terram, erit ligatum et in caelis, et quodcumque solueris super terram, erit solutum et in caelis.* Hanc etiam potestatem exigebat a subditis, qui dicebat : *Si quis euangelizauerit uobis aliud quam ego euangelizauimus uobis, anathema sit.*

10 2. Hinc item dominus discipulos mittens in praedicatione dicit : *Qui nos audit, me audit, et qui nos spernit, me spernit.* Hinc de Iudaeae praedicatoribus eisdem discipulis dominus dicit : *Quaecumque dixerint uobis, facite.*

15 3. Serui ergo regum nostrorum sumus, quando sic praelatorum nostrorum imperio subdimur, ut praeter eorum auctoritatem agere nulla praesumamus. Quia ergo eis prosunt omnia, qui in uirtute oboedientiae suas uirtutes roborant, in fine regii iuris dicitur :
20 *Vosque eritis ei serui*, ut fideles subditi tunc etiam se subditos praedicatorum praecepto debere esse cognoscant, quando per uirtutum profectum ad perfectionis culmina perducuntur. Quod etiam eisdem uerbis ipsa ueritas discipulos edocens ait : *Cum feceritis haec omnia,*
25 *dicite quia serui inutiles sumus.*

68, 5-6 erit... terram om. C^{uc} || 5-7 et in caelis¹⁻² : in caelis *vm* || 8 quis : quid C || 10-11 praedicationem *m* || 18 prosunt omnia : praesunt *vm* || 21 subditos : praedicatorum *add.* C^{uc} || 22 profectum : profectum C^{uc} || 25 quia om. *vm*

68, 5. Mt 16, 19 || 8. Ga 1, 8 || 11. Lc 10, 16 || 13. Mt 23, 3 || 24. Lc 17, 10

68, 1. Du service de Dieu, Grégoire passe à l'assujettissement aux pasteurs. Mt 16, 19 a été cité moins complètement en I, 86, 6 (voir note), plus complètement en II, 59, 3. La citation paulinienne (Ga 1, 8) est unique.

68, 1. Pour finir, le texte dit : **VOUS SEREZ SES ESCLAVES**, pour que, sachant qu'ils lui appartiennent, ils n'osent pas transgresser ses ordres. C'est cette domination royale que le Seigneur voulait établir, quand il disait : « Tout ce que tu lieras sur terre sera lié aussi dans les cieus, et tout ce que tu délieras sur terre sera délié aussi dans les cieus. » Ce pouvoir, il l'exerçait également sur ses sujets, celui qui disait : « Si quelqu'un vous annonce un autre évangile que celui que je vous ai annoncé, qu'il soit anathème ! »

2. De là le mot que le Seigneur dit à ses disciples quand il les envoie prêcher : « Qui vous écoute, m'écoute, et qui vous méprise, me méprise. » De là ce que le Seigneur dit à ces mêmes disciples au sujet des prédicateur du judaïsme : « Tout ce qu'ils vous disent, faites-le. »

3. Nous sommes donc les esclaves de nos rois, quand nous obtempérons aux ordres de nos prélats, en ne nous permettant de rien faire sans leur autorisation. Puisque tout contribue donc au bien de ceux qui confirment leurs vertus par la vertu d'obéissance, on dit à la fin du droit du roi : « Et vous serez ses esclaves », afin que les sujets fidèles sachent qu'ils doivent se soumettre aux injonctions des prédicateurs, même quand, en progressant dans les vertus, ils parviennent au comble de la perfection. Cela, la Vérité elle-même l'enseigne à ses disciples, lorsqu'elle dit en propres termes : « Quand vous aurez fait tout cela, dites : 'Nous sommes des serviteurs inutiles'. »

68, 2. Sur Lc 10, 16, voir 8, 2 et note. L'autre parole du Christ (Mt 23, 3) est citée plus complètement en II, 95, 3 et IV, 116. Cf. *Mor.* 6, 10 et 30, 82 ; *Hom. Ez.* 1, 12, 16.

3. Dans la citation (Lc 17, 10), les mots *omnia quae praecepta sunt uobis* (Vulg.) sont remplacés par *haec omnia* : abrègement analogue dans *Hom. Ez.* 1, 3, 11 (*omnia*). Ailleurs, Grégoire donne le texte long (*Mor.* 17, 27 et 27, 62 ; *Past.* III, 20, ligne 40).

8, 18 **69, 1.** Verumtamen quia carnalibus ista loquebatur, adiunxit dicens : ET CLAMABITIS IN DIE ILLA A FACIE REGIS VESTRI, QVEM ELEGISTIS VOBIS, ET NON EXAUDIET VOS DOMINVS IN DIE ILLA, QVIA PETISTIS VOBIS REGEM.

2. Qui regem petierant, a facie regis clamant, quando hi qui agere spiritalem uitam sub bono rectore uouerant, eiusdem uitae relinquere labores temptant. Facie quippe omnes agnoscuntur. Facies ergo regis est cognita conuersatio et eruditio boni praedicatoris. Qui nimirum, quia dura et aspera pro aeterna uita agunt, dura praecipiant, eorum uitam atque doctrinam carnales non imitari sed fugere conantur.

15 3. Faciem quippe regis tunc uident, qui regem petierant, cuius adspectum ignorabant, quia in praelato suo caelestis itineris districtio quam sit laboriosa considerant, quam uelut rem facilem, antequam cognoscerent, appetebant. Tunc a facie regis clamant, qui regem petierunt, quia, dum carnalis uitae deserere
20 morem nolunt, eius quem sibi praeesse uoluerunt optimi pastoris sui laudabilem imitationem effugere nituntur.

4. Et quia caeco corde lucem uidere non possunt, ad dominum clamant, id est, ut euadere spiritale iugum dei possint, dominum obsecrant. Sed non exaudit eos dominus in die illa. Quae est dies illa, in qua reprobi

69, 3 uestri *om. m* || quem elegistis uobis *om. vm* || 4 illa : a facie regis *add. C^{ac}* || 8 uouerat *v* || 9 quippe : quidem *vm* || 11 agunt : et *add. vm* || 20 morem : more *C^{ac}* || nolunt : uolunt *v* || 24 spiritale : spiritualem *v* || 25 possint : possunt *C^{ac}* || 26 in qua : qua *vm*

69, 1. *Quia petistis uobis regem* : interpolation (WEBER, n° 7).

2. *Facie quippe omnes agnoscuntur* : même signification de la face dans *Hom. Ez. I, 3, 1. Dura et aspera* comme dans *RB 58, 8*, qui sera bientôt cité (70, 1). A trois reprises, Grégoire évoque successivement la conduite du prédicateur et sa doctrine. Ce couple rappelle *RB 2, 11-15*. Les sujets charnels regrettent de s'être assujettis à pareil supérieur : voir *Dial. II, 3, 3*.

69, 1. Mais c'est à des charnels que Samuel parlait de la sorte. Aussi ajoute-t-il : ET VOUS CRIEREZ CE JOUR-LÀ 8, 18 LOIN DE LA FACE DE VOTRE ROI QUE VOUS VOUS ÊTES CHOISI, ET LE SEIGNEUR NE VOUS EXAUCERA PAS CE JOUR-LÀ, PARCE QUE VOUS AVEZ DEMANDÉ POUR VOUS UN ROI.

2. Ceux qui avaient demandé un roi crient loin de la face du roi, quand ceux qui avaient voué de mener une vie spirituelle sous un bon directeur tentent d'abandonner les durs travaux de cette vie. La face, en effet, est ce à quoi l'on reconnaît un chacun. La face du roi est donc la manière de vivre et l'enseignement notoires d'un bon prédicateur. Pour la vie éternelle, ils observent eux-mêmes un régime dur et austère, et ils prescrivent aux autres un régime dur ; aussi leurs sujets charnels s'efforcent-ils, non d'imiter leur vie et leur doctrine, mais de les fuir.

3. En effet, ils voient alors la face du roi, après avoir demandé un roi dont ils ignoraient le visage, car ils comprennent, à la vue de leur prélat, combien pénible est la sévérité du voyage vers le ciel, qu'ils désiraient comme une chose facile avant de le connaître. Alors ils crient loin de la face du roi, ceux qui avaient demandé un roi, car, ne voulant pas renoncer à leur manière de vivre charnelle, ils essaient de fuir l'imitation louable de l'excellent pasteur qu'ils voulaient avoir à leur tête.

4. Et parce que leur cœur aveugle ne peut avoir la lumière, ils crient vers le Seigneur. En d'autres termes, pour pouvoir esquiver le joug spirituel de Dieu, ils supplient le Seigneur. Mais le Seigneur ne les exauce pas ce jour-là. Quel est ce jour où les sujets réprouvés supplient

69, 3. *Quem sibi praeesse uoluerunt* rappelle *RB 5, 12 (abbatem sibi praeesse desiderant)*.

4. *Euadere spiritale iugum Dei* : cf. *RB 58, 16 (collum excutere de sub iugo regulas)*. Promesse d'obéissance au supérieur : *RB 58, 14* et *17. Facile...* facile : le même adverbe reviendra une fois en *70, 1* (cf. *RB 58, 1*), et deux fois comme ici en *70, 2* ; voir aussi *70, 3 (faciles)*.

subiecti dominum obsecrant, nisi intentio uanae prosperitatis? Non ergo exaudiuntur, quia profecto per diuinam gratiam numquam fit, ut bonis rectoribus
 30 semel promissa subiectio libera egredi ad mundi delectationes possit. Quare et causam subiunxit dicens : *Quia petistis uobis regem*. Quasi dicat : « Pasto-ribus spiritalibus promissa subiectio indissolubilis est. Facile quidem uobis regem petitis, sed quia dignitas
 35 regia grauis est, eorum potestatem effugere facile non potestis. »

70, 1. Hoc quia ad historiam dicimus, notandum esse censemus, quia omnipotens deus, dum ius regis praedicit, religiosis praepositis formam institutionis inpendit, ut qui arctissimae conuersationis uiam impe-
 5 rant, nouiter accedentibus facile aditum non inpendant. Quare et eiusdem arctissimae uitae magister optimus et summae ueritatis discipulus eruditus praecipit dicens : *Probate spiritus, si ex deo sunt*. Et item : *Nuntientur ei dura et aspera, ut sciat ad quod intrat*.

10 2. Praedicat ergo dominus ius regis : dicat sciens omnia, quales futuri sunt carnales in eius obseruatione, ut ad uitam uirtutis facile debiles non accedant, fortes praepositi facile debiles nequaquam recipiant. Celeritas quidem conuersionis plerumque oritur ex

69, 28 ergo om. vm

70, 4 ut qui : quare praem. C^{uc} vm || arctissimam vm || 7 et summae : summae vm || 8 sunt : sint vm || 9 aspera : per quae itur ad deum add. vm || 10 sciens : sciant v sciat m || 11 carnales futuri sunt transp. vm || 11-12 obseruatione : et add. vm || 12 debiles facile transp. vm || accedant : accedant C^{uc} || 13 recipiant : accipiant vm || 14 conuersionis : conuersationis C^{uc}

70, 8. RB 58, 2 (cf. 1 Jn 4, 1) || 9. RB 58, 8.12

70, 1. Hoc quia ad historiam dicimus : notation surprenante, puisque le sens littéral a été abandonné en 15, 1 (*Quia uero haec iuxta litteram diximus...*) pour le sens spirituel, d'abord négatif (15-38), puis positif

le Seigneur, sinon l'aspiration à une vaine prospérité ? Ils ne sont donc pas exaucés, car jamais la grâce divine n'accorde que, une fois qu'on a promis de se soumettre à de bons supérieurs, on puisse s'en aller librement aux plaisirs du monde. C'est pourquoi il ajouta la cause : « Parce que vous avez demandé un roi ». Comme s'il disait : « La promesse de soumission aux pasteurs spirituels est irrévocable. Vous demandez facilement qu'on vous donne un roi, mais si la dignité royale vous pèse, vous ne pouvez facilement échapper à leur pouvoir. »

70, 1. Puisque nous disons cela au plan de la lettre, il nous paraît nécessaire de noter que le Dieu tout-puissant, en prédisant le droit du roi, donne aux supérieurs religieux un modèle à suivre : eux qui exercent l'autorité sur la voie très étroite de la vie religieuse, ils ne doivent pas en accorder facilement l'entrée aux nouveaux venus qui s'y présentent. C'est pourquoi un maître excellent de cette vie religieuse très étroite, disciple bien instruit de la suprême Vérité, donne ce précepte : « Éprouvez les esprits, pour voir s'ils sont de Dieu. » Et encore : « Qu'on lui annonce des choses dures et âpres, afin qu'il sache à quoi il s'expose en entrant. »

2. Que le Seigneur prédise donc le droit du roi ; sachant tout, qu'il dise comment les charnels vont se comporter dans son observation. Pour que les faibles ne s'approchent pas facilement d'une vie de vertu, que des supérieurs pleins de force ne reçoivent pas facilement des faibles. La conversion rapide vient souvent d'une décision

(38-69). Sur l'istoria et les sens cachés, voir t. I, p. 66-67. — *Arctissimae* (répété) : cf. Mt 7, 14 et RB Prol 47. Ensuite, écho de RB 58, 1 (*Noniter ueniens quis ad conuersationem, non ei facilis tribuatur ingressus*). Le magister cité est Benoît. Voir RB 58, 2, citant 1 Jn 4, 1 (unique chez Grégoire) ; RB 58, 8 (*Praediceantur ei omnia dura et aspera*) et 12 (*ut sciat ad quod ingreditur*).

70, 2. *Confusio discretionis* : cf. V, 180 (*confusio supernae intentionis*). Citation (Si 13, 2) comme en I, 82,7.

15 praecipitatione consilii, non incremento deuotionis. Nam cum infirmi fortia promittunt, non est expertum robor animi sed confusio discretionis. Quos omnes sub unius denotatione sapiens ille ammonet qui dicit : *Super te onus ne leuaueris.*

20 3. Qui ergo in regularis uitae forti proposito aliis praesunt, tanto discretius debent ad eandem uitam conuersos recipere, quanto et utilius praenosendum est, accedentium petitio ex uirtute sit animi an ex praecipitatione uoluntatis. Nam qui in suis actibus
25 faciles sunt, solent tam instanter uitae spiritualis asperitatem appetere, ut uideantur magna animi uirtute quod expetunt desiderare.

8, 19-20 71. Quare et apte subditur : NOLVIT AVTEM POPVLVS AVDIRE VOCEM SAMVHELIS, SED DIXERVNT : NEQVAQVAM, SED REX ERIT SVPER NOS ET ERIMVS NOS QVOQVE SICVT OMNES GENTES ET IVDICABIT NOS REX
5 NOSTER ET EGREDIETVR ANTE NOS ET PVGNABIT BELLA NOSTRA PRO NOBIS. Hoc quia superius late expositum est, in eorum exquisitione otiose retinemur.

70, 15 incremento : ex *praem. vm* || 16 cum *om. C^{ac}* || est : esse *praem. C^{ac}* || 18 ille *om. vm* || 24 praecipitatione : praecipitione *C* || 25 tam *om. m*

71, 1 quare et apte subditur *om. vm* || 2 sed : et *vm*

70, 19. Si 13, 2

70, 3. *Discretius*, renvoyant à *discretionis* (2), rappelle la présence de ce dernier mot dans *Dial.* II, 36, où il s'applique à la Règle bénédictine. Celle-ci l'emploie de son côté (*RB* 64, 17-19 ; 70, 6). Ici, il s'agit du discernement des vocations évoqué en III, 119, 3 (*discernendorum spirituum* ; cf. 1 Co 12, 10) et V, 187 (à *discretionis* s'ajoutent d'autres échos du présent passage) : — *Instanter... appetere* et *quod expetunt desiderare* rappellent *BASILE, Reg. 7, 12*, où ce désir du postulant est considéré comme un critère de vocation suffisant. Grégoire n'est pas de cet avis. Ensuite,

prématurée, non d'un accroissement de dévotion. Quand des faibles font des promesses fortes, ce n'est pas que leur âme fasse preuve de solidité, mais que leur discernement s'égaré. Ces gens-là sont tous compris dans l'avertissement que le sage donne à un individu en disant : « Ne soulève pas un poids qui te dépasse. »

3. Ceux qui dirigent les autres dans la forte entreprise de la vie régulière doivent donc recevoir ceux qui se convertissent à cette vie avec d'autant plus de discernement qu'il est plus opportun de savoir d'avance si la demande de ceux qui se présentent vient de la vertu de leur âme ou d'une volonté prématurée. Car ceux qui agissent facilement demandent d'ordinaire l'âpreté de la vie spirituelle avec tant d'instances qu'ils semblent désirer l'objet de leur demande avec une grande vertu d'âme.

71. C'est donc très heureusement que le texte ajoute : LE PEUPLE NE VOULUT PAS ENTENDRE LA VOIX DE SAMUEL, MAIS ILS DIRENT : NON, NOUS AURONS UN ROI AU-DESSUS DE NOUS, ET NOUS SERONS NOUS AUSSI COMME TOUTES LES NATIONS. NOTRE ROI NOUS JUGERA. IL MARCHERA DEVANT NOUS ET MÈNERA NOS GUERRES À NOTRE AVANTAGE. Plus haut, nous avons expliqué cela tout au long. Il est donc vain de s'attarder à des recherches sur ces mots.

8, 19-20

cependant, *BASILE, Reg. 7, 13* recommande aux supérieurs la prudence, comme le fait Grégoire.

71. Renvoi à 13-14 et 29. Applicable à ce qui précède et à ce qui suit, la raison invoquée pour ne pas commenter 1 S 8, 19-20 n'est guère valable.

8, 21 72, 1. Sequitur : ET AVDIVIT SAMVHEL OMNIA
VERBA POPVLI ET LOCVTVS EST EA IN AVRIBVS DOMINI.
Audire uocem populi est, quae sanctae conuersationis
habitum petentes exterius dicunt agnoscere. Nam
5 uelut solam accedentium uocem audimus, cum scimus
quae exterius asserunt, sed quales inter sponsionis
suae assertiones futuri sunt non uidemus. Loqui ergo
ea in auribus domini debemus, ut ipse sponsionis
uerba suscipiat, qui, dum uerba audit, corda discutit et
10 ex textu professionis usuras exquirat robusti operis.

2. Hoc itaque nouitiorum nostrorum mentes
audiant et expauescant, quia uidelicet, quod nobis
dicunt, in auribus domini loquimur. Nam quod coram
nobis promittunt, deo offerimus, ut ipse iam de
15 manibus nostris teneat, quod exquirat. Quae profecto
libertas nostris teneat, quod obligatio subditi, quia tanto dis-
trictiori sententiae subditur, quanto apertius scire
potest, quia de eo quod respondet, omnipotenti deo
reddere rationem debet.

20 3. Cum ergo ea quae nouitii promittunt, deo
offerimus, quasi chirographum, quod nobis faciunt, ei
damus. Et quia latenter hoc agitur, in auribus domini

72, 4 dicunt: dicant *vm* || 7 suae *om. vm* || sunt: sint *vm* || 9 suscipiat:
suscipiant *v* || 10 ex: ex *add. C^{re}* || professionis: profectionis *m* ||
11 itaque: namque *vm* || 15 quae: quod *C* || 21 ei: illi *vm*

72, 1. Texte déjà commenté en 30-31. Ici, *sanctae conuersationis habitum petentes* rappelle *Dial.* II, Prol. 1 (*sanctae conuersationis habitum quae-siuit*), où il s'agit de Benoît. *Professionis*: cf. BASILE, *Reg.* 7, 0 et 3 (vœu de virginité); 11, 20 (traduit *epagelma*) et 28. Le mot est fréquent dans les Règles espagnoles du VII^e s. (CLÉMENT, *Lexique*, p. 973). *Textu* fait penser à un acte écrit (cf. *RB* 58, 19-20 et 29), mais il peut s'agir d'une métaphore.

2. *Nouitiorum*, répété plus loin (3: *nouitii*), est un terme caractéristique de Benoît (*RB* 58, 5, etc.). Cf. CASSIEN, *Conl.* 24, 4, 2 (non technique); *RM* 26, 5 (simple épithète). — *In auribus domini loquimur*: allusion à l'oraison silencieuse qui suit la profession (*RM* 89, 26; *RB* 58,

8, 21 72, 1. Suite du texte : ET SAMUEL ENTENDIT TOUTES
LES PAROLES DU PEUPLE, ET IL LES DIT À L'OREILLE DU
SEIGNEUR. Entendre la voix du peuple, c'est prendre
connaissance de ce que disent extérieurement ceux qui
demandent l'habit de la sainte vie religieuse. Car nous ne
faisons, en quelque sorte, qu'entendre la voix des nou-
veaux venus, quand nous savons ce qu'ils affirment exté-
rieurement, mais ne voyons pas ce qu'ils vont être au sein
des affirmations de leur engagement. Nous devons donc
dire ce qu'ils disent à l'oreille du Seigneur, pour qu'il
reçoive lui-même les paroles de leur engagement, lui qui
scrute les cœurs tout en entendant les paroles, et qui exige
des œuvres vigoureuses en guise d'intérêt, conformément
à l'acte écrit de la profession.

2. Que les âmes de nos novices entendent donc cela et
s'en alarment, car ce qu'ils nous disent, nous le répétons à
l'oreille du Seigneur. En effet, la promesse qu'ils font
devant nous, nous l'offrons à Dieu, si bien qu'il tient
désormais de nos mains l'engagement qui fondera ses
exigences. En se libérant de la sorte, le supérieur lie son
sujet : celui-ci est passible d'une sentence d'autant plus
sévère qu'il peut savoir plus clairement que, pour les
réponses qu'il fait, il devra rendre compte au Dieu tout-
puissant.

3. Quand donc nous offrons à Dieu ce que les novices
promettent, nous lui donnons, si l'on peut dire, la recon-
naissance de dette qu'ils nous font. Et comme cela se fait

23) ? *Respondet* peut aussi faire allusion à un dialogue rituel comme celui de *RM* 89, 3-16.

72, 3. *Promittunt*, déjà employé plus haut (2), désigne la profession monastique chez Benoît (*RB* 58, 9 et 14-17) comme chez le Maître (*RM* 89, 2 et 11). *Chirographum* équivaut à *cautio* (engagement écrit) dans *Reg. Ep.* 9, 40 (cf. *Hom. Éu.* 29, 10, citant *Col* 2, 14). Comme *textu* (1), le mot évoque une charte de profession, mais un emploi purement métaphorique n'est pas exclu. *Latenter* fait de nouveau penser à l'oraison silencieuse, centre du rite de profession chez le Maître et Benoît.

Samuel ea, quae populus dixerat, locutus fuisse perhibetur. In auribus quippe amicorum loquimur,
25 quando ea quae dicimus extraneis celamus.

8, 22 73, 1. Sequitur : DIXIT AVTEM DOMINVS AD SAMVHELEM : AVDI VOCEM EORVM ET CONSTITVE SVPER EOS REGEM. Superius propheta futura prospiciens ait : *Clamabitis ad dominum in die illa et non exaudiet*
5 *uos, quia petistis vobis regem. Nunc uero dominus dicit : Audi uocem eorum et constitue super eos regem.*

2. Quid per hoc nobis ostenditur, nisi quod saepe bonis rectoribus sanctae ecclesiae diuinitus inspiratur, ut caelestis uitae studiis eos subdant, qui sub disciplina
10 eiusdem professionis postea deuoti non sunt? Qui profecto postea a facie regis clamaturi sunt et tamen diuino praecepto regem recipiunt, quia diuinitus inspirantur ad seruitutem dei deuote accedere, quos in
15 augmento mercedis aeternae pastorum sollicitudo magna ui laboris sub eiusdem seruitutis uinculo debeat cohibere.

3. Ad dominum nempe clamare dicuntur a facie regis sui, sed quid a domino missus propheta respondeat, ipsi reges audiant, ut quid agere debeant, inter
20 ipsos clamores sciant. *Non*, inquit, *exaudiet uos*. Ergo nec ipsi exaudire debent. Qui enim in sanctis monasteriis sunt tepidi, medendi sunt quasi aegri, non sunt eiciendi ut mortui. Nam si a domino missi sunt, inter spiritalium unguentorum fomenta resipiscunt.

73, 2 uocem : uoces *v* || 4 in die illa *om. vm* || 5 uos *om. vm* || 6 uocem : uoces *v* || 15 magna ui (ni *v*) laboris : magni laboris *m* || 24 resipiscunt *vm*

73, 4. 1 S 8, 18 || 20. 1 S 8, 18

73, 2. *Professionis* comme plus haut (72, 1). *Ad seruitutem dei... accedere* : même expression (avec *seruitium*) chez BASILE, *Reg.* 5, 2 ; 7, 11 ; 31, 1.

3. *In... monasteriis* : sur ces mots insolites, qui reviendront quatre fois

de façon cachée, c'est à l'oreille du Seigneur que Samuel, d'après le texte, répéta ce qu'avait dit le peuple. En effet, nous parlons à l'oreille de nos amis, quand nous cachons aux autres ce que nous leur disons.

73, 1. Suite du texte : LE SEIGNEUR DIT À SAMUEL : ÉCOUTE LA VOIX DU PEUPLE ET ÉTABLIS UN ROI QUI RÈGNE SUR EUX. Plus haut, le prophète a dit, en prévision de l'avenir : « Vous crierez vers le Seigneur ce jour-là, et il ne vous exaucera pas, car vous avez demandé un roi. » À présent, le Seigneur dit : « Écoute leur voix et établis un roi qui règne sur eux. » 8, 22

2. Que nous montre-t-on par là, sinon que souvent de bons supérieurs de la sainte Église reçoivent de Dieu l'inspiration de soumettre aux exercices de la vie céleste des hommes qui ensuite ne se montrent pas dévots sous la discipline de cette profession? Ceux-là, ensuite, crieront loin de la face du roi, et cependant ils reçoivent un roi par ordre de Dieu, car il leur vient l'inspiration divine d'entrer avec dévotion au service de Dieu, alors que la sollicitude de leurs pasteurs devra, non sans accroître leur récompense éternelle, dépenser beaucoup de peine et d'énergie pour les maintenir sous les obligations de leur service.

3. Ils crient vers le Seigneur loin de la face de leur roi, dit le texte. Mais ce que répond le prophète envoyé par le Seigneur, que les rois l'entendent, afin de savoir, au milieu de ces cris, ce qu'ils doivent faire. « Il ne vous écouterait pas », dit-il. Eux non plus, donc, ils ne doivent pas écouter. En effet, ceux qui tièdes dans les saints monastères doivent être soignés comme des malades, non expulsés comme des morts. Car, s'ils ont été envoyés par le Seigneur, les onguents spirituels qui leur sont appliqués les font revenir à résipiscence.

par la suite, voir t. I, p. 93. L'abandon de la vie monastique sera de nouveau envisagé en V, 61 et 125. *Vnguentorum fomenta* rappelle RB 28, 3, qui distingue (*fomenta... unguenta*) ce que Grégoire unit.

25 4. Dicat ergo dominus : *Constituere super eos regem*, quia profecto nonnulli ad seruitutem dei deuoti ueniunt, qui et refrigescere permittuntur, sed pastorum studio, quorum se praecepto diuina inspiratione subdiderant, ad amorem caelestis patriae recalescunt.

9, 1-2 74, 1. Sed iam, qualis pastor ad haec sit idoneus, exponit dicens : ERAT VIR DE BENIAMIN, NOMINE CIS, FILIUS ABIHEL, FILII SEROR, FILII BEORETH, FILII ASIA, FILII VIRI GEMINI, FORTIS ROBORE. ET ERAT EI 5 FILIUS, NOMINE SAUL, ELECTVS ET BONVS. Quid est hoc quod, cum rex constituendus ostenditur, patrum nomina praedicantur, nisi quia indigne adsumitur ad primatum sanctae ecclesiae, qui sanctorum patrum in moribus nobilitatem non tenet ?

10 2. Sex autem patrum nomina adsignantur, ut sanctae conuersationis eorum in bona actione perfectio designetur. Sex enim diebus mundus conditus est, sex aetatibus consummatur. Sex ergo sunt patres, qui in genealogiae ordine electorum pastorum sanctae ecclesiae nominantur, quia nimirum illorum sunt per imitationem filii, qui in formam sequentium culmen obtinuerunt perfectionis.

75, 1. Pater uero regis Cis, id est durus, dicitur, quia profecto hi, quorum sancti praedicatores imitatores

73, 25 regem : peccatores *C^u* (cf. Ps. 108, 6) || 26-27 ueniunt deuoti *transp. vm* || 28-29 subdiderant *ante* diuina *transp. vm*

74, 3 Seror : Seor *v* || Beoret *C* Bechorath *vm* || 4 Asia *C* Aphia *vm* || Jemini *m* || ei : illi *vm* || 5 nomine : uocabulo *vm* || bonus : et non erat uir de Israel melior illo, ab humero et sursum eminebat super omnem populum *add. vm* || 8 primatum : principatum *vm* || 13 qui *om. C^u* || 16 forma *vm* || 17 obtinuerunt : obtinent *vm*

74, 1. En IV, 34, 1, on lisait *Abiel, Abia* et *Gemini* (sans *uir*).

2. Aux six jours de la création (Gn 1, 1-31), Grégoire associe les six âges du monde, selon les vues d'AUGUSTIN, *Gen. litt.* 8, 2 ; *C. Faust.* 12,

4. Que le Seigneur dise donc : « Établis un roi qui règne sur eux », car certains, qui sont venus au service de Dieu avec dévotion, se refroidissent par une permission d'en haut, mais ils retrouvent un chaleureux amour de la patrie céleste grâce aux efforts des pasteurs à l'autorité desquels ils s'étaient soumis par inspiration divine.

74, 1. Mais quel est le pasteur apte à cette tâche ? Le texte le fait voir en disant : IL Y AVAIT UN HOMME DE BENJAMIN NOMMÉ CIS, FILS D'ABIHEL, FILS DE SEROR, FILS DE BEORETH, FILS D'ASIA, FILS D'UN HOMME DE GEMINI ; C'ÉTAIT UN HOMME FORT, REMPLI DE VIGUEUR. ET IL AVAIT UN FILS, NOMMÉ SAÛL, ÉLU ET BON. Pourquoi, en désignant le roi qui va être institué, indique-t-on au préalable les noms de ses pères, sinon parce qu'un homme appelé au gouvernement de la sainte Église n'en est pas digne, si ses mœurs ne sont pas empreintes de la noblesse des saint pères ? 9, 1-2

2. Si d'ailleurs on donne les noms de six pères, c'est pour représenter la perfection de leur vie sainte dans les bonnes actions. C'est en six jours, en effet, que le monde a été créé, et c'est en six âges qu'il arrive à sa fin. Il y a donc six pères nommés dans la généalogie des pasteurs de la sainte Église, car ceux-ci, par l'imitation, sont les fils de ceux qui sont parvenus au comble de la perfection pour servir de modèles à leurs successeurs.

75, 1. Le père du roi s'appelle Cis, c'est-à-dire « dur », car ceux que les saints prédicateurs imitent ne sont pas des

28 ; *En. Ps.* 92, 1 ; *Cin.* 22, 30 (voir A. LUNEAU, *L'histoire du salut chez les Pères de l'Église. La doctrine des âges du monde*, Paris 1964, p. 286-288). Dans *Hom. En.* 19, 1, il ne comptait que cinq âges (cf. JÉRÔME, *Adu. Ion.* II, 32).

75, 1. Étymologie de Cis comme en 35, 1.

sunt, uita et zelo remissi non sunt. Duri namque sunt, quia peccatoribus mollia non loquuntur. Duri etiam sunt, quia, ut alios bene corrigant, dura, quae illi praecipiant, in sua conuersatione demonstrant.

2. Durus namque uidebatur, qui Iudaeos arguebat dicens : *Genimina uiperarum, quis ostendit uobis fugere a uentura ira ? Facite ergo dignos fructus paenitentiae.* Sed qui durus erat aliis, sibi remissus non erat. Nam ut paenitentiae duritiam, quam praedicabat, euangelista eum tenere ostenderet, ait : *Habebat uestimentum de pilis camelorum et zonam pelliciam circa lumbos suos, esca autem eius erat locustae et mel siluestre.*

3. Ad Iezechiél quoque dicitur : *Ecce dedi frontem tuam duriores frontibus eorum, ut adamantem et ut silicem dedi faciem tuam.* Sed qui tam durus contra duros in malo ueniebat, ut dura quae uenerant locuturus ostenderet, diebus septem in medio eorum, antequam loqueretur, flebat. Sic enim dicit : *Et sedi, ubi illi sedebant, et mansi ibi septem diebus moerens in medio eorum.*

4. Quia ergo sancti praedicatores obstinatis peccatoribus lenes ac mansueti non sunt, et quod asperum praedicant operantur, duri filius Saul recte perhibetur. Illos enim imitari electus praedicator debet, qui et acuta praedicant, et quae loquuntur obseruant.

75, 4-5 quia peccatoribus... etiam sunt *om. C^u* || 8 fugere : effugere *vm* || 9 ergo *om. vm* || 10 aliis *ante* erat *transp. C^u* *ante* durus *transp. vm* || 13 zonam... suos : zona pellicea cinctus lumbis *vm* || pelliceam *t* || 14 erat *om. vm* || locusta *Ct* || 16 adamantem : amantem *C^u* || ut² *om. vm* || 18 uenerant : uentura erant *vm* || 21 ibi *om. vm* || diebus : dies *vm* || moerens *om. C^u* || 23 lenes : leues *v* || ac : et *vm*

75, 8. Lc 3, 7-8 || 12. Mt 3, 4 || 15. Ez 3, 8-9 || 20. Ez 3, 5

75, 2. Les deux parties de la première citation apparaissent séparément, chacune trois fois. La première phrase (Lc 3, 7) est citée comme ici (*ostendit*) dans *Hom. Eu.* 20, 7, différemment (*demonstrauit*) dans *Mor.* 3, 11 ; *Hom. Eu.* 6, 4. La seconde (Lc 3, 8) figure dans *Hom. Eu.* 20, 8

gens de vie et de zèle relâchés. Non, ils sont durs, car le langage qu'ils parlent aux pécheurs n'est pas mou. Durs, ils le sont aussi, car pour bien corriger les autres, ils montrent dans leur propre manière de vivre les choses dures qu'ils commandent.

2. De fait, il se montrait dur, celui qui reprenait les Juifs en disant : « Race de vipères, qui vous a appris à fuir la colère qui vient ? Faites donc de dignes fruits de pénitence. » Mais tout en étant dur pour les autres, il n'était pas doux pour lui-même. Car pour montrer qu'il pratiquait la dure pénitence qu'il prêchait, l'Évangéliste dit de lui : « Il portait un vêtement de poils de chameau et une ceinture de cuir autour des reins ; pour nourriture, il prenait des sauterelles et du miel sauvage. »

3. À Ézéchiél aussi, Dieu dit : « Voici que j'ai rendu ton front plus dur que leurs fronts ; semblable à l'acier et à la pierre j'ai rendu ta face. » Mais l'homme si dur qui s'en prenait à des endurcis dans le mal, pour montrer les durs événements dont il allait parler, pleura pendant sept jours au milieu d'eux avant de parler. Il dit en effet : « Je m'assis là où ils étaient assis, et je restai là pendant sept jours, pénétré de tristesse, au milieu d'eux. »

4. Les saints prédicateurs ne sont donc pas doux et tendres pour les pécheurs obstinés, et l'âpreté de leur prédication se retrouve dans leurs actions. Aussi est-ce à bon droit qu'on nous présente Saül comme le fils d'un homme dur. Tels sont en effet les modèles que le prédicateur élu doit imiter : ceux dont la prédication est incisive et qui mettent en pratique ce qu'ils disent.

75, 3. Ces deux phrases d'Ézéchiél figurent seulement, avec leur contexte, dans *Hom. Ez.* I, 10, 17-18 et 11, 2. Grégoire se souvient ici du commentaire qu'il a donné de la seconde (*Hom. Ez.* I, 11, 2 : *ut tacendo ostenderet quod loquendo uenerat docere*, etc.).

76, 1. Vnde et de eodem regis patre subiungitur : *Fortis robore*. Sunt nonnulli intra sanctam ecclesiam, qui elatione sunt et arrogancia fortes. Nam magna agunt, sed cum laudare homines ea quae agunt
5 desinunt, eadem magna ipsi agere praetermittunt. Fortis ergo robore est, qui uirtutem quam monstrat in opere bono, habet a spiritu sancto.

2. De quo nimirum robore superius Anna in cantico uaticinata est dicens : *Infirmi accincti sunt robore*. De hoc
10 dominus discipulis repromittit dicens : *Sedete in ciuitate, donec induamini uirtute ex alto*. In hoc robore fortiter gradiebatur ille, de quo scriptum est : *Regressus est Iesus in uirtute spiritus in Galileam*.

3. Qui ergo durus dicitur, fortis robore perhibetur,
15 quia electi uiri, dum summa praedicant, ingentia demonstrant, omne quod altum praecipiant, omne quod magnum agunt, in uirtute sancti spiritus operantur.

77, 1. De quo digne subiungitur : *Et erat ei filius, nomine Saul, electus et bonus*. Nam qui talium imitator est, utilis non solum est ad laborem ministerii, sed
5 aptus ad fructum hereditatis. Electus quippe etiam Iudas ad ministerium fuit, sed quia bonus non extitit, ius amisit successionis.

2. Qui ergo in Saule adhuc electo et bono significatur, nisi sanctorum patrum electi imitatores, qui

76, 13 Galileam : Galeam C^o || 16 omne¹ : et omne *vm* || omne² : omneque *vm*

77, 2 Saul nomine *transp. vm* || 5 extitit : fuit *vm* || 7 Saule : Saul *vm*

76, 9. 1 S 2, 4 || 10. Lc 24, 49 || 12. Lc 4, 14

76, 1. Rappel de I, 97, 1, où 1 S 2, 4 était pareillement entendu de l'Esprit-Saint et suivi de Lc 24, 49, avec la même introduction qu'ici (*discipulis dominus repromittens*). Sur cette dernière citation, voir aussi I, 66, 2 et note. En revanche, Lc 4, 14 n'est pas cité ailleurs.

76, 1. De là ce que le texte ajoute au sujet de ce même père du roi : « C'était un homme fort, rempli de vigueur ». Il en est dans la sainte Église qui sont forts, mais remplis d'orgueil et d'arrogance. Ils font de grandes choses, mais quand les hommes cessent de louer ce qu'ils font, ils cessent à leur tour de faire ces grandes actions. Il est donc fort, rempli de vigueur, celui qui tient de l'Esprit Saint la vertu qu'il déploie en agissant bien.

2. C'est au sujet de cette vigueur qu'Anne a prophétisé plus haut dans son cantique en disant : « Les faibles se sont ceints de vigueur. » C'est elle que le Seigneur promet à ses disciples en disant : « Restez dans la cité, jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut. » C'est avec cette vigueur que marchait celui dont il est écrit : « Jésus revint en Galilée avec la force de l'Esprit. »

3. Celui qu'on appelle « dur » est donc qualifié de « fort, rempli de vigueur », car les hommes élus, en prêchant des vérités très élevées et en déployant une action de grande qualité, accomplissent avec la force du Saint-Esprit tout ce haut enseignement, toutes ces grandes actions.

77, 1. Le texte ajoute à son sujet très justement : « Il avait un fils nommé Saül, élu et bon. » En effet, celui qui imite les hommes de cette trempe est non seulement apte à travailler au ministère, mais encore digne de recueillir le fruit de l'héritage. Judas, lui aussi, fut élu pour le ministère, mais, faute d'être bon, il perdit son droit de succession.

2. Quels sont donc ceux que représente Saül, encore élu et bon, sinon les élus qui imitent les saints pères, utiles

77, 1. *Electus et bonus* : voir le premier commentaire (36). *Vtilis... est ad laborem ministerii* : cf. 2 Tm 4, 11.

2. À la fin, allusion à Mt 25, 8-9 (lampes des vierges), commenté dans *Hom. Eu.* 12, 3 (cf. *Mor.* 8, 74).

per doctrinam aliis utiles sunt et per conuersationem
 10 sibi, qui sic alios possunt regere, ut sibimetipsis
 numquam desinant prouidere? Electi namque et boni
 sunt, quia sic luca aliorum expetunt, ut sui nulla
 damna patiantur. Pleni quippe in se ipsis sunt, effluen-
 15 tes aliis, et de abundantia sui sic aliis tribuunt, ut suae
 plenitudinis aliquid non amittant. Habent quae aliis
 praebeant, sed habentes quae sibi possunt sufficere,
 nulli praebeant. Sic aliis praebeant oleum nituntur, ut a
 se fomenta luminis non tollantur; ut, dum inluminant
 alios, se non extinguant.

20 3. Bene ergo electus et bonus dicitur, quia certe, qui
 sanctae ecclesiae regimen suscipit, diues esse debet et
 ornato donorum spiritalium et plenitudine meritorum.

78, 1. Et quia de communi ordine qui praecellunt
 9, 2 eligendi sunt, sequitur: ET NON ERAT VIR DE FILIIS
 ISRAHEL MELIOR ILLO. Cuius profecto excellentia
 9, 2 commendatur, cum subditur: AB HUMERO ET SVRSVM
 5 EMINEBAT SVPER OMNEM POPVLVM.

2. Hac quippe specie corporis in persona ordinandi
 antistitis praesignantur acta uirtutis. Quid enim in
 humero nisi fortitudo signatur? Sed qui ab humero et
 sursum super omnem populum eminebat, tam subli-
 10 mis staturae erat, ut qui altior esset in populo, capite
 usque ad humerum regis pertingeret, futurus uero rex
 collo et capite altitudinem omnium superaret.

77, 9 conuersationem: conuersionem *C^r* || 10 sibimetipsis: seme-
 tipsis *C* || 11 numquam: nequaquam *vm* || 16 possunt: possint *vm* ||
 17 aliis: aliorum *C* || 18 inluminat *C^u* || 22 ornatus *vm*

78, 1 praecellant *vm* || 2 uir *om. vm* || 8 signatur: designatur *vm* || 10:
 esset: esse *C^u* || 11-12 usque ad... et capite *om. C^u*

77, 17. Cf. Mt 25, 8-9

78, 1. Voir 34, 1 (citation du texte) et 37 (bref commentaire).

aux autres par leur enseignement et à eux-mêmes par la vie
 qu'ils mènent, capables de diriger les autres sans cesser de
 pourvoir à leur propre bien? De fait, ils sont à la fois élus
 et bons, car ils se dépensent pour gagner autrui sans subir
 eux-mêmes aucune perte. En eux-mêmes ils sont pleins,
 pour les autres ils débordent, et de leur trop-plein ils
 donnent aux autres sans rien perdre de leur plénitude. Ils
 ont de quoi fournir à autrui, mais de ce qu'ils ont pour leur
 propre suffisance ils ne fournissent rien à personne. Aux
 autres ils s'efforcent de procurer de l'huile, sans pour
 autant se priver du combustible qui produit la lumière, et
 tout en illuminant les autres, ils ne s'éteignent pas eux-
 mêmes.

3. C'est donc bien à propos que le texte dit de Saül qu'il
 est élu et bon, car celui qui reçoit le gouvernement de la
 sainte Église doit être riche tout ensemble d'une parure de
 dons spirituels et d'une plénitude de mérites.

78, 1. Et parce que les élus doivent être ceux qui, dans
 la masse, sortent de l'ordinaire, le texte poursuit: ON NE 9, 2
 TROUVAIT PAS PARMIS LES ENFANTS D'ISRAËL DE MEILLEUR
 QUE LUI. Son excellence est mise en relief par la suite: IL 9, 2
 DÉPASSAIT DE L'ÉPAULE TOUT LE PEUPLE.

2. En la personne du prélat qui va recevoir l'ordina-
 tion, cette apparence corporelle annonce des actes de
 vertu. Que désigne l'épaule, en effet, sinon la force? Mais
 celui qui dépassait de l'épaule tout le peuple était d'une si
 haute stature que le plus grand du peuple n'arrivait avec sa
 tête qu'à l'épaule du roi, tandis que le futur roi dominait du
 cou et de la tête la taille de tous.

78, 2. L'épaule (Jb 31, 22) est entendue autrement (union, charité)
 dans *Mor.* 21, 33-34.

3. Capita uero populi quae sunt nisi mentes subiectae plebis? Quae cum ualde tenduntur, usque ad
 15 humerum ordinandi regis pertingunt, quia is qui ad regendum culmen sanctae ecclesiae quaeritur, tanta debet esse perfectionis ut quidquid populus de bono opere sibi uult proponere, in sua conuersatione debeat demonstrare. Quasi enim regis humerum capita plebis
 20 tangunt, cum eorum corda, quidquid uirtutis in pastore suo quaerunt, inueniunt.

4. Sed rex praecellit collo, praecellit et capite. Quid enim in collo nisi locutio, quid in capite nisi mentis contemplatio designatur? Capite ergo et collo subditorum omnium capita excedit, si contemplationis altitudine mirabilis est et sublimitate doctrinae. Quasi enim capite sublimis est, cum illa de secretis caelestibus contemplatur, quae alii contemplari non possunt. Collum quoque super alios habet, qui altitudine
 30 locutionis suae mirabilis est, aequandus ab aliis non est.

5. Quasi enim caput in sublime extulerat, qui dicebat: *Veniam ad uisiones et reuelationes domini. Scio huiusmodi hominem, siue in corpore siue extra corpus, nescio, deus scit.* Sed uelut electus et bonus rex, ut collum etiam super capita omnium se tenere ostenderet, ait: *Audiui archana uerba, quae non licet homini loqui.*

78, 13 populi om. *vm* || quae²: qui *C* || 13-14 mentes post plebis *transp. vm* || 20 cum: quando *vm* || 21 suo pastore *transp. vm* || 22 et capite: capite *Ct* || 25 excedit: excellit *vm* || 27 illa de secretis: decretis *C^{de}* || 30 est om. *m* || 33 uisiones: diuisiones gratiarum *v* || 35 scit: sit *C^{cc}* || 36 omnium: omnia *vm* || 37 audiuit *vm*

78, 33. 2 Co 12, 1.3 || 37. 2 Co 12, 4

78, 3. Même interprétation de la tête (*mens*) dans *Mor.* 2, 82 et 19, 18; *Hom. Eu.* 1, 3 et 12, 3. *Debet... ut... debeat*: négligence.

4. En *Mor.* 12, 49, le « cou gras » (Jb 15, 26) signifie l'orgueil.

3. Les têtes du peuple ne sont-elles pas les âmes du peuple soumis? Tendues à l'extrême, elles arrivent à l'épaule du roi qui va être institué, car celui qu'on cherche pour le gouvernement suprême de la sainte Église doit être tellement parfait qu'il doit faire voir dans sa propre conduite tout ce que le peuple veut se proposer en matière de bonnes œuvres. De fait, les têtes des gens du peuple touchent en quelque sorte l'épaule du roi, quand leurs cœurs trouvent en leur pasteur toutes les vertus qu'ils cherchent en lui.

4. Mais le roi les dépasse du cou, les dépasse de la tête. Le cou ne représente-t-il pas le discours, et la tête la contemplation de l'âme? Il dépasse donc de la tête et du cou les têtes de tous ses sujets, s'il se fait admirer pour la hauteur de sa contemplation et l'élévation de son enseignement. De fait, il a en quelque sorte la tête très haute, quand il contemple les secrets célestes que les autres ne peuvent contempler. Il a aussi le cou au-dessus des autres, quand on admire l'élévation de ses discours, pour laquelle il n'a pas d'égal.

5. De fait, il avait en quelque sorte dressé la tête très haut, celui qui disait: « J'en viendrai aux visions et révélations du Seigneur. Je connais un homme de ce genre — était-ce en son corps ou hors de son corps, je ne sais, Dieu le sait. » Mais comme un roi élu et bon, pour montrer qu'il tenait aussi son cou au-dessus de toutes les têtes, il dit: « J'entendis des paroles secrètes, qu'il n'est pas permis à un homme de dire. »

78, 5. Les deux phrases citées d'abord (2 Co 12, 1 et 3) ne reparaisent pas ailleurs, sauf un fragment de la seconde en II, 79, 3 (*scio huiusmodi hominem*), mais les références à l'ensemble du morceau sont innombrables. Quant à 2 Co 12, 4, cette phrase est mise à la première personne, comme ici, dans II, 79, 3 et *Mor.* 29, 66, tandis que Grégoire la cite plus exactement (*audiuit*) en *Mor.* 31, 103 et *Cant.* 26. Voir aussi les allusions de II, 40, 2; IV, 174; VI, 114.

6. Quid uero quasi eminens collum eius miramur in his quae tacuit? Adaequemus eum, si possumus, in his quae dixit. De collo apostoli Pauli processerunt epistolae eius. Et cum ab illo tempore coeperint eas uiri sapientes exponere, adhuc conantur ea quae dixit melius scire. Cumque cotidie in eius eruditione proficiunt, quasi ad summitatem colli innitentes pertingere nequaquam possunt.

7. Emineat ergo rex collo, emineat capite, sit humero sublimis, ut conuersatione perfectus sit, eloquio mirabilis, prae ceteris arduus in arce contemplationis.

78, 6. Les épîtres pauliniennes sont considérées d'ensemble, comme ici, en *Mor.* 35, 48.

7. Répétée au début de la section suivante (79, 1 : *qui conuersatione magnus est, eloquio praecipuus, prae omnibus contemplatione suspensus*), cette triade rappelle *Past.* II, 1 : *actione praecipuus... utilis in uerbo... prae cunctis contemplatione suspensus*, où chacun des trois membres est accouplé à son opposé (pensée-action, silence-parole, compassion-contemplation) et deux autres couples achèvent la série.

6. Pourquoi, cependant, admirons-nous cette espèce de cou proéminent à propos de ce qu'il a passé sous silence? Égalons-le, si nous le pouvons, en ce qu'il a dit. Du cou de l'Apôtre Paul sont sorties ses épîtres. Depuis ce temps-là, les gens savants se sont mis à les expliquer, et ils s'efforcent encore de mieux comprendre ce qu'il a dit. Et tout en progressant chaque jour dans son enseignement, ils ne peuvent parvenir, malgré tous leurs efforts, au sommet de son cou.

7. Que le roi domine donc du cou, qu'il domine de la tête, qu'il ait l'épaule haut perchée : ainsi il sera parfait dans sa conduite, admirable par sa parole, plus élevé que qui-conque sur le haut lieu de la contemplation.

TABLES

I. NOMS PROPRES DU TEXTE

- Abel : III, 128, 1 ; 129, 3
 Abia (fil. Gemini) : IV, 34, 1 (cf. Asia)
 Abia (fil. Samuhel) : IV, 2, 1
 Abiel (Abihel) : IV, 34, 1 ; 74, 1
 Abraham : III, 80, 3. — IV, 61, 3
 Accaron : III, 84, 1 ; 127, 1.2.3 ; 128, 1 ; 167, 1.2
 Accaronitae : III, 84, 1.4 ; 85, 1.4 ; 89, 1
 Achab : IV, 15, 3
 Adam : IV, 10, 1
 Aegyptus : III, 49, 1 ; 101, 1.2.3. — IV, 7, 1 ; 9, 1
 Aethiopia : IV, 64, 3
 Aminadab : III, 135, 1 ; 136, 3
 Amorrhæus : III, 168, 1.2
 Ananias : III, 60, 2.4
 Anna : IV, 76, 2
 Aphét : III, 38, 1 ; 40, 3
 Ascalon : III, 128, 1
 Asia : IV, 74, 1 (cf. Abia 1)
 Astaroth : III, 140, 1 ; 147, 1
 Azoti : III, 72, 1.5 ; 77, 1 ; 78, 2.3 ; 79, 1 ; 89, 1
 Azotus : III, 72, 1.5 ; 77, 1.3 ; 78, 5 ; 128, 1

 Baalim : III, 140, 1 ; 147, 1
 Belial : III, 145, 3
 Benjamin : III, 54, 1. — IV, 34, 1 ; 74, 1

 Beoreth : IV, 34, 1 ; 74, 1
 Bethchar : III, 158, 1 ; 160, 1.2.3 ; 161, 4 ; 162, 3
 Bethel : III, 170, 1.2.3 ; 171, 1.2.4 ; 172, 5
 Bethsamis : III, 102, 1 ; 108, 1.2.3.4.5.6 ; 109, 1 ; 112, 1.2 ; 115, 1.2 ; 116, 2 ; 117, 2 ; 121, 1
 Bethsamita : III, 117, 1.3.4 ; 118, 2.3 ; 121, 1.3.4 ; 124, 2 ; 126, 1.2.3 ; 128, 1 ; 130, 1 ; 131, 1 ; 132, 3 ; 137, 1.2.3
 Bersabee : IV, 2, 1

 Cariathiarim : III, 134, 1 ; 135, 1 ; 138 ; 139 ; 141, 1 ; 142, 2
 Christianus : III, 85, 1 ; 158, 5
 Christus : III, 40, 2 ; 56 ; 72, 2 ; 81, 2 ; 102, 3 ; 123, 2 ; 125, 2 ; 129, 4 ; 134, 1 ; 137, 5 ; 145, 3 ; 146, 3 ; 152, 3 ; 160, 5 ; 169, 3. — IV, 54, 3
 Cis : IV, 34, 1.2 ; 35, 1.4 ; 74, 1 ; 75, 1

 Dagon : III, 72, 1.3.4.5 ; 73, 1 ; 74, 1 ; 75, 1.2.4 ; 76, 1.2 ; 79, 1
 Damascus : III, 60, 2 ; 61, 2
 Daud : IV, 9, 3 ; 15, 4

 Eleazarus : III, 136, 1.2.3 ; 140, 2
 Esaias : III, 160, 1

Gabaa : III, 135, 1.3 ; 140, 2
 Galgal : III, 170, 1.2.3 ; 171, 1.2.4 ; 172, 5
 Galilaea : IV, 76, 2
 Gaza : III, 128, 1
 Gemini : IV, 34, 1 ; 74, 1
 Geth : III, 128, 1 ; 167, 1.2
 Gethai : III, 80, 1 ; 81, 3
 Gomorrha : IV, 59, 3
 Gomorrhei : III, 52, 2

 Hebraei : III, 46 ; 47, 21 ; 50, 1
 Heli : III, 51, 1 ; 53, 3 ; 54, 1 ; 56 ; 57 ; 58, 1 ; 59, 1 ; 63, 2 ; 64, 1.2 ; 65, 1 ; 66, 2 ; 67, 3 ; 68, 1.3
 Helias : IV, 46, 2
 Hichaboth : III, 71, 2
 Hierusalem : III, 52, 3 ; 60, 1.2.4 ; 81, 2 ; 134, 1 ; 168, 3

 Iebuseus : IV, 15, 4
 Iesus (Bethsamita) : III, 128, 1 ; 129, 5. — IV, 54, 3 ; 76, 2
 Iesus (Christus) : III, 56 ; 102, 3 ; 123, 2 ; 125, 2 ; 146, 3 ; 160, 5
 Iezechiel : III, 114, 2. — IV, 75, 3
 Illyricum : III, 81, 2
 Iob : IV, 61, 3
 Iohannes : III, 40, 1 ; 161, 1
 Iohannes Baptista : III, 121, 2
 Iohel (fil. Samuhel) : IV, 2, 1
 Iohel (propheta) : III, 100, 1.2
 Ioseph (patriarcha) : IV, 61, 3
 Ioseph (sponsus Mariae) : III, 121, 2
 Iosue : III, 121, 1.2.3.4
 Israhel : III, 38, 1.4 ; 39, 1 ; 40, 1.4 ; 42, 1 ; 43, 1 ; 45, 1 ; 51, 1.2-3.4 ; 52, 5 ; 53, 1 ; 54, 3 ; 63, 1.2 ; 64, 1 ; 71, 3 ; 79, 1 ; 85,

1.2 ; 91, 1 ; 95, 1 ; 139 ; 140, 1 ; 142, 2.3 ; 143, 1 ; 147, 1.2 ; 148, 1 ; 151, 1.4 ; 152, 1.2.3 ; 153, 2 ; 154 ; 158, 1.5.6.7 ; 164, 1.4 ; 166, 1.2 ; 168, 1.2 ; 169, 1.3 ; 170, 1.3.4 ; 171, 2.4 ; 172, 1.3. — IV, 2, 1.4 ; 4 ; 29, 5 ; 34, 1 ; 78, 1
 Israhelita : III, 42, 2 ; 48, 3 ; 51, 4 ; 153, 4. — IV, 14, 2 ; 46, 2 ; 58, 1 ; 63, 1
 Iuda : IV, 34, 2
 Iudaea : III, 42, 2 ; 67, 1
 Iudaeus : III, 40, 3.4.5 ; 42, 1 ; 48, 3 ; 49, 2 ; 50, 1 ; 51, 1.2 ; 52, 4 ; 53, 1 ; 59, 2 ; 60, 1.3 ; 63, 3 ; 64, 2 ; 68, 3 ; 70, 1 ; 72, 2. — IV, 75, 2
 Iudaicus : III, 39, 1 ; 41, 2 ; 47, 3 ; 48, 1.3 ; 54, 2 ; 55, 1 ; 62, 1 ; 63, 2 ; 68, 3 ; 69, 1
 Iudaismus : III, 59, 1 ; 64, 2
 Iudas (Damascenus) : III, 60, 2
 Iudas (Iscarioth) : IV, 77, 1

 Leuita : III, 125, 1.2

 Maspha (Masphat) : III, 159
 Masphat : III, 148, 1.2 ; 151, 1.4 ; 158, 1 ; 162, 1.2.3 ; 170, 1.2.3 ; 171, 2.4
 Matthaues : IV, 64, 3
 Michaeas : III, 168, 1
 Moyses : III, 44, 3 ; 100, 4 ; 151, 2 ; 155, 1. — IV, 34, 2 ; 59, 3 ; 61, 3 ; 62, 1

 Naboth : IV, 15, 3
 Niniuitae : III, 100, 2

Ophni : III, 51, 1 ; 63, 1
 Ornam : IV, 15, 4

 Paulus : III, 38, 2 ; 61, 2 ; 97, 3 ; 102, 3 ; 114, 2 ; 135, 2.3 ; 136, 2 ; 145, 3 ; 146, 2.3 ; 148, 2 ; 151, 3 ; 164, 2 ; 168, 1. — IV, 6, 4 ; 7, 4 ; 61, 2 ; 78, 6
 Petrus : III, 38, 3
 Pharao : III, 44, 3 ; 100, 4 ; 101, 1-3
 Philistei : III, 41, 2 ; 53, 2 ; 90, 1 ; 158, 1.4.5.6.7 ; 159 ; 161, 4 ; 164, 2 ; 168, 1. — IV, 29, 5
 Philistiim : III, 38, 1.4 ; 40, 3 ; 42, 1 ; 43, 1 ; 46 ; 47, 1 ; 50, 1 ; 51, 1.2 ; 63, 1 ; 72, 1 ; 95, 1 ; 97, 1 ; 128, 4 ; 140, 1 ; 146, 1.2.5 ; 152, 3 ; 158, 1 ; 160, 1.3 ; 164, 1 ; 166, 1.2
 Philistim : III, 128, 1 ; 134, 1
 Philistini : III, 42, 1 ; 80, 1.2.3 ; 84, 1 ; 89, 1 ; 115, 1 ; 127, 1 ; 152, 1.2.3 ; 153, 2.3.4 ; 154
 Phinees (fil. Eleazari) : IV, 61, 3
 Phinees (fil. Heli) : III, 51, 1 ; 63, 1 ; 68, 2

 Ramatha : III, 172, 1.2.5 ; 173, 2. — IV, 4

Romanus : III, 52, 4-5

 Samuhel : III, 52, 1 ; 140, 1 ; 143, 1.2 ; 148, 1 ; 151, 1.4 ; 154 ; 155, 1 ; 156, 5 ; 158, 1.2 ; 162, 1.2 ; 163, 2 ; 165, 1 ; 169, 1.3 ; 170, 3 ; 172, 2 ; 173, 2. — IV, 2, 1.4 ; 5 ; 6, 1.2.5 ; 7, 1.2 ; 12, 1 ; 13, 1 ; 15, 2 ; 29, 1.5.6 ; 30 ; 31, 4 ; 32, 1.4 ; 33, 1 ; 39, 1.2.3 ; 40, 1.2 ; 42, 1.4 ; 44 ; 45, 1.3 ; 46, 1 ; 71 ; 72, 1 ; 73, 1
 Sathanas : III, 75, 3
 Saul : IV, 29, 4 ; 34, 1 ; 35, 1.4 ; 36, 1 ; 74, 1 ; 75, 4 ; 77, 1.2
 Saulus : III, 60, 2
 Sen : III, 162, 1.2
 Seror : IV, 34, 1 ; 74, 1
 Silo : III, 44, 1.3 ; 54, 1.2
 Sion : III, 61, 1
 Sodomi : III, 52, 2. — IV, 59, 3
 Stephanus : III, 42, 1

 Tarsensis : III, 60, 2
 Titus : III, 52, 4

 Vespasianus : III, 52, 4

II. CITATIONS SCRIPTURAIRES

Dans cette table et les suivantes, les références à trois chiffres (livre, chapitre, ligne) renvoient à l'apparat des citations, les références à deux chiffres (page et note, celle-ci en exposant) renvoient à l'Introduction, les références à un seul chiffre (page) renvoient à l'Introduction et aux notes sous le texte.

Genèse

1, 1-31	430
3, 4-7	IV, 6, 12
15, 6	IV, 61, 20
18, 27	III, 54, 29
32, 30	III, 40, 2
39, 7-12	IV, 61, 25
49, 10	IV, 34, 12

Exode

3, 10	III, 44, 16
7, 1	III, 100, 28
14, 15	III, 155, 9
21, 2	IV, 62, 9 - 20 ⁴
21, 2-6	401
22, 28	III, 100, 30
33, 7-11	III, 151, 14

Lévitique

6, 12	III, 124, 15
11, 29	III, 78, 23

Nombres

12, 3	IV, 61, 19
20, 17	179
25, 6-8	IV, 61, 8

Deutéronome

21, 10-13	143
32, 29	III, 93, 29
32, 32	IV, 59, 18

I Samuel

2, 4	IV, 76, 9
2, 21	246
5, 9	III, 109, 4
6, 5	III, 105, 4
6, 7	III, 121, 31
6, 17	258
7, 9-10	IV, 29, 42
8, 9	380
8, 11	380
8, 14	IV, 45, 20
8, 18	IV, 73, 4-20
8, 19-20	IV, 38, 4
8, 21	IV, 32, 26
9, 2	IV, 29, 31
10, 25	IV, 46, 8
31, 4	IV, 29, 35

I Rois

21, 1-24	IV, 15, 15
----------	------------

II Rois

2, 11	IV, 46, 15
-------	------------

I Chroniques

21, 22-26	IV, 15, 22
-----------	------------

Job

1, 20-22	IV, 61, 25
15, 26	438
23, 16	IV, 35, 19
31, 22	437
40, 14	IV, 9, 24
40, 23	IV, 60, 7
41, 25	146

Psaumes

16, 4	373
17, 7	III, 88, 7
22, 5	III, 41, 4
29, 12-13	III, 54, 34
31, 4	III, 92, 25
31, 7	III, 93, 4
33, 15	86
35, 7	311
36, 27	86
44, 14	III, 113, 15
46, 2-3	III, 88, 7
46, 10	III, 80, 14-111
50, 6	III, 93, 14
50, 10	III, 93, 15
60, 2-3	III, 88, 7
67, 18-19	IV, 54, 34
72, 28	352
79, 6	III, 93, 23
81, 6	III, 48, 11
89, 14-15	III, 94, 12
91, 5-6	III, 118, 10
95, 1	III, 88, 30
95, 9-10	III, 88, 28

99, 2	III, 88, 25
102, 14-15	III, 54, 31
103, 10	III, 117, 27
103, 15	339
117, 22	III, 123, 9
125, 5-6	III, 117, 33
136, 9	101
140, 3	IV, 22, 8

Proverbes

26, 11	III, 82, 11
--------	-------------

Cantique

2, 1	186
------	-----

Sagesse

3, 6	IV, 60, 26
------	------------

Siracide

2, 14	III, 113, 7
7, 15	III, 128, 26
13, 2	IV, 70, 19
19, 1	348-349

IV Esdras

2, 34	404
-------	-----

Isaïe

5, 22	IV, 63, 13
7, 14	71
9, 7	85
10, 27	III, 103, 19
11, 2-3	214
33, 6	242
53, 7	III, 160, 5
53, 9	240
60, 8	III, 158, 21
61, 1	IV, 58, 9

Jérémie

17, 5 352
23, 5 85
23, 30 III, 169, 14
31, 34 III, 90, 46

Ézéchiël

1, 9 III, 114, 16
3, 5 IV, 75, 20
3, 7 313
3, 8-9 IV, 75, 15
18, 4 III, 129, 8
23, 20 415
33, 11 III, 150, 7
40, 4 IV, 6, 11

Joël

2, 12-17 153
2, 14 III, 100, 4
2, 18 III, 100, 18

Jonas

1, 3 153
3, 9 III, 100, 4

Michée

5, 5 III, 168, 3

Habacuc

1, 16 IV, 63, 25

Malachie

4, 2 189, 217

Matthieu

1, 21 III, 121, 11
2, 2 85
3, 4 IV, 75, 12

3, 12 273
5, 15 III, 169, 32
5, 27-28 III, 156, 22
6, 5 IV, 31, 18
6, 6 357
6, 19-21 242
6, 21 III, 173, 4
6, 22 III, 113, 12
6, 24 III, 145, 14
7, 6 III, 85, 24
7, 7 355
7, 14 III, 108, 33 - 176
7, 17 416
7, 24 185
9, 9-10 IV, 64, 12
9, 13 317
9, 37-38 III, 77, 21
10, 8 370
10, 14-15 III, 52, 8
10, 23 III, 85, 26
11, 5 370
11, 12 IV, 47, 9
11, 25 III, 43, 16
11, 29-30 320
13, 8 III, 84, 2
13, 23 III, 84, 2
13, 28 392
13, 52 IV, 52, 26
16, 19 IV, 68, 5
18, 15 296
19, 12 IV, 62, 5
19, 21 242
21, 42 197
22, 44 273
23, 3 IV, 68, 13
23, 4 320
24, 12 341
24, 40-41 286
25, 3 III, 156, 25; III,
168, 3

25, 8-9 IV, 77, 17
25, 34 III, 164, 18
25, 41 III, 164, 18
26, 38 III, 161, 19

Marc

2, 17 IV, 10, 8
16, 1-7 IV, 64, 9
16, 16 III, 52, 13

Luc

1, 33 85
3, 7-8 IV, 75, 8
4, 14 IV, 76, 12
6, 24 III, 153, 32
6, 25 III, 153, 34
7, 36-50 413
7, 47 IV, 64, 6
8, 8 306
10, 16 IV, 8, 13; IV, 68, 11
10, 19 III, 160, 39
10, 23 IV, 6, 12
10, 34 281
10, 38-42 IV, 64, 8
11, 9 355
12, 51-53 110
14, 26 110
15, 8-10 IV, 26, 13
15, 22 IV, 10, 8
17, 10 IV, 68, 5
18, 29 110
19, 10 III, 121, 8
19, 43-44 III, 52, 17
23, 28-31 III, 52, 22
24, 25-26 III, 108, 35
24, 49 IV, 76, 10

Jean

1, 16 IV, 61, 9
1, 29 III, 155, 11

3, 18 88
3, 31 III, 121, 14
4, 35 410
5, 5 70
6, 41 III, 121, 13
6, 45 III, 171, 37
6, 68 340
8, 34 IV, 28, 7
8, 44 III, 38, 32
10, 9 III, 65, 7
10, 35 55
12, 35 III, 61, 3
13, 34 160
14, 6 III, 55, 11
14, 21 III, 116, 14
14, 30 III, 146, 9
15, 12 III, 102, 27
20, 22-23 III, 151, 21

Actes

2, 2 III, 41, 10
2, 41 III, 82, 11
4, 4 III, 82, 11
5, 14 III, 82, 11
5, 20 340
6, 1 III, 82, 11
6, 10 III, 42, 11
7, 38 123
7, 55-56 196
8, 2 226
9, 1 75
9, 1-2 III, 61, 8
9, 6 III, 60, 23
9, 11-12 III, 60, 10
9, 13-14 III, 60, 13; III, 61,
12
9, 15 III, 60, 30
9, 26 III, 60, 6
13, 48 III, 83, 3; III, 84, 2
14, 22 108, 37

16, 17	123
23, 5	154-155
23, 15	388
Romains	
6, 21	188
3, 23	III, 98, 22 ; III, 146, 10
3, 24-26	III, 146, 17
4, 3	IV, 61, 20
6, 12	III, 82, 29
6, 19	III, 78, 21 ; III, 97, 24 ; III, 100, 4
6, 21	III, 97, 29
6, 22	III, 100, 41 - 155
7, 14	53
7, 23-24	III, 114, 18
8, 15	221
8, 26	III, 93, 8
8, 35	III, 129, 27 ; III, 160, 42
8, 38-39	III, 160, 4
8, 39	IV, 54, 17
9, 20	IV, 7, 34
11, 33	311
12, 10	220 ; 364
13, 13-14	III, 102, 31
15, 8	23 ³
15, 18	III, 169, 25 - 26 ³
15, 19-20	III, 81, 10 - 113
I Corinthiens	
2, 12	III, 151, 30
2, 14	IV, 3, 22 - 307
2, 15	III, 151, 28 ; IV, 6, 36
3, 9	III, 136, 14
3, 12	III, 84, 23
3, 16-17	236
6, 3	III, 164, 16

6, 17	IV, 7, 18
9, 19-22	296
9, 26-27	IV, 54, 19
10, 11	III, 95, 26 ; IV, 14, 12
10, 18	III, 44, 2
11, 2	217
11, 29	III, 132, 31
12, 8-10	IV, 61, 8
12, 10	III, 119, 18 - 424
12, 11	407
12, 31	III, 135, 20
13, 1	III, 135, 20
13, 1-13	212
13, 12	III, 148, 8
15, 9	III, 129, 30
15, 53-55	276
15, 54	189
15, 54-55	III, 164, 12

II Corinthiens

1, 12	III, 113, 13
1, 22	95
2, 10	395
2, 11	IV, 54, 39
2, 14-16	93
2, 17	227
3, 6	227
3, 18	132 ; 189 ; 242 ; 245
5, 1	III, 161, 26
5, 4	189
5, 5	95
5, 6	162
5, 17	132
6, 7	179
6, 14-16	III, 145, 14
6, 16	236
12, 1	IV, 78, 33
12, 3	IV, 78, 33
12, 4	IV, 78, 37

Galates

1, 8	IV, 68, 5
1, 13-14	III, 59, 4
1, 14	90
4, 26	219
4, 29	37 ; 48
6, 8	IV, 59, 9

Éphésiens

1, 14	95
2, 3	III, 146, 11
2, 8	III, 146, 22
2, 8-9	241
2, 14	III, 168, 3
2, 19	III, 170, 8
2, 20	III, 123, 11
4, 23-24	III, 102, 27
5, 8	III, 100, 45
6, 12	III, 38, 2
6, 16-17	III, 38, 16 ; IV, 54, 40

Philippiens

2, 5-8	III, 125, 21
2, 15	III, 100, 47
3, 13-14	IV, 62, 20
3, 20	III, 134, 9 ; III, 172, 26 ; IV, 54, 15-51

Colossiens

2, 9	IV, 61, 8
------	-----------

I Thessaloniens

4, 9	364
5, 7	III, 61, 4

I Timothée

1, 13	III, 59, 9 ; III, 129, 29
-------	---------------------------

2, 4	401
3, 15	217
6, 10	377
6, 15	413

II Timothée

2, 5	IV, 47, 10
4, 11	435

Hébreux

5, 12-14	400
7, 26-27	III, 160, 14
11, 13-14	162
13, 1	220

Jacques

1, 15	281
-------	-----

I Pierre

2, 5	III, 123, 12
2, 22	240
4, 7	III, 38, 19
5, 2	296
5, 8	392
5, 8-9	III, 38, 19

II Pierre

1, 7	364
1, 19	III, 100, 47
2, 19	IV, 27, 8 ; IV, 60, 16

I Jean

1, 1	340
2, 19	III, 40, 5
3, 2	III, 90, 49
4, 1	IV, 70, 8 - 24 ¹
4, 17-18	212

4, 18	86 ; 221	14, 1-3	III, 161, 15
5, 3	320	20, 2	393
		21, 8	III, 97, 16
Apocalypse		16, 16	III, 52, 13
12, 9	393		
14, 1	III, 161, 2		

III. AUTEURS ANCIENS

Pour les œuvres de Grégoire, on n'a relevé que les cinq premières citations de chaque ouvrage, sauf pour l'*In Canticum*, dont le relevé est complet (deux citations).

AMBROISE

Inst. virg. 93 : 186

ATHANASE

V. Antonii 65 : 241

AUGUSTIN

Ciu.

18, 1 : 283

21, 12 : 283

22, 30 : 431

24, 1-2 : 283

C. Faust. 12, 28 : 430

En. Ps.

36, 1, 2 : 193 ; 286 ; 332

92, 1 : 431

132, 4-5 : 286

133, 1 : 196

134, 2 : 196

Epist. 48 : 193

Gen. litt. 8, 2 : 430

Ordo mon. 4-5 : 295

Praec.

2, 2 : 295

5, 5 : 295

Serm. : 405

Tr. in Iob. 17, 4-6 : 70 ; 87

BASILE

Reg.

5, 2 : 428

7, 0 : 426

7, 3 : 426

7, 11 : 428

7, 12 : 424

7, 13 : 425

11, 20 : 426

11, 28 : 426

31, 1 : 428

BÈDE LE VÉNÉRABLE

Interpr. nom. hebr. : 158

CASSIEN

Conl.

1, *Praef.* 4 : 193

2, 2, 4 : 178-179

2, 16-17 : 178-179

4, 12, 2-3 : 178

21, 25 : 348

- Inst.*
4, 23 : 213
- CASSIODORE
Hist. Eccl. I, 14 : 323
- CÉSAIRE D'ARLES
Serm.
65, 1-2 : 125
199, 5 : 125
- COLOMBAN
Reg. mon. : 24⁴
- CONCILES
Tolède IV (633), c. 50 : 168
- CYPRIEN
Epist. 5, 2 : 195
- EUCHER
Cont. mundi : 324
Form. 10 : 159
- EUSÈBE DE CÉSARÉE (RUFIN)
Hist. Eccl. III, 1, 1 : 414
- EUSÈBE GALLICAN
Hom. 43, 6-7 : 252
- EXULTET (LITURGIE PASCALE) :
316
- FESTUS
De verb. sign. : 205
- GRÉGOIRE LE GRAND
Dial.
II, Prolog. 1 : 24³
17, 1 : 72
36 : 24³

- IV, 27, 13 : 72
57-62 : 18³
- Hom. Eu.*
8, 2 : 55
17, 12 : 49
25, 3 : 49
34, 10 : 49
34, 14 : 49
- Hom. Ex.*
I, 7, 15 : 36
8, 5 : 34
II, 3, 7 : 54
9, 15 : 35
9, 18 : 49
- In Cant.*
36 : 156
45 : 394
- Mor.*
2, 38 : 34
13, 11 : 34
19, 56 : 35
29, 57 : 26⁷
34, 17 : 35
- Past.*
III, 19 : 161
28 : 159
30 : 209
24 : 76
IV, T : 31
- Reg. Ep.*
1, 9 : 232
9, 220 : 68
234 : 83
10, 5 : 156
11, 56a, V : 69
- JÉRÔME
Adu. Iou. II, 32 : 431
Epist.

- 21, 13 : 143
54, 14 : 195
65, 4 : 36
68, 2 : 307
- Hebr. Quaest. in Gen.* : 48
- In Or.*
I, 2, 4-5 : 159
III, 11, 1-2 : 158
- Lib. interp. Hebr. Nom.* : 36 ; 40 ;
48-49 ; 97 ; 158 ; 172 ; 194 ;
200 ; 211 ; 219-221 ; 223 ; 233 ;
244 ; 267 ; 273 ; 280 ; 282 ; 286 ;
301 ; 363
- Tract. de Psalm.*
82, 8 : 36
127, 3 : 340
- PASSIO SEBASTIANI 13 : 195
- PIERRE DE CAVA
V. quat. prior. abb. Cav. : 9-10
- RÈGLES MONASTIQUES
Regula Benedicti
Prolog. 28 : 101
38 : 246
47 : 423
1, 3-4 : 169
2, 11-15 : 389
4, 50 : 101
74 : 125
5 : 24⁴
5, 12 : 24²
16 : 221
57, 3 : 107
58, 1 : 24² ; 423
2 : 24¹ ; 423
5 : 24³ ; 193 ; 426
6 : 296
- 8 : 24¹ ; 24² : 423
9 : 427
12 : 24¹ ; 423
14-17 : 427
19-20 : 426
23 : 426-427
29 : 426
64, 17-19 : 424
70, 6 : 424
73, 8 : 123 ; 182
9 : 213
- Regula Magistri*
Ths 24 : 101
1, 11 : 252
2, 11-15 ; 389
3, 56 : 101
7, 50 : 24²
59 : 401
70 : 221
10, 94-97 : 195
13, 41 : 107
26, 5 : 426
28, 3 : 429
33, 22 : 401
89, 2 : 427
3-16 : 427
11 : 427
26 : 426
90, 69-70 : 252
- RUFIN
Hist. Eccl. II, 7 : 307
- SACRAMENTAIRE GRÉGORIEN
(*Hadrianum*)
91 : 82-83
110, 2 : 381
- SOCRATE
Hist. Eccl. 4, 25 : 307

SULPICE SÉVÈRE

V. Mart. 4, 1-3 : 275

TE DEUM (HYMNE) : 276

THÉODORE

Hist. Eccl. 1, 3 : 323

IV. NOMS PROPRES DE L'INTRODUCTION ET DES NOTES

- | | |
|--|---|
| Abel : 211 | Cassien : 22 |
| Abia : 301 ; 430 | Cava : 9 |
| Abiel (Abihel) : 430 | Chérubins : 49 |
| Abraham : 67 ; 406 | Christ : 85 ; 96 ; 240 ; 273 ; 281 ;
317 ; 419 |
| Accaron : 207 ; 281 | Cis : 362-363 ; 431 |
| Accaronites : 119-120 | Clark, F. : 24 |
| Aminadab : 220 ; 224 | Claude de Ravenne : 9 ; 27 |
| Amorrhéen : 14 | Clément, J.-M. : 31 ; 426 |
| Anne : 184 | |
| Antoine : 307 | Dagon : 13 ; 97 ; 100 |
| Aphet (Aphéc) : 40 | Daniel : 287 |
| Ashworth, H. : 31 ; 83 ; 381 | David : 9 ; 67 |
| Augustin : 405 | Didyme : 307 |
| Axa : 385 | |
| Azot : 96 | Égypte : 158-159 |
| | Éléazar : 19 |
| Babylone : 101 | Élie : 389 |
| Basilicate : 9 | Élisée : 300 |
| Benoît : 22 ; 24 ; 383 ; 423 ; 426-
427 | Elqana : 362 |
| Bethchar : 267 | Ernout, A. : 125 ; 216 ; 369 ; 371 |
| Béthel : 12 ; 17 ; 20 ; 286 ; 389 | Éthiopie : 414 |
| Bethsames : 12-13 ; 18 ; 20-22 ;
189 | Frank, H. : 24 |
| Bethsamites : 18-19 ; 21 | Fisher, B. : 316 |
| Blaise, A. : 31 ; 62 ; 305 ; 323 ; 325 | |
| | Gabaa : 221 |
| Caelius : 23 | Gabatha : 221 |
| Cariathiarim : 12 ; 14 ; 19 ; 231 | Galgal : 12 ; 17 ; 20 ; 286 ; 332 |

460 NOMS PROPRES DE L'INTRODUCTION ET DES NOTES

Gemini : 430
Geth : 280
Grégoire : 9

Héli : 12-13 ; 54 ; 70-71
Houben, H. : 9

Israël : 12 ; 14-15 ; 48 ; 288
Israélites : 15

Jacob : 363
Jérôme : 323
Jésus : 71
Job : 287 ; 407
Johel : 301
Joseph : 407
Josèphe : 62
Josué : 194
Juda : 363
Judaïsme : 17 ; 155
Juifs : 13 ; 17 ; 63 ; 89 ; 96

Lévites : 200
Lietzmann, H. : 31 ; 83
Luneau, A. : 431

Maître (le) : 427
Marie Madeleine : 413
Marie, sœur de Marthe : 413
Maspbat (Maspha) : 12 ; 14 ; 17 ;
19-20 ; 244-245 ; 286
Mattei-Cerasoli, L. : 10
Matthieu : 414
Mauristes : 127
Moïse : 248 ; 257 ; 363 ; 407

Nathan : 300
Noé : 287

Origène : 101

Paul : 77
Philistie : 13
Philistins : 12-14 ; 17-18 ; 21 ;
106 ; 130 ; 239

Philon : 48
Phinéas : 407
Pierre : 157
Pierre de Cava : 9

Ramatha : 12 ; 14 ; 17 ; 20 ; 292
Ravenne : 23
Rome : 389
Rufin : 323
Rusticus : 323

Samuel : 12, etc.
Saül : 15-16 ; 362
Silo : 49 ; 65

Thomas, F. : 125 ; 216 ; 369 ; 371
Titus : 62

Venosa : 9
Verbraken, P. : 7 ; 27 ; 82 ; 124
Vespasien : 13 ; 62
Vicovaro : 383
Vuillaume, Chr. : 11

Weber, R. : 31 ; 106

V. MOTS LATINS COMMENTÉS

aerumna peregrinationis : 162
aeternaliter : 130
amaricare : 401
angaria : 344
antiquuus hostis : 392 ; 412

caelestis : 293
caelibes : 205
candor castitatis : 410
chirographum : 427
confixura : 137
contemplator : 233
contemplatio : 266
cor : 376
curia : 389

denique : 411
dies : 278-279 ; 283
discretio : 24 ; 178 ; 424
diuini : 17-18
donatium : 275
dura et aspera : 420 ; 423

erigere : 107
etsi : 153
experientia : 232

facile : 421
filia : 398

gaudenter : 336

heresis : 89
historia : 422-423
horribilitas : 26 ; 241 ; 322

imitari : 387
in : 26 ; 355
inclutus : 285
incomprehensibilitas : 26 ; 241
inconuertibilitas : 241 ; 322
importabilis : 321
insuperabilis : 325
inuincibilis : 182
iudicium : 155 ; 349 ; 360

laetanter : 138
lucrum animarum : 296

machinatio : 337
materialis : 59
mens : 376
monasteria : 428-429
mysterium : 18 ; 122

nouitii : 24 ; 193 ; 268 ; 426

oblatio : 217-218 ; 222
omnis : 186

per conatum : 264
 per ironiam : 53
 plerique : 386-387
 plures : 386-387
 praecipitanter : 411
 praeostendi : 326
 professio : 372 ; 426 ; 428
 promittere : 427

quando : 26 ; 215-216

rationabiliter : 311
 ratione : 252-253
 recognosci : 291
 rota : 396

sacerdotes : 17-28
 seruitus Dei : 428

sic : 338
 specula, speculum, speculatio :
 245 ; 266
 spiritalia : 361
 stare : 196
 status : 90 ; 97
 supernus : 293

tale est ac si : 383
 textus : 426-427
 tribunus : 388-389
 uerbum uitae : 340
 uir : 65 ; 125
 uirtus : 372
 uirtutum culmina : 213
 uita secretior : 192
 uita contemplatiua : 192
 unguentorum fomenta : 429

VI. FAITS LINGUISTIQUES ET LITTÉRAIRES

Abstrait pour concret : 374
 Accusatif pour nominatif : 309
 Anacoluthie : 342 ; 359
 Asymétrie : 264 ; 301 ; 376-377

Euphémisme : 114

Génitif d'inhérence : 109

Hyperbate : 102 ; 137 ; 213

In superflu : 355
 Indicatif à l'irréel : 216 ; 369

Jeu de mots : 91 ; 99 ; 207 ; 314 ;
 336 ; 340

Locutions adverbiales : 252-253

Plus-que-parfait pour imparfait :
 304 ; 325

Répétition : 100 ; 438

enim : 252

is : 143 ; 263 ; 345

nequaquam : 322

quae : 338

quia : 81 ; 85 ; 123 ; 151 ; 153 ;
 165 ; 198

quo : 260

quod : 302-303

sed : 88

si : 317

Rime : 81

Ut causal : 371

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT.....	9
INTRODUCTION.....	11
CHAPITRE I. — Vue d'ensemble	11
Les sections 5 et 6 : données quantitatives, 11. —	
La cinquième section (III, 38-173) : analyse, 12.	
— La sixième section (IV, 1-78), 14.	
CHAPITRE II. — Quelques données majeures .	17
Le sacerdoce et les sacrements, 17. — La vie	
monastique et contemplative, 20. — Le laïcat,	
24.	
CHAPITRE III. — Remarques sur la langue	25
CHAPITRE IV. — Présentation du texte	27
ABRÉVIATIONS	29
BIBLIOGRAPHIE	31
CONSPECTVS SIGLORVM	32

TEXTE ET TRADUCTION

LIVRE TROISIÈME

<i>Cinquième section</i> (I S 4, 1 — 7, 17).....	34
Sens spirituel (III, 38-173).....	34

LIVRE QUATRIÈME

<i>Sixième section</i> (I S 8, 1-20).....	298
Sens littéral (IV, 1-14).....	298
Sens spirituel négatif (IV, 15-38).....	326
Sens spirituel positif (IV, 39-78).....	368

TABLES

I. NOMS PROPRES DU TEXTE	445
II. CITATIONS SCRIPTURAIRES	448
III. AUTEURS ANCIENS.....	455
IV. NOMS PROPRES DE L'INTRODUCTION ET DES NOTES	459
V. MOTS LATINS COMMENTÉS	461
VI. FAITS LINGUISTIQUES ET LITTÉRAIRES	463
TABLE DES MATIÈRES	465

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : † H. de Lubac, s.j.

† J. Daniélou, s.j.

† C. Mondésert, s.j.

Directeur : D. Bertrand, s.j.

Directeur de la Collection : J.-N. Guinot

Dans la liste qui suit, dite « liste alphabétique », tous les ouvrages sont rangés par nom d'auteur ancien, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection. Pour une information plus complète, on peut se procurer au secrétariat de « Sources Chrétiennes », 29, rue du Plat, 69002 Lyon (France), Tél. : 04.72.77.73.50, deux autres listes :

1. la « liste numérique », qui présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication; elle indique les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.
2. la « liste thématique », qui présente les volumes d'après les centres d'intérêt et les genres littéraires : exégèse, dogme, histoire, correspondance, apologetique, etc.

LISTE ALPHABÉTIQUE (1-432)

ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CAR- THAGE : 194, 195, 224 et 373	ANSELME DE HAVELBERG Dialogues, I : 118
ADAM DE PERSEIGNE Lettres, I : 66	APHRAATE LE SAGE PERSAN Exposés : 349 et 359
AELRED DE RIEVAULX Quand Jésus eut douze ans : 60 La Vie de recluse : 76	APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145 APOPTHEGMES DES PÈRES, I : 387
AMBROISE DE MILAN Apologie de David : 239 Des sacrements : 25 bis Des mystères : 25 bis Explication du Symbole : 25 bis La Pénitence : 179 Sur saint Luc : 45 et 52	APPONIUS Commentaire sur le Cantique : — I-III : 420 — IV-VIII : 421 — IX-XII : 430
AMÉDÉE DE LAUSANNE Huit homélies mariales : 72	ARISTÉE Lettre à Philocrate : 89
ANSELME DE CANTORBÉRY Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91	ATHANASE D'ALEXANDRIE Deux apologies : 56 bis Discours contre les païens : 18 bis voir Histoire « acéphale » : 317 Lettres à Sérapion : 15 Sur l'incarnation du Verbe : 199 Vie d'Antoine : 400

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN AOÛT 1998
SUR LES PRESSES
DE
L'IMPRIMERIE F. PAILLART
À ABBEVILLE

DÉPÔT LÉGAL : 3^e TRIMESTRE 1998
N^o D'IMP. 9954